

**Transcription de la discussion des rapports du Directeur général
et du Président du Conseil d'administration**

L'interprétation permet de faciliter la communication et sa transcription ne constitue pas un compte rendu intégral ni authentique des travaux. Seul le discours dans la langue originale fait foi.

Index

Mercredi 12 juin 2019	1
Employeur (Afrique du Sud)	1
Travailleur (Belgique).....	5
Gouvernement (Singapour).....	7
Gouvernement (Algérie).....	8
Gouvernement (Le Paraguay).....	9
Gouvernement (Chili)	10
Travailleur (Bulgarie)	11
Gouvernement (Irlande).....	12
Gouvernement (Arabie Saoudite)	13
Gouvernement (Liban).....	14
Travailleur (Singapour).....	15
Gouvernement (Ouzbekistan)	16
Employeur (Bulgarie)	17
Gouvernement (Uruguay).....	18
Employeur (Liban).....	19
Gouvernement (Zambie).....	20
Gouvernement (Pologne).....	21
Gouvernement (Pérou).....	22
Employeur (Chili).....	24
Gouvernement (Sénégal)	25
Employeur (Tunisie).....	26
Employeur (Irlande).....	27
Gouvernement (Pakistan)	28
Gouvernement (Qatar).....	29
Gouvernement (Mali)	29

Travailleur (Pologne).....	31
Gouvernement (Estonie).....	32
Gouvernement (Cameroun).....	33
Travailleur (Ouzbekistan).....	34
Gouvernement (Afghanistan).....	35
Organisation mondiale de la Santé.....	36
Jeudi 13 juin 2019	37
Travailleur (Ukraine).....	37
Employeur (Bahreïn).....	38
Gouvernement (Bahamas).....	39
Travailleur (Colombie).....	40
Gouvernement (République de Corée).....	41
Travailleur (Myanmar).....	42
Gouvernement (Seychelles).....	43
Travailleur (Uruguay).....	44
Gouvernement (Turquie).....	45
Employeur (Népal).....	46
Employeur (République de Corée).....	47
Gouvernement (Tunisie).....	48
Employeur (Pologne).....	49
Gouvernement (Norvège).....	49
Employeur (Turquie).....	50
Gouvernement (Maroc).....	51
Gouvernement (Arménie).....	52
Travailleur (Tunisie).....	53
Gouvernement (Biélorus).....	54
Gouvernement (Liban).....	55
Gouvernement (Oman).....	56
Gouvernement (Côte d'Ivoire).....	57
Travailleur (Chili).....	58
Gouvernement (Égypte).....	59
Gouvernement (Panama).....	60
Travailleur (Norvège).....	61
Gouvernement (Burundi).....	62
Représentant (Organisation arabe du travail).....	63
Travailleur (Paraguay).....	64
Travailleur (République arabe syrienne).....	65

Gouvernement (Samoa)	66
Travailleur (République de Corée)	67
Employeur (Bangladesh)	68
Gouvernement (Congo)	69
Gouvernement (Équateur).....	71
Travailleur (Turquie)	71
Employeur (République Dominicaine).....	72
Gouvernement (Turkménistan).....	73
Gouvernement (Cambodge).....	75
Travailleur (Maroc).....	76
Gouvernement (Népal)	77
Travailleur (Pérou).....	78
Gouvernement (Djibouti).....	79
Employeur (Paraguay)	80
Gouvernement (Somalie).....	81
Employeur (Norvège)	82
Gouvernement (Maurice).....	83
Travailleur (Népal)	84
Gouvernement (Koweït)	85
Gouvernement (Guatemala).....	86
Employeur (Mongolie)	87
Travailleur (Maurice).....	88
Gouvernement (Guinée)	89
Gouvernement (Palestine).....	90
Travailleur (Égypte).....	91
Gouvernement (Libye).....	92
Gouvernement (Madagascar).....	93
Gouvernement (Kiribati).....	94
Employeur (Guinée)	95
Gouvernement (République Démocratique du Congo)	96
Gouvernement (Ouganda).....	97
Gouvernement (Gabon)	98
Gouvernement (Fidji)	99
Travailleur (République Dominicaine).....	100
Association internationale de la sécurité sociale	101
Jeunesse ouvrière chrétienne internationaux	102
Fédération internationale des travailleurs domestiques	103
Coordination Internationale de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne	104

Vendredi 14 juin 2019	105
Travailleur (Liban).....	105
Employeur (Bahamas)	106
Travailleur (Belarus).....	107
Gouvernement (Ethiopie)	108
Employeur (Pérou).....	109
Gouvernement (Bahreïn)	110
Gouvernement (La République Bolivarienne du Venezuela).....	110
Travailleur (Sénégal)	111
Gouvernement (Jordanie)	113
Employeur (Costa Rica).....	113
Travailleur (République islamique d'Iran).....	114
Gouvernement (Croatie)	115
Travailleur (Bahrein)	116
Gouvernement (Botswana)	117
Travailleur (Palestine).....	118
Employeur (Ethiope).....	119
Travailleur (Suisse).....	120
Travailleur (Hongrie).....	121
Employeur (Roumanie).....	122
Gouvernement (Kenya).....	123
Employeur (Finlande).....	124
Employeur (Pakistan)	125
Gouvernement (Jamaïque).....	126
Employeur (Irak)	127
Gouvernement (El Salvador)	127
Gouvernement (Inde).....	128
Organisation de Coopération et de Développement économiques	129
Gouvernement (Albanie)	131
Gouvernement (Malawi).....	132
Gouvernement (Mozambique).....	133
Travailleur (Inde).....	134
Employeur (Ouzbekistan)	135
Gouvernement (Hongrie).....	136
Travailleur (Madagascar).....	137
Employeur (Egypte).....	138
Gouvernement (Comores).....	139
Travailleur (Jamaïque).....	139

Gouvernement (Honduras)	140
Travailleur (Sri Lanka)	141
Travailleur (Argentine).....	143
Gouvernement (Bénin)	144
Travailleur (Ethiophe).....	145
Travailleur (République Bolivarienne du Venezuela)	146
Employeur (Malte).....	147
Travailleur (Bénin)	148
Gouvernement (Mongolie)	149
Employeur (Panama)	150
Gouvernement (Mauritanie)	151
Gouvernement (Costa Rica).....	152
Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires	153
Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et industries chimiques.....	154
Internationale des Services Publics.....	155
Trade Union International of Pensioners and Retired Persons	156
Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois	157
Union Africaine de la Mutualité	157
General Confederation of Trade Unions.....	159
StreetNet International	160
Union Latino-américaine des travailleurs municipaux	161
Internationale de l'Education.....	162
Confédération Latino-américaine et des Caraïbes des travailleurs d'État	162
Femmes dans l'Emploi Informel: Globalisation et Organisation	164
Confédération Internationale des Syndicats Arabes	165
Société Internationale de Kolping.....	166
Confédération Internationale des Cadres	167
Federation Internationale Syndicale de L'Enseignement	168
L'Association Internationale de Libre Pensée	169
Organisation de l'Unité Syndicale Afrique.....	170
Commission de la Migration Catholique Internationale	171
Centre d'échange et de coopération pour l'Amérique latine	172
Alternativa Democrática Sindical de las Américas	173
Association Latine américaine des avocates du travail)	174
Make Mothers Matter	175
Lundi 17 juin 2019	177
Employeur (Chypre)	177

Travailleur (Indonésie)	177
Gouvernement (Myanmar)	178
Employeur (Espagne)	180
Gouvernement (Zimbabwe).....	181
Travailleur (Japon).....	182
Gouvernement (Bulgarie)	183
Gouvernement (Namibie)	184
Employeur (Algérie).....	185
Gouvernement (Chine)	186
Gouvernement (Émirats Arabes Unis).....	187
Travailleur (Irlande).....	188
Employeur (République Islamique d’Iran)	189
Gouvernement (Barbade).....	190
Employeur (Philippines).....	191
Travailleur (Danemark)	192
Gouvernement (Angola)	192
Employeur (Namibie)	194
Gouvernement (Trinité et Tobago).....	194
Gouvernement (Nigéria).....	195
Gouvernement (Mexique).....	196
Travailleur (Philippines).....	197
Gouvernement (Autriche).....	198
Employeur (Mexique).....	199
Travailleur (Guatemala).....	200
Employeur (Colombie)	201
Gouvernement (Soudan du Sud).....	202
Gouvernement (Royaume Uni).....	203
Employeur (Sri Lanka)	203
Travailleur (Viet Nam)	204
Employeur (Maurice).....	205
Gouvernement (Kazakhstan)	206
Travailleur (Chine)	207
Gouvernement (République Arabe Syrienne).....	209
Travailleur (Somalie).....	209
Gouvernement (Nouvelle Zélande).....	210
Employeur (Inde).....	212
Travailleur (Italie).....	213
Gouvernement (Suriname).....	214

Travailleur (Chypre)	215
Gouvernement (Sri Lanka)	216
Employeur (Chine)	217
Gouvernement (Monténégro)	218
Employeur (Brésil)	219
Gouvernement (Japon).....	220
Travailleur (Royaume-Uni)	221
Gouvernement (Bangladesh)	222
Gouvernement (Timor-Leste).....	223
Travailleur (Mexique).....	224
Gouvernement (Niger).....	224
Employeur (Japon).....	225
Gouvernement (Roumanie).....	226
Gouvernement (Fédération de Russie).....	227
Travailleur (Thaïlande).....	228
Gouvernement (Vanuatu)	229
Gouvernement (Bolivie, État plurinational)	230
Employeur (Myanmar)	231
Travailleur (Géorgie).....	232
Gouvernement (Iraq).....	233
Gouvernement (République Dominicaine).....	234
Gouvernement (Brésil)	235
Gouvernement (Islande)	236
Travailleur (Roumanie).....	237
Gouvernement (Îles Cook).....	239
Gouvernement (République Bolivarienne du Venezuela)	240
Travailleur (Gabon)	241
Travailleur (Papouasie-Nouvelle-Guinée).....	241
Union Interparlementaire	243
Travailleur (République Unie de Tanzanie)	244
UNI Global Union	245
Fédération Internationale des Ouvriers du Transport	246
Unión Latinoamericana de Trabajadores de Organismos de Control	247
Confédération Syndicale des Travailleurs et Travailleuses des Universités des Amériques.....	248
Organisation d'entités mutualistes des Amériques.....	249
Centre Européen Pour les Travailleurs	250

Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restauration, du Tabac et des branches connexes.....	251
Organisation mondiale des Travailleurs	252
Mardi 18 juin 2019	253
Gouvernement (La Slovénie).....	253
Employeur (République démocratique populaire lao).....	254
Travailleur (Belgique).....	255
Gouvernement (Canada).....	256
Employeur (Uruguay).....	257
Gouvernement (Le Portugal)	258
Gouvernement (Argentine).....	259
Gouvernement (Brésil)	260
Employeur (Fédération Russe)	261
Gouvernement (Pays-Bas)	262
Employeur (Argentine).....	263
Gouvernement (République islamique d'Iran).....	264
Gouvernement (Suède)	265
Travailleur (Fédération Russe)	266
Gouvernement (Indonésie)	267
Employeur (Emirats Arabes Unis).....	268
Travailleur (Le Portugal)	269
Travailleur (Barbade).....	270
Gouvernement (Australie)	271
Travailleur (République démocratique populaire lao).....	272
Employeur (Indonésie)	273
Gouvernement (Philippines).....	274
Gouvernement (Thaïlande).....	274
Travailleur (Finlande).....	275
Gouvernement (Ukraine)	276
Gouvernement (Cap Vert)	277
Employeur (Thaïlande).....	278
Union européenne).....	279
Gouvernement (Le Saint Siège).....	280
Travailleur (Zambie).....	281
Travailleur (Bangladesh)	282
Gouvernement (Guinée Équatoriale).....	283
Gouvernement (Israël).....	284
Travailleur (Cuba).....	285

Gouvernement (Malaisie)	286
Travailleur (Pays-Bas)	287
Employeur (Le Portugal)	288
Gouvernement (Macédoine du Nord)	289
Gouvernement (Lituanie).....	290
Travailleur (Brésil)	291
Gouvernement (République démocratique populaire lao)	292
Travailleur (Nigéria)	293
Gouvernement (Azerbaïdjan)	294
Travailleur (France).....	296
Gouvernement (Viet Nam)	297
Travailleur (Angola)	297
Gouvernement (République-Unie de Tanzanie)	298
Employeur (Belgique).....	299
Gouvernement (Brunei Darussalam)	300
Gouvernement (États-Unis).....	302
Travailleur (Pakistan)	303
Employeur (Viet Nam)	304
Travailleur (Panama)	305
Travailleur (Suède)	306
Travailleur (Malte).....	307
Gouvernement (Espagne)	308
Employeur (Venezuela)	309
Gouvernement (Erythrée)	310
Employeur (Cuba).....	311
Travailleur (Seychelles).....	312
Travailleur (Espagne)	313
Gouvernement (Italie).....	314
Travailleur (Cap Vert)	315
Gouvernement (République de Moldova)	316
Gouvernement (Saint-Christophe-et-Niévès)	317
Travailleur (Kenya).....	318
Gouvernement (Suisse).....	319
Travailleur (Malaisie)	320
Employeur (États Unis)	321
La Fédération Syndicale Mondiale).....	322

Mercredi 12 juin 2019

M. Mthunzi Mdwaba

Employeur (Afrique du Sud)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, bonjour. Vous tous ici dans la salle et ceux qui nous regardent à distance, veuillez m'excuser, dès que j'aurais parlé je vais malheureusement devoir quitter la salle, parce ce que je devrais aller à la Commission des finances dans un quart d'heure, donc je vous présente déjà mes excuses. Mon intervention va s'articuler en deux parties. La première portera sur la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Alors que nous fêtons le centenaire de l'OIT le groupe des employeurs salue la première discussion de la Conférence sur l'avenir du travail. Nous souhaitons que la Conférence accorde beaucoup plus de temps à ce sujet, mais j'imagine qu'il s'agit de l'une parmi de nombreuses discussions sur l'avenir du travail. Pendant ces deux semaines nous avons également eu notre première discussion tripartite sur le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail. C'est un document de 78 pages qui a été publié en janvier et qui contribue de manière très intéressante à la discussion sur ce sujet très rapide. Nous remercions les participants et les auteurs de ce travail pour leur contribution. Certains d'entre nous ont participé aux travaux de la Commission mondiale en leur qualité personnelle et nous l'avons donc fait en tant qu'individu, mais pas en tant que représentant de nos mandants respectifs de l'OIT. Ainsi, il est donc important de dire que le rapport de la Commission mondiale ne présente pas le point de vue de cette maison. Il est simplement un résumé de nombreuses discussions et il résume un échange d'idées, mais il ne représente pas les paroles finales. Comme l'a dit l'un de mes collègues, ce rapport opine mais ne prescrit rien. Nous devons nous rappeler que le futur monde du travail est pas un concept statique. L'avenir de notre monde du travail est incertain, il est en évolution constante. De plus, la combinaison de facteurs qui détermine notre travail et nos vies va également changer et nous ne savons pas avec certitude ce qui sera le mieux. Nous ne savons pas non plus si les outils que nous avons à notre disposition actuellement vont suffire. Nous devons donc continuer à discuter de ce sujet, à comprendre le phénomène, et à vérifier nos idées. Notre réponse ne pas être liée à un seul rapport en particulier un rapport qui ne fait pas forcément l'objet d'un consensus de la part des mandants tripartites. Chers collègues, j'aimerais revenir sur le fond du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. D'une part, le rapport contient des éléments importants. Premièrement, le but du rapport, donc d'investir dans les capacités des personnes, des institutions du travail, et d'un travail décent et durable. Cet objectif est noble et nous soutenons cette ambition. Deuxièmement le rapport tient bien compte des défis qui se présentent à nous et tient bien compte des possibilités offertes par la technologie. Troisièmement, nous sommes heureux que le rapport reprenne totalement l'idée selon laquelle il y a de la diversité dans les différentes formes de travail, et qu'il n'utilise pas cette terminologie pas très claire de l'OIT qui parle des formes standard et non-standard d'emploi. Il reconnaît l'importance des entreprises, des PME et des micro-entreprises comme des partenaires importants pour mettre en place des approches locales pour s'adapter au changement climatique. Des plans d'adaptation nationaux se fondent habituellement sur des politiques décidées par l'État, donc cette recommandation visant à faire participer les PME et les micro-entreprises est considérée comme une approche innovatrice. D'autre part, j'aimerais vous faire part également de l'inquiétude des employeurs quant à ce rapport. Nos discussions pendant ces deux semaines et à l'avenir, pourront, je l'espère aider l'OIT à adopter une approche de l'avenir du travail qui représente bien les idées de ses mandants tripartites. Tout d'abord puisque nous soutenons l'objectif général de ce rapport, le défi. Il y a un problème avec sa définition stricte, et sur la manière d'arriver à cette vision à l'avenir. Tout simplement, nous ne pourrions pas atteindre cet objectif ambitieux sans un environnement d'entreprise ou commercial qui soit propice. Permettez-moi d'être clair : il s'agit de risques professionnels, mais l'OIT doit mieux travailler pour permettre de créer un

bon environnement de travail, et de création de travail, pour permettre d'atteindre le travail décent pour tous. La timidité de l'OIT à cet égard empêche le progrès et met à mal beaucoup des objectifs visés. De plus, les employeurs sont frustrés par le fait que le rapport de la Commission mondiale ne reconnaît pas la valeur qu'apporte le secteur privé au monde du travail. Malgré nos nombreuses requêtes et propositions, et malgré des assurances selon lesquelles ce point de vue serait inclus dans le rapport. Le rapport ne fait aucune recommandation visant à améliorer l'environnement commercial, par exemple en promouvant le dynamisme et les investissements, et en mettant l'accent sur la productivité et le besoin de création d'emplois pleins et productifs. En fait, il reflète la tendance générale de la politique qui vise à prendre des mesures passives ou punitives qui n'aident pas au dynamisme. Ce n'est pas la bonne approche pour atteindre les objectifs de développement durable ambitieux. A la conférence à Singapour, le Directeur général Guy Ryder a dit, et je cite « Si nous regardons la région de l'Asie dans ce contexte, nous voyons qu'il y a certainement beaucoup de choses à célébrer et à fêter ici, une bonne raison pour se tourner vers l'avenir avec optimisme et confiance dans une région qui continue à être meilleure que les autres en termes de croissance économique. Le taux de croissance moyen de 5% entre 2007 et 2017 était bien au-dessus du taux de croissance moyen, et était une des économies qui a grandi le plus rapidement dans le monde. Certains de ces pays justement sont ici aujourd'hui puisque presque tous les pays d'Asie sont au dessus de 5% de croissance annuelle. » Fin de citation. Mesdames et Messieurs, cela c'est grâce au fait que beaucoup d'accent était mis sur la promotion et la création d'un secteur privé dans cette région. Cette région, à mon sens, est comme dans un film que j'aime beaucoup. Elle est très bonne grâce à son utilisation de la technologie, de l'innovation, de la productivité, ce qui amène à des communautés plus durables et plus heureuses. Enfin, malgré leurs louables intentions, beaucoup de recommandations sont ambiguës, irréalistes et irréalisables. Par exemple, la recommandation de mettre en place une garantie universelle pour les travailleurs, notamment, est très problématique pour mon groupe, puisqu'on pense qu'elle est trop vague, infaisable et trop coûteuse pour les entreprises. On peut se demander ce qui a motivé les membres de la Commission ex officio, on ne peut pas donc soutenir une garantie universelle pour les travailleurs que nous ne comprenons pas. Je vais écouter avec beaucoup de curiosité lorsqu'on va nous expliquer ce concept, peut être que le but est de créer quelque chose d'unique, qui est sorti de ces célébrations du centenaire, mais je ne crois pas, je suis pragmatique, et j'ai mis en place et vendu moi-même des entreprises. J'ai toujours essayé de tenir mes promesses plutôt que de faire preuve de populisme en vendant un produit qui est utopique et qui ne sert à rien. Il n'est donc pas juste de réveiller les espoirs des gens. De même la recommandation visant à mettre en place un système international de gouvernance pour les plateformes numériques. Cette proposition est très difficile. Nous ne pensons pas que ce genre de recommandation internationale puisse être vraiment gérée, ou établie. Au contraire, elle peut être exploitée, ou elle pourrait violer certaines libertés. Il faudrait en tout cas faire davantage de recherches, et avoir davantage de preuves empiriques sur la manière dont il faudrait aborder cette question. Certains pays ont encore beaucoup de mal à utiliser même le mot « numérique » alors avant d'avoir résolu ce problème, la seule chose que nous pourrions faire c'est agir de manière contraire à nos intérêts, à notre envie, de ne laisser personne de côté. Ce serait de la rhétorique vide. Nous ouvrirons encore davantage le fossé entre les pays développés et sous-développés, et nous développerions certaines sociétés en en laissant d'autres de côté. Enfin, cette proposition de mettre en œuvre le programme centré sur l'être humain n'a aucune proposition qui permette d'inciter les entreprises d'investir dans la technologie. Chers collègues, alors que le monde du travail évolue, nous devons évoluer avec lui. Les organisations d'employeurs reconnaissent ce défi, et nous envisageons notre avenir, notre rôle futur tout en tenant compte de la réalité de l'évolution, des changements démographiques, l'incidence du changement climatique, le besoin de davantage de durabilité et la pénurie répandue d'aptitudes, de connaissances. Un peu plus tôt cette année, l'OIE a publié un rapport visant à guider les employeurs et les organisations membres, entreprises, à identifier des opportunités qui ressortent de ces changements, et de mettre en place des actions pour innover et s'adapter. Nous avons dit que les entreprises devaient rester

confiantes et s'associer sous l'égide des organisations d'employeurs et d'entreprises qui offrent un bon mélange de représentation et de services. L'avenir du travail est une perspective très difficile pour tous. Par nos efforts, comme ce rapport par exemple, nous stimulons de bonnes discussions entre nos membres sur leur rôle futur et sur la manière dont ils peuvent mieux s'adapter et mieux innover pour servir leurs membres et la société dans son ensemble. Mesdames et Messieurs, à la base de notre préparation à l'avenir, il y a également la résolution de nombreux défis en termes de travail. Le travail infantile, les emplois informels, etc. Il y a également l'éducation qui est très importante. Permettez-moi de citer l'ancien Président Nelson Mandela, dont la vidéo de sa visite à l'OIT a été montrée récemment. Le centenaire de sa naissance a commencé l'année dernière et termine dans un mois. Donc, il disait « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on peut utiliser pour changer le monde. » Fin de citation. C'est ce qu'a dit Nelson Mandela. Cette vérité s'applique aux gouvernements, aux politiciens, à ceux qui allouent les budgets, et à tous les secteurs, aux employeurs et à ceux qui développent des compétences, et aux personnes elles-mêmes, travailleurs et membres de communautés. Cette vérité est également la raison pour laquelle, malgré les intentions de l'apartheid dans mon pays de nous détruire, malgré le fait que certains d'entre nous ont vécu leur vie, la moitié de leur vie sous le régime de l'apartheid dans des villages très reculés, sans infrastructure, et bien, l'apartheid a échoué. Notamment parce que nous avons une éducation. C'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui pour m'adresser à vous. C'est une arme puissante, très, très puissante. L'éducation et les compétences vous libèrent, et c'est une responsabilité individuelle et collective de rendre l'éducation possible pour tous. C'est ainsi que nous contribuons à prendre avec nous de nombreuses personnes et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Lorsqu'il s'agit de décider comment utiliser de manière collective notre énergie et nos ressources, l'éducation et le développement des aptitudes doit être au sommet de la liste. Roberto Suarez, notre Secrétaire général a déjà parlé de cet aspect dans son intervention mais il vaut la peine de la rappeler. Les aptitudes sont la monnaie des lieux de travail modernes, et le développement des capacités est la meilleure manière de faire en sorte que les travailleurs puissent atteindre leur potentiel et gagner assez d'argent pour leurs familles. Oui, nous devons nous battre pour le travail décent, mais le travail décent est une illusion sans travail. Les travailleurs ne peuvent pas avoir d'emploi, et encore moins de bons emplois sans aptitudes. C'est incontournable. Une transition juste sans aptitudes et sans formation c'est également une rhétorique vide. Il faut recruter des gens avec des compétences, et de plus les travailleurs ont besoin d'être formés. Notre rapport a trouvé que les entreprises elles-mêmes étaient intéressées à jouer un rôle actif dans le développement des capacités et que pour améliorer les capacités il fallait adopter de nouvelles approches. Investir. Le développement des aptitudes et une meilleure éducation sont un impératif au niveau mondial. Mon groupe en appelle à l'OIT et tous les États Membres à améliorer, à augmenter les ressources pour mettre en place des programmes d'apprentissage tout au long de la vie. C'est essentiel pour construire et maintenir des talents pour que la main d'œuvre corresponde au marché du travail. C'est ainsi que nous pourrions assurer le travail décent dans des marchés du travail en pleine évolution. J'ai lu un livre formidable récemment qui s'appelait « Factfulness » par Hans Rosling. Il donnait 10 raisons pour lesquelles nous nous inquiétons pour l'état du monde, mais pourquoi les choses étaient mieux que ce que l'on pensait. Ce professeur explique également que le besoin d'éduquer, qu'il faut mieux éduquer nos citoyens, en particulier nos enfants. Il dit par exemple que nous devrions apprendre à nos enfants qu'il y a des pays qui ont différents niveaux de santé, de richesse, etc. et que la plupart sont au milieu. Il faut leur apprendre la position socioéconomique de leur propre pays par rapport au reste du monde. Et la manière dont cela change en permanence. Nous devons leur expliquer comment avoir plusieurs idées en même temps. Beaucoup de choses se passent dans le monde, en bien et en mal. Nous devons leur apprendre que le monde continuera à changer et qu'ils vont devoir rester à jour en termes de connaissances et de vision du monde, pendant toute leur vie. Ces arguments, en particulier le dernier, sont la recette pour adopter une approche honnête de nos défis et une approche honnête des jeunes et des autres travailleurs qui leur permettent de s'adapter et de croître. Si nous voulons aider les

travailleurs à s'adapter au stress de se monde en plein changement, leur donner des possibilités de développer leurs capacités, c'est essentiel. S'agissant du rapport, chers collègues, permettez-moi de parler maintenant du rapport du Président du Conseil d'administration, en tant que porte-parole des employeurs au Conseil d'administration, je ne peut qu'attester des grands débats que nous avons eus ces 12 derniers mois sur de nombreux sujets couverts par le rapport du Président. Nous remercions le Président d'avoir préparé ce résumé et nous souhaitons apporter quelques observations. Premièrement, il y a encore pas mal de choses à faire avant d'arriver aux différents objectifs fixés. Avec 123 ratifications, il y a encore plusieurs signatures qui sont nécessaires, mais il est encourageant de voir que beaucoup de pays ont déjà donné davantage d'informations sur leurs efforts en la matière. Plus d'informations de qualité permettront au Bureau de progresser et de soutenir les mandants sur le terrain pour qu'ils puissent surmonter les défis par des demandes concrètes d'assistance technique par exemple. Comme je l'ai déjà dit, la ratification est importante, certes, mais ce qui est encore plus important c'est la mise en œuvre effective. L'un sans l'autre n'apportera aucun impact positif sur le terrain. Deuxièmement, en ce qui concerne l'initiative pour les entreprises. La stratégie pour un plus grand rapprochement du BIT avec le secteur privé est une priorité pour le groupe des employeurs. Être présent auprès des entreprises à tous les stades et dans toutes les régions du monde permet de mieux comprendre les défis que connaissent les entreprises et permettra au Bureau d'avoir une approche plus pragmatique en ce qui concerne la résolution des problèmes. Cela facilite aussi un échange d'informations mutuel qui va dans les deux sens. Troisièmement, l'appel des employeurs au BIT pour qu'il accélère ses efforts pour promouvoir et protéger le rôle des partenaires sociaux dans tous les aspects de la réforme des Nations Unies et de ses résultats. Il n'y a pas eu assez de consultation avec les employeurs du secteur privé sur un certain nombre de points. Je crains que l'effort de rassembler les missions sous un seul coordinateur des Nations Unies ne fera que diluer nos objectifs. Sharan Burrow et Roberto Suarez l'ont dit avant moi. Nous souhaitons avoir un statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous en appelons aux États en cette année du centenaire de l'OIT pour que ceci devienne une réalité. Enfin, le BIT doit faire beaucoup plus d'efforts pour représenter les trois mandants de façon égale, à la fois dans son travail et dans sa composition. C'est un point que j'ai déjà soulevé dans mes remarques préliminaires en début de semaine, et je vous renvoie ce que je disais dans ce discours. En ce qui concerne la situation à laquelle sont confrontés les travailleurs des territoires arabes occupés, Mesdames et Messieurs, pendant 40 ans le Directeur général a produit un rapport annuel sur la situation à laquelle sont confrontés les travailleurs dans les territoires arabes occupés. Le rapport de cette année se fait à la suite d'une mission envoyée en Cisjordanie y compris Jérusalem est, le Golan occupé et après deux réunions, l'une au Caire, et l'autre à Damas. L'information sur le marché du travail dans les territoires arabes occupés nous montre que la situation est sombre. Le chômage a beaucoup augmenté en particulier à Gaza et la participation diminue. Le groupe des employeurs traditionnellement en fait aucun commentaire sur des conflits politiques enracinés qui sont le résultat de désaccords et de tensions entre États qui durent depuis fort longtemps. Néanmoins mon groupe aimerait dire quelques mots du marché du travail dans ces territoires. Tout d'abord, il semble clair qu'avec des ressources publiques de plus en plus minces, les emplois devront être créés par le secteur privé tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Mais il est difficile pour les entreprises privées d'investir dans ces territoires. C'est pourquoi nous encourageons les autorités de Palestine et d'Israël à avoir un dialogue effectif avec les entreprises pour mettre sur pied un environnement permettant la création d'emplois. Deuxièmement, nous encourageons la communauté internationale à augmenter son soutien financier afin d'aider les plus vulnérables qui vivent dans ces territoires et afin de lever les restrictions qui pèsent sur les activités économiques afin de permettre aux entreprises de s'y installer et de contribuer à la création d'emplois. Troisièmement, en ce qui concerne le paiement électronique des salaires, nous pensons que cela permettrait d'améliorer les activités des intermédiaires. Comme nous l'avons dit l'année dernière, le BIT devrait apporter une assistance technique à large échelle pour améliorer les capacités de tous les mandants sur le terrain, dans le cadre du programme phare sur les États fragiles et

la réponse aux catastrophes. Cinquièmement, le BIT devrait continuer à apporter son soutien au processus de réforme du droit du travail, par le biais de partenariats tripartites et de consultations. Enfin, nous encourageons le BIT à fournir un soutien technique et des conseils sur le renforcement des compétences des travailleurs palestiniens. En conclusion, nous pensons que nous sommes confrontés à de nombreux défis aujourd'hui. Certes, nous sommes ici pour célébrer les succès de l'OIT grâce au travail de ses mandants, et c'est tout à fait approprié. Nous devons célébrer cet anniversaire. Mais ce n'est pas parce que nous sommes arrivés à 100 ans que nous allons forcément durer 100 ans de plus. Aucun d'entre nous ne peut se reposer sur ses lauriers, et le groupe des employeurs prend ce défi très au sérieux. Là je vous renvoie à nouveau au discours que j'ai prononcé lundi afin que vous sachiez quel est le contexte dans lequel je m'exprime. Nous devons être conscients des défis et des incertitudes pour l'avenir et nous devons également encourager les travailleurs et les employeurs, en particulier des jeunes générations à relever ces défis afin qu'ils soient autonomisés, qu'ils soient en mesure de s'adapter, et en tant que sud-africain fier, je vais citer Nelson Mandela « que vos choix reflètent vos espoirs et pas vos craintes. » Voilà, quel est l'avenir que nous devons créer pour tous, je vous remercie de votre attention.

M. Luc Cortebecq

Travailleur (Belgique)

Merci, Madame Présidente, Directeur général, chers collègues, c'était pour moi un plaisir et un honneur, avec Philip Jennings et Reema Nanavati, et mes collègues travailleurs, d'être membre de la Commission sur l'avenir du travail. 27 personnes de différentes régions, avec des parcours très différents et j'ai vraiment beaucoup apprécié, en tant que l'un des membres ex officio, d'avoir cette relation entre le Conseil d'administration et la Commission. Nous avons pu compter sur l'excellente co-présidence du Président Cyril Ramaphosa et le Premier ministre Löfven, et nous avons eu le soutien du Directeur général Guy Ryder et du personnel. J'ai apprécié la richesse de l'analyse, la clarté des idées, l'intérêt mutuel envers les expériences et les points de vue des uns et des autres, et la discussion ouverte qui a eu lieu. C'était une excellente idée, initiative du Directeur générale qui a été soutenue par le Conseil d'administration, d'ouvrir la préparation du centenaire et la discussion de l'avenir du travail à d'autres personnes, des personnes disposant d'expérience mais ne faisant pas seulement partie de l'OIT ou de ses mandants. De plus, nous avons pu compter sur l'engagement des membres de la Commission et tous ces éléments ont fait que le rapport, non pas le rapport du Bureau mais un rapport d'une Commission très diversifiée et donc ce rapport, qui a le titre « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » est extrêmement fort. Le message est clair : le monde traverse des périodes difficiles, et une majorité des personnes dans le monde est laissée pour compte. Cela va empirer si nous n'agissons pas. Ce qui est sûr, c'est que nous ne sommes pas prêts pour l'avenir du travail. Ainsi, un contrat social plus ambitieux doit être renforcé si nous voulons éviter davantage de crises dans nos sociétés, plus que ce que nous avons déjà. Il était très remarquable de voir comment les chefs d'États hier et avant-hier ont parlé de la création de l'OIT comme le contrat social le plus important de l'histoire. Ce n'était pas seulement un lapsus ou une image exagérée pour faire plaisir au public de l'OIT. La Commission n'a pas abandonnée une ou plusieurs valeurs ou objectifs de Versailles et de Philadelphie. Ces valeurs restent importantes et elles doivent être renouvelées, renforcées. Le programme centré sur l'humain de la Commission nous donne 3 piliers d'action et 10 recommandations. Nous donne des idées donc pour mettre en œuvre ce contrat social. Une des phrases les plus importantes se trouve à la page 28, je cite « Il ne vise pas à adapter les individus à ce nouveau panorama, il porte une vision plus audacieuse qui cherche à orienter les transformations en cours vers un avenir du travail qui offre dignité, sécurité et égalité des chances en élargissant les libertés humaines. » Fin de citation. Permettez-moi de vous rappeler certains des points les plus forts de ce rapport.

Investir dans les personnes avec un droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie pendant leurs heures de travail. L'accompagnement des personnes dans les différentes transitions, tout type de transition. Le programme de transformation pour l'égalité des genres et pour mettre fin à la violence au travail. L'extension horizontale et verticale de la protection sociale, personne ne peut laisser de côté. C'est surtout important pour les travailleurs ruraux et pour les travailleurs de l'économie informelle, et de plus en plus important également pour l'économie de plateforme. Je salue le rôle des relations d'emploi comme élément central de la protection du travail. De toute façon, une protection du travail est nécessaire pour tout travailleur, indépendamment de leur situation d'emploi ou de leurs accords contractuels. Un autre point abordé dans le rapport, qui est très important, c'est la garantie universelle pour les travailleurs, qui ajoute trois questions importantes. Des salaires assurant des conditions d'existence convenable, limite maximale de la durée du travail, et lieu de travail sûr et salubre. Ces points donc s'ajoutent aux droits fondamentaux des travailleurs actuels. Je sais que ce point est difficile pour nos collègues du groupe des employeurs, mais sur ce point également j'ai entendu hier les dirigeants du monde, hier et avant-hier, qui soutenait les différents points de cette garantie universelle pour les travailleurs. Un instrument international est nécessaire pour les plateformes numériques, c'est un autre point qui a été soutenu également. Je soutiens un droit à la déconnexion numérique, le règlement pour les travailleurs se rappelle, et des heures de travail minimum garanties, ainsi que la souveraineté sur les horaires. L'appel aux gouvernements de promouvoir la représentation des travailleurs et des employeurs, la nécessité du dialogue social et la négociation collective, et l'insuffisance de l'approche individuelle, la reconnaissance de l'importance du système de normes du travail et du mécanisme de contrôle. L'approche de l'humain aux commandes, il ne s'agit pas seulement de s'adapter à la technologie mais il s'agit de gérer la technologie. La technologie doit être un choix de société. Les investissements dans le bien être, l'économie grise et l'infrastructure afin de répondre aux défis et de créer du travail. Les indicateurs qui vont au-delà du PIB pour mesurer les progrès centrés sur l'humain, liés à des encouragements alternatifs aux entreprises pour éviter les visions à court terme. Voilà donc certains points soulevés dans le rapport. Au sein de la Commission nous avons eu des discussions approfondies sur les points que nous souhaitons voir se refléter dans ce rapport. Les défis pour la démocratie et les dangers du populisme tel que mentionnés clairement hier par les chefs d'États. L'analyse que nous avons menée sur les modèles d'affaires et l'influence sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés, maintenant avec les visions à court terme et les rachats, les modèles de valeurs des actionnaires, l'évasion fiscale, le besoin de réformes, d'un registre financier mondial, de systèmes fiscaux pour l'économie numérique. Le rôle des grands acteurs, des multinationales, les « Big 5 » sur les impôts et les manières dont elles contrôlent et utilisent les données. Les données, les valeurs extraites du travail numérique sont souvent utilisées pour des intérêts privés plutôt que pour des objectifs sociaux. Les chaînes d'approvisionnement globales et la manière de les convaincre de respecter les droits des travailleurs en se servant de méthodes de vérification préalables obligatoires, peut-être. La concentration du pouvoir. Sur tous ces points également, nous avons entendu un soutien des chefs d'États dans leurs élocutions d'hier et d'avant-hier. L'appel aux États Membres de prendre leurs responsabilités dans le programme centré sur l'humain. Pour cela il faudra de nouvelles règles pour réglementer les nombreux abus, les nombreuses violations des droits qui viennent avec la numérisation. Inspirer les États Membres et garantir un niveau égal. Le rôle des services publics de qualité est mentionné mais il faut encore davantage insister là-dessus. Il faut insister davantage sur le rôle de la négociation collective transnationale. Malgré le fait qu'il contient quelques points un peu faibles, le rapport en tant que tel est très fort. Moi-même j'ai vu comment le rapport avait été salué par les groupes de travailleurs mais je l'ai également présenté à certains mandants tripartites dans différents États et il a été également salué par la société civile. Le rapport donne aux mandants un tremplin pour la déclaration du centenaire. Il faudra beaucoup d'ambition pour renforcer le contrat social dont nous avons besoin pour maintenant et pour l'avenir. Faisons ce que les dirigeants du monde nous ont recommandé : faisons une déclaration du centenaire qui soit forte. Merci.

Mme Josephine Teo

Gouvernement (Singapour)

En tant que première oratrice après avoir entendu les porte-paroles des employeurs et des travailleurs, je ferai de mon mieux en ce qui me concerne pour respecter le temps de parole de cinq minutes. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. Singapour félicite l'OIT pour son centième anniversaire. C'est un véritable jalon dans l'histoire de cette organisation. Cela montre sa pertinence et sa structure tripartite unique. Nous aimerions également féliciter le Directeur général Guy Ryder pour nous avoir guidés et nous avoir permis d'entamer des discussions importantes sur l'avenir du travail. Le rapport de la Commission mondiale de l'OIT, « Le travail pour un meilleur avenir » est un appel très clair à chacun de nos pays pour préparer nos économies et nos entreprises ainsi que nos travailleurs à l'avenir du travail. Nous pensons qu'apprendre les uns des autres est toujours utile et dans cet esprit, Singapour a coorganisé la conférence de Singapour sur l'avenir du travail avec le BIT. Cette manifestation a accueilli 700 délégués tripartites provenant de 18 pays. D'abord les 10 pays membres de l'ASEAN, ainsi que les 6 partenaires de dialogue de l'ASEAN : l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée ainsi que la Mongolie et Timor-Leste. Lors de cette conférence, les ministres du Travail de l'ASEAN ont réaffirmé leur engagement, et j'en faisais partie, à préparer les travailleurs et les entreprises à l'avenir du travail. Nous avons d'ailleurs émis une déclaration conjointe, la première en son genre de notre groupement régional. Nous voulons contribuer à cet héritage du centenaire de l'OIT. C'est pourquoi nous avons lancé l'idée d'une initiative régionale pour l'avenir du travail, à travers un dialogue continu et un renforcement des capacités dans notre région. Ceci va nous permettre de promouvoir le partage d'expériences et la collaboration à l'échelle régionale. Singapour d'ailleurs, a commencé à se préparer à l'avenir du travail depuis un certain nombre d'années, puisque nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives clés pour créer un avenir meilleur pour notre population étant donné notre situation unique. Parce que depuis des années nous avons plus d'emplois que de personnes. Les entreprises s'installent dans la région, mais en tant qu'économie ouverte et connectée nous sommes toujours vulnérables face au changement et aux tempêtes du monde. En même temps, nos modèles sont de plus en plus perturbés, mais nous trouvons des réponses pour créer de nouveaux emplois. Et nous avons donc le défi également de la longévité qui s'accroît. Nos populations vivent plus longtemps alors comment faire de cette longévité quelque chose de productif à la fois pour les travailleurs, les entreprises et la société ? Comment créer ensemble cet avenir du travail ? Pour Singapour, la réponse est tout à fait claire. Il y a un terme qui nous unit tous, c'est le tripartisme. Depuis quelques années nos organismes économiques et les partenaires tripartites ont travaillé ensemble pour établir 23 feuilles de route de la transformation qui couvrent 80% de notre économie. Ceci montre comment les employeurs peuvent saisir les opportunités de l'économie de l'avenir et préparer les travailleurs à avoir des emplois de qualité. En outre, le congrès des syndicats va travailler avec les employeurs à créer des commissions de formation dans les entreprises qui vont offrir des cours de formation aux travailleurs pour qu'ils puissent suivre le rythme des transformations industrielles. Ceci est appuyé par la fédération des employeurs de Singapour dans le cadre de notre initiative pour l'avenir du travail. Autre exemple, le groupe tripartite pour les travailleurs plus âgés. Ce groupe a revu l'âge de la retraite et durée emploi, pour tenir compte justement de la longévité de nos travailleurs. Mesdames et Messieurs, en outre la santé et la sécurité sur le lieu de travail demeure une priorité pour nous. Nous avons d'ailleurs une stratégie à l'horizon 2028. La mortalité a beaucoup diminué de 1,4 pour 100 000 travailleurs au cours des 3 dernières années, nous comptons la réduire à moins de 1 d'ici à 2028. Nous voulons des conditions de travail saines et nous annonçons que nous allons ratifier la convention 155 sur la santé et la sécurité au travail. En conclusion, nous

nous félicitons de travailler étroitement avec le BIT et appuyons l'agenda centré sur l'humain de l'OIT pour l'avenir du travail. Je vous remercie.

M. Tidjani Hassan Haddam

Gouvernement (Algérie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs. La présente session de la Conférence internationale du travail est tout à fait spéciale puisque nous y célébrons le centième anniversaire de la création de notre organisation. 100 ans d'efforts déployés pour renforcer la justice sociale dans le monde du travail. Lors de la présente session, nous allons discuter de questions très importantes qui devraient apporter des résultats concrets et qui sont liés à l'orientation future de nos activités ici à l'OIT. Le rapport dont nous discutons est le résultat d'un travail réalisé par un groupe distingué de personnes, et il établit les conditions du dialogue sur des questions extrêmement importantes, liées à l'avenir du travail. En outre, la question du renforcement de l'espace démocratique au service du dialogue social est pour tenir compte. La Présidente, je demande aux personnes qui font du bruit de bien vouloir se taire, de bien vouloir cesser. [INTERRUPTION 02:43] Ce document de référence qui place l'humain au centre du développement économique et social, et des politiques publiques y afférentes dans un monde de plus en plus numérisé montre bien la volonté de l'OIT à consolider le contrat social au service de la prospérité des générations futures. Tout individu doit pouvoir trouver sa place pour exprimer ses capacités au service du développement socio-économique. Un développement socio-économique juste et harmonieux, où personne ne se trouve marginalisé ou laissé sur le bord du chemin. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, grâce à ce rapport nous espérons pouvoir dessiner une feuille de route active pour le BIT, lui permettant de relever les défis que connaît aujourd'hui le monde du travail. L'Algérie en appelle à ce qu'un soutien accru soit accordé aux pays africains, en particulier pour leur permettre de continuer à mettre en œuvre des programmes et des politiques publiques leur permettant d'instaurer le travail décent et d'élargir la protection sociale pour mettre un terme à la pauvreté, à la marginalisation et leur permettre de développer les instruments du développement. Dans ce contexte j'aimerais insister sur l'importance que nous accordons au fait de permettre aux travailleurs qui travaillent dans le secteur informel de travailler dans le secteur formel, et je crois que c'est particulièrement dans cette 101^{ème} année d'activité du BIT. Dans ce contexte d'ailleurs, le continent africain, plus que toute autre région du monde, est confronté au défi de fournir une protection sociale universelle à tous ses citoyens et de trouver les voies et moyens pour que tous aient droit de bénéficier de la sécurité sociale comme le stipule les conventions internationales pertinentes. Au nom de la fraternité arabe et africaine, le gouvernement algérien, avec l'aide du BIT, joue son rôle dans le contexte de partenariat sud-sud pour aider à des programmes visant au dialogue social et à l'instauration de la protection sociale. Des experts, par exemple, ont été envoyés dans plusieurs pays, des experts algériens, et je voudrais dire que l'Algérie est toujours prête à coopérer avec l'OIT pour continuer à aider les pays qui voudraient bénéficier de l'expérience algérienne. Mesdames et Messieurs, l'Algérie appuie les recommandations et les orientations contenues dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, car ce rapport se base sur les valeurs de l'égalité, de la justice et renvoie à la déclaration d'indépendance de l'Algérie de 1964, suite à la création de l'État algérien nous avons fait beaucoup d'efforts dans le domaine du développement humain. Nous avons fourni [INTERRUPTION 07:33]. L'Algérie réitère son soutien au peuple palestinien qui se bat pour la liberté, pour la justice et pour ses droits humains, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail dans les territoires arabes occupés. Nous renouvelons notre engagement aux principes de la déclaration de Philadelphie qui ont donné naissance à cette organisation. Je vous remercie de votre attention et que la paix soit avec vous.

Mme Carla Bacigalupo Planas

Gouvernement (Le Paraguay)

Bon après-midi Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs. Au nom du Président de la République du Paraguay, et à titre personnel, j'adresse les félicitations à l'Organisation Internationale du Travail à l'occasion de son centenaire. J'adresse mes félicitations pour ces 100 années consacrées à promouvoir un travail décent pour une plus grande justice sociale. Je voudrais aussi féliciter le Directeur général du BIT pour le rapport présenté cette année dans lequel il développe le sentiment de l'Organisation vis-à-vis des progrès, des nouvelles technologies et des défis que nous posent les changements qui interviennent dans le monde du travail. Ces changements aujourd'hui plus que jamais, donnent la mesure de la valeur des grands principes de la constitution de l'OIT de la déclaration de Philadelphie et de la déclaration inestimable sur la justice sociale, sur une mondialisation équitable. Mon pays, et je le dis avec fierté, est fondateur de ce rêve insensé tripartite, pour reprendre les propos du Président Roosevelt, né en 1919 avec le traité de Versailles, pour des milliers de travailleurs et d'employeurs dans le monde. Le Paraguay, grâce à cette alliance stratégique avec l'OIT, et une décision politique forte du gouvernement national, a progressé considérablement dans la protection du droit au travail et l'accès au travail formel. En tant que pays fondateur, le Paraguay confirme son engagement de travail, et d'organisation sur la base du dialogue social avec l'OIT de façon à continuer à générer des changements profonds en faveur d'un travail digne et inclusif. Je voudrais d'ailleurs tout particulièrement mentionner ici cette question du travail à l'occasion de ce centenaire, la question du travail des enfants. Depuis 2002 l'OIT a révélé toute son ampleur et nous interpelle tous pour agir de façon concrète. Aujourd'hui dans le monde il existe des centaines de millions d'enfants qui ne sont pas dans les classes mais plutôt dans des lieux de travail. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons parler de l'avenir du travail si nous n'occupons pas de l'avenir de nos enfants, qui méritent des opportunités dans ce monde, loin du travail des enfants, et qui méritent un épanouissement intégral. Ils doivent pouvoir travailler à un seul objectif, qui est celui de réaliser leurs rêves. Si nous ne travaillons pas à l'avenir de nos enfants, il n'y aura pas d'avenir pour le genre humain. Le Paraguay s'est engagé fortement en ce qui concerne le travail des enfants. Il a considérablement diminué, d'ailleurs, ces dernières années, mais toutefois plus de 100 000 enfants au Paraguay continuent d'avoir des activités dans le travail. Nous avons ainsi lancé la stratégie nationale d'éradication, suite à cet engagement. Pour l'éradication du travail des enfants avec la protection des enfants, des adolescents, nous continuerons dans cette voie, en travaillant sur le tripartisme et le multilatéralisme. En ce qui concerne l'avenir du travail, pour ce qui est du droit à l'apprentissage tout au long d'une vie, selon les recommandations que la Commission mondiale a soumise, appuyées par l'OIT, nous avons procédé à des changements profonds du système de formation concernant le travail, conformément à la demande, et des nouvelles capacités requises dans le monde du travail, avec des innovations et des technologies, et un travail en direct avec les entreprises, les centrales des travailleurs. Pour ce qui est des normes, nous avons franchi un pas historique avec la ratification de la convention 102 sur la sécurité sociale, et 175 en ce qui concerne l'emploi partiel. Avec des experts de l'OIT, c'est ce qui nous permettra d'avoir un cadre réglementaire robuste, qui permette de faire progresser le système de sécurité sociale ainsi réformé dont le Paraguay a besoin. En ce qui concerne la formalisation de l'emploi, le Paraguay, qui a des niveaux élevés d'informalité, a adopté en tant que politique publique nationale par décret présidentiel, la stratégie intégrée pour la formalisation de l'emploi conçue par l'Organisation Internationale du Travail. C'est ainsi que nous avons pu faire en sorte que plus de 100 000 travailleurs depuis le début de la stratégie fasse partie du système de protection sociale. Le Paraguay, comme d'autres pays de la région, connaît un recul de la consommation, encore que sa politique macro-économique et du travail est solide et stable. Nous avons lancé des mesures économiques qui généreront plus de 40 000 emplois formels dans le domaine de l'infrastructure, de l'économie rurale et des investissements étrangers. En misant dans tous

ces domaines sur l'emploi des jeunes et sur l'apprentissage, notre service d'emploi a avec sérieux commencé à intégrer des innovations et des technologies en utilisant l'intelligence artificielle pour connecter l'offre et la demande dans le monde du travail de façon plus efficace et rapide, avec une décentralisation des services de l'emploi, et la participation des universités, ce qui est un élément novateur que nous avons construit grâce au dialogue social et un travail rapproché avec les entreprises. L'insertion dans le travail de secteur exclu et d'extrême pauvreté est une priorité pour nous. C'est pourquoi nous avons mis en place les projets spécifiques d'action directe, en association avec des organisations de la société civile. Nous ne pouvons pas permettre que les secteurs les plus vulnérables restent exclus. Nous devons tous comprendre que face à un avenir de l'emploi plus exigeant du fait de ces technologies nous devons redoubler d'efforts et former ces groupes vulnérables qui ont été exclus dans l'histoire d'un système d'éducation de qualité. Il s'agit là d'une priorité pour tous, lorsque je parle de l'emploi des jeunes c'est pourquoi nous avons encouragé à l'adoption de la loi de l'emploi partiel, une politique forte de promotion de l'apprentissage. Pour une plus grande égalité des chances, nous avons un plan d'égalité dans le travail et nous avons aussi mis en œuvre des objectifs très importants en ce qui concerne le harcèlement et la violence dans le travail. Enfin, nous voudrions remercier l'OIT pour le soutien systématique qu'il nous a apporté afin de nous aider dans ces initiatives tripartites. En ce qui concerne le Paraguay, nous misons sur davantage de rêves fous qui changent nos vies, et nous souhaitons à l'OIT 100 années de plus de succès en faveur d'un travail décent et d'une plus grande justice sociale. Merci beaucoup.

M. Nicolas Monckeberg Diaz

Gouvernement (Chili)

Je vous remercie. Je vous salue tout particulièrement au nom du gouvernement chilien, et du Président Sebastian Pinera. C'est un lieu depuis plus de 100 ans où l'on défendit ici les principes qui représentent l'âme de cette institution. La défense et le respect de la dignité dans le travail et celui du travailleur. Il y a 100 ans le monde connaissait la pire crise d'emploi du siècle et c'est là que l'on a pu entendre avec force la voix des dirigeants courageux alors que des gouvernements dictatoriaux violaient les droits de l'homme de centaines de milliers de travailleurs. Aujourd'hui nous célébrons le centenaire de l'OIT mais de façon systématique l'on porte atteinte aux droits de l'homme de milliers de travailleurs et d'employeurs au Venezuela et dans d'autres nations qui sont sous la houlette de régimes anti-démocratiques. Notre devoir, Mesdames et Messieurs, c'est de nous faire entendre avec force comme nous l'avons fait par le passé. Cette voix du tripartisme pour condamner avec fermeté ces abus. Incontestablement nous défendons la libre détermination des peuples et nous y croyons. Par contre, il ne s'agit pas de la libre détermination des dictateurs. L'histoire d'Amérique latine, bien des fois a été marquée par la souffrance et par la douleur, mais notre continent est la terre d'imagination, de la magie. Nous avons donc là une opportunité de revenir vers un monde nouveau, pour ceux qui sont audacieux. Il nous faut donc redéfinir la question du travail avec une vision tournée vers cette société nouvelle, naturellement, sans pour autant renoncer au respect strict des droits du travail, ni de la dignité du travailleur et de sa famille. Aujourd'hui, il y a des questions incontournables. Que faisons-nous en ce qui concerne la révolution technologique, qui pèse sur l'humanité avec les communications qui vont au-delà des frontières et qui les rendent floues. A partir du moment où la main tendue vers l'avenir vient remplacer le point élevé pour le millénaire précédent. La révolution du 20^{ème} siècle appelle à s'émanciper mais s'affranchir du passé avec des coutumes du passé qui relèvent d'une époque voir même d'un autre monde. Quel sens a-t-on aujourd'hui de classer les travailleurs entre travailleurs manuels, intellectuels ou d'autres. Exploités, exploités, consommateurs, producteurs, ce sont des dichotomies obsolètes. De façon successive et simultanée il faut penser que nous sommes tous à la fois consommateurs,

producteurs, artisans, et autres. Ce sont les travailleurs qui utilisent ces moyens au moment où les opportunités s'offrent. C'est là l'histoire de l'humanité au travers toutes ces démarches, de façon qu'on puisse jouer le rôle qui nous revient. Il faut valoriser plus que jamais la liberté du travailleur et le cadre de la relation de travail. Si les choses se font correctement, la souplesse du travail ne génère pas forcément la précarité comme ce fut le cas par le passé. Nous l'avons dit souvent : bien au contraire, c'est là l'humanité du travail qui consiste à améliorer la qualité de la vie. Les 15 premiers mois du gouvernement nous avons encouragé un programme dont le cœur consiste à ouvrir de nouvelles opportunités en effet, pour un travail décent, pour maintenir et améliorer ses options, pour se diversifier si on le souhaite, en ce qui concerne les différentes sources de revenus. Pour améliorer la formation de façon qu'elle soit continue tout en maintenant les conditions de sécurité sociale. Si nous croyons dans la liberté, il est impératif de respecter les règles strictes de chaque droit du travailleur. Rien de viendra hypothéquer plus la vie des travailleurs que de faire croire qu'il suffit de se boucher les oreilles et de penser que tout continuera comme avant. Il faut défendre les principes et les valeurs immuables du travail décent dans un monde différent. Il ne faut pas craindre les changements et laisser derrière cette vision catastrophiste, parce qu'aujourd'hui, j'en finis, il n'y aura pas un algorithme susceptible de remplacer la personne humaine lorsqu'il s'agit d'encourager un compagnon, de l'aider, de reconnaître en réalité, que nous avons une bonne cause. Je vous remercie beaucoup, que Dieu protège nos nations. Je souhaite un bon anniversaire à l'OIT à l'occasion de son centenaire.

M. Dimitar Manolov

Travailleur (Bulgarie)

Madame Présidente, Mesdames et Messieurs, chers délégués. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, au nom des travailleurs bulgares, pour le 100^{ème} anniversaire de l'OIT. L'Organisation qui au niveau mondial, a la plus grande incidence sur la protection des droits des travailleurs par sa réglementation proactive, combinée à des mécanismes bien établis pour garantir la mise en œuvre du droit du travail, le tripartisme du dialogue social. Parallèlement, actuellement, l'OIT a le devoir de répondre à tous les défis posés par le nouveau monde numérique. L'OIT doit répondre à ces défis de manière adéquate en mettant en place, en améliorant le système de protection du droit au travail, en s'opposant à la pression croissante qui est mise sur les travailleurs. De nouvelles obligations doivent être posées aux États pour qu'ils gèrent les changements du monde du travail et les conditions de travail en créant des garanties efficaces pour une vie décente pour les travailleurs et leurs familles. La Bulgarie est l'un des pays où le risque de pauvreté est plus élevé que la moyenne dans l'Union européenne. Un bulgare sur trois risque la pauvreté et l'exclusion sociale. Les inégalités et la polarisation entre les groupes sociaux dans notre société se creusent. Il est donc grand temps de réaliser que pour combattre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité, que cela est une condition sine qua non à la croissance économique et aux progrès de notre pays. En Bulgarie, une grande partie de la population dépend du revenu minimum, mais il n'y a pas de mécanisme clair et à long terme pour l'augmenter. Malgré la stabilité relative des indicateurs financiers, ainsi que la croissance économique durable et des taux de chômage bas, l'effet de redistribution assez bas du taux unique d'imposition et le bas niveau de dépenses en matière de protection sociale continue d'exacerber les inégalités et d'augmenter la pauvreté. Ainsi, un bulgare sur dix qui travaille est pris dans le piège des pauvres qui travaillent. Les politiques étatiques bulgares concernant la redistribution des revenus dans le budget national doit être modifiée afin d'arriver à une meilleure redistribution entre le capital et le travail. Un des défis fondamentaux en matière de protection du travail décent en Bulgarie c'est la rémunération du travail de nuit, les problèmes de l'application du calcul du temps du travail cumulés et les changements fréquents du droit du travail ces dernières années. L'État bulgare a refusé d'augmenter la rémunération supplémentaire pour

le travail de nuit. La recherche montre que le travail de nuit cause beaucoup de dommages, plus que ce que l'on pensait. Il augmente le risque d'accidents du travail. La corrélation entre le travail de nuit à long terme et toute une série de maladies est prouvée scientifiquement. Le problème du calcul de temps du travail cumulé met encore à mal les possibilités de travail décent en Bulgarie. La libéralisation significative du calcul du temps du travail cumulé qui avait pour but par le passé d'aider les employeurs dans des conditions économiques compliquées pendant la période de transition ont eu un impact très négatif sur les travailleurs. Il y a eu des écarts des normes internationales du travail. Les excès d'heures de travail conformément aux normes de l'OIT permettent des activités économiques sans interruption lorsque cela est nécessaire dû à la nature du travail ou à des équipes successives, mais dans la législation bulgare, cette restriction a été levée et cette pratique est devenue de plus en plus répandue. Ces dernières années, des initiatives gouvernementales injustifiées ont révisé la législation du travail sont devenues une pratique systématique. Elles ont lieu en réponse à la pression de certains investisseurs, et souvent, leur but est de limiter les droits des travailleurs. L'une des propositions a été d'ailleurs repoussée, mais tous nos efforts sont compromis par le processus de la mondialisation. Le capital et la production sont exportés vers des pays où les salaires sont plus bas, où il y a souvent pas de normes du travail. Les conditions de travail sont de moins en moins bonnes et les attaques sont fréquentes sur la législation du travail en Bulgarie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, pour conclure, nous devons tenir compte du fait que l'augmentation de l'efficacité du dialogue social et le renforcement du rôle des partenaires sociaux sont l'une des meilleures garanties du droit du travail en particulier, en période de flexibilité du travail, où les limites entre vie professionnelle et vie privée sont floues. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos activités et je vous remercie de votre attention.

M. Pat Breen

Gouvernement (Irlande)

Mesdames et Messieurs les délégués, c'est pour moi un honneur d'être ici avec vous pour m'adresser à la 108^{ème} session plénière de la CIT en cet année de centenaire. Les 100 ans de cette organisation résonnent très fort en Irlande étant donné le rôle central qu'a joué un Irlandais, Edward Phelan, dans la fondation de l'OIT en 1919. Pendant son mandat en tant que Directeur général entre 1941 et 1948 il a été l'auteur principal de la déclaration pionnière de Philadelphie, qui a ouvert une nouvelle voie à cette organisation en réaffirmant ses valeurs fondatrices. A la CIT de cette année, les mandants négocient une déclaration du centenaire qui guidera cette organisation dans ses 100 prochaines années. Je leur souhaite beaucoup de succès en la matière. La relation étroite entre l'Irlande et l'OIT est avérée par le fait que l'OIT a été la première organisation internationale qu'a rejoint l'État Libre d'Irlande en 1923. De plus, l'année du centenaire coïncide avec le premier mandat de l'Irlande en tant que membre à part entière du conseil d'administration, ce qui est notre grande fierté. Ainsi que le fait que cette année, l'Irlande préside la Commission d'application des normes. Les normes internationales du travail demeurent au cœur de cette organisation. Je suis heureux de vous dire qu'en février de cette année l'Irlande est devenue le 29^{ème} État Membre à ratifier le protocole sur le travail forcé, démontrant ainsi l'engagement de l'Irlande à combattre le travail forcé sous toutes ses formes. Nous participons à la campagne « Fifty for Freedom. » La forte relation que nous avons avec nos partenaires sociaux est fondamentale pour nous permettre de jouer un rôle actif au sein de l'OIT. Cela a été clairement démontré par la coopération des partenaires sociaux, de l'ICTU et de l'IBEC par rapport au processus de ratification. L'une des commissions de Convention du centenaire négocie une norme sur la lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le gouvernement irlandais est tout à fait engagé envers l'adoption d'une convention, et souhaite la ratifier le plus largement possible car elle est très importante. A l'aube de sa 100^{ème} année, au cours

des 100 prochaines années les travaux continus de l'OIT seront essentiels pour assurer un avenir meilleur à tout le monde, dans un monde en plein changement. Beaucoup des éléments du rapport de la Haute Commission mondiale sur l'avenir du travail se reflète dans l'initiative sur l'avenir de l'emploi du gouvernement irlandais. L'économie de l'Irlande a été excellente ces sept dernières années, cependant il ne faut pas se reposer sur nos lauriers, car l'Irlande fait face à de nombreux défis, y compris une baisse de la productivité dans les PME, les contraintes d'infrastructure notamment, ainsi qu'une concentration dans certains secteurs et de marchés. De plus, au niveau international, Brexit, un protectionnisme commercial croissant dans d'autres régions géopolitiques présentent d'autres défis. Le gouvernement répond à ces nouveaux défis par un cadre qu'il appelle « Future Jobs Ireland. » Il reflète les contributions des différentes parties prenantes, y compris nos partenaires sociaux qui sont engagés dans le processus de consultation pour le développement de cette initiative, de ce cadre. Future Jobs Ireland reprend beaucoup des thèmes soulignés dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. S'adapter aux réalités de l'économie future et aux avancées technologiques exige des changements de la part des gens et des entreprises. Il est essentiel que nous identifions ces changements à l'avance, un élément clé de notre cadre sur l'avenir des emplois, c'est la création d'un modèle d'équipe de transition pour aider à préparer les travailleurs dans des emplois vulnérables pour qu'ils puissent prendre des mesures pour assurer l'avenir. Le groupe de réflexion tripartite de l'Irlande, le Conseil économique et social national va diriger les travaux dans ce domaine, et ensemble nous allons identifier les secteurs et les emplois et les rôles qui sont les plus vulnérables et mettre en place un cadre pratique pour soutenir les travailleurs. Nous allons nous engager vers l'apprentissage tout au long de la vie. L'Irlande reconnaît que l'impact de la numérisation avance de manière parfois non prévue. Cela va apporter des changements fondamentaux dans beaucoup d'emplois, et la création de nouveaux rôles sur les lieux de travail. Dans ce contexte, mon département dirige, et est pionnier dans le développement d'une stratégie nationale d'intelligence artificielle. Cette stratégie examinera les intérêts de l'industrie et verra comment l'Irlande peut exploiter l'intelligence artificielle. Elle va également se pencher sur les questions liées aux données et à la protection des travailleurs et des consommateurs. Le niveau d'ambition de cette CIT est sans précédent, cependant je suis sûr que la structure tripartite unique de notre organisation qui facilite la réunion des esprits et des cultures de gouvernements, de travailleurs et employeurs de 187 pays permettra d'atteindre ces buts ambitieux. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès lors de vos travaux lors de l'année centenaire. Merci.

M. Ahmad Suliman Alrajhi

Gouvernement (Arabie Saoudite)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les chefs de délégation de cette structure tripartite de l'OIT, que la paix de Dieu soit avec vous tous. Je souhaite d'abord féliciter la Présidente de la Conférence de cette année pour cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail. Je félicite également les vice-Présidents, et je vous souhaite à tous le plus grand succès dans les travaux de notre Conférence. Je voudrais également remercier le Directeur général du BIT, Monsieur Guy Ryder pour les efforts qu'il déploie pour élever le niveau de notre Organisation, qui célèbre cette année son centenaire et pour les efforts déployés pour renforcer son rôle pour la justice sociale. Dans cette période de tension mondiale, nous sommes dans une Conférence un petit peu spéciale. Spéciale, non seulement de par son contenu, qui pose la première pierre de la création de l'avenir du travail mais aussi unique de par les efforts déployés par la Commission mondiale sur l'avenir du travail, présidée par Monsieur Stephan Löfven, Président du gouvernement de Suède et par le vice-Président de l'Afrique du Sud. Ce rapport n'est que le début et non pas l'aboutissement de notre travail. Ce n'est que le début de ce que nous devons faire

ensemble pour l'avenir du travail. Toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités pour saisir cette occasion afin d'offrir aux travailleurs la protection face aux menaces et pour que soit respecté leurs droits en tant que travailleurs. Vous savez, parfois l'avenir est incertain. Il est flou. Cela ne signifie pas qu'il sera moins juste et moins heureux. Bien sûr, les nouvelles technologies auront des répercussions sur les postes de travail qui existent aujourd'hui. Certains, les pessimistes, pensent que cela ne fera que détruire des emplois. D'autres, les optimistes, pensent au contraire que cela multipliera les opportunités. Mais quoi qu'il en soit, le rôle des États continue à être nécessaire pour préparer les travailleurs pour leur offrir les compétences dont ils auront besoin pour s'adapter aux modifications entraînées par les nouvelles technologies. Les changements démographiques, l'augmentation du nombre de personnes qui cherchent du travail, l'augmentation également de l'âge de la retraite a complètement changé la structure de la force de travail dans nos différents pays. N'oublions pas non plus les répercussions du changement climatique sur nos sociétés et les postes de travail que cela va permettre de créer dans de nouveaux secteurs d'activité. Le monde du travail doit faire face aux nouveaux défis, et pour cela nous avons besoin de la coopération et de la coordination entre tous les acteurs de la production. C'est essentiel pour construire un avenir meilleur et plus brillant pour tous. La coopération, l'amélioration des relations entre les différentes parties prenantes, États, gouvernements, organisations internationales et ONG est essentielle. Espérons que dans cette enceinte, et dans d'autres enceintes, comme par exemple, le G20 nous donnerons un bon exemple de coopération multilatérale fructueuse et nous, l'année prochaine, qui auront la présidence du G20 ferons tous les efforts possibles pour que ce soit le cas. Nous parions sur la coordination et la complémentarité entre les différentes parties prenantes. Dans notre pays, avec notre initiative à l'horizon 2030 nous souhaitons renforcer le dialogue social et le dialogue avec les différents pays voisins. Nous avons le projet de la ville de l'avenir, la ville NEOM, qui s'étend sur 460 kilomètres sur les côtes de la mer Rouge. Le secteur privé joue également un rôle important pour l'avenir du travail dans notre pays. Nous avons lancé 68 initiatives pour encourager le secteur privé à créer davantage d'emplois. Enfin, l'avenir du travail, c'est nous qui le définirons. Pour conclure, je vous remercie de votre attention, et je félicite l'OIT pour son anniversaire et que la paix de Dieu soit avec vous.

M. Camille Abousleiman

Gouvernement (Liban)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi de m'exprimer au nom du groupe arabe qui participe aux travaux de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je voudrais également féliciter le Président et les membres et leur souhaite mes meilleurs vœux de succès au cours de cette Conférence. Je profite également de cette opportunité pour féliciter le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, à l'occasion du centenaire de l'OIT et des efforts qu'il a entrepris pour améliorer les conditions des travailleurs, pour promouvoir les conditions de travail décent, notamment dans la région arabe. En tant que groupe arabe nous voudrions également souligner la sélection appropriée des questions thématiques prévues pour cette session. Nous souhaitons continuer à travailler sur la voie tracée par l'OIT pour relever les défis qui se posent dans la lutte contre la violence, la pauvreté, pour réduire les niveaux de chômage, et garantir un environnement propice au travail décent de façon à réaliser les objectifs du programme à l'horizon 2030. Le groupe arabe souhaiterait relever qu'il est important de renforcer la coopération pour le développement des pays arabes et notamment en Palestine, avec le concours que nous propose le Fonds de protection sociale, puisque ces personnes continuent de vivre sous occupation, et l'Organisation Internationale du Travail devrait être à la hauteur de ces responsabilités en ce qui concerne cette question, qui mérite attention et solidarité. Nous ne

pouvons parler de justice sociale alors qu'un peuple tout entier est privé de ses droits. Le groupe arabe voudrait également déclarer à l'OIT qu'il est vraiment reconnaissant des rapports établis sur les droits des travailleurs palestiniens et nous prions les groupes tripartites de l'OIT de mettre en pratique ces rapports sur le fond à l'aide de mécanismes et de plans d'action qui garantissent les intérêts des travailleurs palestiniens et leurs droits à un travail décent. Dans l'exercice de tout leurs droits, nous espérons en effet avoir un document final qui contiendra nombre des principes dans lesquels nous croyons en tant que groupe arabe. D'ailleurs, nous soulignons le fait que ce document final, historique, devrait faire état du droit des peuples vivant sous occupation. Ils devraient pouvoir bénéficier de leur liberté et vivre dans la dignité, sur toute l'étendue de leur territoire. Nous espérons que tous les pays soulignent l'importance que revêt cette situation, compte tenu des principes de la déclaration de Philadelphie. Je voudrais également parler de la solidarité dans les efforts entrepris pour parvenir à la justice sociale et aux bien être de tous. Merci beaucoup.

M. Chee Meng Ng

Travailleur (Singapour)

Merci beaucoup. Nous avons mis l'accent sur le besoin d'avancer vers l'industrie 4.0. Cependant, dans mes discussions avec les travailleurs, beaucoup partagent avec moi leur peur de la technologie et des outils numériques. Pourquoi ? Parce qu'ils pensent que la technologie va prendre leur travail. Je comprends leurs peurs, mais la technologie crée une plus grande part, un plus grand gâteau économique, et un plus grand gâteau économique crée davantage d'emplois, et de meilleurs emplois. Mais, nous devons aider à changer cette sensation de peur. La question est, comment ? Le Congrès national des syndicats de Singapour, SNTUC, soutient le concept de travailleurs 4.0. L'industrie 4.0 ne pourra rien faire sans les travailleurs 4.0. L'industrie 4.0 peut seulement réussir si les travailleurs voient les avantages dont ils peuvent profiter également. Les gouvernements, les entreprises et les syndicats le savent tous. A Singapour le travailleur 4.0 est une combinaison de capacité d'adaptation, de technologie et technique. Avec leurs aptitudes, les travailleurs peuvent être plus productifs, améliorer la valeur des entreprises, et à leur tour, gagner de meilleurs salaires. La SNTUC prend des mesures pratiques pour réaliser ses buts pour nos travailleurs, au niveau de l'entreprise, nos syndicats travaillent avec les entreprises pour fonder des comités de formation des entreprises où les syndicats et la direction collaborent pour aider les travailleurs à se recycler et améliorer leurs connaissances. Les entreprises se sont montrées bien réceptives. Nous avons maintenant plus de 50 de tels comités, les CTC, qui ont été formés. Notre objectif est de faire en sorte que 1000 entreprises aient ce genre de comité dans un délai de 3 ans. Que font ces CTC ? Je vais le résumer. Tout d'abord, ils accélèrent l'acceptation de la technologie avec une plateforme formalisée, mutuelle, pour discuter de la manière dont la technologie peut bénéficier aux entreprises et à leurs travailleurs. Cela permettra aux travailleurs de surmonter leur peur de la technologie. Deuxièmement, accéléré l'adoption de la technologie. "Par ces comités CTC, il y a une meilleure compréhension des plans de transformation des entreprises et des besoins de formation des travailleurs. Pour augmenter ces efforts les SNTUC aide également les entreprises à accéder à des bourses du gouvernement pour adopter la technologie, jusqu'à 80% des coûts. Le gouvernement de Singapour a annoncé récemment des changements au programme de bourses de développement des entreprises. Les entreprises doivent maintenant s'engager à former leurs travailleurs. C'est une bonne nouvelle. Enfin, les CTC, ces comités vont aider à accélérer la mise à jour des efforts de transformation pour aider à créer de la valeur pour nos entreprises et, plus important, de réaliser de vrais efforts en matière de transformation pour les travailleurs, sous la forme de meilleurs salaires, de meilleur bien être, et de meilleures perspectives de travail. Cela est également conforme au rapport de la Commission mondiale de l'OIT qui a été publié le 22 janvier de cette année

pour un agenda centré sur l'humain. L'élément clé, bien sûr, c'est le fort tripartisme que nous avons à Singapour. Avec le soutien de nos employeurs et du gouvernement, nous pouvons renforcer notre contrat social, et renforcer davantage notre dialogue social, pour faire de l'avenir du travail aujourd'hui et en faire un avantage stratégique pour un petit pays comme Singapour. Parce qu'à Singapour la croissance économique doit être partagée avec nos travailleurs. Sinon, la croissance n'a aucun sens. Nous savons que lorsque nos entreprises gagnent, notre économie gagne, et plus important encore, nos travailleurs gagnent également. Cela crée un modèle tripartite durable pour ancrer le succès économique. Je conclurais en saluant l'annonce par le ministre de la Main d'œuvre de Singapour, Joséphine Teo, de la ratification de la convention 155. Cela montre l'engagement du gouvernement de Singapour envers de meilleures conditions de travail pour nos travailleurs, parce que chaque travailleur compte. Merci.

Mme Tanzila Narbayeva

Gouvernement (Ouzbékistan)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation de la République de l'Ouzbékistan, je voudrais vous saluer tous du haut de cette tribune de la Conférence centenaire de l'OIT. Aujourd'hui, il y a en Ouzbékistan, il y a une vie très active dans tous les domaines. Le but des réformes, c'est de développer un gouvernement démocratique et une société juste où les principales priorités sont la réalisation des droits, y compris les droits du travail, le renforcement systématique de l'emploi digne, et de revenus réels. Le perfectionnement du système de protection sociale, l'égalité des genres et une politique en faveur des jeunes. Nous portons une attention toute particulière à la mise en œuvre des droits du travail, des droits sociaux des citoyens. C'est ce qu'a dit le Président de l'Ouzbékistan, Monsieur Mirziyoyev lors de la 72^{ème} session de l'assemblée générale. Tout un train de mesures ont été prises, notamment des actes normatifs qui réglementent la question du travail. Ces deux dernières années, neuf arrêts présidentiels et du gouvernement de la République d'Ouzbékistan ont été pris concernant les droits sociaux et les droits du travail des citoyens. Aujourd'hui, 15 conventions de l'OIT ont été ratifiées par l'Ouzbékistan, 8 conventions essentielles et tout un programme a été mis en œuvre. Tout un ensemble de mesures sont développées pour développer la coopération avec l'OIT et mettre en œuvre les normes internationales. En mars de cette année anniversaire, l'Ouzbékistan a ratifié la convention 144 apportant ainsi sa contribution à la campagne de célébration de l'OIT sur la ratification de la convention. Ces deux prochains mois, il y aura ratification de la convention 81 sur l'inspection du travail, la 129 sur inspection du travail dans le secteur agricole, la convention 29 visant à lutter contre les contemporaines du travail forcé, et nous adopterons aussi une loi nouvelle sur les syndicats. Nous prenons des mesures pour renforcer le partenariat social, et le dialogue. En 2018 on a créé une Confédération des employeurs de l'Ouzbékistan, appelé à proposer une position de synthèse, équilibrée aux employeurs dans le dialogue social. Il s'agit de garantir les droits sociaux et du travail des citoyens, avec un contrôle par la société et un contrôle parlementaire. Il s'agit d'améliorer la législation dans le domaine du travail, avec la commission interparlementaire sur la mise en œuvre de la convention de l'OIT auprès du gouvernement. L'Ouzbékistan est un des premiers pays où il y a eu un examen des experts du rapport de la Commission mondiale concernant l'avenir du travail. La République participe activement aux projets internationaux visant à perfectionner les relations de travail et visant à élaborer de nouvelles conceptions et programmes allant dans ce sens. Nous apprécions tout à fait l'apport de l'OIT dans le développement de notre pays, car pour nous, l'OIT est chef de file et permet de faire avancer les programmes nationaux de travail digne, de développement du dialogue social, de la protection sociale, de l'emploi et de la protection du travail. Autre thème important, Mesdames et Messieurs, que je voudrais aborder dans le cadre de ma déclaration, c'est l'élargissement des droits des

femmes. Nous nous félicitons que le rapport de la Commission mondiale étudie également la question de l'égalité des genres dans le domaine du travail. La République de l'Ouzbékistan met en œuvre des mesures importantes pour améliorer la condition de la femme au plan politique, social, économique, dans la vie culturelle, dans la vie de la société. Tout un train de mesures systématiques est entrepris pour améliorer le degré d'instruction et l'activité économique des femmes, avec une participation accrue des femmes dans l'entrepreneuriat, afin d'accroître leur rôle. Nous avons élaboré deux nouveaux projets de lois sur la garantie de l'égalité des droits et de l'égalité des chances entre hommes et femmes, et sur la protection des femmes contre le harcèlement et la violence. En mars 2019, une disposition a été arrêtée par le Président visant à prendre des mesures visant à renforcer les garanties des droits du travail, et appuyant l'activité entrepreneuriale des femmes. Il s'agit d'accroître leur emploi et permettre aux femmes de devenir des entrepreneurs en défendant leurs intérêts dans le domaine du travail. Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence, pour conclure, je voudrais relever que notre attachement au respect des normes du travail reste égal. La visite du Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, en décembre 2018 en Ouzbékistan, non seulement a renforcé ces liens, mais a également permis de franchir une étape nouvelle dans le sens du développement d'une coopération constructive de l'Ouzbékistan et de l'OIT afin de créer un socle solide permettant d'approfondir un dialogue instauré dans la confiance. Je vous remercie.

M. Tsvetan Simeonov

Employeur (Bulgarie)

Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi, au nom des employeurs Bulgares, de vous féliciter pour votre élection à ce poste important et de souhaiter à la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail des travaux couronnés de succès. J'aimerais également féliciter tous les participants et les partenaires, y compris ceux qui ne se trouvent pas ici à la Conférence, mais qui travaillent dans leurs pays pour atteindre les objectifs et remplir la mission de l'OIT. Depuis les premières années depuis lesquelles la Bulgarie est membre de l'OIT, en 1920, les institutions étatiques et les représentants des employeurs ont démontré leur succès remarquable dans le domaine social et ils avaient un prestige et une notoriété au niveau international. Un des délégués des employeurs Bulgares, à la 19^{ème} session de la CIT en 1935, en est un bon exemple. Le fameux industriel Balabanov, qui dans les années 20, a proposé dans son usine toute une série d'avantages sociaux pour ses travailleurs, tels qu'un dortoir, une cantine, une boulangerie, des retraites, et un logement pour les travailleurs retraités. Il a également formé un petit orchestre symphonique avec ses travailleurs et ses employés des cercles des immigrants russes en Bulgarie. Malgré toutes les critiques, actuellement les employeurs Bulgares continuent de servir d'exemple d'unité et ne relâchent pas leurs efforts pour inclure le plus grand nombre possible de partenaires sociaux. Un signal clair du respect dont jouissent les entrepreneurs bulgares c'est la visite de Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, en Bulgarie en 2015. C'est un bon signal du statut du dialogue social en Bulgarie, puisque pendant sa visite, Monsieur Ryder a tenu des réunions avec les organisations d'employeurs, les syndicats et les institutions étatiques. Tous les partenaires sociaux en Bulgarie sont fiers du fait que notre pays soit un membre du club prestigieux des pays qui ont ratifié plus de 100 conventions de l'OIT. Mais le travail de l'OIT pour la promotion des ratifications devrait se poursuivre tant pour les pays en développement que les pays développés, pour créer des conditions d'une concurrence juste entre les différentes économies. L'OIT est une institution qui, avec ses conventions, ses normes, ses recommandations, les décisions de ses organes, les missions régionales, les succès dans le domaine de la formation du personnel dans le dialogue social, a énormément contribué à la création de la société moderne, et à la mise en place de relations civilisées. Est-ce qu'il est possible d'évaluer l'énorme contribution de l'OIT et à la résolution de nombreux conflits

grâce aux normes adoptées par l'OIT ? Pour la contribution envers les femmes et les enfants, qui ont été protégés du travail astreignant, les réglementations visant à établir et préserver la paix sociale, les travailleurs dont les vies et la santé ont été protégées des accidents au travail et des maladies du travail. Maintenant, l'OIT s'est adaptée aux nouvelles conditions et à un environnement économique dynamique et travaille de manière moderne, tout en adhérant de manière claire à sa mission. Nous continuerons à compter sur l'OIT à l'avenir pour qu'elle introduise un cadre progressif de relations industrielles, une législation du travail flexible et adéquate à l'avantage des partenaires sociaux, et au progrès par le biais de la paix sociale et de la coopération. Nous avons tous une place et un rôle à jouer dans cette noble mission. L'État, pour créer un environnement économique attractif et accueillant, et des conditions de dialogue social, les employeurs, apporter des productions concurrentielles et modernes, et les conditions de travail sûres, et les syndicats, pour assurer la participation active des travailleurs et des employés pour maintenir une bonne productivité pour respecter les exigences en matière d'hygiène, de santé et de sécurité sur le lieu de travail, et pourquoi pas, pour l'innovation dans les conditions de production actuelles. En conclusion, je voudrais vous assurer que les employeurs bulgares soutiennent entièrement le programme et les efforts de l'OIT et de la CIT pour atteindre donc les objectifs susmentionnés. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à cette assemblée si distinguée, je vous remercie de votre attention.

M. Ernesto Murro

Gouvernement (Uruguay)

Bonjour à toutes et à tous, délégués à la CIT. Nous venons d'un petit pays du Sud, l'Uruguay et je transmets les salutations de notre Président, qui il y a deux ans, était invité ici comme invité spécial de cette Conférence. Nous espérons, nous travaillons pour que lors de cette Conférence centenaire nous ayons une OIT qui soit concrète, que nous fassions plus de conventions internationales et plus d'application de ces conventions dans chaque pays avec plus de travail décent et de justice sociale. Nous soutenons de manière expresse le rapport de la Commission mondiale, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » et nous espérons que son contenu perdure et que le peuple du monde travaille pour le faire avancer et remplir ses objectifs avec des plans concrets. Il est temps de le faire ici et dans chaque pays. Nous soutenons la convention sur la violence et le harcèlement au travail et nous soutenons le fait que l'OIT soit prix Nobel de la Paix. Nous soutenons également le droit de grève qui étonnamment fait l'objet de discussions à l'OIT. En Uruguay, notre constitution le garantit à son article 57. Notre pays, l'Uruguay est caractérisé par sa démocratie. Il fait partie des peu de démocraties pleines du monde, et la première en Amérique latine. Il se caractérise par sa transparence, État de droit et sécurité juridique, liberté d'expression et d'association, paix, bas taux de corruption, inclusion et progrès social, protection du travail et protection sociale, prospérité, qualité de vie, égalité, produit brut par tête et distribution de ce capital, du niveau de salaires et de rentes, négociation collective et participation sociale à l'élaboration et de gestion de la politique publique et pour la première fois de l'histoire, 16 ans de croissance économique continue. Également, les nouveaux droits, genre, liberté de choix et d'opportunité. Nous avons et nous aurons encore beaucoup de choses à améliorer, cela ne fait aucun doute. Pauvre est le pays qui pense qu'il a atteint l'excellence ! Cependant, nous avons été inscrits sur la liste des cas à examiner par la Commission de l'application des normes. Notre pays ne devrait pas être sur cette liste, mais c'est la conscience tranquille que nous défendons nos idées, nos principes, nos programmes et nos politiques. Nous savons qu'il y a des pays qui nous soutiennent. Nous leur sommes reconnaissants. Nous avons été inclus sur cette liste après 66 ans, je dis bien 66 ans, d'existence d'un système de négociation collective, qui a été créé en 1943. Jamais avant notre gouvernement, nous avons commencé en 2005 pour le bienfait de notre pays, donc ce système a été remis en question par les

entrepreneurs. Ils le font maintenant. Cela nous fait réfléchir. La nouvelle loi de 2008 remise en question par les entrepreneurs a simplement fait sienne l'expérience de décennies de pratique de négociation collective dans notre pays. Ce système de négociation collective date d'avant la convention 98. De même, l'Uruguay a eu sa première loi sur les 8 heures avant que l'OIT en 1915 le fasse et nous avons été les premiers à ratifier la dernière convention, la 189 sur le travail domestique. Nous avons déjà une loi en la matière. Nous sommes remis en question et nous profitons de cette occasion pour vous informer, et pour que vous sachiez mieux ce qu'il se passe dans notre petit pays du sud. En Uruguay, on peut négocier de manière bipartite ou tripartite. La liberté existe. Il s'agit du style de négociation le plus grand du monde qui arrive à son terme ces jours-ci, avec 231 unités de négociation, pour toute l'activité privée. Il y a 90% d'accords entre travailleurs et employeurs, 90% d'accords ! On nous remet également en question par rapport à la prévention des conflits. Nous sommes et nous serons disposés, comme toujours devant l'OIT, devant les entrepreneurs, les travailleurs, à écouter, à dialoguer, et à négocier. Nous voulons davantage et de meilleures négociations collectives, nous ne souhaitons ni réduire ni supprimer la négociation collective, pas du tout ! Nous sommes disposés à discuter de la résolution des différends dans le cadre du respect du droit à la grève et du respect des droits des entreprises. Vive le centenaire de l'OIT mais avec plus de justice sociale et avec plus de travail décent, dans les faits et partout. Merci.

Dr Fadi Gemayel

Employeur (Liban)

Mesdames et Messieurs, tout d'abord, mes félicitations pour le centenaire de cette Organisation avec la plus grande appréciation, la parole de Monsieur le Directeur général, et tout ce qui a été dit par rapport à l'avenir du travail. Nous sommes réunis pour célébrer le centième anniversaire de l'OIT et toutes ses avancées dans tous les domaines : politique, économique, technologique, géographique, social et environnemental. Les deux dernières décennies ont apporté de profondes transformations, plus que dans tous les siècles précédents. Je ne vais pas parler des problèmes que connaît le monde aujourd'hui suite aux surprises technologiques, que ce soit l'internet, la quatrième révolution industrielle, l'industrie 4.0, les nanotechnologies, et l'intelligence artificielle. Ces avancées amènent à des défis sur les exigences d'emploi ainsi que l'existence même de ces emplois. Je ne vais pas vous parler de ce qui existe dans notre région, le Moyen Orient. Nous sommes face à une société jeune avec un très haut niveau de chômage. La situation économique est la principale cause des printemps arabes et de ces troubles sociaux. Ensuite, l'une de principales préoccupations au Liban ce sont les réfugiés que nous avons accueillis pour une période temporaire, mais qui représentent 40% de la population, et aujourd'hui, cela a des conséquences insupportables pour notre économie et notre société. La question des déplacés syriens est une véritable menace pour les futures générations. Je félicite le Directeur général qui demande une solution juste pour le peuple palestinien. Je voudrais quand même dire quelques mots de cette célébration du 100^{ème} anniversaire. Je pense à une question complètement universelle. Les changements perpétuels, la modification des valeurs, nous sommes dans un monde plein d'incertitudes avec des conséquences imprévues. Je suis préoccupé de la culture du travail et de l'entrepreneuriat, et le code d'éthique dans les entreprises. L'esprit d'entreprise est remis en cause. Nous donnons aux jeunes de mauvais exemples, de faux exemples, de réussite. La dernière crise financière a amené beaucoup à remettre en question la liberté du marché. Beaucoup critiquent les oligarques et les financiers et remettent en cause les principes d'Adam Smith, alors que les pratiques des grandes entreprises ne sont pas meilleurs que les abus des gouvernements. La financiarisation excessive de l'économie ne peut pas remplacer la croissance réelle du secteur productif réel. Par ailleurs, la culture du travail ne fait pas partie du vocabulaire des

jeunes, et le marché change aujourd'hui. Autrefois, on passait plus de temps à travailler dans la semaine qu'à ses loisirs, aujourd'hui, c'est l'inverse. En même temps, des milliers de jeunes partout dans le monde cherchent des emplois sans compétences, ce qui n'existe pas. Ces deux mondes qui vivent en parallèle sont extrêmement graves. Nous qui croyons au modèle socio-économique, nous voyons que ceci remet en cause l'économie libérale. D'un côté on voit une obsession sans fin pour l'exportation des biens, avec un flux inverse de migration. Alors pouvons nous revoir notre modèle économique, pour nous concentrer sur la qualité de vie plutôt que sur la quantité de biens que l'on exporte ? En offrant des opportunités d'emploi localement grâce aux investissements. En tant que libéral, je ne vois pas d'autre issue pour maintenir nos systèmes libéraux et pour résister à l'appel des utopies de l'histoire. Or, aujourd'hui il y a de véritables menaces sur nos systèmes socio-économiques. Je vous demande instamment à l'heure que nous célébrons le 100^{ème} anniversaire de l'OIT, de relever ces défis de façon prioritaire, et je demande aux membres de l'OIT d'adopter un code d'éthique mondial, de revoir nos valeurs, de renforcer l'esprit d'entrepreneuriat. Oui, en tant qu'employeur responsable, nous croyons en ce modèle de libre marché et avec nos partenaires nous voulons célébrer ce système libéral pour encore 100 ans, jusqu'en 2119. Je vous remercie.

Mme Joyce Nonde-Simukoko

Gouvernement (Zambie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser à cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail à l'occasion de la célébration de son 100^{ème} anniversaire, un véritable jalon dans son histoire. Madame la Présidente, la Zambie se félicite du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail qui insiste sur la nécessité impérieuse d'avoir un agenda centré sur l'humain pour l'avenir du travail. Un agenda qui nous pousse à renforcer le contrat social en mettant les personnes et le travail au centre des politiques sociales et économiques et des pratiques des entreprises. Madame la Présidente, la discussion sur ce rapport est particulièrement opportune alors que l'OIT commémore ses 100 ans d'existence. Alors que nous sommes à ce tournant de l'histoire il nous revient en tant que communauté des nations de renforcer notre engagement vis-à-vis de la justice sociale. Nous devons réfléchir d'abord aux réussites de l'OIT depuis 1919 pour renforcer la justice sociale, pour la paix et la prospérité de chacun sur la base de son mandat normatif et dans le plein respect de son caractère tripartite. La Zambie pense qu'il faut réfléchir à ses efforts vaillants déployés par l'OIT pour maintenir son cap stratégique. Les transformations du monde du travail nous obligent à relever ces nouveaux défis. Les profondes transformations qui caractérisent l'avenir du travail exigent des actions concertées par les partenaires sociaux pour préserver nos sociétés des ruptures et pour sauvegarder la paix et la prospérité auxquels nous sommes parvenus. Le rapport mondial nous encourage à en discuter, à adopter des stratégies efficaces qui nous aideront à être prêts pour faire face aux transitions imminentes du monde du travail. Ceci augmentera nos chances pour diversifier notre marché du travail en prenant à bras le corps les opportunités qui se présentent, ce qui nous permettra d'avoir un marché du travail résilient. La Zambie appuie donc les propositions contenues dans le rapport et demande l'adoption d'un agenda et des stratégies qui mettent les personnes et le travail au centre des politiques économiques et sociales, et des pratiques des entreprises. J'ai le plaisir de vous dire que le septième plan de développement national mis en œuvre à l'heure actuelle par la Zambie, a adopté une approche multisectorielle sous le thème « Accélérer les efforts de développement » dans le cadre de la vision à l'horizon 2030, sans laisser personne sur le bas-côté. Dans le droit fil de cette théorie du changement et d'une approche à intégrer, la

Zambie a donné la priorité à des investissements dans des domaines tels que l'éducation, le renforcement des capacités et la santé. Nous avons décidé d'investir dans la diversification de l'économie et la création d'emplois, le développement de l'humain, la rééducation de la pauvreté et de la vulnérabilité, la réduction des inégalités. Notre plan de développement à l'horizon 2021 sera évalué à la lumière des recommandations du rapport mondial, et nos plans futurs pour le développement de notre pays seront modifiés en conséquence. Ces plans devront mettre sur pied des mesures pour que cet agenda centré sur l'humain s'adapte aux circonstances nationales, car nous ne savons pas quelle sera la portée exacte des changements qui nous attendent. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que l'OIT continue à mieux nous faire comprendre collectivement comment des processus tels que la numérisation et l'automatisation continuent à affecter le monde du travail. C'est particulièrement important pour les pays en développement qui ont une population en âge de travailler très importante. La Zambie a l'instar d'autres lancé un appel à l'OIT pour qu'il exploite son rôle stratégique pour promouvoir les institutions multilatérales pour faire avancer cet agenda centré sur l'humain. C'est l'appel que nous voulons lancer d'une voix forte depuis cette tribune. Notre volonté à nous adapter à ces changements sont essentiels pour les générations futures. La prospérité, la postérité nous jugera sur notre action ou notre inaction. Madame la Présidente, je voudrais à mon tour souhaiter à l'OIT un heureux anniversaire et j'espère que nous pourrions multiplier les occasions de collaborer à l'avenir, je vous remercie.

M. Kazimierz Kuberski

Gouvernement (Pologne)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, nous avons le privilège de participer à cette session tout à fait extraordinaire de la Conférence Internationale du Travail, qui nous permet de faire la synthèse des résultats obtenus en tant qu'Organisation Internationale du Travail, mais surtout qui permet d'indiquer le cap que nous souhaitons prendre. L'Organisation Internationale du Travail a dû se réinventer plusieurs fois par le passé, après la Deuxième Guerre mondiale, à l'époque de la guerre Froide et de la décolonisation, l'OIT dépendait de la déclaration de Philadelphie et de sa principale règle, à savoir que le travail n'est pas une marchandise. L'effondrement du bloc oriental, la montée des internationale, et par voie de conséquences la mondialisation, ainsi que la remise en cause et des résultats de l'OIT, la portée des normes internationales du travail ont débouché sur l'adoption de la déclaration relative au principes fondamentaux et droits au travail confirmés dans le programme du développement durable à l'horizon 2030, et notamment, s'agissant de l'objectif 8 du travail décent et croissance économique. Aujourd'hui, 100 ans plus tard, il semble que le monde du travail soit considérablement différent. Nombre de questions soulevées dans la constitution de l'OIT, dans la déclaration de Philadelphie restent toujours valables. S'employer à un emploi plein et productif, la liberté d'association, l'égalité de paiements pour un travail de valeur égale ou une rémunération équitable. Mais il y a également de nouveaux problèmes : les inégalités sociales croissantes, de nouvelles formes d'emploi, et les défis qui s'y rattachent, dans le domaine des droits des employés, la sécurité sociale, l'économie informelle, la disparition de certaines professions et la création de nouvelles qui exigent des qualifications numériques. Tout ceci exige une action résolue même si elle doit être prudente. Ces 100 dernières années l'OIT a bien des fois croisé le chemin de la Pologne. Depuis le début en tant que membre actif de l'Organisation, il y avait des représentants du jeune État polonais qui renaissait après 123 année de servitude. Nous voudrions pouvoir participer activement à la création de son avenir également. Mesdames et Messieurs, un nouveau programme, centré sur l'humain, pour l'avenir du travail, le renouvellement du contrat social mondial comme le suggère la Commission mondiale sur l'avenir du travail représente un bon point de départ pour entamer des débats concernant

l'avenir de l'OIT. Il nous semble que la nécessité d'investir dans le potentiel humain, d'appuyer les employés et de les préparer pour faire face aux changements est au premier plan de nos préoccupations. Les qualifications, le droit à un apprentissage tout au long d'une vie, l'acquisition de nouvelles compétences, la reconversion et le perfectionnement des qualifications sont des questions clés dans ce domaine. L'apprentissage tout au long d'une vie reste un élément indispensable qui prévient l'exclusion professionnelle. Il est indispensable de préparer les employés actuels mais plus particulièrement, les générations futures face à la nécessité d'élargir constamment leurs connaissances et d'acquérir des compétences entièrement nouvelles. Le modèle d'éducation pour la connaissance devrait être remplacé par un modèle centré sur la façon d'apprendre à acquérir une connaissance et à développer de nouvelles compétences tout au long d'une vie. En Pologne, le fonds de formation national appuie d'ores et déjà sous forme d'apprentissage tout au long d'une vie aussi bien les employés que les employeurs. Dans le contexte de technologie qui évolue rapidement, nous devrions envisager de consacrer plus de crédit à l'apprentissage tout au long d'une vie afin d'améliorer les qualifications, d'intégrer de nouvelles technologies, fondées sur l'intelligence artificielle. Le dialogue social n'est pas moins important, puisque c'est une mesure qui nous permet de prévoir les changements, de les gérer en partant de l'idée que nous nous adaptions aux nouvelles réalités politiques, sociales et économiques. Le dialogue social aussi bien autonome que tripartite est un instrument clé, permettant de façonner de façon positive le monde du travail. Toutefois, pour que le dialogue social débouche sur les résultats qui nous intéressent, il nous faut avoir des partenaires gouvernementaux et sociaux conscients et robustes. Il est indispensable de redynamiser le dialogue au niveau mondial, de revitaliser les syndicats, et de renforcer les organisations d'employeurs. Dans le contexte polonais le dernier amendement à la loi sur les syndicats qui étant le droit à la coalition représente une mesure visant à développer le potentiel du mouvement syndical, en tout cas en termes de chiffres. Cet amendement permet aux personnes qui accomplissent un travail rémunéré autre que sur la base d'une relation d'emploi d'adhérer à des syndicats et de les créer. Le conseil du dialogue social qui fonctionne en Pologne depuis 2015 a en effet garanti que les partenaires sociaux soient en mesure d'avoir un impact réel sur les changements économiques et sociaux existants. Mesdames et Messieurs, la Pologne est convaincue que l'OIT est le forum approprié pour aborder les défis que pose le monde du travail. Le 3 avril dernier, le ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales a organisé une conférence tripartite à l'occasion de laquelle il y a eu une discussion sur le rapport de la Commission mondiale pour l'avenir du travail. Les employeurs et le gouvernement polonais sont d'accord pour entreprendre toutes les mesures adoptées par l'OIT pour garantir la justice sociale et le travail décent. La déclaration du centenaire de l'OIT préparé présentement au cours de la présente session, incontestablement, sera certainement le phare qui saura le mieux nous guider. Je vous remercie.

Mme Sylvia Elizabeth Cáceres Pizarro

Gouvernement (Pérou)

Bon après-midi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. C'est un honneur que de m'exprimer devant vous dans le cadre de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, de transmettre les salutations fraternelles de notre Président Martín Vizcarra Cornejo et du peuple péruvien. Des salutations que j'adresse aux mandants de l'Organisation Internationale du Travail alors que nous célébrons le centenaire de l'engagement d'origine, toujours valable en faveur de la paix et la justice sociale. Depuis lors, jusqu'à aujourd'hui, selon diverses modalités l'OIT a accompagné les acteurs sociaux ainsi que les gouvernements dans ce processus, par exemple de reconnaissance des droits fondamentaux dans le travail, du processus de développement des capacités des entreprises et de l'activité

économique génératrice d'emplois, ainsi que le renforcement de l'administration du travail. Avec un outil qui peut être le plus puissant qui existe, le dialogue social, qui a pour but de concilier les intérêts des parties. Et c'est ainsi en se rendez-vous historique, il est absolument incontournable de ratifier les engagements contractés en tant que gouvernement pour le bien être de tous les péruviens par des politiques publiques qui promeuvent le plein emploi digne et productif. Dans le cadre de référence de cette vision récemment approuvée, « Vision du Pérou 2050 » et dans le cadre du programme à l'horizon 2030 en vue du développement durable. Par ailleurs, il faut souligner que nous sommes convaincus qu'il importe de donner à ces décisions publiques les éclairages intersectoriels et territoriaux qui permettent de garantir l'efficacité des décisions prises en faveur de tous les citoyens, et en particulier de ceux dont la condition d'exclusion et de pauvreté mérite une attention préférentielle. Dans cette ordre d'idées, nous sommes heureux d'informer la communauté internationale du processus déterminé de renforcement institutionnel visant à en finir avec la discrimination, quelle qu'elle soit, à combler les fossés qui concernent la participation des femmes dans le monde du travail, dans des conditions d'égalité avec les hommes, tout en éradiquant la violence et le harcèlement sexuel dans le monde du travail par l'approbation de politiques nationales telles que la politique nationale d'égalité des genres, l'approbation de normes, protocoles et directives mises à disposition des employeurs pour relever ensemble cette tâche. Dans cet ordre d'idées, nous sommes certains que l'effort visant à générer un consensus suffisant qui nous permette d'adopter la convention sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail se concrétisera et nous l'attendons. Par ailleurs, le renforcement institutionnel précité se centre sur des conditions mises en place pour avoir un cadre normatif et des services de qualité avec des services appropriés qui permettent d'inverser le phénomène d'informalité qui finit par rendre invisible les travailleurs en les spoliant de leurs droits légitimes individuels et collectifs. Mais qui également condamne les entreprises qui en fait malgré les cadres réglementaires, se font une concurrence déloyale par des entreprises qui se soustraient délibérément de leurs obligations. C'est pourquoi notre gouvernement a poussé avec conviction le renforcement du système d'inspection du travail en élargissant sa couverture au niveau national. Avec un développement de stratégie qui cible ses interventions, celles de l'inspection du travail, en fonction de profils de risques d'infractions dans le travail, tout en modernisant leurs outils technologiques pour le développement de cette activité. Il convient de signaler que les résultats sont tout à fait positifs. Il faut aussi dire qu'ils n'ont pas de précédents dans l'histoire de notre pays puisque nous sommes parvenus à mettre en place un registre de présence de travailleurs, de quelque 70 000 travailleurs, et à l'opposé ce chiffre vient tripler le chiffre de l'année passée. Il y a aussi d'autres formes de solutions face au chômage qui concerne nos jeunes, et c'est ce qui fait l'objet d'une attention particulière, ce qui coïncide clairement avec la préoccupation qui se manifeste au niveau mondial. Quant à l'avenir du travail, et dans cet ordre d'idées, nous sommes d'accord pour considérer qu'il est indispensable de faire un travail de prospective, en étant centrés sur les personnes alors qu'il s'agit de mettre en place des politiques publiques et des stratégies favorables à l'emploi. C'est pourquoi l'apprentissage durant toute une vie reste la clé de l'employabilité et de la croissance économique. Cela étant, l'avenir se construit aujourd'hui même. C'est pourquoi en tant que gouvernement, nous accordons une attention prioritaire à l'amélioration des conditions d'employabilité de nos jeunes, en insistant tout particulièrement sur la formation dans le poste de travail, en générant des engagements avec le secteur privé, les universités, avec la participation des jeunes eux-mêmes. Enfin, nous renouvelons notre vocation en faveur du dialogue social en tant que gouvernement, et continuerons de déployer tous les efforts nécessaires, de façon à produire les consensus qui nous permettront de construire un pays qui affirme l'égalité avec une croissance économique durable et plus d'opportunités et de droits pour tous. Je vous remercie.

M. Fernando Alvear Artaza

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués. La Confédération de la Production et du Commerce du Chili est heureuse de participer à la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail puisque cette année est celle du centenaire de l'OIT, l'organisme international, qui, par son caractère tripartite, est unique dans le système des Nations Unies, qui a su promouvoir la paix à travers le dialogue des acteurs sociaux au sein de chacun de nos pays. Félicitations pour ce que vous avez accompli jusqu'à présent. Nous profitons de cette occasion pour vous envoyer une salutation cordiale du gouvernement et des travailleurs de notre pays qui nous accompagne dans cette rencontre importante. Le centenaire de l'OIT nous invite à réfléchir au sujet du rôle que nous attendons de l'Organisation pour les années à venir, ainsi qu'à émettre des commentaires particuliers par rapport à notre contexte national. Les changements que connaît le monde actuellement de manière accélérée ont un effet sur nos sociétés et se répercutent de manière pratique sur le travail et sur les nouvelles formes de créer des entreprises. Il est donc opportun de mener des études et des espaces de dialogue qui existent dans l'OIT en tant qu'organisation internationale, ont permis de comprendre et de préparer les pays pour qu'ils puissent participer à la quatrième révolution industrielle. Comme par le passé, cette nouvelle révolution promet de générer de grands changements et elle le fait déjà, puisqu'elle a des incidences sur la manière et la forme de production des biens et des services, et la forme des relations d'emploi. Comme hier, il est toujours important aujourd'hui de veiller à ce que dans la société, il existe un équilibre minimum, et en particulier à ce que les nouvelles technologies ne nous fassent pas perdre le nord. Les personnes doivent toujours être au centre de toutes les décisions, pour que les progrès technologiques améliorent de manière efficace notre qualité de vie, et nous donnent de meilleures possibilités de développement de nos talents. Dans ce cadre, l'OIT devra continuer à concentrer ses travaux sur la promotion de davantage de travail digne et plaider pour que les pays créent des conditions qui facilitent l'émergence et le développement d'entreprises plus durables. En même temps, elle devra s'adapter aux changements dans l'emploi, où le principal souvent sera la protection sociale parce que la mise en relation sporadique de personnes avec des entreprises de plateformes numériques, c'est une réalité dynamique qui est déjà une réalité dans divers secteurs. Ce qu'il faut éviter c'est que puisqu'on a un marteau, on essaye de voir le monde entier comme composé de clous. Parce que justement, les faits vont plus loin que les visions traditionnelles et nous devons trouver de nouvelles formes pour pouvoir respecter les objectifs fondamentaux de l'OIT. Au Chili, le gouvernement a envié au Congrès national une initiative légale destinée à faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail formel. En finir avec les discriminations arbitraires, qui renchérisent l'emploi des femmes, améliorer la formation des travailleurs, faciliter le travail à distance, flexibiliser les relations du travail individuel pour qu'elle s'adaptent aux besoins des personnes, et améliorer le fonctionnement des systèmes de pension. A notre avis, et malgré qu'il y ait peut-être des différences avec certaines conceptions contenues dans les initiatives auxquelles j'ai fait référence, il s'agit d'outils nécessaires pour que davantage de personnes puissent accéder à des emplois formels, à des formations pertinentes, et à de meilleures pensions au moment de leurs retraites. Nous pensons que les politiques publiques peuvent toujours être améliorées, en tenant compte des différents points de vue de la société qui sont reflétés par cette ordre politique. Ce qu'il faut éviter, c'est de manquer les opportunités que nous offre la démocratie pour s'occuper d'urgence des changements exigés par la société. L'appel face aux changements qui ont un Chile effet sur le monde du travail est unique. Nous devons dialoguer depuis la diversité et avancer pour que les chiliens puissent bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Merci.

M. Samba Sy

Madame la Présidente de la Conférence internationale du Travail, Madame la Présidente du Conseil d'Administration du BIT, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs, au nom de toute la délégation sénégalaise je réitère, en ce moment où l'Organisation Internationale du Travail entame le deuxième siècle de son existence, après 100 ans consacrés à bâtir un socle de valeurs en faveur de la justice sociale, l'adhésion du Sénégal aux principes qui guident la vie de l'OIT toujours au service du travail décent, productif, librement choisi. Mon pays se félicite de la publication, le 22 janvier 2019 du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, avec son message d'espoir du fait des progrès accomplis : croissance de l'emploi, présence accrue des femmes sur le marché du travail, avancées dans les principes et droits fondamentaux au travail. Mesdames et Messieurs, dans la marche exaltante vers l'avenir centré sur l'humain, le Sénégal ne sera pas en reste. En effet, dans notre pays, les mandants tripartites ont engagé de profondes réflexions avec trois temps forts: les conversations du centenaire organisées en 2016 sur les quatre thématiques proposées par le BIT, l'appropriation, en avril 2019, du rapport sur la Commission mondiale sur l'avenir du travail, l'organisation, en mai 2019, de panels sur les priorités nationales en matière de travail décent à l'aune des mutations du monde et de l'émergence de nouvelles structures de production. Nous avons ainsi pu noter la pertinence des conclusions du document soumis à cette plénière qui édifie sur les leviers du changement dans le monde du travail : technologie, démographie, changement climatique, mondialisation. J'adresse mes chaleureuses félicitations aux membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour l'étendue des perspectives ouvertes. En effet, les progrès technologiques entraînent une transformation du monde du travail, des procédés de travail et des emplois. Ils exigent de nouvelles compétences et de ce fait, imposent un ajustement des paradigmes de la négociation collective et une réorientation des politiques d'emploi. Dès lors, saisir les possibilités qu'offrent ces changements en profondeur pour créer un avenir meilleur, assurer la sécurité économique, l'égalité des chances et la justice, devient une nécessité impérieuse pour tous les États membres de l'OIT. Le Sénégal partage les orientations en faveur de la redynamisation du contrat social avec un programme centré sur l'humain et le renforcement des systèmes de protection sociale pouvant garantir une couverture sociale universelle. Mon pays souhaite une démocratisation accrue du mode de gouvernance de l'OIT, en particulier par un engagement fort en faveur de la ratification de l'amendement de sa Constitution de 1986. Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de la 108ème session de la Conférence invite à poursuivre la discussion normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. A cet égard, le Sénégal, tout en adhérant à une action normative sur la question, réaffirme sa position de principe, en phase avec celle du groupe africain. Par ailleurs, je salue la pertinence de la discussion générale sur l'étude d'ensemble portant, cette année, sur la recommandation 202 sur les socles de protection sociale. La garantie d'une couverture sociale universelle pour tous les travailleurs, de la naissance à la vieillesse, dans toutes les formes de travail, y compris le travail indépendant, doit rester un des objectifs fondamentaux de l'OIT. Au Sénégal, la signature avec le BIT, le 11 décembre 2018, d'un Programme Pays Travail Décent autour d'axes prioritaires que sont la promotion de la création d'emplois décents pour les hommes et les femmes et le renforcement et l'extension de la protection sociale, contribuera, je l'espère vivement, à l'atteinte de cet objectif fondamental d'une couverture sociale universelle. Nous en avons la certitude au Sénégal : par les choix judicieux que nous ferons, nous pourrions relever ce défi. Précisément parce que, Sénégal comme l'indique le rapport de la Commission mondiale, « l'avenir du travail n'est pas prédéterminé. » Je vous remercie de votre attention.

M. Samir Majoul

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Conférence. Je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection à la présidence de cette 108^e session de la Conférence Internationale du Travail et vous souhaiter plein succès dans la conduite de ses travaux. Je tiens aussi à féliciter la famille de l'OIT : le Bureau, le Conseil d'administration, les mandants tripartites et les cadres du centenaire de notre organisation internationale, un événement qui renouvelle la volonté de la communauté internationale du monde du travail d'instaurer un dialogue durable et constructif entre les gouvernements et les partenaires sociaux. Je voudrais également remercier M. Guy Ryder, Directeur général du Bureau International du Travail et tous les membres de la Commission mondiale de Haut Niveau sur l'avenir du travail qui ont soumis leur rapport «Travailler pour bâtir un avenir meilleur » à la discussion en plénière de la Conférence, et je salue les efforts fournis par tous ceux qui ont contribué aux réflexions, aux discussions et à la rédaction de ce rapport. Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, ce rapport devrait constituer une feuille de route traduisant les attentes des mandants tripartites pour les années à venir dans le monde du travail. Une feuille de route pour une meilleure vision qui prend en compte les enjeux futurs et les défis de demain, des sujets comme la paix, les changements climatiques, la transition numérique, l'industrie 4.0 et beaucoup d'autres qui devraient baliser les discussions et les projections des partenaires du dialogue tripartite. Il va sans dire que nous adhérons en tant qu'organisation syndicale d'employeurs à une approche qui focalise le processus de développement sur l'être humain et nous saluons fortement les recommandations et pistes d'action qui misent sur le savoir et les compétences et qui instaurent le concept de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous partageons aussi le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au niveau de l'éducation, de la formation et dans la transition vers le marché du travail au niveau de l'accès à l'emploi salarié, à l'entrepreneuriat économique et la création d'entreprises. Mais en revanche nous trouvons que le rôle du secteur privé dans la création d'emplois et de la valeur ajoutée est timidement reconnu. Alors que tout le processus de transformation économique via la digitalisation, le partage du savoir, l'investissement technologique et écologiquement responsable passe par des entreprises performantes, compétitives, pérennes et en bonne santé financière. Sinon, tout l'édifice que tente de construire le rapport et les ambitions projetées ne verront jamais le jour. Ce n'est pas le secteur informel ni les entreprises publiques économiquement déséquilibrées ni les éternels rêveurs-inactifs qui vont créer le cadre du développement économique assurant les fondements d'un travail décent, productif et durable. Les entreprises privées formelles et structurées subissent toujours le fardeau du déséquilibre financier du budget de l'État et le déficit des politiques publiques, et elles sont souvent la proie facile de modèles de gouvernance non-performants, qui ne s'inscrivent que dans la pression fiscale et sociale et les mesures draconiennes, qui cause systématiquement l'asphyxie de l'outil de production, le blocage de l'investissement et la destruction d'emplois au profit de l'informel et des systèmes sociaux à très court terme. Mesdames et Messieurs, j'emprunte le vocable utilisé par le rapport pour dire qu'il faut enfin saisir le moment pour corréliser l'avenir du travail à l'avenir de l'entreprise, et reconnaître que nous ne pourrions parler d'emploi décent ni de droits sociaux en l'absence d'entreprises durables et d'environnements favorables à l'investissement. Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, certaines recommandations du rapport manquent de pragmatisme et ne trouveront pas facilement les recettes d'implantation et de mise en œuvre, comme la question du socle universel et durable de protection sociale ou celle du salaire vital qui reste un concept ambigu, ainsi que la question du système du travail qui est fortement lié à la culture sociétale et à une dimension socioéconomique et culturelle qui diffère d'un pays à l'autre. Nous pensons qu'une modélisation standard ne pourra jamais répondre à des attentes sociales déjà hétérogènes. Le rapport gagnera en efficacité s'il focalise plus sur le rôle du dialogue social national dans l'adoption d'accords et de règlements consensuels plutôt qu'enchaîner des projections de normes peu judicieuses, faiblement ratifiées et très mal appliquées. Ceci étant, nous considérons que le rapport expose un ordre du jour riche

pour le dialogue national et régional et présente une plateforme de discussion très intéressante non seulement pour les partenaires sociaux dans leur dialogue bipartite, mais aussi pour les gouvernements afin d'inciter les bonnes pratiques de concertation et de gouvernance participative. Enfin, Nous insistons sur le lien entre l'avenir du travail et l'instauration d'une paix durable dans les territoires arabes occupés, et nous comptons sur l'OIT pour soutenir cette cause juste et sensibiliser la communauté internationale. Il faut mettre fin aux opérations de peuplement en Cisjordanie et de blocus dans la bande de Gaza, et à accélérer le processus de construction des deux États. Le peuple palestinien a le droit de vivre en paix dans une patrie indépendante et sa capitale Jérusalem est. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Maeve McElwee

Employeur (Irlande)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un honneur de m'adresser à la plénière de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail en cette année du centenaire où nous parlons de l'avenir du travail. L'Irlande a une population qui est la plus de l'Union européenne. Un citoyen sur trois a moins de 25 ans et la population devrait être multipliée par deux, donc atteindre 10 millions de personnes en 2050. Cette croissance démographique est accompagnée d'une croissance économique. En 2018 nous étions la première économie de l'Union européenne en termes de croissance, cette année nous serons les seconds après Malte. Cette croissance apporte des opportunités mais aussi des défis et la façon dont l'Irlande gèrera cette croissance aura des implications dans les années à venir et dans les décennies à venir puisqu'il y a de plus en plus de gens qui cherchent un emploi et veulent un bon niveau de vie. Je voudrais parler de trois domaines sur lesquels les politiques ont une influence. Le premier c'est l'éducation. Il y a 45 ans, l'Irlande a introduit l'enseignement secondaire gratuit pour tous les enfants et cette décision éclairée fait sentir ses effets encore aujourd'hui. Nous avons la première force de travail, et la mieux éduquée et nos diplômées ont les bonnes connaissances et les bonnes compétences quand ils arrivent sur le marché du travail. Néanmoins, le taux d'apprentissage tout au long de la vie de l'Irlande est bien en dessous de la moyenne européenne, et bien en dessous de ce qu'il faut pour une économie basée sur les connaissances. Il faut donc développer les compétences pour l'employabilité pour que cela corresponde aux besoins du marché du travail. Il faut en faire un catalyseur pour l'innovation et pour l'employabilité de nos étudiants. Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut renforcer la culture de l'apprentissage tout au long de la vie, grâce à une politique éducative et un financement public, et nous avons besoin de véritables champions parmi les employeurs dans ce domaine. La force de travail et les lieux de travail de l'avenir seront différents, plus flexibles, et trouver l'équilibre entre la vie sociale et les besoins de travail peut être difficile. Il faut donc repenser complètement la façon dont nous gérons l'environnement du travail. Pour cela, il faut des façons de travailler plus adaptables, y compris en utilisant davantage la technologie, mais les politiques publiques doivent aussi être modifiées pour appuyer le travail. Nous ne devons pas décourager le travail. La garde des enfants, l'apprentissage tout au long de la vie, la retraite, et les structures fiscales pour garder les gens sur le marché du travail sont une priorité pour nous. Nous voulons garder l'intégrité de nos négociations collectives et notre cadre des relations au travail. Nous nous félicitons de l'importante décision par le gouvernement Irlandais de ratifier le protocole sur le travail forcé en janvier de cette année et nous pensons qu'il faut avoir un accès à des mesures correctrices. Troisièmement, nous pensons qu'il est important de voir comment on réglemente le marché du travail. Ce sera essentiel pour garder des emplois. Les entreprises doivent pouvoir être concurrentielles sur le marché international, et pour cela, il faut une relation équilibrée entre employeurs et travailleurs. Dans un environnement économique compétitif au niveau mondial, il nous faut des politiques pour le marché du travail qui aient

pour moteur une science dynamique, et les technologies nouvelles. Nous avons besoin de flexibilité dans les pratiques du travail. Nous devons pouvoir attirer des talents qui sont extrêmement mobiles pour pouvoir soutenir notre croissance économique. En conclusion, nous sommes à l'aube de profondes transformations des lieux de travail et pour cela nous devons nous adapter, être flexibles. Des politiques bien conçues, appuyant la compétitivité, la création de l'emploi nous permettra pour les nouvelles générations de leur offrir des produits innovants, des processus et des services nécessaires pour l'emploi décent. Nous devons être prêts, et préparer nos enfants et nos petits enfants pour qu'ils puissent saisir les opportunités du travail que nous avons eu la chance d'avoir. Je vous remercie.

M. Sayed Zulfiqar Abbas Bukhari

Gouvernement (Pakistan)

C'est un immense plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour cette 100^{ème} Conférence Internationale du Travail au nom la République du Pakistan. L'importance de l'OIT surtout pour la justice sociale dans le monde du travail et la reconnaissance et l'orientation qu'il nous a donné au niveau du droit des travailleurs est incommensurable. Le Pakistan est fier d'avoir été associé avec l'OIT depuis déjà plus d'un siècle. Nous sommes également fiers d'avoir entretenu des consultations nationales. De nombreuses consultations se sont tenues au Pakistan afin de débattre des recommandations figurant dans le document sur le travail décent. Différents groupes au Pakistan ont été consultés, nous en sommes fiers. Nous avons essayé de défendre les droits de nos travailleurs. Très peu de pays en Asie du sud-est sont signataires à plus de 36 conventions de l'OIT, y compris 8 conventions fondamentales. Cela montre à quel point notre gouvernement est engagé. Cela montre ce que nous voulons faire pour les droits sociaux de nos travailleurs. Nous travaillons avec le nouveau gouvernement pour promouvoir le dialogue social, le travail avec les syndicats, qui ont le droit d'exercer librement. Grâce à ce gouvernement, ils ont le droit d'intervenir sur n'importe laquelle action gouvernementale. Le tripartisme a été encouragé, introduit pour nous aider de soulager les difficultés des travailleurs. Le Premier ministre pakistanais a pris son poste il y a environ 10 mois, et au cours des premiers mois à ce poste, il a introduit un programme, qui s'appelle le programme EHSAAAS. Cela veut dire « le programme de compassion, le programme de réalisation. » Il vise à garantir la protection sociale, à réduire l'emploi informel et en faire de l'emploi formel, notamment pour les travailleurs domestiques et surtout, pour les femmes qui pourraient ainsi avoir un emploi officiel et jouir de la sécurité sociale et des soins de santé. Hier un budget a été approuvé au parlement, 21,5 milliards de roupies pour ce programme justement et nous espérons que ce chiffre augmentera. Cela dépasse tous les autres ministères, tous les autres départements. C'est un programme qui est mené par le Premier ministre lui-même. Donc cela vous montre à quel point nous sommes sérieux au sein de ce gouvernement pour cette question. Malheureusement le Pakistan, ces dernières années, a été touché par la terreur et la guerre, ce qui a provoqué une certaine pauvreté, une instabilité économique, ce qui a naturellement amené à un taux de chômage élevé. Aujourd'hui, je suis là pour demander à l'OIT de jouer un rôle plus actif au Pakistan et de se pencher sur ce que nous pourrions faire dans les pays en développement. Aujourd'hui, depuis cette tribune, nous demandons à l'OIT d'envisager de nouveaux contrats sociaux pour les pays en développement, pour que ce soit davantage localisé, et que les problèmes locaux soient pris en compte. Nous avons besoin de solutions qui s'adaptent davantage à nos problèmes, et nous pensons que cela peut profiter à la fois au Pakistan et à l'OIT. Encore une fois, je vous remercie toutes et tous et je répète l'engagement de notre gouvernement pour le bien-être social et le mandat que le Premier ministre nous a donné pour le bien être professionnel et social. Si on se penche vers les 10 derniers mois qui se sont écoulés, nous voyons que tout ce qu'à fait le Premier ministre tourne autour de cela. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer et enfin, j'applaudis le Directeur général qui a

demandé une solution juste en Palestine. Je demande humblement au Directeur général de demander la même chose pour le Cachemire. Merci.

M. Yousuf Fakhroo

Gouvernement (Qatar)

Monsieur le Président de la Conférence, Excellences, Mesdames et Messieurs, que la paix de Dieu soit sur vous. J'aimerais d'emblée féliciter le Président de la Conférence d'avoir été élu à la tête de cette session, qui revêt une importance particulière. Nous célébrons le centenaire de cette organisation très prestigieuse. Je félicite également toutes les délégations de la Conférence et je vous souhaite tout le plein succès afin d'atteindre les objectifs souhaités. Mes remerciements vont également au Directeur général pour son rapport au sein des plénières de la Conférence. J'aimerais saluer les efforts du Comité de l'avenir du travail et l'étude approfondie dans le rapport, et qui discute des défis importants à l'avenir afin d'assurer un meilleur avenir, une sécurité économique et une justice sociale pour tous. Ce rapport est un processus continu au sein de l'Organisation Internationale du Travail pour assurer la justice sociale dans un monde où les changements s'accélèrent. Parmi les défis importants auxquels font face les pays c'est de faire le lien entre le travail et l'avenir, notamment avec l'accroissement de la pauvreté et du chômage. Ce lien est très important et correspond aux efforts des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du développement durable 2030 et d'instaurer un système de justice sociale qui se situe au sein du travail de cette Organisation importante. Ce rapport a souligné l'importance de gérer toutes ces métamorphoses dans le monde du travail et d'en tirer profit, de saisir les occasions afin de relancer le contrat social. Le programme de travail dans le rapport remet l'homme au sein du travail ainsi que le travail décent. Cela correspond à notre agenda et à un meilleur avenir du monde du travail. Monsieur le Président, le Qatar a une expérience particulière qui a été reflétée dans la vision nationale du Qatar 2030. Cette vision correspond aux objectifs du développement durable 2030. Le Qatar travaille de près avec l'Organisation du Travail ainsi que les partenaires sociaux afin de mettre en place des programmes d'actions et réunir les conditions nécessaires pour un travail décent pour tous et un marché du travail qui encourage l'investissement dans le capital humain. Monsieur le Président, cette expérience unique et cette collaboration entre l'OIT et le Qatar correspond aux objectifs du rapport du Comité plénier. Il s'agit d'un exemple à suivre de collaboration entre l'Organisation et un État Membre afin de remettre l'humain, comme je l'ai dit, au sein de notre agenda. Le Qatar attribue une importance particulière au 100 ans de cette organisation et a cette occasion, nous avons informé le Directeur général des différents événements qui vont être organisés par le Qatar à cette occasion. Que ce soit et / ou à Genève cette année. En guise de conclusion, nous allons discuter au sein de cette Conférence l'avenir du travail et nous allons nous baser sur les objectifs nobles dans la constitution ainsi que la justice sociale et le travail décent pour tous. J'aimerais à cette occasion souligner l'importance de ce qui a été dit dans le rapport du Directeur général pour améliorer les conditions de vie des travailleurs palestiniens dans les territoires arabes occupés. Je vous remercie de votre attention.

M. Oumar Hamadoun Dicko

Gouvernement (Mali)

Madame le Présidente, Monsieur le Secrétaire général de l'OIT, Honorables délégués, Mesdames et Messieurs. Je voudrais à l'entame de mes propose au nom de la délégation du

Mali, adresser mes chaleureuses félicitations à Monsieur le Président pour sa brillante élection ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Mes vifs remerciements s'adressent au Directeur général du BIT, ainsi qu'à tous ses collaborateurs et au Comité des experts pour la qualité des rapports présentés à la Conférence. Madame la Présidente, la 108^{ème} session de la CIT, coïncidant avec le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, offre l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur notre organisation. Pour l'essentiel, nous partageons les constats et les conclusions du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail et saluons le projet de déclaration du centenaire qui va refléter les aspirations de tous les pays membres de l'Organisation. Dans le cadre des activités du centenaire, mon pays a organisé du 21 au 22 juin 2018, un forum national tripartite sur l'avenir du travail. À l'issue de ce forum, un plan d'action national a été élaboré dont la mise en œuvre contribuerait à la réalisation du travail décent et s'inscrit dans la droite ligne des conclusions du rapport mondial sur l'avenir du travail. Ma délégation a lu avec intérêt, le rapport du Bureau « Document final du centenaire de l'OIT. » Cette célébration est l'occasion pour le Bureau et ses mandants, mus par le sentiment de justice sociale, de construire un avenir du travail qui donne corps à la vision fondatrice de l'organisation. Ce sentiment de justice sociale devrait être reflété dans la composition future des organes de gouvernance, par une participation pleine, démocratique et entière sur un pied d'égalité, de tous les membres. Mesdames et Messieurs, Honorables invités, la République du Mali accorde une place de choix au dialogue social comme en témoigne la création du Ministère du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique, que j'ai l'honneur de diriger. Dans le domaine de la représentativité des organisations syndicales, mon pays envisage d'organiser courant 2019, les élections professionnelles de représentativité des tous syndicats. Tenant compte de l'importance de la question jeune dans la réussite de la mise en œuvre des politiques publiques, le Président de la République, Son Excellence Ibrahim Boubacar Keita a placé son mandat sous le signe de la jeunesse, afin de donner à cette frange importante de notre population toute sa place dans le développement socio-économique du pays. Le gouvernement procédera courant 2019 au recrutement de 8 600 jeunes dans les divers corps de la fonction publique, dans l'armée, la police, la gendarmerie et la garde nationale. Dans le but de lutter contre le chômage et préparer les jeunes à un avenir meilleur, le Mali s'est doté d'une politique nationale de l'emploi en 2015 et un plan d'action. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Formation, Insertion et Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux et le Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes, 169 jeunes ont été formés sur des notions d'entrepreneuriat et d'élaboration de plans d'affaires sur lesquels 77 projets ont été primés ; 4 900 jeunes ont été formés sur les notions d'entrepreneuriat et d'élaboration de plans d'affaires simplifiés parmi lesquels 1 778 jeunes dont 1 008 femmes ont bénéficié de fonds d'amorçage. Dans le domaine de la protection sociale, le gouvernement a adopté des textes pour instituer un Régime d'Assurance Maladie Universelle, le RAMU, depuis 2018. Un régime d'accident de travail et de maladies professionnelles pour les fonctionnaires, les militaires et les députés, l'adoption en cours d'une politique nationale en sécurité et santé au travail depuis le début d'année. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Honorables invités, les missions assignées à mon département visent, notamment, à conclure, avec les partenaires sociaux, tous les partenaires sociaux, un pacte social prenant en compte les droits et intérêts de tous les acteurs. L'inscription en deuxième discussion du rapport intitulé « Mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail » contribuera certainement au renforcement des normes visant à protéger davantage les acteurs du monde du travail contre ce fléau. Vous pouvez compter sur le Mali pour le renforcement du dialogue social. Vive le centenaire de notre Organisation ! Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Jacek Dubinski

Travailleur (Pologne)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection. Cette session de la Conférence Internationale du Travail représente un tournant après 100 ans de création de l'organisation pour la dignité de l'humain. A la dignité du travail humain, à côté d'un sentiment de fierté dans la création de nouveaux piliers essentiels de l'humanisation du travail. Mais nous sommes confrontés à certains défis, comme nous l'avons lu dans le rapport. Des objectifs ambitieux qui sont établis dans ce document demandent que l'on investisse dans le potentiel humain et que l'on accroisse nos investissements dans un travail dignifié et durable. Quand je dis « nous » cela veut dire nous, chacun d'entre nous qui sont assis dans cette salle. Nous devons tous assumer la responsabilité de notre avenir. La délégation des travailleurs polonais exprime son ferme soutien pour l'adoption de nouveaux instruments solides de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous espérons que l'OIT ne ménagera aucun effort pour promouvoir ces normes et que les États Membres les ratifieront après adoption. Nous espérons que la base pour un contrat social renouvelé sera réelle, menée par le biais d'un dialogue social de bonne foi. Il vaut la peine de rappeler ce que l'on dit lorsqu'on sort du métro à Londres : mind the gap. Faites attention à la marche. Nous avons huit grands piliers de justice sociale, nous pourrions encore créer bien d'autres instruments de l'OIT mais même lorsque l'on quitte cette salle, on se rend compte qu'il y a une grande différence entre la ratification de ces instruments et leur mise en œuvre. Il y a encore un écart plus grand entre la mise en œuvre et la réalité quotidienne. Consultons par exemple, l'exemple de mon pays, un pays qui est fondateur de l'Organisation Internationale du Travail. La Pologne a ratifié les piliers de l'OIT et il y a de nombreuses structures impressionnantes de dialogue social qui ont été établies. Mais malheureusement l'esprit de l'OIT manque parfois dans ces structures nationales très froides. Nous avons besoin de suivre la voie qui a été établie par les gouvernements démocratiques et de combler les écarts mais également la fosse des Mariannes qui existe chez nous entre le dialogue social, le gouvernement polonais qui est également employeur dans les entreprises d'État, viole les principes du dialogue social. Comme on l'a vu, suite aux grèves des enseignants, et des entreprises étatiques Polish Airlines. Il y a de nombreux directeurs d'entreprises étatiques comme la Polish Steamship Company, qui ne se préoccupent nullement du dialogue social et qui ignorent les instruments de l'OIT ratifiés par notre gouvernement notamment la convention 87 et la 98. Que puis-je dire à propos de la confiance concernant les accords sociaux ? Lorsque les membres du gouvernement et les directeurs qui sont nommés par eux à la tête d'entreprises étatiques, nuisent gravement aux instruments européens et nationaux, et aux instruments de l'OIT ? Nous avons donc vraiment besoin de l'OIT avec ses mécanismes de supervision efficaces et l'élaboration de nouvelles normes du travail international, qui seront largement ratifiées et respectées. Les travailleurs polonais sont fatigués de travailler dans une sorte de théâtre. Ils sont les acteurs d'un théâtre gouvernemental, que l'on appelle le théâtre tripartite. Mais tous les jours ce sont les mêmes résultats. Des mots, des mots, des mots, mais rien de plus. Il n'y a jamais d'actes. Lorsqu'on parle de dignité du travail sans rien faire pour cette dignité, cela ne fonctionne pas. Il n'est pas suffisant de respecter ses obligations légales. Dans notre pays, il n'y a pas de dialogue social, et pour qu'il ait lieu, il faut qu'il y ait une bonne volonté, une responsabilité de la part de tous les participants. Voilà pourquoi j'espère que ce document, ce rapport, que j'appellerais un nouvel accord social pour nous tous, et qui est largement soutenu par notre syndicat, j'espère donc que ce document contribuera à la mise en place des vrais mécanismes pour mettre en œuvre les principes qu'il contient. Un monde comme ce qui a été décrit par Bob Dylan, un monde qui ne serait qu'une phrase historique, comme il a dit dans son poème, je cite « Combien d'oreilles doit avoir un seul homme avant de pouvoir entendre pleurer les gens ? Combien faut-il de morts pour qu'il comprenne que beaucoup trop de gens sont morts ? » J'espère que nous trouverons les réponses à ces questions lors de cette session. Merci beaucoup de votre attention.

Gouvernement (Estonie)

Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs. Le changement est une constante du monde du travail. Depuis son établissement il y a 100 ans l'OIT a observé un grand nombre de développements significatifs. Aujourd'hui, les inventions perturbatrices, les robots industriels, l'impression 3D, les drones, l'internet des objets, la génomique : tout change. En 2025 les robots soignants seront un objet très régulier sur le marché. En 2027 l'intelligence artificielle sera utilisée quotidiennement pour poser un diagnostic de patient. En 2033 les véhicules autonomes seront autorisés sur les routes estoniennes. Mais, cela ne s'arrêtera pas puisque l'avenir n'est pas une destination finale. Le changement numérique a une incidence énorme sur les marchés du travail. Les coûts des nouvelles technologies chutent et la transformation numérique va rompre la chaîne d'approvisionnement à l'avenir, dans un avenir proche. Mesdames et Messieurs, je remercie les auteurs, et notamment le Premier ministre suédois, Monsieur Stephan Löfven et le Président d'Afrique du Sud, Monsieur Cyril Ramaphosa du dernier rapport de l'OIT, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur. » L'OIT s'est toujours engagée pour la justice sociale et constitue une enceinte appropriée pour discuter de ce sujet et échanger des expériences. L'Estonie est un petit pays : 1,3 millions de personnes y vivent. La population active vieillit, nous avons une petite administration et ceci nous a mené à chercher des solutions intelligentes. Nous avons fait l'expérience selon laquelle l'utilisation intelligente de la technologie peut être quelque chose de très puissant, et nous avons mis au point des solutions numériques pour prévoir des conditions de travail équitables, et la protection sociale pour tous les travailleurs, dans toutes les formes de travail. Tout d'abord, c'est un défi énorme que de veiller à un accès égal et pérenne à la protection sociale. Ors, tous les travailleurs devraient être couverts par la protection sociale et devraient y contribuer. Mais si le mécanisme est trop onéreux et n'est pas accessible, les personnes abandonnent, bien entendu. C'est pour cela qu'il faut changer les mentalités. Les contrats de travail classiques ne peuvent pas rester au cœur de la protection sociale. Le résultat d'un tel lien beaucoup trop rigide déforme le marché du travail et augmente la précarité, l'inégalité sur le marché du travail. C'est pour cela que nous devons nous concentrer sur les travailleurs à l'heure de réfléchir à nos systèmes de protection sociaux. Il nous faut aussi des systèmes fiscaux transparents et simples. Notre service fiscal est accessible 24h/24, il est totalement numérique puisque les personnes ne tiennent plus compte des heures de bureau, et les plateformes de crowdfunding et de ride sharing, par exemple, travaillent de concert avec le Conseil estonien de l'impôt et des douanes sur des données qu'il reçoit et qu'il transmet aux autorités fiscales. Nous avons également un compte entrepreneur en Estonie, qui permet à une personne physique de payer une autre personne physique pour des services ou des marchandises fournies. La personne n'a plus besoin de tenir une comptabilité puisque les impôts et le paiement des impôts se fait automatiquement. Et puis, nous avons également un registre de l'emploi universel, où tous les travailleurs sont enregistrés, ou seront prochainement enregistrés. Tous types de travailleurs, et ce avant de commencer le travail. Cela inclut les personnes qui travaillent sur une base bénévole ou qui sont autonomes ou indépendants. L'enregistrement est très facile et très rapide via un tableau de bord e-taxes ou alors en envoyant un SMS. Le travailleur a un accès numérique à son compte et peut ainsi vérifier si tous ses impôts ont été payés. Par ailleurs, nous avons lancé d'autres idées, telle que celle d'un compte fiscal pour veiller à bien comprendre les risques que posent l'arrangement de travail flexible, les inadéquations de qualifications, le chômage, et l'âge avancée des travailleurs. Etant donné que l'espérance de vie est en train d'augmenter, les personnes doivent être beaucoup plus impliquées dans les décisions qu'elles prennent à l'heure de travailler. Par ailleurs, nous devons garder à l'esprit aussi que la transformation numérique pose un risque à la santé et la sécurité du travail, en créant un système numérique d'information travail / vie, tous les estoniens ont un compte leur permet de mieux gérer leur environnement du travail. Les employeurs ont accès à des informations, des conseils et des

instruments relatifs à l'environnement du travail qu'ils proposent et les travailleurs sont informés aussi sur les risques que pose leur environnement du travail. C'est ainsi que les autorités d'inspection du travail peuvent également veiller aux environnements de travail qui sont particulièrement risqués. Ça, c'est un bon exemple qui montre comment on peut assurer l'interopérabilité de plusieurs comptes pour améliorer les conditions de travail et pour éviter les accidents de travail et d'autres risques. Pour conclure, nous avons des nouvelles formes de travail mais cette émergence de nouvelles formes de travail n'a pas fait disparaître le harcèlement et la violence dans le monde du travail. C'est pour cela que nous saluons les efforts de la Conférence visant à adopter une recommandation et une convention dans ce sens. L'avenir du travail doit être sans violences et j'espère que nous pourrions ratifier de nouveaux instruments lors de cette convention. En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, je peux vous assurer de ce que nous nous engagerons pour un travail juste et égal. Je vous remercie.

M. Gregoire Sebastien Owona

Gouvernement (Cameroun)

Madame la Présidente, Monsieur le représentant du Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président je vous adresse les vives et chaleureuses félicitations du gouvernement camerounais à l'occasion de votre élection et vous souhaite plein succès dans la conduite de vos travaux que vous menez si bien depuis lundi. Je vous transmets les sincères hommages du Chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, qui se réjouit de l'excellente qualité de la coopération entretenue avec l'OIT durant le centenaire qui vient de s'achever et qui souhaite que notre relation historique se renforce davantage pour une meilleure promotion du travail décent et de la justice sociale dans le cadre de la déclaration que nous allons adopter. Nos avancées avec le BIT, et dont nous nous réjouissons portent notamment sur la ratification par notre pays de 50 conventions de l'OIT, parmi lesquelles les 8 conventions fondamentales, la signature en octobre 2014, avec le Programme Pays pour le Travail Décent, l'adoption en 2017 par notre pays, d'un Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Cameroun, la mise en place des outils de dialogue social tels que le Comité de Concertation et du Suivi du Dialogue Social ainsi que les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail au sein des entreprises la liste n'est pas très exhaustive. Un accent particulier a été mis sur les conditions de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les travailleurs indépendants et ceux du monde agricole constituant une importante cible. Au regard de ces réalisations, il demeure évident que les évolutions dans le monde du travail au Cameroun nous invitent à prendre encore plus conscience des défis qui nous restent à relever. Dans un monde du travail en pleine mutation, fortement influencé par les nouvelles technologies, dont l'utilisation est fortement encouragée par le Président Biya, nous devons regarder vers de nouveaux horizons avec détermination, afin de nous préparer aux changements qui s'annoncent. Nous devons en priorité cultiver et préserver la paix au sein et entre les nations. La communauté internationale devra se mobiliser pour une utilisation positive des nouvelles technologies et des réseaux sociaux en particulier mais aussi devra veiller à la mise en place des législations et produits d'investigation appropriés afin de sortir de toute cette haine, de tous ces mensonges, et de toutes ces menaces pour la paix qui y sont véhiculés. Je voudrais enfin, Mesdames et Messieurs, ici redire l'engagement du Cameroun à travers la vision sociale du Président Paul BIYA à renforcer le système de Sécurité Sociale et à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail et de vie pour tous les camerounais. Une vision qui rentre en droite ligne des objectifs de l'OIT avec laquelle nous espérons une coopération encore plus dense, plus fructueuse et mutuellement bénéfique, allant en s'intensifiant pour la promotion du travail décent et de la justice sociale. C'est ainsi que nous faisons notre et

sans réserve, les priorités fixées dans le rapport présenté par le Directeur général et le Président du Conseil d'administration du BIT. Je vous remercie.

M. Bakhtiyor Makhamadaliyev

Travailleur (Ouzbékistan)

Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, je voudrais, avant de commencer mon exposé, vous féliciter à l'occasion du centième anniversaire de la Conférence Internationale du Travail. En tant que représentant des travailleurs d'Ouzbékistan, je voudrais vous faire savoir qu'aujourd'hui, notre pays a connu de grands changements dans toutes les sphères du gouvernement et de la société, au niveau social également. Au cours des deux dernières années, sous la direction du Président de la République, de nombreux problèmes ont été résolus, notamment des problèmes qui concernent les 25 prochaines années. Actuellement, nous sommes vraiment à un tournant, nous modifions les législations et les mécanismes dans le domaine du travail. Nous sommes en train d'élaborer de nouveaux concepts du travail, un projet de loi est en cours de ratification. Nous avons ratifié des conventions de l'OIT après des consultations tripartites. Nous sommes en train d'envisager la ratification des protocoles additionnels et de la convention sur l'inspection du travail. Nous avons également élaboré un projet de loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour la numérisation des contrats professionnels, nous avons présenté au parlement un projet de loi émanant des syndicats. Une nouvelle rédaction en fait, qui nous permet d'accroître les droits des syndicats pour qu'ils puissent vraiment contrôler ce qu'il se passe dans le domaine du travail. La fédération des travailleurs d'Ouzbékistan participent à tous ces travaux. Nous soulignons également l'intérêt des employeurs, notamment dans le cadre de l'économie numérique. Ils travaillent également à nos côtés à améliorer la négociation collective. Actuellement, le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, « Travailleur pour bâtir un avenir meilleur » nous permet de souligner ce qu'il se passe dans le monde du travail, les différents changements qui ont lieu, et de réfléchir à la manière de tenir compte de ces changements pour les utiliser au mieux. Nous sommes extrêmement reconnaissants que dans ce rapport, on ait parlé d'événements qui inquiétaient les travailleurs d'Ouzbékistan. Ils ont d'ailleurs été présentés à cette Conférence Internationale du Travail. En particulier, nous avons attiré l'attention à plusieurs reprises sur le fait que le système de classes devait être reformulé parce que cela ne permet pas de refléter les vraies et officielles relations de travail. Actuellement, il y a de plus en plus d'emplois informels où les travailleurs ne sont pas assurés. Voilà pourquoi la priorité actuelle doit être l'assurance sociale pour tous, et nous soutenons les éléments de ce rapport qui parlent du fait qu'il est indispensable de garantir la protection sociale jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà. Différentes normes doivent être élaborées, c'est une question d'une actualité brûlante, qui est d'ailleurs reflétée dans le rapport. La journée de huit heures doit également être revue ou débattue sur base des toutes premières conventions de l'Organisation Internationale du Travail. La question des salaires, du niveau de salaires est également une priorité. Le système des salaires et de compensation doit être revu en tenant compte des conditions de travail et des conditions environnementales, climatiques et d'autres éléments qui ne sont pas pris en compte jusqu'aujourd'hui. Nous sommes donc extrêmement reconnaissants de ce rapport qui insiste sur toute une série de garanties, notamment le droit des travailleurs à obtenir un salaire, à satisfaire des bonnes conditions de vie, à limiter le temps de travail, et à garantir des lieux de travail sains. On a également parlé de la légitimité des organisations de travailleurs et d'employeurs et la mise du dialogue social et de la négociation collective. Nous pensons qu'une convention devrait être élaborée par l'Organisation Internationale du Travail en ce qui concerne le contrôle des organisations de travail. Je vous remercie de votre attention.

M. Sayed Anwar Sadat

Gouvernement (Afghanistan)

Au nom de la délégation de l'Afghanistan, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la Présidence de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Nous sommes sûrs que sous votre direction avisée nous pourrions atteindre les objectifs auxquels nous prétendons dans le contexte de cette Conférence. Sur ses 100 ans d'existence, l'OIT s'est toujours engagée pour la diffusion du travail décent et le renforcement de l'administration du marché du travail. Cela a toujours constitué une feuille de route pour les États Membres. Excellences, Mesdames et Messieurs, le rapport récemment publié par la Commission mondiale sur l'avenir du travail pointe du doigt les défis qui se posent sur le marché du travail à cause des développements technologiques, du changement climatique, de l'utilisation de l'intelligence artificielle qui font qu'un grand nombre d'emplois seront perdus à l'avenir. Mais d'autres emplois seront créés, mais cela supposera une mise à jour des compétences et tout un programme d'apprentissage tout au long de la vie. Le rapport de la Commission mondiale pour l'avenir du travail a été favorablement accueilli dans notre pays et nous avons pris des mesures appropriées pour entamer un dialogue national avec nos partenaires sociaux, la société civile et d'autres parties prenantes. Nous travaillons sur des politiques de l'emploi nationales et les enseignements de ce rapport nous serviront dans notre travail. Notre travail visant à mettre à jour aussi nos systèmes éducatifs. Les politiques économiques majeurs de l'Afghanistan incluent des programmes qui portent sur l'exploitation de carrières, la production énergétique, la modernisation de l'agriculture, la construction de routes, le commerce international, etc. Dans tous ces domaines, les nouvelles technologies seront utilisées. Il faudra créer de nouveaux emplois qui supposeront aussi de nouvelles compétences pour les travailleurs. Excellences, cette année particulièrement active en Afghanistan, nous tiendrons des élections présidentielles plus tard cette année, le 28 septembre plus exactement. Récemment, la Jirga suprême de consultation pour la paix a compté sur la participation de plus de 3 000 personnes dans le pays. La Jirga a décrit les différents axes du gouvernement qui visent à entretenir des négociations de paix. Nous avons appelé le gouvernement à s'approprier ces négociations de paix et de bâtir l'avenir sur la base de la démocratie naissante en Afghanistan, et les acquis des deux dernières décennies. Nous avons pu, en dépit d'une situation économique et sociale très difficile, nous avons réussi à améliorer quand même les conditions de travail dans le pays. Nous avons lancé une conférence du travail national avec la participation du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des jeunes et des femmes, et l'objectif de cette conférence était de se concentrer sur les priorités, les programmes et les principes à mettre en œuvre pour la création de l'emploi. Le deuxième PPTD pour l'Afghanistan a été mis en place, par ailleurs, de concert avec les partenaires sociaux et le Bureau de l'OIT à Kaboul. Et puis nous avons passé 10 lois portant sur le travail, ce qui a fait que par exemple, nous avons mis en place un haut conseil du travail qui constitue l'autorité suprême pour le travail dans notre pays. Cette autorité maintenant fonctionnelle et puis nous comptons lancer aussi une conférence sur la sécurité sociale nationale pour trouver des solutions aux difficultés, défis, auxquels sont confrontés les personnes âgées, notamment les femmes non protégées, les personnes handicapées, les orphelins et les enfants. La conférence se concentrera surtout sur le travail des enfants et notamment les pires formes de travail des enfants. Les enfants qui dépendent de la drogue, et d'autres enfants qui sont à risque, et nous bâtissons sur la base des actions que nous avons déjà entamées et prises. Selon les statistiques du pays, en effet, la population Afghane s'élève à 29,7 millions de personnes, 14,5 millions sont des enfants. 29% d'entre eux ont entre 5 et 17 ans, et 3,5 millions d'enfants sont aujourd'hui à risque. Ils sont dans une situation misérable, délétère et ça, c'est le résultat d'un taux de chômage très élevé, d'une économie très faible dans laquelle 50% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. La population Afghane fait partie des plus jeunes du monde. C'est un acquis mais un c'est un inconvénient en même temps en termes d'emploi puisque le chômage de jeunes s'élève

aujourd'hui à quelque 27%. Nous avons lancé des programmes de placement sur le marché du travail national mais nous comptons aussi organiser une migration du travail vers les pays demandeurs de main d'œuvre étrangère. Je souhaite maintenant remercier le Directeur général de l'OIT, les États Membres ainsi que le BIT à l'occasion du centenaire de l'OIT et je souhaiterais dire toute ma gratitude envers le Bureau de l'OIT à Kaboul pour sa coopération technique. Nous nous réjouissons de continuer de coopérer avec l'OIT, je vous remercie.

Mme Michèle Boccoz

Organisation mondiale de la Santé

Madame Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs. L'Organisation Mondiale pour la Santé, une institution spécialisée des Nations Unies félicite l'OIT, notre institution sœur à l'occasion de ce 100^{ème} anniversaire. L'OMS travaille étroitement avec l'OIT pour atteindre les ODD, et notamment la promotion du travail décent pour tous. Pour arriver à ces objectifs, tous les travailleurs de ce monde doivent pouvoir avoir à la santé. Nous avons besoin d'une population active en bonne santé. S'assurer de la bonne santé des travailleurs dans des petites ou des grandes entreprises, dans des exploitations agricoles, sur les plateformes numériques, dans les bureaux, à la maison, dans la rue, dans l'économie formelle ou informelle, voilà ce qui est essentiel pour un monde sain et pour un développement durable et un monde durable. C'est pour cela que nous nous félicitons de la déclaration du centenaire de l'OIT pour laquelle la SST constitue un principe et un droit fondamental au travail. L'OMS s'engage à travailler de concert et d'autres organisations des Nations Unies pour aider les États Membres à renforcer les institutions du travail et veiller à une protection adéquate de la santé et de la sécurité au travail pour tous les travailleurs. L'OIT, l'OMS coopèrent déjà sur la mise en œuvre de normes internationales du travail portant sur la SST. Ensemble, nous mesurons et nous suivons l'impact sur la santé de la plupart des risques professionnels, enfin, les plus répandus. Nos objectifs communs sont la mise en place d'environnements du travail surs et sains et à mettre en place des mesures de prévention de tout type d'affection et d'accident au travail. L'OIT et l'OMS, par ailleurs, co-président la coalition mondiale sur la SST, un partenariat à plusieurs parties prenantes qui veillent à faire avancer la santé dans tous les secteurs de l'économie pour mettre en œuvre les ODD 3 et ODD 8 pour une meilleure santé des travailleurs. Mesdames et Messieurs, je souhaitais également vous parler des travailleurs de la santé qui sont souvent sur le devant de la scène pour se battre contre des maladies. Ce sont les premiers point de contact avec des personnes malades et c'est souvent eux qui en payent le prix. Malheureusement, la réponse actuelle à la flambée d'Ebola en RDC ne fait pas exception. Je souhaiterais maintenant saluer tous les travailleurs de la santé qui sont morts ou qui ont été blessés en traitant des patients. L'OMS appelle à la protection de la santé des travailleurs de la santé partout dans le monde, et surtout dans les zones de conflit. Il faut qu'un environnement sain leur soit garanti. Excellences, la demande mondiale de travailleurs de la santé est toujours plus élevée. Un grand défi auquel nous faisons face. En 2030 le monde aura besoin de 18 millions de travailleurs de la santé en plus pour s'assurer du bon entretien de la couverture de santé universelle. L'OIT le sait d'ailleurs, et l'OMS sont en train de s'attaquer à cette pénurie en mettant en place leur plan d'action mondial pour l'emploi dans la santé et la croissance économique inclusive. Cette croissance rapide de la demande d'emplois de la santé pourra améliorer l'équilibre homme – femme et autonomiser les femmes puisque l'on pense qu'il y aura un retour sur investissement de cette création d'emplois de l'ordre de neuf à un. Nous avons besoin de vous, Excellences, pour analyser les problèmes, concevoir des solutions, et les financer. Pour que la santé des travailleurs soit assurée partout il nous faut une couverture universelle, et c'est ce que s'emploie à promouvoir la déclaration du centenaire en lien étroit justement avec le concept de la couverture universelle de la santé. Nous vous attendons à la réunion de

haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture de la santé universelle pour pouvoir renforcer cet engagement vis-à-vis de la couverture universelle. Nous nous engageons par ailleurs à travailler avec l'OIT et tous ici présents pour construire un avenir nouveau, décent, plus sain et plus sûr pour tous les travailleurs de ce monde, et notamment les travailleurs de la santé. Nous vous invitons à travailler avec nous pour promouvoir la santé, garantir un monde sûr et servir au mieux les plus vulnérables. Je vous remercie.

Jeudi 13 juin 2019

M. Grygorii Osovyi

Travailleur (Ukraine)

Mesdames et Messieurs les délégués, le centenaire de l'OIT est indubitablement un jalon important de l'histoire contemporaine. La participation à cette Conférence d'un si grand nombre de chefs d'États et de gouvernements témoigne du rôle considérable que joue l'OIT dans le monde du travail. C'est la seule organisation internationale où soit représenté les travailleurs, et qui participe directement à l'élaboration de normes du travail. Tout aussi important, le fait que le tripartisme et le dialogue social constituent l'ADN de l'OIT, et permettent de consolider les efforts des gouvernements, des employeurs, des syndicats pour atteindre les objectifs communs. A savoir le travail décent et la justice sociale pour tous. Il faut rappeler que sur la pierre qui a été posée en 1926 nous trouvons la devise latine « Si tu veux la paix, cultive la justice. » Aujourd'hui le fossé qui existe entre riches et pauvres ne cesse de se creuser, menaçant le monde de troubles sociaux. Il nous faut atteindre la justice sociale, c'est aujourd'hui plus important que jamais et c'est pourquoi le Directeur général de l'OIT a déclaré que pour arriver à la justice sociale il va falloir continuer d'œuvre lors du prochain centenaire. Cependant, si nous ne garantissons pas le travail décent, la justice sociale ne sera pas possible. Ce n'est pas un hasard si parmi les ODD de l'ONU, pour la période allant jusqu'en 2030, nous avons le travail décent en bonne place. Le mérite de l'OIT est qu'elle place le développement durable à l'ordre du jour dans tous les pays, sur tous les continents. Je félicite l'OIT, je la remercie de l'aide qu'elle fournit à l'Ukraine sur la voie de l'indépendance. Avec l'aide des experts de l'OIT, nous avons adoptés des textes de lois sur le salaire minimum, sur le versement des salaires, sur la protection sociale, sur la création d'une inspection du travail, sur la mise en place du dialogue social, et sur le règlement des conflits du travail. A cet égard je rappelle que les germes de ces institutions, nous les trouvons dans l'histoire de la République d'Ukraine. L'OIT l'a dit d'ailleurs et l'a célébré avec nous et c'est ainsi que nous avons pu renverser le régime communiste totalitaire. Aujourd'hui, l'Ukraine a choisi la voie du développement et se dote de textes de lois pour ce faire. La primauté du droit, le bon niveau de vie, celui de l'Union européenne, une démocratie développée, voilà ce que souhaitent nos concitoyens. Les gens exigent du pouvoir des changements radicaux. L'élimination de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, des salaires décents, et une protection sociale. Pour ce qui est des obligations souscrites au plan international par le gouvernement, nous avons des syndicats qui maintenant peuvent se tourner vers l'OIT. Vous conviendrez qu'au 21^{ème} siècle il est inacceptable de revenir sur ce qui a été accepté au plan international. Il faut penser notamment aux mineurs d'Ukraine qui doivent pouvoir recevoir leurs salaires. Le monde du travail ne cesse de changer. Il faut donc que l'OIT change. A cet égard, nous pensons qu'il faut renforcer le mécanisme de contrôle de l'OIT et que l'on agisse lorsque les droits des travailleurs sont bafoués. Il faut de nouveaux modèles, il faut le dialogue social. Aujourd'hui, ce n'est que par le dialogue social que nous pourrons donner effet aux recommandations formulées par la Commission mondiale. Nous avons ainsi un programme axé sur l'être humain. Nous devons placer l'être humain au centre de toute politique économique. Le capitalisme, l'idéologie néo-libérale ont fait leur temps. C'est pourquoi le dialogue social, le

contrat social doit être renouvelé. L'adoption par la Conférence de la déclaration du centenaire sur l'avenir du travail, ce n'est que le premier pas de notre travail. Un pas important, certes, mais le premier pas seulement. En son temps, la déclaration de Philadelphie avait montré la voie pour la justice, pour la solidarité, pour la paix, ce qu'il nous faut faire ensemble, mais j'appelle tous les participants au dialogue social à poursuivre l'effort pour atteindre ce noble objectif. Je vous remercie de votre attention.

Mme Sonya Janahi

Employeur (Bahreïn)

Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président de la 108^{ème} session de la CIT, Monsieur le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Je vous salue, je suis honorée de participer à ces délibérations, à cette discussion. Je représente les employeurs de mon pays, le royaume de Bahreïn. C'est un plaisir que de vous saluer au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bahreïn. Nous estimons que cette Conférence revêt une grande importance, nous saluons les efforts déployés par l'Organisation et les mandants qui visent à une meilleure coordination, un meilleur dialogue social, et qui visent la justice sociale pour tous. Voilà ce qui devrait permettre de relever le niveau de développement économique et social de tous les pays. Mesdames et Messieurs, nous sommes ravis que le rapport du Directeur général serve de base à notre discussion. Ce rapport qui nous porte vers un avenir plus radieux est une bonne base pour notre discussion. Nous remercions le Directeur général d'avoir préparé ce rapport. Avec ce rapport nous pourrions améliorer les conditions de travail et nous pourrions donner suite aux recommandations, car il faut veiller à ce que les droits des travailleurs soient garantis. Il y a trois éléments à prendre en compte : davantage d'investissement dans les ressources humaines, des investissements dans les entreprises et davantage d'investissement dans le travail décent. Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons omettre de parler du rôle du secteur privé. Dans notre pays, le secteur privé permet d'accroître le nombre d'emplois, de recruter les jeunes, nous avons davantage de places d'emplois, grâce au secteur privé. Nous avons plus de 1000 start-up et le monde du travail connaît une certaine croissance. Le secteur privé nous aide à régler le problème du chômage. Au deuxième trimestre 2018, plus de 159 000 personnes ont trouvé un emploi, ce qui permet la stabilité sociale et ce qui permet d'insuffler un nouvel élan dans le cycle économique. De ce fait, nous pouvons promouvoir l'acquisition de compétences, de manière à accompagner le processus de production. Nous savons que le rapport fait mention d'un certain nombre de préoccupations. Si nous voulons le travail décent, il faudra tenir compte de ces préoccupations, si nous voulons aussi que les dividendes soient justement partagés entre gouvernements, travailleurs, employeurs. Nous espérons que les recommandations de ce rapport seront suivies des faits. En ma qualité de représentante des employeurs de mon pays, je vous le garantis, nous continuerons de travailler avec tous les mandants, avec toutes les instances pertinentes, et à tous les niveaux sans oublier la société civile, pour faire en sorte que les conditions de travail s'améliorent et que les ressources soient exploitées au mieux. Je vous remercie de m'avoir écouté attentivement, merci beaucoup.

M. John Pinder**Gouvernement (Bahamas)**

Monsieur le Président, chers participants, Mesdames et Messieurs, bonjour. Permettez-moi d'abord de présenter nos excuses, notre ministre du Travail des Bahamas a été retenu en raison de circonstances inattendues. Au nom du gouvernement du Commonwealth des Bahamas, je vous félicite, vous-même Monsieur le Président, et vos Vice-présidents à votre élection à la présidence et à la vice-présidence respectivement de cette 108^{ème} Conférence historique. Je suis certain que tous les délégués, et en particulier ceux de la région des Caraïbes sont certains que sous votre direction compétente, cette session sera extrêmement productive alors que nous célébrons ensemble le centième anniversaire de la Conférence Internationale du Travail. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Vice-présidents, Mesdames et Messieurs, le 22 janvier 2019, la Conférence Internationale du Travail a lancé les célébrations de son centenaire et chaque État Membre a été invitée à prévoir et à organiser un évènement national dans les pays respectifs pour fêter ce centenaire de l'OIT. Le 27 mai 2019, le ministère du Travail et les partenaires sociaux des Bahamas ont été rejoints par le représentant de l'Organisation Internationale du Travail et notamment des équipes du travail décent et du Bureau régional de la région Caraïbes à l'occasion d'un symposium national destiné à célébrer le centenaire de l'OIT. Sous le thème « Le BIT et les Bahamas, quel chemin parcouru » les participants du symposium ont pu discuter et délibérer sur les nombreuses contributions apportées par l'OIT au développement des Bahamas depuis que ce pays est devenu membre en 1976 le 25 mai plus précisément. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, outre la participation aux célébrations des Bahamas à l'occasion du centenaire les représentants de l'équipe du travail décent et du Bureau régional du BIT pour les Caraïbes, mené par la Directrice générale, Madame Claudia Coenjaerts. De nombreuses discussions ont été menées avec les membres du Conseil tripartite national sur un certain nombre de questions, dont celles qui suivent. Révision et mise à jour du programme de travail décent, programme des pays, consultation et développement d'une politique nationale pour lutter contre le travail des enfants, consultation sur la mise en place d'un Conseil national de la productivité, et le vote d'une législation sur la productivité. Monsieur le Président, le gouvernement des Bahamas est engagé à l'égard du tripartisme et a pris un ensemble d'initiatives destinées à améliorer le monde du travail pour tous les citoyens et résidents. Ce programme devrait être mis en œuvre au cours des trois prochaines années. Parmi ces projets, nous pouvons citer ceci : la transformation des fonctions du tribunal du travail, et du département civil de la Cour suprême, des amendements apportés à la loi sur l'emploi et les relations avec les partenaires sociaux, la mise en place d'un plan de pension national pour les travailleurs, la reconnaissance des droits des travailleurs dans le cadre des conventions et la création d'une politique de retour à l'emploi. Monsieur le Président, les Bahamas souhaitent réitérer leur soutien à l'égard des principes fondamentaux soulignés par la convention 144 du BIT et soutient pleinement les objectifs stratégiques 2018 – 2021 du Conseil tripartite national. De plus le gouvernement des Bahamas reste un participant actif de l'initiative régionale, à savoir le projet des Caraïbes et de l'Amérique latine pour la lutte contre le travail des enfants, et soutient toute autre initiative et toute autre objectif entrepris par l'équipe du travail décent et le Bureau régional pour les Caraïbes. Bon anniversaire à l'OIT, que Dieu bénisse l'OIT et le Commonwealth des Bahamas, merci.

M. Miguel Morantes Alfonso

Travailleur (Colombie)

Monsieur le Président, veuillez recevoir les félicitations des travailleurs et des travailleuses de Colombie alors que vous avez été désigné pour mener les travaux de cette évènement si important que le centenaire de notre Organisation. Nous sommes rassurés par la vision présentée par le Directeur général dans son rapport concernant l'engagement pour travailler pour un avenir meilleur et les études de l'OIT sur l'avenir du travail, les progrès de la science et de la technologie, et l'avènement de l'intelligence artificielle. Majeure est la proposition de renouveler le contrat social avec le renouvellement de l'engagement tripartite, qui assure aux travailleurs une participation juste dans le progrès économique. Majeur également est le travail du Conseil d'administration en ce qui concerne le respect des ODD, en vue de l'égalité et du travail décent comme instrument de solution pour faire du développement durable une réalité. Toutes ces questions revêtent une importance particulière pour les travailleurs à un moment crucial où est mis à mal le système de sécurité sociale, les droits fondamentaux des travailleurs, alors que la mise en œuvre de la protection sociale avance, elle, très lentement. Nous avons encore une population exclue et marginalisée. Selon les statistiques, deux milliards de travailleurs travaillent dans le secteur informel et 300 millions de personnes se trouvent en situation de pauvreté extrême. Des chiffres semblables à ceux de la Colombie. Nous pouvons également dire que 2,7 milliards de travailleurs sont touchés par des maladies professionnelles mortelles, ce qui préoccupe tous les secteurs du monde du travail de notre pays, et ailleurs. Nous voyons un fort taux de travailleurs touchés par le manque de sécurité, par des conditions de santé délétères, et ils sont aujourd'hui laissés pour compte. Donc l'égalité des genres n'est pas non plus une réalité. Les différences salariales de 20% restent une réalité pour les femmes et il est grand temps donc de changer le contrat social. De même nous soutenons de façon résolue l'adoption des conventions et des recommandations pour lutter contre le harcèlement et la violence dans le monde du travail. Nous souhaiterions pouvoir dire que la liberté syndicale en Colombie a fait des progrès. Malheureusement, ce n'est pas possible. Il continue à y avoir un biais antisyndical parmi de nombreux employeurs du secteur privé, et également du secteur public, à quelques honorables exceptions. Il reste difficile de former des syndicats, les nouveaux travailleurs ont du mal à rejoindre les syndicats existants, de même de nombreux obstacles s'opposent à la négociation collective, tant et si bien que les employeurs ont pris l'habitude de porter le conflit devant le tribunal d'arbitrage où les dossiers restent pendant des années, voir plus encore. Et donc, les accords collectifs ne sont pas respectés et les employeurs ne respectent pas ce qui avait été décidé. Il faut également souligner que le gouvernement de Colombie a signé quelques accords à caractère syndicale, accompagnés par des traités commerciaux qui comprennent également des engagements spécifiques pour éliminer certaines dispositions et pourtant, cela n'a pas été respecté. Les recommandations de la mission de haut niveau de l'OIT, qui s'est rendue en Colombien en 2011 n'ont pas non plus été respectées. Je pense à celle concernant la liberté syndicale, et en particulier concernant l'externalisation, les formes abusives de contrat, la négociation collective et les violences antisyndicales. Les dirigeants de mouvements sociaux continuent d'être assassinés. Des personnes qui se consacrent à défendre les droits de l'Homme, à la restitution des terres, aux secteurs Afro-Colombiens, aux communautés indigènes. Les dirigeants syndicaux eux aussi continuent d'être assassinés. Les menaces redoublent contre les syndicalistes à différents endroits du pays, avec l'intention claire de limiter l'activité syndicale, et nous voyons à nouveau des pratiques d'espionnage contre les dirigeants syndicaux. Leurs communications sont interceptées et cela a été prouvé puisqu'une personne a été accusée et a reconnu les faits. Monsieur le Président, nous voudrions réitérer dans cette enceinte que l'OIT a joué un rôle majeur au cours des dernières années pour tous les travailleurs et les travailleuses de Colombie. Nous souhaitons effectivement la remercier pour l'aide toujours apportée à des moments fatidiques de son histoire. Nous soulignons l'importance du soutien apporté par l'OIT dans la défense du système de sécurité sociale.

Sans confondre le droit à la protection sociale universelle, depuis la naissance de l'individu au droit acquis plus tard. C'est ce que dit le rapport du Directeur général. Il est important de lutter contre la pauvreté par le biais du travail décent et durable. L'OIT l'a dit, le travail n'est pas une marchandise et il faut assurer la justice sociale et la paix. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Jaekap Lee

Gouvernement (République de Corée)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi de commencer en adressant mes sincères félicitations à l'occasion de ce 100^{ème} anniversaire du BIT. Je suis extrêmement honoré de pouvoir m'adresser à cette assemblée à cette session du centenaire de la Conférence. Suite à la déclaration de Philadelphie de 1944, le BIT a œuvré dur en faveur de la justice sociale et du travail décent. Pour y parvenir, le BIT a adopté 198 conventions et 205 recommandations, ainsi que la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail. Par le biais de ces instruments, l'Organisation a fait de son mieux pour mettre en place de nouvelles normes, répondant au changement du monde du travail. Par ailleurs, l'OIT a apporté son assistance aux pays en développement pour assurer la création d'emplois décents pour renforcer la protection sociale, promouvoir les droits fondamentaux au travail et le dialogue social. Je suis sûr que tous les efforts du BIT ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs dans le monde. Cependant, nous sommes face à des défis jamais connus jusqu'alors. Les progrès technologiques rapides, représentés par la quatrième révolution industrielle, la flexibilité des lieux et des horaires de travail, la diversité d'emplois n'en sont que quelques-uns. Le rapport sur l'avenir du travail insiste sur les réponses à apporter à ces développements, et c'est ce que nous avons fait en Corée, en tant compte de tout cela et en essayant de revoir notre politique. Ainsi, le gouvernement a adopté des mesures innovantes pour développer la formation professionnelle, pour investir dans les travailleurs afin d'aider les travailleurs et les entreprises à rester compétitives à l'ère de la quatrième révolution industrielle. Le gouvernement envisage d'intégrer deux régimes de formations, destinées aux chercheurs d'emplois et aux employés en un régime unique d'apprentissage tout au long de la vie afin de proposer de nouvelles opportunités tout au long de la vie des travailleurs. Il s'agit également d'éliminer les barrières à l'éducation et aux opportunités de formation afin d'améliorer la formation. Nous voulons que l'éducation soit gratuite, nous voulons élargir les opportunités d'accès à l'éducation. Le gouvernement a également mis en place un plan national pour le développement des qualifications, afin de répondre aux besoins de l'industrie. Le gouvernement envisage également d'introduire une allocation chômage à partir de juillet 2020. Il s'agit de répondre aux besoins des travailleurs qui se trouvent dans des situations d'emploi diverses et qui ne sont pas toujours couverts par certains régimes. Y compris les travailleurs des plateformes. Ainsi, ce filet social contre le chômage jouera un rôle important. L'allocation chômage sera versée aux chercheurs d'emploi, dont le revenu est inférieur à 50% du revenu médian pour une période de six mois, ainsi que des services de soutien renforcés, tels que l'orientation, la formation, et le placement d'emplois pour les personnes vulnérables. Troisièmement, nous avons mis en place des mesures pour les groupes les plus vulnérables. Nous avons par exemple, les services d'emploi en ligne, basés sur l'intelligence artificielle, pour renforcer les services de placement d'emploi dans les centres d'emplois. Ces changements ont été introduits également pour améliorer la procédure d'inscription aux allocations chômage. Nous voulons ainsi rendre les services publics plus accessibles, renforcer les services de conseil et rendre ces services disponibles à tous les citoyens. Enfin, le gouvernement travaille dur pour assurer que les valeurs humaines sont respectées dans les entreprises. Le gouvernement a relevé le niveau du salaire minimum pour éliminer les inégalités salariales. Nous avons également revu les politiques d'horaires de travail en limitant la charge

hebdomadaire à 12 heures, et pour éliminer le champ des exceptions de la législation. Cela a permis de faire diminuer le nombre de chômeurs et de réduire les inégalités salariales. Par ailleurs, le nouveau gouvernement a décidé de ratifier un ensemble de conventions de l'OIT. C'est une de nos priorités nationales et nous restons engagés à l'égard du dialogue social. Le 22 mai le gouvernement a annoncé sa position concernant sa décision de ratifier certaines conventions sur la liberté syndicale, notamment les conventions 87 et 98 et celle sur le travail forcé, la convention 29. Nous allons continuer à œuvrer pour respecter les conventions de l'OIT. Nous voulons continuer à travailler pour préparer le centenaire qui s'annonce. Nous allons devoir faire face à des contraintes jamais connues jusqu'alors, comme les progrès technologiques et nous espérons que le BIT continuera à jouer un rôle fondamental pour nous permettre d'envisager ces changements avec confiance pour les générations futures. Je vous remercie.

M. Maung Maung (a) Pyi Thit Nyunt Wai

Travailleur (Myanmar)

Merci Monsieur le Président. La Confédération des syndicats du Myanmar, un produit de la lutte des travailleurs pendant 25 ans en Birmanie et avec l'aide du mécanisme de plaintes de l'OIT est fière de participer à la Conférence du centenaire de l'OIT. Notre syndicat et ses membres se réjouissent de participer à ce centenaire. Nous aimerions également dire que nous ne sommes pas d'accord avec la violence, qu'elles soient, dans la communauté, sur le lieux de travail, et au mois de février, un comité d'experts a établi un rapport et il est dit que le gouvernement est responsable de beaucoup d'exigences concernant l'éradication du travail forcé au Myanmar, dans la loi et dans la pratique, et d'éliminer les formes les pires de travail des enfants, et de garantir également la liberté d'association. Remerciant l'OIT, le comité d'experts et nous les partenaires sociaux, les syndicats, nous sentions responsables également. Nous aimerions vous informer qu'à partir de maintenant nous allons participer activement à l'éradication du travail forcé dans notre pays. Pour cela, il nous faut une formation sur les mécanismes de plainte de l'OIT pour tous les travailleurs et tous les paysans dans le pays. Nous annonçons également que le forum national de dialogue tripartite est un mécanisme pour les partenaires sociaux et le gouvernement, utilisé pour amender la loi relative à l'organisation du travail, la loi sur le règlement des différends, ainsi que la loi sur le travail minimum. L'exclusion des travailleurs du secteur public de la loi sur le règlement des différends, le refus d'accepter les travailleurs de la construction dans des syndicats, le refus de leur permettre le droit de s'organiser, de se représenter, le refus de la liberté syndicale, sont des questions qui nous frustrant. Nous aimerions également vous informer qu'il y a au parlement un comité qui va se concentrer sur des questions qui doivent être amendées au sein de la constitution nationale. Nous allons travailler avec l'OIT, nous allons proposer, faire des propositions au parlement, si bien que lorsque des amendements seront proposés, nous ferons en sorte que l'article 359 soit également inclus. Les membres du secteur de l'agriculture sont également déçus par la loi foncière, la loi sur les terres vacantes, en jachère et vierges, et demandent maintenant au gouvernement des amendements pour qu'il y ait moins de différends fonciers. Nous pays s'ouvre, la jeunesse recherche un meilleur avenir, par conséquent, il y a beaucoup de migrants. Nous discutons de la migration sûre, de la migration cout zéro, avec l'aide de l'OIT. Cela étant dit, il faut prévoir des sanctions plus lourdes, notamment dans le cadre des lois de lutte contre les trafics. Depuis 2016, les licences concernant les mines de jade n'ont pas été renouvelées, mais le journal Irrawaddy Media a rapporté que le Majeur Nyi Nyi Swe et le Brigadier Général Maung Maung Zan, ont été transférés aux forces auxiliaires et font l'objet d'une enquête. Il y a dans ces mines, sans licences et sans contrôles, des violations des droits des travailleurs. L'absence du paiement de compensation en cas d'accident, il y a des glissements de terrain, qui tuent des dizaines de personnes. Par conséquent il faut une meilleure application du droit

par le département des mines ainsi qu'une meilleure présence des inspecteurs du travail qui s'occupent des questions de santé et de sécurité du travail dans ces mines. L'an dernier nous avons demandé que le Bureau de liaison devienne un véritable Bureau de pays avec un directeur de pays à part entière. Nous avons également demandé un responsable à temps plein de la liberté syndicale et en septembre 2018, comme ça l'a été mentionné dans le rapport les partenaires du dialogue social du Myanmar ont signé un protocole d'accord pour ce qui est du programme de pays de promotion du travail décent. Nous sommes engagés en faveur de ce programme et en faveur des ODD, notamment l'objectif numéro 8. Néanmoins, il nous faut davantage d'assistance technique et notamment pour ce qui est des questions de gouvernance. Pour conclure, nous demandons à l'OIT de soutenir notre transition vers un marché du travail plus moderne et une prise de conscience des relations industrielles, et avec un Bureau de pays pleinement opérationnel. Merci.

Mme Myriam Telemaque

Gouvernement (Seychelles)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de m'adresser à la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail en cette occasion historique du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Le peuple et le gouvernement des Seychelles remercient le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, ainsi que ses prédécesseurs qui ont conduit l'OIT jusqu'à son centenaire. L'OIT a été créé en 1919, suite à une guerre destructive. En 2019 l'OIT marque son centenaire alors qu'il y a une guerre sur la planète qui lutte contre le changement climatique dont on constate l'impact sur l'emploi. Le rapport, « Le futur du travail » tombe à pic parce que les travailleurs et les entreprises devraient être prêts à faire face aux réalités futures. J'insiste sur le fait que l'OIT s'engage en faveur de l'amélioration des droits des travailleurs, de la promotion de la justice sociale, de la protection sociale, de l'élimination de la discrimination sur les lieux de travail. Donc, je demande aux États Membres de reconnaître les succès remportés par la seule organisation tripartite du système des Nations Unies qui a mis en place un contrat social qui promeut une approche centrée sur l'humain dans le futur du travail. C'est une approche qui est une vision audacieuse, qui vise à transformer le monde du travail pour les générations actuelles et futures. Il est reconnu que les progrès technologies vont créer de nouvelles formes d'emploi, mais nous devons faire en sorte que des activités soient menées pour réduire l'impact négatif sur nos travailleurs. Mesdames, Messieurs, l'OIT a une place particulière dans l'histoire des Seychelles. Les valeurs de l'OIT ont inspiré la création de notre système d'administration du travail. Lorsque nous en sommes devenus membres en 1977, l'année suivante, en 1978, nous avons ratifié 18 conventions de l'OIT. Aujourd'hui, plus que jamais, la transposition des normes de l'OIT dans le droit national et l'approche du dialogue social sont importants pour nos travailleurs, et pendant un siècle l'OIT en fait la promotion à juste titre, et grâce à cette organisation, nous avons constaté qu'il y avait des nouvelles normes internationales du travail qui étaient adoptées pour répondre aux défis en matière d'emploi de notre temps. Comme d'autres pays insulaires, les Seychelles ont des vulnérabilités uniques par rapport aux transformations du monde du travail. Nous sommes un petit pays, avec un grand océan de 1,37 millions de kilomètres carrés. Le futur du travail chez nous est représenté par l'économie bleue, Les industries du tourisme et de la pêche représentent 25 et 8% de contribution respectivement du PIB de notre pays, et crée un grand nombre d'emplois. Par conséquent, l'objet de nos efforts est de protéger notre océan, mettre en place des mesures incitatives, et placer nos populations au centre du développement et notamment au centre de l'économie bleue. C'est ce qui est promu par l'initiative relative au futur du travail et le gouvernement des Seychelles s'y est engagé. Au mois de mai de cette année, nous avons eu le privilège d'accueillir un groupe d'États insulaires africains, en collaboration avec l'OIT pour discuter des transitions justes vers un futur du travail durable et l'économie bleue. On s'est mis d'accord sur un

certain nombre de piliers : développer des approches pour mieux intégrer la jeunesse et renforcer les investissements dans l'économie bleue, assurer une migration des travailleurs équitable et promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Le gouvernement des Seychelles s'est engagé à conduire la promotion de ce programme au niveau régional et international. En tant que mandant tripartite nous avons un rôle à jouer dans ce changement de direction. Nous devons veiller à une transition durable et équitable dans la perspective du futur du travail, dans cette ère numérique de la quatrième révolution industrielle. Mon pays s'engage à soutenir l'OIT dans le prochain siècle. Merci.

M. Marcelo Abdala

Travailleur (Uruguay)

Monsieur Elmiger, Président de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués. Il y a 100 ans, les peuples du monde ont créé l'OIT après la guerre, avec pour but de contribuer par l'action normative à la justice sociale et à la paix. 100 ans plus tard, il y a eu beaucoup de progrès dans le domaine du travail. Néanmoins, la crise de civilisation que nous connaissons aujourd'hui est tellement importante qu'elle remet en cause la dignité même de l'homme. Il est dit dans le rapport de l'OIT que les 1% les plus riches de l'humanité ont connu une augmentation de leurs revenus de 27% alors que les 50% les plus pauvres ont obtenu qu'une augmentation de 12% entre 1980 et 2016, ce qui veut dire qu'il y a des processus scandaleux d'inégalités qui se développent, alors que l'humanité a réuni les conditions pour répondre aux besoins de tous les êtres humains sur la planète. Néanmoins il reste encore 190 millions de chômeurs, 2 milliards de travailleurs dans le secteur informel et 300 millions de travailleurs dans la pauvreté extrême. Il s'agit ni plus ni moins que du capitalisme. Il faut donc trouver un autre mode de vivre ensemble, d'autres relations sociales où l'être humain, les personnes, leur bien-être et leur bonheur sont au centre et non pas l'accumulation du capital. Nous sommes à un moment de l'humanité où il y a une triple transition. Tout d'abord à révolution technologique, deuxièmement, l'expansion des relations économiques transnationales, et troisièmement la transition géopolitique qui suppose l'émergence d'une nouvelle puissance. L'humanité est à la croisée des chemins. Soit on continue à concentrer la richesse que nous avons mentionné, ainsi que les processus d'exclusion, soit à travers les relations sociales que nous construisons, les politiques que nous promovons, ces technologies deviennent des outils d'émancipation humaine. Le moment est venu d'envisager un meilleur partage du travail, la réduction de la journée de travail, une nouvelle fiscalité et un salaire garanti. Le rapport « Travailler pour un futur plus promoteur » est favorable à cette deuxième option et nous sommes d'accord. Il est mentionné dans le rapport un programme centré sur la personne. C'est un rapport qui promet la génération de normes de protection qui rendent plus dignes le travail et les travailleurs. Il y a des règles contraignantes qui sont prévues. Il faudrait peut-être aussi un paragraphe spécial concernant la dépendance, et notamment la dépendance technologique. Ce qui est important, c'est que tous les peuples puissent aussi participer à la génération de technologies nécessaires pour améliorer leurs vies. Tout dans le rapport concerne la protection, le dialogue social, l'importance du tripartisme, et le développement de la négociation collective. Nous sommes d'accord. L'Uruguay a fait l'objet d'une plainte des employeurs concernant le système de négociation collective en place. Un système qui a été évalué de manière positive à plusieurs reprises par des experts internationaux. Le système de négociation collective en vigueur en Uruguay a permis des relations du travail plus équilibrées, démocratiques et équitables en matière de la distribution de la richesse générée. Quelque chiffres : la négociation collective concerne 100% de la main d'œuvre. Elle a permis une croissance de plus de 56% du salaire réel pour la période 2004 – 2016. Le PIB a accru en moyenne de 4,67% et la pauvreté a été réduite de 32,5% et son caractère informel a également diminué de manière notable. C'est

un système dont les règles ont pour objectif d'appuyer et de promouvoir le dialogue et la négociation collective, ainsi que la protection et la promotion de la liberté syndicale. En fait, soit on est d'accord avec le rapport, soit on est d'accord avec la plainte qui a été déposée par des employeurs. Cela étant dit, nous allons continuer à participer à un dialogue constructif, dans le but d'améliorer les droits qui sont contenus. Pour terminer, nous sommes prêts à redynamiser la fonction normative et le rôle de l'OIT en matière de travail et de droits, et rien de durable ne peut se construire si on ne respecte pas la liberté, l'égalité et la fraternité et cela nous permet de rêver d'une société meilleure. Vive le 100^{ème} anniversaire de l'OIT !

Mme Zehra Zümrüt Selçuk

Gouvernement (Turquie)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les délégués. C'est un grand honneur que de prendre la parole devant vous à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Nous remercions la Commission mondiale de son rapport sur l'avenir du travail. Je pense que ce rapport, la déclaration du centenaire seront un tremplin important vers le travail des générations futures, et en guise de contribution, nous avons convoqué l'assemblée du travail de la Turquie pour débattre de toutes ces questions, avec la participation de toutes les parties prenantes. Mesdames, Messieurs les délégués, nous le voyons, l'économie mondiale entame une nouvelle ère. Les codes de production, de consommation, connaissent de grands changements en termes de contenus et de volumes. Le fait de vivre à l'ère du numérique présente de nouvelles occasions mais aussi des difficultés. Les nouvelles technologies représentent de nouvelles chances, de nouveaux emplois mais cela peut aussi abaisser la demande de main d'œuvre. Nous savons que 14% des emplois pourraient disparaître. Il faut donc se concentrer sur des politiques axées sur l'être humain, qui assure la transition vers le pouvoir de l'homme, mais aussi vers le pouvoir de l'esprit. A cet égard il faut redéfinir les emplois, les méthodes de travail, les compétences. Il faut investir dans les « soft skills » dans les compétences numériques, et il faut de nouvelles méthodes éducatives. Nous voulons une croissance forte avec de la valeur ajoutée et je rappelle que nous avons une population de 82 millions de personnes avec une espérance de vie de 76 ans, près de 40% de la population a moins de 24 ans. La main d'œuvre c'est plus de 32 millions de personnes, ce qui représente plus que la population de 175 pays dans le monde. Ces 10 dernières années, nous avons créé plus de huit millions d'emplois, et nous voulons en créer d'autres. J'en veux pour preuve un exemple récent. Nous avons lancé une campagne de mobilisation pour l'emploi, pour générer de nouveaux emplois pour 2,5 millions de personnes. Grâce à nos mesures incitatives au nombre de 18, nous avons 11 millions de personnes qui sont couvertes par le système de sécurité nationale et nous continuons de mettre en œuvre des politiques pour que les jeunes trouvent un emploi. Nous avons aussi des projets pour la responsabilité sociale. Mais nous voulons accroître le taux de participation de la main d'œuvre. C'est-à-dire que nous voulons plus de femmes sur le marché du travail, nous voulons un équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle. Nous voulons de nouveaux modèles et des centres pour que les enfants puissent être gardés. La participation des femmes au monde du travail est passé de 24 à 34% ces 10 dernières années et nous allons continuer de faire en sorte que les femmes deviennent des entrepreneurs. Je précise que connaissons une ère de mutation numérique mais nous voulons des systèmes de protection sociale pour tous. En Turquie, grâce à la réforme de la sécurité sociale introduite en 2008, 99% des citoyens et des étrangers peuvent accéder à des services sanitaires par le biais du système d'assurance universelle. Les politiques que nous déployons sont le fruit d'un dialogue tripartite entre gouvernements, employeurs et travailleurs, du secteur public comme du secteur privé. Nous avons donc le dialogue social, nous favorisons la syndicalisation des travailleurs. Le taux de syndicalisation dans le secteur public comme dans le secteur privé est passé à 22% et ces 17 dernières années nous avons améliorer la

législation pour nous conformer aux normes de l'OIT. 251 personnes ont perdu la vie, plus de 2000 personnes ont été blessées lors de la tentative de coup d'État sanglante qui s'est produite le 15 juillet 2016. Les institutions démocratiques de Turquie ont failli être renversées par l'organisation terroriste FETÖ. L'une des principales caractéristiques de cette organisation terroriste c'est d'œuvrer sous couvert d'une entité éducative, de la société civile ou syndicale, alors il faut protéger la sécurité nationale de notre pays contre cette organisation terroriste. J'en viens maintenant au conflit syrien qui aborde sa huitième année. La Turquie a ouvert ses portes à plus de quatre millions de syriens qui fuyaient la violence, le terrorisme, la guerre civile, l'oppression. Alors que de nombreux pays restent silencieux devant ce drame, nous avons un cadre législatif qui permet à ces requérants d'asile, à ces réfugiés, d'avoir des droits et services, et cela représente 37 milliards de dollars. Nous appelons la communauté internationale à assumer sa part de la responsabilité du fardeau. Pour ce qui est du peuple de Palestine, ils essaient de se maintenir sur leurs terres, mais les conditions ne cessent d'empirer de jour en jour. [INTERRUPTION 06:45].

M. Chandra Prasad Dhakal

Employeur (Népal)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant la 108^{ème} session de la CIT. Je vous salue au nom de la communauté des employeurs du Népal. C'est un privilège que de prendre la parole devant cette plénière de la CIT à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'organisation. Je félicite l'OIT qui veut édifier un monde meilleur, un monde du travail meilleur. Notre communauté d'employeurs soutient l'OIT, l'a soutenu par le passé, et continuera de le faire à l'avenir. Monsieur le Président, le rapport mondial sur l'avenir du travail est très important pour les employeurs. Il ne faut pas simplement traiter des défauts de compétences, il faut aussi prévoir les modalités pour les entreprises dans cet environnement difficile. Comme c'est dit dans le rapport, l'innovation technologique, le changement climatique, la mondialisation ont un effet sur la gouvernance du marché du travail. J'appelle les mandants à travailler dans cet esprit pour relever le défi, tout en poursuivant la lutte contre les inégalités et l'injustice sociale. La déclaration du centenaire sur l'avenir du travail qui sera adoptée par cette Conférence sera un jalon important vers cet objectif. Monsieur le Président, nous voulons une croissance économique durable, inclusive. Nous voulons davantage d'emplois et nous voulons traiter le déficit de travail décent. En travaillant ensemble, en dialoguant, nous y parviendrons. Ce n'est qu'ainsi que nous y parviendrons. Notre pays est un bon exemple. Grâce au dialogue nous pouvons régler des problèmes. J'en veux pour preuve la refonte de la législation du travail et le système de sécurité sociale par répartition. L'avenir du travail sera aussi déterminé par les employeurs. Il faut donc des efforts collectifs et de bonnes politiques pour des entreprises durables. Travaillons à cette fin. Monsieur le Président, nous avons maintenant un gouvernement stable avec une majorité confortable. Nous revoyons nos politiques. Nous avons lancé récemment un programme pour réduire le chômage dans le pays et pour améliorer le sort des chômeurs les entreprises ont de nouvelles possibilités de développement dans la fabrication, dans l'agriculture on peut avoir des retours sur investissement. Nous sommes liés à la Chine, à l'Inde. L'important c'est que les bénéfices soient mutuels. Mais maintenant que nous avons un gouvernement stable, un environnement plus propice aux entreprises, et des possibilités d'investissement, nous sommes sur la bonne voie pour arriver à la croissance économique dans mon pays. Je rappelle que notre Premier ministre a insisté sur le rêve avec des entreprises durables l'on aura des résultats et à ce moment-là personne ne sera laissé pour compte. Je souhaite plein succès à cette Conférence et je vous remercie.

M. Kyungshik Sohn

Employeur (République de Corée)

Monsieur le Président, chers délégués, au nom des employeurs de Corée, j'aimerais adresser mes félicitations à l'Organisation Internationale du Travail pour son centenaire. Aujourd'hui, le monde fait face à un ralentissement de la croissance économique et de graves problèmes de chômage se posent dans le monde alors que le nombre de chômeurs dans le monde atteint près de 200 millions de personnes. D'après le rapport de l'OIT « Modèles des tendances économiques en 2018 » 340 millions d'emplois devront être créés d'ici 2030 pour résoudre le problème du chômage. La Corée ne fait pas exception. L'an dernier, plus d'un million de Coréens se trouvaient dans une situation de chômage, le chiffre le plus élevé jamais atteint depuis 2000. Le taux de chômage des jeunes atteignait 9,5% en 2018, ce qui est plus du double que le taux de chômage total de 3,8%. Le taux réel du chômage des jeunes est estimé à plus de 20%. Les jeunes ont donc des difficultés à trouver des emplois et ceci est devenu un véritable problème social. A ce stade, je suis d'accord avec le rapport du BIT « Travailler pour un avenir meilleur » pour dire que les changements du marché du travail causés par les développements technologiques offrent de nouvelles opportunités mais posent également des difficultés. Les développements dans la technologie transforment les formes traditionnelles d'emploi, créent de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises. Pour autant, elles causent des inquiétudes et confusions, creusent les inégalités, accentuent la polarisation du marché du travail. Pour répondre correctement à ces défis et saisir ces nouvelles opportunités les travailleurs, les employeurs et les gouvernements doivent reconnaître et accepter les changements introduits dans l'emploi, dans l'environnement commercial, dans les conditions de travail plutôt que de rester attachés aux acquis et aux vieilles pratiques. Ainsi, nous pourrions conduire avec succès ce changement et permettre la création d'emplois. Nous devons œuvrer ensemble pour reformer la réglementation du travail, obéissant à une recette unique qui prévalait à l'époque de la croissance rapide. Deuxièmement, comme le suggère le rapport, nous devons encourager les investissements dans des domaines permettant de créer des emplois décents afin d'atteindre une croissance durable. Ainsi, les règlements qui freinent la création d'emplois, les lois qui s'y opposent doivent être revues et des encouragements doivent être apportés pour faciliter les investissements. Ce sont là des moyens efficaces de créer des emplois et de résoudre les questions de l'inégalité croissante et de la pauvreté dans le monde. Les emplois sont créés par les entreprises. Pour assurer la croissance durable, il est important de créer un environnement favorable aux entreprises, lesquelles ont besoin de plus de soutien et de plus de dérèglement au niveau national. Enfin, chaque pays entretient des relations professionnelles et ont un marché du travail divers, fondé sur des réalités culturelles et historiques diverses. Compte tenu des caractéristiques de l'avenir de l'emploi, compte tenu de l'importance de la diversité et de l'autonomie nous devons construire un marché du travail adapté à ces circonstances et où la culture, ses diversités, ses différences, seront respectées et ne seront pas jugées selon des normes et des critères uniformes. Monsieur le Président, j'espère que ce centenaire de la CIT offrira une chance aux États Membres de partager leurs expériences et leurs savoirs en matière de travail, et surtout pour l'avenir du travail, et que cela permettra de nous engager dans les 100 prochaines années du BIT. J'aimerais demander au BIT de poursuivre ses efforts pour développer des mesures permettant de répondre aux changements de demain sur le marché du travail et pour diffuser les meilleures pratiques pour les États Membres. Je vous remercie de votre attention.

M. Mohamed Trabelsi

Gouvernement (Tunisie)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, j'aimerais commencer en adressant mes félicitations au Directeur général et au personnel du BIT, ainsi qu'à tous les membres des gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs par le biais de leurs associations alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT. Cette organisation qui est à l'avant-garde de la lutte humaine pour l'égalité et la justice sociale. Nous espérons que ce centenaire sera l'occasion d'évaluer pleinement le processus de développement de cette organisation et que nous pourrions en améliorer la nature démocratique. Nous nous réunissons aujourd'hui alors que nous vivons une révolution technologique. Une révolution qui touche et qui atteint l'équilibre fragile que nous connaissons dans le monde. Parmi les différents éléments évoqués dans le rapport du Directeur général nous pouvons citer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'économie par une élite, un nombre limité de pays, une situation qui leur permettrait de contrôler certains avantages alors que la plupart des autres marchés du travail resteraient marginalisés sans capacités de négociation. Cela creuserait le fossé entre les riches et les pauvres. L'intelligence artificielle pourrait être utilisée pour la guerre économique et pour exercer des pressions, mais comme nous l'avons vu avec d'autres révolutions qui l'ont précédée, la quatrième révolution industrielle pourrait également apporter des solutions. Des solutions accompagnées de problèmes, alors comment tirer parti des éléments positifs de cette révolution numérique et de l'intelligence artificielle pour atteindre la justice et l'intégration au niveau national, et pour permettre d'obtenir un équilibre pacifique à l'échelle internationale ? L'impact de l'automatisation sur les travailleurs, les institutions, sur les moyens de production, sur les entreprises doivent au cœur du dialogue social et doivent constituer un effet de levier. C'est-à-dire quelque chose qui nous permettra de nous adapter à cette révolution industrielle dans les pays. Le dialogue social doit permettre aux partenaires sociaux de créer un nouveau partenaire pour demain, pour le futur. On ne peut pas se limiter à aborder les questions des négociations de jadis. Il faut maintenant faire un effort pour que le dialogue social se tourne vers l'avenir. Il incombe aux États d'assurer la réalisation de ce dialogue social. A l'échelon international nous devons souligner que cette quatrième révolution industrielle arrive alors que nous faisons face à des disparités injustes, à des creusements de différences entre les pays, à des différences accentuées entre le Nord et le Sud. Le Sud n'arrivant pas à rattraper le Nord et pour résoudre cette situation il faudra entamer un dialogue sérieux entre les pays du monde si on ne veut pas donner lieu à de nouvelles guerres. Il faut mettre en place un système plus juste où les avantages de la révolution technologique sont redistribués, où un système juste d'échanges soit créé entre les pays. La Tunisie s'est engagée à l'égard des principes et des droits fondamentaux au travail. La Tunisie a signé le programme de travail décent en Tunisie en juillet 2017 et a mis en place un Conseil national pour le dialogue social en novembre 2018 afin que les partenaires sociaux puissent atteindre les objectifs souhaités. La Tunisie célèbre également le centenaire du BIT et nous avons à cet effet organisé un séminaire en mai 2019. Les participants ont souligné combien il était important de participer au dialogue pour envisager l'avenir mais que tout cela dépendait d'une atmosphère de démocratie, de droit à la négociation collective, de liberté syndicale. Il est important également d'évoquer la situation des territoires arabes occupés qui souffrent alors que leurs droits et leurs libertés fondamentales leur sont niées. C'est une situation d'injustice, il faut mettre fin à cette occupation. Libérez le peuple palestinien ! Il faut que le Golan retourne à la Syrie et il faut assurer la souveraineté du Liban selon le droit international, que la paix soit avec vous.

M. Jacek Mecina

Employeur (Pologne)

Monsieur le Président, délégués, Mesdames et Messieurs, la session du centenaire de la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail est l'occasion de réfléchir sur les accomplissements du BIT, de sa création jusqu'à aujourd'hui. C'est également une occasion majeure pour réfléchir sur l'avenir du travail. La Pologne est un membre fondateur de l'Organisation Internationale du Travail, c'est pourquoi nous ne pouvons pas ne pas mentionner les mérites d'Ignacy Paderewski, compositeur émérite, homme politique, militant, et co-fondateur de l'OIT, alors qu'il était également Premier ministre du gouvernement polonais après le recouvrement de l'indépendance en 1919. C'est également un souvenir des réformes significatives entreprises dans la politique sociale polonaise, la législation du travail dans les années 20 et l'activité dans le développement du BIT ainsi que les accomplissements de solidarité. Ce mouvement social majeur des années 80 qui a contribué aux premières élections libres dans le pays après 40 ans de communisme et qui a donc permis la démocratisation de l'État polonais. Enfin, il est important de mentionner l'énorme effort économique et social entrepris pour reformer le système socio-économique. Mesdames et Messieurs, la Pologne peut se réjouir de ses accomplissements au bout de 30 ans de transformations, de 15 ans d'adhésion à l'Union européenne la Pologne est félicitée pour ses réussites dans plusieurs domaines, de la politique sociale qui va de pair avec le rythme rapide de développement du pays. Ces changements positifs s'accompagnent également d'une amélioration constante de la qualité du travail. Nous observons une augmentation constante des salaires, une amélioration des conditions de travail et donc la concrétisation de cette notion de promotion du travail décent. Il reste cependant de nombreuses difficultés à surmonter dans le marché du travail et c'est pourquoi nous devons entreprendre une réforme du droit du travail, améliorer la politique de l'emploi et développer une politique à l'égard des séniors. A l'heure actuelle, les principales difficultés de la Pologne sont la crise démographique, la migration et le système de sécurité sociale. Nous devons répondre à ces défis dans un dialogue tripartite en recherchant le compris et la bonne coopération entre les syndicats, les organisations d'employeurs et le gouvernement. Mesdames et Messieurs, au titre de représentant des employeurs polonais mais également en tant que militant j'aimerais féliciter chaleureusement le Directeur général, Guy Ryder, pour ce rapport sur l'avenir du travail qui aborde les questions d'aujourd'hui avec une précision extrême. Le rapport décrit avec pertinence le contexte de la discussion qui doit être menée sur le marché du travail, les difficultés qui s'imposent aux travailleurs, aux entreprises et aux gouvernements. Nous avons donc trois piliers de développement et d'investissements soulignés dans ce rapport qui sont cruciaux pour l'avenir du travail. Les piliers soutiennent l'investissement dans le capital humain et d'autre part il est important également d'assurer le développement des employeurs, le soutien des employeurs et des employés et l'amélioration des normes du travail. Enfin, il faut insister sur la croissance durable, sur les développements économiques, reconnaître l'importance critique de la responsabilité des entreprises et l'humanisation du travail. Il y a 100 ans, il était nécessaire d'alléger le conflit entre le capital et le travail, et aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous passons à l'étape suivante et nous devons développer de nouvelles normes du travail décent. Je vous remercie.

Mme Anniken Hauglie

Gouvernement (Norvège)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants des travailleurs et des employeurs. Pour

commencer je voudrais dire que c'est un privilège pour moi de participer à cette plénière aujourd'hui et ainsi de participer à la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Pendant 100 ans l'OIT a été moteur derrière les règlements internationaux contraignants visant à assurer les droits des travailleurs, la justice sociale, la coopération tripartite active ainsi que des conditions équitables de concurrence. Cette occasion rare me donne l'occasion de rappeler le soutien très fort de la Norvège en faveur de l'action de l'OIT, de son programme et de ses objectifs. Monsieur le Président, le rapport présenté par la Commission mondiale est une contribution significative à l'action de l'OIT à l'avenir. Nous saluons ce qui est dit dans le rapport, les trois piliers d'action sont importants : investir dans les capacités des personnes, investir dans les institutions au travail et investir dans le travail décent et durable. Ces piliers donnent à ce rapport une approche universelle, pertinente dans le monde entier, y compris dans les pays nordiques. Un des principaux points du rapport de la Commission mondiale est que les partenaires sociaux devraient être traités comme un bien public, quelque chose qui a une valeur et qui apporte une valeur à la société dans son ensemble. Ceci va dans le sens de l'expérience qui a été faite dans les pays nordiques. Les trois parties souvent ont des avis divergents, mais il y a une compréhension mutuelle de l'objectif commun, de l'intérêt pour tous à trouver des solutions. Donc, dans mon pays l'on met l'accent sur la coopération tripartite, c'est le cas dans le monde aussi et c'est une des raisons pour laquelle la Norvège soutient l'OIT. L'initiative relative à l'avenir du travail de l'OIT, ainsi que la célébration du centenaire tombent à pic et sont très pertinentes y compris dans la perspective des pays nordiques. Notre Conseil nordique des ministres du Travail a lancé un projet de recherche « L'avenir du travail : opportunités et défis pour les modèles nordiques. » Les chercheurs des pays nordiques étudient des transformations du marché du travail, qui sont le résultat de la numérisation, des changements démographiques, et des nouvelles formes d'emploi et de travail. Une des conclusions préliminaires est que le rôle principal de l'OIT dans notre région est probablement celui d'être un forum de discussion politique et de préparation des thèmes à traiter. L'histoire nous apprend que nos modèles nordiques ont été très utiles pour nous. Le dialogue entre les gouvernements et les partenaires sociaux nous a donné des réformes importantes pour assurer la durabilité sur un certain nombre de questions importantes. Cette étude nordique nous dira si notre modèle nous apportera les mêmes bons résultats compte tenu des nouveaux défis posés par le changement technologique ainsi que les nouveaux défis démographiques communs. Cela étant dit, nous soutenons l'initiative de l'OIT relative à l'avenir du travail. Monsieur le Président, la première fois que j'ai participé à la CIT c'était en 2017. A l'époque, la délégation norvégienne avait organisée une séance parallèle sur le modèle nordique qui a suscité l'intérêt d'un grand nombre de délégués. Cet événement a été développé et est devenu aujourd'hui un volume intitulé « Se réunir et rester ensemble : 100 ans de dialogue social et de tripartisme en Norvège. » C'est un document qui est un cadeau de la Norvège au 100^{ème} anniversaire de l'OIT et il a été remis à l'OIT par notre Premier ministre au début de la semaine. Sur cette note, je souhaite plein succès à l'OIT dans cette année du centenaire. Merci de votre attention.

M. Özgür Burak Akkol

Employeur (Turquie)

Monsieur le Président, Excellences, collègues, je voudrais vous saluer au nom de la Confédération turque des associations des employeurs et en mon propre nom. Nous célébrons le centenaire de l'OIT, c'est l'occasion de discuter, de comprendre les principaux changements dans le monde du travail, et ce faisant je salue le rôle de leadership de l'OIT. En tant qu'employeurs turques nous réaffirmons les principes fondateurs de l'OIT et nous participons à la réalisation des objectifs de l'OIT. Dans notre pays nous avons 13 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans, et notre population au total devrait atteindre 100 millions en 2040. Cela peut offrir de très belles opportunités, mais cela représente également des défis

ou des menaces, et par conséquent, avec l'OIT, nous sommes engagés à développer une culture de dialogue social et à mettre en œuvre des normes fondamentales du travail. Il y a eu des efforts conjoints entre l'OIT en Turquie, les employeurs et les travailleurs turques. Dans le contexte des activités du centenaire de l'OIT la 12^{ème} Assemblée du travail a été organisée en Turquie le mois dernier avec pour thème « Travailler pour un avenir plus brillant. » Monsieur Guy Ryder était présent à cette assemblée, nous l'en remercions. C'est un des exemples des efforts conjoints en matière de tripartisme sur le dialogue social. La Turquie a ratifié les huit conventions fondamentales du travail de l'OIT. Je suis persuadé que la Turquie respecte très largement les normes de l'OIT. Chers collègues, je fais trois remarques concernant les défis ainsi que la possibilité de collaborer ensemble. Tout d'abord, le chômage et le travail informel. C'est une des principales causes de préoccupation dans le monde. Si les chômeurs constituent un pays, ce serait le septième pays le plus grand au monde. Il y a des entraves au développement économique et au progrès social et le secteur formel en Turquie respecte très largement les conventions de l'OIT. Nous soutenons les efforts du gouvernement pour lutter contre le travail informel, si bien qu'il y a une augmentation du travail formel en Turquie de 16% depuis cinq ans. Autre question importante : l'avenir du travail et la transformation numérique. Les changements technologiques et démographiques représentent des défis et des opportunités. D'après le rapport annuel de l'OCDE, 14% des emplois risquent de disparaître en raison de l'automatisation et de l'intelligence artificielle. En même temps, la contribution de l'intelligence artificielle représentera 16 trillions de dollars américains d'ici à 2030. Nous avons en Turquie plus de 800 000 diplômés universitaires l'an dernier et donc il s'agit de leur fournir des emplois corrects et donc nous avons mis en œuvre un certain nombre de projets. Ma dernière remarque concerne le rôle de l'OIT et le tripartisme. L'OIT et les partenaires sociaux doivent mettre davantage l'accent sur ces défis. Nous remercions l'OIT de son engagement et du rôle qu'elle joue concernant les compétences. Cela étant dit, il faut un engagement encore plus spécialisé et approfondi. Par ailleurs, dans l'esprit de tripartisme nous attendons à ce que la déclaration du centenaire reflète également les attentes des employeurs. Mesdames, Messieurs, aucun pays, aucune institution ne peut seule répondre aux défis futurs. Par conséquent, il faut des institutions fortes et une collaboration entre les partenaires sociaux. Nous nous sommes engagés en faveur de la résilience pour relever ces nouveaux défis, et nous croyons dans la valeur du tripartisme. Donc ce qu'il nous faut c'est une vision pour les 100 prochaines années afin de pouvoir tirer au maximum des avantages des opportunités offertes par le travail futur. Merci.

M. Mohamed Yatim

Gouvernement (Maroc)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les chefs de délégation, Mesdames, Messieurs les représentants des organisations professionnelles, des employeurs et des travailleurs, nous aimerions vous saluer à l'occasion de la célébration du centenaire de cette Organisation. Nous aimerions également féliciter le Directeur général pour l'excellent travail qui a été accompli pour l'organisation de cette session mémorable et historique. Je voudrais pour commencer dire que le Maroc est très fier d'être membre de cette famille, et nous continuons à collaborer étroitement avec cette Organisation, comme on le voit dans le programme d'activités que nous avons mis en œuvre. Au Maroc nous avons adopté un processus tripartite et nous avons pu conclure un pacte social avec les partenaires sociaux signé le 21 avril, qui prévoit des engagements mutuels pour augmenter le pouvoir d'achat, pour renforcer la liberté syndicale, pour institutionnaliser le dialogue social. Par ailleurs, nous continuons également à être associés à l'action normative de cette organisation. Récemment en effet nous avons signé trois grandes conventions : la 187, la convention 97, et la convention 102 relative à la sécurité sociale. Mon pays continue à

adopter une approche globale en matière de protection sociale. Mon pays continue par le biais d'une coopération avec les partenaires sociaux, à améliorer les conditions de travail, à développer le dialogue social et à renforcer la culture d'arrangements contractuels, et nous continuons à nous engager en faveur des partenariats sociaux. Nous avons mis l'accent sur l'inspection du travail et nous avons également traité des vulnérabilités dans le monde du travail. Nous attachons une importance particulière au rapport présenté par le Directeur général. Un rapport qui concerne les changements rapides dans le monde du travail en raison des changements technologiques et en raison du type d'emploi que nous occupons. Nous sommes convaincus que ces changements, avec toutes les difficultés qu'ils représentent, devraient également être considérés comme l'occasion de réfléchir à des solutions novatrices, de trouver des moyens pour faire en sorte que les travailleurs jouissent de leurs droits. Donc il faut veiller à ce que cette opportunité permette d'améliorer le travail décent et d'améliorer également la protection des travailleurs. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé, et de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour traiter des changements que l'on constate dans le monde du travail. Ce qui devrait nous permettre d'adopter les mesures suivantes : tout d'abord une approche stratégique en matière de formation et d'éducation afin de répondre aux besoins du marché du travail et faire en sorte que la formation permette un changement qualitatif et faciliter l'entrée sur le marché du travail. Récemment, nous avons créé des organes spécialisés chargés de spécificités, des compétences nécessaires sur le marché du travail. Nous avons également mis en place un Comité chargé de suivre l'évolution du marché du travail, et des consultations sont menées avec différentes parties pour faire en sorte que nous puissions développer la formation professionnelle. Par ailleurs, nous pensons également qu'un des principaux résultats de cette Conférence serait l'adoption d'une norme internationale qui nous permette de lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous pensons que l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail devrait faire partie des approches adoptées. Pour terminer, nous exprimons notre solidarité avec les travailleurs de la Palestine et du Golan occupé. Nous exhortons l'Organisation à adopter toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les forces d'occupation paient les sommes dues aux travailleurs palestiniens et nous demandons également à ce que l'on soutienne le système de sécurité sociale palestinien. Nous demandons également davantage de mesures pour aider un peuple qui lutte dans ces conditions difficiles. Je vous remercie de votre attention, et je souhaite plein succès à vos travaux.

Mme Zaruhi Batoyan

Gouvernement (Arménie)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant cette Conférence au nom de la délégation de la République d'Arménie. Nous sommes d'avis que la Conférence Internationale du Travail est une plateforme unique en son genre pour la promotion et le renforcement de l'idéologie et des principes de l'OIT. C'est une arène importante pour les représentants des gouvernements et des partenaires sociaux qui ainsi peuvent relever ensemble les défis et traiter les changements qui se produisent en poursuivant le même objectif, à savoir la prévalence de la justice sociale et de la solidarité. Au nom de la délégation arménienne, je félicite l'Organisation qui célèbre 100 ans de réussite. L'Organisation a pendant 100 ans lutté pour la protection sociale et la justice sociale partout dans le monde. Je précise que le gouvernement arménien est attaché à des réformes qui soient alignées sur les normes internationales dans la promotion de la protection sociale et de l'égalité, de l'emploi durable, et du travail décent pour tous. Nous reconnaissons l'importance du travail décent dans l'atteinte des objectifs de développement durable et dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 pour le développement durable. Nous

reconnaissons l'importance du programme de pays travail décent, pour notre république, qui a été élaboré conjointement avec l'OIT et signé au mois de mai de cette année, et qui recense les priorités, les stratégies et les attentes vis-à-vis de cette coopération pour les quatre années à venir. Voilà qui reflète les trois partenariats, les liens solides qui existent entre le gouvernement de la République d'Arménie, les partenaires sociaux et l'Organisation. Le programme promeut le travail décent comme composante essentielle des politiques de développement et comme objectif de politique nationale pour le gouvernement et les partenaires sociaux. En signant le programme, le gouvernement arménien a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre des réformes qui visent à améliorer la législation du travail dans le pays, à faire avancer la politique de l'emploi et à garantir l'employabilité des femmes et des hommes, à promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables et à renforcer le partenariat social et le dialogue. Voilà donc les priorités qui vont donner un nouvel élan, un élan supplémentaire aux efforts de réforme entrepris par le gouvernement après la révolution de velours d'avril de l'année dernière, et qui vise l'égalité de chances, l'inclusion de tous, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la justice sociale et du bien-être. Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours à peine, le gouvernement de pays a lancé « Travail Arménie » un programme qui vise à réunir les conditions de la pleine réalisation du potentiel créatif des personnes, et ainsi améliorer les conditions de vie des citoyens. Le principe du programme consiste à trouver des solutions innovantes qui soit centrées sur l'être humain. Les principaux piliers du programme seront le développement du capital humain en Arménie, la promotion de l'emploi, la mise en œuvre de réformes institutionnelles. Les mesures prises dans le cadre de ce programme visent une baisse du chômage et l'accroissement de la productivité. Le résultat du déploiement de ce programme sera donc une croissance économique pour l'Arménie où tout citoyen pourra obtenir par le biais de son travail le droit à un avenir décent. Je suis ravie de pouvoir vous dire que l'OIT nous a beaucoup aidés et soutenus dans ce processus de réformes de l'emploi et du monde du travail. Au nom du gouvernement de mon pays, au nom des partenaires sociaux, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien. Pour conclure, j'espère très sincèrement que le travail, la persévérance et les efforts déployés par tous les mandants de l'OIT permettront de relever le défi et d'arriver à la justice sociale, à l'égalité homme – femme, au travail décent pour que nous ayons une société prospère. Je souhaite plein succès à l'Organisation pour les années à venir. Je vous remercie.

M. Noureddine Taboubi

Travailleur (Tunisie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'emblée je vous félicite à l'occasion de votre élection, je vous souhaite plein succès dans vos efforts. J'en profite pour, au nom de tous les travailleurs de Tunisie, saluer cette Organisation ainsi que le Directeur général, Monsieur Guy Ryder. Nous saluons tous les membres de l'Organisation et nous vous souhaitons un excellent anniversaire. Le tripartisme joue un rôle fondamental pour améliorer le sort des travailleurs partout dans le monde. Nous sommes ravis de constater que nous avons des documents qui vont nous guider dorénavant. Nous avons le rapport qui est utile pour appréhender ces changements importants qui ébranlent le monde du travail. Après ces 100 ans nous constatons que l'OIT réagit. L'OIT appréhende le changement. Dans le sillage de la Seconde guerre mondiale, dans le sillage de la déclaration de Philadelphie on voit bien ce qui se passe. L'on essaie de faire du travail une marchandise, ce qui constitue une menace pour le monde dans son ensemble. Nous faisons face à des changements majeurs qui génèrent des inégalités. On veut faire du travail une marchandise mais voilà qui sape les efforts consentis ces 100 dernières années. Dans le monde arabe nous voyons quel est le sort des travailleurs, le sort des travailleurs ne cesse de se dégrader. Voyons aussi ce qui se passe pour les travailleurs migrants qui sont pauvres, qui sont analphabètes. Dans le monde arabe

les conditions de travail sont les pires au monde. L'avenir du travail va être difficile dans les territoires arabes occupés. En Palestine, la situation est terrible. Des avons des cas d'exploitation, la dignité est mise à mal. Il y a aussi l'économie numérique qui sape les conditions de travail partout dans le monde. Les systèmes de production, les méthodes de gestion ont des conséquences néfastes sur tous les travailleurs et donc pour nous, les travailleurs, pour les syndicats, il faut faire face, il faut inverser la tendance et veiller à ce que le dialogue social prévalent. Il faut que l'éducation reste la priorité. Il faut veiller à ce que nos enfants aillent à l'école. Il ne fait aucun doute qu'il faut redoubler d'efforts pour que l'apprentissage tout au long de la vie permette de régler le problème du chômage, car le chômage connaît des niveaux sans précédent qui touchent de plein fouet les économies, les marchés du travail. Par conséquent, nous appelons tous les mandants à donner effet aux recommandations de ce rapport et au rapport de la Commission mondiale. Nous souhaitons que les nations industrialisées, développées, aident les pays en développement à entrer de plein pied dans le monde numérique pour accompagner la quatrième révolution industrielle. Nous sommes attachés à l'indépendance du mouvement syndical, à la démocratie et à la participation des travailleurs à la planification stratégique de cette nouvelle étape qui attend le monde du travail, le monde de l'emploi. Il en va de notre responsabilité. Nous devons veiller à ce que la protection sociale, à ce que les socles de protection sociales fassent partie intégrante de toute politique. Il faut veiller à ce que les travailleurs, et notamment les plus marginalisés bénéficient de ces socles de protection sociale. Nous devons veiller à ce que ces socles de protection sociale soient pérennes. Il nous faut donc des politiques financières qui assurent la viabilité de ces socles de protection sociale. Les travailleurs doivent avoir voix au chapitre mais le [INTERRUPTION 07:04].

Mme Irina Kostevich

Gouvernement (Bélarus)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs. Cette 108ème CIT restera dans notre mémoire comme l'une des plus importantes et l'une des plus fructueuses de l'Organisation. Depuis sa genèse l'OIT a mené sa voie, son chemin pas après pas et a fait valoir les principes de justice sociale. Les réalisations de l'OIT sont considérables et il ne fait aucun doute qu'elles sont reconnues. Le mérite de l'OIT c'est au fil de 100 années d'activités d'avoir continué le travail. L'OIT ne s'est pas reposée sur ses lauriers, elle a toujours mené la lutte pour le travail décent. Nous avons entendu ce qu'a dit le Directeur général, Monsieur Guy Ryder dans son rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur. » Aujourd'hui, le monde du travail connaît de grands changements : la mondialisation, le progrès technologique, le développement de l'économie 4.0, les changements démographiques, le changement climatique qui ont des effets sur le monde du travail. Les processus d'adoption de nouvelles approches pour l'organisation de la production sont de plus en plus rapides. Nous avons l'automatisation, la robotisation qui ont la part belle. Nous avons de nouvelles formes d'emploi qui s'inscrivent difficilement dans le paradigme classique de règlement des relations professionnelles. Le monde du travail change, mais est-ce que ces changements sont positifs ? Pouvons-nous dire que tous les travailleurs voient ces changements avec optimisme ? Evidemment la réponse est non. Le progrès économique reste sélectif. Nous avons des groupes de travailleurs qui ressentent les effets positifs du développement mais pas tous. La Commission mondiale donne un aperçu précis de ces défis qui nous attendent. Il faut des politiques qui pensent à l'avenir du travail et il faut que l'homme soit au centre de ces politiques. Il faut faire beaucoup pour que les changements contemporains soient bénéfiques pour tous. A cet égard, la Commission mondiale a défini les grandes orientations. Il faut investir dans l'humain, dans ses capacités, ses compétences. Il faut investir dans les institutions du travail et dans le travail décent. Ces orientations ont été développées par la Commission mondiale sur le monde du travail. Il faut

une protection sociale pour tous, depuis la naissance jusqu'à la mort, il faut un système de garantie universelle, il faut le droit universel à l'éducation professionnelle, ou à la formation professionnelle et il faut l'égalité homme – femme. Pour ce qui est de la santé et de la sécurité au travail, il faut protéger la santé et la vie des travailleurs. Nous appuyons la proposition qui a été faite par la Commission mondiale qui est de reconnaître la SST comme un droit fondamental. Une question toute aussi importante qu'il va falloir régler dans un avenir proche, c'est la suite qui va être donnée aux recommandations de la Commission mondiale. Il faut moderniser les politiques sociales et du travail. Il faut renouveler le contrat social, mais le contrat social reste le même que celui qu'il était auparavant. Il faut qu'il repose toujours sur le dialogue social et sur le tripartisme. A cet égard, je précise qu'en République du Bélarus, nous avons une interaction, un partenariat social entre gouvernement, syndicats, organisations d'employeurs et c'est ainsi que l'on formule et que l'on élabore les politiques sociales et du travail. L'entente de ces intervenants est consacrée par les accords qui sont passés. Nous avons l'entente, ou l'accord général, qui est un document complet qui touche toutes les questions de politique sociale et du travail. J'en veux pour preuve l'entente ou l'accord global qui a été signé pour les années 2019 à 2021, signé au mois de décembre de l'année dernière, et qui prévoit les obligations de chacun. Il faut augmenter les revenus de la population, il faut que ceux qui gagnent peu ou pas suffisamment ne représentent que 5,5% de la population. Il faut un salaire minimum, et dans le cadre de la réforme du système de la rémunération du travail, nous avons pris pour engagement de combler le fossé entre cette rémunération du travail qui n'est pas suffisante et le budget de l'économie. Nous allons prendre des mesures pour ce faire, car nous voulons suivre les recommandations de la Commission mondiale. Encore une fois, félicitations, excellent anniversaire et merci de votre attention.

M. Camille Abousleiman

Gouvernement (Liban)

Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous saluer au nom du Liban, au nom du Président, au nom du peuple du Liban. Donc je vous félicite de votre élection à la présidence. J'aimerais également vous adresser les remerciements et les salutations du Liban et en particulier, de les adresser au Directeur général et au personnel du BIT. Félicitations pour cet anniversaire, pour ce centenaire, et plein succès pour l'avenir de cette Organisation. L'OIT est le pilier de toutes les valeurs la justice sociale et du dialogue sociale à l'échelle internationale. L'OIT dispose d'une structure unique, c'est une organisation tripartite, reposant donc sur le dialogue entre les employeurs, les travailleurs et les employeurs. Le rapport sur un avenir meilleur met la lumière sur un certain nombre de points importants qui permettront d'assurer un avenir juste et équitable pour les travailleurs. Le Liban est un membre actif de l'OIT. Depuis 1948 le Liban est engagé à l'égard des principes et droits fondamentaux au travail conformément à la déclaration de 1998. Le Liban cherche à honorer ses engagements conformément à la convention 51 ratifiée par le pays. Ce n'est un secret pour personne que toutes les difficultés rencontrées par le Liban sont sans précédent en raison de la présence des réfugiés syrien depuis l'explosion de la crise syrienne. Le Liban est le premier pays au monde pour le nombre de réfugiés syriens proportionnellement à la population du pays. Les réfugiés syriens correspondent à un tiers de la population libanaise, ce qui est très supérieur à toutes les autres nationalités présentes sur le terrain. L'impact est le résultat de cette crise syrienne n'est un secret pour personne. Tout le monde sait que cela touche tous les secteurs du pays, notamment la jeunesse. Notre taux de croissance a diminué. Les travailleurs syriens sont en concurrence avec les travailleurs libanais pour obtenir des emplois, ce qui entraîne un certain nombre de risques pour le secteur économique. Depuis la crise syrienne le Liban n'a pas cessé d'honorer son rôle humanitaire et d'accueillir les réfugiés sur son terrain. Nous avons respecté les droits de l'homme et le droit humanitaire.

Nous en sommes maintenant à la neuvième année de cette crise et cela entraîne une crise sociale et économique dans le pays qui va bien au-delà de nos capacités d'y faire face. C'est pourquoi je vous invite à vous unir pour permettre aux réfugiés syriens de retourner en toute sécurité dans leur pays. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions trouver une solution, et c'est ainsi que nous pourrions assurer la viabilité de notre pays. Nous accueillons de nos vœux une coopération fructueuse entre l'OIT, par le biais de son Bureau régional à Beyrouth, et les autorités nationales. Nous avons un projet régional pour la migration juste dans le Moyen orient. Cette coopération a été renforcée récemment par le biais de deux projets, l'amendement du droit du travail et la loi sur la sécurité sociale. Nous avons également revu le système al kaffala et nous avons essayé d'améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs domestiques. Nous sommes en coordination avec toutes les autorités compétentes. Nous savons qu'une déclaration va être adoptée et nous espérons qu'elle permettra de faire face aux défis de demain. Ce sera pour nous une occasion de bénéficier de toutes les transformations intervenues dans notre monde du travail. Je vous remercie.

M. Abdullah Al Bakry

Gouvernement (Oman)

Monsieur le Président de la Conférence, Excellences, Mesdames et Messieurs, que la paix de Dieu soit avec vous. J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom des ministres du Travail du Conseil de coopération du Golfe. Je vous adresse nos félicitations pour votre élection à la présidence de cette Conférence, et je félicite les Vice-présidents en leur souhaitant plein succès. J'aimerais également vous féliciter pour ce centenaire, le centenaire de la création de cette noble Organisation qui assume de grandes responsabilités en matière de justice sociale pour les mandants et qui défend les principes du travail. Nous réitérons notre confiance et notre foi en l'OIT. Nous espérons qu'elle pourra renforcer son rôle et assurer un avenir brillant pour le travail. J'aimerais également féliciter le Directeur général de l'OIT pour tous les documents préparés avec l'aide du personnel de l'Organisation. Je vois avec plaisir que la Commission a préparé tous ces documents. L'avenir du travail est un des défis les plus importants qui posent à la communauté internationale en raison notamment de l'augmentation du nombre de chômeurs, en raison également des difficultés grandissantes dans un certain nombre de pays. Nous voyons les capacités scientifiques en plein développement qui auront un effet sur les objectifs de développement durable, et pour atteindre la justice sociale. Le rapport de la Commission mondiale sur le travail et les recommandations sur lesquelles nous devons travailler insistent sur l'humain. Mesdames et Messieurs, les pays du Conseil de coopération du Golfe ont adopté de nombreuses mesures, ont pris de nombreuses dispositions en matière d'éducation, d'économie, de formation, tout cela au profit de l'avenir en mettant l'humain au centre de ses préoccupations. Nous développons un système éducatif pour répondre aux besoins du marché du travail. Nous avons également promulgué des lois et pris de nombreuses initiatives pour autonomiser les femmes, pour lutter contre la discrimination, pour aider les PME, et pour assurer la protection sociale et la justice sociale. Nous n'avons pas épargné nos efforts pour respecter l'objectif 30 des ODD. Les politiques de tous les États Membres doivent être compatibles avec les défis techniques et avec les questions d'intelligence artificielle puisque la technologie est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations. Il faut renforcer l'humain plutôt que de l'affaiblir et par conséquent, l'un des plus grands défis dans cette économie numérique sera de renforcer les capacités et de protéger les travailleurs. Nous devons faire preuve de beaucoup de réalisme et intégrer ces réflexions dans notre réflexion sur l'économie et sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Mesdames et Messieurs, les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle porte atteinte à l'avenir du travail. Nous espérons que toutes les expériences vécues ici et là dans nos divers pays permettront d'améliorer la situation, que les capacités seront améliorées. Alors que nous fêtons notre

centenaire, il est important de renouveler ce processus, renouveler cet engagement, redoubler d'efforts et d'investissement dans les ressources humaines et nous espérons qu'il y aura toujours un programme de coopération entre le BIT et les autres institutions universitaires, ainsi qu'avec les institutions gouvernementales. Nous espérons pouvoir bénéficier de l'assistance de l'OIT et atteindre ainsi un avenir meilleur. Mesdames et Messieurs, nous souhaiterions assurer de notre soutien les territoires palestiniens. Il est important que les travailleurs de ces territoires soient respectés. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, que la paix de Dieu soit avec vous.

M. Kouakou Pascal Abinan

Gouvernement (Côte d'Ivoire)

Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur Général du BIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Excellences, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole, à cette solennelle occasion où nous célébrons le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, seule Organisation tripartite, du système des Nations Unies. Monsieur le Président, qu'il me soit permis, à cet égard, de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de cette Conférence, et vous assurer de notre soutien indéfectible dans la conduite de cette noble mission. Monsieur le Président, le rapport de la Commission Mondiale sur l'avenir du Travail, intitulé « Travailler pour bâtir un monde meilleur » est à saluer car il permet, sur la base d'une analyse minutieuse et fort pertinente, de faire un large tour d'horizon des problématiques qui se posent à notre quête commune de travail décent. Cette approche prend à son compte l'essentiel des chantiers auxquels nous devons nous atteler afin de nous assurer des lendemains meilleurs, dans un environnement économiquement sain et stable, susceptible de garantir une bonne qualité de vie aux populations en quête de plus de dignité et de plus de justice. Cet avenir du travail que nous voulons prometteur doit être construit par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs avec l'appui du BIT. À cet égard, nous appelons de tous nos vœux à la démocratisation du Conseil d'administration, du BIT par une représentation équitable de toutes les régions. Monsieur le Président, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire a inscrit l'amélioration de la qualité de vie des populations au centre de sa politique sociale. À cet effet, après avoir initié et mis en œuvre des plans nationaux de développement dont l'un des axes stratégiques est l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social, le Président de la République a déclaré l'année 2019 « année du social » afin que les bons résultats économiques enregistrés par notre pays puissent pleinement profiter aux populations. Outre le Programme social du gouvernement qui sera exécuté sur la période 2019-2020, de nombreuses politiques et programmes ont été mis en œuvre dans le cadre de la consolidation du dialogue social et du développement du capital humain. En effet, le gouvernement ivoirien, sur la base d'un tripartisme mature et dynamique, a œuvré au développement du dialogue social à travers la révision du Code du Travail, qui a permis, entre autres, de renforcer la liberté syndicale et de poser les jalons de la consolidation de la démocratie sociale. Il en résulte qu'aujourd'hui, nos organes de dialogue social fonctionnent et nous permettent de régler plus rapidement les crises sociales qui ponctuent la vie socioéconomique de toute communauté humaine. Par ailleurs, en ce qui concerne le développement du capital humain, de nombreuses initiatives ont été menées pour faciliter l'accès d'un nombre croissant de jeunes et de femmes à l'emploi, avec notamment l'institution de différents types de stage qui permettent aux jeunes de finaliser leur formation ou d'acquérir une expérience professionnelle. La politique d'extension de la protection sociale permettra, à court terme, à travers la mise en œuvre de la couverture maladie universelle, d'apporter à l'ensemble des populations vivant en Côte d'Ivoire, une

couverture contre le risque maladie. Monsieur le Président, les défis à relever sont nombreux et vont du renforcement des capacités de nos administrations à la prise en compte, dans nos dispositifs nationaux, des questions climatiques, des innovations technologiques et des nouvelles formes d'emplois qu'elles génèrent. La synergie d'actions recommandées dans le rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail est une opportunité à saisir par tous les États et je puis vous assurer de la volonté de mon pays à s'y engager. Merci de votre aimable attention.

Mme Barbara Catherine Figueroa Sandoval

Travailleur (Chili)

Chers délégués, à la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, équipes de travail de l'OIT, nous vous saluons à l'occasion de ce centenaire. Permettez-nous en premier lieu de rappeler qu'en ce moment au Chili les professeurs sont en grève et ils exigent un enseignement public de qualité et des progrès dans la négociation au terme d'une année de dialogue qui n'a pas abouti sur quoi que ce soit. Le centenaire de l'OIT nous invite à nous interroger. Nous sommes face à la révolution 4.0, on nous demande de générer plus de bien être, alors que nous vivons également dans l'incertitude et dans le risque que ce bien être soit placé en deuxième plan après la croissance de nos pays. On nous dit qu'il faut œuvrer dans un esprit d'équité et d'égalité alors que ce ne sera possible que si les entreprises cessent de se préoccuper par l'appât du gain, et se préoccupent réellement par les opportunités du futur. Si on ajoute à cela la question de la migration, les effets de la migration, les mythes sur la migration, le changement climatique, les débats sur les politiques publiques, la protection sociale, nous voyons que tout cela n'est pas antinomique avec ce que nous abordons ici au centenaire de l'OIT. Au Chili, nous sommes extrêmement préoccupés par les contours de ces réflexions. Nous ne devons pas perdre nos acquis. Nous voyons avec beaucoup de préoccupation que le rôle des institutions comme la Direction du travail ont entraîné un changement radical dans l'interprétation des lois et la protection de la relation de travail. On voit par exemple, l'allaitement, le congé maternité, remis en question. Nous avons dans la salle le syndicat des navigants de LATAM, qui sont en grève depuis plus d'un an parce qu'ils n'arrivent pas à parvenir à une issue. Nous voyons donc une interprétation dangereuse sur la négociation des groupes de travailleurs, en parallèle avec les syndicats, alors qu'il existe un mécanisme de négociation. La proposition de réforme du travail présenté par l'exécutif prévoit d'accepter les journées de 12 heures et dans la pratique, d'éliminer les syndicats. Ce sont des propositions qui ne sont pas acceptables, et qui favoriseront le recrutement pour les plateformes. Avec ces exemples, nous devons rester prêts et disposés à faire face à ces difficultés mais nous devons voir avec défiance ce qui s'annonce. Nous voyons ce qui se fait au Brésil, en Argentine, et par conséquent cette Conférence revêt une importance particulière. La déclaration finale aura une importance fondamentale. Il faut lancer un signal clair et dire aux pays que s'ils ne respectent les conventions et les recommandations, ils échouent, non pas face à l'OIT mais face au monde. Il y a également le cas « Lavage express » du Brésil, et nous voyons avec satisfaction que ce cas sera abordé par la Commission des normes. Mais nous nous inquiétons de voir l'Uruguay sur cette liste parce que ce pays respecte les normes. Nous voyons parfois qu'il y a une utilisation abusive des instruments pour faire pression sur les partenaires sociaux. Nous devons donc réfléchir aux prochaines années. Où voulons-nous aller ? Voulons-nous insister sur l'appât du gain ou voulons-nous travailler sur un thème plus complexe mais plus juste, c'est-à-dire la productivité et le développement de tous ? Nous parlons d'un débat du monde du travail mais qui ne se limite pas à lui, il faut mettre en place des stratégies de croissance qui profitent à tous et pas simplement aux multinationales. Il faut mettre en place des conditions de concurrence sur un pied d'égalité entre les petites et les grandes entreprises, entre les

entreprises nationales et les multinationales. Je pense à l'entreprise Unilever qui a fermé deux entreprises au Chili et mis des centaines de travailleurs au chômage. Il faut donc qu'en responsabilité nous réfléchissions à ce que signifie les défis du futur. Il faut mener un débat de fond. Il s'agit de nous tourner vers l'avenir et d'aborder les questions en suspens, réaffirmant le dialogue social, en respectant les partenaires. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire face aux défis, ce n'est qu'ainsi que nous pourrons comprendre l'importance d'une organisation centenaire comme l'OIT. Il faut renforcer le dialogue social, la négociation collective, le droit à la grève, la justice sociale et la transition vers le futur, vers un futur plein d'espoir. Un futur inclusif. Merci.

M. Mohamed Mahmoud Ahmed Saafan

Gouvernement (Egypte)

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux, Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames, Messieurs les membres des délégations, Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs et des travailleurs, Mesdames, Messieurs. Pour commencer je voudrais féliciter l'OIT de son centenaire et je voudrais dire que la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail est caractérisée par cette occasion spéciale et ce sera l'occasion de parler de la justice sociale, du travail décent et des processus importants afin de discuter de relever tous les nouveaux défis. Je voudrais féliciter le Président de la session ainsi que les deux Vice-présidents de leurs élections. Ceci confirme les principes de l'OIT. Je leur souhaite à tous plein succès lors de cette Conférence, et je voudrais également sincèrement féliciter Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT pour l'ensemble des résultats obtenus par cette Organisation dans tous les domaines. Nous félicitons également tous les membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour tous les efforts qui ont été développés afin de garantir un avenir meilleur, ce qui est d'ailleurs le thème de cette Conférence. Mesdames, Messieurs, mon pays bien sûr est d'accord avec le contenu du rapport de la Commission mondiale. Le contenu de ce rapport devra être pris en compte dans les politiques économiques. Il faudrait se concentrer sur l'être humain, il faudrait également améliorer la capacité à investir dans l'être humain et dans les institutions du travail. Il faut investir également dans le travail décent et le travail durable. Cette ambition doit nous permettre à tous, gouvernements, employeurs, travailleurs et OIT à travailler en collaboration, en solidarité, et nous devrions adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ce programme. Conformément à cet avenir plus prometteur, je voudrais vous dire que depuis 2016 le gouvernement égyptien a réussi à mettre en œuvre plusieurs programmes dans le cadre de sa stratégie visant à développer l'économie et visant à améliorer les compétences de tous. Nous avons constaté qu'il y avait une amélioration reconnue par beaucoup d'institutions internationales et nous avons constaté une augmentation du taux de croissance économique, qui atteint quasiment 10%. Quant au chômage, il a baissé de 8% par rapport à 13% lors du premier trimestre 2013. Cette amélioration est une réalité, et c'est le résultat de tous les efforts déployés par le gouvernement égyptien qui considère que le développement humain est l'élément le plus important et nous avons mis en œuvre grand nombre de projets de développement. Ce afin de répondre aux différents besoins. Nous avons également autonomiser le capital humain, notamment par le biais de la formation et de l'éducation. Mesdames, Messieurs les participants, l'Egypte souhaite rendre toute son action compatible avec les principes de l'OIT, et nous garantissons la liberté d'association depuis longtemps. Nous avons pris bonne note des observations faites par l'OIT depuis 2008. Nous collaborons avec les experts de l'OIT. Une nouvelle loi a été promulguée qui a contribué à moderniser le secteur économique, grâce à la création de syndicats et ce après 12 ans et actuellement nous sommes en train d'amender certaines dispositions de la loi, afin de pouvoir mettre en place le Conseil supérieur du dialogue social qui s'occupera des questions relatives au travail, et aussi afin

de mettre en place des normes minimales en matière de droits des travailleurs. Par ailleurs, nous confirmons également que nous attachons beaucoup d'importance aux amendements qui ont été proposés à la Constitution de l'OIT afin d'augmenter le nombre de sièges au Conseil d'administration, ce qui permettra une représentation géographique plus équitable. Nous remercions également l'Organisation, et nous encourageons les pays à ratifier tous les principes qui ont été adoptés, qu'ils n'auraient pas encore faits. Mesdames, Messieurs, la situation est grave dans les territoires arabes occupés. Le blocage de la population palestinienne, ce sont des entraves au processus de paix, et donc nous condamnons toutes les agressions contre la population de la Palestine. Nous ne ménagerons aucun effort pour soutenir la cause palestinienne dans tous les forums régionaux et internationaux. Nous serons toujours aux côtés du peuple palestinien et de ses droits, notamment le droit d'avoir Jérusalem comme capitale. Il temps d'avoir un État fondé sur le droit et la justice. Pour conclure, je voudrais dire qu'il y a dans notre pays un développement économique et social positif et cela devra nous permettre de réaliser nos objectifs. L'OIT va bien sur jouer un rôle important dans le domaine normatif et... [INTERRUPTION 06:55] notamment pour faire en sorte que les normes puissent répondre aux besoins des pays et pour garantir tous les droits des travailleurs et que l'on puisse ensuite mettre en œuvre les programmes de développement et les projets, merci.

Mme Zulphy Santamaría Guerrero

Gouvernement (Panama)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, bonjour à tous. Pour commencer je voudrais féliciter l'OIT et notamment son Directeur général, Monsieur Guy Ryder de l'excellent travail pour l'organisation de cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail. La Conférence célébrée à Paris en 1919 s'est traduite par la rédaction du traité de paix de Versailles dont la treizième partie a constitué l'OIT. Panama était représenté lors de cette conférence historique, si bien que notre pays est devenu un de ses membres fondateurs. Depuis qu'elle est devenue une jeune république indépendante, nous avons démontré notre attachement aux principes et aux politiques de l'OIT depuis la constitution de l'OIT en 1919, la déclaration de Philadelphie de 1944, la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail qui suivit en 1998, et la déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Panama a ratifié notamment les huit conventions fondamentales et un de ses protocoles, et nous saluons les résultats obtenus par cette grande Organisation qui est chargée de l'élaboration des normes internationales du travail. C'est la seule institution des Nations Unies tripartite et cela permet donc par le dialogue d'élaborer des politiques et des programmes, notamment pour la promotion du travail décent pour tous. Compte tenu de ce qui précède, nous devons réaffirmer les valeurs et les principes sur lesquels reposent l'OIT. Une de ces valeurs parmi les plus essentielles est celle de la justice sociale. Depuis 1999, l'OIT a pu actualiser ce message par le concept de travail décent. Donc ce mandat doit être mis en œuvre, mais il faut tenir compte des changements dans le monde du travail. La République du Panama salue les thèmes de cette Conférence dont la justice sociale qui inspire les acteurs au moment où l'on aborde des questions aussi essentielles telles que l'importance du dialogue social, la force du tripartisme, la lutte contre la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. En tant que mandant, nous avons souhaité renforcer notre lien avec l'OIT sur des questions telles que l'appui tripartite à l'initiative relative à l'avenir du travail pendant le centenaire de l'OIT en 2019. Notre engagement en faveur de la lutte contre la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail et l'élaboration d'un programme de pays dans la lutte contre le travail des enfants, accompagné également d'une initiative régionale, ce qui devrait nous permettre d'être sur la bonne voie pour la réalisation du programme à l'horizon 2030. Sur le plan régional, nous avons participé à plusieurs initiatives. Pendant

plus de 30 ans, nous participons de manière permanente à une coopération Sud-Sud, dans la région Amérique latine et Caraïbes. Nous apportons des contributions au système d'informations et de statistiques pour l'Amérique latine chargée de compiler, de traiter, de diffuser des informations sur le monde du travail dans notre région. Panama a été choisie championne régionale de l'initiative pour la parité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cela en collaboration avec l'OIT, avec l'ONU Femmes et avec l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, l'OCDE. Ensuite, des accords de coopération avec le centre de formation de Turin pour le développement de programmes de formation au Panama, dans une perspective inter-régionale afin que cela puisse bénéficier à tous les acteurs sociaux. Ensuite, l'organisation de la première réunion régionale américaine de l'OIT qui a lieu en Amérique centrale en 2018, avant cette même Conférence de 2019. Pour conclure, le document intitulé « Travailler pour un avenir plus prometteur » préparé par la Commission mondiale sur l'avenir du travail nous invite redynamiser le contrat social par le biais du dialogue, pour permettre aux travailleurs de participer de manière juste au progrès économique, au respect de leurs droits, et à la protection de leurs risques. Monsieur le Président, lors de cette Conférence Internationale du Travail, nous avons présenté nos positions sur l'avenir du travail et le débat tripartite doit nous permettre à saluer le travail qui est fait et à situer les personnes au centre des politiques économiques et sociales, car il s'agit de les appuyer dans leurs formations et de leur permettre d'acquérir les compétences afin de pouvoir accepter des nouveaux modèles de travail qui nous sont proposés par cette nouvelle ère numérique et qui a besoin de personnes ayant les bonnes formations, les bonnes compétences. Je vous remercie de votre attention.

Mme Julie Lødrup

Travailleur (Norvège)

Merci au nom des travailleurs norvégiens, je voudrais féliciter l'OIT pour son 100^{ème} anniversaire. De toutes les institutions internationales qui ont été créés après la Première guerre mondiale, seule reste l'OIT. Sa vision a fait ses preuves et reste pertinente aujourd'hui avec sa structure tripartite, et avec le travail décent au cœur même de son approche, l'Organisation est bien équipée pour la réalisation des objectifs du développement durable pour contribuer de manière substantielle à la création d'un monde du travail décent. Nous félicitons la Commission mondiale sur l'avenir du travail, de ses efforts. L'OIT sera toujours les personnes, les droits, les besoins, les aspirations des personnes. Donc la solution est sociale et il faut une intervention forte de la part de l'État. Il faut également un système de sécurité sociale, nous saluons l'idée d'un programme mesurable et transformatif dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous devons également mettre en place des politiques de travail décent pour les travailleurs qui apportent des services aux autres et il faudrait évaluer et formaliser également ce travail, et pour terminer, il faut également créer un monde libre de violences et de harcèlement. Ceci est essentiel si on veut une vie professionnelle inclusive. La violence et le harcèlement, ça ne se produit pas de manière arbitraire et cela exclut des personnes du monde du travail alors qu'on a besoin de leurs compétences et de leurs efforts. Mesurer les progrès uniquement sur la base du PIB ne suffit pas pour évaluer le succès d'une politique. Par conséquent, nous soutenons l'idée d'indicateurs supplémentaires pour encourager et mieux suivre les progrès. Nous aimerions également souligner que la concentration actuelle des pouvoirs aurait dû être abordée de manière plus globale. La mondialisation a contribué à une augmentation spectaculaire de la puissance des entreprises multinationales et a concentré la richesse entre quelques mains. Le pouvoir des États, notamment de réglementer les entreprises a baissé, et parallèlement les outils traditionnels du monde du travail pour faire respecter les droits, les syndicats, la grève, la négociation collective, ont été amoindries partout dans le monde. Nous savons qu'en ce

qui concerne la production, il y a des produits qui sont produits sans sécurité de l'emploi, sans réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, etc. Donc les gouvernements devraient demander aux entreprises de réaliser une diligence raisonnable dans toutes les chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, il faut également qu'il y ait des traités contraignants sur le plan international pour faire en sorte que tout le monde respecte ces dispositions dans le monde entier. Le secteur privé, les multinationales doivent notamment respecter la liberté d'association, doivent payer également des salaires décents et respecter les droits à la négociation collective. Nous avons également lu l'annexe du Directeur général concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés avec beaucoup de préoccupation. La situation, notamment des travailleuses est très précaire, beaucoup plus précaire qu'ailleurs dans le monde, donc il reste beaucoup de travail à faire. Le travail décent, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice climatique, sont parmi les principales préoccupations. Dans les ODD, nous avons les outils qui nous permettent de nous organiser et de mesurer nos efforts, donc ce que je souhaite c'est que nous réussissions ensemble, merci.

M. Félix Mpozeriniga

Gouvernement (Burundi)

Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur général de l'OIT Mesdames, Messieurs les délégués. Au nom du gouvernement du Burundi, de la délégation tripartite burundaise et en mon nom propre, c'est un immense plaisir et un honneur pour moi de m'adresser à cette auguste assemblée réunie en cette session de la Conférence de notre Organisation qui célèbre son premier siècle d'existence avec un bilan des réalisations très satisfaisant et très apprécié par tous nos gouvernements et tous les partenaires. Le Gouvernement du Burundi porte constamment le souci de la promotion du travail décent pour tous ses citoyens. Ainsi permettez-moi de vous présenter les grands projets réalisés et ceux qui sont envisagés dans le cadre de promotion des conditions de travail et de vie des travailleurs grâce à une réglementation adaptée aux conventions et aux recommandations adoptées dans de telles assises. Ainsi, dans le cadre de l'actualisation et de l'adaptation de la législation du travail avec les autres codes et textes de lois en vigueur et dans le souci de se conformer à ceux des autres pays de notre sous-région et aux normes internationales, le gouvernement du Burundi, en collaboration avec les partenaires sociaux a élaboré un projet de Code du Travail et a bénéficié de l'expertise des services du BIT. Des commentaires et observations reçus de la part du département des Normes du BIT sont en cours de discussion en tripartite pour être intégrés dans le projet de code avant son adoption. De même, le projet de Code de Protection Sociale a été techniquement terminé et n'attend que la finalisation du projet de Code du Travail pour harmonisation de certaines dispositions transversales. Dans le domaine de l'emploi, le gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi et sa stratégie de mise en œuvre vient d'être validée. De plus, le Ministère en charge du travail et de l'emploi a entamé le processus d'élaboration d'un document de programme pays pour de promotion du travail décent troisième génération avec l'appui du BIT. C'est un outil d'une importance capitale qui va nous permettre de mobiliser et d'orienter tous les acteurs et tous nos partenaires au développement dans leurs interventions. Par ailleurs, le gouvernement du Burundi ne saurait promouvoir un travail décent pour ses citoyens et assurer une stabilité sociale durable sans garantir une équité en matière de rémunération. Ainsi, afin de réduire les disparités salariales, le gouvernement du Burundi va d'ici peu adopter une politique nationale salariale équitable élaborée sur base d'un répertoire des métiers et une classification des emplois dans l'administration publique. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, depuis le début de cette exceptionnelle Conférence, les éminents orateurs, spécialement leurs Excellences chefs d'État et de gouvernement ont beaucoup insisté sur le dialogue social dans le monde du travail. Ainsi dans notre pays, il y a six ans déjà, le

gouvernement et ses partenaires sociaux ont signé une charte de dialogue social. Cet acte était suivi directement par l'institutionnalisation d'un comité de dialogue social tripartite et permanent. Ce comité est un cadre d'échanges, de débats sur des réformes à introduire, et de recherches de solutions à des problèmes pouvant surgir dans le monde du travail. C'est pourquoi les conflits de travail ont été sensiblement réduits et on entend plus les mouvements de grève quoique les problèmes ne manquent pas. Mesdames, Messieurs, c'est avant-hier que Son Excellence Madame la Première ministre du Royaume Uni d'Angleterre a beaucoup insisté sur la lutte contre la traite moderne des êtres humains, surtout les enfants et les femmes. Le gouvernement du Burundi est très préoccupé par cette situation et en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de migration de la main d'œuvre, un projet de développement de la politique nationale de migration de la main d'œuvre au Burundi vient d'être lancé et sera mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Migration avec laquelle on vient de signer un mémorandum d'entente. Comme je l'ai signalé plus haut, le gouvernement du Burundi se réjouit des bonnes relations qui le lie à l'OIT depuis son adhésion en 1963 et suit de près et avec intérêt ses activités. C'est ainsi qu'après la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, le Ministère en charge du travail a organisé à l'intention des partenaires sociaux et d'autres intervenants dans le domaine du travail une séance d'échange et d'analyse de ce rapport. Cela a été l'occasion de remercier et de féliciter la Commission mondiale sur l'avenir du travail et nous nous sommes convenu en tripartite que ce rapport finalisé servira de guide pour toutes nos actions. Enfin, avant de clôturer, Monsieur le Président, fier de l'état du respect des normes internationales du travail, de l'égalité du rapport permettez-moi encore une fois de féliciter tout le dispositif administratif du BIT pour les réalisations enregistrées, et de remercier les différents gouvernements et partenaires sociaux de leur engagement à toujours appuyer l'OIT. Joyeux anniversaire des 100 ans de notre organisation. [INTERRUPTION 06:51].

M. Faiez Almutairi

Représentant (Organisation arabe du travail)

Je vous remercie, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, que la paix soit avec vous. D'emblée, je félicite l'OIT à l'occasion du centenaire et je souhaite à l'OIT un autre centenaire fécond en réalisations. Je félicite le Bureau de la CIT, le Bureau du Conseil, je vous félicite tous. Je félicite Monsieur Ryder de son rapport « Travailler pour un avenir meilleur. » Il faut essayer d'atteindre l'objectif pour faire face aux mutations, intelligence artificielle, automatisation, numérisation. Il faut se concentrer se faisant sur l'être humain. Il faut investir dans l'être humain, il faut garantir le droit à l'apprentissage tout au long de la vie. Il faut que chacun puisse acquérir des compétences. Le rapport insiste sur la nécessité d'arriver à l'équité, à la justice sociale. Je reviens sur ce qui est dit dans le rapport, quant à la jeunesse. La jeunesse, les étudiants qui doivent avoir accès au monde du travail. Il faut les aider à acquérir les bonnes compétences, il faut qu'ils puissent s'adapter aux changements technologiques. Dans certaines régions du monde l'on est face à des limites et c'est pourquoi il faut que les gouvernements se coordonnent. Il faut que les syndicats, les organisations d'employeurs, œuvrent ensemble pour des relations plus fructueuses. Il nous faut un dialogue constructif avec la bonne expertise. Nous avons eu la 46^{ème} session de l'Organisation arabe du travail. Nous avons parlé de la législation, législation préconisée par l'Organisation arabe du travail et les législations nationales. Il faut s'adapter aux changements, aux développements technologiques, tout en garantissant les droits fondamentaux des travailleurs, leur protection sociale. Une protection sociale qui doit être équitable pour tous. Nous espérons que nous aboutirons à des décisions qui nous permettront de déployer ce plan d'ici à 2030. L'avenir du travail ne sera pas plus radieux dans le monde arabe si les trois parties n'assument pas leurs responsabilités vis-à-vis de ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés. Comment arriver à un travail productif dans une

économie assiégée, anéantie par l'occupation israélienne ? Comment investir dans les citoyens palestiniens qui n'ont pas accès aux services élémentaires pour mener une vie digne. L'occupation israélienne se poursuit, des violations sont perpétrées en violation évidemment du droit international et des normes internationales. D'où une instabilité dans la région dans son ensemble. Voilà qui sape tout effort de renouvellement du contrat social pour les générations futures. Il faut donc édifier un avenir pour cette Palestine occupée. J'appelle les bailleurs de fonds à investir dans cette main d'œuvre humaine. Il faut que la situation change et que l'économie palestinienne permette le travail décent par exemple pour les énergies renouvelables, pour la création d'infrastructures. Je réitère mon appel à l'OIT aux mandants pour que l'on convoque une réunion de donateurs pour que des fonds soient envoyés là-bas pour le travail. Je vous souhaite plein succès et encore une fois, que la paix soit avec vous.

M. Miguel Zayas Martinez

Travailleur (Paraguay)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de la 108^{ème} session de la CIT. Je tiens à vous féliciter au nom de tous les travailleurs de mon pays puisque vous avez été nommé, désigné pour diriger cette Conférence centenaire de l'Organisation depuis sa genèse. Il est important que pour ce centenaire l'on discute de l'avenir du travail et du défi du travail décent. Sans travail décent pour tous nous ne pourrions pas avoir un avenir digne ni le respect des droits du travail. Je voudrais vous dire quel est la situation qui prévaut au Paraguay. Pour le monde du travail le taux de chômage visible est de 5,8%. Le taux de chômage invisible, ou sous-emploi est de 27,1% ce qui veut dire que des milliers de travailleurs gagnent moins que le salaire minimum légal en vigueur. Ce qui signifie que 57,1% de ceux qui se trouvent dans le secteur privé gagnent moins que le salaire minimum. 18,9% de ceux qui sont dans la fonction publique et dans les zones rurales, c'est 78,8% des employés qui gagnent moins que le salaire minimum. Pour ce qui est de l'emploi et de la sécurité sociale, parmi les sept millions de personnes qui sont actives nous avons 2 918 736 personnes, soit 35,2% qui sont dans le secteur privé, qui sont salariés. Le taux de chômage visible est passé de 14,7 à 5,7% mais il demeure un certain nombre de problèmes : nature informelle de l'économie, non-enregistrement, sous-emploi et à chaque fois un salaire en deçà du salaire minimum. Nous avons un problème, donc un déficit de travail décent. Pour ce qui est de la situation sociale, sur le marché du travail et son effet sur les travailleurs, elle est très préoccupante. Les effets en sont très négatifs. Nous avons un niveau élevé de chômage de la population active, plus de 60% de la population active se trouve dans l'économie informelle, d'où un véritable drame social qui a un effet négatif sur le revenu des travailleurs et sur leur qualité de vie. La leur et celles de leurs familles. Le salaire minimum ne couvre pas 50% des besoins élémentaires des familles, ce qui veut dire que des milliers de travailleurs sont victimes de sous-traitance, ou alors disons qu'il souffrent de la faim, ils n'ont pas de sécurité sociale, ils ne sont pas dument enregistrés, ou s'ils le sont, la part correspondante n'est pas versée à la caisse de sécurité sociale, acte de malhonnêteté, de corruption de la part de certains employeurs. Donc, nous avons un certain pourcentage de travailleurs qui essaient de s'organiser en syndicats mais qui sont mis à pied, d'où un problème de stabilité de l'emploi. Nous avons des employeurs qui obligent les travailleurs à signer leur contrat sur trois mois, ce qui précarise la relation d'emploi et la sous-traitance gagne du terrain. Nous avons un dialogue social tripartite, les organisations syndicales et les organisations d'employeurs, le gouvernement, essaient de trouver un accord, ce qui est nouveau. Ce qui génère de grandes attentes. Nous voulons poursuivre avec une vision politique de justice sociale, de démocratie réelle. Nous voulons un dialogue social digne de ce nom comme politique d'État pour édifier un Paraguay meilleur avec le développement économique et social. Comme principe, comme valeur, nous sommes attachés aux déclarations qui ont été faites, sur le consensus national dans le cadre du dialogue social.

Dialogue social permanent, institutionnalisé. La liberté syndicale, la négociation collective sont des droits humains fondamentaux reconnus universellement et pour tous les travailleurs sans distinction. Ces droits sont indissociables de la construction démocratique du pays et du processus de politique publique, économique, sociale de développement national durable. Pour asseoir la paix sociale, pour arriver à des niveaux élevés de développement humain, il faut reconnaître la légitimité des organisations sociales, syndicales, ainsi que leur participation à l'élaboration de politiques publiques et d'État. Nous déplorons que certains employeurs publics ou privés violent avec impunité les droits des travailleurs et de leurs organisations. Nous dénonçons la pratique antisyndicale qui prévaut dans le secteur public comme privé, et qui permet la sous-traitance. [INTERRUPTION 06:11] Nous exigeons que l'on respecte les lois du travail, les lois sociales, la constitution nationale, les normes internationales de l'OIT ainsi que les conventions sur les droits de l'homme. Je vous remercie.

M. Jamal Kadri

Travailleur (République arabe syrienne)

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de la Conférence, bienvenue et bonne après-midi à tous. Cette 108^{ème} session se tient lors de la célébration du centenaire de l'Organisation. Or, les difficultés que rencontrent les travailleurs ne font que s'accroître. La question de l'avenir du travail présentée par le DG de l'Organisation est très probablement le défi majeur que nous devons relever. Ors ces défis ne sont pas peu ; ils sont même très nombreux. A partir du changement de relations de travail qui changent, les chaînes d'approvisionnement qui sont partout et lorsqu'il y a violation des droits de l'homme il n'est pas possible de trouver le coupable de ces violations. Suite à l'existence de ces chaînes, le nombre important de maladies du travail qui suivent les avances technologiques, l'absence de centaines d'emplois parce que le remplacement de l'humain par l'intelligence artificielle a eu lieu, ce qui signifie que des dizaines de milliers de familles n'ont plus de gagne-pain. En outre, un grand nombre de ces dangers découlent des efforts de pays et de forces qui souhaitent garder le monde sous leur contrôle. Leur domination et la guerre, voilà ce qui fonctionne de différentes manières, par différents moyens, permettant de perpétuer l'exploitation, les abus de la dignité humaine. La guerre terroriste injuste qui a frappé mon pays nous met face à des répercussions et des effets désastreux. Notamment sur les travailleurs. Ces groupes armés soutenus et armés par des forces hostiles régionales et internationales visait l'infrastructure, la base physique de notre économie nationale. Les terroristes ont visé les écoles, les jardins d'enfants, les routes et les universités. Ils ont attaqué notre économie en pillant des ressources que nous avons tels que le pétrole et le gaz. Les terroristes ont détruit tous les aspects notre vie. Ils ont suffoqué notre économie par un blocus économique et par les sanctions tout à fait injustes, imposées au peuple syrien et les pays et les régimes qui soutiennent le terrorisme et qui sont ouvertement impliqués dans la guerre contre la Syrie. Une tentative désespérée d'affamer le peuple syrien, de détruire sa qualité et sa foi dans sa patrie. Cette lutte s'est poursuivie avec l'occupation israélienne du Golan. Mesdames et Messieurs, cette guerre d'agression a des conséquences graves sur l'économie syrienne et les citoyens syriens. Car nous, dans la classe ouvrière syrienne, nous avons été visés par le terrorisme dans notre vie, dans nos lieux de travail et dans nos villes. Nous avons des centaines, des milliers de martyrs, de travailleurs blessés et nos ressources sont perdues, les cadres ont migré à cause de leurs peurs, leur crainte dans la criminalisation des organisation terroristes. Lorsque nous rencontrons le terrorisme et l'agression nous exerçons un droit d'autodéfense, la défense de notre peuple parce que ce terrorisme est un danger pour tous. Ceux qui financent et qui arment le bras du terroriste nous perdent en même temps car nous, travailleurs, perdent ainsi la vie et même lorsqu'ils ne sont pas enrôlés dans l'armée. L'année dernière, Mesdames et Messieurs, quelques développements positifs ont eu lieu

dans notre pays puisque la stabilité, la sécurité ont été rétablies dans des larges zones du territoire syrien. Nous avons réussi à reprendre du terrain aux terroristes et rendre le terrain aux habitants. Or, l'État syrien n'a pas manqué de fournir toutes les garanties légales pour le retour de tous ceux qui sont impliqués dans le terrorisme. Nous vous demandons instamment de bien vouloir participer dans nos efforts. Mesdames et Messieurs, bien entendu, un grand nombre des intervenants de cette après-midi et des autres journées, ce sont référés au fait que les réfugiés syriens ont été déplacés de Syrie et que la discussion a été politisée malgré des tentatives de rapprochement du gouvernement syrien. Malheureusement il y a une confiscation de nos passeports, confiscation des passeports des réfugiés, à part le fait que la violation des droits des migrants se sont poursuivis. Nous en appelons à l'OIT pour préserver le droit des syriens qui sont réfugiés dans d'autres pays et qui sont menacés par des pratiques discriminatoires. En conclusion, je vous souhaite plein succès pour cette Conférence et je réitère mes félicitations à la présidence de cette réunion, et nous espérons que l'OIT obtiendra ce qu'elle n'a pas pu atteindre dans le passé pour qu'il y ait un monde où la paix et la stabilité sociale demeurent. Merci.

M. Lautafi Fio Selafi Purcell

Gouvernement (Samoa)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je vous porte le salut de mon île, Talofa lava ! C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au nom de mon pays, l'État indépendant de Samoa. Permettez-moi d'abord de féliciter le DG, Guy Ryder, et notamment au sujet de la célébration de ce centenaire magnifique, et de l'OIT, instrument de promotion de la justice sociale et du travail décent depuis 100 ans. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Samoa fait partie du grand océan. C'est un État de l'économie bleue du Pacifique et ce que je dis résonnera dans un grand nombre de nations. Je saisis cette occasion pour féliciter l'OIT de son soutien à mon pays, la mobilisation de ressources par le biais de partenariats et pour la facilitation de l'accès de Samoa au programme pour un travail décent, programme appuyé en 2018 par les mandats de l'OIT. En effet notre objectif est de promouvoir la bonne gouvernance et les principes de bonnes gouvernance pour améliorer le travail décent à Samoa. En décembre 2018 Samoa avait déjà ratifié la convention 144 suite à des consultations tripartites. Le forum national tripartite de Samoa comprend 12 mandats clés, représentant les employeurs, les travailleurs et le gouvernement. C'est un forum tripartite, donc un organe décisionnel qui consulte, qui négocie et qui fournit des conseils aux autorités compétentes, sur toutes les questions relevant de l'emploi à Samoa. Mais, malheureusement un certain impact négatif en ce qui concerne le travail décent a eu lieu puisque nous avons connu pas mal d'épisodes chez nous de violences domestiques. Mais, en février de cette année, Apia, l'Union européenne et les Nations Unies ont annoncé qu'ils engageaient 50 millions d'euros pour aborder cette question délicate de violence domestique dans notre île et je les en remercie. 2019 est bon moment pour nous permettre de réfléchir à l'engagement de l'OIT à notre désir, en tout cas pour ce qui concerne l'économie de Samoa, notre désir d'améliorer encore le bien-être et la mise en œuvre de mesures qui permettront l'accès à un travail décent. Cette aspiration, présente dans tous ces défis et que nous relevons nous permet de lutter contre les contraintes qui sont imposées par l'utilisation de technologies, car la réalité c'est qu'avec l'avancement de la technologie, l'employabilité de la main d'œuvre diminue puisque la plupart des entreprises adopte ces approches technologiques qui sont plus efficaces au niveau des coûts. Ce que cela signifie c'est que la main d'œuvre doit s'adapter, doit améliorer ses connaissances et modifier ses compétences pour devenir employable. Ce n'est pas facile dans une petite économie comme celle de Samoa. Nous sommes cependant vivement engagés dans la promotion et la mise en œuvre des principes de l'OIT. En nous réunissant aujourd'hui pour célébrer ce centenaire je pense qu'il nous faut réfléchir sur la meilleure manière de

développer, de mettre en œuvre des mesures qui font le point des difficultés que nous rencontrons et de la situation du marché du travail suite à la mise en œuvre de nouvelles technologies. Pour Samoa, nous restons pleinement engagés dans la promotion d'un environnement propice qui accorde une priorité au capital humain. Nous finalisons maintenant un examen de nos relations de travail afin de les aligner sur nos besoins et sur la situation actuelle, bien sûr dans le cadre du CEACR. Nous revoyons par exemple notre politique de salaire minimum. Cet examen commencera en juillet 2019. Nous mettons en œuvre un cadre général pour la santé et la sécurité à Samoa : l'initiative des emplois verts, la politique de mobilité du travail, bientôt tout ceci sera présenté. Voilà ce qui aura, nous l'espérons, un effet et sur l'avenir du travail et sur la vie de nos concitoyens. Samoa continue à anticiper et à participer de manière active à tous les travaux de l'OIT, afin de mettre en œuvre les normes de l'OIT aux fins de politiques de développement qui contribueront à un meilleur avenir, notamment un avenir de travail décent pour notre peuple. Nous sommes un petit État dans un grand océan. L'emploi est important pour notre peuple. Nous appelons l'OIT et ses États Membres pour traiter des difficultés que nous rencontrons. En conclusion, nous souhaitons plein succès à cette Conférence et j'ai le plaisir d'annoncer que le Samoa ratifiera la convention 187 fin 2019 en promouvant le cadre de santé et sécurité au travail. Ainsi, nous espérons que tout cela sera au bénéfice du développement de Samoa. Pour l'OIT, comme je l'ai dit, nous vous souhaitons encore de nombreuses années en plein santé. Merci.

M. Juyoung Kim

Travailleur (République de Corée)

Monsieur le Président Jean-Jacques Elmiger, Monsieur le Directeur général Guy Ryder, Mesdames et Messieurs les délégués, chers invités, je m'appelle Kim Juyoung, je suis Président de la Fédération des syndicats de Corée, FKTU. Je représente les travailleurs de la République de Corée. C'est un véritable plaisir pour moi d'être là parmi vous pour cette Conférence du centenaire de l'OIT. Le droit à la liberté, l'égalité et la dignité au travail est au cœur même de l'esprit de l'OIT tout au long de ses 100 ans d'histoire. C'est d'ailleurs inscrit dans la déclaration de 1944 de Philadelphie qui établit les principes de base. Chaque pays a pour mandat de parvenir à une société dans laquelle le travail est respecté. Les normes de l'OIT sont les principes directeurs et la ratification des conventions de base est une première étape pour atteindre cet objectif. La Corée doit encore ratifier huit conventions clés sur la liberté syndicale et le travail forcé. J'aurais aimé participer à cette Conférence avec le Président Moon Jae-in pour montrer la nouvelle image de la Corée, d'une société qui respecte la main d'œuvre, si la ratification des principales conventions avait été terminée. Je le regrette vivement, je devrais encore attendre pour que cela se produise. Le gouvernement Coréen, les employeurs et l'Assemblée nationale ont une attitude sincère pour le processus de ratification même après cette CIT, même si c'est un petit peu tard. Cette année marque également le 100^{ème} anniversaire de l'établissement du gouvernement provisoire coréen. La Corée a surmonté toute une série de difficultés pendant l'ère coloniale japonaise et pendant la guerre de Corée, et est parvenue à une démocratisation et à une industrialisation remarquable. Des travailleurs engagés ont été les principaux contributeurs à ce miracle. Des mineurs et des infirmiers ont migré vers l'Allemagne pour essayer de dégager des devises étrangères dans les années 70 pour améliorer leur pays. Il y avait des femmes et des enfants qui travaillaient dans les ateliers clandestins et qui n'étaient payés que 10 centimes à l'époque, et l'âge moyen dans ces ateliers n'était que de 15 ans. L'histoire centenaire de la Corée a été possible grâce aux sacrifices de ces travailleurs. Pour rendre hommage à tout ceci le FKTU continuera de déployer tous les efforts possibles pour être un membre responsable de la communauté internationale en mettant en place une nouvelle Corée où le travail est pleinement respecté. L'OIT a fourni le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail qui doit nous préparer aux 100 années à venir de l'OIT. Je suis tout à fait d'accord

pour dire que les forces qui dressent l'avenir du travail sont tout aussi importantes et transformantes que les actions de l'OIT. Le consensus social doit également être promu davantage afin de répondre aux défis auxquels nous serons confrontés à l'avenir. Le FKTU, qui respecte le dialogue sociale, la valeur centrale de l'OIT a été engagé à lancer un nouveau dialogue social et à parvenir à des consensus afin de parvenir à une grande transition dans la société coréenne. Nous sommes confrontés à de nombreux défis et à de nombreuses crises. La transformation numérique a grandement augmenté, la polarisation s'est répandue, non seulement dans les strates sociales mais également entre les régions et les générations. La solution la plus raisonnable et rapide, c'est le dialogue social. Le FKTU a résolu le problème des services de covoiturage basé sur une application qui menaçait la sécurité d'emploi des chauffeurs de taxi. Nous avons mené des actions pour conclure des accords sociaux entre le gouvernement local et une entreprise qui contribuait à la création d'emplois pour les jeunes et pour le développement régional. Nous sommes parvenus à conclure un accord pour introduire un programme d'assistance pour les chômeurs, adapté à la Corée, afin d'améliorer la protection sociale. Nous essayons de développer le dialogue social au sein du Comité sur la transformation numérique et l'avenir du travail. Nous rejoignons l'OIT dans ses efforts pour rédiger 100 années supplémentaires de son histoire en revoyant le fondement de la déclaration du centenaire qui sera adoptée lors de cette CIT. Cette année, la culture pop de la Corée est au centre de l'attention mondiale. Vous avez peut-être entendu que des dizaines de milliers de fans qu'on appelle une armée, se sont rendus au stade de Wembley, le bastion de la culture pop. Le réalisateur sud-coréen Bong Joon-ho a remporté la palme d'or au festival du film de Cannes. La culture pop coréenne est de plus en plus reconnue au niveau mondial. Cela dit, la culture du travail en Corée est toujours dominée par les conflits et les confrontations. Le FKTU, le principal centre national syndical va créer la culture du travail qui est indispensable. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre en place cette culture qui pourrait devenir un modèle pour le monde. Enfin, j'appelle tous les délégués tripartites à soutenir fermement l'adoption de la norme historique du travail pour que la violence et le harcèlement dans le monde du travail puissent être totalement éliminés. Je vous remercie.

M. Kamran Tanvirur Rahman

Employeur (Bangladesh)

Madame la Présidente, l'emblée permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre poste de Vice-présidente de cette Conférence. Je salue également le Directeur général, qui nous a présenté un rapport très complet, celui de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, intitulé « Travailleur pour bâtir un avenir meilleur. » Je salue sincèrement tous les membres de la Commission mondiale qui ont rédigé un rapport très complet sur l'avenir du travail. L'un des objectifs du programme mondial reflété dans les objectifs du millénaire en l'an 2000 était de réduire de moitié la pauvreté mondiale d'ici à 2015. Le monde est parvenu à cet objectif mais il reste encore beaucoup à faire. En 2015 l'ONU s'est mise d'accord pour un nouvel accord, les ODD avec 17 objectifs et 169 cibles dans les domaines de la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le réchauffement mondial, l'égalité homme – femme, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'urbanisation, l'environnement et la justice sociale. Je voudrais attirer l'attention de cette plénière sur quelques éléments. Tout d'abord, il s'agit des inégalités de revenus qui ne cessent de croître, tout comme les inégalités de possibilités. Le monde a été confronté à des inégalités extrêmes depuis plusieurs décennies déjà. Le rapport Oxfam 2019 sur les inégalités affirme que les 26 personnes les plus riches sur Terre en 2018 valaient autant que la moitié de la population mondiale la plus pauvre, soit 3,8 milliards de personnes. L'avenir du travail sera durement touché si ces inégalités extrêmes ne sont pas prises en compte. Il est extrêmement perturbant de constater que 800 millions de personnes vont se coucher le ventre vide tous les soirs. Il est également inexplicable que 30 à 40% de

l'alimentation que nous produisons au niveau mondial soit gaspillée. Cela représente 800 milliards de dollars, alors que nous n'avons besoin que de 80 milliards de dollars pour nourrir toutes les personnes qui vont se coucher le ventre vide. Il est également très inquiétant de constater que six millions d'enfants décèdent chaque année avant d'avoir atteint leur cinquième anniversaire. Aucun programme de développement ne pourra avoir lieu, Mesdames et Messieurs, sans l'implication du secteur privé. Nous devons agir et nous devons le faire maintenant. L'inaction coûtera beaucoup plus cher. Le rapport a abordé l'impact du changement transformationnel rapide dans le monde du travail. Alors que les progrès technologiques sont incroyables avec l'intelligence artificielle, l'automatisation, la robotique, tout cela permettra de créer de l'emploi et des millions de personnes perdront leurs emplois dans cette transition, et ne seront peut-être pas bien équipées non plus pour saisir les nouvelles occasions qui se présentent. Les compétences d'aujourd'hui ne seront plus adaptés aux emplois de demain et les nouvelles compétences deviendront peut-être rapidement obsolètes. Nos économies plus vertes créeront certainement des millions d'emplois alors que nous adopterons des pratiques durables et des technologies propres. Mais, d'autres emplois disparaîtront alors que les pays essaient de réduire leur empreinte carbone et dépendront moins des industries non renouvelables. Mesdames et Messieurs, le monde est confronté à un changement démographique très profond. Certains pays connaissent une augmentation rapide de la population jeune alors que d'autres ont un problème de vieillissement de la population, ce qui fait pression sur les marchés de l'emploi et les systèmes de sécurité sociale. Mais dans ces changements, il y a également de nouvelles possibilités qui pourraient offrir un soin abordable pour les personnes âgées et créer des sociétés actives et inclusives. Le rapport couvre différents défis concernant l'avenir du travail. Nous avons l'impression qu'il doit se concentrer davantage sur la durabilité des entreprises. Sans entreprises durables, le travail décent et la justice sociale ne pourront pas être garantis, ce qui est l'objectif même que l'OIT recherche depuis maintenant 100 ans. Ce rapport appelle à un programme basé sur l'humain pour l'avenir du travail qui renforce l'intégration sociale et la cohésion sociale, en mettant les personnes et le travail au cœur des politiques socioéconomiques et des pratiques commerciales de manière responsable. Le rapport a également recommandé un renforcement des relations entre les institutions multilatérales en particulier les institutions de Bretton Woods et l'OIT. Pour que les activités de l'OIT ainsi que les politiques nationales soient davantage pertinentes pour relever les défis qui se posent dans le monde du travail. Nous apprécions les recommandations faites dans le rapport de la Commission mondiale, mais nous sommes vivement préoccupés par certaines questions soulevées. Par exemple, la garantie de travail universel, qui pourrait créer de graves problèmes pour les économies en développement. L'innovation, les progrès technologiques, l'intelligence artificielle par rapport à la garantie de travail universel est un facteur de conflit dans le monde du travail aujourd'hui. En conclusion, Mesdames et Messieurs, le gouvernement du Bangladesh, en collaboration avec d'autres pays en développements et entrepreneurs du secteur privé a pris différentes mesures pour atteindre les ODD. Différentes questions ont été abordées, sans laisser qui que ce soit de côté. Je pense que le Bangladesh et des pays d'économies similaires pourront atténuer ces effets avec l'aide de l'OIT et d'autres partenaires au développement et garantir des emplois décents pour tous les citoyens grâce à une mondialisation juste. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Firmin Ayessa

Gouvernement (Congo)

Monsieur le Président de la Conférence, Madame du Présidium, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, le Congo croit en l'Organisation Internationale du Travail, ce monument à la paix et à la justice sociale, selon le mot juste et pertinent d'Albert Thomas son premier Directeur général. Le Président de la République du

Congo, Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, qui vous salue, croit en l'Organisation Internationale du Travail dont la Constitution est objectivement le contrat social le plus ambitieux et le mieux abouti de l'histoire du monde. Oui, le Congo croit en l'OIT pour tout ce qu'elle a apporté au patrimoine social de l'humanité. Nous croyons en l'OIT parce que l'ambition fondatrice de notre organisation commune est porteuse d'idéaux qui ont résisté et qui résistent depuis 100 ans à des multiples difficultés, à des obstacles variés et à divers aléas. C'est cette ambition fondatrice séculaire dont le Congo a adhéré aux valeurs et principes fondamentaux, qui est une des sources d'inspiration de l'action sociale du gouvernement congolais. Au nombre des valeurs et principes de cette ambition, il y a le tripartisme qui, justement, participe à la définition de nos politiques sociales. C'est en cela que le tripartisme est dans mon pays, la République du Congo, le socle du dialogue social. Grâce au dialogue social, cette rencontre, tantôt heurtée, souvent constructive et heureuse, le Congo a réussi à intégrer dans le champ de son possible existentiel de nombreux acquis parmi lesquels : l'égalité salariale, la non-discrimination au travail, la réinsertion socio-économique des groupes vulnérables dans le monde du travail, la stratégie nationale pour l'emploi, récemment adoptée, la protection sociale avec son élargissement aux couches de la population non encore couvertes, la refondation système national de sécurité sociale avec, en prime, la mise en place progressive du régime d'assurance maladie universelle. Toutefois, nous en sommes conscients, tant reste à faire pour éradiquer le chômage et la pauvreté qui constituent de véritables dangers pour la prospérité de nos États. Tant reste à faire pour que le travail décent et durable devienne, au Congo, une réalité universelle. Tant reste à faire pour créer de nouveaux bassins d'emplois grâce à la diversification de l'économie, cheval de bataille de l'action économique et sociale du gouvernement congolais. Tant reste à faire pour générer de nouvelles opportunités et de nouveaux emplois liés aux nouvelles technologies, aux énergies renouvelables et au développement durable. Tant reste à faire pour que la formation de base, la formation continue soient rendues pérennes tout au long de la vie active afin d'avoir toujours des travailleurs d'expérience et de qualité. Enfin, tant reste à faire pour que les États africains mutualisent davantage leurs efforts et leur volonté à travers des standards communément partagés pour mieux affronter ensemble les défis du nouveau monde. Mesdames et Messieurs, le Congo a engagé une discussion large, profonde et fructueuse sur le rapport de la Commission mondiale relatif à l'avenir du travail. À l'issue de cette discussion nationale, une déclaration consensuelle a été adoptée et rendue publique au cours des festivités ayant marqué, tout à la fois, la fête des travailleurs et le lancement officiel des 100 ans de l'OIT et des 60 ans de l'OIT en Afrique ; des événements célébrés à l'unisson, dans le seul et même élan d'un tripartisme éprouvé. Mesdames et Messieurs, En cette année du centenaire de l'OIT et des 60 ans de l'OIT en Afrique, nous nous souvenons du combat d'un des fils du continent africain en faveur du travail décent et de la justice sociale au sein de notre organisation. Son combat pour la promotion de diverses formes de coopération entre le Nord et le Sud, combat pour la démocratisation de notre organisation. Je pense à Albert Tévoédjré, ancien Directeur général adjoint de l'OIT. Il a plaidé en faveur d'un minimum social commun pour tous, tiré des ressources culturelles et philosophiques de la tradition africaine. Cette tradition qui permet au Président Denis Sassou-Nguesso de construire sans relâche un cadre pour le travail décent et la justice sociale, un cadre pour le bien de chacun et de tous, un cadre pour le respect de l'humanité de l'autre. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, cette session est historique. L'OIT célèbre son centenaire et c'est vous qui tenez le maillet en cette circonstance exceptionnelle. Dans 100 ans, nous ne serons plus là, mais la postérité retiendra à jamais que vous avez été aux commandes de la conférence du centenaire. Félicitations à vous Monsieur le Président, félicitations à vous, Monsieur le Directeur Général et longue vie à l'OIT, cette belle et jeune dame centenaire! Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Andrés Madero**Gouvernement (Équateur)**

Bonjour, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les participants à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, qui se déploie dans un cadre enrichissant d'échange d'idées, en commémorant dignement les 100 ans de notre Organisation. En travaillant sur des principes pour améliorer la vie au travail. Je voudrais réitérer l'appui de l'Équateur pour l'initiative sur l'éradication du harcèlement et de la violence au travail. Je suis sûr que nous arriverons à un accord qui nous permettra de nous doter d'une convention et chacun appliquera les recommandations pour mettre un terme à ces situations inacceptables. L'Équateur a déjà pris des mesures claires et fortes pour faire face à ce problème. Jamais nous n'allons permettre d'abus ou de situations qui perturbent la vie des êtres humains. Le travail décent garantit une vie digne, dans une égalité des chances et des opportunités, et c'est pourquoi avec l'appui de notre Président, Lenín Moreno, nous avons une plateforme qui permet de coordonner l'offre et la demande d'emplois du secteur public et du secteur privé dans des conditions dignes. Cette plateforme donne des conseils aux employeurs et aux travailleurs afin de garantir l'accès au nouveaux postes de travail. En ce qui concerne l'employabilité des jeunes, nous avons développé deux importants projets pour répondre aux besoins de ces jeunes. D'abord il s'agit du programme « Mon premier emploi » pour renforcer les compétences scientifiques des jeunes, qui ont fait des études supérieurs, et puis le programme « Emploi des jeunes » qui permet aux jeunes qui n'ont aucune expérience de travail d'avoir accès directement au monde du travail. Ensuite, nous avons un projet de télétravail, un système qui rend plus dynamique les relations du travail en les adaptant aux situations d'aujourd'hui, ce qui a amélioré la productivité des entreprises, et en particulier qui a amélioré la qualité de vie des personnes qui font du télétravail. Par ailleurs, dans ce contexte, il ne faut pas oublier l'influence de la révolution industrielle 4.0 qui s'est installée dans nos sociétés. Qui permis l'augmentation de la productivité, l'optimisation des ressources, la diminution des couts de production, entre autres. Mais tout ceci doit se traduire absolument dans des services et des produits de meilleure qualité au bénéfice de tous les êtres humains. La société a besoin de toute notre créativité, de toute notre intelligence pour trouver des accords faisables et possibles à travers le dialogue social tripartite où tous les acteurs fassent leurs propositions mais en ayant un même objectif commun : le développement de l'être humain. Nous devons travailler sur des points communs pour avoir des relations de travail harmonieuses, tout en respectant les droits et les garanties des droits des travailleurs. Néanmoins, il faut souligner que tout accord normatif, toute réforme légale, tout accord en faveur de l'employabilité doit être centrée sur l'être humain, sur son épanouissement intégral, sur l'amélioration des conditions d'emploi et de la qualité de la vie. C'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais, les accords de l'OIT souscrites depuis 1919, sont importants. N'oublions pas le cap fixé par nos prédécesseurs, garantissant à tous les êtres humains que la promesse de justice sociale deviendra réalité pour tout un chacun et que ce sera aujourd'hui, parce que l'avenir, c'est aujourd'hui qu'il commence. Il nous faut donc de grandes ambitions pour tous les acteurs de la société, et en particulier l'acteur le plus important, l'être humain. Ensemble, c'est possible. Merci.

M. Ergün Atalay**Travailleur (Turquie)**

Je vous salue au nom des millions de travailleurs de mon pays. Je félicite l'OIT pour son 100^{ème} anniversaire. Nous sommes particulièrement préoccupés de l'avenir des syndicats. Si nous ne mettons pas en place un processus de transformation qui soit fort sur

le plan social, les travailleurs, les employeurs et les gouvernements en paieront le prix fort ensemble. Nous aimerions souligner que la décision du Conseil d'administration de l'OIT est absolument juste. Une déclaration forte à l'occasion du centenaire est importante pour l'avenir du travail. Cette déclaration est importante pour un travail décent, pour un monde plus juste, et pour donner de l'espoir à tous les travailleurs. Je félicite le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, pour son initiative sur l'avenir du travail, et je l'en remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, en tant que délégué des travailleurs de la Turquie, je condamne les guerres et les terrorismes que ce soit dans mon pays ou ailleurs dans le monde. Certains pays devraient cesser de vendre des armes aux organisations terroristes. J'en appelle à la communauté internationale afin qu'elle entreprenne des actions urgentes pour mettre un terme aux souffrances dans les régions qui sont affectées par ces conflits. Certains pays occidentaux développés fournissent des armes aux organisations terroristes et nous condamnons ceci vivement. Il y a eu il y a trois ans cette tentative de coup d'état du 15 juillet sous les auspices de certains de ces pays. Il y a quelques jours, deux travailleurs de la construction ont été tués dans la province de Hakkari suite à un attentat terroriste de l'organisation PKK. L'un d'entre eux a été blessé et donc tant qu'il y aura du terrorisme et des guerres, il est difficile de soulever les problèmes syndicaux. L'OIT, organisation tripartite, peut contribuer au développement de la démocratie et de la justice et permettre de surmonter ces problèmes que connaît le monde. Aujourd'hui, 300 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est le résultat d'une répartition injuste de la richesse, car des millions de personnes meurent de faim et de soif et de pauvreté alors que d'autres meurent mus par l'appât du gain. Le développement économique et social doit être la priorité pour tous les pays. Récemment un certain nombre d'élites au pouvoir ont joué à des petits jeux sur les taux de change et ont ainsi érodé l'économie d'un certain nombre de pays, et ceci frappe plus particulièrement les travailleurs. 6500 travailleurs meurent tous les jours d'accidents et de maladies du travail. Dans mon pays, quatre travailleurs par jour meurent d'accidents du travail. Ensemble, nous avons la responsabilité de mettre un terme à ces morts. Mesdames et Messieurs les délégués, en Turquie comme partout dans le monde, des modèles d'emploi flexibles et informels sont très répandus et aujourd'hui nous avons pu constater que la flexibilité n'est pas le remède au chômage et à la pauvreté. Au contraire, il faut des investissements qui soient favorables aux entreprises et qui permettent la création d'emplois décents. Nous devons donc traiter ces problèmes de l'emploi informel et en particulier des migrants. Quatre millions de réfugiés syriens vivent dans mon pays alors que plusieurs pays, y compris des pays de l'Union européenne ont regardé ces réfugiés syriens et les ont laissés se noyer dans la mer. 16 000 d'entre eux sont morts dans la mer Méditerranée ces dernières années. Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons sauvé, par semaine, 3000 réfugiés qui étaient en train de se noyer dans la mer. Les indemnités de licenciement pour les travailleurs sont un droit fondamental qui ne doivent pas être remis en cause. Par ailleurs, et ceci est extrêmement important pour les syndicats, la sous-traitance est aussi un problème tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Le recrutement sous contrat de travailleurs dans le secteur public a été l'une des grandes réussites de nos syndicats. Nous pensons que nous ne pourrions pas atteindre la paix dans des pays où les syndicats sont affaiblis. Ce n'est qu'avec des syndicats forts que l'on peut avoir une vie au travail réussie. J'espère que la justice sociale basée sur l'humain pourra voir le jour grâce à l'appui de l'OIT. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Juan Alfredo De Le Cruz Duran

Employeur (République Dominicaine)

Bonjour, Madame la Vice-présidente, la délégation des employeurs de la République Dominicaine apporte le salut à toutes les représentations réunies ici lors de cette CIT. En même temps, nous aimerions féliciter l'OIT pour son centenaire. La COPARDOM réaffirme l'importance de l'OIT au sein du système des Nations Unies car l'OIT est la seule entité dont

le mandat est concentré sur les rapports de travail et le tripartisme. C'est la formule pour la recherche d'accords sociaux équitables qui promeuvent l'obtention du développement durable dans nos sociétés. La Confédération patronale de la République Dominicaine, COPARDOM, reconnaît bien la nécessité de pouvoir poursuivre les réformes, mais également les pourparlers pour obtenir des accords durables. Des accords entrepris par le biais de l'OIE, et le rôle des entreprises durables dans la société, le rôle promu par l'OIT est essentiel. Ainsi, l'OIT doit toujours être orientée vers la politique de consensus tripartite, vers les dispositions politiques qui apportent davantage d'emplois et des emplois meilleurs. Les actions de l'OIT qui sont menées dans ce cadre auront une répercussion sur la possibilité d'atteindre les objectifs que travailleurs, employeurs et gouvernements se sont fixés. Alors j'aimerais mentionner plusieurs choses ici : notamment, de l'aspect qui me semble essentiel tout d'abord les apports des politiques sociales qui ont un impact positif sur le renforcement de nos gouvernements, notamment, mais aussi des associations d'employeurs et travailleurs. Et puis, il y a également, deuxièmement, les initiatives de l'OIT qui jouent un rôle sur l'avenir du travail et qui, nous l'espérons, permettront de relever les défis et les changements prévus ces prochaines décennies. Il s'agit de les relever avec efficacité. Nous espérons que l'OIT aura cette vision et qu'ici le public lui accordera cette possibilité. Ici, dans cette Conférence, il y a deux questions qui sont essentielles pour les employeurs de la République Dominicaine : l'avenir du travail et la question du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail. Or, nous sommes conscients que la première question est une question d'ordre mondiale puisqu'elle change la relation de travail et les postes de travail existants. Mais, en même temps, ce qui est important c'est de créer de nouvelles formes, de nouvelles opportunités, de nouveaux mécanismes de travail, et cela se fera par l'éducation et la formation dans nos pays. Deuxième sujet, c'est bien sur la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Voilà ce qui nous préoccupe fortement, car étant donné que nous sommes conscients qu'il existe un grand écart entre les politiques de prévention, et malheureusement, la pratique. Cependant, nous devons faire en sorte que cette Conférence et l'OIT puisse bien définir tout ce qui porte sur le milieu du travail. Sinon, les objectifs ne pourront pas être atteints. Puisque nous parlons de notre vision et de la coopération au sein de l'OIT, il est important de présenter une proposition, une proposition qui sera notamment celle de la République Dominicaine. Nous proposons d'avoir plus d'entreprises durables, plus de travail décent, que nous puissions atteindre la protection sociale, atteindre des niveaux de compétitivité qui stimulent l'investissement et un meilleur marché du travail, auxquels nous aurons accès au sein de la République Dominicaine. A cette fin, nous proposons un accord pour l'emploi et la productivité, notamment dans le cadre des entreprises durables. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour investir dans l'égalité des chances pour les travailleurs. Nous réaffirmons ici que le consensus et l'accord tripartites demandent la consolidation du secteur des entreprises, des employeurs, comme étant bien sur essentiels au moment où nous souhaitons générer des richesses et de la stabilité parmi toutes les nations. Merci beaucoup.

M. Muhammetseyit Sylapov

Gouvernement (Turkménistan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je suis très heureux de vous saluer au nom du gouvernement du Turkménistan à l'occasion de cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail. Je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole lors d'une réunion aussi importante. Tout d'abord je voudrais féliciter tous les participants à ce centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Il s'agit de l'Organisation la plus vieille et la plus compétente des Nations Unies. Je vous souhaite beaucoup de succès lors de cette session de travail. Le Turkménistan est un membre à part entière de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1993. Nous avons ratifié les huit conventions principales de l'OIT. Nous soutenons fermement toutes les dispositions et les approches pratiques de l'OIT pour améliorer la qualité de vie par le biais du travail décent.

Il s'agit là d'un objectif important pour nous au niveau national également. Tout au long de ces dernières années le Turkménistan a respecté ses obligations. Conformément à la Constitution de l'OIT, nous avons mis en place un cadre juridique dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité au travail. Nous présentons régulièrement nos rapports nationaux conformément aux dispositions des conventions de l'OIT. Juste après l'adoption en septembre 2015 des objectifs de développement durable, le Turkménistan a commencé à adapter ses objectifs grâce à une approche économique, sociale et environnementale pour le développement durable. Nous respectons nos obligations grâce à une politique démographique, une politique d'emploi et de protection sociale de la population, notamment en mettant en place une nouvelle législation dans ces domaines. Le gouvernement du Turkménistan collabore avec les agences du système des Nations Unies pour respecter ses obligations dans le cadre de plan d'action national pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des droits humains, de la lutte contre le trafic des personnes, pour la mise en place des droits des enfants au Turkménistan également. Nous respectons également nos engagements au niveau du développement du domaine professionnel et social pour garantir une augmentation des revenus de la population pour améliorer la situation sur le marché de l'emploi, pour accroître l'emploi productif, pour cibler le système de protection sociale de la population, pour augmenter le niveau de protection du travail et la sécurité du travail. Nous accordons une grande importance aux normes internationales et à l'échange d'expériences dans ces domaines. Dans ce cadre, le Turkménistan mène un dialogue constructif avec les organisations internationales compétentes et en particulier, avec l'Organisation Internationale du Travail. Preuve en est la visite dans notre pays de spécialistes de votre Organisation. En janvier de cette année, une initiative du gouvernement du Turkménistan avec l'OIT a été lancée pour l'avenir du travail. Sous un format tripartite avec le Bureau de l'Europe centrale et d'Asie centrale, différents principes ont été présentés pour un travail durable à tous les travailleurs. En 2018 – 2019, les représentants du ministère du Travail et de la Protection sociale de la population du Turkménistan ont eu l'occasion à plusieurs reprises d'échanger leurs expériences sur le terrain, dans le domaine du travail, de l'emploi, de la protection sociale, etc. Différents événements ont été organisés dans le pays, notamment le ministère du Travail et de la Protection sociale du Turkménistan qui a organisé des événements avec des partenaires, des consultations ont été organisées, notamment pour mettre en place un projet de loi pour les questions de l'emploi, la protection du travail, le salaire et la protection sociale de la population. Nous avons également inclut d'autres dispositions. Nous avons également adopté une nouvelle législation qui permet de protéger le dialogue social. Le Turkménistan applique maintenant toutes les normes de l'OIT dans sa législation nationale. Encore un exemple de la coopération active avec les partenaires sociaux, c'est la ratification par le parlement du Turkménistan le 8 juin dernier de la convention sur la consultation tripartite, la convention numéro 144 de 1976. Nous sommes convaincus que la ratification de cette convention sera un événement important qui nous permettra de confier à cette commission tripartite toutes les tâches qui lui incombent et de mettre en place un programme de travail entre le Turkménistan et l'OIT pour 2019 – 2021, qui est actuellement en cours d'élaboration. Mesdames et Messieurs les participants à la Conférence, chers collègues, actuellement nous sommes à un moment historique, toute décision prise par les partenaires sociaux aura une influence sur l'avenir du travail, beaucoup plus qu'auparavant, et nous devons tous saisir cette occasion. En conclusion, permettez-moi encore une fois de remercier tous les participants de la Conférence, et au nom de la délégation du Turkménistan, vous pouvez compter sur nous, nous sommes prêts à travailler de manière productive et constructive avec l'OIT dans nos intérêts communs. Merci.

M. Samheng Ith

Gouvernement (Cambodge)

Mesdames et Messieurs, pour moi et ma délégation c'est un plaisir et un honneur de participer à cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, afin de fêter le centenaire de l'OIT. Au nom du gouvernement royal du Cambodge et en mon nom propre, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute ma reconnaissance à l'OIT pour sa contribution importante au développement économique et social du Cambodge, grâce à la promotion de la justice sociale. Afin de fêter le centenaire de l'OIT et le 50^{ème} anniversaire de l'adhésion du Cambodge à l'OIT je voudrais rejoindre les membres tripartites de cette Organisation et rappeler encore une fois l'importance de la mission et du mandat de cette Organisation : parvenir à la justice sociale et au travail décent pour tous. Au cours des 50 dernières années, au cours desquels nous avons été membres de l'OIT, le Cambodge est parvenu à des grands résultats dans le domaine du travail, grâce à la coopération de l'OIT dans la mise en œuvre de nombreux projets. Le Cambodge est le premier pays qui a mis en œuvre avec succès le programme Cambodge pour les meilleures usines. Le programme ILO-BFC. Nous avons amélioré les conditions de travail dans le domaine du textile, de l'habillement et de la chaussure en créant des liens dans le commerce international. C'est une fierté pour nous que ce programme soit maintenant devenu le programme « Better work » un programme mondial qui a été appliqué dans d'autres pays également. Le Cambodge actuellement est le pays chef de file pour la mise en œuvre du programme de pays pour le travail décent 2019 – 2023. Le Cambodge a ratifié les huit conventions principales de l'OIT et les a traduites dans sa législation nationale. En 2017 le gouvernement royal du Cambodge a établi un comité national sur le suivi de l'application des conventions ratifiées par le Cambodge. Il s'agit d'un mécanisme tripartite conformément au mécanisme de supervision de l'OIT pour le suivi et la promotion de la mise en œuvre effective de ces conventions. Le Cambodge a mis en place la feuille de route sur la liberté syndicale conformément aux recommandations de l'OIT. Le Cambodge a également été reconnu comme un pays qui a joué un rôle crucial pour renforcer la protection sociale en développant un cadre de protection sociale national permettant d'octroyer un programme de pension aux travailleurs. Ce sera lancé en 2019. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, la mission et le mandat de l'OIT de promotion de justice sociale et du travail décent pour tous reste pertinent et nécessaire. Certains types d'emplois seront modifiés suite à la révolution de la technologie, la quatrième révolution industrielle. Nous pensons que la participation de toutes les parties prenantes nous permettront de trouver des solutions aux défis qui se posent à nous dans le marché du travail et dans l'avenir du travail pour tous. Voilà pourquoi je soutiens les recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » qui se concentre sur le développement du capital humain. Afin de parvenir aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 8, le travail décent et la croissance économique dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, nous devons garantir que les travailleurs et les jeunes ont accès à une éducation de qualité, et à une formation professionnelle et technique et à une possibilité d'apprendre tout au long de la vie, afin qu'ils soient bien équipés avec des compétences qui répondent aux besoins des marchés locaux et régionaux. Voilà pourquoi nous devrions nous concentrer sur le renforcement des compétences de la main d'œuvre, l'accroissement de la productivité, le comblement de l'écart entre les différences de compétences de l'offre et de la demande, renforcer l'offre d'éducation de qualité, notamment professionnelle et technique, et d'atténuer l'impact négatif des changements qui se posent dans le monde de l'emploi. Mesdames et Messieurs, l'OIT continue de jouer un rôle important et restera une institution tripartite qui contribuera de manière considérable à la transformation de défis dans la quatrième révolution industrielle en opportunités pour que tout le monde puisse saisir sa chance et que personne ne soit laissé de côté. Le Cambodge espère que sur base des principes fondamentaux de l'OIT, qui se concentrent sur le tripartisme et le dialogue social, nous parviendrons à une déclaration du

centenaire qui définit clairement le rôle et la mission de l'OIT au début de son deuxième centenaire pour qu'il puisse continuer à promouvoir le travail décent et productif pour tous. Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. El Miloudi El Mokharek

Travailleur (Maroc)

Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des employeurs et des organisations de travailleurs, permettez-moi tout d'abord de vous dire l'honneur de m'exprimer devant vous au nom de la Délégation des travailleurs marocains et au nom de l'Union marocaine du travail à l'occasion de ce temps fort dans la vie de notre Organisation Internationale du Travail. Non seulement à travers la célébration de son centenaire mais également à travers la réflexion sur l'avenir du travail. Nous commémorons cette année le centenaire de notre Organisation. Cet anniversaire est non seulement une occasion de revenir sur ses nombreuses réalisations mais aussi de mener la réflexion sur les voies à suivre. 100 ans déjà depuis le traité de Versailles de 1919, en passant par la déclaration de Philadelphie de 1944 et un parcours couronné par plus de 180 conventions constituant un corpus juridique international important qui a changé positivement la situation des travailleurs et des travailleuses dans le monde du travail. Mais également un parcours qui fut laborieux où notre Organisation devait à chaque fois faire face aux mutations du monde du travail. Ces transformations se faisant de plus en plus profondes. Les répercussions de la crise économique et financière dans le monde sont multiples. Les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses sont souvent attaqués et bafoués, notamment le droit d'organisation et le droit de négociation collective, l'accroissement de la précarité, l'augmentation des inégalités, la persistance de la pauvreté, et la détérioration de l'environnement. Alors ces répercussions sont-elles préoccupantes, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs ? La réponse est oui. Les quelques manifestations de la mondialisation néo-libérales dressent une sombre situation alors quid de l'avenir du travail ? Un avenir du travail marqué par la numérisation, la robotisation, l'intelligence artificielle, qui privilégient la logique du nombre au détriment de l'homme et qui soulèvent de grandes craintes. L'expansion accélérée de l'automatisation et la digitalisation et d'autres formes d'innovations technologiques, énergétiques et de production engendrent de grands risques pour le monde du travail, notamment davantage de précarité, la hausse du chômage, l'augmentation de l'instabilité et l'émergence de nouvelles formes atypiques du travail. La Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT prenant comme point de départ les énormes défis auxquels le monde est confronté ainsi que la probabilité de répercussions majeurs des changements technologiques sur les emplois et les compétences a axé ses travaux sur l'humain, plaidant pour un nouveau contrat social, assurant la protection des travailleurs. Les recommandations importantes de la Commission mondiale, que nous saluons vivement au nom des travailleurs et des travailleuses marocaines font un impératif de la réglementation et la protection des droits des travailleurs sujets à de nouvelles formes du travail, ce qui nous fonde dans cette étape cruciale à militer collectivement pour prendre des décisions et des mesures concrètes afin de modeler justement ces nouvelles formes et d'en endiguer toutes les conséquences. Mesdames, Messieurs, donner un nouvel élan au contrat social dans l'ère numérique doit susciter de nouvelles approches et de nouvelles normes pour les travailleurs et les employeurs et les gouvernements, exigent la réaffirmation du mandat de l'OIT, comme il nécessite le renforcement de son action normative et de son pouvoir de contrôle. Il exige également la démocratisation des instances de l'OIT par une représentation équitable de la région africaine. L'économie numérique opérant dans un monde sans frontières, notre Organisation est plus que jamais appelée à jouer un rôle de premier plan. S'agissant de la paix et j'en viens à la situation dans les territoires arabes occupés qui commémorent douloureusement cette année le 52^{ème} anniversaire de

l'occupation. L'OIT, conformément à sa mission, doit soutenir son action en faveur du travail décent et de la justice jusqu'à la proclamation d'un État palestinien. Pour terminer, œuvrons donc pour une déclaration du centenaire qui redynamisera la contrat social et renforcera le rôle de l'OIT. Je vous remercie de votre attention. Merci.

M. Gokarna Bista

Gouvernement (Népal)

Monsieur le Président de la Conférence, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un honneur pour moi que de faire face à ce public pour la session du centenaire de l'OIT. En effet, c'est un moment fort opportun pour réfléchir sur le rôle essentiel joué par l'OIT dans la promotion de la paix, de l'égalité, de la justice sociale. A cette occasion, le fait de m'exprimer lors de ce segment de haut niveau de la Conférence du centenaire. Le 10 juin notre Premier ministre a souligné entre autres, la contribution significative de l'OIT dans la promotion de principes fondamentaux et des droits au travail : la protection sociale, le tripartisme, le dialogue social. J'aimerais féliciter surtout la Commission de haut niveau qui a préparé un excellent rapport centré sur l'humain pour l'avenir du monde du travail. Madame la Présidente, le travail décent, la sécurité sociale, des relations sociales harmonieuses se trouvent au cœur de la réforme politique au Népal. Nous avons en effet lancé des politiques multiples, des reformes juridiques dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Nous avons mis en place un système d'audit du travail qui permet aux entreprises d'améliorer leur application de la législation du travail. Nos efforts se poursuivent dans la mise en œuvre de ces réformes et ce toujours en coopération avec nos partenaires sociaux. Les autorités népalaises ont lancé le programme d'emploi du Premier ministre afin de créer des opportunités de travail décent et assurer la protection sociale basée sur l'emploi de chaque citoyen. Nos efforts visent également à promouvoir la dignité et la valeur du travail, et ce au premier niveau. Ainsi, nous souhaitons améliorer la productivité, le niveau de vie des travailleurs par le biais de mesures politiques qui ont été mises en place afin d'assurer un salaire minimum et ce, dès que possible. Madame la Présidente, nous sommes engagés à lutter contre la violence potentielle et le harcèlement dans le monde du travail. Nous mettons en œuvre ce programme cadre afin d'éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025. Nous avons rejoint l'alliance 8.7 en tant que pays éclairé et le Népal est ainsi engagé à mettre fin à toutes les formes de travail des enfants, le travail forcé, la traite d'êtres humains et toutes les formes modernes d'esclavage. Nos efforts dans la réforme de la migration de la main d'œuvre sont parfaitement conformes avec l'esprit du pacte moderne sur la migration. En effet, nous estimons que la coopération, le partenariat, sont la clé à une migration sûre, ordonnée, et régulière. Les travailleurs migrants méritent l'égalité de traitement dans les pays d'accueil. Le Népal promeut de manière active ces concepts par le biais du processus de Colombo dont nous sommes les Présidents actuellement. Madame la Présidente, permettez-moi de féliciter l'OIT pour sa contribution continue, pour son soutien au programme du travail décent, à la réforme du monde du travail au Népal. C'est en effet grâce à la promotion d'un emploi décent et productif, grâce à la sécurité sociale universelle que nous arriverons à forger l'avenir du travail au Népal. Je suis confiant car je pense que le mécanisme tripartite unique de l'OIT nous permettra de viser un avenir meilleur dans ce monde en évolution rapide du travail, ainsi marquant un nouveau jalon glorieux dans l'histoire de l'OIT. Merci.

M. Moisés Vega Romero

Travailleur (Pérou)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, les représentants des travailleurs et des travailleuses du Pérou vous saluent fraternellement. Après avoir lu les rapports de l'OIT nous sommes ici présents à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail pour vous informer de façon juste et adéquate sur la situation difficile que nous connaissons dans notre pays alors que l'OIT célèbre son premier centenaire d'existence. Au Pérou la situation des travailleuses et des travailleurs se résume en un seul mot : la précarité. Depuis les années 90, en effet, le modèle néolibérale a été instauré dans notre pays et toutes les politiques qui s'en sont suivi ont déréglementé les réglementations du travail, laissant sans protection les principaux acteurs de la richesse du pays, c'est-à-dire les travailleurs. Cette politique néo-libérale a été appliquée par les différents gouvernements péruviens avec la bénédiction des entrepreneurs. Ce modèle néolibéral s'appuie sur le consensus de Washington, poussé par l'impérialisme américain et la droite européenne. Nous considérons que dans la plus grande partie du monde démocratique, la mondialisation néo-libérale traverse une crise profonde qui la rend non durable et il est impossible de revenir en arrière aujourd'hui. Nous travailleurs, nous sommes menacés par cette vague d'extrême droite qui croit dans le monde entier, semant intolérance, inégalités et haine partout. Nous, les travailleurs péruviens, nous rejetons la haine, les persécutions, la répression, et la criminalisation de la protestation sociale. C'est pourquoi nous sommes solidaires des autres travailleurs. Les syndicats du Pérou sont visés, on veut nous éliminer parce que nous défendons le fait qu'il n'y ait pas de licenciement arbitraire, nous défendons le droit à la négociation collective, le droit de grève, le droit à se syndicaliser. D'après les chiffres officiels, au cours des cinq dernières années le taux d'affiliation aux syndicats dans le secteur privé est passé de 6,4 à 5,2%. Nous sommes le taux le plus bas en Amérique latine. En 2017 il y a eu 527 plaintes qui ont été déposées pour violation des conventions collectives, et seules 305 conventions collectives ont été signées. C'est-à-dire que le nombre de plaintes présentées et le nombre de conventions collectives ne font que se réduire. Il y a d'un côté les effets négatifs des contrats temporaires, la sous-traitance, et de l'autre côté l'absence d'une culture de dialogue qui soit contraignant pour les relations du travail au Pérou. La pratique du dialogue social tripartite est l'exception et non la règle dans notre pays. Dans le secteur privé, le Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi a été en pointillés, soit parce que le gouvernement ne l'a pas organisé, soit parce qu'il n'y a pas eu de véritable volonté de dialogue, ni par l'État ni par les entrepreneurs. Le gouvernement péruvien, la nuit du 31 décembre dernier, a promulgué la politique nationale de compétitive et de productivité sans aucune discussion préalable avec les acteurs du monde du travail. Un instrument qui été élaboré par les chefs d'entreprise et approuvé par le gouvernement sans la moindre participation des travailleurs. Ça a été une violation totale de tous les principes fondamentaux du dialogue social tripartite. Nous le dénonçons fortement ici. Avec cette règle, on a flexibilisé le Code du travail, et ceci se fonde sur une violation des droits fondamentaux des travailleurs péruviens. Pour les travailleurs, il est clair que l'objectif qui se cache derrière cette initiative c'est de faciliter le licenciement par les employeurs des travailleurs sans juste ou objective. Le droit aux indemnités normalement est une garantie pour les travailleurs face aux situations où il y a des licenciements arbitraires. Le développement et l'application de cette nouvelle politique va encore plus précariser les conditions de l'emploi, et c'est pourquoi nous dénonçons le ministère du Travail qui a baissé les bras, qui ne joue plus son rôle en tant que défenseur du droit du travail, et qui ne fait qu'appuyer les propositions des chefs d'entreprises, ce qui ne fait que poursuivre l'application de politiques néfastes pour l'Amérique latine et le monde. C'est pourquoi notre Confédération générale des travailleurs, affiliée à la Fédération mondiale syndicale exprime sa solidarité vis-à-vis des travailleurs et peuples de Palestine, Syrie, Yémen, Irak, Libye, Afghanistan, qui ont été victimes d'interventions militaires, de terrorisme et d'impérialisme ? De même, nous sommes solidaires des travailleurs de Cuba et du

Venezuela, victimes du blocus criminel de la part de l'impérialisme international. Sur le plan social, nous luttons contre la corruption et l'impunité et la délinquance en col blanc dans notre pays depuis le gouvernement Fujimori. C'est pourquoi nous invitons, le 20 juin prochain, à une grève générale au Pérou pour protester contre tous ces facteurs. Je vous remercie.

M. Isman Ibrahim Robleh

Gouvernement (Djibouti)

Madame la vice-Présidente de la Conférence Internationale du Travail, honorables délégués, distingués invités, Mesdames et Messieurs, de prime abord j'ai l'infime honneur de transmettre les vives félicitations de Son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République du Djibouti à l'Organisation Internationale du Travail. En effet, cette 108ème conférence de l'OIT revêt un statut particulier car elle coïncide avec la commémoration de l'anniversaire de ses 100 ans d'existence avec l'ensemble des États Membres et traite de thèmes majeurs pour l'humanité laborieuse notamment l'agenda du travail décent. C'est donc avec une immense joie que la délégation djiboutienne partage avec les délégués et représentants des États Membres ce moment historique où l'OIT se remémore son passé avec fierté au regard de ses réalisations et de ses acquis qui sont incommensurables pour les travailleurs, pour les employeurs et pour les États Membres. En effet, il y a exactement 100 ans naissait le traité de Versailles l'OIT Elle est la seule organisation mondiale issue de la société des nations qui a survécu aux turbulences du temps et qui s'est implantée durablement. Elle est la seule organisation internationale à vocation universelle à avoir su traverser les bouleversements et les grandes crises socio-économiques de notre temps, comme pour signifier que la question du travail est partout dans le monde une problématique cruciale, garante de la paix universelle, du développement humain durable et de la prospérité mondiale. L'OIT a 100 ans aujourd'hui, 100 ans de vie et d'envie. Avoir 100 ans est une chance, une vie en recommencement. Madame la Vice-présidente, au nom de la délégation tripartite de la République de Djibouti que j'ai l'honneur de conduire lors de cette Conférence, je dis ma gratitude pour tout ce que la communauté internationale doit à l'OIT. Je formule le vœu qu'elle puisse se pérenniser pour le second siècle qui s'amorce pour elle. L'OIT a œuvré indéniablement à la promotion des droits des travailleurs, elle a imposé le tripartisme et la négociation collective comme moyen de traiter les questions sociales, le dialogue comme solution pour renforcer la cohésion sociale et l'État de droit. Pour revenir à la politique de développement engagée sous la houlette de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Ismail Omar Guelleh, la question de l'emploi suscite une attention particulière, comme pour la plupart des États présents à cette assemblée, nous sommes confrontés à un problème de chômage. De ce fait, la politique économique initiée par la République de Djibouti est fondée sur la valorisation de ses atouts naturels, notamment sa position géostratégique aux débouchés de la mer Rouge et de l'océan Indien sur une des routes les plus fréquentées du monde. Dans cette optique, le pays mise sur les activités portuaires, les nouvelles technologies de la communication, le développement d'un système multimodal de transport ainsi que les activités connexes comme les zones franches pour créer l'emploi. La République de Djibouti agit sur tous les leviers pour valoriser les ressources humaines. Ainsi, la formation dans tous les secteurs porteurs qui offrent des opportunités d'emploi est privilégié tout comme l'amélioration du cadre institutionnel pour capter les investissements, afin de faire émerger un environnement favorable aux affaires et promouvoir un tissu de PME – PMI créateur d'emploi. Par ailleurs, la République de Djibouti qui maintient une tradition d'accueil et une politique de portes ouvertes à l'égard des réfugiés et des migrants originaires des pays limitrophes croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société djiboutienne. C'est pourquoi, une stratégie de migration de travail

est mise en œuvre. Madame la Vice-présidente de la Conférence Internationale, Honorables délégués ; Mesdames et Messieurs, les attentes des populations de nos États sont identiques : promouvoir un modèle de solidarité multipartite, dont le socle commun est d'assurer un travail décent pour tous, d'étendre le bénéfice de la protection sociale aux plus grands nombre et à l'accès à des services publics de qualité. La République de Djibouti s'est dotée d'une assurance maladie universelle, d'une stratégie nationale de protection sociale élaborée par le ministère des Affaires Sociales. La question genre est une priorité politique à Djibouti à travers l'introduction d'une nouvelle législation qui prolonge les congés de maternités de 14 semaines à 26 semaines. Par ma voix, la République de Djibouti affirme sa détermination à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles avec l'interprétation nationale de l'Agenda 2030 ODD8 et l'appropriation de l'approche de l'avenir du Travail. Enfin, je formule le souhait que la communauté internationale puisse atteindre les objectifs du développement durables qui lui permettront de répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Je vous remercie de votre attention.

M. Luis Gonzalez Arias

Employeur (Paraguay)

Madame la Présidente, j'aimerais vous féliciter, et par votre truchement, féliciter le Président qui préside cette importante 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, et vous souhaite le plus grand succès dans ces travaux. Le Directeur Général nous propose un document préparé par la Commission mondiale sur l'avenir du travail, et j'aimerais faire référence à certains points et certaines questions qui sont particulièrement importantes à mes yeux. Le monde est en pleine transformation du fait des mutations vertigineuses des technologies qui sans aucun doute vont transformer également le monde du travail. Cette période de transition offre de nouvelles opportunités pour la créativité, pour faire face à l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique qui certes, supprimeront des postes de travail mais en même temps, créeront de nouveaux emplois, et c'est là que nous devons être prêts pour acquérir les nouvelles compétences nous permettant d'occuper ces emplois de demain. De même, on pourra créer beaucoup de nouveaux emplois dans la mesure où on adoptera des pratiques durables, des technologies propres, et à mesure que les industries réduiront de plus en plus leurs utilisation intensive de ressources telles que le charbon, le pétrole et d'autres énergies basées sur une utilisation intensive des ressources naturelles. Pour cela, il faut revitaliser le contrat social et il est donc impératif qu'il y ait un engagement à la fois des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, pour poursuivre le dialogue social afin de garantir la participation juste de tous les acteurs au progrès économique et social. Le rapport nous propose un programme centré sur l'humain, ce qui signifie comme je l'ai dit à l'instant, qu'il faut renforcer le contrat social en plaçant les personnes et le travail qu'elles réalisent au cœur des politiques économiques et sociales, et de la pratique des entreprises. Il faut également voir comment permettre l'insertion des personnes dans cette ère numérique afin que à travers l'apprentissage chacun puisse acquérir les connaissances nécessaires, les perfectionner, se recycler. Dans un pays comme le mien où 70% de la population sont des jeunes de moins de 35 ans, la formation est un véritable défi depuis l'enfance jusqu'à l'apprentissage tout au long de la vie. D'où la responsabilité des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, et des instructions de formation, de créer ces mécanismes d'apprentissage tout au long de la vie, qui soient dotés des financements nécessaires. Il y a d'autres défis mais par manque de temps je ne vais pas pouvoir les citer. Je pense néanmoins à l'agenda pour l'autonomisation, le fait de pouvoir concilier la vie personnelle et la vie professionnelle, le fait d'orienter la technologie vers le travail décent en concevant des nouveaux concepts pour le monde du travail. Je pense aux changements des méthodes d'incitation pour les entreprises afin que celles-ci aient des stratégies d'investissement à long terme, en cherchant de nouveaux indicateurs aussi, pour

le développement humain. Les futures transformations du marché du travail, avec les changements technologiques, ainsi que la transition vers un environnement durable exigent de nous de travailler rapidement pour pouvoir trouver les solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Autre thème qui sera analysé pendant cette Conférence c'est la proposition d'un instrument pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. De ce point de vue, les employeurs ont déjà dit de façon unanime et réitérée leur engagement à aborder avec efficacité ces comportements inacceptables que sont la violence et le harcèlement au travail. Pour cela il faut élaborer des normes internationales qui puissent être acceptées et appliquées partout dans les législations nationales. Des lois qui doivent être raisonnables, qui doivent viser à changer les comportements et qui doivent renforcer les mesures de prévention et qui permettent aussi la réparation pour les victimes de violences et de harcèlement. Enfin, nous sommes convaincus que dans les prochaines négociations, nous pourrons élaborer des instruments efficaces de l'OIT dans tous ses domaines de compétences, à travers le dialogue tripartite, constructif, dans tous les pays. Je vous remercie.

M. Sadik Hirsi Warfa

Gouvernement (Somalie)

Madame la vice-Présidente, Monsieur le DG de l'OIT, Excellences présentes aujourd'hui, délégations nationales, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude pour l'opportunité qui m'a été donnée de m'adresser à cette Conférence du centenaire tout en m'identifiant avec les remarques du DG en ce qui concerne l'importance cruciale du monde du travail et les résultats de la Commission mondiale sur l'avenir du travail qui nous ont été présentées. En effet, il s'agit d'une occasion de réfléchir à l'impact très profond que l'OIT a eu lieu sur la vie des travailleurs et ce depuis 100 ans. Pour la Somalie l'OIT a joué un rôle significatif pour donner corps au pays dans lequel nous vivons aujourd'hui. Car tout au long des années très difficiles de la guerre civile, d'instabilité, l'OIT a été une source constante de soutien, de solidarité et d'encouragements. Ici, aujourd'hui, nous devons évaluer quelle est l'écart entre les aspirations des peuples au sujet du travail et la réalité. En Somalie nous avons un déficit de travail décent qui nous permet de mesurer cet écart entre l'environnement dans lequel nous vivons et l'espoir que les somaliens ont pour un avenir meilleur. Mais cela n'est pas exclusif à la Somalie, dans un grand nombre de pays, le travail décent est la route qui mène à la réduction de la pauvreté. La question qui se pose est où en sommes-nous, combien d'éléments, combien de succès avons-nous obtenus ? Cette question devient plus pertinente aujourd'hui, puisque là nous sommes réunis afin de célébrer ce centenaire et les défis que nous rencontrons aujourd'hui après 100 ans d'existence de l'OIT, ces défis nous imposent de trouver des manières novatrices de redonner l'espoir à des millions de chômeurs dans leur quête pour la justice sociale. Quelque chose doit changer. Ainsi, dans le rapport au sujet de l'avenir du travail, l'on dit que les convictions anciennes, les idéologies ont été testées à l'aune de l'expérience. Il est donc impératif de changer. Ce rapport nous présente un contrat social qui serait au cœur de la politique économique, de la politique sociale et des entreprises. Notre pays soutient le rapport du DG qui nous dit qu'il nous faut investir dans les capacités, les compétences de nos populations pour avoir un travail durable. Nous soutenons l'appel pour un contrat social renouvelé reprenant tous les facteurs qui sont fondamentaux pour le développement humain. Tous les travailleurs devraient avoir des opportunités pour mettre à jour leurs compétences et en acquérir de nouvelles. Nous devons donc encourager la protection sociale tout au long de la vie, et universelle. En tant que pays, le gouvernement fédéral de Somalie est déterminé à assurer que sa priorité sur la création d'emplois décents, les opportunités économiques soient porteuses d'espoir. Nous souhaitons avoir un développement durable, nous avons beaucoup investi dans les politiques, les législations et la politique en matière d'emploi. En tant que nation qui a une énorme population jeune, nous

voyons que malheureusement les jeunes sont souvent au chômage et ne disposent des compétences nécessaires et demandées par le lieu de travail aujourd'hui et à l'avenir. Le gouvernement travaille main dans la main avec le secteur privé pour trouver un espace d'innovation, de création, pour générer davantage d'opportunités d'emplois. Ainsi, cela minimisera la voie dangereuse de la migration illégale entreprise par un grand nombre de jeunes. En nous tournant vers l'avenir, il nous faut renouveler notre engagement vis-à-vis des droits fondamentaux des travailleurs. Il s'agit de remédier au chômage et à la pauvreté des travailleurs dans mon pays comme dans d'autres pays. Les jeunes et les femmes se trouvent tout en bas de l'échelle socioéconomique. Il faut donc avoir davantage de soutien pour le marché du travail. En conclusion, il nous faut travailler ensemble pour renforcer les principes essentiels de l'OIT, du dialogue social et du tripartisme afin de s'assurer que l'OIT reste efficace, une institution multilatérale juste qui répond à ses objectifs d'il y a 100 ans. Merci.

M. Henrik Munthe

Employeur (Norvège)

Merci beaucoup, Madame la Présidente de m'avoir donné la parole, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir que de faire face à la CIT en plénière dans cette session du centenaire. Je représente certes la Confédération des entreprises norvégienne, que je représente, donc, mais aussi les employeurs des autres pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède. Les pays nordiques ont toujours été des soutiens absolus de l'OIT depuis sa fondation il y a 100 ans. Car le concept du tripartisme et du dialogue social est fortement enraciné dans la société nordique, c'est pourquoi nous pensons très fermement que l'OIT et sa structure tripartite ont un rôle crucial à jouer. Cette année aussi bien le Premier ministre suédois et la Première ministre norvégienne ont pris la parole ici en plénière. Nous, les pays nordiques, nous déployons beaucoup d'efforts dans notre travail en faveur de l'OIT et je signale que nos pays ont occupé trois postes au Conseil d'administration : un poste gouvernemental, un poste travailleurs, et un poste employeurs. Pendant cette période j'ai eu le privilège le membre employeur du GB. Je mentionne bien sur également que les pays nordiques contribuent de manière substantielle au budget de l'OIT. Ce centenaire est un jalon important pour l'OIT puisqu'il s'agit d'une institution spécialisée de l'ONU. Il est donc essentiel que cette Conférence soit un grand succès, ce qui nous permettra d'aller de l'avant et de progresser dans ces prochaines années. La Commission mondiale sur l'avenir du travail fut établie en 2017 et pour les employeurs norvégiens, nous étions extrêmement fiers de voir notre Présidente, Madame Kristin Skogen Lund, désignée comme membre de cette commission de haut niveau, parmi peu membres employeurs. Comme vous le savez, ce rapport affirme qu'il est urgent de s'adapter aux changements et d'agir rapidement. Bien sûr, l'on tient compte des réalités très divergentes de la vie au travail dans le monde entier. Nous estimons qu'il est important de souligner qu'il y a un grand nombre de diversités dans le monde du travail. En outre, le rapport souligne, et à juste titre, l'importance des compétences de pouvoir modifier celles-ci, ou en acquérir d'autres. Dans le monde en transition du travail il est important de pouvoir passer par différentes phases de transition. Le rapport se réfère également au grand nombre de pays qui ont besoin de renforcer leur protection sociale, mais en même temps ces systèmes doivent pouvoir perdurer. Un certain nombre des propositions de la part de la Commission sont couteuses et le rapport est assez vague quant à leur financement. L'on ne sait pas exactement qui devrait financer ces réformes. En outre, du côté des employeurs nordiques nous aurions souhaité que le rapport de la Commission souligne encore davantage l'importance d'un secteur privé et d'entreprises florissantes car plus d'emplois sont nécessaires dans un grand nombre de parties du monde aujourd'hui. Afin de créer et de pouvoir renforcer un environnement porteur pour les entreprises, il est essentiel d'avoir un investissement dans

des entreprises qui créeront davantage d'emplois. Or, l'avenir du travail ne concerne pas que les droits des travailleurs, il s'agit également de stimuler la croissance économique durable. En outre, il est important de souligner l'importance de l'implication des partenaires sociaux pour ces questions. Cette année le rapport de la Commission mondiale est l'un des documents, mais pas le seul, qui devrait servir de base de discussion, et ce aux fins de parvenir à un accord sur une déclaration du centenaire. Les employeurs nordiques espèrent que nous pourrions tenir un débat fructueux entre les trois groupes et que d'ici la fin de la semaine prochaine nous pourrions obtenir un compromis et qu'il nous permettra d'adopter cette déclaration du centenaire. C'est à nous tous que souhaite plein succès dans cette entreprise. Merci.

M. Soodesh Satkam Calichurn

Gouvernement (Maurice)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'emblée, Madame la Présidente, de vous féliciter, ainsi que les autres Vice-présidents à l'occasion de votre élection. Je suis convaincu, Madame la Présidente, que grâce à votre conduite avisée, cette session sera couronnée de succès. Cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail est également un tournant dans l'histoire de l'OIT, et des débats notamment sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » qui met la personne au centre de notre programme de travail. Madame la Présidente, rechercher un avenir meilleur pour notre population, c'est également un des objectifs du gouvernement de Maurice. Notre pays a par conséquent augmenté son niveau d'ambition. Premièrement nous avons élaboré et finalisé la deuxième génération du programme national de travail décent en collaboration avec l'OIT. Le document devra être signé par nos mandants tripartites un petit peu plus tard cette année. Deuxièmement, le processus d'examen de notre législation du travail avec pour objectif de renforcer plus avant les droits fondamentaux des travailleurs va bientôt aboutir. C'est un honneur pour moi de vous annoncer que notre gouvernement présentera bientôt un nouveau projet de loi qui vise à mettre en place un fonds de retraite transférable. Ce nouveau mécanisme permettra un fonds de retraite pour les travailleurs qui ne bénéficiaient pas au préalable de ce genre de mesure. La longueur d'années de service d'un travailleur, peu importe pour qui il a travaillé, sera maintenant reconnue. C'est une reconnaissance de la contribution des travailleurs à l'économie de Maurice, et nous espérons également que cette mesure va faciliter la mobilité de l'emploi en garantissant des droits qui peuvent être transférés tout en améliorant la satisfaction dans l'emploi. Troisièmement notre pays a pour but de prendre toutes les mesures nécessaires pour introduire des tendances d'emploi plus souples et plus innovantes en garantissant un meilleur équilibre vie privée – vie professionnelle. Nous avons mis en place la réglementation de travail à domicile depuis janvier pour tenir compte justement de ces personnes qui travaillent à domicile et pour préserver leurs droits. Enfin nous appuyons pleinement la contribution positive des femmes pour améliorer la société. Je suis heureux de vous annoncer que le gouvernement de Maurice a ratifié ce matin la convention sur la protection de la maternité, la convention numéro 183. Madame la Présidente, en plus de toutes les mesures prises pour surmonter les défis que rencontre notre pays au niveau socioéconomique, il en reste encore un qu'il convient de surmonter. Maurice est un petit État insulaire en développement, il est donc particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique et à l'augmentation du niveau de la mer. Nous sommes parmi les pays qui sont les plus exposés aux risques nationaux et nous avons un risque de catastrophe très élevé. La réalité nous frappe durement alors que nos ressources côtières, agricoles, en matière de pêche ou de biodiversité sont toutes en jeu. Maurice, actuellement, est confronté à des inondations éclair plus graves, à de plus en plus de sécheresse, et à des cyclones de plus en plus intenses. Madame la Présidente, relever les défis et les menaces que pose le

changement climatique, cela ne peut pas se faire par un seul pays, surtout un petit État insulaire en développement comme Maurice. Voilà pourquoi ce ne sont pas seulement les PEID qui doivent travailler de concert pour atténuer l'incidence du changement climatique qui menace déjà le bien-être et la sécurité de nos peuples. Tous les délégués ici présent seront certainement d'accord avec moi pour dire que nous avons plus que jamais besoin de l'OIT. Je suis convaincu que d'autres PEID nous rejoindront pour demander à l'OIT de mettre nos efforts, nos ressources et notre collaboration ensemble afin d'atténuer ces problèmes. A cet égard je voudrais saluer mes frères et sœurs qui viennent d'autres PEID mais également de la communauté internationale pour l'évènement tripartite pour le centenaire qui sera organisé à Maurice en aout de cette année. Sous les auspices de l'OIT nous parlerons plus avant des PEID et nous identifierons les besoins spécifiques pour mettre en place un plan d'action pour les PEID qui sera abordé au niveau national et international afin de préserver notre avenir du travail. Madame la Présidente, en conclusion, permettez-moi de transmettre, au nom de la République de Maurice, nos meilleurs vœux à l'OIT, cette organisation unique continue de prospérer et de poursuivre l'idéal du droit au travail décent et à la justice sociale pour les 100 années à venir. Longue vie à l'OIT, merci de votre attention.

M. Binod Shrestha

Travailleur (Népal)

Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, les observateurs, chers invités, Mesdames et Messieurs. C'est un privilège pour moi de prendre la parole devant cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je félicite l'OIT à l'occasion de cette fête du centenaire. Merci de ces efforts continus pour la justice sociale et le travail décent. Au nom du JTUCC, la plateforme commune des syndicats et mon propre centre national, le GEFONT, je félicite l'OIT de tous ses résultats. Madame la Présidente, nous, les travailleurs népalais avons une longue histoire de combat : combat pour la démocratie, la justice sociale et l'égalité. Dès le départ nous, les syndicats, nous nous sommes battus pour avoir des droits basiques, mais nous n'y sommes pas vraiment parvenus. Au cours des dernières décennies nous avons décidé d'unifier le mouvement des syndicats sous le slogan « Unité parmi la diversité » et nous avons créé le centre de coordination des syndicats, le JTUCC. Nous avons commencé à dialoguer avec les partenaires sociaux sur des questions de politiques. Cela nous a permis de garantir des droits de base pour les travailleurs et une sécurité sociale ainsi que de nombreux droits syndicaux, notamment des droits qui sont considérés comme des droits fondamentaux dans la constitution. Cette année, les salaires minimums ont augmenté de 39%, ce qui est une augmentation considérable. La protection des lois en matière de travail s'étend à tous les travailleurs, peu importe leur statut d'emploi. La sécurité sociale, basée sur la contribution a été introduite, et cela couvrira tous les travailleurs. Nous sommes en mesure d'introduire des allocations de soins médicaux, de maternité, de maladie, de vieillesse également, tout cela de manière intégrée. Nous, les syndicats du Népal, nous battons pour la mise en œuvre de ce programme. Nous nous battons également pour le changement dans certaines législations qui vont à l'encontre des travailleurs et qui existent encore aujourd'hui. Nous prions le gouvernement de créer des possibilités de travail décent dans le pays. Le programme d'emploi du Premier ministre a été lancé pour créer des emplois dans le pays. Nous pensons que notre identité de pays qui envoie de la main d'œuvre changera au cours de la prochaine décennie. Les travailleurs népalais ont pu se faire entendre à différents niveaux. Les initiatives du GEFONT et les actions conjointes du JTUCC se sont matérialisées petit à petit dans la pratique. Madame la Présidente, alors que nous fêtons le premier centenaire de l'OIT nous avons lancé des débats sur un avenir meilleur. Nous pensons que la nature tripartite de l'OIT doit se poursuivre. Malgré les changements dans les relations d'emploi, liés aux progrès technologies, la négociation collective restera tout aussi importante pour les 100 ans à venir. Le rapport du

centenaire souligne à juste titre que nous avons besoin d'investir davantage dans la capacité des personnes, le travail institutionnel et les emplois durables et décents. Bien sûr, nous devons protéger l'humanité et la planète pour pouvoir jouir d'un avenir meilleur. Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance pour le thème de cette Conférence, la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous sommes engagés à éliminer la violence, le harcèlement et nous espérons que ce document sera adopté et inclus dans la législation nationale. Nous pensons que cela pourrait contribuer à mettre en place un nouveau monde avec une tolérance zéro pour la violence, la discrimination, le harcèlement et les inégalités. Enfin, je voudrais vous remercier de nous avoir fait confiance pour que nous puissions mettre le drapeau de l'OIT au-dessus du mont Everest dans le cadre des célébrations du centenaire. Nous sommes fiers de l'avoir fait avec succès. Je vous souhaite encore une fois beaucoup de succès pour cette Conférence, merci beaucoup.

Mme Mariam Alaqeel

Gouvernement (Koweït)

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, chefs et membres des délégations, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter tous à l'occasion du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail qui depuis justement sa création œuvre toujours pour la justice sociale entre les partenaires sociaux. Je voudrais également à cette occasion remercier Monsieur le Président de la Conférence et le féliciter ainsi que les Vice-présidents, et je leur souhaite à tous plein succès de cette Conférence. Mesdames et Messieurs, au nom du gouvernement du Koweït, je voudrais également remercier très chaleureusement Monsieur Guy Ryder, le Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que ses collaborateurs pour la bonne préparation des documents de la Conférence. Je voudrais également remercier les membres de la Commission mondiale pour leur rapport sur l'avenir du travail. Le rapport du Directeur général et de la Commission a analysé les changements que connaît notre monde. Il a également proposé et suggéré les voies nécessaires afin justement de traiter ces changements. Il faudrait dans ce sens, justement, mettre le focus sur le traitement des changements démographiques dans plusieurs pays qui connaissent justement des tranches de jeunes très importantes, ainsi que d'autres des tranches de vieux très important. Il faudrait également penser à analyser comment nous pouvons arriver justement à une économie beaucoup plus verte. Mesdames et Messieurs, je voudrais quand même exprimer le souhait pour que cette Conférence puisse justement penser à d'autres voies afin de résoudre tous ces défis. Mesdames et Messieurs, je voudrais également vous dire que le gouvernement du Koweït a adopté une vision nationale et ce, selon l'expression de son Altesse Cheikh Sabah el-Ahmed el-Sabah, l'Emir du pays. Grace à cette vision nationale de Koweït 2035 le gouvernement a pris des mesures importantes, mettant justement l'humain au centre de ses préoccupations afin justement de promouvoir le capital humain et de le mettre au sein même justement de tout le travail, en particulier, les jeunes. Les jeunes, afin de renforcer leurs capacités, afin de leur ouvrir justement un avenir brillant pour qu'ils puissent également profiter des opportunités d'emploi que nous avons quand même l'obligation de leur créer. Et ce, en conformité avec les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous au Koweït, nous avons toujours œuvré pour le renforcement des capacités de toutes les tranches de notre population. Je voudrais ici vous rappeler que justement la signature du programme de travail décent qui a été signé par l'Union des travailleurs koweïtiens et l'OIT en décembre dernier illustre notre volonté. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais saluer et apprécier les efforts du Directeur général dans son rapport tous les ans sur les situations des travailleurs dans les pays arabes occupés. Je voudrais quand même rappeler la solidarité, le soutien du gouvernement du Koweït pour le peuple

palestinien, frère. Je voudrais également rappeler, renouveler, notre appui justement pour le peuple palestinien afin qu'il puisse réaliser, obtenir, ses droits légitimes, et afin de mettre fin à toutes les violations des droits humains et en particulier qu'exerce les forces d'occupation israéliennes vis-à-vis du peuple palestinien et je voudrais également exhorter les partenaires sociaux afin justement de se lever pour dire non à toutes ces violations et leur mettre fin. Merci.

M. Gabriel Vladimir Aguilera Bolaños

Gouvernement (Guatemala)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements des travailleurs et des employeurs, je vous apporte la salutation fraternelle du peuple du Guatemala et de son Président, Jimmy Morales. Je voudrais saisir cette occasion pour publiquement remercier mon ambassadrice, Carla Rodriguez, et toute son équipe pour le travail précieux qu'ils font ici à Genève auprès de l'OIT et les félicite de tout ce qu'ils ont réussi à faire au fil des années. Je voudrais remercier également tout le personnel de mon ministère, le ministère que j'ai l'honneur de diriger en ce moment. A cette Conférence, où ensemble, nous commémorons le centenaire de l'OIT, il faut réaffirmer les grands principes de notre institution, qui doivent régir les actions de ses mandants tripartites en se fondant sur le dialogue social afin d'atteindre ses objectifs qui sont la paix, la paix sociale, la justice sociale, le développement et le bien-être de nos nations. L'histoire de notre pays nous a enseigné que le dialogue est essentiel pour la paix sociale et pour que les politiques puissent être durables. Le Guatemala a fait beaucoup pour le dialogue social et les consultations tripartites en créant la Commission nationale tripartite des relations au travail. Ce qui est essentiel pour que les trois mandants travaillent ensemble au renforcement de la liberté syndicale, de la négociation collective, de la création de conditions nécessaires pour l'investissement et la création d'emplois. Entre autres, au Guatemala, nous sommes en train de nous doter d'outils normatifs, de nouvelles technologies, et de nouveaux instruments administratifs pour garantir la sécurité juridique de l'inspection du travail. Nous avons une feuille de route à laquelle participe des entités publiques et privées afin de mettre un terme au travail des enfants. Ce centenaire a été marqué par de grandes avancées en ce qui concerne le respect des droits au travail. L'OIT a beaucoup avancé sur la voie de la paix et de la justice sociale en s'appuyant sur sa pierre angulaire, qui est le tripartisme. En cette date historique, il est important que nous, tous les pays membres, nous définissions l'avenir de l'OIT. Car nous sommes confrontés à de nouveaux défis : l'avenir de l'emploi, la révolution du monde du travail, les nouvelles formes de relations du travail, l'innovation, les avancées technologiques transforment le marché du travail. L'OIT doit en tenir compte en proposant des discussions spécifiques sur les droits du travail sans que cela constitue un obstacle à la création d'emplois et sans que cela entrave le dynamisme du marché du travail. L'OIT doit avancer de façon décidée pour montrer sa vision d'adaptation au futur du marché du travail. Elle doit travailler à combler le fossé des inégalités et rompre le cercle vicieux de la pauvreté pour permettre le développement durable et intégral de nos peuples. Il est donc essentiel que l'OIT et nous, tous ses membres, nous travaillions ensemble, fermement, pour lutter contre le travail des enfants en ses pires formes, ainsi que la thématique de l'inclusion de tous les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées. De même, nous pensons que dans tous les mécanismes de l'OIT, ce qui doit primer, c'est le tripartisme et l'équilibre et l'égalité entre tous les pays membres. Mon pays a entrepris un processus de transformation qui nous l'espérons, nous permettra d'atteindre un développement durable et intégral, basé sur l'humain. Nous reconnaissons l'importance du dialogue social et du tripartisme en soulignant le travail qui a été fait par les mandants dans notre pays. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions avancer pour atteindre les objectifs de développement durable et de travail

décent. Dans quelques jours, il y aura des élections et cet exercice démocratique de dialogue social nous permettra de continuer à avancer sur la voie du travail décent et du développement économique durable, inclusif et juste. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite 100 ans de plus de vie à l'OIT, une OIT qui saura résoudre les problèmes. Ce n'est qu'ensemble que nous saurons faire de l'OIT une garantie de la paix sociale et des droits du travail ainsi que du tripartisme. Je vous remercie.

Mme Baljinnyam Chinzorig

Employeur (Mongolie)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un honneur que de m'exprimer au nom de la délégation des employeurs de la Mongolie à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'OIT à l'occasion de son centenaire. Le rôle de l'OIT dans la transition de la Mongolie et du développement du marché du travail est essentiel. La Fédération des employeurs de la Mongolie, le MONEF, fait partie du Conseil tripartite national. Le MONEF célébrera son 30^{ème} anniversaire cette année. Aujourd'hui, le MONEF est le résultat de cette assistance technique apportée par le BIT. C'est pourquoi nous sommes très reconnaissants à l'Organisation de son soutien. Nous sommes profondément convaincus que nous sommes une famille internationale, où nous travaillons ensemble pour la justice sociale et le travail décent pour tous. Alors que nous exprimons ici le monde du travail est en pleine mutation, du fait des instabilités politiques et sociales, du fait de l'économie numérique et de la révolution industrielle, des avancées technologiques, de l'intelligence artificielle, de l'automatisation et de la robotique. Ceci crée d'immenses opportunités mais en même temps, cela représente un défi, des inégalités, des incertitudes, surtout pour des petites économies comme celle de la Mongolie. Ces nouvelles transformations, cette période de transition exige de nous tous des actions décidées et volontaires en collaboration entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ainsi qu'en collaboration avec les organisations internationales et régionales. Nous pensons que de nombreux emplois vont disparaître dans un avenir proche et les compétences d'aujourd'hui ne répondront pas aux besoins du marché du travail de demain. Il y a donc beaucoup de questions qui se posent. Comment nous préparer à l'avenir du travail ? Comment suivre le rythme de la transformation technologique ? Est-ce qu'il y aura beaucoup de gens qui se retrouveront au chômage, qui perdront leurs emplois ? Que devons-nous enseigner à nos jeunes et à nos enfants pour l'avenir du travail ? Moi, je viens d'un pays de jeunes, pratiquement 50% de notre population a moins de 30 ans. Aujourd'hui, le taux de chômage des jeunes est très élevé en Mongolie. Par exemple, près de 26% des chômeurs sont des jeunes, entre 18 et 24 ans. Par ailleurs, 30% des employeurs se plaignent d'un manque de travailleurs qualifiés et pratiquement 15% d'entre eux n'ont pas pu trouver de travailleurs qualifiés en 2018. Ce décalage est le principal défi sur notre marché du travail car les jeunes ne peuvent pas trouver les emplois qu'ils cherchent, et les entreprises, elles ne trouvent pas les talents pour les postes qu'elles offrent. Ceci contribue aux incertitudes que connaissent à la fois les travailleurs et les employeurs. L'OIT propose un agenda centré sur l'humain pour l'avenir du travail, avec les trois piliers d'action qui nous permettront, tant décideurs politiques que travailleurs et employeurs de trouver les solutions pour l'avenir. Nous, la Fédération des employeurs, nous avons un nouveau programme de bourses. C'est une nouvelle initiative, justement pour permettre aux jeunes d'acquérir les compétences qui les rendront employables, grâce à des stages sur le lieu du travail et dans les entreprises. Nous pensons pouvoir contribuer à l'agenda centré sur l'humain de l'OIT grâce à notre programme de stages. Nous allons investir dans les capacités et les compétences des travailleurs en leur permettant d'avoir des compétences nécessaires pour obtenir des postes de travail décent et durables. Nous avons déjà entamé ce programme qui est un programme

pilote. Nous avons un réseau intitulé « Friends for Leadership » auquel nous collaborons et où nous pourrions apprendre les uns des autres. C'est un bon point de départ. Continuons à collaborer, à travailler ensemble. Je vous invite à travailler avec nous en partageant vos meilleurs pratiques en matière de renforcement des capacités. Nous espérons que cet effort collaboratif renforcera le contrat social en renforçant le dialogue social entre gouvernement, employeurs, et travailleurs pour un travail décent à l'avenir. Enfin, je vous souhaite à tous un grand succès, travaillons ensemble à futur brillant. Je suis heureuse d'avoir partagé nos projets avec vous et je souhaite un bon anniversaire à l'Organisation.

M. Rashid Imrith

Travailleur (Maurice)

Madame la Présidente, je pense que nous nous trouvons à un moment solennel, en tout cas pour moi, c'est le plus solennel de ma vie. C'est bien sur le centenaire de l'OIT mais ce moment est solennel pour moi parce que le résultat de cette session, le programme de travail décent et les progrès en faveur de l'humain sont absolument essentiels et me tiennent à cœur depuis toujours. Les travailleurs dépendent de leur travail pour gagner leur vie et celle de toute leur famille. En tout cas, c'est cela qui forme la majorité des êtres humains. La Commission mondiale sur l'avenir du travail a recommandé un programme centré sur l'humain pour l'avenir du travail. Ainsi, dans son travail pour un avenir meilleur, ce travail implique que l'on se concentre sur les êtres humains, et la consolidation des droits des travailleurs. Les droits fondamentaux de ceux-ci. L'avenir du travail a été à l'ordre du jour mondial depuis longtemps et les facteurs qui peuvent influencer l'avenir du travail sont connus de tous. Il s'agit de savoir dans quelle mesure l'avenir du travail sera influencée par la quatrième révolution industrielle, celle du développement technologique, de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'automatisation. Ou alors, est-ce que les moteurs socioéconomiques, géopolitiques et démographiques, le partage équitable de la richesse mondiale, la stabilité sociale, la protection sociale, la responsabilité sociale collective, le travail non lucratif pour la promotion de valeur, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, la criminalité, etc. Tout cela est important, mais étant donné les tendances néolibérales, capitalistes, qui dictent la voie de l'économie mondiale il y a de quoi se faire du souci en ce qui concerne l'avenir du travail, car c'est le profit qui nous dicte la voie à suivre. Alors, bien sûr, le travail continuera à exister, mais pour qui ? Pour des humanoïdes, pour des robots, pour des automates hi-tech ? Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Il s'agit de savoir si les facultés du cerveau détermineront les compétences du travailleur humain à l'avenir, car qui financera l'éducation permanente des travailleurs du futur ? Le droit au travail est un droit humain fondamental, à moins que l'on préserve ce droit, la privation éternelle et le déni du droit à la vie pourront devenir le sort de la majorité des êtres humains. Or, les objectifs louables de l'OIT sont de promouvoir les droits au travail, d'encourager l'emploi décent, la protection sociale et le dialogue sur toutes les questions liées au travail. Il est donc essentiel aujourd'hui plus que jamais, que l'OIT réponde à cette mission. En ce moment, l'ampleur de la tâche pour l'OIT est inimaginable, car il y a un siècle, lors du processus de reconstruction de l'après-guerre les trois mandats de l'OIT partageait les mêmes intérêts. Aujourd'hui ce n'est pas la même chose. Ces intérêts sont souvent en contradiction, voir en opposition. Ce qui est encore pire, c'est que l'on dépend de la différence de capacités intellectuelles ou des compétences de l'individu dans le développement et le statut démographique d'une nation. Les intérêts des individus et des groupes divergeant plus que jamais. Les défis majeurs seront de modifier ces tendances ultralibérales et capitalistes des investissements mondiaux, et de leur donner une dimension sociale. Ainsi la marchandise, le transfert à des prix lucratifs ne devrait plus orienter le travail et le monde du travail. Il est important d'avoir des politiques sociales pour parvenir à un programme sur l'avenir du travail centré sur l'humain. Merci.

M. Lansana Komara

Gouvernement (Guinée)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames et Messieurs les participants. Je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir ; celui de vous transmettre les salutations chaleureuses et fraternelles du Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée. C'est aussi un plaisir pour moi de féliciter le Président de la Conférence pour sa brillante élection à la présidence de cette 108^{ème} session, qui coïncide avec le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'Organisation Internationale du Travail dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire et qui a vu le jour en 1919 au même moment que la Société des Nations a le double mérite d'être compté parmi les premières institutions internationales et des plus efficaces mises en place pour entreprendre et conduire les réformes sociales, fondamentales, indépendantes, à l'échelle internationale. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pour la célébration des 100 ans de l'Organisation Internationale du Travail, une Commission mondiale sur l'avenir du travail a été mise en place sous l'initiative des Nations Unies pour réfléchir sur tous les aspects du monde du travail, afin de cerner les principaux défis et opportunités, proposer des recommandations sur des actions à mener par l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements, les employeurs, les travailleurs, et le système des Nations Unies. A ce sujet, mon pays a élaboré un document au titre de sa contribution à cette vaste réflexion. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les thèmes proposés à cette 180^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, session du centenaire, sont des sujets d'actualité, portant sur le document final, à savoir les débats et activités thématiques autour de l'avenir du travail, la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le milieu du travail. En abordant cette question inscrite à l'ordre du jour de cette session, ma délégation note avec une grande satisfaction l'objectivité et la pertinence des sujets à débattre au regard des nombreux défis qui y sont associés. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le rapport du Président du Conseil d'administration et celui du Directeur général du Bureau International du Travail ont en commun le thème de l'avenir du travail. La République de Guinée, par ma voix, approuve et soutient leur adoption. Pour parvenir à une culture de dialogue social, nos États ont besoin d'établir des stratégies nationales fortes et efficaces avec l'appui des institutions multilatérales compétentes pour intensifier le travail qu'elle mène à cette fin. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, fidèle à ses engagements, le gouvernement guinéen réaffirme sa volonté de promouvoir la réalisation effective des normes du travail pour contribuer à la promotion du travail décent, condition fondamentale pour tout progrès et de toute paix sociale durable. Le thème sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes en milieu du travail inscrit pour la seconde fois à l'ordre du jour de la Conférence mérite une attention particulière à raison du fait qu'il y ait un problème de société de plus en plus préoccupant. Des normes internationales et nationales fortes doivent être élaborées et mises en œuvre pour éliminer ce phénomène sous toutes ses formes en milieu de travail. En République de Guinée, l'action du gouvernement vise à lever les facteurs de fragilité politiques et sociales tout en assurant la promotion de la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions. Dans cette perspective, un cadre de concertation périodique a été mis en place entre les syndicats, les gouvernements en vue d'aplanir les points de vue sur les différentes revendications et de réduire leurs impacts sur la vie économique et sociale du pays. Madame la Présidente, je voudrais réitérer la détermination de mon gouvernement pour faire du dialogue social le maître mot de son action à travers un processus de concertation, consultation, et le cadre est existant entre les deux cultures. Les deux structures phares que sont le Conseil économique et social et le CNDS. Madame la Présidente, avant de terminer, permettez-moi de renouveler l'attachement de mon pays aux idéaux de paix et de justice pour tous les peuples du monde, ainsi que de son engagement

continu à soutenir la cause des peuples dans leurs combats contre l'arbitraire et l'injustice. La République de Guinée soutient toutes les actions de l'Organisation Internationale du Travail pour que cesse la discrimination et les harcèlements de tous genres en milieu du travail, à l'égard des femmes, des hommes, pour une réelle amélioration des conditions générales du travail. Vive le centenaire de l'OIT, vive la justice sociale dans le travail, je vous remercie.

M. Nasri Abu Jaish

Gouvernement (Palestine)

Mesdames et Messieurs, au nom de la Palestine et de notre délégation tripartite, je vous salue et je souhaite à notre Organisation lors de son centenaire de continuer à progresser. Aujourd'hui nous vivons à une époque où l'objectif du travail décent est encore très éloigné, parce que notre peuple continue à vivre sous l'occupation coloniale qui ignore le droit internationale, les conventions internationales et qui nous empêche de vivre en liberté et d'avoir notre indépendance. L'occupation israélienne est en train d'éteindre les derniers espoirs d'une paix juste et de la solution avec deux États. Israël, pleine d'audace, et renforcée dans ses positions par les États-Unis qui leur sont complètement favorables. Nous avons vu que les États-Unis ont reconnu Jérusalem comme capitale du pays occupant et que les États-Unis ont changé leur ambassade de ville et soumet notre pays à un véritable blocus, et il ressortent le pacte du siècle qu'ils essaient de nous imposer au détriment de nos droits nationaux. Notre pays est confronté à de très nombreux défis en ce qui concerne l'emploi. Nous avons le taux de chômage le plus élevé au monde et les capacités de notre pauvre économie sont extrêmement limitées du fait de l'occupation israélienne. Nous ne pouvons pas créer des emplois. Israël essaie de se soustraire aux accords de Paris, empêche la libre circulation des biens et des personnes et nous empêche d'exploiter nos ressources nationales. En outre il saisissent et ils gèlent nos fonds, ils ne nous paient pas les droits de douane et c'est ainsi qu'Israël bloque indirectement notre économie pour essayer de faire de notre économie le vassal de l'économie israélienne. Mais tout ceci, ce n'est qu'un exemple. Tout ce que fait Israël c'est de mettre en place une nouvelle forme d'esclavage des travailleurs palestiniens qui travaillent sur le marché du travail israélien. Nos travailleurs palestiniens doivent passer par les postes de contrôle, où tous les jours ils subissent des vexations. Par ailleurs, l'occupation nous a privés de nos droits depuis 1970. Israël ne paie pas les cotisations de nos travailleurs, ce qui représente plusieurs milliards de dollars. Notre Organisation élabore des rapports tous les ans, ors année après année, rien ne change pour les travailleurs palestiniens qui continuent à souffrir à cause de l'occupation israélienne. Aujourd'hui, le chômage frappe la moitié des familles, surtout sur la bande de Gaza. Mesdames et Messieurs, jusqu'à quand va t'on ignorer le droit international ? Jusqu'à quand Israël va-t-il ignorer toutes les recommandations de notre Organisation ? Notre Organisation qui se veut être le champion de la justice sociale, est-ce qu'Israël serait au-dessus du droit international? Mesdames et Messieurs, malgré ces exactions d'Israël, notre ministère du Travail avec tous les mandants et avec l'aide de cette organisation essaie de créer des emplois dans notre pays. Nous avons pu revitaliser par exemple, le fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Nous avons lancé le deuxième programme pour le travail décent avec l'aide du BIT, nous travaillons également à l'élaboration d'une politique nationale de santé et de sécurité au travail, nous œuvrons à renforcer le dialogue social, nous avons essayé d'amender notre Code du travail, nous essayons également d'organiser la vie syndicale. Mais c'est tout ce que nous pouvons faire. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Directeur général pour son aide. Je pense qu'il serait souhaitable que cette Organisation réunisse une réunion de donateurs pour pouvoir financer le fonds palestinien pour l'emploi. Je demande donc au BIT d'élaborer une feuille de route pour mettre un terme aux exactions d'Israël et à toutes les mesures qu'Israël prend contre nos travailleurs et ce depuis 1970. Pour

conclure, nous espérons qu'en 2020 notre pays deviendra membre de plein droit de l'OIT et nous vous souhaitons le plus grand succès dans votre Conférence. Je vous remercie de votre attention.

M. Mohamed Wahb Allah Mohamed

Travailleur (Egypte)

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Madame la vice-Présidente, en mon nom, au nom de la Fédération des travailleurs et des syndicats de l'Egypte, je suis heureux de vous transmettre le salut des travailleurs égyptiens en formant tous nos vœux pour cette 108^{ème} session de la CIT. L'Egypte, le 11 avril de cette année a célébré le centenaire de notre naissance, car cela fait 100 ans que nous œuvrons afin de promouvoir la justice sociale, le travail décent et l'OIT est également la seule organisation internationale qui travaille en formule tripartite avec ses mandants afin de promouvoir l'harmonie sur le lieu de travail, le dialogue, améliorer les égalités. Les programmes de l'OIT en Egypte ont permis de mettre en valeur la justice sociale, d'améliorer les conditions de travail, d'accorder une attention aux femmes, aux jeunes et de mettre également en valeur les compétences. L'OIT a donc un rôle essentiel à jouer dans un grand nombre de domaines. En Egypte les syndicats ont pu se développer. Depuis 2011 nous recherchons, tout comme les autorités égyptiennes à établir la sécurité, la stabilité et une nouvelle législation a été adoptée en 2017 sur les syndicats qui est conforme aux conventions de l'OIT. Il y a eu ensuite des élections syndicales, un pourcentage élevé de jeunes et de femmes ont finalement adhérer à des syndicats. De nouveaux syndicats sont nés, comme par exemple le nouveau syndicat des travailleurs du transport. Après cette législation et ces élections, la Fédération générale syndicale a mis sur pied des séances de formation syndicales pour mieux faire connaître l'importance des compétences au travailleurs et notamment, des compétences syndicales. Cela permettra d'améliorer les efforts déployés par notre Président al-Sissi pour que tous les travailleurs puissent voir naître la justice sociale et que l'on puisse également répondre aux besoins du salaire minimum pour les travailleurs. Cela permettra d'améliorer les conditions de travail et de familles qui n'ont pas de revenus très élevés, grâce au plan de l'économie nationale, cela permettra d'attirer les investissements par le biais de la réforme économique. Ainsi, vous le voyez, nous avons un grand nombre de projets nationaux qui sont mis en œuvre sur le modèle de l'OIT. Le rôle positif des représentants de travailleurs dans le développement économique, l'amélioration de la production, et pour résoudre les problèmes qui assaillent les travailleurs pour qu'ils puissent défendre leurs droits. La formation professionnelle est également essentielle et il y a dans ce domaine, une nouvelle législation qui tiendra compte des intérêts des travailleurs, et ce grâce aux mandants ici. Nous serons ainsi en conformité avec la Constitution égyptienne, mais également avec les différentes dispositions qui permettront d'améliorer la sécurité sociale. Nous allons également étendre la portée de la législation sur les syndicats pour pouvoir étendre l'existence syndicale, le parlement a adopté un amendement permettant aux travailleurs de se syndiquer en diminuant ainsi le nombre minima de travailleurs nécessaires pour former un nouveau syndicat. Nous pourrons ainsi soustraire l'Egypte à la fameuse liste de la Commission des normes. L'Egypte est extrêmement encline à procéder à un échange de vues internationales, et là nous nous rendons compte que la diplomatie est utile pour renforcer les liens et pour nous les travailleurs, la solidarité internationale est essentielle car nous allons fournir davantage de formations syndicales et technologiques avec l'aide de l'OIT. L'Egypte en ce moment lutte contre le terrorisme, sur tous ses fronts et nous demandons de l'aide internationale pour défaire enfin le terrorisme qui a des conséquences graves sur les travailleurs. A cette occasion je me vois obligé de représenter la solidarité des travailleurs égyptiens avec les travailleurs palestiniens luttant contre l'occupant israélien. Les israéliens, qui attaquent des personnes désarmées, et nous exigeons le respect des résolutions des

Nations Unies. Solidarité également avec le peuple syrien. Merci, plein succès pour les travaux de la Conférence.

M. Almahdi W. A. Goodino

Gouvernement (Libye)

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Mesdames et Messieurs, au nom de la Libye, et au nom du gouvernement d'accord national libyen, je voudrais vous féliciter tous pour les 100 ans de l'Organisation Internationale du Travail, mais également la réalisation alors que nous nous approchons de la réalisation des objectifs du développement durable des Nations Unies 2003. Madame la Présidente, je voudrais également dire ici à quel point justement la 108^{ème} session de l'OIT se tient à un moment très important, ainsi que son titre, c'est-à-dire notre Conférence se tient sous le titre et sous le thème justement de la protection sociale inclusive pour la dignité des êtres humains, la justice sociale et le développement durable afin que nous puissions tous faire en sorte de mettre fin à la discrimination, préparer à un avenir brillant et radieux, mettre fin également à l'injustice et à toutes sortes de violences et de harcèlement sur le milieu du travail. Monsieur le Président, en tant que ministre du travail d'un pays méditerranéen qui a connu tout au long, et qui connaît tout haut de son histoire des migrations humaines différentes. Nous sommes une voie de passage de ces migrations. Ces migrations qui sont aujourd'hui très dangereuses, et tout le monde connaît très bien cet aspect dangereux de ces migrations. Ceci a certainement des répercussions très négatives sur le travail, sur l'emploi, sur l'avenir du travail en Afrique, dans tous les pays africains, et ce justement en l'absence du développement local, en l'absence du développement durable. Je voudrais tirer votre attention ici sur la coopération que nous avons au niveau de mon gouvernement avec toutes les organisations internationales ainsi que les gouvernements intéressés afin justement de protéger ces migrants. Ces migrants qui sont, qui vivent justement des conditions très difficiles. Ceci représente un défi énorme pour nous tous. Nous avons tous des responsabilités sociales vis-à-vis de ces migrants. Nous ne sommes qu'une voie de passage pour cette migration. Il faudrait justement tous œuvrer afin de réaliser la stabilité dans notre pays et la stabilité dans notre continent. Sachant que nous avons toujours justement appuyé l'Organisation Internationale du Travail. Nous avons toujours mis en place, mis en œuvre tous les instruments de l'Organisation. Loin, Mesdames et Messieurs, de ces politiques, justement extrêmes, nous avons toujours cherché à prendre le droit comme base pour traiter les problèmes que connaissent ces migrants dans notre pays. Il faudrait justement que nous œuvrions tous ensemble autour de la Méditerranée afin de réaliser le développement durable dans cette région du monde afin justement d'aider la Libye afin de trouver une solution à cette crise migratoire. Il faudrait que tous les pays voisins de la Méditerranée puissent œuvrer dans ce sens. Nous avons, Madame la Présidente, nous avons pris justement des mesures diverses dans le sens de promouvoir et de développer le marché du travail au niveau de la Libye et ce, à travers des initiatives et des programmes nationaux afin justement d'améliorer toutes les conditions du marché du travail. Nous avons entrepris également des initiatives de réformes sur le plan administratif et sur le plan également professionnel. Nous avons pris justement toutes ces initiatives afin de combattre le chômage, afin de permettre à nos jeunes qui connaissent le plus, plus que d'autres tranches de notre population, le chômage. Nous avons pris comme je le disais, plusieurs initiatives et mesures dans ce sens, afin justement, d'instaurer la protection sociale mais également la justice sociale. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est de notre obligation, de notre devoir justement, de soutenir nos frères en Palestine, et nous appelons la communauté internationale afin de faire de même, afin de faire justement ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien. Je peux vous dire que nous avons un projet de bâtir un État moderne en Libye et ce, sur tous les plans. Notre

gouvernement d'accord national a la ferme intention d'aller dans ce sens. Merci, Madame la Présidente, et je vous salue tous.

Mme Gisèle Ranampy

Gouvernement (Madagascar)

Madame la Présidente de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, honorable assistance. Appartenant à la grande famille de l'Organisation Internationale du Travail, Madagascar éprouve à ce jour une immense fierté de pouvoir célébrer le centenaire de l'Organisation avec les membres ici réunis. 100 ans mis au service de la justice sociale, 100 ans d'efforts sans relâche pour garantir à tous le travail décent. Nous, gouvernements malgache ne peut que féliciter l'Organisation Internationale du Travail pour sa louable volonté de mieux faire pour l'accomplissement de son mandat. Certes nombreuses sont les actions décisives que nous avons contribué à mettre en œuvre dans le but de fonder un monde meilleur respectueux des droits fondamentaux de l'homme. Toutefois par les changements que connaît le monde du travail actuel et à venir, une nouvelle vision s'impose et exige de notre part à tous de relever les défis majeurs, des nouveaux défis qui nous appellent à joindre nos forces et à renforcer nos engagements fermes à bâtir un avenir du travail meilleur. Mon pays, pour sa part, réaffirme ici aujourd'hui, son engagement de toujours se soucier de l'aspect humain du travail et ce pour donner à l'individu en tant qu'être humain, la dignité dont il mérite. Mais nous, nous savons tous qu'un engagement sans action est vain. Que serait en effet un engagement dénué de prise de mesures pratiques ? C'est dans ce sens que Madagascar, tout au long de la marche qu'il a entrepris, avec vous tous, membres de l'Organisation Internationale du Travail, n'a pas cessé d'apporter sa part de contributions pour promouvoir le travail décent. A ce titre, laissez-moi rappeler que depuis son adhésion à l'OIT en 1960, presque 60 ans déjà, l'État malgache a réussi à ratifier 42 conventions internationales du travail, faisant sienne la déclaration de Philadelphie de 1944, et de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1948. Différentes mesures ont été prises pour rendre effectives ces conventions et l'on ne cesse de continuer de travailler dans ce sens. Aujourd'hui encore, le gouvernement malagasy, appuyé par les organisations syndicales des travailleurs, et les organisations d'employeurs, s'attellent à chercher des stratégies efficaces pour faire face aux nouveaux défis imposés par l'impératif de rallier le progrès économique et le respect des droits humains au travail. Sans pouvoir progresser en marge des facteurs innovants qui viennent bouleverser le monde du travail tels que la mondialisation et l'évolution démographique qui implique des mouvements migratoires non négligeables, à l'heure actuelle, des actions concrètes sont mises en application pour ne citer que l'engagement de Madagascar de faire partie des quatre pays pionniers de l'alliance 8.7 qui se sont engagés à atteindre d'ici 2025 l'objectif 8 de l'ODD intitulé « Travail décent et croissance économique » dont spécialement la cible numéro 7, qui requiert de prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Ainsi, dans un premier temps, des actions de prévention, de protection et de poursuites relatives à la traite des êtres humains sont entreprises au niveau national, sans parler de la mise en place et l'opérationnalisation du bureau national de lutte contre la traite des êtres humains et du pole anti-corruption, compétente entre autres pour traiter les affaires de traite de personnes et de crime transnational organisé. L'amélioration du cadre juridique de la migration professionnelle via la ratification des conventions 143 sur les travailleurs migrants, numéro 180 sur les agences d'emploi privé, numéro 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, dont les instruments de ratification viennent d'être déposés pas plus tard qu'avant-hier par le Président de la République. Mais aussi, par ailleurs, par la nécessité de soutenir les travailleurs face à la transformation des innovations que connaît le

monde de l'emploi d'aujourd'hui. Vive les 100 ans passés, vive les 100 ans à venir, et vive l'Organisation Internationale dans sa volonté guidée par le respect de la dignité humaine. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Ioteba Redfern

Gouvernement (Kiribati)

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je vous porte les salutations de Kiribati. Je représente les aspirations de 110 000 habitants de mon État, les habitants de Kiribati. L'urbanisation dans nos îles s'est traduite par une densité démographique qui est comparable aujourd'hui à celle de villes comme Londres ou Paris. Nos îlots sont extrêmement éloignés de tout, et par conséquent, nous avons une capacité concurrentielle limitée. Certains de nos îlots sont à peine 3 mètres au-dessus du niveau de la mer et nous sommes extrêmement vulnérables au changement climatique. Les habitants de mon État sentent déjà les conséquences du changement climatique, avec une exposition marquée aux éléments et aux marées impressionnante. Certaines des îles périphériques résistent, y compris aux catastrophes naturelles les plus violentes, mais une surpopulation qui a conduit à l'occupation de certains territoires de nos îlots, surtout sur l'île de South Tarawa, a beaucoup aggravé les choses. J'ai été touché par une catastrophe naturelle en 2015 sur le lieu où je vivais. Il y a eu des déplacements de populations mais nous avons tout reconstruit. J'aimerais insister sur le fait qu'à Kiribati, nous nous opposons au changement climatique. Nous ne voulons pas en être les victimes et nous sommes une communauté forte dans l'épreuve pour reprendre la maîtrise de notre destin. Nous resterons, à Kiribati et nous lutterons jusqu'au bout. Depuis notre dernière visite à Genève il y a un an, beaucoup de progrès ont été réalisés pour la mise en œuvre du programme par pays pour le travail décent. Le ministère a travaillé inlassablement pour améliorer l'accès à des programmes de mobilité professionnelle, permettant l'accès à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux îles Cook. Nous avons accru les capacités de formation professionnelle dans les zones rurales ainsi que dans l'îlot plus important des Kiribati. Nous avons un centre de formation marin qui est extrêmement réputé dans la région Pacifique. Des marins s'y forment, ainsi que d'autres personnes professionnelles. Il y a également l'institut de technologie de Kiribati qui fournit une formation, un enseignement technique professionnel avec l'APTC. Il est équipé pour permettre à nos concitoyens d'obtenir des qualifications importantes et je suis fier d'annoncer que le Kiribati a ratifié la convention de l'OIT numéro 144. C'est sa contribution au centenaire de cette Organisation. Nous soutenons bien évidemment aussi l'instrument de l'OIT sur le harcèlement sur le lieu du travail. Nous avons un taux de chômage relativement important par rapport à d'autres pays du Pacifique. Le plan sur le long terme qui est mis en œuvre par le gouvernement, il s'agit de la vision 2020 pour Kiribati, vise à développer les îlots périphériques. Il y a peu d'opportunités d'emplois nationales et notre administration dépend de l'accès au marché du travail étranger par le biais de programmes de mobilité professionnelle. Cela profite bien évidemment aux pays qui nous accueillent, par exemple en Nouvelle-Zélande, les vergers ou les maisons de retraite en Australie. Nos concitoyens travaillent dur à l'étranger et contribuent ainsi au développement de notre économie nationale. Nous les conseillons, lorsqu'ils rentrent à la maison de manière à ce qu'ils gèrent prudemment les deniers durement gagnés et qu'ils les investissent dans des petits commerces ou des petites et moyennes entreprises innovantes. L'accès à la migration circulaire profite à notre économie locale, elle est également essentielle pour l'objectif à long terme du gouvernement qui vise à améliorer les conditions d'emploi, et plus important, s'opposer au changement climatique. Au cours des 100 dernières années, l'OIT a fourni ou a été une plateforme pour protéger les droits des travailleurs, comme en témoigne d'ailleurs tous les accords qui ont été négociés dans cette enceinte. Pour des pays comme le Kiribati, l'OIT est également un boulevard de

rencontres pour les petits États insulaires qui s’y croisent, qui peuvent y échanger, et qui peuvent évoquer leurs aspirations communes. A l’occasion du centenaire de l’OIT, j’invite mes homologues des autres petits États insulaires à se joindre à moi pour dialoguer. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. On considère souvent que Kiribati est un petit État insulaire en développement, que l’on néglige. Mais je vous rappelle que notre territoire porte sur plus de trois millions de kilomètres carrés dans le Pacifique. Nos atouts marins sont précieux et nous espérons que notre avenir sera fait d’opportunités d’emplois plus développés au plan national. Pour conclure, Madame la Présidente, je vous félicite de votre élection à votre poste, je félicite l’OIT pour son centenaire, et comme on dit à Kiribati, je vous souhaite santé, paix et prospérité. Merci.

M. Kerfalla Camara

Employeur (Guinée)

Madame la Présidente de la séance de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues employeurs du monde, amis travailleurs, distingués délégués, Mesdames et Messieurs. C’est pour moi une fierté de prendre la parole pour la quatrième année consécutive devant cette prestigieuse assemblée pour délivrer à tous un message d’amitié et de fraternité de la part de l’ensemble de mes collègues employeurs de la République de Guinée, et singulièrement de la CPEG, entendez Confédération Patronale des Entreprises de Guinée. Je voudrais tout d’abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que l’ensemble des instances exécutives de l’OIT pour la remarquable longévité et l’infinie crédit dont jouit notre honorable Organisable. Crédit dont vous pouvez légitimement vous enorgueillir, car il n’est pas donné aux premier venu d’accéder au statut de centenaire tout en continuant de bénéficier de si belles perspectives d’avenir. Je voudrais ensuite vous demander solennellement en présence de mes nombreux collègues et autres délégués de pays ici représentés de bien vouloir poser de tout votre poids pour achever et de convaincre les respectables dirigeants de l’OIE de nous ouvrir leurs portes sans plus tarder de nous permettre ainsi de trouver enfin notre place naturelle au sein de la grande famille de leurs membres. J’en viens à présent au message des employeurs de Guinée que j’ai l’honneur de délivrer à notre auguste assemblée, à l’occasion de cette édition du centenaire. Mesdames et Messieurs, au moment où de plus en plus de pays continuent de manifester chaque jour leur adhésion aux importantes conventions autour desquelles s’articulent nos valeurs. Je pense ici plus spécifiquement à la convention 98, qui tire sa valeur dans le principe de libre droit d’organisation de négociation collective. Au moment où le thème essentiel du débat retenu pour la Conférence du centenaire est celui de l’avenir du travail, avec pour devise « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » tel que cela apparaît dans le corps du document final de très grande qualité, produit par la Commission mondiale qui s’en soit remarquablement acquittée. Au moment enfin où nous penchons pour la deuxième fois dans nos travaux sur la problématique de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, pratique détestable que nous souhaitons ensemble définitivement éradiquer, pour assainir l’environnement du travail aux quatre coins du monde. Force est de constater que l’OIT, l’honorable institution centenaire, généreuse dans ses intentions comme dans ses actions, se porte bien et qu’elle permet à ses membres de progresser à l’unisson en épousant ses nobles valeurs pour promouvoir le travail. Sachez, Madame la Présidente, honorables délégués, que les employeurs guinéens partagent pleinement les conclusions du rapport mondial que vos experts proposent de nous exposer. Notamment lorsqu’elle consiste à recommander d’investir dans le potentiel humain, dans les institutions de promotion du travail, et dans le développement de la protection sociale. En faisant sienne les recommandations de ce rapport, la République de Guinée, qui explore résolument toutes les solutions novatrices dans son vaste combat pour l’urgence économique et sociale, nous donne à nous, acteurs du

secteur privé un signal fort et de sérieux motifs d'espoir pour un avenir meilleur. Nous souhaitons, en tant que Confédération patronale des entreprises de Guinée, la CPEG, pour participer à vos côtés en la mise en place effective de bonnes pratiques que vous prenez pour promouvoir le travail et en restaurer la noblesse. Nous comptons beaucoup sur votre soutien, Madame la Présidente, honorables délégués, comme celui de l'OIE, bien sûr, pour acter cette volonté affirmée. Nous n'en serions que renforcés davantage dans notre légitimité à porter votre bonne parole auprès de la majorité des entreprises guinéennes affiliées notre confédération. Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie pour votre attention.

M. Lambert Matuku Memas

Gouvernement (République Démocratique du Congo)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général du BIT et secrétaire général de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués. C'est pour moi un honneur de prendre la parole du haut de cette tribune, au nom du gouvernement de mon pays, la République Démocratique du Congo et de la délégation tripartite qui m'accompagne pour m'adresser à votre auguste assemblée à l'occasion de la 108ème session de la Conférence Internationale du Travail. Cette session coïncide, heureusement, avec le centenaire de notre organisation dont le thème principal et d'actualité est : «Faire avancer la justice sociale, promouvoir le travail décent ». Permettez que je puisse d'abord adresser nos vives félicitations à vous-même, Madame la Présidente, pour votre brillante élection à la présidence de la conférence ainsi qu'à tous les autres membres du bureau. Nos sincères félicitations vont également à Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT et Secrétaire général de la Conférence pour son excellent rapport. Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette tribune pour vous transmettre les chaleureuses salutations de Son Excellence Monsieur Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'État, et du peuple congolais tout entier. Au nom du gouvernement de mon pays et à mon nom personnel, je voudrais exprimer toute ma gratitude à notre Organisation et la féliciter pour son combat de chaque année en faveur de la promotion de la justice sociale dans le monde. Madame la Présidente, les questions examinées dans le rapport du Directeur général ont retenues toute notre attention, compte tenu de l'influence qu'elles exercent sur le monde du travail. A cet effet, je voudrais préciser que dans mon pays , la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, la loi n°015-2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail telle que modifiée et complétée à ce jour et la loi n°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale renforcent le contrat social en investissant d'avantage dans le potentiel humain et dans les institutions du travail et permettent de tirer parti des possibilités de travail décent et durable. La République Démocratique du Congo partage globalement les préoccupations soulevées par le Directeur général dans son rapport sur la nécessité d'établir des stratégies nationales sur l'avenir du travail à travers le dialogue sociale entre le gouvernement et les organisations des travailleurs et des employeurs. Madame la Présidente, les Normes internationales du Travail ont beaucoup contribué à l'amélioration de notre législation nationale. A ce sujet, le gouvernement de mon pays se réjouit de la promulgation et de la publication de 12 mesures d'application de la loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale et de 5 mesures d'application de l'ordonnance n°71/055 du 26 mars 1971 portant organisation de la formation professionnelle. Par ailleurs, la République Démocratique du Congo a organisé l'atelier d'analyse et de vulgarisation du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail du 04 au 05 juin 2019 afin d'examiner les recommandations contenues dans ledit rapport. A cet atelier, le gouvernement s'engage à rendre disponibles les moyens nécessaires pour la vulgarisation des résolutions issues de ce dialogue tripartite national auprès des organisations de la société civile, des travailleurs et

des employeurs. Madame la Présidente, la République Démocratique du Congo est favorable à l'adoption d'une convention complétée par une recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Malgré la prise en compte de la violence et du harcèlement dans le Code pénal du Congo et le Code du Travail, plusieurs cas sont relevés et les difficultés persistent pour y remédier. Les nouveaux instruments adoptés par notre organisation contribueront, à coup sûr, à l'amélioration et la législation nationale en la matière. Je vous remercie.

Mme Janat Balunzi Mukwya

Gouvernement (Ouganda)

Madame la Vice-présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président et les Vice-présidents pour votre élection au poste de Président à l'occasion de cette session extraordinaire pour le centenaire de l'OIT. Alors, les anniversaires servent à beaucoup y compris à marquer le passage du temps, mais dans le contexte de l'OIT, ce centenaire a pour objectif non seulement de marquer le passage du temps mais également aussi pour prendre du recul et s'interroger sur les mesures dans lesquelles l'OIT a été à la hauteur des intentions à la base de sa fondation. L'OIT a vu le jour pour répondre à des problèmes d'injustice sociale et de mauvaises conditions de travail. Du point de vue de l'Ouganda, l'OIT a non seulement survécu ces 100 dernières années mais également été à la hauteur de l'esprit qui a été celui de ses fondateurs. Il y a notamment eu un corpus de normes de travail internationales qui ont vu le jour et qui ont permis de façonner la législation dans le monde entier. Beaucoup de pratiques, par exemple, la journée de travail à huit heures et la protection de la maternité, qui relevait peut-être du rêve en 1919, sont aujourd'hui des acquis. Il y a des violations des droits des travailleurs dans le monde, non pas parce qu'il n'existe pas de dispositions applicables en la matière, mais parce que la législation existante n'est pas mise en œuvre. Il incombe donc aux gouvernements et aux partenaires sociaux de veiller à ce que les normes internationales soient appliquées en droit et en fait. Les succès de l'OIT reposent notamment sur un certain nombre d'acquis mais beaucoup de maux subsistent, notamment le chômage et le sous-emploi. A l'aube de son deuxième centenaire, l'Organisation Internationale du Travail, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent investir du temps et consacrer des efforts pour éviter les troubles sociaux, l'instabilité et toutes sortes d'autres problèmes qui doivent être combattus par l'OIT. La technologie a modifié nos vies, la manière dont nous travaillons, et un certain nombre de normes internationales sont aujourd'hui là pour les encadrer. Il y a des liens entre employeurs et employés qui sont en fait virtuels puisque ces relations de travail sont virtuelles. Il y a l'intelligence artificielle, l'automatisation, les robots, qui représentent de nouveaux défis, de nouvelles avancées en technologies créent de nouveaux emplois, mais des emplois sont également perdus. Il s'en suit que les compétences d'aujourd'hui ne sont plus en adéquation avec les emplois de demain. Par conséquent il faut songer aux manières de mieux protéger les travailleurs qui travaillent dans des conditions non standards, et donner davantage d'espoir aux jeunes pour les emplois de demain. Le rapport sur la Commission mondiale sur l'avenir du travail est particulièrement salué à cet égard. Il incombe maintenant à l'Organisation Internationale du Travail de mettre en œuvre ces recommandations sous forme de programme. Cependant, les actions de l'OIT ne seront pas efficaces si la structure d'organisation interne ne reflète pas le principe de justice sociale sur lequel est repose. J'en appelle à la ratification de l'amendement de 1986 qui permettra de rendre la gouvernance interne de l'Organisation Internationale du Travail plus démocratique et représentative de ses composantes géographiques, économiques de ses mandants. Je vous remercie de votre attention.

Mme Edwige Koumby Missambo

Gouvernement (Gabon)

Madame la Présidente, distingués délégués, au nom du gouvernement du Gabon et en celui de la délégation gabonaise à cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail qui coïncide avec la célébration du centenaire de l'OIT, permettez-moi de féliciter le Directeur Général du BIT pour les efforts consentis pour les préparatifs liés à cet événement historique. Mes félicitations s'adressent également à vous-même, Madame la Présidente, et à toute l'équipe qui vous entoure pour votre brillante élection au bureau de la conférence. Madame la Présidente, au regard de son thème, la célébration du centenaire de l'OIT commande une analyse des actions entreprises par chacun de nos États en faveur de la justice sociale d'une part et du travail décent. Se référant au préambule de la Constitution de l'OIT qui stipule « qu'une paix durable et universelle ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale » le Gabon, s'est inscrit depuis son adhésion à l'OIT dans une dynamique visant à offrir à ses citoyens, les conditions permettant de tendre vers un idéal de justice sociale. Sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, le gouvernement, portant un regard prospectif sur les questions de justice sociale, s'est engagé dans une politique de lutte contre les inégalités dont l'un des points saillants est la mise en place de politiques en faveur de l'employabilité des jeunes, de la promotion du dialogue social et du tripartisme, vecteurs de paix, de stabilité et de développement durable. Le Gabon a pris des mesures incitatives visant à amener les entreprises à embaucher plus de jeunes grâce à un crédit d'impôts ainsi que de nouvelles formes de contrats de travail en faveur de l'embauche de ces derniers. Distingués invités, le but fondamental de l'OIT est que chaque femme et chaque homme accèdent à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Le Gabon ne ménage pas ses efforts pour atteindre pleinement ce noble objectif. C'est pour cela que le gouvernement de mon pays a notamment instauré un revenu minimum mensuel depuis 2010. Notre volonté de sécuriser davantage l'homme au travail grâce à une extension progressive de la sécurité sociale est manifeste à travers les réformes en cours au sein des principaux organismes de sécurité sociale du pays d'une part et une intensification du dialogue social, d'autre part. Dans sa volonté de mettre en œuvre les principes directeurs de notre organisation, et pour faire face aux difficultés économiques que traverse notre pays, le Premier Ministre Monsieur Julien Nkoghe Bezalle a lancé le 23 Avril 2019, une vaste concertation nationale et de dialogue multidimensionnel avec l'ensemble des partenaires sociaux afin de convenir ensemble des principales mesures pouvant permettre une relance harmonieuse de l'économie du pays tout en garantissant à chacun des conditions de travail dignes. Mesdames, Messieurs, il y a de cela 100 ans, était créée l'OIT, à la suite de la Première guerre mondiale. Les raisons historiques à l'origine de cette initiative étaient liées à un contexte d'après-guerre. Un siècle plus tard, avec le progrès technologique, l'intelligence artificielle, l'automatisation, la robotique, etc. la célébration du centenaire de l'OIT a le mérite de convoquer, au cœur de sa réflexion, la problématique de l'avenir du travail. Aussi, l'ardent désir de poursuivre notre idéal de justice sociale devrait nous orienter également vers plus d'équité basée sur l'égalité entre les pays membres et vers plus de démocratisation au sein des instances dirigeantes de notre organisation. Examinant avec un vif intérêt le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé : « Travailler pour bâtir un monde meilleur » un programme d'action centré sur l'humain, le Gabon partage la vision qui y est développée ainsi que les projections qui y sont faites. Au regard des axes prioritaires retenus dans ce rapport et, se fondant sur les besoins de nos populations identifiés et contenus dans le cadre du programme pays pour un travail décent, lancés le 26 Mars dernier à Libreville, le gouvernement gabonais réaffirme son intérêt et son attachement à la coopération avec l'OIT et voudrait ici indiquer quelques axes qui nécessitent l'appui multiforme du BIT. Ce sont : le renforcement des capacités des hauts responsables de l'administration, des agents

techniques et des partenaires sociaux sur le dialogue social, l'appui à la mise en place d'un cadre permanent du dialogue social, l'appui à l'organisation des élections professionnelles afin de résoudre durablement la question de la représentativité des organisations syndicales et l'appui à la mise en place de dispositions et de projets dont le but est de favoriser l'employabilité des jeunes. Je voudrais terminer en souhaitant plein succès aux travaux de la conférence et du centenaire. Je vous remercie.

M. Osea Cawaru

Gouvernement (Fidji)

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un grand plaisir d'intervenir à la Conférence Internationale du Travail de cette année au nom du gouvernement de la République de Fidji et de tous les habitants de notre pays. Fidji félicite l'OIT à l'occasion de son centième anniversaire et nous restons engagés en faveur de la vision de l'OIT pour les années à venir. Pour la célébration du centenaire de l'OIT, le tour du monde de l'OIT, visant à commémorer le centenaire de l'organisation a commencé à Suva, à Fidji, à midi le 11 avril de cette année. Les retransmissions en direct de Suva ont également couvert 11 pays des îles pacifiques, en présentant les histoires de ces îles, ce qui a permis de rehausser le profil de cette célébration. S'agissant de nos efforts régionaux, Madame la Présidente, il y aura un forum de haut niveau tripartite du Pacifique de l'OIT en Papouasie Nouvelle-Guinée entre le 24 et le 27 juillet de cette année. Ce forum sensibilisera sur le sujet de la déclaration du centenaire de l'OIT, sur les documents finaux qui découleront de cette 108^{ème} CIT, ainsi que d'autres éléments pertinents pour les îles pacifiques comme le changement climatique, la mobilité de la main d'œuvre, la protection sociale, entre autres. S'agissant de nos efforts nationaux maintenant, le gouvernement de Fidji reste fermement engagé à poursuivre les objectifs de l'OIT, à savoir la promotion du travail décent pour tous les travailleurs quelque soit leur lieu de travail. La constitution de Fidji garantit le droit à des pratiques d'emploi équitables, notamment un traitement humain ainsi que des conditions de travail appropriées, le droit à se syndiquer, et à participer à des activités et à des programmes, notamment les programmes des syndicats et la possibilité de négociation collective. Pour ce qui est du plan de développement national, il promeut des réformes du travail et fournit un cadre visant à protéger les droits fondamentaux de tous les employés. En ce qui concerne les lois de 2015 et de 2016 sur les relations d'emploi qui ont été amendées, ces lois facilitent le respect des accords tripartites en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines dans tous les secteurs de l'économie. Le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer les normes relatives au marché du travail de Fidji pour qu'elles répondent aux meilleures pratiques internationales. Ces réformes fournissent une plateforme pour l'égalité des sexes, où à la fois les hommes et les femmes peuvent jouir des mêmes avantages en matière d'emploi, dans des conditions de travail favorables. Ils ont la possibilité d'améliorer leurs compétences dans la transition vers l'économie verte, tel que cela a été rappelé comme nécessaire par le Directeur général de l'OIT lors de ses remarques liminaires lundi. Cela augure bien du travail qui a lieu au sein de la Commission normative sur la violence et le harcèlement au travail, un travail qui est appuyé par notre pays. En outre, le gouvernement est en train de ratifier le protocole 155 sur la santé et la sécurité au travail, qui marquera les célébrations d'anniversaire de cette année. Les questions avec les syndicats, maintenant, Madame la Présidente. Nous faisons face à certains défis comme tout État démocratique et nous souhaitons vous assurer que nous sommes engagés à respecter les obligations qui découlent des conventions de l'OIT que nous avons ratifiées. Fidji est un État démocratique progressif, et nous sommes ouverts au dialogue où le « talanoa » dans notre langue qui favorise la résolution des différentes façons. S'agissant de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, nous appuyons l'appel qui a été lancé par le Directeur général lors de sa

remarque liminaire, et qui disait que l'avenir du travail sera le résultat de nos décisions, de nos choix, et de notre capacité à coopérer ensemble pour réaliser le monde du travail que nous souhaitons. A cet égard, le gouvernement de Fidji souhaite remercier pour l'assistance que nous avons reçue de nos partenaires en développement, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du plan pour les travailleurs saisonniers et le nouveau plan pour le Pacifique. Ce plan, nous souhaitons demander à l'OIT d'élaborer des stratégies visant à aider les communautés vulnérables à affronter au dilemme causé par le changement climatique, à renforcer les capacités pour promouvoir la résilience, envisager des mécanismes alternatifs pour promouvoir la mobilité de la main d'œuvre. Nous faisons appel également à nos partenaires en développement pour élaborer des stratégies visant à améliorer la mobilité de la main d'œuvre et à mettre en place des programmes de renforcement des capacités qui amélioreront les compétences pour répondre au marché du travail. En conclusion, je souhaite féliciter l'OIT et tous nos partenaires qui ont confiance en nous, car ensemble nous pourrions construire l'avenir du travail avec une justice sociale pour tous. Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. Gabriel Antonia Del Rio Doña

Travailleur (République Dominicaine)

Madame la Présidente, chers amis, bonjour à tous. Nous vous adressons nos salutations à l'occasion de ce centenaire de notre chère Organisation Internationale du Travail, et nous le faisons au nom des travailleurs dominicains, et plus particulièrement, de notre Confédération Autonome Syndicale de Classe, la CASC. Nous sommes très fiers de participer à la célébration de ce centenaire de notre Organisation, de l'OIT, où je représente notre Confédération depuis 39 ans. Je suis très fier d'avoir bénéficié de cette occasion que Dieu m'a donnée. La démocratie se renforce dans notre pays. Au bout de 31 ans d'une terrible dictature, pendant laquelle les droits des travailleurs et du peuple étaient inexistantes. Nous poursuivons notre lutte par le biais du dialogue, de la concertation, où les forces vives des travailleurs contribuent par leur digne labeur au développement de notre pays. Nous sommes un pays des Antilles, qui chemine vers le développement durable, en dépit des nombreux problèmes politiques, économiques et sociales que nous connaissons. Ces dernières années, notre pays, la République Dominicaine a connu une croissance économique constante mais cette croissance, malheureusement, ne se traduit pas suffisamment en matière de bien-être pour les travailleurs. Nous luttons avec volonté, persévérance pour améliorer les conditions de vie des travailleurs, en ville, à la campagne, des retraités, des immigrants, des fonctionnaires, des salariés du secteur privé pour que chacun ait un salaire décent afin que le travailleur, la travailleuse, les jeunes, les familles, puissent vivre dignement. Nous luttons aussi pour l'application des conventions de l'OIT et le respect des droits humains pour obtenir une véritable liberté qui soit le fruit de la justice sociale. Nous ne cessons d'œuvrer pour maintenir le dialogue avec les principales centrales syndicales du pays, afin de rechercher des solutions réalistes aux problèmes de salaires, de liberté syndicale et de négociation collective. Les travailleurs, dans leur grande majorité, hésitent à se syndiquer, de crainte de perdre leurs emplois, bien qu'il existe un Code du travail qui garantisse la liberté syndicale, qu'il existe une loi sur la fonction publique, et que nous ayons les conventions 87 et 98 de l'OIT, ratifiées par notre pays. Notre droit du travail prévoit l'immunité pour les syndicalistes, mais malheureusement, ce droit est souvent violé. Nous avons conscience des efforts faits par le Président de la République, Monsieur Danilo Medina Sánchez pour améliorer les salaires des fonctionnaires, pour améliorer les retraites, pour créer des emplois et notamment, avec le grand défi de créer des emplois décents. Les efforts que nous faisons sont énormes dans le cadre des dialogues tripartites. Nous avons un conseil consultatif du travail, sous l'égide du ministère du travail, nous avons le conseil économique et social, qui font partie des instances destinées à rechercher des solutions par

le dialogue et la concertation des solutions aux principaux problèmes qui affectent les travailleurs et qui affectent le pays de sorte à ce que règne la paix et la justice sociale. L'année dernière a été créée la commission tripartite de résolution des litiges et de suivi des normes internationales du travail. Elle a été constituée grâce à l'assistance technique de l'OIT, du BIT. Nos problèmes sont nombreux mais bien que nous soyons un pays du tiers monde, nous gardons une attitude positive, ferme, pour trouver des solutions non violentes afin de veiller à la dignité des travailleurs, et nous le faisons par la voie du dialogue et de la concertation. Cela fait 57 ans que notre Confédération existe avec beaucoup de réussite. Elle est inspirée des valeurs et principes de l'humanisme chrétien, elle poursuit inlassablement ses luttes avec obstination, enthousiasme, en mettant toute notre foi en Dieu notre Seigneur qui nous donne force par son esprit et sa miséricorde, et grâce au soutien que nous apporte au quotidien les travailleurs, qu'ils soient dominicains, qu'ils soient migrants, et qui participent à notre lutte pour la justice sociale et la dignité. La CASC, qui représente les travailleurs et les travailleuses de la République Dominicaine poursuit avec obstination cette lutte importante pour bien des travailleurs et des travailleuses. Cette lutte, nous la menons dans l'espoir de la faire aboutir aujourd'hui et demain pour que règne la paix, fruit de la justice sociale. A cette grande institution que l'Organisation Internationale du Travail, je la remercie de la contribution précieuse qu'elle apporte au bien être des travailleurs et des travailleuses dans le monde entier. Nous vous souhaitons beaucoup de réussite future, que ce soit l'Organisation, que ce soit les travailleurs et les travailleuses, pour que par la voie tripartite, on puisse améliorer les conditions de vie de tous les travailleurs du monde entier. Nous espérons que les 100 années qui vont venir seront des années de bien être, de réussite pour tous : pour les travailleurs, pour les employeurs, pour les gouvernements. Le tripartisme de l'OIT est un exemple pour le monde et nous espérons que cet exemple va demeurer efficace et continue à œuvrer pour le bien être de tous les travailleurs. Nous remercions l'OIT, nous continuerons à lutter pour ce tripartisme, cette forme de démocratie, car c'est la voie que nous devons emprunter où que nous soyons. Je vous remercie.

M. Marcelo Abi-Ramia Caetano

Association internationale de la sécurité sociale

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs, honorables délégués, au nom de la direction de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'ISSA, je suis ravi de vous adresser à vous tous présents à cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, les salutations de l'ISSA et de tous ses membres, à savoir 323 ministères et institutions de sécurité sociale de 156 pays. Je voudrais pour commencer, adresser nos félicitations à l'OIT à l'occasion de son centenaire. Né de la prise de conscience de ce que la justice sociale et la cohésion sociale sont des conditions préalables à la prospérité et à la paix, l'OIT peut s'enorgueillir de réalisations impressionnantes. L'engagement sans failles de tous qui ont constitué cette grande institution à guider gouvernements, employeurs et travailleurs, et les a aidés à construire un monde meilleur. Le nombre record de présents à cette Conférence, et notamment de Chefs d'États atteste de l'importance de ses réalisations. Pour l'ISSA, le centenaire de l'OIT est aussi une année très particulière. Fondée sous l'égide de l'OIT en 1927, l'ISSA et l'OIT partageant une longue histoire de 92 années de collaboration étroite pour promouvoir la sécurité sociale dans le monde entier. Depuis la création de l'OIT il y a 100 ans, la sécurité sociale est au cœur des efforts déployés pour parvenir à l'objectif du travail décent et de la justice sociale. En fait, la protection des travailleurs et de leurs familles contre les accidents de la vie, à de tout temps été, et demeure une condition indispensable pour que ces objectifs puissent être atteints. L'ISSA est fière d'être aux côtés de l'OIT pour, ensemble, œuvrer vers l'objectif de la sécurité sociale pour tous. Pour compléter les instruments juridiques de l'OIT, le travail de plaidoyer, et le rôle d'élaboration de politiques de l'OIT, l'ISSA a de tout temps et continue

à s'attacher à créer l'engagement politique, essentiel en faveur de la sécurité sociale et sa mise en œuvre concrètement. Cela est possible grâce à l'institution de sécurité sociale bien gérée, efficace, et accessible. Les nombreuses réalisations, de nombreux dirigeants, de nombreux collègues, depuis la création de l'OIT nous donne une lourde responsabilité pour l'avenir. Nous assistons à des transformations du marché du travail, à l'évolution démographique et des technologies à un rythme sans précédent, à une échelle sans précédent. C'est dans ce contexte que l'OIT et son mandat en faveur du travail décent, de la justice sociale et d'un monde sans peur prend toute son importance. Je voudrais donc adresser nos félicitations et nos remerciements au Directeur général pour les progrès sans précédent accomplis grâce au travail de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, et pour ce rapport exceptionnel intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur. » Les conclusions et recommandations de ce rapport nous fournissent cette feuille de route essentielle et les réponses dont nous avons tant besoin. L'ISSA trouve particulièrement encourageant le rôle moteur, ou le rôle essentiel que le rapport accorde à la protection sociale universelle pour tous, au partage des risques, au principe de solidarité comme condition sine qua non à avenir stable et juste du monde du travail. Nous sommes prêts à répondre à l'appel de l'OIT pour renforcer les partenariats afin de mettre en œuvre les recommandations et pour redoubler d'efforts conjoints dans la recherche de l'objectif de la protection sociale universelle. Ensemble, nous pouvons bâtir des systèmes de protection sociale pour tous et qui apportent une couverture en cas de besoin, mais qui aussi, s'attache à investir dans les capacités des individus, dans l'apprentissage tout au long de la vie et dans l'inclusion sociale. Mesdames et Messieurs, alors que nous sommes réunis pour fêter le centenaire de la Conférence Internationale du Travail, nous fêtons les réalisations de l'OIT, mais plus important peut être, nous sommes inspirés, encouragés, nous sommes reconnaissants à l'OIT pour le rôle moteur qu'elle joue pour nous guider dans notre travail vers un avenir meilleur. Merci.

Mme Fiorella Calderon

Jeunesse ouvrière chrétienne internationaux

Madame le Président, chers délégués, merci de nous donner la parole. Nous félicitons le Directeur général et la Commission pour ce document si important. Il est en effet essentiel de parler de l'avenir du travail pendant cette année du centenaire. L'avenir, il n'est pas lointain, les nouvelles formes de travail, les défis de demain, sont déjà là, et nous, les jeunes travailleurs, nous sommes les premiers à les ressentir. Je vais vous donner un seul exemple de la réalité actuelle des jeunes travailleurs. « Je m'appelle Anne, je vis au Nicaragua, j'ai un diplôme universitaire, mais pour le moment je travaille depuis chez moi, cela fait quatre ans, pour une entreprise dans le secteur des douanes dont le siège est aux États-Unis. Mon horaire de travail est de huit heures par jour et le seul contact que j'ai avec mes collègues se fait par courrier électronique ou par téléphone. Cette technologie donne un accès facile à l'information pour les clients et elle aide l'entreprise à augmenter son volume de ventes, mais mes droits de travailleuse ne sont pas tous respectés dans la réalité. En matière de protection sociale, mon employeur n'offre aucune sécurité sociale ni de droits des soins de santé ou de retraite, ce qui m'inquiète énormément si je veux me projeter dans l'avenir. Je n'ai pas de contrat de travail et cela m'affecte en tant que travailleuse. Bien que ce soit pourtant le B-A-BA d'une relation de travail, et cela me créer des difficultés financières, car je ne peut pas apporter la preuve de l'existence de mon travail ni de mon salaire et il m'est donc impossible d'obtenir un prêt hypothécaire ou même un crédit pour autre chose. L'absence de contrat m'affecte donc en tant que travailleuse mais cela affecte tous les aspects de ma vie. Quant à l'ambiance au travail, l'absence de contact personnel avec les collègues pendant mes huit heures de travail quotidien fait que je suis devenue une personne peu sociable. Cela limite aussi mon accès à la liberté syndicale, aux droits de m'organiser dans un syndicat ou de m'affilier à un syndicat. » Comme ce témoignage le montre, on doit

assurer le suivi de la recommandation de la Commission mondiale visant à élaborer des systèmes de gouvernance internationale pour les plateformes numériques de travail afin que soit garanti le respect et la protection sociale travailleurs. Les travailleurs, les jeunes travailleurs, nous vivons beaucoup d'insécurité : travail précaire ou informel, il y a beaucoup de chômage des jeunes. Nous vivons de nombreuses inégalités en raison de notre sexe, notre nationalité. Le stress et la pression augmentent. Nous, les travailleurs, nous devons être constamment disponibles, notre terre est en train d'être détruite. Les inégalités de richesse et de pouvoir se creusent, alors que la protection sociale diminue. Face à tout cela, nombreux sont les jeunes qui n'ont plus confiance dans les institutions. Les liens entre les politiques commerciales, fiscales, économiques et sociales mentionnées par la Commission mondiale sont bien évidents. Nous exigeons la sécurité, la dignité pour les jeunes travailleurs et une répartition équitable des richesses entre tous. C'est pour cela nous appuyons fermement les recommandations de la Commission, qui préconise un modèle économique centré sur l'être humain. De façon générale, nous associons à cette appel un programme centré sur l'être humain. Il est particulièrement important de mettre en place un programme de transformation dont on peut mesurer les résultats pour une égalité homme -femme. Il est important d'offrir une sécurité, une protection sociale universelle tout au long de la vie, d'avoir des garanties universelles du travail, d'augmenter le contrôle que l'on peut exercer sur son temps, de canaliser les technologies et de les mettre au profit du travail décent, d'offrir des incitations pour promouvoir les investissements dans des secteurs clés comme les soins à la personne, l'économie verte, l'économie rurale, il faut revoir les mécanismes d'incitation aux entreprises pour qu'elles soient incitées à avoir des stratégies d'investissement à long terme et explorer de nouveaux indicateurs de développement humain et de bien-être. Nous devons des choses concrètes mais il faut aussi aborder des défis tels que le changement climatique, la robotisation, les inégalités, la précarité, et l'informalité. Pour des organisations de jeunes comme le nôtre, le défi demeure de sensibiliser les jeunes travailleurs, les informer de leurs droits en tant que travailleurs. C'est notre responsabilité et nous l'assumons, et nous demandons aussi à l'OIT, aux Chefs d'États, et aux partenaires sociaux de créer des mesures concrètes pour donner effet aux recommandations contenues dans le rapport. On ne peut plus attendre que quelqu'un fasse quelque chose, car il futur, il est déjà là. Merci.

Mme Myrtle Ruth Delene Witbooi

Fédération internationale des travailleurs domestiques

J'aimerais tout d'abord vous remercier de me donner l'occasion d'intervenir, et si je suis un peu émue je vous demande de faire preuve de compréhension. C'est un honneur pour moi d'être présente. Je m'appelle Madame Witbooi, je représente les travailleurs domestiques, la Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques. C'est un honneur d'être présente à ce moment crucial pour la classe ouvrière, au moment où nous débattons d'une convention visant à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous savons à quel point la violence dans le monde du travail est totalement hors de contrôle. La violence augmente chaque jour et nous avons remarqué que la plupart du temps, elle touche davantage les femmes. Nous entendons parler chaque jour des violences subies par les travailleurs domestiques qui sont maltraités par leurs chefs, leurs collègues, et parfois, nos lieux de travail ne sont pas sûrs. Parfois nous sommes tout simplement ignorés. 10 à 15 travailleurs domestiques subissent des violences, au moins une personne sur 10 sera assassinée par son employeur, et il s'agit d'une violence silencieuse car il n'y a pas de preuve. C'est pourquoi il est important d'être présent aujourd'hui. On parle de femmes, de femmes qui subissent des violences quotidiennes. On parle de violences dans le monde du travail, et c'est une violence qui touche davantage les femmes. Nous travaillons, nous rentrons chez nous, pendant notre transport nous ne sommes pas en sécurité non plus. C'est

pourquoi nous lançons donc un appel aujourd'hui. Nous avons besoin d'une convention forte, mais une convention qui soit assortie de recommandations fortes. Nous avons également besoin d'une convention qui ne sera pas juste un joli document. Il nous faut une convention qui va fonctionner pour nous, pour les travailleurs domestiques, pour la plupart d'entre nous, nous sommes des femmes. Nous avons besoin d'une convention sur la violence dans le monde du travail et toutes ces conventions doivent être plus fortes. Nous demandons aux employeurs de nous entendre, nous demandons aux gouvernements d'entendre la voix des travailleurs, d'entendre la voix des travailleuses. Je lance donc un appel simple, un appel qui vient du cœur : écoutez-nous, écoutez la voix des femmes, écoutez-nous tous. Chaque jour, nous toutes qui nous nous rendons au travail pour contribuer à l'économie des différents pays. La convention dépendra de vous, je vous demande donc aujourd'hui : utilisez votre intelligence, utilisez votre cœur lorsque vous voterez pour cette convention. Maintenant, nous avons travaillé très longtemps sur cette convention, nous savons quelles sont les obstacles sur la voie de cette convention, mais nous savons que nous méritons une vie meilleure. Nous vous demandons donc aujourd'hui de nous garantir que cette convention fonctionnera pour nous et souvenez-vous que toute vie compte dans ce monde et que toute vie doit être protégée. Je vais donc vous laisser avec ce message, en vous disant : s'il vous plaît, pendant les 10 ou 11 journées qui restent dans cette Conférence, lorsque nous travaillons à cette convention, il y a de nombreux obstacles encore, veuillez vous assurer que tous vos gouvernements, tout le monde votera en faveur d'une convention qui améliorera nos vies à tous. Je vous remercie, et je vous remercie encore de m'avoir donnée cette possibilité, j'espère que nous serons entendus. Merci.

M. Eamonn Anthony Peter O'Brien

Coordination Internationale de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne

Merci, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier au nom de la Coordination Internationale de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne pour cette occasion qui m'est donnée de participer au débat général lors de 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. C'est un grand honneur de faire entendre la voix des jeunes travailleurs, de vous faire part de leurs expériences, de leurs préoccupations, et de leurs espoirs, s'agissant de l'avenir du travail. Notre Coordination est une organisation catholique avec une mission particulière : servir, éduquer et représenter les jeunes dans le monde du travail. Notre méthode principale est : voir, juger, agir et cette méthode s'est prouvée efficace pour faire naître des changements positifs. Nous rassemblons des milliers de jeunes travailleurs dont les réalités reflètent la diversité des expériences, à la fois positives et négatives dans le monde du travail. Récemment, cependant, nous avons vu une augmentation du chômage, du travail précaire et de la méconnaissance de leurs droits. Tout cela nuit à la dignité de la personne humaine et empêche les jeunes de grandir dans la conscience, l'espérance et la responsabilité. Au plan local, les jeunes travailleurs chrétiens rassemblent des jeunes et leur permettent de participer de façon active à la société, notamment sur leurs lieux de travail. Au plan national et régional, de jeunes dirigeants prennent des mesures pour participer à la réalité des jeunes travailleurs et les doter de moyens pour faire survenir des changements dans leurs vies et dans la vie d'autres jeunes. Au niveau international, notre Coordination fait partager la voie des jeunes en leur permettant de soulever des préoccupations concernant les réalités d'injustice du monde du travail. Nous travaillons avec d'autres organisations d'inspiration catholique pour promouvoir et mettre en œuvre le programme pour le travail décent. D'agissant de l'initiative sur l'avenir du travail, nous pensons qu'il est essentiel d'assurer qu'elle soit centrée sur l'humain et nous ne devrions jamais oublier les valeurs morales qui sous-tendent cette idée. Nous souhaitons construire une société qui respecte la croissance personnelle et le développement humain des jeunes, et qui ne considère pas les jeunes comme de simples rouages de la machine, car

l'humanité n'est pas une machine. Les personnes ne sont pas simplement des moyens pour parvenir à une fin. Chaque personne a une dignité inhérente et inaliénable. Cela signifie que les considérations importantes de productivité, de rendement et d'efficacité ne devraient pas être placées avant la dignité, les droits et le bien être des travailleurs. Sans cette fondation, le reste ne fera que s'effondrer. En outre, notre Coordination souhaite attirer votre attention sur certains des travailleurs les plus vulnérables de notre monde. Ce sont les personnes qui quittent leur pays dans l'espoir d'une vie meilleure. A l'heure actuelle, un tiers de la population migrante est composée d'enfants et de jeunes. Si nous souhaitons vivre dans un monde de plus en plus mondialisé, il nous faut nous doter de la protection et de l'appui universelle nécessaire pour ces jeunes, et nous devons même aller au-delà. Nous devons nous assurer que les compétences et les expériences de ces jeunes les suivent de partout dans le monde, en leur permettant de réaliser leur plein potentiel où qu'ils soient. Comme l'OIT s'est déjà engagée à ne laisser personne de côté, nous devons également nous engager pleinement en faveur d'un contrat social renouvelé qui permette à chaque personne d'appuyer ce contrat, et l'accent qui est mis cette année sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. A cet égard, il nous faut rendre hommage aux travailleurs sans qui cette question n'aurait pas été menée à la table des négociations, comme Joyce du Nigeria, une membre de notre Coordination et qui nous a fait entendre son expérience dans le cadre de sa recherche de développement personnel, et une recherche qui s'est soldée par la violence et le harcèlement et le manque de respect de la part de ses supérieurs. Elle nous a dit « Je demande à mes employeurs d'appuyer les employées dans leur travail, de les traiter comme des êtres humains, de leur montrer qu'ils ont de la valeur et de la dignité. Il faut penser à de meilleures conditions de travail, un bon traitement, et un respect mutuel. » Le courage de personnes comme Joyce et de bien d'autres travailleurs avant elle nous ont permis de trouver une réponse commune et partagée. La collaboration tripartite de l'OIT a prospéré pendant 100 ans, et nous la célébrons mais il est d'autant plus important de prendre des mesures en faveur de l'avenir du travail. C'est la raison pour laquelle nous appuyons les recommandations et la convention proposée, et nous appelons à une ratification et une adoption rapide par les gouvernements du monde entier. En conclusion, nous nous engageons pour être un acteur en faveur d'une nouvelle espérance et d'une nouvelle transformation pour l'avenir. Merci.

Vendredi 14 juin 2019

M. Hassan Fakih

Travailleur (Liban)

Madame la Présidente, Monsieur Guy Ryder, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Cette session se déroule à un moment historique de l'histoire de l'OIT puisque nous célébrons le centenaire de l'Organisation. L'Organisation a pris de l'ampleur, s'est développée, a adopté de nombreuses conventions, créé de nombreuses commissions et nous saluons l'OIT à cette occasion, et nous félicitons le Bureau de l'Organisation. Un grand nombre de pays et d'organisations doivent encore ratifier les conventions de cette Organisation, ce qui signifie qu'il est important de se discipliner pour ratifier ces instruments qui devraient être obligatoires. Mesdames et Messieurs, nous avons examiné le rapport. La Commission mondiale sur l'avenir du travail a produit ce rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » qui est une analyse sur l'avenir du travail, une analyse méthodique surtout en ce qui concerne le développement du contrat social, qui est essentiel et un rapport qui met également l'accent sur les transformations du marché du travail avec tous les impacts négatifs qu'il engendre. Ce rapport peut constituer la base du travail que nous allons devoir développer pour assurer l'avenir du travail. Le Liban accueille favorablement toutes les recommandations faites dans ce rapport. Nous notons que le rapport insiste sur le dialogue

social. Nous provenons d'une région qui fait l'objet d'un terrorisme depuis 70 ans avec toutes les attaques perpétrées contre la population palestinienne qui est victime de massacres. Le massacre le plus récent étant celui perpétré contre les manifestants qui réclamaient le droit au retour chez eux. Il y a de nombreuses organisations qui accusent d'hérésie tous ceux qui ne sont pas d'accord avec elles. De nombreuses organisations terroristes perpétuent leurs méfaits ici et là. Ces organisations essaient de soumettre les peuples à leur hégémonie. Nous avons célébré la journée de la libération du Liban de l'occupation israélienne. Le peuple et l'armée libanaise ont réussi à rejeter l'occupation israélienne qui avait détruit tant de terres, d'exploitations. Nous avons mis une fin à cette agression. Il est important maintenant d'assurer le travail, un travail décent pour nos enfants dans notre pays. L'OIT, qui est née sur les cendres de la Première guerre mondiale doit nous y aider. C'est un processus qui a commencé alors, qui s'est prolongé avec la déclaration de Philadelphie et qui lutte depuis contre toutes les formes de colonialisme. Les entités sionistes qui sont des entités racistes et qui sont l'étendard de certains pays occidentaux, et en première ligne desquelles les États-Unis, doivent quitter notre pays. Ils perpétuent des actes qui détruisent notre pays. Les attaques perpétrées par Israël nous empêchent de reconstruire le pays. Nous l'avons vu en Syrie, les populations syriennes ont dû se répartir dans de nombreux pays et tout cela constitue une charge pour les pays voisins puisque rien qu'au Liban nous avons 1,6 millions de syriens. C'est une charge considérable. Il faut donc participer aux conférences qui visent à résoudre cette situation et permettre aux réfugiés syriens de rentrer chez eux. [06:27 INTERRUPTION]

Mme Rionda Godet

Employeur (Bahamas)

Madame la Présidente, chers délégués, Mesdames et Messieurs, la Chambre de Commerce et la Confédération des Employeurs des Bahamas, et bien entendu, l'ensemble du Commonwealth des Bahamas félicite le travail de cette Organisation et célèbre avec cette Organisation son centenaire. Notre petite nation archipélagique n'est pas étrangère au travail réalisé par l'OIT puisque nous sommes une des premières régions à avoir signé le protocole sur le travail décent, et donc je suis très heureuse de pouvoir partager avec vous nos accomplissements. Le 3 mars 2015 le conseil tripartite national composé des partenaires sociaux a été établi pour promouvoir le tripartisme dans les Bahamas par le biais de la consultation, coopération, négociation et l'esprit de compromis afin d'élaborer des politiques économiques et sociales et de conseiller le gouvernement sur la formulation de politiques stratégiques nationales sur tous les aspects liés au travail, à la productivité, à la qualité et à la concurrence. Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir vous dire que, sans peur de contradiction, nous sommes parvenus à de nombreuses avancées grâce à ce conseil tripartite national, comme par exemple le salaire minimum national, comme la révision de la législation pour obliger les entreprises à notifier à l'avance tout licenciement au risque de devoir payer des amendes, un protocole de résolution des conflits au sein du conseil tripartite national, qui a été également mis en place. Nous avons également mis en place un nouveau système de gestion d'information pour renforcer la capacité du département du travail des Bahamas, donc les capacités en matière de placement et de flux de travail. Nous avons également un programme d'apprentissage de première ordre, pour les 16 – 40 ans. Il s'agit de combler les lacunes et de promouvoir les opportunités d'emploi pour la jeunesse. Tout cela a été mis en œuvre en partenariat avec la Banque de développement interaméricaine. En dépit de nos réussites, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, et la Chambre de Commerce et la Confédération des Employeurs des Bahamas sont pleinement engagés dans le programme ambitieux de ce conseil tripartite national, entièrement aligné sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, et l'avenir du travail. Ses efforts comprennent la mise en place d'un conseil national de la productivité, la mise en œuvre d'un régime de

retraites national. Il s'agit également de veiller à l'application des décisions du tribunal du travail et d'assurer la formation régionale sur la convention du travail maritime du BIT de 2006. La Chambre de Commerce et la Confédération des Employeurs des Bahamas expriment également leur gratitude à l'aide apportée par le Bureau du BIT en Amérique latine et dans les Caraïbes. C'est ce Bureau, avec l'aide de l'OIE, qui ont permis la fusion de la Chambre de Commerce et de la Confédération des Employeurs des Bahamas, ainsi que les orientations et les informations nécessaires pour la loi sur le salaire minimum et la loi sur l'emploi et plus récemment, sur la célébration du centenaire et sur le rapport sur le travail décent. Nous souhaitons participer aux discussions sur la mise en place d'une politique nationale contre le travail des enfants et sur la deuxième phase des programmes par pays sur le travail décent. Nous participons activement au conseil tripartite national. Il y aura toujours de bonnes opportunités pour participer aux discussions. Il y aura toujours des oppositions mais cela ne doit pas nous arrêter. Nous devons toujours avoir en ligne de mire ce que nous souhaitons atteindre, c'est-à-dire le bien de la communauté. De fait, c'est Monsieur J. Barrie Farrington qui m'a répété les mots du Président américain John F Kennedy « Commençons à nouveau, en se rappelant des deux côtés que la civilité n'est pas un signe de faiblesse et la sincérité est toujours sujette à preuve. Ne négocions jamais avec nos peurs mais n'ayons jamais peur de négocier. Permettons aux deux camps d'exprimer leurs problèmes et soyons unis plutôt que divisés. » Alors, en temps de conflit, en temps de défis, je me rappelle toujours ces mots et je me rappelle également ceux de mon père, Japheth Edison Deleveaux que je vous livre ici « Il ne s'agit pas de savoir qui a raison, mais ce qui est juste. » En s'intéressant personnellement aux questions, c'est toujours une bonne façon de parvenir à une situation où tout le monde sort gagnant des négociations, et c'est en tout cas le point de vue de la Chambre de Commerce et de la Confédération des Employeurs des Bahamas. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Mikhail Orda

Travailleur (Belarus)

Le Président, Mesdames, Messieurs les délégués à la Conférence, je salue tous les participants à la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, au nom des travailleurs de la Fédération des Syndicats du Belarus. En premier lieu, je vous félicite à l'occasion du centenaire de l'OIT. Aujourd'hui, nous pouvons le dire : la création de l'OIT a ouvert une nouvelle page de l'histoire de l'humanité. Pendant ces 100 ans, nous avons non seulement changé les approches, les règles du monde du travail, mais nous avons surtout changé la conscience de la communauté internationale. Grâce aux efforts de tous les participants de l'Organisation, nous avons un nouveau système de valeurs et de priorités dans le monde du travail. Ce qui nous permet de dire que maintenant, nous devrions pouvoir relever les défis qui se présentent et contrer les menaces. Nous vivons une époque de progrès, de profonds changements dans tous les domaines. Notre monde d'aujourd'hui et celui de demain, c'est un monde où les États sont liés les uns aux autres. Chaque pays, chaque peuple doit avoir de nouvelles perspectives de développement. Simultanément, nous vivons dans un monde qui connaît de nombreuses difficultés, de nombreuses menaces. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, nous avons des conflits armés qui font ravage. Nous avons des États prospères qui font face à des menaces terroristes, migratoires jamais connus auparavant. Il faut comprendre que ces problèmes ne sont pas des problèmes locaux, l'histoire a montré que des conflits locaux peuvent se transformer en guerre mondiale. Nous estimons que l'OIT et les institutions Onusiennes doivent se positionner pour la stabilité dans le monde pour la préservation des droits de l'homme, pour un juste travail. Ce sont des valeurs qu'il faut défendre. Nous devons tous ensemble prendre des initiatives pour la coopération entre pays. Une de ces initiatives à laquelle participe le Belarus c'est ce grand projet d'une voie, d'un monde. Aujourd'hui, nous voyons comment ce projet, dynamique, grandiose, prend forme.

C'est un projet de la communauté internationale. Pour les syndicats, le plus important c'est lorsque l'on déploie ce projet, l'on crée des emplois pour la prospérité des travailleurs. Mais, si nous voulons aller de l'avant, si nous voulons ce type de projet à l'avenir, il faut que la confiance règne. Il faut que chacun se respecte. Il ne faut que personne dicte son opinion aux autres. Pas de condamnations non plus. C'est la confiance qui doit régner, et la compréhension mutuelle. Je suis persuadé que la diplomatie du peuple doit régner. Il faut que des contacts soient pris entre les travailleurs, entre les syndicats et les organisations de travailleurs. J'appelle tous les syndicats du monde à participer à ce type de projet d'intégration. Nous le voyons aujourd'hui, le monde du travail change profondément dans tous les pays. La mondialisation, ce sont des processus de transformation. Nous avons la migration de la main d'œuvre, la modernisation des entreprises, l'informatisation de l'économie. Voilà la réalité d'aujourd'hui. En outre, nous avons de nombreux mécanismes de protection des intérêts des travailleurs qui ne sont plus d'actualité. Nous avons des notions telles que l'emploi, le temps de travail, le temps de congés qui ne sont plus ce qu'elles étaient et en plus de cela, nous devons trouver de nouvelles approches, de nouveaux modèles. Je le souligne : la Fédération des Syndicats du Belarus apporte sa contribution concrètement à la réflexion qui est menée sur toutes ces questions. Dans le cadre de notre appui à l'initiative du centenaire de l'OIT nous appuyons aussi le programme de développement durable à l'horizon 2030 et à Minsk en 2017 et 2018, sous l'égide de la Fédération des Syndicats du Belarus, nous avons organisés deux fora internationaux consacrés au monde du travail et aux emplois verts. Evènement auxquels ont participé 40 pays. Les résultats de ces fora sont alignés sur les recommandations de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail. Je vous remercie de votre attention.

Mme Ergogie Tesfaye Woldemeskel

Gouvernement (Ethiopie)

Madame le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Je commencerais par vous féliciter. Je félicite le personnel, les membres du Bureau appelés à participer à cette Conférence historique. Madame le Président, l'Ethiopie est ravie de participer à cette session importante de la Conférence, ainsi qu'aux célébrations du centenaire de l'OIT car voilà qu'il nous tient à cœur à plusieurs égards. Pour commencer, l'Ethiopie était présente dès le début de la création de l'OIT. Nous étions attachés à cette Organisation dès sa genèse. Ces célébrations du centenaire revêtent une grande importance parce qu'elles se produisent à un moment où l'Ethiopie connaît de profonds changements depuis la prise de fonctions de Son Excellence, Monsieur Abiy Ahmed il y a un petit peu plus d'un an. Monsieur Ahmed a introduit des réformes sur tous les fronts, réformes qui vont de l'élargissement de l'espace politique et démocratique, à la libéralisation de plusieurs secteurs de l'économie, sans oublier la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale. A notre avis, le moment est venu de travailler ensemble pour traiter les problèmes urgents de notre temps, problèmes qui freinent la justice sociale et le travail décent. Madame le Président, nous sommes dans un monde où le monde du travail change rapidement. Les changements sont divers et variés. Nous nous appuyons sur les recommandations du Directeur général. J'appuie ce qui a été dit par le Directeur général lorsqu'il a lancé cette initiative de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. A l'époque il avait dit qu'il est essentiel de faire face à ces défis. En partant de la conviction que l'avenir du travail n'est pas prédéterminé. C'est un avenir que nous devons façonner en fonction des valeurs et des préférences que nous choisissons, nous en tant que société et par le biais de politiques, nous allons élaborer et mettre en œuvre. Le Directeur général n'aurait pu être plus clair : nous devons par conséquent déployer des efforts concertés pour assumer notre responsabilité commune et notre engagement collectif de faire avancer la justice sociale, conformément au principe qui veut que l'on ne laisse personne de côté, et comme c'est consacré par le

programme à l'horizon 2030. Madame le Président, lorsque l'on veut le progrès réel, l'on déploie des réformes à plusieurs dimensions. Ce que nous faisons, puisque nous voulons rejoindre le groupe des pays à revenus intermédiaires d'ici à 2025. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, la société civile, l'OIT, et les partenaires de développement pour faire avancer la justice sociale, promouvoir le travail décent pour tous. Le gouvernement de l'Éthiopie estime que la population qui est jeune doit devenir une main d'œuvre productive qui contribue au développement général du pays. La priorité est de mettre en place un environnement qui permette la création d'emplois. Nous voulons aussi que les droits soient consacrés et que les droits soient respectés. Nous sommes en train de mettre la dernière main à la quatrième génération du programme de pays conformément à nos priorités de développement et aux ODD. Madame le Président, ce partenariat dans le monde du travail ne sera couronné de succès que si nous faisons avancer la justice sociale et que si tous les États Membres s'engagent. Nous sommes d'avis que si l'on bafoue les principes de l'égalité, de la justice, de l'inclusion, l'on arrivera à rien. Il est contre-productif de travailler dans un autre sens. Je rappelle à cet égard, qu'il convient de promouvoir l'amendement de 86 à la Constitution de l'OIT, et en guise de conclusion, Madame le Président, je réitère que mon gouvernement souhaite travailler en étroite collaboration avec l'OIT et les partenaires pour faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent pour tous. Je vous remercie.

Mme María Isabel León de Céspedes

Employeur (Pérou)

Je vous salue de la part de la Confédération nationale des organisations d'employeurs, CONFIEP, organisation d'employeurs du Pérou. Nous sommes d'accord avec ce qui est dit dans le rapport sur l'avenir du travail. Il faut que la personne soit au centre des politiques publiques et des politiques des employeurs, et ce pour relever les défis de demain. Dans ce contexte, nous sommes d'accord pour dire que les pays devraient élaborer des stratégies nationales qui tiennent compte des recommandations de ce rapport, tout en, évidemment, respectant les caractéristiques de chacun. Nous le savons : l'avenir du travail sera étroitement lié aux investissements et donc aux entreprises privées. Au Pérou, d'après les chiffres de la Banque centrale, en 2018, 84% du PIB était généré par le secteur privé. D'après les données officielles de l'administration, le secteur privé représentait 73% de l'emploi formel, alors que le secteur public génère 27% des emplois. Dans notre pays, d'après le dernier rapport de la compétitivité mondiale 2018, rédigé par le Forum Economique mondial, nous sommes à la 126^{ème} position sur 140, pour ce qui est de l'indicateur politique du travail. Nous sommes à la 128^{ème} position pour l'indicateur pratique en matière d'emploi et de licenciement. A la place 82 pour le paiement – productivité, et à la place 96 pour la participation des femmes à la main d'œuvre. Nous devons faire face aux problèmes de l'informalité, mais aussi au fossé technologique qui nous sépare d'autres pays. D'autant plus que la technologie est un facteur important pour promouvoir le travail décent. D'après une étude récente de la Banque mondiale, qui évalue le fossé numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Pérou est à la 10^{ème} place, juste devant le Paraguay et la Bolivie. Nous sommes très attachés à l'avenir des travailleurs. Nous pensons qu'il faut que les personnes puissent se réaliser. Ainsi, si les employeurs estiment qu'il est important que la personne soit au centre de tout, il faut revenir sur quelques éléments de ce rapport sur l'avenir du travail. Les recommandations portent surtout sur le sort des travailleurs, mais on ne parle pas suffisamment des autres protagonistes du monde du travail. On ne reconnaît pas suffisamment la valeur du secteur privé. Nous pensons qu'il est alarmant de voir ce qui est dit sur cette notion de garantie universelle. Une série de droits fondamentaux, de conditions de travail classiques, salaires, limitations du temps de travail, sécurité, santé, etc. Nous sommes d'avis qu'il est littéralement impossible d'offrir de telles garanties alors qu'on ne

peut même pas être certains de la pérennité des entreprises. Nous avons des interrogations sur le salaire minimum vital, nous n'avons pas de définition de ce salaire au niveau international, et nous n'avons pas de critères économiques objectifs pour les entreprises qui seraient censées acquitter, verser ces salaires. D'autre part, pour ce qui est de ce salaire minimum vital, les plus touchés seraient les micro-entreprises, les petites entreprises qui ne pourraient pas assumer de tels coûts, d'autant qu'on se heurte toujours au problème de l'informalité. Il faudrait tenir compte du fait qu'en Amérique latine, les petites entreprises, les micro-entreprises, c'est quand même 99% des unités de production. Ce sont elles qui génèrent les emplois et qui représentent 47% de la main d'œuvre. Il est préoccupant de voir qu'on propose des comités consultatifs, communautés, universitaires, ONG, etc. et donc nous aurions d'autres entités qui prendraient la décision. C'est préoccupant, nous sommes d'avis qu'il faut s'attaquer au problème de l'informalité de l'économie, il faut un climat, un environnement qui permette d'investir dans l'innovation et pour tout ce que je viens de dire, nous estimons qu'il faudrait répondre à ces interrogations. Les solutions proposées ne sont pas forcément les bonnes et ne feraient qu'aggraver le problème, et qu'alourdir le fardeau des entreprises, et ça ne permettrait pas de résoudre le problème de fond, qui est celui de l'informalité de l'économie. Je vous remercie.

M. Jameel Humaidan

Gouvernement (Bahreïn)

La transcription française de ce discours n'est pas disponible. Veuillez-vous référer aux autres versions linguistiques de ce compte-rendu ou aux fichiers audio sur le site web de la CIT : <https://www.ilo.org/ilcspeeches/Default.aspx>

M. Germán Eduardo Piñate

Gouvernement (La République Bolivarienne du Venezuela)

Merci Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection et pour l'excellente conduite de cette Conférence. Nous saluons le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Un moment aussi spécial pour cette Organisation qui accomplit 100 ans d'existence. C'est une excellente occasion pour réfléchir à ce qui nous attend dans une planète qui change, pleine de défis pour ce qui est de la production, de l'usage déshumanisant de la technologie, notamment. En ce qui nous concerne, gagner de l'argent, spéculant avec des gains démesurés a été la cause des récents pics de la crise économique mondiale et c'est cette même dynamique qui prépare les bases pour l'éclatement d'une nouvelle bulle, et donc la destruction des emplois réellement productifs. Il est nécessaire de rappeler que l'utilisation de moyens coercitifs et unilatéraux, que les guerres commerciales, les blocus ou les sabotages des économies des nations indépendantes pour renverser ou affaiblir des gouvernements est une forme pernicieuse pour influencer l'avenir du travail. La République Bolivarienne du Venezuela alerte le monde sur ce type d'action contraire au droit international et éloigné de la logique la plus élémentaire de respect pour la souveraineté des nations indépendantes. Dans notre pays nous avons beaucoup à dire sur ce phénomène destructif et nous l'avons déjà dit dans d'autres organisations internationales. Les politiques impérialistes pour imposer les privilèges grossiers et de grandes inégalités conspirent ouvertement contre l'avenir du travail. Dans cette phase décadente du capitalisme ce n'est pas uniquement le travail qui est en danger ; sont également en grand danger l'environnement et l'humanité en général. Par euphémisme,

l'impérialisme appelle sanctions, ce qui en réalité sont agressions contre les peuples du monde et leurs économies. Il faut donc conclure sur le plan international que ce comportement impérialiste est la principale source de tragédie humaine aujourd'hui et que tout l'avenir prospère est en danger. Aujourd'hui notre nation lutte avec courage et intelligence contre les actions de guerre économique et contre son expression la plus brutale qu'est le blocus financier et commercial. Dans le cadre de cette Conférence du centenaire, nous confirmons au monde que nous allons continuer à lutter avec tous les moyens à notre disposition pour défendre l'avenir du travail, l'avenir des libertés des êtres humains et l'avenir de l'humanité elle-même. Comme si l'attaque économique contre notre pays ne suffisait pas, depuis le début de cette année, se déroule au Venezuela un coup d'État continu avec une intervention étrangère et des menaces impérialistes d'invasion avec pour objectif d'ébranler la structure démocratique du pays. De plus, comme vous le savez très bien, mon gouvernement fait actuellement l'objet d'un mécanisme de la commission d'enquête suite à une plainte des employeurs sous la houlette de l'Organisation Internationale des Employeurs et l'Organisation Fedecamaras, qui regroupe les employeurs. Une procédure qui a été rejetée par nous-mêmes, pour raison de vice de faits et de droit, lors de son adoption. Néanmoins, respectueux du droit international, nous exerçons notre droit de défense comme le ferait tout État lorsqu'il a le sentiment qu'a été mis en œuvre le respect d'une norme internationale qui a été adoptée et ratifiée par ce pays. Nous vous informons que le gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela collabore avec ledit mécanisme d'enquête en ne ménageant aucun effort pour assurer le succès de cette commission. Je voudrais dire devant cette Conférence du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail qu'il y a eu dans mon pays des élections en bonne et due forme avec toutes les garanties démocratiques en 2018 et le Président constitutionnel du Venezuela, Monsieur Nicolas Maduro Moros, a pris ses fonctions le 10 janvier dernier, conformément à notre constitution nationale et à l'ordre juridique en vigueur. Par conséquent, il est le seul Président reconnu par le peuple dans le plein exercice de ses pouvoirs. Au milieu de nombreuses attaques impérialistes et de la droite nationale et internationale, le Président Madura continue à construire un dialogue renouvelé avec tous les secteurs, afin de résoudre nos différends dans le domaine de la paix et pour lutter de manière plus efficace dans la guerre économique. La guerre économique, le blocus financier et commercial ont causé des ravages au Venezuela. Il y a des banques dans le monde qui veulent nous voler des milliards d'euros ! Et ont séquestrer la raffinerie la plus importante de notre pays à l'étranger. Néanmoins, nous continuons à défendre et à protéger le peuple, à créer des emplois, à augmenter le salaire minimum, à garantir la sécurité alimentaire etc. Nous sommes certains que la paix et le dialogue nous permettront de continuer à vaincre contre ces menaces. Merci beaucoup.

M. Mody Guiro

Travailleur (Sénégal)

Merci Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom des travailleurs et travailleuses du Sénégal mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 108ème session de la Conférence Internationale du Travail. Je voudrais associer à ces félicitations, tous les Vice-présidents employeurs et travailleurs ainsi que l'ensemble des membres du Bureau et leur souhaiter un très grand succès dans la conduite de nos travaux. C'est un double plaisir pour nous que nous éprouvons à prendre la parole ce matin à l'occasion de la 108èmesession de la Conférence Internationale du Travail qui est aussi celle de la célébration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. En effet, grâce à sa composition tripartite, notre organisation a joué un rôle important au cours de son évolution en contribuant efficacement au renforcement des relations sociales, mettant chaque partie devant ses responsabilités pour construire un socle dynamique de concertation sur toutes les questions relatives à la justice sociale, au respect des droits, à la protection

sociale, à l'établissement des règles de conduite pour les entreprises multinationales. A ce propos, je voudrais remercier la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour la richesse de son rapport qui, à coup sûr établit déjà les bases d'une réflexion féconde à même de trouver des solutions pour préserver et créer des emplois décents. Cette Commission qui a travaillé d'arrache-pied sous la conduite d'éminentes personnalités dont Monsieur Löfven, Premier ministre de Suède et Monsieur Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud, nous a permis aujourd'hui d'appréhender avec beaucoup d'espoir l'avenir du travail. Ces remerciements vont également à l'endroit de Monsieur le Directeur Général du BIT, Guy Ryder pour avoir conduit avec une compétence avérée les préparatifs de ce centenaire. Monsieur le Président, nous fêtons aujourd'hui les 100 ans de l'OIT dans un contexte caractérisé par la persistance des difficultés pour les travailleurs du monde. Malgré toutes les actions menées pour un mieux-être dans le monde, le chômage s'accroît partout, la pauvreté s'installe, l'accès aux services sociaux de base devient un luxe et l'écrasante majorité de la population mondiale croupit dans la misère alors que les multinationales, accumulent des richesses faramineuses sur le dos des travailleurs. Le salaire minimum, s'il existe, n'arrive pas à couvrir le minimum vital dont nous avons besoin. Les droits des travailleurs sont régulièrement bafoués et leurs revendications ignorées. Le dialogue social est en panne dans la majorité de nos pays. Faute de perspectives et d'emplois des milliers de personnes affrontent les océans et d'autres voies pour fuir leurs pays et plus souvent au péril de leur vie, juste à la recherche d'un avenir meilleur. Ces mouvements de populations et de travailleurs sont aggravés par les guerres et les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques dont nous sommes tous responsables. Madame la Présidente, les inégalités économiques et sociales se développent partout à travers le monde, élargissant davantage le fossé entre riches et pauvres. Pour preuve, il est rapporté que 1% de la population mondiale détient l'essentiel des richesses de notre planète. Il s'y ajoute que dans beaucoup de pays des responsables syndicaux sont arrêtés, emprisonnés, voire même assassinés. Pourtant, leur seul tort est d'avoir revendiqué de meilleures conditions d'existence et de travail mais également le respect des conventions internationales de l'OIT. C'est dire que l'organisation internationale du travail est à un tournant décisif de son histoire. Parce qu'il nous faut juguler cette situation en vue de désamorcer cette bombe sociale suspendue au-dessus de nos têtes. La CSI Afrique lors de son 3ème congrès tenu à Dakar au Sénégal a axé ses travaux sur le thème « des syndicats forts pour une Afrique meilleure et unie » Plusieurs organisations affiliées lui ont emboîté le pas en choisissant de débattre de l'avenir du travail pendant leur congrès. C'est dire que l'avenir du travail se pose avec acuité compte tenu des transformations et des changements technologiques qui tendent de plus en plus à remplacer l'humain par l'intelligence artificielle. C'est tout le sens que nous donnons à la nouvelle campagne de la Confédération Syndicale Internationale pour un nouveau contrat social qui garantit un traitement équitable à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du monde. Monsieur le Président, nous voulons : des droits pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, quelle que soit leur modalité d'emploi, des salaires plus équitables, y compris des salaires minimums qui permettent aux personnes de vivre décemment. La possibilité pour les travailleurs de maîtriser davantage leur temps de travail et contrôler leurs employeurs pour s'assurer qu'ils ne discriminent pas ni ne se soustraient à leurs responsabilités, la garantie de transitions climatique et technologique justes. Nous osons espérer que la déclaration qui sortira de ces discussions reflètera un large consensus et un engagement fort de toutes les parties prenantes pour la construction d'un monde meilleur qui mette l'homme au centre des politiques économiques, sociales et culturelles. Il nous faut également aborder sérieusement la question des violences sur les lieux de travail plus particulièrement à l'endroit des femmes qui sont victimes d'harcèlement, parfois de viol et de propos désobligeants. Madame la Présidente, la deuxième discussion, le projet de convention sur le harcèlement et la violence est une opportunité pour adopter cet instrument. Nous voulons terminer aujourd'hui en disant qu'aujourd'hui, l'opportunité, mes chers camarades, Monsieur le Président, distingués délégués et chers invités, nous avons aujourd'hui l'opportunité de changer en mieux notre monde, saisissons-la. Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Nedal El Batayneh

Gouvernement (Jordanie)

Au Dieu le miséricordieux, le clément, Mesdames, Messieurs, je voudrais féliciter le Président et les deux Vice-présidents de la Conférence de leurs élections à la présidence et vice-présidence de cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je voudrais également vous remercier de l'organisation de cette Conférence importante. Monsieur le Président, depuis quelques années la Conférence entre l'OIT et le Royaume Hachémite de Jordanie était excellente. Cela a permis d'améliorer, de développer les relations depuis des décennies et l'OIT a aidé la Jordanie à relever les nouveaux défis causés notamment par l'afflux de nombreux réfugiés. La Jordanie, depuis longtemps, est un pays d'hospitalité qui a accueilli des réfugiés du monde entier et c'est ce qui nous est dicté par notre conscience, et ce qui nous est dicté par notre religion musulmane, et tout en étant inspiré par les orientations sages de notre roi Abdallah. Aujourd'hui, la Jordanie est considérée comme étant le pays le plus hospitalier. Nous avons accueilli plus d'un 1,3 millions de réfugiés. Nous sommes le pays qui accueille le plus de réfugiés par rapport au reste du monde. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la Jordanie se félicite du rôle joué par la communauté internationale qui apporte une aide à ces réfugiés. Mais néanmoins, compte tenu de leurs besoins constants, compte tenu de la pression sur l'économie de la Jordanie, nous sollicitons néanmoins la communauté internationale afin qu'elle accroisse son aide. La Jordanie reste un oasis de stabilité dans un environnement troublé qui a également une influence sur notre économie qui rencontre déjà beaucoup de difficultés, ce qui a aggravé la situation, notamment en matière de chômage parmi les jeunes. C'est la raison pour laquelle nous devons trouver des solutions efficaces pour relever le défi du chômage. Parmi ces solutions, nous nous adressons à vous pour vous encourager à tenir compte des jeunes jordaniens qui ont des compétences. Nous avons beaucoup de médecins, d'architectes, d'ingénieurs avec énormément de compétences, qui parlent très bien les langues étrangères, et donc c'est la raison pour laquelle j'en profite pour inviter tous les amis de la Jordanie et tous ceux qui veulent contribuer à notre voie humanitaire, qui veulent nous aider, nous les invitons à nous aider. A cet égard, notre pays accueille favorablement le rapport du Directeur général, ainsi que les recommandations finales du rapport sur l'avenir du travail. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ces recommandations ne peut se faire que par le biais de la paix et pour conclure, nous soutenons la déclaration du centenaire de l'OIT et nous sommes prêts à jouer notre rôle et à assumer nos responsabilités pour assurer un travail juste et équitable. Je voudrais également mentionner que le centenaire coïncide avec la naissance du Directeur général Guy Ryder, donc nous le remercions de son dévouement, de son action qui a permis à l'OIT de devenir une Organisation qui contribue à la paix et à la prospérité dans le monde du travail. Merci de votre attention.

M. Fabio Masís Fallas

Employeur (Costa Rica)

Bonjour, hautes autorités, délégués, invités à cette Conférence qui célèbre le centenaire de l'OIT, au nom de l'Union des Chambres et des Associations des Entreprises du Secteur Privé du Costa Rica, l'UCAEP, j'aimerais évoquer le rapport du Directeur général de l'OIT « Travailler pour bâtir un avenir meilleur. » Le débat sur l'avenir du travail n'est pas simplement un débat sur l'impact technologique sur le marché du travail. Je dirais même que c'est l'un des thèmes les moins compliqués. En revanche, le débat est difficile parce qu'il se

tient sans qu'il y ait eu de véritable discussion sur les politiques, attitudes et mentalités relatives au travail. Il sera possible d'envisager un meilleur futur du travail s'il y a un véritable dialogue social et responsable avec une vision à long terme défendant un État de droit, luttant contre la corruption, encourageant des cadres propices pour que les entreprises durables prospèrent et créent des opportunités de travail décent, productif et durable pour tous, en respectant la propriété privée et en renforçant nos institutions. Mais surtout, en permettant la formation des citoyens. Le rapport reflète à juste titre le ton positif et les aspirations de la Commission mondiale en fixant des objectifs très ambitieux et en reconnaissant les opportunités notoires que permettent les technologies modernes. Malgré tout, les recommandations finales, si elles se centrent sur l'être humain et sur la situation du travailleur, doivent également tenir compte du monde du travail. De façon concrète le rapport ne reconnaît pas pleinement la valeur du secteur privé et son apport dans le monde du travail. Le rapport reconnaît d'innombrables opportunités qui s'annoncent à nous mais il propose des chiffres négatifs sur le nombre d'emplois nécessaires, le nombre de chômeurs, le nombre de personnes qui travaillent dans l'économie informelle. Certaines données sur l'inégalité, à chaque fois il existe un côté positif, cependant, comme la création de nouveaux postes de travail au cours des 50 dernières années, le nombre de personnes sorties de la pauvreté, la croissance de la classe moyenne dans les économies émergentes, la réduction du temps de travail, la diminution des écarts salariaux pour des questions de genre. Il n'y a pas non plus de recommandation concrète destinée à améliorer le cadre des entreprises et encourager le dynamisme et l'investissement. Chaque recommandation devrait mentionner tout cela et tenir compte que les entreprises font partie de la solution. Certaines recommandations sont couteuses, par exemple celle qui concerne la garantie universelle. Cette protection sociale universelle de la naissance à la vieillesse et le droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie. Si l'investissement peut se révéler nécessaire, le rapport devrait cependant faire une analyse générale du rapport qualité – prix et faire d'autres recommandations ou donner des exemples pilote. C'est pourquoi le secteur privé du Costa Rica demande que l'on revoie certaines des recommandations de ce rapport et que l'on réfléchisse également dans le cadre de ce centenaire de l'OIT, que l'on réfléchisse, donc, nous organisations d'entreprises et syndicales, à la façon dont nous devons nous réorganiser, surtout cette année. Je dis cela simplement pour que nous réfléchissions, parce que si les décisions prises dans cet instance doivent être utiles il faut que l'on y réfléchisse. Lorsque le secteur informel dans le monde touche une moyenne de 60% de la population active, cela signifie réellement que ce que l'on fait depuis toutes ces années n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés, et donc cela exige une analyse de notre part. Je vous remercie.

M. Abolfazl Fathollahi

Travailleur (République islamique d'Iran)

Au nom de Dieu, Excellences, Monsieur le Président, Honorables ministres, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous exprimer mes félicitations à l'occasion de ce centenaire de l'OIT et à l'occasion de cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. J'aimerais également remercier le Bureau et le Directeur général qui ont fait des efforts absolument admirables. Monsieur le Président, distingués collègues, le rapport du Directeur général et le travail sur l'avenir du travail décent exige la participation des partenaires sociaux. L'avenir du travail créera du changement dans le monde du travail qui toucheront les femmes, les hommes et les enfants. L'approche axée sur l'humain est très importante dans la réflexion sur les emplois et va exiger des travailleurs qu'ils mettent à jour leurs qualifications. Les travailleurs ont besoin d'un apprentissage tout au long de la vie et des soutiens sociaux multilatéraux pour améliorer leurs compétences. Il est important également qu'ils puissent s'adapter aux changements technologiques, mais l'intelligence artificielle, l'automatisation, la robotique, les avancées technologiques créeront de nouveaux emplois.

Donc les travailleurs non qualifiés seront en difficulté. A cela, j'aimerais rajouter le fait que dans mon pays, les travailleurs souffrent des sanctions socioéconomiques. Mon gouvernement a toujours cherché à promouvoir la justice et des conditions humaines pour son peuple, mais nous voyons des sanctions illégales imposées à mon pays qui créent de grosses difficultés. L'un des impact de ces sanctions est la réduction de la production et le fait que les pays investisseurs se dévient de notre pays pour investir dans d'autres pays. Donc nous avons à l'heure actuelle de gros problèmes commerciaux. L'élément le plus important de la production, de l'emploi et du développement qui sont les ressources humaines ont été aggravées par les sanctions injustes. Ces sanctions économiques conduisent à une violation des droits humains dans les pays cibles, et en particulier, des difficultés pour les femmes, la discrimination, la violation de leurs droits dans le domaine de l'éducation, de la santé et du travail. Nous atteignons à l'heure actuelle des niveaux jamais atteints avec une augmentation de la pauvreté. Alors, l'approche axée sur l'humain qui correspond aux déclarations du centenaire et aux ODD devraient entraîner la révision de certaines politiques. Il faut notamment développer des programmes et arrêter des politiques compatibles avec les conditions nationales des États Membres. Il faut également prévoir l'apprentissage tout au long de la vie pour les enfants et les adultes, préparer les travailleurs en quelque sorte. Même en temps de guerre, et même lorsqu'ils font l'objet de sanctions. Il faut trouver également la garantie, une nouvelle définition du salaire, assurer de bonnes conditions de travail, la coopération technique et éducationnelle pour les États Membres, en particulier dans les pays tels que l'Iran qui sont soumis à des sanctions politiques devraient comprendre certains mécanismes, destinés notamment aux enfants et aux personnes plus âgées. Il faut également mettre en place des plans pour les personnes handicapées. Il faut améliorer l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres, et permettre l'avènement de nouvelles qualifications et d'emplois verts. Donc il nous faut des données fiables sur la croissance, sur le développement pour envisager cet agenda du travail et bâtir un avenir meilleur. Il est important également dans cette économie de plateforme que l'on développe l'économie numérique et donc les connaissances. Monsieur le Président, chers participants, en conclusion je dirais que bien que les travailleurs yéménites, palestiniens et syriens aient de grandes capacités, ils ont été obligés à quitter leurs pays et donc il y a ici une question politique et de droits humains qui exigent notre soutien.

M. Marko Pavic

Gouvernement (Croatie)

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui avec vous et de m'adresser à cette session unique qu'est le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Le plaisir est d'autant plus fort que l'on aborde aujourd'hui une question importante pour l'avenir, à savoir l'avenir du travail. Au nom du Premier ministre de la République de Croatie, Monsieur Andrej Plenkovic, et en mon nom propre, j'aimerais féliciter le secrétariat, ainsi que tous les mandants, représentants des travailleurs, employeurs, et gouvernements pour l'organisation de cet événement important. Il est important, effectivement, de souligner ces 100 ans de compromis, 100 ans de tripartisme, d'améliorations des conditions de vie et de travail de tous les travailleurs, de chaque être humain. Toutefois, indépendamment des nombreux accomplissements atteints au fil des années, en tant que société dans le monde nous sommes encore confrontés à de nombreuses difficultés puisque les principes et droits fondamentaux des travailleurs ne sont pas toujours respectés. Nous avons à l'heure actuelle de grands écarts, puisque 15% de la population active dans le monde est au chômage ou en employé mais vit dans des situations de pauvreté extrême. Les progrès de la technologie et de l'économie numérique façonnent l'emploi et imposent de nouveaux emplois pour répondre aux besoins de demain. Pour autant, plus de

50% des foyers dans le monde n'ont pas encore accès à internet, ou n'ont pas les qualifications suffisantes en informatique pour pouvoir y avoir accès. Voilà la réalité d'aujourd'hui et voilà les besoins de demain. Il y a donc un écart à combler. Nous devons combiner nos efforts et contribuer activement à faire avancer les différents segments des objectifs de développement durables des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté, lutter pour le travail décent et la protection sociale pour tous. Nous devons répondre aux besoins de l'offre et de la demande de demain. L'enseignement élémentaire dès le plus jeune âge est un des résultats à obtenir. Mais, l'éducation ne doit pas s'arrêter là, ça doit être une éducation tout au long de la vie, qui est motivante et surtout qui est pertinente pour tous. Je pense sincèrement que l'acquisition de nouvelles qualifications, l'amélioration, la révision des qualifications est essentielle. Les qualifications et compétences en informatique, l'information sur les données, la communication, tout cela sont des aspects qui doivent être approfondis. Pour assurer l'employabilité de demain, l'employabilité des jeunes générations en Croatie, nous avons entrepris une réforme de l'éducation et de la formation professionnelle avec la révision des qualifications nécessaires. Nous avons dépensé plus de 50 millions d'euros sur ce projet, et j'aimerais saisir cette opportunité pour dire que pendant la présidence croate de l'Union européenne, au premier semestre 2020, nous allons organiser de nombreuses activités, destinées à éveiller les attentions, à sensibiliser la population sur la nécessité d'acquérir de nouvelles qualifications. Nous voulons agir au niveau national de l'Union européenne, mais également au niveau mondial. Nous pensons effectivement qu'il s'agit là d'un nouveau type de droit humain et nous sommes partisans de l'amélioration des qualifications et c'est ce que nous allons défendre au niveau de l'Union européenne et des Nations Unies. Je pense que la discussion de cette année sur l'avenir du travail, qui repose sur l'excellent rapport de la Commission mondiale et du Directeur général aboutira à l'adoption de la déclaration sur l'avenir du travail et approfondira le dialogue sur les objectifs à atteindre. Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, nous sommes confrontés à des changements très rapides qui ont des effets sur le marché du travail mais nous devons être positifs et envisager le progrès technologique de façon positive. Cela permettra de créer de nouveaux emplois et des produits innovants. Nous devons tous nous préparer, préparer nos institutions, et préparer notre richesse la plus importante, c'est-à-dire nos peuples, à entreprendre les changements nécessaires pour faire face à ces défis et saisir les opportunités d'un avenir meilleur. Je vous remercie.

M. Abdulqader Shehab

Travailleur (Bahrein)

Madame le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence, je suis fier et honoré de célébrer à vos côtés le centenaire de l'OIT, un organisation qui repose sur le tripartisme et où les travailleurs, les employeurs et les gouvernements se réunissent pour le dialogue social. Des centaines de conventions, de recommandations, relatives au monde du travail ont été adoptées, qui ont pour objectif de faire aboutir le travail décent. Mais toujours, toujours, par le biais du dialogue. Cette organisation déploie de grands efforts, les mandats de cette organisation sont toujours face à une situation difficile : pauvreté extrême, pas d'accès à l'éducation, des enfants qui sont exploités pour une misère, des conditions de travail désastreuses. Donc nous voulons aider ceux qui continuent de souffrir lorsqu'ils travaillent : ceux qui font face à la violence, à la discrimination et qui nous demandent pourquoi ils doivent subir cela. Et pourquoi les instruments de cette Organisation ne sont pas suffisants pour les protéger. Il faut corriger le tir. Les syndicats de mon pays souhaitent coopérer avec les mandats pour améliorer la situation dans le monde du travail. Dans le monde arabe, nous connaissons de nombreux conflits, des conflits qui génèrent des déplacements de réfugiés et si la situation devait perdurer, nous ne pourrions pas répondre aux attentes de tout un chacun, en matière de

prospérité. Il faut que tous les mandants coopèrent et il faut que l'on améliore la situation sur le marché du travail, raison pour laquelle nous avons signé un accord visant à réglementer le marché du travail, et visant à faire advenir le travail décent. Je voudrais vous parler de décisions qui ont été prises, décisions d'arbitrage pour réintégrer des travailleurs qui avaient été mis à pied. Mon pays a été parmi les premiers à signer l'accord sur le travail décent avec l'OIT en 2010. Nous souhaitons reprendre l'initiative qui avait été suspendue. Nous espérons que ce programme relatif au travail décent permettra de créer de nouveaux emplois. Les syndicats de mon pays sont solidaires du peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne. Nous savons qu'à défaut de solution pacifique, il y aura des effets sur l'ensemble de la région. Merci de m'avoir écouté, Madame le Président.

M. Tshenolo Arthur Mabeo

Gouvernement (Botswana)

Merci, Madame la Présidente, je commencerais par vous féliciter, ainsi que les Vice-présidents à l'occasion de votre élection. Merci de la manière brillante dont vous présidez à la destinée de cette Conférence. Vous pouvez compter sur la coopération et sur le soutien de notre délégation pour atteindre les objectifs fixés. Nous sommes honorés, nous sommes privilégiés de faire partie de cette CIT qui signifie beaucoup pour nous tous. Nous ne sommes pas là pour expédier les affaires courantes. Nous sommes les mandants de l'OIT et c'est l'occasion de réfléchir à la manière dont l'OIT exerce son influence sur le monde du travail, et ce depuis 100 ans. Je salue Son Excellence, le Président d'Afrique du Sud, Monsieur Cyril Ramaphosa, ainsi que son homologue suédois, Son Excellence, Monsieur le Premier ministre Stephan Löfven, puisque ces deux personnes ont dirigé la Commission mondiale sur l'avenir du travail ces deux dernières années. Le rapport de ladite Commission sur l'avenir du travail, qui a pour titre « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » reconnaît bien quelles sont les nouvelles forces en présence, qui transforment le monde du travail, et qu'il est nécessaire d'agir pour saisir les chances qui se présentent. Le rapport repose sur la proposition d'un programme axé sur l'être humain. Nous avons 10 recommandations qui reposent sur trois piliers, recommandations auxquelles il faut prêter attention. Et, je souhaite insister sur le premier pilier qui consiste à accroître les investissements dans les capacités des personnes, ainsi que dans le troisième pilier, pour accroître les investissements dans le travail décent et durable. Ce sont des questions qui sont évoquées dans le rapport et qui méritent toute notre attention, en tout cas qui recueille la nôtre. Le Botswana a accompli de grandes choses depuis son indépendance en 1966. Nous avons investi dans un réseau solide d'infrastructure économique et sociale, qui vont du transport, à la communication, à l'éducation, à la santé. Cette bonne performance économique nous a fait sortir de notre catégorie de pays parmi les plus pauvres en 1966 pour nous catapulter dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires voir élevés en 2004. Voilà qui fut possible grâce aux efforts du gouvernement, des travailleurs, et du secteur privé. Depuis que nous sommes devenus membres de l'OIT en 1978, l'Organisation nous a offert un cadre mondial qui repose sur le tripartisme, sur le renforcement des capacités, qui nous a permis d'élaborer des politiques et des cadres juridiques pour la justice sociale. Alors que la quatrième révolution industrielle prend de l'ampleur, les entreprises exploitent les technologies émergentes pour devenir de plus en plus efficaces, plus productives et pour que l'on puisse consommer biens et services. Mais voilà qui constitue un défi, dans la mesure où certaines compétences ne sont plus pertinentes, ou alors sont devenues obsolètes. C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à investir dans les capacités des jeunes gens, pour que ceux-ci deviennent employables, et pour y parvenir, nous avons plusieurs stratégies, parmi elles, la refonte de l'éducation professionnelle et technique pour qu'elle devienne plus pertinente, et qu'elle réponde aux besoins de l'industrie. Nous avons introduit de nouveaux programmes scolaires et nous essayons de tenir compte de ce qui sera utile pour les métiers de demain. Nous

essayons d'aligner les programmes scolaires sur les besoins de l'industrie. Nous avons tiré les enseignements des obstacles que nous avons rencontrés. Enseignements très importants, la fermeture de la plus grande mine de cuivre et de nickel du pays. Il a fallu revoir les capacités des travailleurs. Près de 5000 travailleurs ont perdu leurs emplois à la suite de la fermeture de cette mine, ce qui a eu des effets néfastes sur l'économie de la ville minière voisine et toute la région. Après avoir consulté toutes les parties prenantes, le gouvernement, en collaboration avec l'OIM, a essayé de réunir des données sur les compétences des travailleurs touchés pour les aider à rester employables. Nous avons épaulé les familles de ces personnes, et avons essayé d'attirer des investisseurs locaux mais aussi étrangers pour qu'ils viennent s'installer dans la région. Mon gouvernement a également mis en place le plan stratégique pour l'éducation et la formation 2015 – 2020, qui est déployée pour identifier les capacités des apprenants, pour les orienter de manière à ce qu'ils exploitent leur propre potentiel. Ce qui implique aussi la mise en œuvre d'un système d'éducation revu. Mais je concluais en remerciant l'OIT et tous les délégués de leur présence à cette Conférence. Nous restons optimistes grâce à cet échange de vues et d'idées. Nous sommes certains que la Conférence sera couronnée de succès et que l'OIT sera de toute façon beaucoup plus ciblée. Je vous remercie.

M. Shaher Saed

Travailleur (Palestine)

Je vous remercie au nom de Dieu clément et miséricordieux, Madame le Président. Mesdames et Messieurs, recevez les salutations de la Palestine. Voilà un jalon important dans l'histoire de cette Organisation. 100 ans, 100 ans que l'on traite les conséquences de deux guerres mondiales. L'on veut aussi faire advenir la justice sociale, nous sommes passés de l'esclavage, du travail forcé à un avenir plus radieux pour l'être humain. Nous avons des instruments à portée législative, l'on essaye d'aider les travailleurs à se libérer de l'exploitation et de l'asservissement. Mais la marche est longue vers l'obtention de résultats. Les défis, les difficultés demeurent, et surtout pour les travailleurs du tiers monde et notamment ceux de l'État de Palestine. Les travailleurs de Palestine vivent depuis des décennies en situation d'occupation. Nous sommes ravis de constater que cette Organisation élabore des programmes pour alléger les souffrances de ces personnes. Les menaces pèsent lorsqu'il faut se rendre au travail. D'aucun sont victimes de harcèlement. Donc il faut trouver des réponses, des solutions aux problèmes. Aider les syndicats palestiniens à donner suite à la recommandation 205 sur le travail décent est très important. Les problèmes de la Palestine sont plus aigus que partout ailleurs en raison de cette occupation israélienne. Les opportunités de travail sont rares, le chômage atteint un niveau sans précédent, 37,5%, 48% dans la bande de Gaza. Alors, je ne vais pas entrer dans les détails, mais je vous rappelle la déclaration du Premier ministre de Palestine lorsqu'il a fait référence au rapport de la Banque mondiale. Les niveaux de pauvreté sont sans précédent. 35% en Cisjordanie, 51% dans la bande de Gaza. Nous estimons qu'en dépit de l'assistance prêtée à notre peuple en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en dépit de l'aide de l'UN, nous sommes loin de combler nos aspirations. Il y a les check-points et l'on empêche nos travailleurs de se déplacer. Il y a six check-points fixes, 57 en Cisjordanie. Les travailleurs palestiniens ne peuvent pas emprunter certains itinéraires pour se rendre à leur travail. Voilà donc quel est le sort de ces travailleurs de Palestine, qui sont en outre victimes de discriminations. Nous avons des courtiers qui détiennent des permis de travail et qui essaient de les vendre sur le marché noir aux travailleurs, en violation de l'accord passé avec les autorités israéliennes à la suite de la réunion de Paris. Les travailleurs doivent faire face à d'autres agissements, on les empêche de passer par certains check-points, on les pourchasse. Alors, Madame le Président, Mesdames et Messieurs, le sort du peuple palestinien, c'est un sort qui n'a pas d'équivalent. Nous pensons que la déclaration du centenaire de cette Organisation devrait

faire référence à la situation de ces personnes qui sont sous occupation. Nous ne pouvons pas ne pas réfléchir à leur problèmes. Les forces d'occupation ont la main sur ces territoires. Nous ne pourrions pas régler les problèmes si nous travaillons au cas par cas. Il faut que l'État palestinien ait sa capitale à Jérusalem est, sans cela la situation dans le monde ne s'améliorera pas. Merci, Madame le Président.

M. Tadele Yimer Endris

Employeur (Ethiophe)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs. Je suis ici au nom de Son Excellence, Monsieur Endris qui a été nommé au sein de la Confédération des Employeurs et donc je le représente aujourd'hui. Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur et un plaisir pour moi de prononcer ce discours lors de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail qui va discuter de l'avenir du travail, du harcèlement, des femmes et des hommes dans le monde du travail et du centenaire de l'OIT. Madame le Président, Mesdames, Messieurs, l'Ethiophe connaît une croissance économique à deux chiffres depuis plus de 10 ans. Sa stratégie propice au développement est largement reconnue et apprécié dans le monde. Cela étant dit, assurer des emplois productifs qui suivent le même rythme que l'évolution démographique dans le monde du travail reste un défi important pour le développement. Conscient de ce problème, le gouvernement éthiopien a élaboré, adopté un certain nombre de politiques et de programmes et a lancé son deuxième plan de croissance et de transformation qui vise à créer des emplois dans différents secteurs, notamment dans le secteur manufacturier. A cet égard, la nouvelle Confédération éthiopienne des employeurs de l'industrie a neuf fédérations membres en Ethiophe et a des membres dans différents secteurs : les mines, la construction, la banque, l'assurance, etc. Ce sont des secteurs qui ont créé beaucoup d'emplois pour les jeunes et les chômeurs. Notre Confédération aide également ses membres à avoir de bonnes relations professionnelles, à appliquer les principes et les droits fondamentaux au travail en leur fournissant des services juridiques et des services de plaidoyer. La Confédération EIEC a également été choisie pour organiser la première Confédération des employeurs des pays de la région EGAD. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les participants. En ce qui concerne le harcèlement contre les femmes et les hommes au travail, pendant des années le harcèlement sexuel a été illégal sur les lieux de travail en Ethiophe. Néanmoins, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail reste un problème constant pour les femmes qui travaillent. Il s'agit d'une forme de discrimination illégale fondée sur le sexe qui continue à entraver la pleine participation des femmes dans le monde du travail et la réalisation de l'égalité. Ce comportement n'est pas simplement déplaisant ; il a aussi un impact direct sur la santé et le bien être des personnes concernées et il a une incidence sur leur capacité à faire leur travail le mieux possible. Afin de lutter contre ce problème la Confédération éthiopienne des employeurs de l'industrie collabore avec le gouvernement, l'OIT et avec d'autres partenaires. Enfin, je suis heureux que nous ayons soulevé ces questions fondamentales lors du centenaire de l'OIT. En fait, nous avons célébré dans la joie le centenaire de l'OIT a plusieurs occasions en organisation des tables rondes et aussi en organisant une course à pied chez nous en Ethiophe. Pour terminer, et comme je le dis, et le répète à chaque fois, en ce qui concerne les investissements, je voudrais informer les participants à cette Conférence que l'Ethiophe dispose d'une bonne politique d'investissements, dispose d'une main d'œuvre en grande quantité, ainsi que toute une série de marchandises qui sont produites en Ethiophe et qui répondent à la demande nationale et internationale. Donc, je vous invite à venir investir en Ethiophe. Je voudrais également remercier l'OIT et les organisateurs de cette Conférence de m'avoir donné la possibilité d'être ici devant vous et d'appeler les travailleurs, les employeurs, les gouvernements, les entreprises internationales, les organisations internationales, à se joindre à nos efforts. Merci.

Mme Marilia Agostinho Mendes

Travailleur (Suisse)

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les délégués, Mesdames, Messieurs. Aujourd'hui, partout en Suisse, les femmes font grève. Pourquoi est-ce que nous faisons la grève ? Parce que nous voulons la justice sociale. Nous en avons assez de l'inégalité, d'être des victimes de la violence, de ne pas être prises au sérieux, de constater que notre travail n'est pas suffisamment payé, apprécié, respecté. Tous les jours nous voulons que cela change aujourd'hui. Le droit fondamental à l'égalité n'est pas encore en pratique. Comme ailleurs dans le monde les femmes se heurtent à des écarts salariaux en raison du sexe. Beaucoup d'entre elles vivent dans la pauvreté et la précarité. Nous voulons le droit à l'égalité salariale qui doit entrer en vigueur. Nous voulons une garantie à la vie dans la dignité. Pendant notre activité professionnelle, mais également après notre départ à la retraite. Il ne pourrait pas y avoir de société sans le travail gratuit des femmes, un travail domestique, d'éducation et de soins, essentiellement de la responsabilité des femmes. Ce sont des tâches qui devraient être des tâches collectives et partagées. Les femmes suisses demandent le respect ; le respect pour notre travail mais également pour nous-mêmes. Nous exigeons la fin de la violence, des atteintes, du harcèlement sexuel, et du harcèlement moral. L'inégalité et la discrimination, la violence, sont le quotidien des femmes. Malgré l'existence de protections que l'on trouve dans la constitution, dans des conventions internationales et la législation nationale, les statistiques en disent long. En Suisse, toutes les deux semaines, une femme meurt en raison de l'agression de son partenaire ou son ex-partenaire. Mais ceci est un problème qu'on trouve partout dans le monde. Selon les estimations des Nations Unies, 35% des femmes dans le monde ont connu des actes de violence physiques et / ou sexuelles, sans même parler de harcèlement, à un moment donné dans leurs vies. En 2017, 87 000 femmes ont été assassinées. Plus de la moitié par leurs partenaires. Sur les lieux de travail aussi, les femmes se heurtent au sexisme, à la violence, au harcèlement sexuel et au harcèlement moral. C'est le grand mérite de l'OIT d'avoir décidé de lutter contre ce phénomène avec une convention « Mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail » et quelle coïncidence que cette convention soit discutée alors qu'aujourd'hui les femmes sont en grève en Suisse. Le respect des droits humains fondamentaux, ce n'est pas simplement une question de dignité de l'individu. L'enjeu est aussi notre concept de la société et la question est aussi de savoir dans quelle monde nous voulons vivre. Un monde où la moitié de la population connaît tous les jours l'inégalité, la discrimination et la violence, c'est un monde qui connaît un gros déficit de justice. En luttant pour leurs droits, les femmes suisses comme les femmes partout ailleurs dans le monde disent qu'elles veulent un avenir plus juste. Nous espérons avoir une société où la violence contre les femmes et autres personnes vulnérables n'a pas sa place. Une société où la justice sociale est réalisée et où le bien être de tous compte. Par conséquent, la grève des femmes est également un appel lancé en faveur de conditions économiques de travail et de vie égales pour tous. Et nous restons solidaires des femmes et de tous les membres de groupes vulnérables dans d'autres pays qui sont engagés dans les mêmes luttes. La lutte pour l'égalité des droits, le travail décent et la prévention de la violence nous aide tous à avancer vers la prospérité, le progrès pour permettre un monde plus juste. La justice sociale et l'égalité des salaires pour un travail égal c'est également un des principes de l'OIT. Dans son travail pour promouvoir le travail décent pour tous, dans la poursuite des droits humains et des droits au travail, l'OIT reconnaît que la justice sociale est essentielle pour la paix universelle et durable, et par conséquent, nous lançons un appel à nos amis délégués à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, afin qu'ils adoptent une forte convention qui réponde véritablement aux objectifs de créer une atmosphère de travail où la violence et le harcèlement ne sont pas tolérés. L'égalité entre les hommes et les femmes nous concerne tous, de même que la justice sociale. Je vous remercie de votre attention.

M. Károly György

Travailleur (Hongrie)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais pour commencer féliciter les membres du Bureau de leur élection et je souhaite également plein succès à la Conférence du centenaire. Réunis ici, nous parlons du centième anniversaire de la création de l'OIT et nous célébrons le fait qu'après le cataclysme nos ancêtres ont mis en place une structure qui a tenu au fil du temps et malgré des conflits entre partenaires. Nous sommes engagés dans une coopération tripartite dont l'objectif est de permettre au monde du travail de fonctionner de manière régulée et de permettre aussi un développement économique et social pacifique. C'est notre objectif à nous, donc nous pouvons le célébrer mais nous devons également faire le bilan pour voir dans quelle mesure il a été possible d'appliquer les normes de l'OIT dans le monde du travail sur le plan national. Ceci est essentiel parce qu'il nous reste encore beaucoup à faire. C'est exactement la raison pour laquelle nos collègues suisses aujourd'hui font grève. C'est une honte de voir les déficits en matière de ratification des conventions fondamentales, ce qui prive des milliards de travailleurs d'un emploi juste et réglementé, sans oublier qu'on continue encore à discuter de savoir qui est considéré comme étant un travailleur. C'est un problème que l'on trouve dans le monde entier. Dans beaucoup de pays développés on constate que les droits acquis sont remis en cause. Cela étant dit, nous constatons également qu'il y a des structures tripartites vides, ce qui remet en cause les partenariats. Compte tenu des mandats qui nous ont été donnés par nos membres, les syndicats hongrois ont l'intention de collaborer, de coopérer avec les employeurs ainsi qu'avec le gouvernement, nous attendons donc de l'ouverture, du partenariat, et une politique qui soit claire. Nous sommes favorables à une réconciliation, à des négociations pour éviter des règles où les partenaires sociaux n'ont pas vraiment leur mot à dire. Donc il faut éviter des cas tels que connus dans notre pays récemment, où il y a eu une augmentation d'heures supplémentaires et ceci a aggravé la situation dans laquelle se trouvent des milliers d'employés. Il y a 15 ans, le délégué des travailleurs hongrois disait qu'il fallait mettre l'accent sur la mise en œuvre des déclarations, des recommandations et des engagements. « Créer des emplois de qualité, mettre en pratique le concept du travail décent est une responsabilité, une tâche tripartite commune à la fois sur le plan national et international. » Fin de citation. Et comment le faire, si les conventions fondamentales 87 et 98 sont gravement violées ? Et si les autorités et les gouvernements qui sont responsables de la mise en œuvre des lois les ignorent ? Si ces violations sont quotidiennes, y compris dans mon pays, comme c'est le cas d'entreprises multinationales très connues, quasiment avec l'approbation des autorités, nous pensons qu'il est important que lors de cette Conférence du centenaire l'on renforce le mandat de l'OIT qui est de créer ou de mettre en place des relations de travail équilibrées sur la base de la coopération pour assurer les progrès sociaux et économiques. Pour cela il faut des normes, il faut un suivi et un contrôle de l'application de ces normes, une coopération technique, des programmes d'appui ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires. En cas de violations graves et persistantes de normes internationales, l'OIT ne peut pas en quelque sorte, rester impartial. Elle doit activement prendre des mesures pour que les normes soient respectées. Il y a beaucoup de problèmes à résoudre, notamment le chômage des jeunes, le développement de politiques économiques et d'emploi adéquates, des politiques sociales cohérentes, la création d'une cohérence dans l'éducation et la formation, ainsi que les politiques d'emploi. Pour cela il faut une réflexion, une action tripartite, le travail décent suppose qu'il y ait également une qualité du travail. Ça ne concerne pas que la quantité, le nombre d'emplois, et nous sommes prêts à collaborer et à coopérer. Comme on dit, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche donc engageons nous et adoptons et mettons en œuvre un document du centenaire de l'OIT fort. Je souhaite plein succès à notre Conférence, et je vous remercie de votre attention.

M. Florian Costache

Employeur (Roumanie)

Monsieur le Directeur général, chers amis et collègues, Mesdames et Messieurs. Le monde du travail subit de profondes mutations résultant de la numérisation, de la croissance de l'économie numérique et des progrès technologiques. L'Avenir du travail façonne déjà nos vies, en proposant à la société et aux entreprises des opportunités et des défis. Les employeurs ont souligné plusieurs fois le rôle joué par le secteur privé dans l'avenir du travail. Les entreprises et les travailleurs s'adaptent aux importantes modifications du monde du travail, l'automatisation par exemple et les emplois existants pourraient disparaître ou être fondamentalement réaménagés. Également, les capacités et les compétences nécessaires devront être totalement revues pour s'aligner aux besoins du marché du travail. Par conséquent, tous les aspects liés à l'emploi devront être adaptés, y compris par le biais de politiques permettant aux entreprises d'exploiter le potentiel de l'avenir du travail et d'assurer que la numérisation des économies mène à des opportunités d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à une productivité accrue et à une croissance durable et soutenue. Les progrès technologiques – intelligence artificielle, automatisation et robotique vont créer de nouveaux emplois, mais ceux qui perdront leurs emplois au cours de cette transition seront peut-être les moins bien armés pour saisir les nouvelles possibilités. Les compétences d'aujourd'hui ne correspondront pas aux emplois de demain et les compétences nouvellement acquises peuvent rapidement devenir obsolètes. Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent renforcer leur légitimité représentative grâce à des techniques d'organisation novatrices qui s'adressent à ceux qui sont engagés dans l'économie des plateformes, notamment par l'utilisation de la technologie. Les pays ont besoin d'établir des stratégies nationales sur l'avenir du travail à travers le dialogue social entre les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs. Le dialogue social tripartite donne aux partenaires du contrat social l'occasion d'examiner les questions sociétales plus larges induites par le changement et d'orienter les réponses politiques. En Roumanie, la main d'œuvre est confrontée aux mêmes défis et est à la recherche de meilleures solutions pour l'avenir. En tant que représentant des organisations d'employeurs roumains, je tiens à souligner que les employeurs collaborent avec les autorités gouvernementales et les syndicats dans l'idée d'une participation active, honnête et à long terme. Nous voyons que l'avenir du travail dépend aussi de la mise en place et l'augmentation des centres de recherche, de développement et d'innovation dans tous les secteurs et dans tous les pays. Les grands changements qui marquent presque tous les jours notre évolution mondiale relativisent l'avantage d'avoir un emploi et conduisent à l'évaporation de cet avantage même du jour au lendemain. Alors la solution viendra de cette session de l'Organisation Internationale du Travail. L'OIT a un rôle unique à jouer à cet égard, par son mandat normatif fondé sur les droits et respectant pleinement son caractère tripartite. L'OIT peut devenir un point focal dans le système international en matière de dialogue social, d'orientation et d'analyse des stratégies nationales relatives à l'avenir du travail ainsi que pour déterminer comment la technologie peut avoir un effet positif sur la conception du travail et le bien-être des travailleurs. Le centenaire de l'OIT démontre l'importance de son rôle. Celui-ci pouvant se concentrer sur l'anticipation des besoins en matière de compétences, sur l'aide aux états pour renforcer la croissance de la productivité et la création des emplois décents, à stimuler l'entrepreneuriat et un dialogue social efficace, moderne et responsable. Je vous remercie de votre attention.

M. Yatani Ukur

Gouvernement (Kenya)

Madame la Vice-présidente, permettez-moi de vous féliciter, et de féliciter le Bureau pour votre élection à la direction de cette Conférence. Le Kenya salue la déclaration du Président à la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Le rapport Directeur général et le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Nous félicitons l'OIT et ses mandats pour le remarquable travail relatif aux normes internationales de gouvernance, aux activités et aux programmes réalisés depuis 100 ans. Nous soulignons les efforts de l'OIT dans sa quête de la justice pour améliorer le monde du travail et d'avoir choisi pour thème de la discussion : travailler pour un avenir meilleur. Mettre l'accent sur l'établissement des normes, sur le dialogue social et le tripartisme, ainsi que sur le mécanisme de supervision de l'Organisation ont permis d'améliorer le monde du travail. Néanmoins, nous continuons d'être confrontés à de nombreux défis sur le marché du travail. En ce qui concerne le thème de la Conférence, parler d'un avenir meilleur est très approprié alors que nous nous engageons dans le nouveau centenaire. Si l'objectif original et l'accent sur la justice sociale restent pertinents, il reste un nombre de choses auxquels nous devons faire face à l'OIT. Par-là, j'entends le tripartisme et le dialogue social, qui sont une pierre angulaire de l'OIT, mais qui devront s'adapter aux changements rapides du monde du travail. Madame la Vice-présidente, parmi les domaines qui méritent une réflexion, il y a la mondialisation et les changements rapides dans le monde du travail en raison de l'automatisation, de l'industrialisation robotisée, des nouvelles technologies. Il y a donc des opportunités et des défis, la migration du travail, et les déficits de travail décent. Nous devons réfléchir au mécanisme de supervision dont nous disposons pour assurer le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Le gouvernement du Kenya en appelle à l'intervention de l'OIT pour soutenir les États Membres au niveau national afin d'assurer que les emplois de demain s'accompagneront du développement des qualifications nécessaires pour les hommes, les femmes et les jeunes. Une réponse qui place les gens, l'humain, et le travail au centre des activités économiques et sociales, et des entreprises. Donc, un agenda axé sur l'humain, et de fait, de nombreux États Membres ont déjà réalisé de nombreux progrès dans les trois piliers de l'agenda, qui sont l'investissement dans les ressources humaines, les institutions du travail et les politiques de travail décent et durables. C'est l'adoption d'une politique holistique. Madame la Vice-présidente, nous souhaitons renforcer les capacités de notre peuple pour qu'il puisse participer de façon productive à ce monde en pleine mutation. Ces initiatives que nous entreprenons envisagent l'amélioration de l'employabilité des jeunes, des populations marginalisées et vulnérables, et revoir le système éducatif. En ce qui concerne les investissements, le gouvernement du Kenya a depuis 2018 développé un programme de développement axé sur l'économie que nous avons intitulé « Big Four Agenda. » Il s'agit de renforcer le secteur manufacturier, d'étendre la couverture de santé universelle, assurer la sécurité alimentaire et le logement abordable. Chers délégués, alors que je conclus, j'aimerais réitérer notre engagement à l'égard d'un avenir meilleur. La position du groupe africain dans cette quête de démocratisation respecte les principes de l'OIT. Madame la Vice-présidente, tous cela est particulièrement important, surtout alors que nous commençons ce nouveau centenaire. Cela représente des opportunités et des défis dont nous allons nous saisir. Je vous remercie.

M. Timo Harakka

Employeur (Finlande)

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'OIT a été créé il y a 100 ans pour promouvoir la paix par le biais de la justice sociale. Ce mandat reste tout à fait pertinent aujourd'hui. La paix et la justice sociale vont de pair, et la justice sociale constitue le fondement de toute société démocratique légitime. L'OIT a modifié en profondeur la façon dont nous travaillons et a promu la justice sociale par le biais des normes du travail, et des politiques du marché du travail au niveau national, régional et mondial. La justice sociale par le biais du dialogue social est un pilier important pour la Finlande. Nous avons commencé par créer un État providence alors que nous gagnons notre indépendance, à la fin d'un conflit mondial grave, la guerre civile de 1918. Le thème de la Conférence est l'avenir du travail et ses rapides changements sur la société et sur la vie des travailleurs. Les pays nordiques ont contribué activement aux célébrations du centenaire du BIT, lancées par le Directeur général, Guy Ryder. Les Conférences du centenaire de l'OIT dans les pays nordiques qui se sont tenues à Helsinki, Oslo, Stockholm et Reykjavik ont mis l'accent sur la promotion de l'égalité des genres. C'est une priorité pour l'OIT. L'OIT a joué un rôle très important lorsque la Finlande a formulé ses politiques d'égalité de genres et s'est attaquée aux écarts salariaux. L'égalité des genres est une priorité pour nous et mérite beaucoup plus d'attention aux Nations Unies, y compris à l'OIT. Les femmes constituent la moitié de la population mondiale. Elles sont confrontées à des difficultés particulières dans de nombreux marchés. Elles font l'objet de discriminations au travail, se voient nier l'égalité d'accès à la formation professionnelle et au travail. Le BIT et d'autres agences spécialisées, États Membres et partenaires sociaux devraient promouvoir l'égalité des genres dans la vie professionnelle, et ce, de pair. La Convention contre la discrimination donne à l'OIT un mandat pour lutter contre la discrimination de genre et pour promouvoir l'égalité de traitement au travail, y compris l'égalité d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, sur un pied d'égalité. Les conventions du BIT font la promotion d'un travail égal, à salaire égal surtout pour ceux qui ont des responsabilités familiales. Le gouvernement finlandais salue les thèmes abordés par cette Conférence, notamment l'interdiction de la violence et du harcèlement au travail. Le BIT est une organisation mondiale, dont le mandat est de promouvoir le travail décent dans un système multilatéral en tenant compte des problèmes spécifiques au niveau national et régional. Les clauses sociales, les accords syndicaux, la responsabilité sociale des entreprises sont des outils très utiles pour promouvoir la gouvernance sociale mondiale, pour assurer le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Tout cela permet de lutter contre le travail médiocre, pour lutter contre le travail forcé, le travail des enfants, pour permettre la négociation collective et pour lutter contre les conditions de travail dangereuses. Nous devons lutter contre les conditions de travail médiocres des travailleurs migrants. L'égalité d'opportunité, l'égalité de traitement des travailleurs migrants est une priorité pour le gouvernement finlandais. Le travail de l'OIT concernant l'interdiction de pratiquer des commissions de recrutement revêt une importance croissante, compte tenu de l'augmentation de la migration. Les Nations Unies et les agences spécialisées doivent répondre à ce nouveau défi si nous voulons atteindre les objectifs de développement durables. Dans ce contexte, la justice sociale, par le biais du dialogue social et des principes et droits fondamentaux au travail, le travail décent, les opportunités d'emploi, la protection sociale et de travail, le droit des employeurs et des travailleurs à la syndicalisation et à la négociation collective, l'égalité d'opportunités et de traitement au travail, la lutte contre la pauvreté reste le mandat essentiel de l'OIT. L'OIT a déployé des efforts concrets pour promouvoir la justice sociale et les droits du travail. Le pilier social européen, dans l'Union européenne, est une manifestation de cet engagement à l'égard de la justice sociale. La Finlande assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne pour le second semestre de 2019 et les questions de la justice sociale, du futur du

travail, seront inscrites à notre agenda. La justice sociale, la promotion de l'emploi et les nouvelles qualifications dans ce monde changeant restent une priorité pour la Finlande. Merci.

M. Majyd Aziz

Employeur (Pakistan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, en tant que Président de la Fédération des Employeurs du Pakistan ainsi que Président du Forum des Employeurs de l'Asie du sud-est, je vous adresse les cordiales salutations du Pakistan et de l'Asie du sud. Je saisi cette opportunité pour féliciter le Directeur général qui nous soumet un rapport complet, le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, intitulé « Travailler pour un avenir meilleur. » Le rapport de la Commission mondiale nous propose des recommandations et des orientations importantes. Le rapport souligne les étapes qui doivent être franchies pour permettre un avenir du travail meilleur, en tenant compte des changements transformationnels tels que les technologies, l'innovation, le changement climatique, et les changements démographiques. Il faut effectivement traiter certaines questions comme l'emploi des jeunes, les qualifications inadaptées, l'inégalité salariale, les régimes sociaux, le fossé numérique. J'aimerais en particulier féliciter le Directeur général d'avoir souhaité remettre l'humain au centre de nos préoccupations dans ce rapport. C'est très important pour les politiques publiques et des entreprises privées. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent redonner vie au contrat social afin de faire face aux défis de l'avenir. Le rapport propose trois piliers : celui de l'investissement dans les capacités des travailleurs afin que leurs qualifications répondent aux demandes de la transition du monde du travail, investir dans les institutions du travail pour assurer la liberté, la dignité, la sécurité économique et l'égalité, et enfin, investir dans le travail décent et durable. Tout cela doit permettre de définir les politiques économiques et les pratiques des entreprises en remettant l'être humain au centre de leurs préoccupations. Je suis heureux de dire que la Fédération des Employeurs du Pakistan a déjà pris des mesures concrètes pour remettre l'humain au cœur de son agenda, avec l'initiative qualification Pakistan 2030, dont l'objectif est de préparer la jeunesse à l'avenir du travail et d'optimiser ainsi l'investissement sur le capital humain. Nous développons également une politique sur la migration nationale, conformément aux recommandations du Forum de l'Asie du sud. Une réunion s'est tenue à New Delhi en février 2019. Nous voulons lutter pour interdire le travail forcé, le travail des enfants, pour le respect des contrats de travail, pour assurer la protection égale pour tous les travailleurs. J'ai également le plaisir de dire que la Fédération des Employeurs du Pakistan travaille étroitement avec le groupe d'experts spécialisés et le Premier ministre pour redéfinir le socle de protection sociale, afin que tous les travailleurs : travailleurs du secteur domestique, travailleurs du secteur informel, bénéficient d'une protection. Nous travaillons également sur la question des travailleurs handicapés et transgenre. Il est clair qu'il faut absolument reconnaître la question de la durabilité des entreprises. Il faut créer un environnement durable pour les entreprises, et nous estimons que le secteur privé n'a pas été suffisamment reconnu dans ce rapport. Il est très difficile d'assurer la survie des entreprises dans un contexte en mutation rapide. Chers délégués, à ce stade, nous souhaiterions officiellement marquer notre désaccord concernant la recommandation numéro 5 sur la notion de garantie universelle pour les travailleurs, et la recommandation 6 concernant le concept de maîtrise du temps, parce que ce sont des recommandations qui sont peu réalistes et coûteuses. Notre préoccupation porte sur le terme « garantie. » Ce n'est pas clair : qui peut garantir quoi que ce soit, alors que le contexte des entreprises est difficile. Nous ne pouvons pas garantir leur survie. Par ailleurs, la concurrence mondiale et l'attente des consommateurs ne permettent de faire des prévisions à si long terme. Par ailleurs, la définition du salaire minimum vital reste à être accepté au niveau international. [06:15 INTERRUPTION] De

plus en plus de PME auront des difficultés à payer un salaire minimum vital au travailleurs. Les employeurs s'inquiètent également de la recommandation numéro 8 qui propose de mettre en place un système de gouvernance internationale pour les plateformes. Il faut assurer un monde du travail futur juste et équitable comme nous le demande le Directeur général. [07:02 INTERRUPTION]

Mme Shahine Robinson

Gouvernement (Jamaïque)

Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs les observateurs, au nom de mon gouvernement je vous félicite, ainsi que les Vice-présidents, puisque vous assumez cette fonction très importante qui consiste à présider la 108^{ème} session historique de la CIT. Je félicite le Directeur général et son équipe pour le succès retentissant de ces célébrations. Il y a 100 ans le monde a reconnu que la main d'œuvre, c'est essentiel pour la paix, pour la promotion de la justice sociale et du progrès social. Lorsque nous voulons traiter l'avenir du monde du travail, nous savons qu'il faut faire face à la quatrième révolution industrielle, mais il faut respecter l'égalité, la sécurité, l'inclusion. Les ministres du travail des Caraïbes ont évalué les recommandations de la Commission mondiale et ont fait valoir que ces considérations technologiques, environnementales, démographiques, ce changement de la nature de l'emploi, tout cela a des effets sur les Caraïbes. Effet exacerbé par le taux de chômage élevé, par la prévalence des catastrophes naturelles, et par les nouveaux cycles économiques. Ils ont conclu qu'il faut que les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la société dans son ensemble assume que le travail c'est le point de départ si nous voulons de nouvelles stratégies et de nouvelles chances pour améliorer la vie des personnes. Tous nos efforts, toute notre énergie doivent être consacrés à cette réflexion. Il faut s'adapter au changement. Il faut viser les 100 prochaines années, et il faut viser une croissance économique durable avec le programme pour le travail décent. Car ainsi, nous pourrions atteindre l'objectif qui est d'atteindre l'ODD 8, croissance économique et travail décent. Nous devons mettre l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale, de la protection sociale efficace, tout en tenant compte du vieillissement de la population, des personnes en situation de handicap. Il faut aussi garantir la santé et la sécurité aux travailleurs. Il faut que les marchés du travail fonctionnent, il faut que les relations professionnelles soient apaisées. Les partenariats, la collaboration, y compris l'accès à l'assistance technique et le renforcement des capacités permettent de faire avancer les politiques nationales et matière de travail. Nous travaillons à notre projet et c'est un projet phare dans les Caraïbes pour éliminer les pires formes du travail des enfants. Nous avons reçu une assistance technique et financière de la part de l'OIT et de la part du gouvernement brésilien pour l'organisation d'un programme de formation des inspecteurs du travail à ce problème de la santé et de la sécurité au travail, et du travail des enfants. Puisque les marchés du travail changent, nous collaborons avec la Banque internationale de développement pour l'acquisition de nouvelles compétences, car nous voulons moderniser le système existant et nous voulons des liens forts avec le marché du travail et les systèmes d'information. Nous pensons aussi aux groupes les plus vulnérables. Nous avons un plan d'action, élaboré conjointement avec l'OIT pour que les gens puissent passer du secteur informel au secteur formel. Nous abordons les 100 prochaines années, mais nous savons quelle est notre responsabilité. Notre responsabilité est vis-à-vis des générations à venir. Il faut un programme axé sur l'être humain pour l'avenir du travail et c'est une aspiration qui est la nôtre. Nous voulons travailler ensemble, nous voulons le dialogue social et nous espérons que l'OIT continuera de nous aider pour que nous puissions arriver à la justice sociale et à la réduction de la pauvreté. Comme notre Premier ministre l'a dit il y a deux jours lors du segment de haut niveau, nous devons veiller à ce que le monde du travail, à ce que l'avenir du travail connaisse des changements qui permettent de ne laisser personne sur le bas-côté, car il faut sortir les gens de la pauvreté pour les amener vers la prospérité. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Ali Sabeeh Ali Al-Saadi

Employeur (Irak)

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Excellences, Mesdames, Mesdames les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs, que la paix soit avec vous. Mes collègues les employeurs d'Iraq vous saluent et vous félicitent à l'occasion de cette Conférence pour célébrer le centenaire de l'OIT. L'OIT a connu de nombreuses difficultés mais a pu en régler certaines grâce à l'œuvre des mandants. Donc je félicite l'OIT. L'OIT s'est bien préparée et nous avons maintenant ce chemin vers le développement. Nous sommes ici pour célébrer le centenaire de l'Organisation. C'est très important ; c'est un événement important. Il convient de reconnaître le rôle de cette organisation et de saluer tout ce qu'elle a accompli. Mesdames et Messieurs, le rapport du Directeur général, à l'occasion de ce centenaire, montre que l'OIT assume ses responsabilités vis-à-vis de la justice sociale, du travail décent, des politiques sociales. Nous voulons aussi venir à bout de la pauvreté. Dans le rapport du Directeur général il est question des choix qui doivent être faits. Nous avons de nouvelles technologies qui apparaissent, mais il y a aussi le problème des changements démographiques. Il faut renouveler le contrat social et il faut viser la prospérité en faisant en sorte que l'homme soit au centre de tout. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, l'Iraq connaît une situation difficile, ce qui a eu une incidence sur les travailleurs. Les employeurs essaient d'améliorer la situation des travailleurs, nous avons des politiques sociales, des politiques législatives. Toutefois, nous avons un grand besoin d'assistance technique. Nous avons besoin de pouvoir bénéficier de l'expérience d'autrui. Je vous le dis sans ambages, le tripartisme c'est bien mais nous avons besoin de l'assistance technique pour insuffler un nouvel élan à notre marché du travail qui stagne. Le taux de chômage reste élevé, 11%, nous avons besoin d'investissements pour réactiver, redynamiser le marché du travail, et pour que tout s'en suive. Il faut qu'il y ait des emplois. Nous avons des traditions sociales qui sont parfois perçues comme étant des obstacles, par la jeunesse. Mais les entreprises pensent qu'il faut se restructurer. Il faut s'adapter tout en respectant les principes fondamentaux bien sûr. Mais nous avons besoin d'investissements, d'investissements arabes, d'investissements étrangers. S'agissant de travail décent, on parle d'incompatibilité, mais il y a le lien à faire avec l'économie. L'économie doit pouvoir prospérer et c'est ainsi qu'on obtiendra des emplois décents et la justice sociale. Moi, j'insiste sur la nécessité d'investir. Nous avons besoin d'investissements ! Nous devons améliorer nos capacités, nous devons en créer de nouvelles, pour pouvoir passer vers l'économie bleue ou vers l'économie verte. Nous devons aussi nous débarrasser des obstacles administratifs, en tout cas je souhaite plein succès à cette organisation et j'espère que tous les pays qui connaissent une situation difficile vont pouvoir bénéficier de l'assistance technique de cette organisation et ensuite il faut condamner toute politique sioniste. Je vous remercie de votre attention.

M. Rolando Castro

Gouvernement (El Salvador)

Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur Jean Jacques Elmiger, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, Mesdames, Messieurs les ministres, vice-ministres, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs, des employeurs, Mesdames, Messieurs les délégués gouvernementaux. C'est un honneur pour moi que de m'exprimer devant vous à l'occasion de cette 108^{ème} CIT, à

l'occasion du centenaire de notre Organisation. Je vous transmets les cordiales salutations du Président de la République, Monsieur Nayib Armando Bukele, qui a assumé ses fonctions il y a peu et qui a appelé de ses vœux une politique du travail qui fasse participer tous les protagonistes et qui repose sur le tripartisme, avec égalité de représentation pour les travailleurs et les employeurs. Au sein du gouvernement et au ministère du travail, nous savons quels sont les défis, les difficultés. Il nous faut donc une politique du travail qui instaure l'égalité pour tous, qui tienne compte aussi de la réalité du pays, de la législation, et du cadre juridique de l'OIT. Monsieur le Président, nous savons quel est notre réalité. Nous savons quelle est notre passé, et nous savons pourquoi nous avons été appelés à présenter un rapport à la Commission d'application des normes. Mais notre gouvernement reste préoccupé par les cas qui ne sont toujours pas réglés. Dans ce domaine, nous voulons que les choses changent. Nous avons entamé un dialogue constructif, tant avec les employeurs qu'avec les travailleurs pour que les conventions ratifiées soient pleinement respectées. Nous avons donc une nouvelle vision des choses, nous sommes menés par notre Président, Monsieur Nayib Bukele, et nous avons proposé de pallier les lacunes qui demeurent du point de vue de l'OIT chez nous. Nous avons réactivé le Conseil supérieur du travail, et donc nous avons maintenant une instance véritablement tripartite dans notre pays, et nous avons un espace de dialogue. Je le dis devant cette auguste assemblée : notre gouvernement s'engage à respecter le tripartisme rigoureusement au sein de ce Conseil supérieur du travail. Cela fait une semaine que j'organise des réunions avec les travailleurs, les employeurs, et nous voulons donner effet à ce que je viens de dire. Et ce, le plus vite possible. Nous voulons une politique du travail qui prévoit le respect plein et entier de la législation et avec la participation de tous les partenaires sociaux. C'est la condition sine qua non de la réussite. Nous souhaitons assumer nos engagements et nous souhaitons être accompagnés par l'OIT. Nous souhaitons la coopération de l'Organisation, son assistance technique et ainsi, nous espérons pouvoir avancer tout en respectant les principes fondamentaux de cette Organisation. Avant d'en terminer, El Salvador, qui était fondateur de l'OIT, et au nom du Président de la République, Monsieur Nayib Bukele, se félicite du travail sans relâche qui a été accompli pour améliorer les relations entre travailleurs et employeurs et pour arriver ainsi à l'harmonie sociale, car ce que nous voulons c'est que la confiance règne entre tous. Je vous remercie et je vous salue, mes amis !

M. Santosh Kumar Gangwar

Gouvernement (Inde)

Monsieur le Président de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, Mesdames, Messieurs les membres du Bureau à la tribune, Mesdames, Messieurs. Je vous félicite tous du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. J'espère que le partenariat entre l'Inde et l'OIT sera renforcé lors du deuxième centenaire. La spécialité de l'OIT c'est son tripartisme qui réunit les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour trouver des solutions efficaces aux problèmes dans le monde du travail. L'Inde, qui donne la priorité au bien-être des travailleurs, a ratifié 47 conventions sur les 189 conventions de l'OIT durant les 100 dernières années. A cet égard, il est important de souligner que nous avons ratifié six des huit conventions fondamentales et que nous ne sommes toujours fermement engagés en faveur du bien être des travailleurs. La vision de notre Premier ministre, Monsieur Narendra Modi, est de construire une nouvelle Inde d'ici à 2022 avec toutes les parties de la société, y compris les travailleurs, pour assurer le progrès rapidement. En ce qui concerne la main d'œuvre, chaque année il y a entre 8 et 13 millions de travailleurs qui s'ajoutent sur le marché du travail. L'Inde est un pays jeune, où 65% de la population est âgée de moins de 35 ans. Notre priorité est de créer des emplois de qualité pour nos jeunes et nos femmes. Parallèlement nous poursuivons nos efforts pour assurer les droits des travailleurs au salaire minimum, à la sécurité sociale, à l'égalité des salaires pour l'égalité de travail, et à des conditions de travail décentes et notamment pour les travailleurs dans le secteur non organisé.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons mené un exercice exemplaire pour transformer la législation du travail en quatre codes du travail. Récemment, notre gouvernement a mis en place le régime de retraites le plus grand du monde pour 400 millions de travailleurs non syndiqués. Depuis trois mois, plus de 3 millions de travailleurs ont été ajoutés à ce régime. La semaine dernière, nous avons également mis en place un régime de retraites pour les petits commerçants détaillants. Ce qui permet à l'Inde de progresser vers la sécurité sociale pour tous et pour tous les travailleurs. La révolution technologique, le changement climatique, la mondialisation, ont entraîné des changements sans précédents dans le monde du travail. D'une part, cela va créer davantage d'emplois pour les travailleurs, notamment les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes qui sont dans les régions les plus éloignées du monde. D'autre part, ceci cause des problèmes pour la relation traditionnelle entre les employeurs et les travailleurs. Compte tenu de ce changement, fournir la sécurité sociale, la négociation collective, et un salaire minimum à tous ces travailleurs sera un défi pour nous tous. En outre, dans ce scénario de changement continu, il pourrait y avoir des pertes d'emplois si les travailleurs ne sont pas suffisamment formés. Par conséquent, il faut rajeunir l'OIT qui fête ses 100 ans aujourd'hui, afin qu'elle soit prête à coordonner de manière efficace tous les pays membres. L'OIT peut jouer un rôle important en élaborant des systèmes et des politiques nouvelles, non traditionnelles afin d'apporter un avenir meilleur aux travailleurs dans le monde entier. Compte tenu de la nature changeante du travail à l'avenir des efforts tels que « Digital India » et « Skills India » ont également été mis en place en Inde. Dans le cadre de la mondialisation et des changements démographiques, nous devrions également discuter du concept d'un travailleur mondial, que nous devrions aider à trouver du travail dans différents pays du monde. Nous devons également faire en sorte que la sécurité sociale, l'égalité des salaires, ainsi que les conditions de travail décentes qui serait les mêmes pour tous les travailleurs soient également fournies aux travailleurs migrants. L'OIT peut également jouer un rôle important en offrant ces possibilités à tous les travailleurs dans le monde. A cette fin, pour mettre en place une main d'œuvre mondiale, l'OIT a un rôle crucial à jouer en tant qu'organisation chargée de la coordination des partenariats. Nous devons donc identifier les compétences qui seront utiles à l'avenir. Et donc, il faut un cadre de compétences communes, de reconnaissance des compétences communes au niveau international, ce qui devrait être notre priorité. Donc, l'Inde va collaborer avec l'OIT, avec tous les autres pays dans les 100 prochaines années. Je vous remercie.

M. Angel Gurría

Organisation de Coopération et de Développement économiques

Monsieur le Directeur général Guy Ryder, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs. C'est un honneur pour moi d'être ici à Genève pour le sommet du centenaire de l'OIT. Joyeux anniversaire ! L'OCDE est fière de célébrer cette réalisation avec nos partenaires et amis de l'OIT. Au cours des 100 dernières années vous avez conduit la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, et élaboré la première norme internationale du travail sur le VIH SIDA, vous avez également fait adopter des conventions sur le traitement des travailleurs migrants et domestiques, et la liste est longue. Vos efforts ont rendu le monde meilleur, ce qui se reflète par l'obtention par l'OIT du prix Nobel de la Paix en 1969 à l'occasion de votre 50^{ème} anniversaire. Je voudrais également féliciter le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, pour son leadership, son inlassable engagement en faveur de la justice sociale et la protection des droits humains et du travail des peuples. Et en le faisant toujours avec le sourire et dans les meilleures dispositions. Aujourd'hui, pendant la célébration du centenaire, nous faisons le bilan des 100 dernières années, mais nous parlons également de l'avenir. Dans cet esprit, je voudrais féliciter la Commission mondiale de l'OIT pour son rapport « Travailler pour bâtir un monde

meilleur. » Les principes contenus dans ce rapport contribueront à éclairer nos actions politiques et à répondre aux préoccupations ressenties par beaucoup aujourd'hui. Il s'aligne de très près avec la vision de l'OCDE concernant l'avenir du travail, y compris notre campagne « Je suis l'avenir du travail » ainsi que notre initiative inclusive de croissance élargie. Quelques chiffres : d'après les estimations, 14% des emplois dans les pays de l'OCDE sont menacés par l'automatisation, et 32% de plus connaîtront des changements significatifs dans la manière dont ces emplois sont effectués dans les 15 à 20 prochaines années. Ces estimations suggèrent qu'il n'y aura probablement pas un problème massif de chômage technologique, mais néanmoins, il signifie qu'il y aura une transition difficile pour de nombreux travailleurs. Les travailleurs faiblement qualifiés n'ont pas simplement une probabilité plus élevée de voir leurs emplois automatisés. La probabilité de suivre une formation pour adultes est également de 14% inférieure à celle des travailleurs hautement qualifiés. Le paradoxe est qu'ils ont plus besoin de formation, et néanmoins, ils ont moins accès à cette formation dont ils ont besoin. En outre, l'émergence de nouvelles formes de travail a montré qu'il y avait des lacunes dans les droits et la couverture des travailleurs. Par exemple, les travailleurs atypiques ont une probabilité qui est de 40 à 50% inférieure de recevoir un appui au salaire s'ils sont au chômage dans certains pays de l'OCDE. Ils ont une probabilité deux fois moindre d'être syndiqués. En fait, il ne faudrait plus parler d'atypique, comme cela a été proposé par Guy Ryder lui-même, étant donné que ces travailleurs sont de plus en plus nombreux, et vont être de plus en plus nombreux. Comme nous le disons dans l'ouvrage « Perspectives de l'emploi 2019 de l'OCDE » sur l'avenir du travail, que j'ai le plaisir de remettre au Directeur général, agir dans les marges ne suffira plus pour répondre aux défis actuels. Les perspectives de l'emploi 2019 contiennent un programme global de transition pour un travail qui fonctionne pour tous. Son objectif est d'aider les travailleurs, les entreprises, et les pays à s'adapter au monde qui change, et il met l'accent sur les accents suivants : premièrement, nous devons réduire la zone grise entre le travail salarié et le travail indépendant et renforcer les droits des travailleurs qui demeurent dans cette zone grise. Deuxièmement, nous devons renforcer et adapter les systèmes d'apprentissage pour adultes, pour travailleurs adultes, notamment pour les travailleurs les plus vulnérables et moins bien formés. Cela peut se faire si on enlève les contraintes de temps et financières qui empêchent leur participation, et en fournissant notamment des informations et des conseils de qualité. C'est ce que fait l'Allemagne actuellement en rendant certains droits à la formation transférables. Nous devons réduire les lacunes dans la protection sociale en améliorant la couverture pour les travailleurs atypiques, en veillant à ce que les systèmes de protection sociaux réagissent aux changements dans les besoins des gens, et en assurant également la transférabilité des contributions. Donc, pour terminer, nous devons mettre davantage l'accent sur le dialogue social, dans l'esprit du pacte mondial, un partenariat multipartite mondial entre l'OCDE et l'OIT. Au début aussi, le gouvernement de la Suède attend avec plus de 100 partenaires, et l'OCDE et l'OIT en était des partenaires fondateurs. La négociation collective peut aider les entreprises à ajuster les salaires, le temps de travail, l'organisation du travail et des tâches. Ça peut contribuer également à anticiper les besoins en matière de compétences. Cela étant dit, une faible représentation des travailleurs notamment parmi les travailleurs qui n'ont pas des contrats standards, représente un défi et nécessite une facilitation des nouvelles formes de dialogue social, et qu'il y ait une extension sur mesure des droits de négociation collective. Tous ces efforts politiques doivent être suffisamment financés, donc il y a une dimension financière si on veut que ces efforts réussissent. Donc, il faut suffisamment de fonds. Certes, il est possible d'améliorer l'efficacité, le ciblage des principales politiques mais il faut également que les pays augmentent les sources de revenus et impliquent toutes les parties prenantes. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur général, nous devons tous participer à la préparation et à la construction de l'avenir du travail. A cet égard, pour terminer, je voudrais saluer le rôle important joué par l'OIT alors que nous en célébrons le centenaire. Les mandants tripartites de l'OIT ont démontré le pouvoir des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour relever les défis ensemble. Vous pouvez compter sur l'appui continu de l'OCDE dans les 100 prochaines années et au-delà. Merci.

Mme Dajna Sorensen

Gouvernement (Albanie)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, Mesdames, Messieurs. J'ai le grand plaisir de représenter l'Albanie à la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Cette année marque le 100^{ème} anniversaire de la création de l'OIT et si des changements très importants ont eu lieu depuis 100 ans, les pays dans le monde entier continuent de s'efforcer pour réaliser ces objectifs fixés à la création de l'OIT qui est d'assurer le plein emploi productif, la liberté d'association ainsi que l'égalité de salaires pour un travail égal. Les économies sont dans un processus complexe de transformation économique, sur le marché du travail, et technologique. Il y a différents facteurs : la numérisation, le vieillissement de la population, la mondialisation, la migration, le changement climatique, signifient qu'il faudra adapter les compétences des travailleurs à la demande. Depuis cinq ans il y a eu des améliorations significatives dans la performance du marché du travail en Albanie, avec une augmentation du nombre de personnes qui participent au marché du travail, qui sont passés de 59,6% en 2013 à 68,6% en 2018. Il y a eu également une augmentation dans le nombre de personnes employées dans le pays et le taux d'emploi a augmenté. Il y a eu aussi une baisse importante du nombre de chômeurs. Le taux de chômage est passé de 18% en 2014 à 12,3% à la fin 2018, et à 12,1% après le premier trimestre 2019. Malgré ces améliorations, l'Albanie connaît encore des difficultés importantes, notamment pour assurer des emplois surs et productifs à l'ensemble de sa population, et aussi pour promouvoir la création d'emplois de meilleure qualité et productifs, et pour assurer l'intégration sur le marché du travail des groupes les plus vulnérables, et plus particulièrement les pauvres, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, ainsi que les Roms et les Tsiganes. Environ 665 000 albanais ne travaillent pas actuellement, ne sont pas actifs sur le marché du travail, et 173 000 sont à la recherche active d'emploi. Pour ce qui est de l'écart entre les hommes et les femmes dans l'emploi, cet écart s'élève à 14%. Pour ce qui est du chômage des jeunes, 22,3% sont au chômage et près de 29% ne sont pas dans l'emploi et ne suivent pas de formation. Donc l'Albanie a besoin de plus d'emplois, surtout des emplois de meilleure qualité, c'est-à-dire des emplois formels, qui paient de bons salaires, des salaires qui permettent aux salariés de ne pas être dans la pauvreté, et il s'agit également d'assurer de bonnes conditions de travail. Donc, pour relever les défis posés l'emploi dans le pays, nous avons une approche triple : tout d'abord, le but du gouvernement c'est d'assurer un environnement propice à la croissance de 'l'emploi. Tout d'abord en attirant les investisseurs étrangers en Albanie pour qu'ils créent davantage d'emplois, et d'autre part, en aidant les entreprises locales à se développer, à devenir plus compétitives sur les marchés européens, régionaux, et mondiaux. Deuxièmement, il s'agit de faciliter l'intégration sur le marché du travail des groupes les plus vulnérables en leur fournissant des services d'emploi de qualité et troisièmement, et c'est le plus important : donner les moyens aux jeunes, mais aux personnes de tous les âges, pour acquérir les compétences nécessaires aujourd'hui, et aussi pour les emplois du futur. Et là on parle bien sûr d'éducation de qualité à tous les niveaux, mais on parle également de possibilité d'apprentissage tout au long de la vie pour les chômeurs, mais également pour les travailleurs actuels. Les investissements dans les services relatifs à la protection sociale, et aux soins pour le public sont également essentiels sur le marché du travail. Ensuite, il faut permettre aux femmes de retourner sur le marché du travail après avoir eu des enfants. Mesdames, Messieurs, Mahatma Gandhi a dit un jour « l'avenir dépend de ce que vous faites aujourd'hui. » Les pays aujourd'hui devraient être conscients qu'il est urgent de mettre en place des systèmes souples permettant de répondre rapidement à ces défis. Il va de soi que la principale responsabilité est celle des gouvernements. Cela étant dit, les partenaires sociaux, la société civile, ainsi que tous les citoyens, ont également un rôle crucial à jouer. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous

sommes en train de ratifier des amendements à la constitution de l'OIT et nous soutenons pleinement le document du centenaire. Pour terminer je voudrais remercier l'OIT, pas simplement pour l'organisation de la Conférence, mais également pour tout l'appui apporté, et qu'elle continue d'apporter à l'Albanie dans le cadre de son agenda du travail décent. Merci de votre attention.

M. Robert Salama

Gouvernement (Malawi)

Monsieur le Président, délégués, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de représenter mon pays, le Malawi, à l'occasion de cette événement important qu'est la célébration du centenaire de l'OIT. Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous félicitant ainsi que le Bureau pour votre élection bien méritée, pour conduire nos débats à bon port et en assurer le succès. J'aimerais également féliciter les co-présidents du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud, et Son Excellence Monsieur Stefan Löfven, Premier ministre de la Suède pour ce rapport complet, et le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, pour son rôle de surveillance. Le rapport de la Commission mondiale approfondit notre compréhension de ce que l'avenir réserve à l'humanité. Il arrive à point nommé alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT et nous nous préparons au deuxième centenaire en pleine transformation du monde du travail. Le monde du travail est en pleine mutation comme l'indique le rapport de la Commission mondiale. Il est vrai que les développements technologiques, l'automatisation, la robotisation, l'intelligence artificielle, les changements démographiques et les changements climatiques exerceront des pressions sur les marchés du travail et sur les systèmes de protection sociale. La plupart des emplois seront perdus mais de nouvelles opportunités et de nouveaux types d'emplois seront créés. De nouvelles formes de relations d'emploi, telles que le travail temporaire, l'externalisation, le travail flexible, les contrats à durée déterminée augmenteront, et c'est ce qui exige une action décisive au niveau mondial, régional et national. Le Malawi a répondu à l'appel en organisant les discussions sur l'avenir du travail en juillet 2017, et a mené des discussions sectorielles et des dialogues nationaux sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail en mai et juin 2019. Le gouvernement et les partenaires sociaux du Malawi soutiennent l'agenda qui remet l'humain au centre des préoccupations comme l'indique le rapport mondial, et nous avons pris des mesures, nous comptons sur la jeunesse de notre main d'œuvre pour orienter la transformation de l'économie du Malawi. Nous envisageons notamment un programme phare sur la mise en place de collègues communautaires pour équiper notre jeunesse des qualifications nécessaires à l'industrialisation et développement national. Monsieur le Président, le Malawi va redoubler d'efforts pour assurer l'apprentissage tout au long de la vie, et pour revoir son système éducatif. Nous sommes déterminés à promouvoir l'emploi de services, à promouvoir l'apprentissage et les stages, à améliorer l'investissement, les qualifications numériques, à promouvoir la recherche, l'innovation, l'utilisation de la technologie et des technologies d'information. Et de rendre l'informatique abordable et accessible. Nous convenons qu'il faut renforcer la collaboration entre l'industrie et les établissements de formation afin d'élaborer des programmes permettant aux qualifications de répondre à la demande du marché du travail. Il faut que tout cela soit adapté. Car lorsque les qualifications sont inadaptées ou trop importantes, nous recommandons la migration de notre main d'œuvre. En raison des changements du monde du travail, les normes n'ont jamais été aussi importantes, et à cet égard le Malawi réaffirme son engagement à l'égard des principes et droits fondamentaux au travail, et de la justice sociale, et nous sommes décidés à ratifier le protocole sur la convention du travail forcé et les trois conventions sur la santé et sécurité au travail : 155, 184 et 187. Pour assurer un travail décent pour tous, nous nous lançons dans la seconde phase des programmes par pays, et le gouvernement du Malawi

a pris des engagements à l'égard du travail décent pour en diminuer les déficits et répondre aux besoins du marché du travail. Nous avons développé une stratégie de développement qui sera le véhicule pour parvenir à la création de richesse et d'emplois. Nous en appelons également à l'OIT à nous soutenir dans cette transition. La technologie a été inventée par l'humain, et elle doit répondre aux besoins de l'humain, et ce n'est pas à l'humain de s'adapter aux besoins de la technologie. Nous avons besoin d'un futur qui respecte les droits humains y compris la sécurité et la santé. Nous avons besoin d'une mondialisation juste, comprenant la croissance et le travail décent pour tous, en mettant l'accent sur l'égalité des genres. Nous sommes engagés à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé et le travail agricole forcé. Nous sommes d'accord avec la déclaration de Philadelphie pour dire que l'être humain n'est pas une marchandise et que la pauvreté où qu'elle soit, est un danger pour la prospérité. Monsieur le Président, délégués, merci beaucoup.

M. Amadeu Paulo Da Conceição

Gouvernement (Mozambique)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un immense honneur pour moi au nom du gouvernement de la République du Mozambique, de Son Excellence Monsieur Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique et de la délégation qui m'accompagne, de vous exprimer toute ma gratitude de m'avoir permis de m'adresser à cette importante Conférence du centenaire de l'OIT. Je voudrais saluer chaleureusement Monsieur Guy Ryder, Directeur général, et son équipe de travail qui a su mener à bien le destin de notre Organisation. Mesdames et Messieurs, notre gouvernement s'est engagé à appuyer l'agenda de l'OIT. Nous avons d'ailleurs ratifié toutes les conventions fondamentales et trois des quatre conventions prioritaires de notre Organisation. De même, le Mozambique a ratifié récemment le protocole à la convention 29 sur le travail forcé, le protocole à la convention 81 sur l'inspection du travail, la convention 176 sur la sécurité et la santé dans les mines, ainsi que la convention sur le travail maritime. Notre lien de coopération avec l'OIT remonte à plus de 40 ans, et ils se sont renforcés tout particulièrement au cours des cinq dernières années. C'est en partenariat avec le BIT que le gouvernement du Mozambique a élaboré des instruments, des politiques et des stratégies que je voudrais citer. Par exemple, le renforcement de la commission consultative du travail et de l'harmonisation des politiques et instruments juridiques liés au travail. Deuxièmement, la création du portail de l'emploi, c'est-à-dire l'informatisation du système d'information sur le marché du travail et la création d'un observation du marché du travail. Troisièmement la révision du règlement sur la Sécurité Sociale obligatoire. Quatrièmement la première politique pour l'emploi approuvé par le gouvernement en 2016 et enfin le plan d'action pour lutter contre les pires formes du travail des enfants, et la liste des travaux dangereux pour les enfants. Excellences, nous avons beaucoup apprécié le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, que nous appuyons car il comprend des recommandations qui serviront d'inspiration pour élaborer les programmes mondiaux et nationaux afin d'atteindre l'universalisation du travail décent et des principes et des droits fondamentaux au travail. Le Mozambique appuie pleinement ce rapport qui se concentre sur une proposition d'un programme centré sur l'humain pour l'avenir du travail. Nous nous félicitons, d'ailleurs, de voir que les meilleurs résultats pour l'avenir seront garantis par des décisions conscientes, qui garantissent que le rythme de modification technologique sera déterminé par la capacité humaine à les conduire. Et ainsi, nous pensons qu'il faut des programmes d'éducation et de formation qui développent les compétences des êtres humains. D'ailleurs, le rapport reconnaît que le lieu de travail est principalement composé d'êtres humains, et c'est pourquoi il faut des systèmes de gouvernance et de réglementation des sociétés qui soient renforcés. Les investissements dans le travail décent et durable sont urgents, car malgré des taux de croissance économiques positifs qu'a connu notre pays depuis longtemps, les effets sur la

création d'emplois sont extrêmement limités. Le taux de chômage ou de sous-emploi, en particulier du chômage des jeunes est un des principaux défis de notre pays. C'est pourquoi nous pensons que à l'avenir il faut des politiques qui encouragent directement la création de l'emploi comme objectif clé et non pas comme sous-produit de politiques économiques qui visent à d'autres objectifs. Mesdames et Messieurs, le Mozambique appuie les principes de base de la déclaration du centenaire, et nous partageons le sentiment du groupe africain qui pense que l'OIT doit poursuivre le processus de démocratisation de sa structure de gouvernance. Nous proposons d'ailleurs que ce point fasse partie de la déclaration du centenaire. Je termine en réaffirmant l'engagement du Mozambique à continuer à donner la priorité à l'élaboration de mesures stratégiques et de réformes tendant à la création de plus et de meilleurs emplois, contribuant au bien être des mozambicains, et à atteindre les objectifs de développement du millénaire, et nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'OIT pour ce faire. Je vous remercie.

M. Virjesh Kumar

Travailleur (Inde)

Merci Madame. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue depuis Bharat ! Je suis heureux d'être parmi vous et de me trouver en personne à cette célébration du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Nous sommes rassemblés pour réfléchir à cette quête de l'OIT pour atteindre la justice socio-économique et la paix mondiale. Les structures tripartites de l'OIT sont une plateforme importante qui a permis de renforcer les droits au travail depuis sa création. L'OIT était le résultat de la déclaration de Philadelphie après la grande crise de 1930. L'Inde est l'un des membres fondateurs de l'OIT et est fière d'avoir participé à ce long voyage. Aujourd'hui, la communauté mondiale est confrontée aux inégalités, à la pauvreté, au changement climatique, à la violence et aux conflits qui affectent la communauté du travail. Dans ce contexte, les nouvelles technologies présentent à la fois des défis et des opportunités. La technologie, si elle est mise au centre des préoccupations, sera un défi pour nos sociétés, alors que si c'est l'humain qui est au centre de nos préoccupations, ce sera une vraie opportunité pour la prospérité. Nous pensons qu'il faut une approche intégrée comme le propose la Commission mondiale, en garantissant l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des genres, la sécurité sociale, la garantie du travail universel, la souveraineté des travailleurs, la représentation collective et nous pensons que les parties prenantes de l'industrie doivent appliquer toutes ces stratégies à la lettre et dans leurs esprits. Nous pensons que c'est important en outre de mentionner les grands défis face aux ODD à l'horizon 2030. Tout d'abord, la grande partie de la population qui travaille dans les pays en développement est dans le secteur informel. Il faut donc renforcer la sécurité sociale. Deuxièmement, l'absence de prise de conscience des obstacles pour l'apprentissage tout au long de la vie. Troisièmement, les bas salaires et quatrièmement, les conditions décentes de travail, car des travailleurs sont aujourd'hui exploités. Nous pensons qu'alors que les nouvelles technologies dominent la scène mondiale, il faut que la communauté mondiale trouve un moyen de formaliser de façon universelle l'économie. Le salaire est une des composantes essentielles de l'économie. Il est nécessaire pour que les travailleurs puissent vivre dignement et pour réduire les inégalités. Il faut donc une politique des salaires globale. La communauté des travailleurs pense que les nouvelles technologies peuvent remplacer les humains. Pour l'instant ce ne sont que des spéculations mais il est certain que certains types de postes de travail seront remplacés par les nouvelles technologies. C'est pourquoi nous recommandons la formulation de politiques technologiques qui mettent en place des mécanismes de régulation des conditions de travail, à la lumière de la révolution industrielle 4.0. Il faut donc ces nouvelles politiques technologiques et il faut aussi des politiques de l'emploi qui permettent de renforcer les compétences pour répondre à la croissance démographique dans le monde en développement. Par ailleurs, il faut reconnaître

la liberté d'association et les possibilités de négociation collective. Le BIT suggère un dialogue social comme un mécanisme flexible pour la paix dans le monde du travail. Nous, nous pensons qu'il faut une prise de conscience. Cela exige que l'on reconnaisse tout simplement la notion que toutes les parties prenantes à la vie économie font partie d'une même famille. A partir du moment où il y aura cette prise de conscience, alors il n'y aura plus d'obstacle à la paix dans le monde du travail, et à la paix mondiale et au développement durable. Il faut être optimistes mais pour cela il faut cette prise de conscience que l'humain doit être au centre pour avoir un monde pacifique et prospère. Je vous remercie.

M. Adkham Ikramov

Employeur (Ouzbékistan)

Excellences, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur régional Juan Ortiz, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités de la Conférence. C'est un véritable honneur pour moi, au nom de la Chambre des Employeurs d'Ouzbékistan, d'être parmi vous aujourd'hui. Le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, le Président de la France, le Président de Russie, la Chancelière allemande, Angela Merkel, et bien d'autres dirigeants du monde ont souligné dans leurs discours que le monde était confronté à un véritable changement. Ils ont souligné surtout la question de l'automatisation des processus industriels, des changements technologiques, de l'intelligence artificielle, ce qui montre un niveau élevé d'attention pour différents pays et différents gouvernements. Nous sommes heureux de souligner que l'Ouzbékistan a une expérience positive de coopération avec l'OIT. Avec les participants du tripartisme nous avons contribué à l'amélioration de la législation du travail dans notre pays, en garantissant la protection sociale et le travail décent. C'est également un honneur pour nous qu'en décembre 2018 le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, soit venu pour la troisième fois en Ouzbékistan. C'est très important parce que le Directeur général s'est rendu en Asie centrale pour la première fois, et lors de cette visite, Monsieur Guy Ryder a rencontré le Président de la République d'Ouzbékistan, Monsieur Shavkat Mirziyoyev, qui a lancé une pleine coopération avec l'OIT et a mis en place de grandes réformes sociales dans notre pays, et ce afin de garantir la justice sociale et l'emploi décent. Au cours de cette visite historique, Monsieur Guy Ryder a également participé à la Conférence internationale, l'avenir du travail à Tachkent. Ce qui a permis de lancer toute une série de fêtes partout dans le monde pour fêter justement le 100^{ème} anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail. Je voudrais souligner qu'aujourd'hui en Ouzbékistan, il y a une véritable restructuration du marché de l'emploi. De nouvelles réalités sont maintenant présentes pour les investisseurs, ce qui permet de mettre en place des changements dans les secteurs industriels et agricoles. Afin de réduire le rôle de l'État et d'introduire des méthodes efficaces de production agricoles nous avons lancé, à l'initiative du gouvernement, une nouvelle méthode permettant d'avoir une approche intégrée pour tous les processus de production agricoles depuis les champs jusqu'au produit fini. L'année dernière a été très productive pour notre pays. Au cours de cette période la Confédération des Employeurs d'Ouzbékistan a été créée, grâce aux efforts conjoints du parlement et de nos partenaires du dialogue social avec un soutien constant des experts internationaux de l'OIT, le soutien technique du groupe de travail sur le travail décent et le Bureau pour l'Asie centrale. Nous remercions d'ailleurs tous nos partenaires à cet égard. Nous avons ratifié la convention 144 de l'OIT. Nous avons également finalisé la question de la ratification de la convention 29 de l'OIT, la convention 81 et la convention 129 de l'OIT. Pour revenir au discours de Monsieur Guy Ryder nous devrions insister sur le rôle du dialogue social, y compris avec les organisations non gouvernementales, d'employeurs et de travailleurs, et d'autres organisations non gouvernementales dans les institutions internationales. Il est vraiment fondamental que l'on le fasse sous la forme d'un tripartisme plus. Beaucoup de participants de la Conférence ont

déjà insisté sur la nécessité de mettre en place un vrai écosystème pour un apprentissage tout au long de la vie, un renforcement des institutions et du marché de l'emploi. Nous suivons pleinement cette direction. Nous développons l'enseignement technique et professionnelle dans toutes les régions du pays. Nous avons également introduit un système de formation double dans le secondaire. Nous essayons de soutenir les jeunes pour qu'ils puissent lancer leur propre start-up en mettant en place une initiative qui leur est consacré, et nous travaillons aussi sur toutes les facettes du travail décent. Mesdames et Messieurs les participants, au nom de l'Organisation des Employeurs d'Ouzbékistan, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à l'équipe de l'OIT pour leur coopération de longue date avec notre pays. Nous félicitons encore une fois l'OIT à l'occasion de son centenaire et nous souhaitons beaucoup de succès à cette Conférence. Merci de votre attention.

M. Sándor Bodó

Gouvernement (Hongrie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, chers amis. Au nom du gouvernement de Hongrie, j'aimerais féliciter toutes les personnes participant au Bureau et qui ont été élues. J'aimerais les féliciter pour l'extraordinaire organisation de cette CIT, notamment, j'aimerais féliciter le Directeur général pour son rapport « Travailler pour un avenir meilleur. » Nous nous félicitons du programme de l'OIT, programme centré sur l'humain, mettant en valeur les compétences des êtres humains, ainsi que les institutions du monde du travail pour un travail digne et durable. En effet, les investissements dans les compétences des humains jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des compétences individuelles, dans ses chances d'emploi et permettent également la croissance économique ainsi que l'augmentation de la productivité des différents États. En effet, la formation continue, la formation de base, bien sur aussi, qui sont nécessaires par les développements, l'évolution technologique, rendent des compétences nécessaires au 21^{ème} siècle. Elles sont désormais nécessaires l'entrée sur le marché du travail. Alors, bien sur nous avons tous des systèmes de formation très différents, qui divergent quelque fois, mais il est vrai que les jeunes ont besoin d'être formés pour être employables pour améliorer leurs chances de participer au monde du travail dynamique, et pour améliorer leurs chances. Ainsi, les modifications du marché du travail dépendent de notre faculté d'adaptation. Faculté d'adaptation des États, des gouvernements, des individus et l'économie. Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans cette adaptation et cette faculté de pouvoir s'adapter aux changements. Il est vrai que les avantages de la révolution numérique doivent être reconnus et il faut mettre en œuvre davantage de possibilités pour que les jeunes puissent acquérir ces compétences de l'avenir. Il faut donc les aider, par le biais du ministère de l'Emploi et de la Formation puissent devenir employables sur un marché du travail désormais flexible et pouvoir utiliser à cette fin les nouvelles technologies mais également accepter d'utiliser ces technologies. Bien sûr, il y a des compétences, un développement des compétences traditionnelles qui a toujours été souligné par les autorités hongroises. Notamment, nous essayons d'agir par le biais d'un programme destiné aux écoles, de formation numérique. Ainsi par le biais de ce programme, les jeunes, dès leur première enfance commencent à acquérir les compétences digitales. Pour les adultes, c'est la même chose : nous promovons très largement l'apprentissage tout au long de la vie et l'acquisition de compétences numériques pour les adultes aussi. C'est une exigence du marché du travail d'aujourd'hui et il est important de pouvoir s'adapter aux changements. Alors, je souligne que l'engagement de toutes les parties prenantes en matière de formation et en matière d'acquisition des compétences adaptables est absolument indispensable. Les partenaires sociaux doivent travailler à cette fin. En ce qui concerne l'avenir, la Hongrie estime que la poursuite des objectifs de travail digne pour tous, la promotion du principe de base du droit au travail, ce sont des valeurs que nous partageons tous, et qui doivent être

fondées dans toutes les actions de l'OIT. Au nom du gouvernement hongrois, j'aimerais remercier le Directeur général ainsi que l'équipe de l'OIT de son engagement. Merci.

M. Remi Henri Botoudi

Travailleur (Madagascar)

Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, et les membres du Bureau de la Conférence, mes chers camarades, assistance, bonjour. Il m'échoit aujourd'hui en ma qualité de Secrétaire général de mon syndicat, SEKRIMA à Madagascar qui assure la qualité de délégué des travailleurs Malagasy de prendre la parole à cette assemblée au nom de travailleurs malagasy et par cette présente allocution devant vous en séance plénière des travailleurs malagasy. Par cette présente allocution, nous profitons de saluer Madame la Présidente en sa qualité de Présidente pour cette Conférence, et nous vous saluons tous pour la célébration du centenaire de l'OIT. En effet dans ce premier centenaire on a fixé l'objectif pour la promotion de la justice sociale. Il l'est aujourd'hui et il sera à l'avenir. Madagascar fait partie des pays pionniers pour le centenaire de l'OIT et s'est engagé pour l'alliance 8.7 pour la lutte contre le travail des enfants, les travaux forcés et l'esclavage moderne. Nous avons remercié les efforts menés par la Direction générale de l'OIT, la gouvernance de cette institution internationale qui est la seule organisation internationale tripartite comme nous savons tous. Et nous apportons le soutien à l'idée principale du rapport sur l'avenir du travail qui nous a exposé la réalité de nos grands défis tels que faire face au changement technologique, au changement climatique et au changement démographique. Madame la Présidente, mes chers camarades, certaines questions devraient se poser par rapport à ces différents changements à l'avenir du travail. Quel type de dialogue social devrait-il adopter devant le modèle du travail qui existe actuellement ou à l'avenir ? Les personnels seront remplacés par des robots, les personnels ne devraient pas aller à l'entreprise pour travailler, l'utilisation de l'internet sera capable d'avoir de l'argent pour certaines personnes ! Deuxième question, quel avenir du syndicat pourrions-nous envisager par rapport à la réticence des travailleurs de s'y adhérer à présent ? Actuellement il pose un problème majeur de chercher des candidats délégués du personnel à cause de la recrudescence de des actes de discrimination antisyndicale, des divers harcèlements et les actes d'intimider les travailleurs dans les diverses entreprises, etc. Quel type de partenariat devrait exister sur le plan social et économique pour garantir le système gagnant-gagnant, dont la redistribution équitable pour éradiquer la pauvreté dans le monde ? En effet, il est important de reconnaître que la mise en œuvre du contrat social mondial a été inégale dans certains pays et imparfaite dans d'autres. C'est pourquoi nous soutenons la nécessité de mise en œuvre un nouveau contrat social qui sera focalisé sur la personne humaine. Nous sommes maintenant dans le système d'un engin ayant perdu la vitesse. Au lieu de mettre en place la justice sociale dans le monde, on a bénéficié l'injustice sociale. Certaines classes sociale sont en voie de disparition dans le monde national, sans parler de la classe moyenne de travail. Mes chers camarades, il est encore temps de promouvoir des syndicats forts, démocratiques et transparents. Plusieurs secteur professionnels sont effectués sans législations pour préoccuper les problèmes. Par contre ils sont parmi la population d'une nation donnée. Sur ce la Finance publique devrait penser la nécessité de gérer la dette avec prudence et en toute transparence. Pour terminer, la SEKRIMA et les travailleurs Malagasy sont convaincue que la défense de droits des travailleurs. Elle constitue également une responsabilité historique à résister aux inégalités sociales afin de renforcer la lutte contre les atteintes perpétrés aux droits des travailleurs. L'avenir du travail exige une prise de conscience de tous les travailleurs à investir pour un dialogue social fort et innover par rapport aux statuts pour avoir une distribution des revenus équitable dans la prise de responsabilités de l'État de droit par les gouvernements. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Abdel Sattar Ahmed Eshrah

Employeur (Egypte)

Au nom de Dieu, tout puissant, miséricordieux, Madame la Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, les ministres, les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs les participants à cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, que la paix de Dieu soit avec vous. Nous nous réunissons aujourd'hui au sein de cette Organisation qui représente nos différentes chambres, sociétés, syndicats. Nous sommes tous là, solidaires pour la prospérité de nos pays et pour la prospérité du monde. Nous espérons que la paix et la stabilité pourront finalement prévaloir sur la Terre. Aujourd'hui nous participons à cette 108^{ème} session, le centenaire de l'Organisation. 100 ans plus tard, l'Organisation est toujours jeune et forte. Nous sommes là aujourd'hui pour parler du document du centenaire qui parle de l'avenir du travail et d'autres initiatives du centenaire. Nous sommes également là pour réfléchir aux normes qui sont en train d'être établies, notamment sur la violence et le harcèlement. Nous participons à différentes instances, différentes commissions sur des sujets plus intéressants les uns que les autres. Cela montre que l'Organisation aborde les différents problèmes et les différents besoins du monde. Le Moyen Orient a constaté qu'il y avait pas mal de problèmes qui sont liés à des forces déstabilisatrices qui vont à l'encontre de la paix et qui tentent d'imposer leurs idées et qui coopèrent avec des groupes terroristes afin d'atteindre leurs objectifs. L'Egypte a eu la chance de ne pas tomber entre les mains des terroristes, mais nous sommes là pour soutenir nos partenaires afin de lutter contre le terrorisme partout dans le monde. Nous espérons que tous nos partenaires coopéreront avec nous afin que la paix et la stabilité règnent dans le monde. L'Egypte était parmi les premiers pays ayant rejoint cette Organisation et nous participons de manière active à toutes ses conférences, toutes ses sessions de travail. Nous nous abstenons d'interférer dans les affaires des autres États. Nous respectons les conventions que nous avons signées, nous sommes un pays avec la plus ancienne civilisation au monde. Nous avons au même endroit la civilisation islamique, chrétienne, africaine, asiatique, moyen-orientale et méditerranéenne. L'Egypte, l'année dernière a promulgué une nouvelle loi sur la liberté syndicale, conformément aux différentes normes de l'OIT auxquelles nous avons souscrit. Nous sommes sur le point d'introduire différents amendements au Code du travail et de publier un nouveau Code qui sera conforme aux définitions du développement moderne. En tant qu'employeur nous souhaitons rejoindre d'autres membres de la communauté des entreprises, et d'autres organisations d'employeurs dans le monde afin qu'il y ait une véritable intégration, afin de coopérer les uns avec les autres pour un avenir meilleur dans lequel nous aurons une véritable coopération, la paix et le bien être pour tous. C'est là l'essence même de ce que Abdel Nasser a dit « L'Egypte est un pays qui soutient la paix et la justice pour lui-même et pour les autres. » Avant de conclure, je voudrais vous rappeler, et rappeler au monde entier que nous avons encore aujourd'hui des personnes qui souffrent des pires formes de colonialisme, de racisme et d'oppression. Le rapport de l'OIT sur les territoires palestiniens occupés a établi une liste des différentes violations dont souffrent les palestiniens, ainsi que les syriens dans le Golan occupé. Tout cela en violation des principes et des droits qui sont inscrits dans les instruments internationaux et dans les constitutions des différents pays. Israël ne respecte pas les conventions, n'applique les normes internationales. Tôt ou tard cette oppression devra arriver à son terme et les violations coloniales devront s'interrompre : le plus tôt sera le mieux. Je vous remercie.

Mme Houmadi Ladaenti

Gouvernement (Comores)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, honorable assistance, Madame la Présidente. Permettez-moi, en cette heureuse occasion de la célébration du centenaire de notre Organisation, au nom des mandants tripartites, au nom de Son Excellence Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, et en mon nom propre, d'adresser mes vives et chaleureuses félicitations à l'Organisation Internationale du Travail pour l'œuvre immense et de haute lutte qu'elle accomplit depuis un siècle, au service de la justice sociale et de la promotion du travail décent. Mes félicitations s'adressent aussi au Président du Conseil d'administration et au Directeur général du BIT, ainsi qu'à la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour la dynamique inclusive mise en œuvre dans la préparation de ce centenaire et pour la qualité du rapport mondial. L'Union des Comores a participé activement à l'initiative du centenaire à travers l'organisation d'une consultation nationale qui a permis aux mandants tripartites de s'approprier les orientations de l'OIT et de les adapter aux réalités et priorités nationales. C'est ainsi que de nombreuses recommandations ont été formulées, notamment, la transition de l'informel vers le formel, la main tendue aux jeunes, le renforcement du dialogue social, la mise en place des conventions collectives au niveau des entreprises et la ratification des conventions internationales pertinentes. Le partenariat fructueux entre l'OIT et les Comores a permis au gouvernement de se doter de différents instruments qui constituent le cadre légal et réglementaire, visant le plein emploi productif. Ces instruments sont : le document cadre de politique nationale de l'emploi, le programme pays pour le travail décent et le plan de modernisation et de développement du système de l'administration du travail. En Union des Comores, bien que les signaux de la croissance économique soient positifs, le problème du chômage et du sous-emploi des jeunes demeure l'un des défis majeurs à relever. En effet, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 44,5%, soit 42,4% pour les hommes et 46,1% pour les femmes. Il est au moins quatre fois plus élevé que celui des adultes de 30 à 49 ans. Très sensible à cette grave question, l'actuel Président de l'Union, Son Excellence Azali Assoumani, avait adopté comme slogan de sa campagne présidentielle : « un jeune un emploi. » C'est en partie pour atteindre cet objectif, que le chef de l'État a lancé un vaste programme de reconstruction économique et social, avec comme objectif, de faire des Comores, un pays émergent, à l'horizon 2030. C'est un défi énorme pour un petit pays insulaire, aux ressources limitées et très vulnérable, comme le sont les Comores. Pour clore mon propos, permettez-moi de réitérer l'engagement du gouvernement comorien à œuvrer pour atteindre les objectifs de notre Organisation. Pour cela, les Comores comptent beaucoup sur l'OIT et les autres partenaires au développement pour œuvrer de concert pour relever le défi de la croissance, de la justice sociale. Je souhaite plein succès aux travaux de la 108^{ème} session de la CIT. Vive la Coopération Internationale. Je vous remercie.

Mme Helene Davis-Whyte

Travailleur (Jamaïque)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers délégués, chers collègues et camarades, je vous porte le salut et les félicitations à l'OIT qui célèbre son 100^{ème} anniversaire. Cette Organisation en effet, a réalisé des changements énormes. Des changements apportés à la vie des personnes travailleuses dans le monde entier. Il y a

quelques semaines seulement, en Jamaïque nous avons nous aussi célébré un centenaire. C'est-à-dire le centenaire de la législation autorisant la formation de syndicats et notre fédération du service civil, mais également du secteur public a célébré son 100^{ème} anniversaire. Voilà ce qui prouve, si cela était nécessaire, que les services publics ont joué un rôle essentiel en Jamaïque depuis longtemps. Et ce, bien sur tout au long de la période coloniale et dans la période de l'indépendance. Car le peuple de Jamaïque essayait d'assurer la prospérité pour tous, et c'est là où le service public a joué un rôle essentiel pour autoriser cette avenir solide pour tous. Il est donc juste que nous nous concentrons aujourd'hui sur l'avenir du travail tout en parlant de développement durable car il est important que la palette des services publics ont été essentiels pour le développement de notre pays. Dans notre fédération syndicale nous nous sommes félicités du lancement du rapport du DG, justement parce que celui-ci soulignait un grand nombre de questions et de discussions que nous tenons justement en Jamaïque et dans toutes les Caraïbes. Notamment, il y a une lacune, c'est-à-dire l'attention accordée aux services publics. Car pour nous, les services publics permettent d'accroître l'égalité des chances. Par le biais des services publics nous avons vus davantage d'emplois pour les femmes ainsi qu'un développement substantiel économique, social, culturel, justement grâce à l'investissement public. L'avenir du travail requiert encore des services publics mieux financés. Madame la Présidente, tout n'est pas forcément lié au progrès technologique par le biais de l'intelligence artificielle. A cet égard la Confédération jamaïcaine des syndicats attire votre attention sur les menaces des systèmes automatisés, de l'intelligence artificielle, surtout là où il n'y a eu aucun effort de la part des employeurs de réfléchir à une transition juste. Pas seulement pour les travailleurs, mais également une transition juste pour l'économie en général. L'on parle beaucoup de transformation mais il semble que ce ne soit que les travailleurs qui doivent se transformer. Ce que nous voulons voir dans l'avenir du travail c'est que nos sociétés, nos économies se transforment en économies qui mettent l'humain au centre de leurs préoccupations, et non pas le profit. Voilà ce qui m'amène justement au changement climatique et à son impact sur les petits États insulaires des Caraïbes. Car il n'y a pas de travail sur une planète morte. Bien sur que chacun le dit, mais c'est vrai qu'il faut s'en souvenir, car il faut mettre le changement climatique au cœur de la transformation du travail. De plus en plus, nous voyons de la sécheresse, des inondations, qui empêchent les personnes de quitter leurs foyers, de se rendre au travail. Des ouragans absolument inédits détruisent des habitations et des entreprises. Donc pour nous la résilience est essentielle, mais la résilience ne doit pas être une réponse car si nous voulons assurer un avenir prospère et un développement durable pour toutes nos populations il faut nous assurer que les politiques publiques et les services publics soient au cœur de cette résilience pour avoir l'avenir que nous souhaitons. Le rapport parle d'un grand nombre de transformations qui ont eu lieu. C'est vrai, il y a des tendances positives que nous pouvons souligner. Mais dans le même temps, la face des développements technologiques a laissé un grand nombre de personnes en marge. Certaines ont même été poussés pour rester en marge. Ainsi, le travail de l'OIT par le biais de sa structure tripartite, le développement de normes a permis d'apporter les outils nécessaires pour assurer au travailleurs une transition vers le marché du travail adéquat dès 1919 et jusqu'aujourd'hui. Il était important que les travailleurs puissent sortir de l'esclavage et vivre et travailler dans la dignité. Les travailleurs veulent prendre leur avenir en main. Ils ne veulent pas que l'on leur prescrive cet avenir. Merci.

M. Carlos Alberto Madero Erazo

Gouvernement (Honduras)

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs et des employeurs. Au nom de mon gouvernement je vous transmets une salutation cordiale, à vous Madame la Présidente ainsi qu'à tous ceux qui sont présents dans

cette salle. Madame la Présidente, permettez-moi de féliciter tout particulièrement l'OIT pour son 100^{ème} anniversaire. La constitution de notre Organisation est la garante de la justice sociale et du travail décent. C'est un honneur de venir ici pour commémorer le passé, mais aussi pour contribuer à définir l'avenir de notre Organisation. S'il est vrai que la fonction de l'OIT est tripartite, les relations entre le capital, le travail et les gouvernements est plus complexe qu'on ne saurait le dire. Aujourd'hui l'économie nationale dépend du commerce international et des investissements étrangers. L'influence de facteurs exogènes à un pays ont un impact sur la croissance économique, la vie des travailleurs et celle des entreprises. C'est vrai dans notre pays. Mesdames et Messieurs, nous, honduriens, nous voulons lancer un cri ici : il faut rendre justice au café ! Pour éviter que les petits producteurs de café ne soient obligés de fuir leur pays. Une tasse de café à New York coute 5 dollars, à Genève, entre 2 et 5 francs : or les producteurs ne reçoivent que 2 centimes de dollar. Dans notre pays, les producteurs de café sont des familles qui ramassent le café grain par grain. S'ils ne sont pas rémunérés pour cela, cela entraîne pauvreté et migration illégale. Le consommateur européen, quand il va prendre un café ici à Genève ou à Madrid doit demander « Comment le café a été produit ? » Parce que ce sont les mains des travailleurs qui sont derrière ces aromes qu'ils avalent. Madame la Présidente, la réduction du taux d'homicide dans notre pays de 90 à 40 morts pour 100 000 habitants a été très importante. C'est au cours des cinq dernières années dans notre pays, nous avons fait une véritable révolution du développement. Ors, nous avons eu plus de morts que dans une guerre conventionnelle, dans cette guerre entre les cartels de la drogue. Le Honduras a donc décidé de reconnaître ce défi et d'y faire face. Madame la Présidente, aujourd'hui, il y a des millions de touristes qui viennent voir les beautés du Honduras. C'est le résultat de nos politiques qui ont permis une plus grande sécurité, un meilleur état des routes, la promotion du tourisme et l'appui aux entreprises privées. Nous voulons que notre pays devienne une des grandes destinations des touristes étrangers. Madame la Présidente, dans le domaine du travail le Honduras a adopté une loi sur l'inspection du travail. Cette nouvelle loi d'avant-garde qui est aujourd'hui en vigueur a permis de créer une nouvelle culture du respect des droits des travailleurs. Aujourd'hui, 81% des infractions que l'on trouve dans les entreprises ont été corrigées. Nous avons également trouvé un consensus entre travailleurs, chefs d'entreprise et gouvernement, grâce au bureau tripartite que nous avons créé grâce à l'OIT. Nous avons aussi harmonisé le Code du travail. Nous pensons que la participation à la commission des normes est absolument indispensable pour tous les pays. Dans le cas du Honduras, nous avons réussi à appliquer ces normes, et nous invitons l'OIT dans les futures conférences, à nous donner l'occasion d'en parler aux autres pays pour leur démontrer l'efficacité de ce système de contrôle. Le Honduras est favorable au dialogue social pour un pacte social participatif et inclusif en particulier dans des secteurs comme l'éducation et la santé qui permettront à la société de se renforcer pour avancer vers un avenir meilleur. Dans le rétroviseur du temps, nous voyons que l'OIT a eu par le passé un impact positif sur l'évolution des normes, le respect des droits et des obligations, dans un contexte tripartite. Un passé positif nous offre de belles perspectives pour l'avenir, un avenir où le travail sera centré sur les personnes, et je suis sûr qu'ensemble nous réussirons à relever ce défi. La paix, c'est nous qui devons la construire ensemble. Je vous remercie.

M. Padmasiri Ranawakaarachchi

Travailleur (Sri Lanka)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, tout d'abord avec les autres membres de la délégation des travailleurs, je voudrais féliciter le Directeur général de l'OIT à l'occasion de son rapport. Je voudrais également le féliciter au nom de toute la population du Sri Lanka pour les 100 ans de services inestimables que vous avez rendu. Votre contribution dans le renforcement du dialogue social et du tripartisme est inestimable.

Dans le rapport, on se concentre principalement sur le programme centré sur l'humain, qui repose sur trois piliers. Nous sommes heureux de notre votre engagement pour les travailleurs. Il est également mentionné que grâce à ces évolutions, il y aura de nouveaux emplois et de nouvelles occasions d'améliorer la qualité de la vie professionnelle. Si nous sommes d'accord en principe, je voudrais insister que le fait qu'il y aura de nombreux défis à relever pour nous en tant que représentants des travailleurs. Effectivement, il y aura de nouvelles occasions pour les jeunes, qui seront mieux équipés, qui auront de meilleurs compétences pour répondre aux besoins de demain. Les jeunes, c'est notre avenir et nous nous en réjouissons. Mais qu'en est il de la main d'œuvre existante ? La plupart de ces personnes se retrouveront sans emploi parce qu'elles devront acquérir de nouvelles compétences. Une solution proposée est la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Est-ce que cela se produit vraiment, aux niveaux les plus faibles, dans des pays en développement comme le nôtre ? Est-ce qu'ils ont les compétences d'acquérir ces nouvelles connaissances ? Est-ce qu'ils sont prêts pour un apprentissage tout au long de la vie ? Il y a encore des barrières, notamment linguistiques, qui posent des problèmes pour la main d'œuvre existante, surtout au niveau faible et moyen. Le monde est maintenant devenu un grand village mondiale. La concurrence est rude et les géants de l'économie mondiale dominant des pays comme le nôtre. Par conséquent, les employeurs doivent se battre pour leur survie. Il commence toujours par l'automatisation, la sous-traitance et puis finalement ils doivent réduire les dépenses et ils oublient la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. A cause des technologies émergentes, les conditions de travail ont maintenant changées. Il y a de plus en plus de bureaux virtuels, de travail flexible, et d'emplois à temps partiel. Ce sont des aspects positifs puisque que par exemple, des femmes pourront maintenant davantage rechercher de l'emploi. Mais cela a aussi une incidence négative sur les relations entre employeurs et employés. Et cela pose également des problèmes de Sécurité Sociale. Nous pensons que tout cela va pouvoir renforcer la qualité du travail et de permettre aux travailleurs d'avoir un salaire de subsistance. Mais, dans nos pays, ce concept est encore bien lointain et nous devons encore nous battre pour avoir un salaire minimum réaliste. L'exemple classique, ce sont les industries textiles et les plantations où la main d'œuvre, ce sont principalement des femmes, surtout dans les zones rurales. Elles contribuent largement à l'économie nationale et elles apportent également des devises étrangères. Mais pour ces personnes, le salaire de subsistance n'est qu'un rêve, un rêve lointain. Elles voudraient simplement avoir un salaire raisonnable. Nous ne sommes pas pessimistes : nous sommes plutôt même prêts à relever ces défis. A la fois le gouvernement et les employeurs devront cependant jouer un rôle accru pour préserver leur ressource la plus importante, à savoir les personnes. Les travailleurs. Donc nous espérons que l'OIT jouera un rôle encore plus important à l'avenir. En tant que pays en développement, nous sommes toujours confrontés à pas mal de problèmes. Nous avons eu des perturbations de 30 ans et qui ont débouchées sur une guerre. Nous avons été également très malheureux récemment lors de l'attaque par un groupe extrémiste le dernier dimanche de Pâques, qui a attaqué trois églises et des hôtels touristiques, ce qui a eu un impact assez fort sur l'économie, notamment l'industrie du tourisme. Des milliers de travailleurs ont perdu leurs emplois et d'autres ont dû faire une croix sur une grande partie de leurs revenus. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont soutenus, notamment l'OIT. Merci de votre soutien, cela nous a fermement encouragés en temps de crise. Maintenant, le gouvernement a pris des mesures pour garantir la sécurité dans le pays et la situation est redevenue normale. Je vous lance un appel à nous soutenir et à transmettre ce message, à promouvoir le Sri Lanka comme l'une des destinations touristiques les plus sûres au monde. En conclusion, je remercie sincèrement l'OIT et en particulier, le Bureau de la région et le Directeur pour le Sri Lanka et les Maldives qui encourage le dialogue social et facilite le tripartisme. Je remercie également le ministre du Travail et des Relations Professionnelles de leur implication dans le renforcement du dialogue social et des relations professionnelles. Merci beaucoup.

M. Gerardo A. Martinez

Travailleur (Argentine)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. L'OIT a rôle de chef de file à jouer pour renforcer le dialogue tripartite avec des accords qui permettent de renforcer son rôle dans un contexte mondial assez dur. Nous sommes confrontés à des défis et nous devons comprendre les changements structurels provoqués par la mondialisation qui favorise de nombreux secteurs mais qui ne résout pas les problèmes de l'inégalité, de la faim, la pauvreté et du chômage. Le développement durable et les objectifs de développement durable, le programme 2030 demandent des institutions durables, des institutions qui s'adaptent aux changements posés par le monde de la modernité, mais qui aient également des objectifs clairs de justice sociale. La seule manière d'y parvenir, c'est par le dialogue social institutionnel, un contrat social qui offre des réponses politiques pour les graves problèmes qui nous concernent. Le travail de demain nous confrontera aux changements dans les modes de production, influencés par les changements technologiques. Mais l'avenir du travail nous oblige à une transition juste, qui ne laisse personne de côté. Nous ne sommes pas tous dans les mêmes conditions, nous ne partons pas tous du même point de départ. Le défi c'est de résoudre les problèmes d'inégalités entre les pays et les régions. En Amérique nous sommes confrontés à une situation politique, économique et sociale très difficile. C'est une réalité qui persiste et il semble que la précarité professionnelle, l'inégalité, la pauvreté et la culture du privilège reste encore aujourd'hui la règle. Nous ne pouvons pas continuer à parler, année après année, de ce même sujet. Dans notre région les travailleurs souffrent de violations systématiques de l'exercice du droit à la liberté syndicale avec des persécutions, de la violence, dus à un affaiblissement de la négociation collective et à une absence de dialogue social. L'augmentation de l'économie informelle, l'absence de travail décent dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, les réformes mondiales régressives et le chômage sont un signal d'alarme que nous ne pouvons pas nier. Nous avons l'obligation d'en parler et de continuer à nous battre. La pauvreté ne diminue pas, et le chômage non plus. Le travail des enfants et le travail forcé ne devraient plus exister. Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine politique, social et professionnel devraient être une priorité. Nous comprenons que l'État doit être durable avec une sécurité juridique pour tous les secteurs sans discrimination pour garantir une meilleure qualité de vie pour la société dans son ensemble. L'Argentine traverse une crise économique et sociale avec un taux d'inflation élevé, le chômage, des pertes d'emplois, une baisse des salaires et de pouvoir d'achat, la fermeture d'entreprises et l'augmentation du taux de pauvreté. Tout cela, c'est une description réelle, sans aucune spéculation et ni aperçu idéologique. Comme nous l'avons dit l'année dernière, nous sommes entre les griffes du Fonds Monétaire International. Nous savions ce qu'était le Fonds Monétaire International et sa fameuse recette d'ajustement sans tenir compte de la croissance. Cet organisme doit évoluer et moderniser sa vision stratégie en tenant compte de l'économie productive et encourager la croissance, sans oublier la stabilité économique. Nous ne voulons plus suivre cette voie. Nous ne voulons plus être la variable d'ajustement. La réalité demande des mesures urgentes, qui tiennent compte de notre quotidien. Il faut encourager l'emploi, récupérer le pouvoir d'achat des salaires, faire baisser les taux d'inflation. C'est un impôt de la pauvreté. Améliorer les revenus des retraités et recréer un marché interne et un développement productif. Nous savons que rien ne peut être réalisé dans une société qui ne se réalise pas. Voilà pourquoi nous voulons rechercher le consensus. Nous vivons des temps de solutions qui demandent l'unité de la société. C'est la seule garantie qui nous permettra de récupérer l'emploi et la production en tant que valeur de progrès social. Monsieur le Président, dans quelques mois les Argentins auront la possibilité d'enrichir notre capacité de nation en tant que participant à un vote souverain et obligatoire. A ce moment-là, nous pourrons tracer notre avenir et envisager comment sortir de cette récession économique et

de cet état de torpeur sociale. Nous avons pour cela besoin d'une unité nationale avec une politique qui garantisse le dialogue social et les accords sans aucune mesquinerie en tant que valeur. Je vous remercie.

Mme Adidjatou A. Mathys

Gouvernement (Bénin)

Monsieur le Président de la Conférence, Madame la Présidente du Conseil d'administration du Bureau International du Travail, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames et Messieurs les ministres et chefs de délégations, Mesdames et Messieurs. A sa création en 1919, l'Organisation Internationale du Travail s'est assignée comme mission de promouvoir la paix universelle et durable par la justice sociale dans le monde. La célébration du premier centenaire traduit la vitalité de notre Organisation commune, au regard du chemin parcouru et nous devons nous en féliciter. Depuis lors, l'OIT a adopté plusieurs normes internationales du travail et mis en œuvre dans les États Membres plusieurs programmes. Les résultats incontestables obtenus pendant un siècle de travail, grâce aux efforts soutenus des dirigeants, à divers niveaux qui se sont succédé à la tête de l'institution et avec la participation des États Membres, font la fierté de nous tous et méritent d'être salués à leur juste valeur. Monsieur le Président, le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail présenté par le Directeur général, et intitulé: « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » que nous examinons, à l'occasion du centenaire de l'OIT, souligne à juste titre, que les membres de l'Organisation, devront saisir les possibilités qu'offrent les changements en profondeur qui ont opérés dans nos sociétés et dans les économies, des impacts importants. Je salue ici la pertinence de l'initiative sur le centenaire dont les conclusions et recommandations réaffirment la place centrale de l'homme dans les programmes à venir. Elles mettent l'accent sur la nécessité d'accroître l'investissement dans le potentiel humain, dans les institutions, et dans le travail décent et durable. Par ailleurs, aussi bien au niveau des pays, des régions, et au plan mondial, la technologie, les compétences et le développement du capital humain, s'accroissent de plus en plus, et contribuent à améliorer l'avenir du travail. Nous devons renouveler, individuellement et collectivement, notre engagement, dans ce sens, et investir dans le capital humain, et créer des emplois durables pour le plus grand nombre d'hommes, de femmes et de jeunes. C'est bien à cela que le gouvernement du Bénin, sous la conduite du Président Patrice Talon s'est engagé, depuis avril 2016, en opérant d'importantes réformes, pour assurer une base élargie et améliorer le cadre de vie et de travail. A titre d'illustration, je voudrais mentionner, les actions et initiatives majeures ci-après : le programme d'assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), dont les principales composantes sont : la couverture assurance maladie, surtout pour le secteur informel, la retraite, les microcrédits et la formation professionnelle, la promotion des emplois verts et l'adaptation aux changements climatiques. Monsieur le Président, considérant que la thématique de la violence et du harcèlement en milieu de travail, inscrite en deuxième discussion à l'ordre du jour, au titre des actions normatives, est un sujet qui affecte les travailleurs, notamment les femmes et que ses effets ne favorisent ni une bonne productivité, ni ne préservent la dignité de l'homme au travail, notre Conférence devra parvenir à adopter effectivement ces normes pertinentes, à l'issue de nos travaux. C'est pourquoi, le gouvernement du Bénin, à travers les structures compétentes mises en place, assure une application effective et suivie de la Loi n° 2006-19 du 5 septembre 2006, qui vise à sanctionner les auteurs du harcèlement sexuel, et à protéger les victimes. Monsieur le Président, ma délégation se réjouit d'annoncer à la Conférence que le Bénin vient de valider son deuxième programme pays pour la promotion du travail décent 2020-2023. Ce programme est formulé autour de trois priorités, l'emploi décent et durable, la protection sociale dans le secteur informel et la promotion des normes du travail par le dialogue social.

Elles s'insèrent dans la réalisation du programme d'actions du gouvernement, notamment en son pilier 3 relatif à « l'assurance pour le renforcement du capital humain, » ARCH, un des projets phares du gouvernement dans le domaine de la protection sociale.

Aussi, permettez-moi de vous annoncer solennellement la ratification par mon pays, le 15 février 2019 de la convention n° 102 de l'OIT sur la sécurité sociale, norme minimum adoptée en 1952. En prenant cet engagement, le Bénin voudrait donner la preuve de son adhésion totale aux initiatives du centenaire qui recommandent au monde du travail de placer l'homme au cœur de l'action de l'OIT. Que vive l'Organisation Internationale du Travail, que vive le Bénin ! Je vous remercie.

M. Kassahun Follo Amenu

Travailleur (Ethiophe)

Madame la Vice-présidente, chers délégués, Mesdames et Messieurs, au nom de la communauté des travailleurs d'Ethiophe et en mon nom propre, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole lors de cette Conférence tripartite. Nous sommes à un moment historique. En effet, nous célébrons le centenaire de l'OIT. Dans le passé nous avons accompli de grandes choses pour améliorer notre travail et les lieux de travail pour les travailleurs. Un grand nombre de conventions et de recommandations ont été adoptées pour améliorer les conditions de travail. Cependant le mouvement syndical rencontre un grand nombre de problèmes. La liberté syndicale, la négociation collective, le droit de grève n'ont pas été reconnus dans un grand nombre de pays. Certains gouvernements arrêtent, intimident, et détiennent les syndicalistes. La liberté de circulation est également attaquée et ce, au nom de la sécurité. Des pays développés ferment leurs frontières aux réfugiés, ainsi au 21^{ème} siècle le racisme et le nationalisme sont devenus les outils du pouvoir politique. Nous le savons : le nationalisme a entraîné la Première guerre mondiale, mais l'on ne peut pas revenir en arrière vers la colonisation et l'esclavage. Nous avons besoin de dignité, liberté, égalité et justice. Madame la Présidente, la Confédération des Travailleurs éthiopiens soutient pleinement le rapport du Directeur général qui propose un programme centré sur l'humain, car sans aspiration à un avenir meilleur l'on ne peut pas avancer, l'on ne peut pas atteindre ces objectifs. Bien sûr, nous avons besoin d'institutions démocratiques et d'engagement politique. Il s'agit en effet d'assurer les droits syndicaux et cela mène à la démocratie. En Ethiophe justement le changement a eu lieu grâce à l'arrivée au pouvoir de notre Premier ministre actuel, Monsieur Abiy Ahmed en avril 2018. Grâce à lui, il y a eu une modification de la gouvernance, l'on a ouvert l'espace démocratique. On a libéré tous les prisonniers politiques et permis aux groupes d'opposition, y compris ceux qui étaient en exil, de s'exprimer librement dans le pays. Le Premier ministre a pris l'initiative de mettre fin à plus de 20 ans de conflits frontaliers avec l'Erythrée. Il s'est engagé dans des discussions avec l'opposition politique afin d'amender la législation anti-terroriste. Des mesures ont été prises pour libéraliser les médias et plus de 50% de femmes siègent dans son cabinet. En ce qui concerne les droits des travailleurs, une nouvelle législation en matière de travail a été discutée au gouvernement et est désormais soumise au parlement pour adoption. Dans cette législation révisée, pour la première fois, l'on a accepté de mettre sur pied un conseil pour le salaire minimum et l'on a assuré la liberté syndicale et le droit à la négociation collective. En conclusion, Madame la Présidente, en tant que délégués syndicaux, nous sommes engagés vis-à-vis de notre rôle de manière tout à fait sérieuse. Nous souhaitons construire un avenir équitable, juste, pour le monde du travail, mais nous avons besoin de l'aide technique et financière pour l'avenir du travail dans mon pays. Merci.

M. Wils Rangel

Travailleur (République Bolivarienne du Venezuela)

Sommes-nous devant un avenir atterrant pour le travail ? Les travailleurs de la République Bolivarienne du Venezuela saluent la présidence de cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, en ce moment historique de son centenaire, et nous saluons son Directeur général. Nous sommes préoccupés face à l'avenir du monde du travail. Ce panorama atterrant qui nous attends, et à la fin de 2011 les néo-libéraux n'ont pas trouvé d'issue à la crise. La dette et l'austérité n'ont pas permis de résoudre les problèmes. Nous devons trouver un modèle durable d'économie qui arrête la spéculation financière, qui permette de conserver les ressources naturelles en cherchant à appuyer la production réelle, en stimulant le rendement de l'investissement dans l'économie réelle. Il faut urgemment un combat décisif au niveau mondial contre la spéculation financière. Il nous faut une économie qui respecte la planète, et que le poids de la dette retombe sur les épaules des grands investisseurs et non pas aux dépens des gouvernements progressistes du monde, et il faut une démocratie participative et que les mouvements sociaux puissent être contrôlés, en fait, l'endettement irresponsable. Il faut que cela se fasse ainsi, parce que combien de temps notre planète va-t-elle résister à l'accumulation néo-libérale ? Nous sommes face à une crise systémique. Il faut donc une croissance contrôlée de la production, un équilibre social et écologique. Il faut changer de modèle car nous ne pouvons pas changer de planète, et essayer de rationaliser ou réguler le modèle capitaliste ne nous donne beaucoup d'espoir. Nous ne pouvons plus perdre de temps. Il faut absolument remettre en cause le modèle néo-libéral pour avoir de nouveau de l'espoir pour humaniser l'humanité. On ne pouvait pas d'un côté garantir le plein emploi, et d'autre part, la protection des droits et de la protection sociale face à la crise économique. Aujourd'hui, nous voyons les sombres augures de l'impact de la technologie sur la qualité des emplois. Il est inutile d'y résister sans capacité d'adaptation au changement. C'est pourquoi il faut mettre en commun les nouveaux usages technologiques, grâce à la formation permanente, intégrale et continue. La situation que je viens de décrire s'ajoute à la financiarisation du marché du travail et l'orientation des investissements spéculatifs sur la rentabilité à court terme, et donc il n'y a pas d'investissements dans les petites et moyennes entreprises qui sont pourtant les piliers de l'économie réelle. Elles sont considérées comme ne rapportant pas suffisamment de bénéfices pour les capitaux spéculatifs. Donc dans le cadre de l'initiative du centenaire, relative à l'avenir du travail il faut prendre des mesures ambitieuses qui transforment les désordres du monde, qui a marche forcée, nous amène vers l'abîme. Aujourd'hui au Venezuela nous sommes agressés par des agressions impérialistes. Il y a un gel de nos biens et les produits les plus élémentaires n'entrent plus dans notre pays. Il y a une perte d'emplois, une détérioration des salaires, ce qui a remis en cause 21 ans de révolution bolivarienne. L'impérialisme avec les grands empires essaient de faire de l'OIT un instrument qui s'ingère dans les affaires intérieures du Venezuela, en envoyant une mission d'enquête que nous rejetons totalement. Nous demandons au BIT de ne pas se prêter à ces manipulations qui sont dirigées par l'empire. Comme d'habitude nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien pour une patrie souveraine, et notre solidarité avec tous les peuples du monde qui travaillent pour une vie meilleure, en travaillant et en voulant conquérir la paix. Un monde nouveau est possible ! C'est nous, travailleurs et travailleuses qui allons le conquérir et ce sera un monde socialiste.

M. Joseph Farrugia

Employeur (Malte)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les mandants tripartites. Les premiers images satellitaires de notre planète à la fin des années 50 ont beaucoup changé la façon dont les gens voyaient le monde. Cette évolution technologique nous a fait réfléchir. Vue d'une longue distance le monde est un lieu où les ressources sont immenses mais finies. La déforestation, l'impact de l'activité humaine, sont devenues évidentes vues par ce bout de la lorgnette. D'où la prise de conscience des défis mondiaux. Même s'il n'y avait des satellites en 1919, lorsque l'OIT a été créé, néanmoins il était clair pour tous que les partenaires sociaux et les dirigeants du monde devaient regarder au-delà des frontières et adopter un point de vue mondial pour répondre aux besoins du monde du travail. D'où la création de ces trois piliers du dialogue tripartite et depuis 100 ans les instruments adoptés ont changé la vie de milliards de personnes dans beaucoup de pays. Cela a permis à des milliers de personnes d'avoir une vie de qualité avec un emploi digne. L'histoire de l'OIT est l'histoire des principes et des droits au travail. Mais, étant donné les évolutions perpétuelles, il faut trouver de nouvelles approches, de nouvelles solutions, et c'est aux partenaires sociaux de les concevoir et de les mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au fait que la numérisation et l'automatisation, qui ont caractérisé la troisième révolution industrielle évoluent et sont présents partout dans tous les domaines de notre vie : physique, numérique et biologique. La quatrième révolution industrielle, comme l'a expliqué le Professeur Klaus Schwab dans son livre du même nom, a une influence importante sur le monde du travail. Certes, elle peut améliorer la vie quotidienne des personnes, mais les bénéfices ne sont pas répartis de façon égalitaire. Les partenaires sociaux, au niveau national et international doivent travailler ensemble pour que nos sociétés maîtrisent ces technologies et n'en deviennent pas les esclaves. La menace de destruction d'emplois est une réalité dans de nombreux secteurs de notre économie, mais avec une bonne planification, un investissement dans les compétences humaines, il y aura des effets positifs, y compris en termes d'emplois, et ceci nous rapprochera du huitième ODD qui vise à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, un emploi productif à plein temps, et un travail décent pour tous. La révolution technologique renfloue la frontière qui existait entre l'emploi formel et informel grâce à la diversification des méthodes de travail de plus en plus flexibles. Ceci est reconnu dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Aujourd'hui, dans le monde du travail, il y a encore des difficultés qui risquent de se multiplier étant donné la mobilité de la main d'œuvre. Theresa May a lancé un appel passionné ici dans cette salle et cela ne doit pas tomber dans l'oreille d'un sourd. En tant qu'en représentant des employeurs maltais, j'insiste sur l'engagement à créer de l'emploi dans le secteur privé, productif. Des emplois décents. Nous appuyons les mesures prises par le gouvernement maltais dans notre pays pour faire face au travail illégal, car cela crée des distorsions de concurrence entre les entreprises qui sont dans des pays où on respecte les droits humains et où on respecte le droit, et celles qui sont dans des pays où des pratiques criminelles sont mises en place. Il faut donc des régulations réalistes qui soient claires et qui puissent être mises en œuvre. Notre économie connaît une phase de croissance économique sans précédent, comparable à celle que connaissent les économies asiatiques, et en même temps des transformations sociales rapides. Ceci en fait, entraîne aussi des difficultés, un manque de main d'œuvre, une inflation des salaires et une entrée de migrants dans une société de plus en plus multiculturelle. Le PIB ne doit plus être mesuré comme par le passé. Si nous voulons atteindre les objectifs de développement il nous faut continuer le dialogue social en plein respect de la liberté d'association. Les entreprises et les travailleurs doivent pouvoir s'organiser eux-mêmes sans obstacles et sans coercition. Ils peuvent s'affilier à des syndicats ou les quitter. Les gouvernements ont l'obligation d'apporter leur soutien aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent remplir pleinement leur rôle. La création d'un environnement permettant la création d'emplois est importante. Le rôle du secteur privé avec des millions

de microentreprises continuera à faire partie de la solution pour avoir un marché du travail inclusif qui véritablement ne laisse personne sur le bas-côté. Je vous remercie.

M. Moudassirou Bachabi

Travailleur (Bénin)

Excellences, Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur le Directeur général du BIT, honorables membres du présidium, délégués et invités à cette auguste assemblée, tout protocole observés, chers amis de la presse, Mesdames et Messieurs. Il m'échoit l'honneur, de prendre la parole, au nom de la délégation des travailleurs du Bénin devant cette auguste assemblée à l'occasion de sa 108^{ème} session qui coïncide avec un événement majeur dans la vie de notre organisation commune, son centenaire. Mesdames et Messieurs, cent ans de combat pour l'équité et la justice sociale dans les relations professionnelles. Oui, 100 ans d'usage d'approche consensuelle au moyen d'un dialogue inclusif rigoureux pour asseoir une humanisation des rapports et de la cohabitation entre le capital et la force de travail. Mais hélas! Mesdames et Messieurs, même si les différentes sommités qui se sont succédé à cette tribune révèlent que la situation n'est pas la même partout dans le monde, le chemin qu'il nous reste à parcourir pour atteindre l'idéal universel reste long et parsemé de grands défis pour la quasi-totalité des États et exige de la communauté internationale une solidarité plus agissante. Ces défis sont complexes, nombreux et multiformes parce qu'ils interpellent aussi bien les relations professionnelles traditionnelles que d'autres thématiques telles que les libertés publiques, l'environnement, l'impact du progrès technologique sur la qualité et l'avenir des relations du travail, la démocratie dans nos États et j'en passe. Qu'il vous souvienne, Mesdames et Messieurs, qu'à cette même tribune le porte-parole des travailleurs de mon pays à la 107^{ème} session attirait notre attention sur la situation de notre pays en affirmant, et je cite « Le Bénin fait face depuis peu, à un déclin de la négociation collective et de la liberté syndicale. Malgré un corpus juridique qui intègre les normes internationales, une série de dispositions législatives et de pratiques gouvernementales sont venues déstructurer les relations de travail rendant plus vulnérables encore des milliers de travailleurs. Des dispositions pertinentes de protection des droits des travailleurs sont unilatéralement remises en cause au motif habituel connu à savoir créer des emplois en attirant les investisseurs. Et les atteintes aux acquis sociaux et syndicaux se poursuivent, avec notamment, la sinistre offensive législative, contre l'exercice du droit de grève des personnels sanitaires et judiciaires. Félicitations. » Mesdames et Messieurs, la situation s'est depuis lors empirée par une aggravation de la remise en cause des acquis sociaux, démocratiques et même de l'esprit de certaines normes internationales du travail pourtant ratifiées par mon pays par l'adoption d'une série de lois et de mesures scélérates et anti démocratiques. Cette situation de plus en plus préoccupante a d'ailleurs amené plusieurs organisations des travailleurs du Bénin à saisir le Comité des libertés pour qu'il rappelle par son éclairage aux autorités de mon pays le contenu de la lettre et de l'esprit du droit de grève, pour ce comité opine sur les dérives jugées dictatoriales ainsi que sur les poursuites et détentions aux relents arbitraires enregistrées çà et là par exemple. Mesdames et Messieurs, c'est le lieu d'en appeler à la solidarité de la communauté internationale pour qu'elle accompagne notre combat pour un Bénin plus démocratique où l'on construit au moyen d'un dialogue inclusif, respectueux des valeurs universelles une société humaine viable, juste et équitable. Vive l'OIT, vive la gouvernance au service de l'humanité. Je vous remercie.

Mme Alimaa Baasansuren

Gouvernement (Mongolie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués tripartites, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de saisir cette occasion et de prendre la parole au nom du gouvernement de Mongolie à l'occasion de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Encore une fois, c'est un honneur de dire que la Mongolie est l'un des pays asiatiques ayant ratifié les huit conventions fondamentales depuis que nous sommes devenus membres de l'OIT en 1968. Dans le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, la Mongolie a pu compter sur la coopération de l'OIT, le gouvernement de la Mongolie a organisé une conférence nationale sur la promotion de l'emploi et du bien-être social inclusif, et une réunion tripartite nationale s'est tenue sur l'avenir du travail pour renforcer les mécanismes tripartites. Aujourd'hui la transformation mondiale dans le monde de l'emploi comme les progrès technologiques, l'ère numérique, le changement climatique, les inégalités de salaires, le taux de participation réduite de la main d'œuvre et les changements démographiques ont eu une incidence sur le marché de l'emploi. Par exemple, les tendances démographiques, avec une population vieillissante, jusqu'en 2030 demande de notre part que l'on mette en place des politiques professionnelles élaborées et une bonne coordination. Cela demande donc une nouvelle transition dans la situation économique mondiale. En outre, cette transition économique et les investissements accrus doivent également répondre à une demande élevée de main d'œuvre qualifiée. En outre, les changements progressifs sont à la fois portés sur les capacités des personnes, leurs compétences et la demande du marché de l'emploi. Les progrès technologiques, y compris l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique permettront de créer de nouveaux emplois, mais les emplois existants seront réduits et la portée et le contenu du travail existant sera modifié dans un avenir proche. Voilà pourquoi le gouvernement de la Mongolie a lancé des programmes visant à sensibiliser au travail décent pour tous, à développer de nouvelles politiques et stratégies de travail décent en tenant compte des tendances sur le marché de l'emploi, à la promotion de l'emploi dans les zones reculées et à garantir une opportunité d'emploi égale pour les femmes et les personnes handicapées. Grâce à ces mesures, le taux de chômage a baissé, passant de 8,6% en 2016 à 6,6% en 2018. Néanmoins, nous sommes confrontés à des salaires trop faibles dans certains secteurs, comme le secteur des services ou de la vente, et les écarts salariaux entre les femmes et les hommes étaient de 8% en 2000 et ont ensuite atteint 18% en 2017. Voilà pourquoi réduire cet écart salarial entre les femmes et les hommes, et garantir une rémunération égale pour un travail égal est indispensable pour trouver une solution. En conclusion, je suis heureuse de noter que le gouvernement de la Mongolie se félicite des trois objectifs proposés dans le programme axé sur l'humain dans la déclaration du centenaire, y compris les investissements dans les capacités des personnes, l'investissement dans les institutions de travail, et les investissements dans le travail décent et durable dans les politiques nationales et les stratégies nationales. En outre, l'un des principaux thèmes de cette session, mettre fin à la violence et au harcèlement sur les lieux de travail a également été reflété dans la nouvelle législation que nous avons rédigée, et que nous avons transmise au parallèlement ces derniers jours. Mesdames et Messieurs, au vu de l'importance de la situation de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, nous soutenons fermement ce travail sous la forme d'une convention et d'une recommandation. Je vous souhaite à tous une bonne Conférence, couronnée de succès. Merci beaucoup de votre attention.

M. Juan Antonio Ledezma Vergara

Employeur (Panama)

Monsieur le Directeur général, Madame la Présidente de la 108^{ème} Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, nous fêtons les 100 ans de création de l'Organisation la plus ancienne, la plus dynamique et la plus représentative des Nations Unies. Je suis ému lorsque je me tourne vers les 100 dernières années, les 100 années d'existence de l'OIT. L'iconographie riche et les discours profonds qui permettent de souligner des moments d'une importance cruciale dans le développement des pays et du monde. Tout cela nous rappelle ces personnes qui ont consacré les plus belles années de leurs vies à se battre pour un monde meilleur. Ceux qui avec une grande capacité de négociation et de dialogue sont parvenus à dégager des consensus aux moments les plus difficiles. Notre Organisation est née en 1919, juste après la fin de la Première guerre mondiale, conformément au traité de Versailles, en considérant que la justice sociale est essentielle pour garantir la paix universelle permanente. Ces prémisses n'ont pas changés et les postulats de la déclaration de Philadelphie n'ont pas changé non plus. La déclaration du 10 mai 1944 établissait notamment que le travail n'est pas une marchandise, que la liberté d'expression et d'association sont essentielles et que la pauvreté, où que ce soit, représente une menace pour la prospérité. Néanmoins, nous ne pouvons nier que le monde dans lequel nous vivons a changé, et que les changements suite au progrès technologiques se produisent aujourd'hui à une vitesse impressionnante. Et cela représente un grand défi pour les gouvernements dans toutes les régions du monde. Le rapport du Directeur général rend compte d'une croissance vertigineuse de la population mondiale. 190 millions de personnes sont au chômage, 2 milliards de personnes dépendent de l'économie informelle pour vivre, ce qui se traduit dans une grande concurrence déloyale contre les entreprises légales. 300 millions de personnes ou de travailleurs vivent dans une situation de pauvreté extrême, donc avec moins de 1,90 dollars par jour, et d'ici 2030 il est nécessaire de créer 344 millions de nouveaux emplois. En plus des 190 millions pour mettre fin au chômage actuel. Ce qui ensemble, indique qu'il faut créer 534 millions de nouveaux emplois. Il faut en outre ajouter que les progrès technologiques, l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique pourront certes créer de nouveaux postes de travail, mais ceux qui sont le moins préparés risquent de perdre leurs emplois, et ils ne pourront pas saisir les nouvelles occasions qui se présentent puisque les compétences d'aujourd'hui ne sont pas adaptées au travail de demain. Je veux vous dire que je ne suis pas apocalyptique ; je veux simplement paraphraser le rapport du Directeur général. Je pense donc qu'il est pertinent de suivre la proposition du Directeur général, qui a proposé un programme pour l'avenir du travail. Un programme qui augmente les investissements dans la capacité des personnes pour que toutes ces personnes aient accès à l'apprentissage pendant toute leur vie, et qu'il leur permette d'être compétitive et productive pour permettre de garantir la transition de ce monde. Il est donc également important de tenir compte de la proposition d'investir davantage dans le travail décent durable. Mais pour cela, il est indispensable de garder deux choses à l'esprit. Il est indispensable de savoir qu'il n'y aura pas de travail décent sans entreprises durables, que les emplois dont a besoin le monde ne peuvent être créés que par les entreprises privées et qu'il est nécessaire dans tous les pays du monde, et au niveau des organisations internationales, de créer des plans et des politiques à court, moyen et long terme, qui soutiennent la création de nouvelles entreprises, qui encouragent les investissements et le retour sur investissements, et qui se battent contre l'informalité, en facilitant la formalisation, en éliminant les exigences et les charges non nécessaires qui découragent les entrepreneurs. Pour que l'on puisse, de cette manière, créer le travail décent dont le monde a besoin. Sinon, dans peu de temps, nous serons face à un scénario si préoccupant, triste et décourageant, le même que celui qui en 1919 nous a conduit à créer cette Organisation. Enfin, le Panama n'échappe pas à cette situation, et je voudrais lancer un appel aux travailleurs et aux gouvernements de mon pays

pour qu'à nos côtés nous puissions revoir notre Code du travail, l'adapter aux nouvelles réalités, pour disposer d'un pays qui soit plus productif et plus concurrentiel. Je vous remercie.

M. Mohamed El Habib Bal

Gouvernement (Mauritanie)

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux, Mesdames et Messieurs les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un immense honneur de m'adresser aux honorables participants à cet historique 108^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail, qui coïncide avec le centenaire de notre Organisation, l'Organisation Internationale du Travail. Je saisis cette opportunité pour exprimer toutes nos félicitations au Président et aux membres du Bureau pour leur élection à la présidence de la Conférence du centenaire de notre Organisation et nos vœux de succès dans la direction de nos travaux. C'est, également, le lieu de féliciter le Directeur Général, Monsieur Guy Ryder, pour le travail inlassable qu'il accomplit au service de notre Organisation. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le rôle primordial que joue l'OIT dans la promotion de la paix sociale, du travail décent et durable n'est plus à démontrer. Cela est d'autant plus méritoire que nous vivons dans un monde tourmenté et en perpétuelles mutations. Le rapport établi en janvier dernier par la Commission sur l'avenir du travail, emporte, à cet égard, l'adhésion entière de notre pays. Les améliorations constantes des conditions de vie des travailleurs en Mauritanie et la concrétisation de leurs légitimes aspirations à un travail décent constituent un axe stratégique de nos politiques publiques. Le Président de la République Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz accorde un intérêt particulier à ces questions. En effet, notre gouvernement, sous l'impulsion du Premier Ministre, Monsieur Mohamed Salem Ould El Bechir œuvre, inlassablement, à renforcer les remparts de la paix sociale, l'élargissement de la protection sociale et de la couverture médicale universelle ainsi que la lutte contre toutes les formes de marginalisation et de pauvreté. Pour assurer l'effectivité de cette stratégie, la Mauritanie a engagé ces dix dernières années de profondes réformes qui placent les salariés au centre des politiques de développement. Cela s'est traduit par la création d'un Conseil National du Dialogue Social, Organe tripartite en charge de la promotion du dialogue social, doté d'importantes prérogatives pour permettre aux salariés de relever les principaux défis auxquels ils font face. Dans le même ordre d'idées, plusieurs programmes ont été mis en œuvre ou sont en passe de l'être. On pourrait citer à titre illustratif : l'élaboration et l'exécution d'un projet de lutte contre le travail des enfants et la mise en place d'un projet de lutte contre le travail forcé avec le concours du Bureau International du Travail et du département américain du travail. Cette initiative qui fait suite à la ratification par notre pays de la convention numéro 29 de l'OIT sur le travail forcé mais surtout de son protocole de 2014, permettra, à terme, de mettre fin à toutes les pratiques assimilables au travail forcé et plus spécialement ses manifestations qui résultent des séquelles de l'esclavage. Dans ce cadre, la Mauritanie, qui fait partie des pays pionniers de l'alliance 8.7, a été le troisième pays à l'échelle mondiale, à organiser un atelier de lancement de cette initiative. Mon pays voudrait saisir la tribune qui lui est offerte, aujourd'hui, pour remercier le BIT et les autres partenaires pour le précieux appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter. D'autres programmes, non moins importants, sont en cours de concrétisation. Il s'agit de : un, de la mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'administration du travail, réalisé par le département de la gouvernance du BIT, à la demande du gouvernement mauritanien. Cette mise en œuvre a pour effet immédiat la séparation des services du contrôle, des services chargés des contentieux du travail au niveau des inspections. Deux l'adoption des Statuts des contractuels de l'État qui satisfait de vieilles doléances des Organisations professionnelles du secteur public, permettra de régulariser la situation administrative de plusieurs milliers d'agents non permanents qui travaillaient dans les

différents départements ministériels. Trois, la création de milliers d'opportunités d'emplois, avec l'octroi d'un pourcentage aux personnes handicapées dans les concours organisés pour le recrutement des fonctionnaires de l'État. Quatre, l'amélioration continue des prestations fournies par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie qui ont élargi le champ de bénéficiaires à de nouvelles catégories de travailleurs. Je ne saurais terminer sans vous annoncer la ratification par la Mauritanie, au mois de mai dernier, de deux instruments juridiques internationaux du travail : la convention numéro 143 sur les travailleurs migrants et la Convention numéro 144 relative aux consultations tripartites sur les Normes Internationales du Travail. Ces dernières ratifications portent à 46 les instruments ratifiés par notre pays dont les 8 conventions fondamentales, 3 conventions de gouvernance, 1 protocole et 34 conventions techniques. Je souhaite pleins succès à nos travaux, et je vous remercie, Madame la Présidente.

M. Mario Rojas Vilchez

Gouvernement (Costa Rica)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, représentants des travailleurs, des employeurs, des gouvernements et des missions diplomatiques. Nous célébrons les 100 ans de l'OIT dans un moment où le monde vit une croissance accélérée des inégalités, de la pauvreté et de l'affaiblissement de la qualité des relations de travail, et ce partout. En effet, l'OIT est née pour combattre les déséquilibres qui existent dans le monde du travail, et justement la déclaration de Philadelphie établit que seul par les relations de travail l'on pourra combattre l'injustice. Pour nos pays la fonction normative et d'orientation de l'OIT est absolument essentielle car nous le savons, l'OIT a contribué à cet aspect afin de permettre l'apogée et l'arrivée d'un travail décent et ainsi parvenir à la paix sociale. C'est dans ce cadre de célébration du centenaire de l'OIT qu'employeurs, travailleurs, gouvernement devront préserver cette Organisation. L'OIT doit pouvoir poursuivre son travail et préserver sa tâche essentielle qui consiste à élaborer des normes. Les grands défis de la robotisation, les nouvelles technologies qui arrivent dans le monde du travail nous font penser que ces nouvelles formes d'organisation, que cette modernisation doit en effet surtout ne pas être utilisé comme excuse afin de détruire les droits du travail, les droits individuels, les droits collectifs parce que c'est là une véritable garantie de la protection des êtres humains. Ors, vous le savez : les libertés syndicales doivent prévaloir et c'est la préoccupation essentielle de l'OIT. Au Costa Rica en ce moment, nous avons un grief vis-à-vis de l'OIT car il y a des courants politiques, majoritaires, même, qui visent à éliminer la réforme du marché du travail actuel et qui souhaitent faire passer des lois qui diminuent ou éliminent la liberté d'expression, le droit de manifestation, le droit de grève qui pénalise les protestations sociales, et demandent même la dissolution de syndicats. Ainsi nous demandons que le Directeur général de l'OIT demande aux autorités du Costa Rica de préserver le mouvement syndical international. Je conclus en disant que nous partageons ce qui a été dit par le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, puisqu'il a lancé ainsi la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail et qu'il a dit « La liberté syndicale est nécessaire pour parvenir à la justice sociale, pour préserver l'harmonie contre l'injustice. » Ainsi, il nous faut poursuivre la mise en œuvre du dialogue social, il faut soutenir le pacte mondial et il faut dire longue vie à l'OIT ! Merci.

M. Francisco Gonzalez De Lena

Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires

Merci beaucoup, Madame la Présidente, et merci à Mesdames et Messieurs les délégués qui nous invitent à participer à cette Conférence Internationale du Travail. Une année de plus, l'Internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires à l'honneur de s'adresser à vous à cette Conférence Internationale du Travail. Cette année la délégation d'AICESIS qui a été formée par le Secrétaire général et qui est composée également des représentants de Curaçao, du Conseil économique et social de ce pays, se réjouit de commémorer le centenaire de l'OIT. L'AICESIS regroupe plus de 60 conseils économiques et sociaux du monde entier, et cette organisation a pour mission de promouvoir le dialogue social dans le monde. C'est un objectif qui clairement se trouve au cœur, au centre des préoccupations de l'OIT. L'OIT et l'AICESIS depuis quelques mois ont renouvelé leur accord de coopération. C'est justement à cette occasion que Guy Ryder, le DG, a salué l'AICESIS en disant que nous étions un véritable partenaire stratégique. Prochainement nous aurons l'occasion de joindre nos travaux avec les travaux de l'OIT sur l'avenir du travail, de mettre nos conclusions en commun et ce, au sujet de la société digitale. Car la société digitale, vous le savez, constitue l'un des axes principaux des analyses de l'OIT sur l'avenir du travail. Alors, il y a là trois aspects du rapport de l'OIT au sujet de l'avenir du travail qui me semblent particulièrement intéressants. Et je les souligne : premièrement il s'agit d'insister sur l'idée de travail décent. Deuxièmement, il y a une volonté de renouveler les institutions du travail, les institutions sociales. Troisième axe, il s'agit de renouveler les contrats sociaux, ou le contrat social de tous les pays. Alors, ces trois modèles d'action peuvent s'appliquer également à d'autres questions très concrètes que l'on traite ici dans cette Conférence. Par exemple, l'action de lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Je commence par la question du travail décent. Le travail fait partie de la vie sociale et c'est dans le monde du travail que l'égalité peut devenir une réalité. Mais malheureusement, le monde du travail, c'est un monde également qui peut voir l'égalité menacée. Le travail décent c'est donc un point de départ, permettant à l'égalité de se concrétiser dans nos sociétés. En particulier, j'aimerais parler de l'égalité des genres. Le fait de tenir compte du travail, le fait d'entrer dans le monde du travail, c'est une contribution décisive de l'intégration sociale pleine et entière des femmes. Mais cette entrée des femmes sur le marché du travail n'aura pas l'effet positif de promotion de l'égalité si elle se produit dans des conditions de travail d'inégalité. L'inégalité du travail a un rapport avec les conditions salariales, ne l'oublions pas, avec les situations professionnelles de la femme. Mais l'inégalité se voit également lorsque la dignité et la santé de la femme sont menacées. Notamment, par le biais de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail. En effet un milieu de travail où ces risques sont présents réduit à néant l'intégration des femmes sur le marché du travail et les discrimine en ce qui concerne les conditions de travail. Deuxièmement, si nous parlons d'un renouvellement et de la réforme des institutions du monde du travail, n'oublions pas que dans le rapport, tout comme dans ce qui concerne les nouvelles technologies, l'on insiste toujours sur la protection face au harcèlement qui découle des nouvelles conditions de travail, notamment des nouvelles technologies. En dernier lieu, la promotion du dialogue social. Le dialogue social, c'est bien sur la colonne vertébrale de toute action de l'OIT. Ces trois éléments que j'ai cités, le travail décent, le renouvellement des pactes sociaux ainsi que la réforme des institutions du travail, ce sont les trois domaines d'action pleinement partagés par l'AICESIS et c'est ici que j'aimerais vous dire que l'AICESIS sera toujours prête à collaborer avec l'OIT sur ces trois objectifs. Merci.

M. Emad Hamdi Hemdan

Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et industries chimiques

Bonjour Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux de m'adresser à vous au nom de la Fédération arabe des ouvriers du pétrole, des mines et de la chimie, et représentant les pays membres de notre fédération. Notre fédération est considérée comme la plus ancienne et la plus forte des fédérations syndicales arabes. Notre fédération a été constituée en 1961 et compte quelque 20 millions d'ouvriers du monde arabe. Je suis également très heureux de prendre la parole au nom de toutes les institutions qui constituent notre fédération. Je voudrais en leur nom également vous féliciter, féliciter l'Organisation Internationale du Travail pour son centenaire. Notre fédération arabe croit en l'importance et le rôle du dialogue social entre les partenaires sociaux. A cet égard, nous avons adopté une nouvelle stratégie d'action depuis l'année dernière. Nous avons donc à ce titre organisé plusieurs conférences. En Egypte, là où nous sommes donc installés, ou les autres pays arabes comme nous avons signé également d'autres accords de coopération avec d'autres organisations syndicales. Nous nous apprêtons actuellement à organiser une conférence arabo-africaine, comme nous organiser également une grande conférence économique dont le centre sera le travail et les travailleurs. Nous avons besoin justement et sur cela, nous avons basé notre travail, à savoir sur la volonté politique claire et également l'engagement. L'engagement des partenaires sociaux et la confiance entre les partenaires sociaux pour bâtir et consolider le dialogue social. Il faudrait également que nous ayons des organisations syndicales arabes fortes, représentatives et indépendantes. Il faudrait également instaurer le respect total de tous les droits fondamentaux dans les relations du travail et le respect justement de la liberté syndicale et la négociation collective, comme le stipule les conventions de l'OIT 87, 98. Mes chers collègues je voudrais quand même dire un mot de notre vision du futur. Tout d'abord notre point central, en tout cas c'est le point central de tous les pays arabes et des peuples arabes, c'est-à-dire la question palestinienne. Nous souhaitons que la Palestine soit représentée au sein de la conférence prochaine de l'OIT en tant qu'État, ayant Jérusalem comme capitale. Je voudrais ici justement appeler tous les pays du monde à œuvrer afin d'instaurer la paix et la stabilité dans le monde et en particulier, dans notre monde arabe. Je voudrais également vous appeler tous justement ce que nous ont coûté toutes les guerres qu'on connues les pays arabes. Le produit de ces guerres, ces 14 millions de réfugiés, 8 millions de déplacés, 1,4 millions de morts, 25 millions de chômeurs, 900 milliards de dollars de structures également qui ont été détruites complétement. 70 millions d'arabes qui vivent en deçà de la ligne de pauvreté. Je voudrais également vous rappeler qu'il faudrait également que nous œuvrions tous afin de relever tous les défis représentés par le terrorisme, par l'insécurité et par justement le manque de législation très forte. Je voudrais vous appeler tous justement à coopérer avec nous afin que nous puissions tous ensemble coopérer et œuvrer pour instaurer la paix, pour instaurer la justice et le droit. Notre main vous est tendue tous afin que nous puissions construire et développer nos économies dans le profit de nos ouvriers. Il faudrait œuvrer avec nous afin de mettre fin aussi à toutes les formes d'exploitation exercée par les grandes entreprises multinationales. Nous voulons bâtir un monde de justice et bâtir également la paix dans le monde, dans l'intérêt de nos ouvriers. Je voudrais vous rappeler aussi que l'histoire de l'Organisation Internationale du Travail nous permet de coopérer et d'œuvrer dans ce sens. Je vous remercie tous, et à bientôt.

Mme Rosa Pavanelli

Internationale des Services Publics

En 1930, Keynes a prédit pour le 21^{ème} siècle un âge de loisirs et d'abondance, avec 15 heures de travail par semaine grâce aux nouvelles technologies. En 1980, André Gorz a dit « L'abolition du travail est déjà en cours. La façon dont on va la gérer constitue le problème politique central des prochaines décennies. » Fin de citation. La réalité c'est qu'il est toujours impossible d'imaginer une société sans travail. De plus, le travail s'est intensifié, mais il est plus précaire, il est de moins en moins une source de revenus pour une vie correcte. Le PSI se félicite du rapport de la Commission mondiale qui a une approche cohérente, globale et équilibrée pour guider les mandants de l'OIT dans leur débat sur l'avenir du travail. Le PSI est d'accord avec l'appel pour une protection sociale universelle pour tous, un contrat social nouveau, la nécessité impérieuse de politique budgétaire juste, le respect de l'égalité, de la diversité, la croissance et le développement. La technologie et la science ont amélioré nos vies, certes, mais le secteur privé n'est pas seul à faire du progrès. Les institutions publiques, les universités, hôpitaux, les instituts de recherches, l'armée, etc. jouent un rôle important dans l'innovation et le développement, dans cette ère des algorithmes. Il nous faut davantage de transparence, de responsabilité, de régulation parce que les grandes multinationales basent leur action sur des accords secrets, la propriété intellectuelle et la règle du bâillon, alors que nos vies, elles, sont des livres ouverts au regard de tous. C'est une menace pour les travailleurs, pour les populations et pour les démocraties. Un avenir sans emplois décidée par les grandes entreprises technologiques n'est ni souhaitable ni inévitable. Il faut donc réguler le rôle de ces entreprises des nouvelles technologies, assurer une gouvernance démocratique, et protéger les données en tant que bien public. En outre, les changements n'ont pas lieu partout, car la moitié de la population mondiale vit encore dans des zones rurales et dépend encore de l'économie rurale. La majorité des femmes continuent à travailler dans l'agriculture. 10 ans de politique néo-libérale a été pour beaucoup un retour en arrière vers la pauvreté et même l'exclusion, et ce n'est pas la technologie, l'absence d'investissement mais l'idéologie et les politiques publiques. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la pauvreté extrême et les droits humains a critiqué les institutions financières, les grandes entreprises et même les Nations Unies qui ont promu sans relâche la privatisation des services publics sans tenir compte des implications sur les droits humains et les pauvres. Si nous ne résolvons pas ces problèmes aujourd'hui, cela ne va pas nous emmener vers un avenir brillant mais vers un avenir dangereux et sombre. L'OCDE estime que les services publics représentent 76% des revenus disponibles des plus pauvres. Atteindre les ODD exigera 13 millions de travailleurs de santé, 69 millions d'enseignants de plus, dont 70% de femmes, et des millions d'emplois décents dans l'économie verte seront nécessaires, ainsi que dans la protection sociale. Mais pour cela il faut des investissements publics, des réglementations, il faut remettre sur pied un système fiscal complètement effondré, réduire le pouvoir des grandes entreprises sur les gouvernements et les institutions internationales, y compris l'OIT. Il faut que l'intérêt public soit assuré par l'État et le secteur privé doit contribuer à la croissance économique des communautés. La paix est menacée par les conflits, le racisme, la xénophobie et le fascisme. Il faut donc s'attaquer aux causes profondes de l'injustice sociale dans les États de l'OIT. Le respect des droits des travailleurs, la liberté d'association, la négociation collective, le droit de grève doivent être garantis pour tous les travailleurs, qu'ils soient sous contrat permanent ou temporaire, et qu'ils travaillent dans l'économie réelle ou numérique, qu'ils soient natifs ou migrants. Pendant un siècle, l'OIT a protégé les droits des travailleurs et des peuples. Pour continuer à naviguer sur la voie de la paix, l'OIT doit renforcer son mandat et s'attaquer aux problèmes réels afin de garantir la dignité et le travail décent pour tous. Je vous remercie.

M. Quim Boix Lluch

Trade Union International of Pensioners and Retired Persons

A l'occasion du centenaire de l'OIT c'est la cinquième fois que je prends la parole devant cette plénière au nom des pensionnés et des retraités de toute la planète. Mais jusqu'à aujourd'hui, personne à l'OIT ne m'a écouté ni n'a pris que note correctement de ce que j'avais à dire, et personne n'a répondu à ce que les pensionnés et retraités avaient demandé. L'OIT fête 100 ans mais en fait, n'a servi qu'à défendre les droits des capitalistes. Les pensionnés et retraités, nous existons et nous continuerons à nous organiser. Nous avons beaucoup de travail mais beaucoup de volonté et beaucoup de capacités et d'expériences. Nous représentons près de 20% de la population mondiale et près de 30% des personnes qui votent, et nous travaillons pour que ces votes soient utilisés pour défendre les droits des retraités et qu'ils n'aient jamais à ceux qui attaquent nos droits. Nous venons de lancer de notre deuxième congrès mondial à Bogota en Colombie, un pays qui malheureusement est contrôlé par les capitalistes, qui maintient dans la pauvreté la population en assassinant des dirigeants syndicaux et populaires. Lors de ce dernier congrès, la dernière organisation des pensionnés et des retraités a participé à hauteur de 200 délégués de plus de 80 pays provenant des cinq continents. Lors de ce congrès, nous avons approuvé notre slogan, un slogan qui est déjà sorti dans de nombreuses rues et qui sortira demain au Brésil, dans le cadre de la grève générale pour défendre le système public de pensions au Brésil et sur toute la planète. Nous nous battons pour une vie longue et digne pour les pensionnés et les retraités. Nous voulons une vie avec un logement habitable, de l'eau potable, des aliments sains et suffisants, une bonne santé, des loisirs, des transports publics et gratuits de qualité et enfin, des cotisations à la Sécurité Sociale payées par l'État pour toutes les personnes qui sont au chômage. Ces conquêtes ont été une réalité sur notre planète grâce à la grande révolution de l'ancienne Union soviétique, et grâce aux pays qui ont construit le socialisme. Comme c'est le cas aujourd'hui dans Cuba révolutionnaire et comme cela va être le cas également bientôt au Venezuela si les États Unis n'envahissent pas le pays pour l'empêcher. Nous parviendrons à des niveaux élevés de bien être comme cela a été le cas grâce aux combats syndicaux, encouragés par les syndicats de classe, regroupés dans la Fédération syndicale mondiale. Mais aujourd'hui, le système imposé par le capitalisme et le Fonds Monétaire International travaille pour nous empêcher de continuer à jouir de ces droits. Ils veulent repousser l'âge de la retraite à 70 ans ou plus. Ils veulent réduire la retraite que l'on touche pour que l'on touche encore moins. Suite à l'expérience du Chili avec Pinochet, appuyé malheureusement par les syndicats jaunes, le Fonds Monétaire International est donc notre ennemi, ennemi de la classe ouvrière et il a décidé qu'il n'y aurait plus que des pensions privées. Malheureusement, certains syndicats jaunes l'appuient, qui trompent ainsi les travailleurs. En suivant les directives capitalistes du Fonds Monétaire International le parlement européen a approuvé le 4 avril dernier le PEP, le programme européen de pensions privées. Donc des pensions privées, gérées par les grandes banques européennes et mondiales. Pour finalement reprendre les fonds publics des retraites. Nous, les pensionnés, retraités organisés du monde entier, nous répondons non au plan privé de pensions. Voilà pourquoi non au PEP également. Lundi prochain, le 17 juin, dans la plupart des pays européens, nous sortirons dans les rues pour manifester. En Espagne, d'où je viens, avec notre syndicat qui défend le système public de pensions nous sortirons dans près de 300 municipalités. Nous sortirons manifester dans les rues pour envoyer un message clair au parlement, un message de rejet de ce plan de pension privée. Il y a de l'argent dans le monde, il y a suffisamment d'argent pour les pensions publiques soient possibles. Il faut simplement arrêter les dépenses de l'OTAN, il faut exproprier les banques, il faut construire le socialisme. Voilà pourquoi je vous dit en conclusion, vive la classe ouvrière ! Vive la Fédération syndicale mondiale, vive le socialisme, longue vie à tous les retraités et à tous les pensionnés !

M. Albert Emilio Yuson**Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois**

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues. Il y a 100 ans la mission de l'OIT était, et reste la paix, car la paix c'était la justice sociale, c'était l'équité et la paix c'était des droits. Le centenaire, ce n'est pas le moment d'adapter les valeurs aux modes d'aujourd'hui, d'accepter que le travail humain soit devenu une fois de plus, comme il y a fort longtemps, une marchandise. Que de décider que la dignité appartient seulement à ceux qui peuvent se la permettre. Au contraire, le moment est venu de renouveler le contrat social. Beaucoup de choses ont été faites en un siècle, mais cet anniversaire est un bon moment pour réfléchir et aller au-delà de ce centenaire, et comparer les actions modernes aux principes importants qui permettent d'assurer les droits de nos travailleurs. Les normes sont elles devenues acceptables seulement si elles ne s'ingèrent pas avec le marché ? Est-ce que les relations sociales visant la négociation et le compromis, est-ce que celles-ci ont été trop souvent remplacées par le rapport entre ceux qui dirigent et ceux qui se voient dirigés ? Est-ce que les opérations véritables d'une démocratie, ce fonctionnement de la démocratie, est-ce que cela a été écarté en faveur de la crainte, de la haine, de la désinformation ? Chez nous, à l'IBB, nous voyons rarement la guerre des uns les autres, au contraire, nous voyons des êtres humains, dans leurs familles, dans leurs quartiers, dans leurs communautés, dans le monde de leur travail, et nous comprenons que le progrès et les vies meilleurs des uns et des autres dépendent d'une action collective et de la solidarité. En effet, les valeurs de l'OIT sont centrales pour le travail que nous effectuons tous les jours, car nous pensons qu'une approche centrée sur l'humain est essentielle pour l'avenir du travail. Car l'avenir du travail, c'est l'avenir des travailleurs, l'avenir des êtres humains, et ici, l'on traite des questions de sécurité et de dignité, à savoir l'essentiel de ce qui est la vie d'un travailleur. Les multinationales qui ont un impact sur la vie des travailleurs devraient pouvoir participer à ces discussions et s'engager. S'engager à respecter les normes de l'OIT. La Commission a tenu compte du marché mais la Commission ne s'est pas mise à genoux devant le marché, elle ne l'a pas considéré comme infaillible. Elle a dit que sans action pour corriger les marchés mondiaux, nous allons être comme des morts dans un monde qui étend l'inégalité, accroît l'incertitude et renforce l'exclusion. Non, nous voulons être vivants et nous voulons que l'approche centrée sur l'humain adoptée par l'OIT soit adoptée par tous. La Commission s'attaque à la violence et au harcèlement du travail. C'est une occasion unique de pouvoir forger le centenaire qui vient et d'empêcher que la violence s'attaque aux travailleurs. Car si nous devons mentionner les valeurs du monde du travail, inspirons-nous des pères fondateurs de l'OIT. Ils n'étaient pas cyniques, ils n'avaient pas peur de leurs ombres. Au contraire, ils se sont mobilisés et dans un sentiment d'urgence, ils ont créé une Organisation qui a vécu plus de 100 ans. Permettez-moi de terminer sur une reconnaissance vis-à-vis des milliers de femmes en grève aujourd'hui en Suisse, demandant l'égalité des genres, un paiement de salaires égal pour un travail égal, le respect et la dignité. Joignez-vous à moi pour soutenir la grève des femmes d'aujourd'hui. Merci.

M. Abdelmoula Abdelmoumni**Union Africaine de la Mutualité**

L'administration et le Bureau du Directeur général du Bureau International du Travail, honorable assistance, Mesdames et Messieurs. Le Président de l'Union Africaine de la Mutualité, l'UAM, est heureux de participer aux travaux de votre honorable institution pour

la discussion des rapports d'activité de votre Organisation pour l'année écoulée. En vous remerciant ainsi que toutes les instances du Bureau International du Travail pour l'aide et l'assistance précieuses qu'ils nous fournissent pour mener à bien notre mission. Cette année a notamment été marquée par la tenue de l'assemblée générale de l'Union Africaine de la Mutualité qui a également procédé à l'élection de ses structures et par l'adoption de la charte de bonne gouvernance. L'assemblée générale a par ailleurs demandé que l'UAM puisse devenir membre du Conseil économique et social de l'ONU, ECOSOC, pour conférer plus de dynamisme à ses actions en matière de sécurité sociale à l'échelon mondial. L'objectif du Maroc en tant que Président de l'UAM, à travers la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques et qui est la plus grande mutuelle en Afrique, est de pouvoir être à la hauteur de la mission qui nous été confiée et de la confiance placée en nous par les états membres de l'Union pour garantir la sécurité et la prévoyance sociale aux adhérents et leurs ayants droit sur le continent africain. En effet, l'UAM se veut le catalyseur de l'action du mouvement mutualiste africain, et constitue de ce fait, un interface entre les mutuelles africaines et les autres acteurs de ce secteur et des organisations internationales dans d'autres continents pour la représentation et la défense des intérêts communs de leurs membres. C'est dans cette optique que nous avons organisé en mars 2019 à Rabat, Maroc une journée d'études sur le droit à l'accès aux prestations de santé et les moyens susceptibles d'être apportés en ce sens par la culture, les arts et le sport. Mesdames et Messieurs, eu égard au fait que les mutuelles gèrent, par leurs propres moyens qui émanent uniquement des cotisations des adhérents, les participations de leurs membres, l'application des règles de la bonne gouvernance s'impose dans l'organisation et la gestion des prestations de santé fournies aux bénéficiaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'UAM avait adopté, lors des journées d'études sur la gouvernance mutualiste en Afrique organisées les 1^{er} et 2 décembre à Rabat, Maroc, la charte de la gouvernance des mutuelles africaines membres de l'UAM ainsi que la déclaration de Rabat sur la gouvernance mutualiste. L'UAM fait du renforcement de la couverture médicale, à travers le taux de couverture et la participation aux frais dus aux citoyens, l'une de ses priorités dans l'objectif d'être au diapason des objectifs de développement durable, l'ODD, pour 2030 tels que proclamés par les Nations Unies et de la promotion de socles nationaux de protection sociale que prône l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT. Elle inscrit également son action dans le sillage du programme de l'Union africaine à l'horizon 2064. C'est dans cette même perspective, et dans le sillage de sa volonté de réconcilier les principes d'équité et de justice sociale avec le développement économique et de faire progresser les niveaux de couverture sociale, que l'UAM et l'Organisation des Entités Mutuelles des Amériques, ODEMA, ont pris l'initiative de créer l'Union Mondiale de la Mutualité, l'UMM, dont la cérémonie de lancement a eu lieu le 5 juin 2018 dans ses mêmes locaux des Nations Unies à Genève. Les deux unions travaillent de concert pour développer et unifier le monde mutualiste à travers l'UMM qui tient aussi ce jour sa première assemblée générale à Genève. Mesdames et Messieurs, le Maroc célèbre, cette année, le centenaire du lancement de son mouvement mutualiste comme d'ailleurs le Bureau International du Travail. Cet anniversaire constitue pour nous un motif de fierté d'autant plus que notre mission et nos efforts en la matière sont suivis par intérêt par l'ONU et le BIT. Ces efforts s'inscrivent en droite ligne de la haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, entoure la protection sociale dont le mouvement mutualiste marocain. Dans son discours du trône du 29 juillet 2018, Sa Majesté le Roi avait invité le gouvernement et tous les acteurs concernés à entreprendre une restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale. Cette même sollicitude a été réaffirmée par Sa Majesté le Roi dans un message adressé aux participants à la célébration de la journée mondiale de la santé, organisée pour l'année 2019 à Rabat, Maroc, sur le thème « les soins de santé primaires, la voie vers la couverture santé universelle. » Sa Majesté le Roi avait en effet souligné que l'objectif escompté dans le domaine social ne peuvent être atteint que via la mise en place et le renforcement des politiques de protection sociale et la poursuite de la mise en œuvre progressive de la couverture médicale de base, de façon à l'étendre à l'ensemble des citoyens, toutes couches sociales et toutes catégories confondues. Les soins de santé

primaires permettent l'instauration de la couverture santé universelle à travers l'adoption des mécanismes mutualistes et solidaires, permettant de faire face aux risques et attendre le potentiel de défense de santé, à dit Sa Majesté le Roi. Mesdames et Messieurs, notre espoir est grand de voir le Bureau International du Travail avec ses trois composantes : gouvernements, patronat et syndicats, nous apporter l'aide et l'assistance nécessaire à notre action qui a pour but ultime d'impulser davantage cette dynamise mutualiste et de préserver la dignité du citoyen africain. Merci.

M. Vladimir Shcherbakov

General Confederation of Trade Unions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les participants à la Conférence, lors de cette 108^{ème} de la Conférence Internationale du Travail, nous avons un caractère tout particulier à fêter, c'est un véritable tourant dans l'histoire de l'Organisation Internationale du Travail. Cela permet vraiment de déterminer la voie que nous suivrons à l'avenir tout en tenant compte du passé. Le mandat de l'OIT est plus parlant que jamais, plus utile que jamais, il permet de garantir la justice sociale et les relations professionnelles. Nous avons maintenant une nouvelle conscience de l'importance du dialogue social et du tripartisme. Grâce aux efforts de l'OIT, l'humanité est parvenue à résoudre de nombreux problèmes, de nombreuses discriminations dans la politique de l'emploi et dans les aspects sociaux, et ce grâce à l'OIT qui est l'une des premières organisations du système des Nations Unies à avoir promu la justice sociale et à impliquer les grandes entreprises pour y parvenir, ainsi que les syndicats. Voilà pourquoi tous les syndicats soutiennent l'Organisation Internationale du Travail, et notamment le programme décent pour tous. L'OIT a eu un rôle inestimable à jouer pour améliorer la situation sociale et la politique mondiale en tenant compte de la mondialisation. Pour son deuxième centenaire, l'OIT sera consciente du rôle qu'elle joue. Nous saluons le rapport du Directeur général et le projet de déclaration du centenaire avec ses différents objectifs. C'est fondamental pour le développement des relations professionnelles à l'avenir. Nous soutenons de tout cœur le point de vue de ces deux documents. Nous approuvons les principales axes de travail de l'OIT pour répondre aux défis auxquels nous seront confrontés à l'avenir, face aux différents changements, notamment de la quatrième révolution technologique et des moteurs de développement. Dans ces documents et dans d'autres, il est mentionné l'importance des personnes, de l'humain. On a souligné l'importance aussi du respect des normes du travail qui seront indispensables pour l'avenir. Nous avons toujours été des fervents défenseurs des normes de l'OIT et de ses conventions. Au cours des 14 dernières années, nous avons mis en œuvre un suivi de l'application des conventions du BIT dans les différents pays. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour coopérer avec l'OIT et pour mettre en place un avenir plus juste pour tous les participants au marché du travail, mais nous avons pour cela besoin d'une économie stable qui se développe, en tenant en compte également le bien être des travailleurs qui participent à ce système. Voilà pourquoi pour notre syndicat la lutte pour la formation d'un nouvel avenir pour le travail doit se baser inévitablement sur un nouveau modèle de l'économie mondiale, fondé sur la justice sociale. Un modèle qui est plus nécessaire que jamais aujourd'hui. Pour parvenir à ces objectifs il est indispensable de réaliser le programme de travail décent pour tous. Nous savons qu'il y a beaucoup de problèmes dans le monde de l'emploi et dans le domaine social, et nous sommes convaincus que cela ne pourra pas être résolu uniquement par l'OIT. Mais ces documents de travail, son rapport mondial et la déclaration du centenaire donnent aux participants à cette Organisation un axe de travail, une orientation pour les 100 prochaines années, et cela a un véritable rôle de mobilisation. Cela permettra à tous les experts de savoir dans quelle direction avancer en se

reposant sur la grande expérience acquise par l'Organisation au cours des 100 dernières années. Je vous remercie de votre attention.

Mme Lorraine Sibanda

StreetNet International

Merci Monsieur le Président. Chers délégués, chers représentants élus, félicitations à vous tous pour le centenaire de l'OIT. Je m'appelle Lorraine Sibanda du Zimbabwe. Je suis Présidente de StreetNet International. Je suis également Présidente de la Chambre des Associations de l'économie informelle du Zimbabwe. Alors, qui sommes-nous ? StreetNet, c'est une fédération internationale, représentant 54 organisations de vendeurs de rue dans 49 pays, en Afrique, dans les Amériques, en Asie et en Europe. Nous représentons 600 000 travailleurs. StreetNet représente l'une des catégories de travailleurs parmi les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui vivent et travaillent dans l'économie informelle, qui essaient de survivre dans un monde d'informalité croissante et de précarité aggravée. Les opportunités d'emploi diminuent au quotidien et c'est pourquoi beaucoup de travailleurs sont jetés dans la rue. Les négociations collectives tripartites, dans une large mesure, ne portent pas sur ces catégories que je représente. Car les vendeurs de rue représentent justement l'exemple même de la catégorie des travailleurs toujours omis de la définition générale des travailleurs. L'État lui-même a la responsabilité de protéger les droits de ces travailleurs qui contribuent de manière significative aux revenus des villes, des municipalités, et aux revenus nationaux. Car les espaces publics doivent être acceptés comme des espaces de travail, tel que le stipule la recommandation de l'OIT 204 de 2015 au sujet de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Le monde du travail, vous le savez, change rapidement. Ainsi la portée du dialogue doit elle aussi être modifiée car nous croyons dans la réforme de l'OIT, qui a déjà été mentionnée par plusieurs chefs d'État s ici en plénière et nous sommes prêts à apporter notre contribution réelle à ce changement historique, à savoir promouvoir la justice sociale, le dialogue social inclusif, ainsi que l'égalité dans le monde du travail. Les travailleurs de l'économie informelle, les vendeurs de rue, sont victimes de toutes les formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail. En effet, ils souffrent de violences physiques, morales, sexuelles et il y a des expulsions brutales, forcées de leurs lieux de travail, c'est-à-dire l'espace public, les rues. Ils se voient confisquer leurs marchandises, arrêtés, et frappés par des taxes confiscatoires. Ou alors des dessous de table. L'on voit souvent des attaques, des attaques organisées contre les vendeurs de rue. Organisées par le grand capital, des incendies organisés également sur les marchés et des politiques d'embellissement de la rue qui expulsent d'un main de fer les vendeurs de rue. Car un grand nombre de fois, les mécanismes d'État tels que la police, les autorités locales, sont ceux qui agissent même pour propager la violence. C'est l'État qui doit au contraire adopter les mesures appropriées pour protéger les travailleurs dans l'économie informelle. Et ces travailleurs de l'économie informelle incluent les travailleurs de rue. Il est également important que l'on prévoie des mesures étatiques afin de prévenir et de répondre à la violence perpétrée par les autorités publiques et les forces de l'ordre contre ces travailleurs. Les travailleurs de l'économie informelle sont la majorité des travailleurs dans les pays du sud. Ils sont fortement vulnérables à la violence, au harcèlement vu le statut de leur emploi, la non-réglementation et l'absence totale de protection. StreetNet estime qu'une convention complétée par une recommandation qui reconnaît et qui prévoit toutes les formes de violences et de harcèlement dans le monde du travail serait une réalisation historique pour l'OIT. Au nom des travailleurs de l'économie informelle, StreetNet réitère rien pour nous sans nous. Sans notre participation. Merci.

M. Raul Hector Rivas

Union Latino-américaine des travailleurs municipaux

Je vous remercie. Au nom de l'Union Latino-américaine des travailleurs municipaux, l'ULATMUN, nous sommes fiers de participer à cette Conférence historique du centenaire de l'OIT. L'ULATMUN, qui comprend des organisations d'Amérique latine et des Caraïbes, où nous, fonctionnaires publics, insistons sur la nécessité de meilleures conditions de travail, de négociations collectives, de syndicats formés et renforcés afin d'avoir des opportunités de travail décentes et productives pour les hommes et les femmes en toute liberté, sécurité et dignité. Nous sommes convaincus que des services publics de qualité sont essentiels pour construire des sociétés justes et inclusives. Alors, quelles sont nos priorités ? Nous ne sommes pas d'accord, et nous les dénonçons face cette vague de législation du travail qui a été imposée sur notre continent, en limitant gravement les droits de négociation collective, les droits de grève et d'affiliation aux syndicats. Il y a une absence de démocratie syndicale, il y a une privatisation des services publics. Nous rejetons la violation systématique des droits des travailleurs et nous demandons à l'OIT de prendre des mesures pour protéger l'intégrité physique des dirigeants syndicaux et permettre l'exercice de la liberté syndicale. Nous dénonçons le saccage des systèmes qui remettent en cause la retraite et la protection sociale des retraités municipaux. Ce qui les condamne à la misère jusqu'à la fin de leur vie. Ceci est contraire aux conventions internationales sur la Sécurité Sociale et je pense en particulier à la convention 102. Certains syndicats sont faibles et fragmentés, d'autres sont très forts. Il y en a un qui est un véritable exemple, c'est le SUTEYM du Mexique, qui a dépassé les frontières et rendu leur dignité aux familles des travailleurs. Alors que nos camarades du Pérou sont en pleine lutte contre la loi sur les négociations collectives nationales. Dans beaucoup de pays, il y a de plus en plus de coupes sombres dans le budget de l'État, de plus en plus de privatisation et de violations des droits des syndicats. En Argentine, il y a une bonne législation mais il y a un plan de précarisation du travail avec des plans de bourses, de stages et autres coopératives qui envoient les travailleurs sur le marché noir. Par ailleurs, cette réalité existe aussi pour les travailleurs dans les municipalités. Nous demandons la création d'un salaire minimum vital et transférable. Car nous travailleurs municipaux latino-américains, nous ne pouvons pas être dans les mêmes conditions que d'autres syndicats frères qui eux participent aux commissions paritaires. Nous réaffirmons l'importance de travailler dans l'égalité des rémunérations avec la protection de la maternité, l'augmentation du nombre de jeunes et de femmes qui soient syndiqués dans nos pays. Nous insistons pour qu'on lutte contre les politiques néo-libérales, pour que l'on défende les droits syndicaux. Ors, l'une des cibles permanentes des politiques néo-libérales c'est la stabilité de l'emploi public. Ils essaient de les éliminer carrément dans plusieurs pays de notre région. Nous nous opposons ouvertement et publiquement à cette orientation. Notre organisation pense qu'il est nécessaire d'appliquer les principes de tutelle et de garantie, conformément aux conventions 87, 98, 151 et 154 de l'OIT. Nous continuons à être préoccupés et à considérer comme injuste le bas niveau des revenus des travailleurs municipaux dans toute l'Amérique latine, et c'est ainsi qu'il y a des plaintes déposées par divers syndicats de notre continent. Il y a des mouvements pour améliorer les salaires des travailleurs municipaux qui aujourd'hui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il faut changer cette réalité et c'est pour cela que nous sommes convaincus qu'il faut revendiquer les droits des travailleurs municipaux des Amériques afin de travailler activement à une campagne de service public de qualité. Si nous n'avons pas des carrières de fonctionnaire, un meilleur salaire, des infrastructures meilleures, une formation, il sera impossible que la population reçoive des services publics de qualité. Je vous remercie.

Mme Marie Yamile Socolovsky

Internationale de l'Éducation

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Cela fait 100 ans que notre Organisation a été créée pour promouvoir le développement de sociétés démocratiques, centrées sur le principe de la justice sociale, favorisant la solution négociée des conflits dans le monde du travail et malheureusement nous ne pouvons pas ignorer que le monde ne vit toujours pas en paix. Il y a des inégalités à l'intérieur des pays et entre les régions. Il y a l'exclusion de millions de personnes, il y a la destruction de l'environnement à cause de l'appât du gain du marché. Il y a le déplacement forcé de personnes face à de nouvelles formes d'esclavage. Il y a une exacerbation du racisme, de la xénophobie, de la violence de genre. Il y a une expansion d'un dispositif idéologique qui dégrade nos démocraties et la brutalité du pouvoir qui ne veut plus se soumettre au droit. Dans ce contexte, la discussion sur l'avenir du travail exige une réflexion sur le présent où il est urgent d'intervenir si nous voulons que les transformations actuelles visent à l'une dignité égale et à la liberté de tous. L'éducation joue ce rôle décisif. Le rapport de l'OIT met l'accent sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, et de l'obtention des compétences nécessaires pour faire face à la transformation du monde du travail mais le défi c'est aussi que les changements technologiques puissent améliorer la vie de l'humanité et ce rôle ne doit pas se réduire à un entraînement pour s'adapter aux instruments du travail. L'éducation publique est essentielle pour le développement de la démocratie, pour avoir des citoyens qui soient informés, solidaires, critiques, créatifs, et qui s'engagent à défendre les valeurs des droits humains et de la justice sociale. En tant que fédération syndicale mondiale qui représente plus de 30 millions d'enseignants, personnels administratifs, chercheurs, nous pensons qu'il n'est pas possible d'assurer une éducation de qualité pour tous s'il n'y a pas des conditions adéquates pour l'exercice de notre mission. Néanmoins, l'actualité du travail dans le secteur éducatif est aussi alarmante aujourd'hui. La précarisation du travail des enseignants s'accélère. Il y a une tendance à la privatisation, à la marchandisation de l'éducation et de la connaissance. Le rapport du CEART le confirme : une reconnaissance pauvre tant le matériel et symbolique de la mission éducative, dans de plus en plus d'acteurs privés transnationaux dans l'élaboration des politiques éducatives des États. La prolifération de formes de contrats à court terme, une absence de bonnes conditions, l'imposition d'évaluations normalisées qui ne mesurent que des résultats quantifiables et non les résultats qualitatifs. Le blocage de la négociation collective et également des persécutions des organisations syndicales sont de véritables atteintes contre les droits de l'homme et la démocratie. Le présent du monde du travail projette son ombre sur l'avenir. C'est l'organisation et la voix collective des travailleurs qui apporte de l'espoir. Nous, syndicats de l'éducation réaffirmons notre engagement vis-à-vis de la lutte pour garantir l'éducation publique comme droit humain fondamental et comme facteur déterminant dans la construction de sociétés démocratiques et toute égalité, liberté, et en pleine justice sociale. Je vous remercie.

M. Julio Durval Fuentes

Confédération Latino-américaine et des Caraïbes des travailleurs d'État

Monsieur le Président de la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les représentants gouvernementaux et des employeurs, et compagnons travailleurs, camarades. J'ai l'honneur en tant que Président de la Confédération Latino-

américaine et des Caraïbes des travailleurs d'État de vous saluer. Merci pour le rapport du Directeur général et pour le rapport de la Commission mondiale sur le futur du travail qui vont être les piliers de notre débat. Nous sommes très satisfaits de voir que ce texte se fonde sur l'idée d'un modèle économique centré sur l'humain, sur la personne et tourné vers la promotion des investissements de l'économie réelle. Nous même, nous faisons notre cet appel à donner une vie nouvelle au contrat social pour arriver à remettre d'aplomb l'un des principes constructeurs de l'OIT : le travail n'est pas une marchandise. Et si le travail n'est pas une marchandise, les millions de travailleuses et travailleurs du monde du secteur structuré et informel en milieu urbain ou rural dans le cadre de l'emploi précaire et les chômeurs, les emplois atypiques, les sous-occupés, tous devront pouvoir trouver un cadre dans lequel on pourra les aider à trouver satisfaction à leurs besoins. La promotion du travail décent veut dire renouveler le rôle de l'État, le redéfinir. Parce que dans un rapport inégal tel que celui d'aujourd'hui entre travailleurs et employeurs, ce n'est qu'avec le travail décent que l'on pourra aller dans le sens de la justice sociale et du bien être en général. Des mesures telles que celles qui sont évoquées dans le rapport : garantir le droit à la formation tout au long de la vie, l'investissement dans les institutions de travail, l'augmentation de l'investissement dans le travail décent pourront être réalisés avec des stimulations, avec des engagements mais cela voudra dire aussi un engagement très sûr au plan de la législation avec des politiques publiques et des lois solides. Les services publics de qualité, des politiques budgétaires justes de lutte contre la fraude fiscale avec des sauvegardes pour éviter l'endettement excessif et le développement de techniques qui visent à créer de l'emploi décent sont des objectifs que les travailleurs du secteur public de l'Amérique latine et des Caraïbes soutiennent avec grand enthousiasme, mais cela veut dire que les États soient forts et que les politiques le soient aussi. Nous défendons les institutions du travail avec lesquelles nous collaborons comme les syndicats. Mais, il y a de grandes difficultés dans le dialogue social lorsque l'on voit brandir le Code pénal devant le nez des syndicats, qui ne peuvent pas jouir de la négociation collective. On l'a vu au Guatemala avec les travailleurs nationaux, dont le conseil juridique est actuellement en prison avec l'association des travailleurs de la fonction publique en Argentine dans le cas d'une attaque en justice de la Commission de négociation à San Martín de los Andes, dans le Neuquén. Je citerais les cas de Alejandro Garzon et d'Olga Reinoso de Santa Cruz. De même, les institutions de travail, le dialogue social, sont en danger lorsque l'on frappe, lorsque l'on sape les bases de la justice du travail, lorsque l'on va vers des mesures régressives. Je pense au Brésil ou à ce que fait le FMI dans toute notre région. Nous espérons que la Conférence saura faire sienne la recommandation de la Commission mondiale visant à établir une garantie universelle et une protection sociale universelle de la naissance jusqu'à la vieillesse. De même, nous voudrions pouvoir voir mise en place des actions de défense des systèmes de prévisions publiques et solidaires parce que l'on a vu combien ont capoté les systèmes privés de capitalisation. On le voit dans les documents de l'OIT qui nous révèlent ce qui s'est produit dans 30 pays entre les années 1980 et 2014. D'autre part, nous appuyons ce qui a été dit au point 5 de l'ordre du jour. Adoption d'une convention et d'une recommandation pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Je voudrais conclure en lançant un appel aux mandants tripartites ici réunis. Nous devons absolument renforcer notre engagement au nom de la paix mondiale. La recrudescence du blocus contre Cuba, les attaques contre le Venezuela allant vers un coup d'état, et vers l'intervention militaire, les mesures douanières annoncées contre le Mexique sont des actions entreprises par les États Unis qui auront des incidences catastrophiques contre les économies des pays concernés et sur le monde du travail. De même, les mesures contre les migrants mexicains et d'Amérique centrale de la part des États Unis font que l'on tendrait à oublier quel a été l'historique de ces migrations humaines. Nous travailleurs, nous comprenons, nous voyons bien que ces faits condamnables sont les reflets des intérêts de la grande entreprise mondiale qui va bien au-delà des intérêts de nos peuples. Il faut donner une vie nouvelle à la démocratie, favoriser la participation, le dialogue social, c'est un défi très urgent. Enfin, je termine cette fois-ci en exprimant toute ma solidarité à l'égard du peuple travailleur et du gouvernement de l'Uruguay qui hélas s'est vu inscrit en

liste contre. C'est un pays où le dialogue social nous permet de cohabiter dans un climat de paix et de construire la prospérité et l'équité. Je vous remercie.

Mme Sonia George

Femmes dans l'Emploi Informel: Globalisation et Organisation

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, je suis Sonia George, je représente la SEWA, Association de femmes travailleuses autonomes, le premier syndicat indien et le WIEGO, femmes dans le cadre de l'emploi informel : mondialisation et organisation. Nous allons dans le sens de la défense de la femme dans l'économie informelle, et j'ai le privilège de m'adresser à vous lors de cette grande occasion, le centenaire. En tant qu'organisation essentielle dans le monde du travail, ce centenaire nous amène à faire un bilan des réussites de la maison et de réaffirmer nos engagements à l'endroit des travailleurs. C'est aussi l'occasion de renouveler les valeurs et la vision de l'OIT. Ceci dans le sens du tripartisme, dans l'établissement de normes et de la défense des discussions. Cette 108^{ème} CIT, à l'occasion de l'énonciation de la déclaration du centenaire pour le futur du travail, et la préparation de la version finale de la convention 190 sur la violence et le harcèlement constitue quelque chose de véritablement héroïque. Beaucoup de femmes jouent un rôle de victime dans le harcèlement dans le monde entier. La femme connaît le phénomène de journée multiple : travail à la maison, en dehors de la maison, et le soir après s'être occupée de la famille, cuisiner pour aller vendre ses mets dans la rue. Et en même temps, se battre pour gagner dignement leurs vies. Alors, ici où est-ce qu'on l'on place la relation tripartite du travail ? Sur quel segment de l'emploi multiple de ces femmes ? Donc vous voyez la complexité de définir ce profil professionnel et vous voyez apparaître des situations inhabituelles et décalées qui ne sont pas couverts par les textes actuels. Les travailleurs souvent sont des travailleurs autonomes et ont besoin des protections prévues pour les groupes les plus vulnérables. L'on assiste à une grande métamorphose de fond et de forme dans le monde du travail. Beaucoup de notions traditionnelles sont devenues obsolètes devant tant de fragilité et de changement. Si l'on sait surfer sur la vague du changement nous devrions pouvoir arriver à couvrir un peu plus du nombre incalculable de relations d'emplois que l'on voit aujourd'hui. De plus en plus d'informatisation du secteur officiel, en particulier dans le sud mondialisé, peu de stabilité, peu de permanence, peu de conditions de travail décent et toutes sortes d'arrangements nouveaux et d'emplois à facettes multiples. Il est extrêmement difficile de couvrir cette mosaïque, et il est très important de tenir compte de cela parce que souvent, restent complètement invisibles les gens qui se trouvent tout en bas de la chaîne du monde de l'emploi. Il est extrêmement difficile de couvrir tout cela, et par conséquent les textes ne peuvent pas vraiment être appliqués, et en conséquent beaucoup de gens passent à la trappe, en tout cas, leurs revendications passent à la trappe. Donc situation affolante, précaire, dans une situation complètement volatile, avec comme corollaire la violence et le harcèlement qui touche les plus vulnérables. Evidemment, il y a de grands déséquilibres dans ce type de situation, et ici, ces systèmes produisent de façon intrinsèque des inégalités et de la violence avec des problèmes de mauvais salaires qui ne permettent pas à la personne de survivre, réduction de l'accès à la défense de sa cause, la mobilité. La violence inscrite dans le système affecte tout le monde, en particulier les groupes les plus marginalisés dans le secteur informel. Le phénomène rend invisibles beaucoup de personnes, beaucoup de femmes, et maquille les causes de l'inégalité fondée sur le sexe, l'âge, la race, la classe, la caste, l'ethnicité, etc. La violence de genre fait rage et la structure patriarcale est souvent la première coupable de ces violences. Il est donc important de renforcer cette situation à l'intérieur du monde du travail, à l'extérieur également. La majorité des gens qui sont dans l'économie informelle sont victimes de ces formes subtiles et surnoises de violences. Il est très important de resserrer les mailles du filet, en particulier dans la mesure où les autorités publiques et les lois parfois deviennent responsables de l'abus. La violence

et le harcèlement dans le monde du travail ne peuvent être définis d'une manière unique et il faut donc une approche plus réaliste qui tienne compte de la diversité des situations. Lorsqu'on l'on songera à une convention, il faudra absolument prévoir une approche extrêmement large au moment de l'application de l'instrument en particulier. La déclaration du centenaire doit également être large, participative, inclusive au nom de la participation et de l'inclusion. Le monde du travail ne peut plus se cantonner à la dichotomie travail formel – travail informel. La multiplicité est beaucoup plus grande, il est important de penser à des interventions très rigoureuses pour arriver à faire voir qui est qui, qui est le responsable et ce qui est à faire. Merci.

M. Ghassan Ghosn

Confédération Internationale des Syndicats Arabes

Qui sont là pour consacrer le monde partout, promouvoir la paix et la justice sociale, nous réaffirmons les valeurs fondamentales et la vision de l'OIT. Nous le savons tous : le monde a changé, on voit apparaître de nouvelles formes d'emploi et les anciennes ont évolué au cours du siècle passé. Donc, c'est très important pour nous de bien nous centrer sur les valeurs fondamentales et la vision de la maison. Il y a eu beaucoup de changements depuis 1919, évidemment et ceci se doit des progrès rapides de la technique, de l'automatisation, de la communication. Mesdames et Messieurs, le capitalisme sauvage d'aujourd'hui sape le futur du travail, en particulier pour la protection sociale. Nous l'avons dit, nous l'avons répété et nous avons tiré la sonnette d'alarme : le rapport de la protection sociale de l'OIT le dit très clairement, malgré tous les progrès effectués un peu partout dans le monde, le droit à la protection sociale n'est pas encore une réalité pour la majorité des travailleurs du monde, et de la population mondiale. Toujours dans le rapport, on voit que plus de 4 milliards de personnes n'ont aucune couverture sociale. Mesdames et Messieurs, l'absence de protection sociale est extrêmement dangereuse, maladie, pauvreté, et autres fléaux qui touchent le travailleur, situations extrêmement précaires, marginalisation et c'est un scandale que de laisser 4 milliards ainsi dépourvus de cette protection. Cela va à l'encontre de la paix, de l'harmonie et de la sécurité, et du développement durable. Il est important que la protection sociale devienne une réalité pour tous. Il faut dépenser davantage en argent en efforts dans ce domaine pour arriver à éliminer la pauvreté, les inégalités, en particulier par la protection sociale au nom de la paix et de la justice internationale, et au nom des ODD. La couverture de la protection sociale doit absolument être assurée au travail informel également. Chers collègues, la Fédération Internationale des Syndicats arabes souhaite profiter de l'occasion pour souligner qu'elle est disposée à continuer de collaborer avec l'OIT au nom de la cause des travailleurs, au nom de nos objectifs communs et pour lutter contre les obstacles que nous rencontrons dans l'idée du travail décent pour les jeunes, notamment. On assiste à une recrudescence du chômage dans les pays arabes. Ceci va à l'encontre de la paix et d'un bon futur pour les jeunes. Nous allons tout faire pour renforcer le dialogue social et la liberté syndicale au nom de la justice sociale. Ce sont des conditions sine qua non de la sécurité et de la stabilité. Nous pensons que ceci est absolument fondamental si l'on veut instaurer la justice sociale qui nous permettra justement d'instaurer à leur tour la sécurité et la stabilité. Je renvoie ici aux valeurs nobles qui sont énoncées dans la Charte arabe des droits du travail : lutte contre les abus, le travail et le travailleur ne sont pas des marchandises, et nous devons également coopérer au maximum pour insuffler une vie nouvelle à nos économies. La solidarité entre travailleurs et syndicats doit absolument être renforcée à tous les plans, tous les travailleurs doivent se tenir la main dans un mouvement jeune, dynamique et démocratique, et indépendant pour leur défendre leur cause. Mesdames et Messieurs, le terrorisme constitue une menace extrêmement grave dont souffrent les travailleurs arabes. Beaucoup de morts, beaucoup de pertes d'emplois, beaucoup de pertes financières également sont dues à ce terrorisme. Syrie, Iraq, Libye, Yémen, Egypte, entre autres

exemples. Il y a eu des flux migratoires énormes dus à ces actes de terrorisme et à ces menaces. Nous vous invitons également à une levée de boucliers contre l'occupation israélienne qui continue de perpétrer les violations des droits, non seulement dans les territoires occupés de la Palestine, mais également contre les droits des palestiniens, des libanais, et des syriens qui vivent sous le joug de l'occupation et souffrent de la politique agressive de la puissance d'occupation. Donc je pense non seulement aux travailleurs palestiniens mais également aux syriens et aux libanais qui sont victimes de l'occupation. Et ces pratiques vont dans le sens du plan de paix pour le Moyen Orient. Merci.

M. Markus Demele

Société Internationale de Kolping

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que représentant de Kolping Internationale, une organisation catholique active dans plus de 60 pays du monde qui représente plus de 400 000 personnes, des personnes qui sont engagées dans des projets sociaux, c'est pour moi un honneur et un plaisir de pouvoir intervenir lors de cette 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Nous félicitons les délégués des gouvernements, des syndicats, des employeurs, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de l'Organisation Internationale du Travail, mais aussi les organisations civiles qui examinent depuis des décennies des sujets très importants pour l'OIT et qui essaient de mettre en place un agenda qui est vraiment axé sur les communautés. Malheureusement, un regard sur notre monde montre que l'OIT sera toujours nécessaire dans le siècle à venir. De nombreuses normes de travail ont montré ces dernières années que au moins sur le papier les droits des travailleurs n'ont cessé d'augmenter, mais l'OIT a toujours montré qu'elle est au cœur du monde du travail et qu'elle essaie de faire le pont entre l'économie informelle ainsi que les économies des personnes qui sont seules et qui travaillent aussi sur des plateformes d'économie. Ce programme sur le travail décent est basé sur quatre piliers et il s'est retrouvé dans les programmes de toutes les organisations particulières des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, le FMI qui ont obtenu un excellent résultat. Par contre, on ne peut que constater que l'application de ces normes dépasse rarement le niveau de la déclaration, et pas seulement dans les pays qui ont des problèmes et qui sont faibles, mais aussi ceux qui ont des gouvernements pauvres, des institutions pauvres, et qui ne sont pas capables d'appliquer leur législation. C'est également le cas dans certains pays d'Europe. Au cours du siècle à venir, nous sommes convaincus que l'OIT va devoir adapter d'autres normes. De nouveaux instruments de la coopération technique devront être trouvés. Dans le domaine de l'exploitation du travail des enfants, on a déjà obtenu d'excellents résultats mais il faut aussi continuer à insister dans le domaine de l'inspection du travail, et ainsi l'OIT devra mettre en place des mécanismes de sanction et des mécanismes de plainte. Ce n'est pas normal que dans les comités de la Conférence Internationale, on retrouve des représentants des pays qui n'appliquent pas toujours ces normes. Mesdames et Messieurs, l'OIT, au cours de ce dernier siècle a vraiment formulé un trésor de normes qu'elle a pu mettre en place grâce à sa structure tripartite, mais maintenant le moment est venu d'appliquer ces normes, et c'est le moment de mettre en place des instruments qui vont vraiment permettre aux hommes d'exercer leurs droits. Voici pourquoi l'OIT devra mettre en place de nouveaux programmes à l'avenir, avant de nouvelles institutions. Elle devra donc aider aussi les États Membres à devenir plus efficaces, par exemple, ce serait très bon d'avoir un Tribunal International du Travail qui servirait donc de jalon pour l'application du droit au travail. Je vous remercie de votre attention.

Mme Catherine Houlmann

Confédération Internationale des Cadres

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, en ce centenaire de l'OIT la Confédération Internationale des Cadres, CIC, souhaite rendre hommage aux fondateurs de l'OIT et tous ceux ayant œuvré dans son sillon. Aux délégués d'hier, et vous tous ici qui participez à cette CIT 2019. Que de ce chemin parcouru en 100 ans par l'OIT, unique organisation mondiale tripartite dans laquelle la société civile participe directement de fait. L'OIT impacte le quotidien de chaque citoyen du monde. L'OIT a su survivre aux conflits mondiaux et convaincre 187 pays à devenir membres. De nombreuses conventions internationales ont été adoptées, révolutionnant le monde du travail, améliorant le quotidien des travailleurs et la croissance des entreprises. Un système de contrôle de l'application de ces normes a été mis en place. Des programmes de coopération technique sont proposés, la pauvreté a reculé et la prospérité des entreprises et des économies a progressé. Tout ces succès montrent bien que tripartisme, dialogue social et négociation collective sont les meilleurs outils pour construire un avenir du travail juste, équitable, durable, novateur et force de progrès pour tous. 100 ans de l'OIT mais il reste beaucoup à faire. Nous ne pouvons pas encore aspirer au repos. Aujourd'hui l'humanité est connectée et organisée au niveau mondial. Le monde des entreprises, de plus en plus financiarisé, souhaite une rentabilité rapide sans prendre le temps des investissements matériels et humains de long terme. La concurrence entre travailleurs de différents pays fait rage. Les évolutions trop rapides du monde engendrant des dérégulations, tirant tous les standards vers le bas. Les normes internationales deviennent, y compris dans les pays dits les plus avancés, le seul recours. Plus que jamais l'OIT fidèle garant de droits sociaux fondamentaux si chèrement négociés doit continuer de réguler pour atteindre le nécessaire et légitime équilibre entre les travailleurs et les employeurs. Il en va de la justice sociale et de la paix dans le monde. Les contributions reçues des quatre coins du monde à l'occasion du centenaire prouvent, s'il le fallait encore, que l'OIT est plus que jamais l'acteur vivant, majeur de la gouvernance sociale mondiale et de partage de valeurs. L'OIT, la garante d'un multilatéralisme empreint de fraternité et d'éthique auxquels nous aspirons. L'OIT doit prendre toute sa place dans la gouvernance mondiale et renforcer ses prérogatives pour poursuivre inlassablement sa mission de justice sociale et de construction d'un avenir du travail décent pour tous et pour toutes. La Confédération Internationale des Cadres, CIC, saura prendre sa part dans les défis à relever. La CIC confirme son engagement de défendre l'encadrement et d'apporter sa vision complémentaire de travailleurs spécifiques. La CIC prône la négociation collective au niveau le plus adéquat dans le respect de la hiérarchie des normes dans toute politique sociale. La CIC milite pour la reconnaissance comme maladie professionnelle du stress, de l'épuisement professionnel et des risques psycho sociaux. La CIC revendique leur intégration comme telles dans la législation et ses applications. La CIC prône l'inclusion de la conditionnalité sociale et environnementale dans les accords commerciaux et dans les attributions de financement des États par les institutions financières supra nationales. Face au dumping social, fiscal ou environnemental, le respect des normes internationales du travail doit être un avantage compétitif et une exigence économique. Leur ratification et mise en application doit devenir un critère dans la dimension internationale des échanges. En conclusion, Monsieur le Président, chers délégués, l'OIT a besoin de cette volonté humaine forte animée par l'esprit de Philadelphie pour remplir sa mission de justice sociale et de paix que les Conférences Internationales du Travail osent initier chaque année à Genève pour faire face aux évolutions du monde. La CIC sera force de proposition à vos côtés. Vous pouvez compter sur nous ici à Genève mais aussi dans chacun de nos pays vous pouvez compter sur la Confédération Internationale des Cadres. Merci de votre attention.

M. Mariano García Vázquez

Federation Internationale Syndicale de L'Enseignement

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, membres du Conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les délégués. Pour moi c'est un honneur de m'adresser à vous tous en ma qualité de Secrétaire général de la Fédération Internationale des Syndicats des Enseignants, la FISE. L'organisation qui est affiliée à la Fédération Syndicale mondiale et qui compte plus de 97 millions de travailleurs dans le monde entier. Chers amis, je voudrais vous dire aujourd'hui qu'il est toutes les formes de comprendre ce sujet, ce monde du travail pour les enseignants a changé beaucoup. Les législations qui ont été mises en place à partir de politiques néo-libérales dans leur grande majorité remontent au pays avec des gouvernements impérialistes et dans tous ces cas il existe toujours un dénominateur commun : c'est-à-dire que toutes les législations autocratiques ont une vision unilatérale et qui a été imposées par de grandes organisations comme le Fonds Monétaire Internationale, la Banque mondiale et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique. Les organismes, qui aujourd'hui, trouvent que l'éducation est un négoce dans lequel on peut obtenir beaucoup d'avantages et dans un temps très réduit. Ils voient donc très clairement l'éducation comme un véhicule indispensable pour fabriquer des sujets qui sont totalement aliénés, dociles, serviles, et qui n'ont pas de réflexion et aucun sens de l'analyse. Et en conséquence, ils ont ainsi à disposition de nombreuses personnes qu'ils peuvent manipuler. Mesdames et Messieurs les délégués, la FISE félicite l'OIT pour son centenaire et il demande à tous ceux qui sont ici présents à continuer à s'occuper de l'équité, de la justice, l'unité, l'inclusion de la valeur collective ainsi que l'application d'une démocratie de classe, parce que ceci pourrait être le début d'une nouvelle ère et une ère pour l'éducation et basée sur le tripartisme, la souplesse qui permettrait de créer les conditions pour un travail décent et digne. La grande bataille que tous nos enseignants ont menée nous avait donné un espoir, et c'est pourquoi dans des nombreux endroits on repose sur rôle historique. En Amérique latine, la situation est devenue insoutenable. La voracité, l'ingérence des gouvernements impérialistes devient de plus en plus présente dans des pays comme Cuba, le Costa Rica, l'Argentine, le Brésil, le Pérou, l'Equateur, la Colombie, le Chili, le Panama, le Guatemala et le Venezuela. En rajoutant en Europe des pays comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la France et l'Angleterre, parce qu'ils ont exactement le même destin. En Afrique et en Asie, la réalité est cruelle, et la crise économique fait aussi qu'il y a un problème dans l'éducation. Ceci est aggravé par le terrorisme, et il laisse de fortes séquelles, notamment en suscitant une vague très importante de migration. Les enseignants se sont manifestés contre la privatisation de l'enseignement, contre les formes de salaires précaires et contre les curriculum qui essaient d'imposer systèmes et modèles éducatifs qui ne permettent pas de développer les connaissances. Il faut dire aussi que certains camarades, gagnent très, très peu, notamment à peu près 12 euros par jour, et ceci est tout à fait inhumain. Il y a aussi d'autres problèmes. Dans presque 80% des pays du monde l'on voit que 50% des charges sont pour les enseignants, les espaces pour l'enseignement sont dans des conditions désastreuses, et dans beaucoup de cas ils n'ont même pas de salle ni de service sanitaire, ni de courant, ni d'électricité ou de moyen de transport. Donc, depuis la FISE nous voulons condamner énergiquement toutes les attaques contre les peuples de Palestine, d'Iraq, de Syrie, et du Yémen. Surtout, nous pensons qu'il faut refuser toute attaque terroriste. Nous exigeons également que l'on mette fin à ce blocage contre Cuba. Cuba est libre ! Nous voulons aussi rajouter que face à la crise capitaliste actuelle, nous avons besoin d'un service professionnel de l'enseignement et nous devons continuer à affirmer notre conviction et notre réflexion. Donc nous ratifions cette manifestation de l'unité des classes. Nous disons aux impérialistes que nous sommes prêts à agir et que nous allons nous coordonner. Nous serons ensemble, nous sommes pour une

éducation laïque, publique, gratuite et obligatoire. Vive la FSM, vive la FISE et vive la solidarité internationale, et merci beaucoup !

M. Michel Godicheau

L'Association Internationale de Libre Pensée

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. L'Association internationale de la Libre Pensée, attachée à la concorde civile, ne peut que saluer les 100 ans d'existence d'une structure internationale inédite où les syndicats, les États et les organisations patronales se réunissent pour établir des règles sociales de progrès. Le préambule de la Constitution de l'OIT affirme : « Attendu aussi que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays.» Fin de citation. La délégation de l'Association internationale de la Libre Pensée à la Conférence Internationale du Travail tient à rappeler son attachement à ces objectifs. Comme le rappelait Marc Blondel, secrétaire général de Force Ouvrière, administrateur du BIT, puis Président de la Fédération nationale de la Libre Pensée et initiateur de notre organisation internationale je cite « Le mouvement syndical international trouve son expression à l'OIT qui a été constituée en 1919 au lendemain de la guerre 1914, sous la pression internationale des travailleurs et la peur de la généralisation de la Révolution d'octobre, comme décision découlant du Traité de Versailles. Dès le début, la forme a été tripartite, gouvernements, représentants des organisations d'employeurs et représentant des organisations syndicales des travailleurs. Cette forme de structuration portait donc d'un principe reconnaissant les intérêts différents des trois composantes. C'est ce que l'on appelle gérer les conflits d'intérêts, produits de la lutte des classes. C'est dire si la nature même de l'OIT, puis du BIT, était à 100 lieues de la doctrine sociale de l'Eglise catholique et de son bien commun débouchant sur la collaboration de classe. » Fin de citation. Aussi, le BIT n'a pas vocation d'ouvrir un dialogue institutionnel avec les religions afin de les faire entrer dans le dialogue tripartite établi. Indépendamment des références politiques, philosophiques ou religieuses, la classe ouvrière se constitue sur la base de ses propres intérêts, dans le cadre national de ses propres organisations. Ces organisations syndicales sont les seules habilitées à représenter leurs mandants. De façon plus générale, dans un monde où les migrations sont de plus en plus importantes, la protection des travailleurs nécessite que leur liberté de conscience et leur droit à se syndiquer soient préservés. Ils ne peuvent être discriminés au regard d'une foi religieuse, de leur athéisme ou de leur agnosticisme. Le taux de chômage des travailleurs immigrés est plus deux fois plus élevé que le taux de chômage des non-immigrés dans des pays européens comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. On ne peut que faire le rapprochement. Dans un contexte de chômage et de développement du travail informel, c'est-à-dire de précarité, les questions religieuses, spirituelles ou philosophiques ne sauraient devenir un prétexte à l'embauche ou au licenciement. Cela est particulièrement vrai quand comme en matière de santé ou d'éducation, en Allemagne ou en France, par exemple, les gouvernements confient à des organisations religieuses des pans entiers des services publics. Pour ce faire, le respect des normes de l'OIT comme la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical doivent rester la loi commune, être appliquées et respectées. La Convention 87 prévoit « Les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières. » Fin de citation. C'est dans cet esprit que nous saluons tous les délégués à cette Conférence et le centenaire de l'OIT. Progrès social, instruction, éradication de la pauvreté, émancipation des travailleurs, protection des femmes, protection de l'enfance,

développement de la culture, garantie de la liberté d'expression et de conscience sont autant de thèmes où notre association se reconnaît. Je vous remercie.

M. Arezki Mezhoud

Organisation de l'Unité Syndicale Afrique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Bureau, Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un réel plaisir pour moi d'être aujourd'hui sur cette tribune et de partager cet événement historique avec vous, d'apporter notre contribution en tant que travailleur issu de l'Afrique au débat et sur les perspectives d'avenir relative au travail et au développement. Au nom de l'Organisation de l'Unité Syndicale Afrique, je félicite d'abord les membres du Bureau pour leurs élections, et je salue tous les délégués présents à cette Conférence. Nous célébrons le centenaire de l'OIT dans un contexte qui suscite beaucoup de préoccupations et d'inquiétude sur le modèle de développement dominant dans le monde, et ces tendances vers l'autoritarisme, et l'exclusion de l'homme. Ce sont les valeurs mêmes sur lesquelles est fondé l'OIT, à savoir la paix, la valeur humaine et la justice sociale qui sont menacées. Les dérives capitaliste et la course effrénée vers le profit provoque des effets ravageurs sur les plans social, moral et environnemental. L'exclusion de l'homme comme valeur centrale dans le développement et l'utilisation abusive de la technologie au seul service du profit plonge l'humanité dans une crise civilisationnelle inédite et menace sérieusement la paix et la stabilité dans le monde. L'Ubérisation du monde du travail et le recours excessif de l'intelligence artificielle continue de faire exploser les rapports humains en marginalisant l'homme. La technologie change mais l'exploitation reste toujours la même. La productivité augmente et les salaires stagnent. Notre continent est devenu une grande victime de cet ordre mondiale fondée sur l'hégémonisme, l'injustice et la pauvreté. Il est aussi en décalage par rapport au progrès général et le développement économique et scientifique. Ainsi, il fait face à un défi à deux équations : celui de sa mise à niveau scientifique et technologique, et celui de son développement économique et social. L'OUUSA salue l'initiative de Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT, les membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Son idée sur l'avenir du travail touche à l'essence même de notre civilisation. Car notre sagesse et notre intelligence c'est d'avoir la capacité de construire cet avenir, de le prévoir plutôt que de le subir. Nous vivrons demain ce que nous changeons aujourd'hui. L'initiative de Monsieur le Directeur général a le mérite de lancer une réflexion méthodologique très profonde sur une des valeurs fondamentales de la civilisation humaine, à savoir le travail en s'interrogeant sur son avenir. Une commission globale sur l'avenir du travail, dirigée par le Président sud-africain, Son Excellence Monsieur Cyril Ramaphosa, et le Premier Ministre suédois, Son Excellence Monsieur Stefan Löfven, a présenté un rapport pertinent, lequel a mis en relief une série d'éléments forts qui doivent être centre des préoccupations de l'action des acteurs tripartites pour garantir un avenir brillant. L'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine appuie pleinement le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, « Œuvrer pour un avenir meilleur » et la proposition de déclaration du centenaire de l'OIT. Le rapport reconnaît qu'un avenir meilleur peut être réalisé en renforçant le contrat social, ce qui est sans aucun doute une déclaration très positive pour les syndicats et les partenaires sociaux tripartites dans la promotion de la justice sociale. La nouvelle voie proposée exige une action résolue de la part des gouvernements et des organisations des employeurs et des travailleurs. Le dialogue et le partenariat social doivent rester le fondement essentiel de la réussite socio-économique de l'Afrique et doivent continuer à garantir des politiques de travail et de l'emploi efficaces, pour assurer un avenir de travail axé sur l'être humain. Le rapport appelle toutes les parties prenantes à prendre la responsabilité de construire un avenir du travail juste et équitable. Une action urgente pour renforcer le contrat social dans chaque pays nécessite d'investir davantage dans le renforcement des capacités des personnes et des institutions du travail, et

d'exploiter les possibilités décent et durable. Par conséquent, nous devons également veiller à ce que chaque pays africain établisse des stratégies nationales sur l'avenir du travail, à travers le dialogue social, entre les gouvernements et les organisations des travailleurs et des employeurs. Les syndicats africains doivent soutenir et promouvoir la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, en adoptant la proposition de déclaration du centenaire de l'OIT dont la mise en œuvre devait être pleinement assurée. La déclaration du centenaire proposée s'appuie sur la constitution de l'OIT, la déclaration de Philadelphie, la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail et aux autres déclarations antérieures. La déclaration proposée tient également compte du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, soutenant donc l'adoption de la déclaration du centenaire de l'OIT lors de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail de l'OIT pour un avenir du travail digne et un avenir meilleur. Je conclus en réitérant notre soutien au droit du peuple et des travailleurs palestiniens à un État indépendant et souverain et au droit du peuple libyen à retrouver la paix et la stabilité à travers une solution pacifique négociée juste et durable. Je vous remercie pour votre aimable attention et vous souhaite beaucoup de succès.

M. Ignacio Alonso Alasino

Commission de la Migration Catholique Internationale

Monsieur le Président, la Commission de la Migration Catholique Internationale, l'ICMC a l'honneur de faire cette déclaration lors de la session centenaire de la Conférence Internationale du Travail pour répondre au rapport du Directeur général. L'ICMC est une organisation enregistrée à but non lucratif qui propose des services humanitaires et autres services directs aux déracinés en les défendant et en étant à leurs côtés. Sa mission c'est de protéger les réfugiés, d'être à leur service, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les victimes de la traite des êtres humains, les migrants, indépendamment de leur foi, race, appartenance ethnique ou nationalité. Aujourd'hui nous faisons face à une crise mondiale complexe qui est à la fois sociale mais aussi environnementale. Cette situation intervient dans le contexte de la mondialisation qui affecte non seulement l'économie mais également les cultures et les communautés et le changement technologique accéléré, notamment le développement de la robotisation et l'intelligence artificielle. Parmi les nombreuses tendances en cours, il faut signaler les suivantes : les inégalités croissantes, la croissance démographique et les flux migratoires qui augmentent. Il importe d'agir de toute urgence pour empêcher que cette mondiale ne génère la crainte et le rejet, n'alimente la violence entre les communautés, et au sein des communautés, avec des souffrances indicibles pour un nombre croissant du genre humain. Le travail décent pour tous est non seulement la pierre angulaire de la philosophie largement partagée de l'OIT, fondée sur la double conviction que la justice sociale est la meilleure voie vers une paix durable et que le travail n'est pas une marchandise. Le travail pour tous signifie dans tous les domaines de l'activité humaine que c'est important pour les travailleurs qui connaissent des formes précaires de l'emploi ainsi que dans les relations de l'emploi formel. C'est parler aussi de la dignité chez soi, en se rendant au travail, sur le lieu de travail. C'est parler aussi de dignité dans les pays d'origine, de transit, et de destination. Cela signifie aussi la liberté, la libération pour les personnes forcées de travailler contre leur gré, les enfants soumis à subir les pires formes de conditions de travail. Un programme élargi d'un travail décent contient une grande puissance de transformation favorable à la paix, à la justice sociale ainsi qu'une protection à la création. Pour ces raisons, un groupe global de chercheurs et de leaders d'opinion se sont rassemblés dans le cadre d'un projet « Avenir du travail après Laudato Si » et suggère un ensemble de propositions concrètes pour façonner le futur auxquels nous aspirons, pour un monde du travail ayant comme objectif de bâtir une base de ressources avec la communication, le

dialogue établi avec les partenaires sociaux et les dirigeants du monde du travail et d'autres communautés confessionnelles dans le contexte du centenaire de l'OIT. L'idée, c'est tout d'abord de proposer qu'il ne faille pas sous-estimer le travail décent, qu'il doit inclure le droit au travail, de façon à contribuer de façon positive à un développement humain intégral et à ne pas porter atteinte à l'être humain, à l'humanité, et à l'environnement. En d'autres termes, le travail n'est pas décent si son produit c'est la mort ou la souffrance pour les gens. Ensuite, il y a le rôle de l'OIT et ses mandats tripartites dans le système des Nations Unies. Ce programme décent peut être promu par tout un éventail d'alliances et de coalitions avec des mandats tripartites qui permettent d'atteindre les gouvernements, les communautés, avec le soutien des organisations de société civile, notamment les organisations confessionnelles. Un rôle spécifique est accordé aux organisations qui représentent les personnes qui vivent et travaillent en marge et qui très souvent sont hors de portée des acteurs du marché du travail formel. Il faut que leurs voix puissent se faire entendre. La dernière proposition porte attention aux migrants et leur impact positif sur le marché du travail. Un programme élargi d'un travail décent doit s'intéresser tout particulièrement aux migrants et aux réfugiés. Les migrants aujourd'hui sont en rapport direct ou indirect à la quête d'un travail décent et ses opportunités et même si l'emploi n'est pas le moteur premier, habituellement il apparaît dans le processus de la migration à un moment donné. A ce titre, l'OIT a un rôle clé à jouer et doit préconiser une plus grande gouvernance mondiale en s'assurant d'une migration du travail plus équitable et plus juste, et qui a été depuis longtemps l'une des stratégies du monde contre la pauvreté. Ensemble, nous pouvons, de façon positive, transformer les vies des travailleurs migrants, les réfugiés, et des communautés d'accueil. Enfin et surtout, nous sommes tout à fait conscients et préoccupés du fait que les femmes, malgré leur dignité égale avec les hommes, régulièrement font face à des politiques inéquitables, discriminatoires et stigmatisantes, et des pratiques de cette nature dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle nous comptons sur les efforts de la Conférence Internationale du Travail qui aboutira sur une convention de l'OIT qui sera approuvée, assortie d'une recommandation qui insistera beaucoup sur la dimension de genre en tant que première étape du changement dans le discours concernant les femmes et les hommes dans le monde. Unissons nos forces et avançons ensemble vers l'avenir auquel nous aspirons. Merci beaucoup.

M. Michel Celi Vegas

Centre d'échange et de coopération pour l'Amérique latine

Mesdames et Messieurs les représentants, au nom du Centre d'échange et de coopération pour l'Amérique latine, nous saluons chaleureusement cette digne assemblée à l'occasion de son centenaire. Le rapport du Directeur général, « Protection sociale universelle pour la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable » reprend les éléments essentiels dont il faut tenir compte pour garantir, protéger, promouvoir un système social conforme aux exigences actuelles de la société. Qu'il me soit permis de signaler certains des travaux les plus remarquables de l'OIT dans le domaine de la protection et de la sécurité sociale ces dernières années. Pour résumer : il est indispensable de remonter à 2007, année où l'OIT a procédé à différentes réunions tripartites d'experts en Amérique latine, dans les États arabes et au Pacifique dans le but premier de favoriser le dialogue pour mettre en place des stratégies relatives à l'extension de la sécurité sociale. Ces actions ont amené à analyser deux critères fondamentaux à ce sujet. Tout d'abord, l'accès géographique et financier, liés aux services essentiels, tels que l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation. Ensuite, les transferts effectués par les gouvernements en réalité et en l'espèce pour donner une garantie minimale de sécurité aux secteurs vulnérables, en tenant compte des services de base d'alimentation et de santé entre autres. C'est là une réalité. L'espérance de vie augmente de plus en plus dans certaines régions. Par ailleurs, il y a diverses

préoccupations qui apparaissent. Alors, qu'il s'agit de faire face aux nouveaux risques qui surgissent dans les relations au travail, dans les systèmes de sécurité au niveau mondial, on prévoit que le pourcentage de personnes de plus de 65 ans augmentera, passant ainsi de 8% ces dernières années à 14% en 2040. Cette croissance incontestablement affectera les couvertures sociales destinées aux familles. A l'heure actuelle, la couverture réelle des prestations familiales avec des enfants à charge oscille entre 64% en Amérique latine et les Caraïbes tandis que cette couverture n'est que de 28% en Asie et au Pacifique et 16% en Afrique. Les diverses organisations qui ont participé à l'élaboration du rapport confirment que les personnes de plus de 65 ans et les mineurs sont les plus vulnérables. En guise d'illustration, on conclut que sans une protection sociale de la vieillesse, 24% de cette tranche en Amérique latine vivrait dans une extrême pauvreté. Mais, du fait qu'il y a des pensions contributives et non contributives le chiffre réel n'est que de 4,3%. La protection sociale pour les familles diffère selon les pays. Dans le cas des pays de l'OCDE, la protection reprend des prestations monétaires d'aide aux revenus ainsi que les services de prise en charge des enfants, de façon gratuite ou subventionné. En Amérique latine, le cas argentin est instructif. La prestation universelle destinée aux enfants à charge est une prestation non contributive qui est versée tous les mois pour chaque mineur de moins de 18 ans et sans limite d'âge pour les enfants handicapés. On peut verser cette indemnité jusqu'à 5 enfants pour leur famille, et cette prestation est conditionnée à l'aide à l'école, à des examens médicaux. Pour avoir droit à cette prestation les parents doivent être au chômage, travailleurs domestiques, travailleurs indépendants ou travailleurs dans l'économie informelle et recevant un salaire inférieur au salaire minimum. De plus, les parents ne peuvent recevoir aucune autre prestation de la sécurité sociale. Selon les informations officielles, cette prestation, accompagnée d'autres politiques de prestations relatives à la famille, aussi bien contributives que non contributives, ont couvert 68,4% des enfants mineurs en 2017 par comparaison avec 9% en 2003. Il faut aussi tenir compte des changements intervenus en Amérique latine. Rappelons la vague de privatisations des pensions qui a eu lieu dans les années 90, ce qui est allé bien au-delà de la période de la crise économique et financière, ce qui fait que différents pays de la région ont été touchés et ont décidé de remettre en place des systèmes publics de pensions plus larges. Le rapport constate avec intérêt la tendance qui existe dans différents pays, visant à faire reculer la privatisation et renforcer les régimes publics fondés sur les principes de solidarité, d'adéquation et de prévisibilité des prestations, comme le préconise les normes sur la sécurité sociale de l'OIT. La réorientation des finances publiques a permis de jouer un rôle important dans ce processus de détricotage. Le rapport signale avec satisfaction les efforts entrepris par le Chili et El Salvador pour réduire le système de comptes individuels pour introduire des composantes publiques financées à l'aide des impôts à partir du principe de solidarité. Toutefois, il y aura toujours beaucoup d'interrogations puisqu'il y a un secteur qui reste vulnérable et où les ONG peuvent continuer à travailler. Je vous remercie.

M. Julio Roberto Gomez Esguerra

Alternativa Democrática Sindical de las Américas

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Je voudrais déjà remercier au nom de Alternativa Democrática Sindical de las Américas, ADS, le Directeur général pour son rapport intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » le rapport de cette année. Il nous donne toutes sortes de détails sur les défis, les difficultés que rencontre la classe travailleuse et l'ensemble de nos peuples actuellement, tenant compte comme référence de la politique du travail décent qui est l'un des crédos de l'OIT mais a été encore réaffirmé à partir de l'année 1999. Notre Organisation a, à l'échelle continentale à l'occasion du centenaire de l'OIT, tient à déclarer son assentiment total à l'endroit du tripartisme, qui nous permet d'accéder au dialogue social et à des politiques qui doivent nous permettre à leur tour

de construire un présent meilleur et un futur plus prometteur. Mais tout le monde sait bien qu'une minorité privilégiée, exclusive, rêve de maintenir ces prérogatives, et se moque absolument de ceux qui se débattent dans la pauvreté et la misère et l'exclusion sociale. ADS dénonce bien ces excès, et refuse de fermer les yeux sur cette arrogance qui, avec l'appui des médias, se permet de commettre tous types d'abus contre des peuples entiers avec des élections injustes, des politiques qui vont contre l'intérêt des peuples. On l'a vu au Venezuela, au Cuba et à Nicaragua. Pour ce dernier pays, nous demandons la libération des syndicalistes enfermés en prison. Nos frères travailleurs du Brésil, de l'Argentine méritent une mention particulière. Ils sont les victimes de violations des droits de la classe travailleuse, des conditions qui sont absolument inacceptables. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de l'Organisation que nous représentons, nous devons absolument assumer la défense des droits de négociation collective, de grève, d'organisation, d'adhésion à un syndicat, parce que la démocratie intégrale n'existe que lorsque la classe travailleuse peut jouir pleinement de l'ensemble de ses droits. ADS souligne son engagement à l'occasion du centenaire de l'OIT pour avancer vers la consolidation de systèmes intégraux de sécurité sociale qui doivent permettre d'assurer un meilleur niveau de vie à la classe travailleuse en mettant un frein à la privatisation sauvage de ce domaine qui est tellement vital pour nos peuples. Ainsi, je voudrais insister particulièrement et revenir sur les commentaires de la commission d'experts dans le document « Protection sociale universelle au nom de la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable ». Un viatique absolu, incontournable, bientôt obligatoire pour tous les mandats de l'OIT, en particulier avec son paragraphe 624 qui déclare très clairement le danger que représente la privatisation des fonds de pension, retraites, par le biais du système de l'épargne individuelle. Parce que ce n'est que justice qu'une personne qui arrive dans son vieil âge puisse avoir droit à une retraite digne de ce nom, et vivre dans des conditions décentes. Pour arriver à cela, l'Alternative syndicale des Amériques, l'appel de la commission des experts pour la recommandation 202 est absolument essentielle. ADS, comme organisation continentale exprime sa pleine solidarité à l'égard des victimes de la violence en Colombie, des syndicalistes, des leaders sociaux et autres accusons le gouvernement national qui a adopté toutes les mesures nécessaires qui ont permis ces abus. Justement le gouvernement national doit appuyer tout ce qui peut permettre l'instauration d'un État social de droit, et la primauté du droit. Monsieur le Président, nous ne pouvons pas terminer cette intervention sans exprimer notre profonde solidarité à l'endroit de nos frères africains et nos frères d'autres continents et d'autres régions qui souffrent terriblement parce qu'ils n'ont pas assez à manger, ils n'ont pas accès à l'eau potable, ils n'ont pas de logement décent, ils n'ont pas de programme de santé, d'éducation, alors que dans d'autres régions du monde, on observe la consommation plus puissante qui est à deux doigts d'être une insulte pour ceux qui n'ont rien. Enfin, nous lançons un appel à tous. La solidarité ce n'est pas de donner ce dont on n'a pas besoin, mais de donner une partie de ce qu'avons et de ce que nous voudrions utiliser. Merci, Monsieur le Président.

Mme Luisa Fernanda Gomez Duque

Association Latine américaine des avocates du travail)

Au nom de l'Association Latine américaine des avocats et des avocates du travail, nous félicitons les travailleurs qui ont rendu cet événement possible. Aussi, les grévistes au Brésil et en Colombie, et nous félicitons aussi le Directeur général pour son rapport. 100 ans après l'inscription au préambule de la constitution de l'OIT du fait que la paix universelle et permanente ne peut que se baser sur la justice sociale. Nous regardons maintenant le monde du travail dans notre région et nous constatons qu'il souffre, qu'il est attaqué et qu'il est obligé de faire preuve de résistance. En Argentine, l'avancée du néo-libéralisme a provoqué des milliers de licenciements face à l'inaction de l'État qui s'occupe surtout de poursuivre

les syndicats, les avocats et la justice du travail. La situation est semblable au Brésil. Les réformes de la législation du travail et de la sécurité sociale qui sont encore en vigueur, et celles qui sont peut-être prévues représentent qu'un exemple du recul de ce droit social. Au Guatemala, on constate une criminalisation des négociations collectives, qui est arrivée à des niveaux inacceptables. Des dirigeants syndicaux sont poursuivis, ainsi que leurs avocats, et qui sont aussi détenus. Ceci dans le cadre d'un processus légitime de négociation collective. En Colombie, les mesures sont désespérées du gouvernement en place. Les accords de paix affectent aussi de manière directe et indirecte les travailleurs et les travailleuses parce ce qu'on essaie de faire en sorte qu'ils ne soient pas tenus au courant, qu'ils n'apprennent la vérité sur les assassinats, les persécutions, et la criminalisation des leaders syndicaux dans le cadre du conflit armé. Parmi les 24 États Membres invités à la commission des normes pour cette Conférence du centenaire, il y a six qui sont latino-américains. Dans un contexte mondial, le développement des forces productives est arrivé à un niveau qui n'était pas impensable auparavant, mais ce n'est pas traduit par une amélioration du bien être de la population mondiale. C'est le contraire. Maintenant on achète le travail pour garantir la survie et le chômage est devenu structurel. Les solutions sont basées uniquement sur la possibilité de créer de nouveaux postes de travail, mais personne ne mets rien, ne nous dit que ça va devenir plus social. Tout ceci implique simplement un abaissement des conditions matérielles des personnes. Il est urgent de noter de ces beaux discours sur les mutations superficielles d'organisation prétendent que les personnes doivent travailler sous forme de collaborateur, ou d'entrepreneur, qu'elles peuvent exercer des activités libres ou autonomes. Tout cela ce ne sont que des belles paroles, qui cachent des formes de travail dépendants qui les obligent à dépendre de manière économique et personnelle et ainsi l'on ne peut pas non plus mettre en place des projets durables au niveau social. Les principes de la déclaration de 1998 demandent à être appliqués immédiatement. Très bien, il va falloir dire que en fait, ce que nous vivons aujourd'hui ne reflète pas les intentions de ce texte fondateur de l'OIT. En fait, nous sommes dans un monde qui est vraiment injuste mais en fait, on peut aussi dire qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans une ère de paix. La faim, l'absence de protection sociale, l'exclusion croissante des travailleurs de ce cadre du travail, les migrants qui se heurtent à des murs infames, la répartition absurde de la richesse, les blocages économiques criminels dont on voit par exemple ce qui se passe pour le Venezuela et Cuba. Tout ceci révèle qu'il ne suffit pas de mettre un terme aux conflits pour parler de paix. Donc si l'on pense à l'avenir du travail il va falloir dire que vraiment on a échoué dans nos modèles de production, cela a prouvé qu'il n'y avait pas de justice sociale dans le capitalisme. L'avenir du travail doit être conçu dans des cadres alternatifs. Il faudra émanciper les travailleurs, il faut que ceci soit une réalité, et tout ceci doit se développer dans des conditions de liberté et de justice qui sont compatibles avec la vie dans toutes ses formes. Travailleurs du monde, unissez-vous !

Mme Valerie Bichelmeier

Make Mothers Matter

Merci Monsieur le Président. MMM, le Front Mondial des Mères, félicite l'OIT à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire. Nous nous félicitons aussi du rapport du Directeur général sur le fait de bâtir un avenir meilleur. Les nombreux défis que connaît notre monde, exposés dans le rapport affectent d'ores et déjà le monde du travail que nous connaissons. Il y a par ailleurs des conséquences exacerbées pour les femmes, notamment lorsqu'elles sont mères. Parmi les nombreuses excellentes recommandations énoncées dans le rapport, au sein de MMM nous appuyons notamment les suivantes. Tout d'abord, pousser à l'égalité des genres. Comme indiqué à bon droit dans le rapport, le monde du travail commence chez soi. La distribution inégale du travail de soins non rémunérés par les familles dans les foyers et les communautés, c'est-à-dire cet écart de soins reste le principal obstacle structurel aux

progrès concernant l'égalité de genre, et au travail au-delà, ce qui signifie qu'il faut tenir compte de cela lorsqu'on insiste sur l'égalité. C'est pourquoi nous invitons les gouvernements à proposer des services et des infrastructures publiques accessibles, abordables et de grande qualité dans le but de s'attaquer à la pauvreté en termes de temps, concernant les femmes, pour ce qui est du transport, des soins de santé, pour l'enfant, de la garde des enfants à proximité, etc. Il faut promouvoir une égalité des responsabilités de soins entre hommes et femmes, et promouvoir un partage de ces responsabilités entre hommes et femmes. A court terme cela signifie des congés parentaux rémunérés, partagés aussi, et à plus long terme cela implique aussi de métamorphoser tout le système pour s'adapter à la nouvelle réalité de la paternité, notamment la façon dont les garçons sont éduqués par rapport aux différents rôles au sein de la famille. Deuxièmement, l'investissement dans le capital humain. L'investissement dans le capital humain commence par les enfants évidemment et inclut le contexte non formel qui est celui du foyer et de la famille où un enfant acquiert des attitudes, des valeurs, des compétences vitales, une connaissance au travers de son expérience et de son environnement au quotidien. L'investissement au capital humain démarre aussi lors de la petite enfance alors que le cerveau de l'enfant se développe le plus vite et jette le fondement de son développement et de son fonctionnement organisationnel tout au long de sa vie. Ces premières années critiques façonnent la santé mentale et physique future de l'enfant avec un impact tout au long de la vie, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les familles, communautés et sociétés. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que le monde du travail appuie également des parents avec des politiques qui leur donne le temps et les moyens d'élever leurs enfants. Ce qui est particulièrement important au cours des premières années, de façon à s'assurer que le fait de s'occuper des enfants permet vraiment de les élever. Nous demandons aux gouvernements d'envisager les dépenses publiques sur des politiques qui appuient, justement l'éducation des enfants, qui permet de les élever, notamment les premières années, en tant qu'investissement, et non pas comme simple dépense. Le retour éventuel sur investissement est élevé. Non seulement il permet d'éviter les problèmes de santé, les problèmes sociaux liés au surmenage et au stress mais permet de contrer les taux de fécondité en baisse dans les pays développés, ce qui signifie qu'un enfant pourrait s'épanouir pleinement, ce qui a son tour, permet de briser le cycle de la pauvreté, prévenir la violence, et développer des sociétés plus pacifiques. S'occuper d'un enfant, le prendre en charge, exige du temps. C'est pourquoi nous demandons aux gouvernements et aux employeurs de promouvoir des politiques diverses d'équilibre entre les hommes et les femmes avec des arrangements souples au travail, de façon à ce que les éducateurs et les parents puissent assumer leurs responsabilités respectives. Adopter des politiques qui appuient des modèles de travail partiels, partagés, et qui permettent d'assumer les responsabilités au sein de la famille. Reconnaître et apprécier les compétences requises à l'aide de cette démarche en incluant des compétences d'organisation et de direction avec des perspectives qui facilitent ce système en permettant aux hommes et aux femmes de se retirer partiellement ou complètement du travail pour prendre en charge, par exemple, des parents proches ou des enfants. Ensuite, la protection sociale, que ce soit un travail rémunéré ou non rémunéré. Le fait de prendre en charge est un travail. Il faut penser donc à la « Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et la sous-utilisation du travail » adopté en 2013 à la Conférence Internationale qui donne aux travailleurs et éducateurs une catégorie particulière et un statut particulier, ce qui inclut en particulier l'accès à la sécurité sociale, l'éducation et la formation. Pour conclure, relever les nombreux défis que connaît notre monde va bien au-delà du secteur du travail en lui-même et exige une approche concertée, plurisectorielle qui passe aussi par l'éducation, la santé, la prévoyance sociale, l'écologie, les secteurs fiscaux et économiques. Mais, pour répondre à ces besoins de toute urgence il faut relever des défis. C'est une opportunité de transformation systémique et un changement de paradigme. Il faut mettre au cœur de notre politique cette perspective, s'écarter donc des perspectives à court terme et penser à des perspectives à long terme, en investissant dans le futur, dans les gens, dans leurs capacités. Le moment est venu que le monde du travail s'adapte aux gens et aux familles et que les économies soient au services des gens et de la planète et non pas l'inverse. Je vous remercie.

Lundi 17 juin 2019

M. Michalakis Antoniou

Employeur (Chypre)

Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais féliciter tous les participants à la Commission mondiale qui ont rédigé le rapport, ainsi que le Directeur général du BIT. La Fédération des Employeurs de Chypre pense que le rapport fixe des objectifs ambitieux et reconnaît les opportunités posées par les nouvelles technologies, envoie un message clair sur le fait qu'il est urgent de changer et de s'adapter. Je rappelle également que le rapport reconnaît les diversités dans les formes de travail, et s'écarte des termes « travailleurs standards » ou « atypiques » et ma fédération envisage de soutenir plusieurs recommandations du rapport, y compris celles qui visent à mettre en place, notamment un programme pour l'égalité des genres et notamment ce qui concerne la discrimination pour des raisons de genre, la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Mais nous avons des réserves pour d'autres recommandations, telles que la création d'une garantie du travail universelle et ensuite la question de la souveraineté sur le temps qui est disproportionnée. Le rapport ne reconnaît pas non plus suffisamment le rôle joué par le secteur privé dans certains domaines, tel que le développement des capacités de formation pour répondre aux qualifications futures. Cette année, faisons la fête, car nous célébrons le 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Depuis 1919 le monde du travail s'est amélioré. Tout n'est pas toujours facile sur le lieu de travail, mais le travail n'a jamais été aussi bien qu'aujourd'hui, et si l'on tient compte des difficultés que rencontrent beaucoup de gens dans le monde entier, mais il faut aussi saluer les progrès accomplis. Le commerce mondial, l'innovation, l'action politique ont permis d'améliorer les conditions de vie, d'éducation, l'alphabétisation, les droits civils, économiques, les droits sanitaires. Aujourd'hui, nous vivons plus longtemps et en bonne santé. Depuis 1930, l'espérance de vie est passée de 34 à 71 ans. Aujourd'hui, il y a plus de gens capables de lire et écrire que jamais dans l'histoire. L'analphabétisme est descendu à 20% aujourd'hui. Y compris ailleurs dans le monde, le monde du travail change, et il change rapidement. La technologie connaît des mutations et donc il s'agit de voir quelles peuvent être les conséquences de ces mutations sur nous. Donc, l'OIT doit nous aider à adopter une perspective sur le long terme et nous aider à relever des défis ou un avenir inconnu mais prometteur. L'humanité, depuis 100 ans, à éradiquer la variole, est allée sur la Lune, a découvert le Boson de Higgs, et a pris sa première photo d'un trou noir il y a quelques semaines, ce qui était inimaginable dans le passé est devenu une évidence aujourd'hui. 100 ans ce n'est rien à l'échelle cosmique, mais ça représente la durée d'un vie pour la plupart d'entre nous donc nous n'avons pas le luxe d'attendre le deuxième centenaire pour déclarer la fin de la disparité entre les hommes et les femmes, et les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs du monde entier ont pour obligation conjointe d'assurer la prospérité, des fournir des emplois décent pour tous aujourd'hui. Merci.

M. Syaiful Bahri Anshori

Travailleur (Indonésie)

Monsieur le Conférence, Mesdames, Messieurs. Je suis Monsieur Anshori, délégué des travailleurs de l'Indonésie, je suis Président de la Confédération des travailleurs de l'Indonésie, je représente tous les différents membres de cette confédération. Le tripartisme

n'est pas chose aisée mais nous privilégions le dialogue social. Mesdames, Messieurs, il faut garantir le travail décent, le tripartisme joue un rôle fondamental. Par ailleurs, il y a différents défis qu'il faut relever. Il faut mettre en place des politiques pour protéger des travailleurs. Il y a aussi la transition du secteur informel au secteur formel. Il faut également soutenir la liberté syndicale. Nous sommes également favorables à l'adoption de la convention sur le fait de mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail pour renforcer la protection des travailleurs. Nous sommes également à la favorables à la recommandation. L'Indonésie n'est pas parmi les cas du Comité de la liberté syndicale. Ça ne veut dire qu'il n'y a pas de problèmes, il y a encore des problèmes, notamment pour ce qui est de la liberté syndicale. Par exemple, certains salaires sont inférieurs au salaire minimum. Certains employeurs ne veulent pas discuter de salaires minimum sectoriels. Merci.

M. Thein Swe

Gouvernement (Myanmar)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur que de m'adresser à la Conférence à cette occasion historique du centenaire de l'OIT. Je vous félicite tous pour les accomplissements de l'OIT depuis 100 ans. L'OIT, qui existe depuis 100 ans, est une organisation tripartite unique qui fonctionne de manière exemplaire avec la participation des différents secteurs pour avancer dans le développement durable. Sa mission et son mandat visent à promouvoir la justice sociale, le travail décent pour tous. Et à cet égard, je remercie sincèrement les fondateurs de l'OIT, les anciens Directeurs généraux, le Directeur général actuel, Monsieur Guy Ryder, ainsi que les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de leurs rôles respectifs joués dans ces différents domaines. Nous aimerions également remercier la Commission mondiale de l'OIT de son excellent travail, qui s'est soldé par un rapport centré sur l'humain intitulé « Le travail pour un avenir meilleur ». Il s'agit non seulement d'un jalon mais également du rapport du centenaire qui demande à chacun de prendre ses responsabilités pour faire en sorte que le monde du travail soit plus juste et plus équitable. Myanmar a fixé ses priorités pour améliorer la vie socio-économique de son peuple et le programme de gouvernance du marché du travail du Myanmar a été élaboré pour faire en sorte que la législation soit conforme aux normes internationales du travail afin qu'il puisse y avoir un dialogue social, ou un cadre du marché du travail fondé sur des principes et sur le dialogue social afin de promouvoir le respect la législation, de renforcer la capacité, de promouvoir la confiance entre les mandants, ce qui devrait permettre une participation plus efficace au dialogue social, portant sur les réformes du droit du travail et sur des relations professionnelles saines. Nous renforçons également la législation existante et il s'agit pour nous de renforcer les relations professionnelles, de renforcer la compétitivité des travailleurs, et de répondre aux besoins des travailleurs et de leurs familles. Nous mettons en place un plan d'action national quinquennal pour la gestion de la migration internationale des travailleurs, afin d'améliorer la gouvernance et l'administration de la migration des travailleurs, et nous visons également à promouvoir un environnement de travail sûr et sécurisé pour les travailleurs. Nous avons également renforcé les qualifications des travailleurs par le biais des différents outils afin de suivre les changements rapides dans le domaine de la technologie. Le mémorandum d'accord sur le programme de promotion du travail décent par pays du Myanmar 2018 – 2021 a été signé par les représentants du gouvernement, des travailleurs, des employeurs et l'OIT en septembre 2018. Ce faisant, nous nous déclarons prêts à relever les défis du travail décent dans le pays, et je profite de l'occasion pour remercier l'OIT de sa coopération et de son assistance. Ailleurs, pour ce qui est de l'abolition du travail des enfants, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Myanmar est en train de ratifier la convention 138 de l'OIT relative à l'âge minimum, une des conventions

fondamentales de l'OIT. Le dernier gouvernement civil élu à transformer le pays en Union fédérale démocratique. Nous déployons également des efforts pour éliminer le travail forcé, et le Myanmar doit poursuivre sa coopération avec l'OIT, avec les membres de l'OIT afin de renforcer le bien être pour notre main d'œuvre. Je vous remercie.

M. Antonio Garamendi Lecanda

Employeur (Espagne)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Directeur général de l'OIT, représentants gouvernementaux, représentants des employeurs et des travailleurs, c'est pour moi un grand honneur de pouvoir m'adresser à la plénière de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Une édition, qui cette année, revêt une signification spéciale alors que nous fêtons le premier centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Ces 100 ans d'existence démontrent combien la mission attribuée par les fondateurs, celle de garantir la justice sociale par le biais d'un modèle de gouvernance fondé sur le tripartisme reste actuel. Cela fait de l'OIT une référence unique dans le système des Nations Unies. C'est un modèle sur lequel la Confédération espagnole des organisations d'entreprises travaille depuis sa création en 1977. Elle, ainsi que les plus de 240 organisations territoriales et sectorielles. Dans un mouvement essentiel pour garantir la croissance économique, la création d'emplois et la paix sociale qui sont essentiels à l'assise de la démocratie. Par que, Mesdames et Messieurs, le dialogue social est la première structure d'un pays. Cependant, fêter le centenaire de l'OIT ne doit pas simplement nous conduire à nous rappeler le passé, à nous féliciter des réussites accomplies, mais devrait lancer un débat franc entre les mandants sur la façon de faire face aux défis qui se posent à l'Organisation dans un contexte économique marqué par une transformation technologique vertigineuse, propulsée par la mondialisation et la numérisation. Cela suppose un défi que nous devons relever, mais un défi dont nous devons tous être conscients si nous souhaitons réformer l'Organisation Internationale du Travail, qui doit être la référence maximum au niveau mondial en termes sociaux et de travail. Dans ce contexte, la déclaration du centenaire, qui est en cours de discussion en plénière, doit reconnaître selon moi le rôle de l'entreprise privée durable. C'est-à-dire, tous ces entrepreneurs qui sont au cœur de la création d'emplois et de la croissance économique. L'initiative des entreprises privées, ainsi que le développement de cadres réglementaires sont nécessaires à son développement, et sans cela, il sera impossible à la société de faire face aux défis du 21^{ème} siècle. Je l'ai dit, il y a la numérisation de nos sociétés, la mondialisation des marchés, le changement climatique et la démographie pour n'en citer que quelques-uns. En somme, il s'agit d'asseoir l'entreprise privée durable, d'améliorer les cadres réglementaires permettant la création d'emplois. C'est ainsi que nous pourrions répondre aux processus mondiaux, que nous pourrions transformer les modèles de production et les modèles de rapports au travail traditionnels. L'avenir du travail est intimement lié à celui des entreprises. Nous traversons des changements profonds dans le système multilatéral et l'OIT devra jouer un rôle dans les Nations Unies, conformément à son mandat constitutionnel et sa structure tripartite. Les ODD constituent l'agenda international dans lequel l'OIT doit s'inscrire et en particulier l'ODD 8, qui établit un lien clair entre l'emploi et la croissance économique. Il est vrai que l'action normative s'est révélée très importante, elle a été une source d'inspiration de la législation du travail dans les pays membres, mais il est nécessaire aujourd'hui de l'actualiser pour répondre aux changements et aux nécessités de nos sociétés actuelles. Outre le développement d'entreprises durables auxquelles j'ai déjà fait mention, il est nécessaire également de s'attaquer à l'analyse économique et aux défis numériques. Le défi numérique qui est essentiel si l'on veut vraiment faciliter les transitions vers un nouveau modèle et faciliter l'accès de la population, en particulier des jeunes, au marché du travail. Enfin, nous souhaitons dire combien nous sommes fiers d'appartenir à la grande famille de l'OIE, qui entre autres responsabilités nous apporte une aide indispensable dans le cadre de l'OIT. C'est très important dans le cadre des Nations Unies mais également au niveau mondial et régional. En ce sens, je souhaiterais souligner le Conseil des Entreprises ibéro-américaines, ainsi que l'OIE et les organisations ibéro-américaines qui développent une vaste activité dans le cadre du sommet des chefs d'État ibéro-américains. Tout cela permet la formation, l'arbitrage, l'innovation. La CEOE travaille auprès de l'OIE et de la CUIB et nous continuerons à le

faire. Comme nous l'avons dit, l'OIT est la meilleure structure dont nous pourrions bénéficier pour faire avancer les choses. Je vous remercie.

Mme Sekai Nzenza

Gouvernement (Zimbabwe)

Monsieur le Président, au nom du gouvernement du Zimbabwe, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur Jean Jacques Elmiger, ainsi que vos Vice-présidents, à votre élection à la présidence de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Nous sommes certains que cette session historique de la CIT, qui fête les 100 ans de l'existence de l'OIT aboutira aux résultats escomptés sous votre direction. Ma délégation accueille favorablement à la fois le rapport du Directeur général et celui de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Le premier étant fondé sur le deuxième. Ces rapports sont solides et je souhaiterais féliciter le Directeur général et les co-présidents de la Commission. Mon gouvernement est d'accord avec les recommandations élaborées dans ce rapport de la Commission mondiale, suivi du rapport du Directeur général. Le gouvernement du Zimbabwe et les partenaires sociaux tiendront compte de ces recommandations dans la révision du programme de travail décent par pays. Cette approche, fondée sur l'humain, ainsi que sur les emplois verts, durables et productifs, sera au cœur de nos réflexions, ainsi que d'autres éléments mis en exergue dans le rapport du Directeur général. Monsieur le Président, cette approche axée sur l'humain que je viens de mentionner revêt différents contextes et des approches multiples. Par exemple, il faut évaluer différentes formes d'engagement entre les parties dans le monde du travail, qui inclut la négociation collective et le dialogue social. En matière de dialogue social, les syndicats et les organisations d'employeurs sollicitent l'action des gouvernements sur les questions socio-économiques allant au-delà du marché du travail. Aujourd'hui, au Zimbabwe, l'accent est mis sur le renforcement du dialogue social et sur les structures permettant de le coordonner. A cette fin, le parlement du Zimbabwe a voté la loi sur le forum de négociation tripartite en mai 2019. Suite à ce vote, le Président de la République du Zimbabwe a entériné le forum de négociation tripartite le 5 juin 2019. Les dirigeants syndicaux et les dirigeants des organisations d'employeurs au Zimbabwe ont participé à la cérémonie ainsi que le Directeur pays du BIT en représentation du Directeur général. Monsieur le Président, le Zimbabwe a tiré les enseignements des projets de développement et d'innovation verte. C'est extrêmement utile pour créer des emplois verts productifs et durables dans le cadre du programme de travail décent par pays. L'un des enseignements tirés est que ces initiatives d'emplois verts productifs et durables doivent être inclusifs, et permettre également aux jeunes femmes et aux personnes handicapées d'y avoir accès. Ce sont les groupes les plus vulnérables du marché du travail, qui ne doivent pas rester à l'ornière et nous devons assurer l'avenir du travail. A ce titre, ma délégation, Monsieur le Président, souhaite attirer votre attention, et l'attention de cette Conférence sur la nécessité de répondre aux effets des changements climatiques dans le monde du travail. Comme vous le savez tous, récemment le Zimbabwe a subi les effets dévastateurs du changement climatique, qui nous sommes parvenus sous la forme du cyclone Idai. De nombreuses personnes ont perdu la vie à la suite de cette catastrophe. Des emplois durables et des vies ont été perdues. C'est donc un avertissement. Un avertissement pour le Zimbabwe mais également pour les autres pays. Il est nécessaire que nous investissions dans les emplois verts, qui permette d'atténuer les effets du changement climatique. Monsieur le Président, en conclusion, j'aimerais aborder une question très importante pour le BIT, une question qui n'est pas traitée dans le rapport du Directeur général et qui pourtant est liée à l'investissement dans les institutions du travail. Il s'agit de la nécessité de démocratiser le Conseil d'administration du Bureau International du Travail. Le Conseil d'administration est de fait, une institution du travail, tout comme la Conférence Internationale du Travail. La dernière est démocratique, pourtant la première ne l'est pas. Raison pour laquelle le Zimbabwe, comme l'ensemble des pays d'Afrique en

appelle au Conseil d'Administration pour se démocratiser alors que nous célébrons la déclaration du centenaire du BIT. Je vous remercie.

M. Naoto Ohmi

Travailleur (Japon)

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Cet un grand honneur pour moi que de pouvoir m'adresser à cette Conférence du centenaire mémorable au nom des travailleurs japonais. Monsieur le Président, nous accueillons favorablement le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui constitue un document historique et qui défend le travail décent comme l'avait fait l'ancien Directeur général, Monsieur Somavia. C'est en particulier la défense de la mise en place d'une garantie universelle du travail et l'encouragement pour les représentations collectives des travailleurs et des employeurs par le biais du dialogue social comme étant un bien public qui sont soulignés dans ce rapport. Par ailleurs, en tant que syndicat, nous apprécions particulièrement ce message visant la relance du contrat social pour un avenir juste et équitable. Ce sera un encouragement profond pour le développement de nos mouvements à venir. A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de notre fondation cette année, RENGO a élaboré la vision RENGO, qui est une vision à moyen et long terme. Notre organisation, RENGO, met l'accent sur la durabilité, l'inclusion, ainsi que sur le travail. Nous voulons protéger la dignité et les conditions de vie de chaque travailleur, et faire en sorte que le lien avec les communautés locales soit maintenu tout en créant une dynamique pour la société et l'économie. Nous soulignons notre détermination, l'avenir dépend de notre volonté, quel que soit les changements de demain. Nous devons déployer tous les efforts pour que le dialogue social soit plus inclusif et englobe différentes questions telles que le travail durable, le travail axé sur l'humain et la société. Monsieur le Président, nous appelons tous de nos vœux un futur du travail meilleur, mais la voie à suivre ne sera pas simple et nous saisissons cette occasion qui est la célébration du centenaire pour demander au BIT et à ses mandants de prendre des mesures afin de modifier l'avenir. Parce que le travail décent n'est pas encore une réalité, et à cet égard, nous espérons sincèrement que la déclaration du centenaire du BIT, ainsi que d'autres documents historiques feront objet d'éléments moteurs et permettront à l'OIT de prendre les mesures qui s'imposent pour le siècle qui s'annonce. Au Japon, l'égalité de genres est encore très en retard. Nous avons encore de nombreuses situations de harcèlement. Pour améliorer la situation, le Japon a récemment voté plusieurs lois dont la révision de la promotion de la participation des femmes sur le lieu de travail et de nouvelles mesures vont être introduites. Mais il y a encore beaucoup à faire, et nous espérons que ce pas résolu permettra d'aboutir à une société sans harcèlement. Les efforts déployés pour élaborer une norme internationale du travail nouvelle, qui contribue à promouvoir l'éradication de la violence et du harcèlement dans chaque pays est sans aucun doute une action essentielle pour modifier l'avenir. Nous espérons sincèrement que cette Conférence adoptera la convention étayée par une recommandation. Monsieur le Président, nous sommes confiants que la mission, le mandat et les valeurs du BIT, qui ont démontré leur caractère universel depuis un siècle, resteront inébranlables pour ce nouveau siècle. Je conclus mon discours en célébrant avec sincérité le centenaire de l'OIT. Je vous remercie de votre attention.

Gouvernement (Bulgarie)

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, chers invités. Permettez-moi de vous féliciter pour cet anniversaire unique. 100 ans de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs travaillent ensemble pour surmonter les inégalités et construire une paix durable fondée sur la justice sociale. Cet anniversaire d'un siècle est spécial parce qu'il nous permet non seulement de faire le bilan des réalisations de L'Organisation Internationale du Travail et de ses mandants au cours des 100 dernières années, mais également d'envisager l'avenir envers les opportunités et les défis qu'il présente dans un monde du travail en mutation. Nous apprécions la contribution du Directeur général, Monsieur Ryder, au renforcement du rôle de L'Organisation Internationale du Travail sur la scène internationale et à la réalisation des objectifs et des valeurs partagés par l'organisation et ses constituants. Un élément très important à cet égard est constitué par les sept initiatives du siècle annoncées par le Directeur général, Monsieur Ryder, encore en 2013, notamment l'initiative emblématique sur l'avenir du travail. L'Organisation Internationale du Travail est également devenue un acteur extrêmement important pour la mise en œuvre de l'agenda 2030. 100 ans d'histoire de L'Organisation Internationale du Travail est une histoire de grandes réussites. À l'occasion de son 50^{ème} anniversaire et anniversaire et absolument mérité, l'organisation reçoit son plus grand prix international, le prix Nobel de la paix. La caractéristique unique de cette organisation, sa structure tripartite avait permis aux actes créés par l'Organisation Internationale du Travail de devenir une sorte de code mondial du travail. La Bulgarie, elle a aussi parcouru un long chemin depuis son adhésion à l'Organisation de 1920 à nos jours et a réalisé des progrès dans le domaine social et du travail. Nous avons ratifié 101 conventions de l'Organisation Internationale du Travail et nous nous efforçons d'améliorer en continu leur mise en œuvre. Dans cette mission, le rôle et le soutien de nos partenaires sociaux sont particulièrement importants. Le développement du dialogue social à tous les niveaux est une condition préalable clé pour réaliser des progrès. Je suis heureuse de noter que la Bulgarie a participé à la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail à travers l'organisation d'événements nationaux, une réunion solennelle du Conseil national de coopération tripartite consacrée au 100^{ème} anniversaire de l'OIT et une table ronde tripartite à la 44^{ème} Assemblée nationale, avec la participation de la Commission du travail, de la politique sociale et démographique consacrée au 100^{ème} anniversaire de l'organisation. M. Maurizio Bussi, Directeur régional adjoint de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, a également participé à la réunion solennelle. Nous nous félicitons du rapport mondial sur le travail de L'Organisation Internationale du Travail sur l'avenir du travail « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » qui donne une vue d'ensemble des changements et des lignes directrices pour y répondre. Lors de la présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne, nous avons eu l'opportunité de contribuer au rapport à travers des conclusions adoptées du Conseil « L'avenir du travail: approche fondée sur le cycle de vie ». Le monde numérisé d'aujourd'hui fait face à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne le profil et la structure du marché du travail. Il y a aussi de nombreux défis dans le but d'assurer une participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de l'emploi, de la vie sociale et économique. Nos attentes sont grandes pour nous, les constituants de l'Organisation et les personnes que nous représentons, pour les résultats de la 108^{ème} session et le document final qui nous guidera pour un avenir de travail vraiment meilleur et destiné aux personnes en tenant compte de leurs attentes, leurs espoirs et leurs préoccupations, en particulier ceux de la jeune génération et des groupes vulnérables. Je vous remercie et je suis convaincue que nos efforts seront couronnés du succès souhaité!

M. Erkki Nghimtina

Gouvernement (Namibie)

Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole à cette session historique du centenaire de la CIT. Je vous félicite de votre élection à la présidence également et je félicite le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder qui fait preuve d'une grande vision pour l'Organisation et qui veille à ce que la Conférence reste une enceinte pour le dialogue social et pour répondre à la question de savoir comment faire avancer la justice sociale ces 100 prochaines années. Monsieur le Président, le rapport très important, produit par la Commission mondiale sur l'avenir du travail est encourageant, puisque nous disposons d'une stratégie qui nous permettra de saisir les chances qui se présentent. Voilà qui permettra aussi d'aborder cette ère de changement technologique sans précédent, alors que l'environnement politique, économique et social reste incertain. La stratégie est simple mais audacieuse. Il convient d'investir dans les capacités humaines, dans les institutions du monde du travail, dans le travail décent, tout en veillant à ce que les normes du travail qui visent à protéger les travailleurs soient maintenues voire étoffées pour relever le défi de l'inégalité, de la pauvreté et de l'exploitation. La Namibie va déployer cette stratégie de l'avenir du travail en élaborant des programmes efficaces, innovants pour le développement de l'être humain, pour des politiques sur le marché du travail et pour les investissements dans des entreprises durables, pour que l'on investisse aussi dans l'économie des soins. Nous allons rester fidèles à la constitution du pays qui requiert que l'État adhère aux conventions et recommandations de l'OIT. La Namibie continuera de consulter les parties prenantes pour évaluer tous les programmes qui existent déjà, les adapter à cette stratégie, conformément aux circonstances nationales de la SADC et de l'Union africaine. Nous avons un taux de chômage élevé chez les jeunes, des grandes inégalités de salaires, et une économie informelle très vaste. Il nous faut donc nous préparer face à cette quatrième révolution industrielle, tout en créant des emplois, en libérant le potentiel de l'économie informelle, de l'économie des soins, et en accroissant la productivité. Notre stratégie vise à assurer un avenir radieux pour des dizaines de milliers de jeunes gens qui sont au chômage, qui n'ont pas d'expérience, qui n'ont pas de compétences. Les programmes ont déjà été introduits pour étoffer la formation professionnelle, et pour intégrer l'expérience professionnelle dans l'éducation. Les employeurs de Namibie ont déjà déployé des programmes pour l'apprentissage qui se concentrent sur la transition de l'école au travail. Les programmes actuels et futurs visent à créer des emplois qui conviennent aux jeunes. Les responsables de la formation et les partenaires sociaux participent à la négociation collective, en tenant compte des intérêts de tous. L'on reconnaît l'apprentissage qui a déjà été accompli. Nous avons une taxe de 1% au niveau du pays, qui est consacrée à la formation, nous intégrons les questions de genre dans toutes les politiques et nous évaluons la réelle efficacité des structures de dialogue sociale. Nous voulons renforcer les capacités des syndicats, des employeurs, et des organisations du secteur informel. Nous avons un centre pour la productivité, un fonds national pour les pensions avec un cadre de protection sociale, et nous voulons améliorer la protection de la maternité, conformément à la convention de l'OIT en la matière. Nous voulons introduire un salaire minimum, et nous voulons une législation sur la santé et la sécurité au travail. Nous voulons aussi continuer de mener des études sur l'économie des soins et sur la violence et le harcèlement au travail. Monsieur le Président, tout en applaudissant évidemment les réalisations de l'OIT, nous souhaitons que cette Conférence s'engage à démocratiser l'OIT car il faut que les États Membres soient sur un pied d'égalité. Il faut donc restructurer le Conseil d'administration et éliminer de la constitution de l'Organisation les dispositions devenues caduques. Il faut assurer la bonne gouvernance, et que cette gouvernance ne soit pas dans la main d'un petit nombre. Nous félicitons le Directeur général qui se soucie toujours du sort des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés, sort qui ne cesse de se détériorer. Nous sommes aussi solidaires de la lutte du peuple du Sahara occidental, et pour conclure, nous sommes fiers de l'OIT qui reste un phare dans la tempête, et qui est à

nos côtés pour éradiquer la pauvreté, le chômage, les inégalités, l'exploitation. Continuons d'œuvrer ensemble pour ériger un monde meilleur. Je vous remercie.

Mme Saida Neghza

Employeur (Algérie)

Au nom de Dieu, le clément et miséricordieux, Monsieur le Président de la Conférence, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Messieurs les membres du Bureau, Excellences, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord je voudrais vous présenter, Monsieur le Président de cette session, toutes mes félicitations pour votre élection à la tête de cette session en reconnaissance de vos efforts et votre dévouement au service de cette Organisation que vous avez accompagnée afin qu'elle fasse face à toutes les mutations socio-économiques que l'on connaît dans notre monde actuel. Ceci reflète la grande confiance placée en vous par les représentants des différents États. Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse aujourd'hui de participer aux travaux de cette session, à l'occasion du centenaire de la création de cette Organisation qui constitue sans aucun rival une véritable référence dans le monde du travail, dans le monde des employeurs et des travailleurs et ce, au service du développement économique. Je ne peux que faire le panégyrique de Monsieur Guy Ryder qui a instauré de véritables règles afférentes aux droits fondamentaux du travail. Tout comme je voudrais dire en ma qualité de Présidente de Business Med et de Présidente de la Confédération générales des différentes entreprises algériennes, CGEA, que nous vous soutenons dans tous vos travaux dans la région méditerranéenne. Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans ignorer que la régression socio-économique est assez rampante sur le continent africain. Ce qui a conduit à la prolifération des maladies et de véritables épidémies sociales à l'image d'un véritable chômage rampant, d'une migration illégale, ce qui a conduit les jeunes à se voir anéantir de tout espoir d'un avenir meilleur, et c'est pourquoi ils ont emprunté les radeaux de la mort en mettant leurs vies en péril, et ce afin de suivre tous les affres du chômage et de la marginalisation. Il incomberait à tous les pays africains d'aboutir à des taux de croissance assez forts, afin d'endiguer le chômage et la migration illégale, et toutes les tragédies qui en découlent. Convaincus que nous sommes, que les PME sont les véritables lieux de la création d'emplois, c'est pourquoi la CGEA, en coopération avec l'OIT a créé une véritable académie sociale afin de former de véritables cadres en matière de technologies modernes, de gestion des ressources humaines, d'application de législation de travail, de santé et sécurité au travail, sans compter également le dialogue social. Nous avons également élaboré tout un programme assez ambitieux afin d'accompagner les femmes en instaurant des bureaux d'orientation pour les accompagner et les encourager au niveau de l'entreprenariat. En sus de ces réalisations, l'Union algérienne pour les petites entreprises a joué le rôle d'arbitre et de sponsor pour les jeunes, notamment en matière d'activités numériques et de technologies modernes et de médias sociaux. Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons que nourrir des espoirs afin que tous nos efforts soient couronnés de succès, afin que tout État, afin que tout continent, puisse aboutir aux objectifs requis en matière de développement économique, en matière de travail digne et décent, en matière de justice sociale et en matière de véritable qualité de vie. Je vous remercie tous de m'avoir prêté attention.

Gouvernement (Chine)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers amis, depuis sa création il y a 100 ans, l'Organisation Internationale du Travail a eu pour vision de maintenir la paix dans le monde, de mettre en place le dialogue social, d'élargir, de renforcer la coopération au développement. En améliorant le système des normes internationales, en travaillant dur pour éliminer la pauvreté et promouvoir le travail décent l'OIT a largement contribué à l'équité sociale et à la justice. Au nom du gouvernement chinois, je remercie sincèrement l'OIT et je félicite l'OIT pour son centenaire. Mesdames, Messieurs, chers amis, le monde connaît des mutations sans précédent depuis un siècle. Monsieur Xi Jinping, Président chinois, a proposé pour vision la création d'une communauté ayant un avenir partagé pour l'humanité. En luttant contre les déficits en matière de gouvernance, en matière de confiance et de paix et de développement, il a proposé que grâce à une consultation et une large contribution, nous partageons un monde ouvert, inclusif, propre et beau, où l'on puisse jouir de la paix, de la sécurité, de la prospérité pour tous. Les pays deviennent de plus en plus interconnectés et dépendants, il faut donc agir pour saisir les opportunités et relever les défis. Ensemble nous pouvons construire un avenir meilleur pour tous. Ensemble, nous devrions poursuivre notre développement en mettant la personne en son centre, afin de promouvoir le programme pour l'avenir fondée sur l'humain. Donc il faut améliorer le partage du développement économique et social, créer davantage d'emplois, améliorer les conditions de vie pour tous. Nous devrions également améliorer le dialogue et la consultation, et mettre pleinement en œuvre le progrès technologique en faveur du développement, ce qui nous permettra de mieux développer le potentiel de la nouvelle technologie, des nouvelles formes de modèle d'affaires et aussi renforcer les compétences et les qualifications des travailleurs, et promouvoir l'équité sociale. Il faudrait également améliorer les systèmes de gouvernance du travail, il faudrait renforcer le multilatéralisme, et il faudrait aider l'OIT à assumer son rôle qui est de conduire, de coordonner, de renforcer la coopération au développement, renforcer les réformes du système de normes internationales du travail et son mécanisme de contrôle et chercher des solutions aux inégalités dans les revenus et dans le développement. Cette année marque le 70^{ème} anniversaire de la création de la République populaire de Chine. Depuis sept décennies, nous sommes engagés dans la voie du socialisme en fonction de nos propres réalités. Le gouvernement chinois, dans ces dernières années, s'est engagé en faveur d'une philosophie verte et de développement ouvert mettant l'accent sur l'innovation, la coordination et le partage des avantages et nous sommes devenus la deuxième économie au monde, et un moteur intégral pour la croissance économique dans le monde, avec une contribution de plus de 30% qui augmente depuis quelques années. Grâce à ces mesures, nous avons sorti 82 millions de personnes des régions rurales de la pauvreté, dans les six dernières années. Nous avons donné la priorité à l'emploi, ce qui nous a permis de créer plus de 13 millions d'emplois dans les zones urbaines chaque année depuis six ans. La Chine est un grand pays en développement avec 1,4 milliards d'habitants. Elle a réalisé le plein emploi relatif et elle a protégé les intérêts et les droits des travailleurs de manière efficace, avec 940 millions de personnes couvertes par l'assurance retraite, et la couverture universelle de base pour ce qui est de l'assurance médicale, nous avons élargi le réseau de Sécurité Sociale. La Chine ne peut pas se développer de façon isolée par rapport au reste du monde et vice versa. Dans un esprit d'ouverture, d'inclusivité et de résultats gagnant-gagnant, la Chine va s'engager dans la gouvernance en se fondant sur sa sagesse et ses propres approches, et nous allons promouvoir la coopération sud-sud dans le cadre de l'initiative de la ceinture et des routes et réaliser les objectifs de développement durable, donc nous allons nous associer à tous les autres pays pour créer un avenir partagé grâce à nos efforts conjoints. Merci.

Gouvernement (Émirats Arabes Unis)

Excellence et Monsieur le Président de la conférence, mesdames, messieurs les chefs de délégations, mesdames et messieurs que la paix soit sur vous ! Je voudrais pour commencer vous féliciter Monsieur le Président de votre élection, à la tête de cette conférence, et je félicite également le vice-président, je vous souhaite plein succès lors de cette conférence. Nous sommes ici, lors du Centenaire de l'OIT pour renouveler notre engagement en faveur des principes de la Constitution de l'OIT et afin de réaffirmer l'importance du travail collectif afin de réaliser ses nobles objectifs. Je voudrais féliciter le Directeur Général, le Secrétariat, les mandants tripartites à l'occasion du centenaire de l'OIT et je vous assure de notre engagement continu à collaborer avec l'organisation pour un avenir meilleur dans le monde du travail. Je félicite la Commission mondiale sur l'avenir du travail de son report, qui contient un certain nombre de propositions qui vont nous aider à élaborer les plans stratégiques nécessaires qui vont nous aider à réagir et répondre aux changements dans le monde du travail. Mesdames et messieurs, plusieurs rapports internationaux mentionnent les transitions dans l'avenir du travail. La plupart de ces rapports posent des questions concernant les risques dans l'avenir du travail et posent aussi la question des emplois qui vont disparaître. Ce qui m'amène à proposer un scénario futur plus optimiste qui est le résultat de la troisième session des réunions du Conseil de l'avenir futur et qui se tient chaque année aux Émirats Arabes Unis. Tout d'abord, le développement technologique entraînera beaucoup de pertes d'emploi mais néanmoins il y aura également de nouveaux emplois, des millions de nouveaux emplois qui vont être créés. Je vous rappelle le rapport de l'OIT qui mentionnait la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de son programme de travail et à rappeler que cela entraînerait la perte de six millions d'emplois. En même temps, il y aura vingt-six millions de nouveaux emplois qui vont être créés en même temps. Deuxièmement, l'évolution rapide de l'économie numérique va augmenter les chances des chômeurs vivant dans des zones éloignées ou qui ne peuvent pas travailler selon les conditions traditionnelles à trouver un emploi. Et troisièmement, la communication numérique, faciliter les frais de transport plus faibles permettront aux pays d'aider leurs ressortissants à trouver des emplois dans d'autres pays qui se développent rapidement ou alors dont la population est vieillissante. Cela dépend de notre capacité à élaborer un programme de gouvernance renforcé afin de mieux gérer les migrations de travail entre les pays afin de le rendre plus efficace. La roue du progrès continuera à tourner. Ceux qui peuvent en profiter vont bien entendu en tirer avantage et par conséquent, pendant cette conférence, voici les questions auxquelles nous devrions répondre : Quelles sont les politiques que nous devrions mettre en œuvre pour faciliter le transfert des compétences et des connaissances afin de garantir que personne ne sera laissé de côté ; comment les gouvernements pourront-ils jouer leur rôle dans le contexte des relations de travail non traditionnelles qui sont le résultat de cette économie de plateformes numériques. Comment est-ce que les gouvernements pourront promouvoir le respect des conditions de travail décent et l'Assemblée des Nations Unies a adopté un certain nombre d'instruments, la stratégie sur l'intelligence artificielle, la quatrième révolution industrielle etc... afin de contribuer au partage des connaissances dans le monde et à la création d'emplois dans ce domaine et je voulais dire, pour conclure, que investir dans les ressources humaines et adopter les principes d'éducation continue, de formation continue, c'est la meilleure garantie pour faire en sorte que personne ne sera laissé de côté. Je vous remercie.

M. David Joyce

Travailleur (Irlande)

C'est un honneur que de m'adresser à cette conférence du centenaire au nom de la Fédération irlandaise des syndicats. Je salue le rapport du Directeur Général : Travailler pour bâtir un avenir meilleur – un rapport qui fera date qui a été présenté à la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir de travail. Il est fondé sur les valeurs, les objectifs de la Déclaration de Philadelphie, qu'il faut redynamiser, renforcer et à cet égard nous saluons le projet du gouvernement irlandais d'organiser une conférence en septembre pour marquer le centenaire de l'OIT dans un contexte irlandais. Il y a dans le rapport 10 recommandations concernant un nouveau contrat social. Permettez-moi simplement d'en mentionner quelques-unes. Tout d'abord « Une garantie universelle du travail garantissant les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que de bonnes conditions de salaire. » Et donc il est utile qu'il y ait une discussion à cet égard. Il y a une loi sur l'emploi qui est entrée en vigueur cette année qui renforce les droits des travailleurs et notamment les travailleurs mal payés et les contrats « zéro heure » ont été interdits dans la plupart des cas et cette loi prévoit également davantage de garanties pour les travailleurs concernant la condition de l'emploi et aussi leurs heures de travail. Pour ce qui est de la négociation collective, nous allons publier les propositions pour améliorer les droits de négociation collective en Irlande. Les droits de négociation collective sont attaqués dans le monde et donc cette initiative va contribuer à la défense de ces droits pour faire en sorte qu'ils soient mis en pratique, et pas simplement lettre morte, pour tous les travailleurs. Nous saluons également la ratification du protocole relatif au travail forcé de l'OIT et l'Irlande fait partie maintenant dans cette « campagne des 50 pour la liberté » nous sommes parmi les 50 pays qui le font. On peut tirer aussi les enseignements de la loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni. Un cas récent concernant les régimes pour les travailleurs migrants atypiques, pour les équipages hors espaces économiques européens dans les flottes de pêche, relatif à l'exploitation des travailleurs migrants est l'illustration du fait que ces initiatives sont nécessaires. Nous saluons l'accord avec les autorités, obtenu par le syndicat ITF qui verra l'introduction de mesures afin de protéger les travailleurs migrants dans la pêche irlandaise contre la traite et l'esclavage moderne. « En ce qui concerne l'orientation des personnes pendant les transitions » Nous avons travaillé pour faire en sorte que le concept d'une transition juste fasse partie des mesures liées au climat adoptées par les gouvernements et les entreprises pour réduire les émissions de carbone et nous sommes certains que le plan d'action gouvernemental imminent va inclure ce concept. « Un programme mesurable et transformatif pour l'égalité entre les hommes et les femmes et mettre un terme à la violence au travail » Un projet de loi sur les informations relatives aux disparités salariales apportant une contribution importante à cet égard. Nous saluons également la décision du gouvernement visant à mettre en place une nouvelle Assemblée des citoyens pour examiner et former des recommandations concernant l'égalité entre les genres. Il reste encore beaucoup à faire pour obtenir une véritable égalité entre les genres et c'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec les employeurs et les gouvernements au sein de la Commission sur la violence et le harcèlement afin d'obtenir une convention et une recommandation forte et efficace. Il faut un instrument international pour les plateformes numériques et nous saluons la référence qui est faite au rôle des services publics de qualité et l'idée d'un droit à la déconnexion numérique. Et pour terminer, je salue le rapport relatif à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés ainsi que les déficits en matière de travail décent qui sont mentionnés. Le rapport souligne notamment l'incertitude en Cisjordanie, l'effondrement à Gaza, où une personne sur cinq était au chômage en 2018. Le blocus israélien depuis 12 ans a décimé la base productive de Gaza et réduit les possibilités de travail. Nous sommes préoccupés par le fait qu'il y a 18 400 enfants qui font l'objet de... qui travaillent dans le Territoire occupé, et aussi la pratique de la détention, de l'interrogation, et de la torture d'enfants palestiniens vivant sous occupation militaire israélienne se poursuivent. La raison pour laquelle les syndicats irlandais prévoient une

conférence à cet égard. Important également sont deux résolutions de différents syndicats pour reconnaître la participation européenne dans des activités économiques dans ces territoires illégalement occupés qui perpétuent cette situation et donc on veut des sanctions contre Israël jusqu'à qu'ils respectent les résolutions des Nations Unies et le droit international. Nous continuons à soutenir également le projet de loi sur les territoires occupés qui est en train d'être discuté au parlement en Irlande. Je vous remercie.

M. Mohammad Otaredian

Employeur (République Islamique d'Iran)

Monsieur le Président, Délégués, Mesdames et Messieurs, nous sommes ici rassemblés aujourd'hui, pas simplement pour célébrer le centenaire de l'OIT, mais également pour tracer une direction, ensemble, permettant de poser les fondations solides d'un meilleur avenir. Les études montrent, les unes après les autres, cinq tendances qui peuvent modifier de façon radicale les orientations futures ; l'innovation technologique, l'intégration économique mondiale, les changements climatiques, les mutations démographiques et les changements sociétaux profonds. Alors que le rythme de changement s'accélère, nous sommes en train de construire sur une histoire d'innovation. C'est une tendance extrêmement influente qui nous permet d'envisager un avenir meilleur. L'utilisation croissante de la technologie exerce une demande de plus en plus forte sur les compétences humaines dont la créativité, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration. Selon une recherche menée conjointement, récemment, par le BIT et l'OIE 78% des cadres ont indiqué que les écoles et les centres de formation ne parviennent pas à répondre aux besoins des employeurs de demain. Les institutions de formation et d'éducation doivent collaborer plus étroitement avec les employeurs pour répondre davantage à leurs besoins et donc prendre des mesures en ce sens. Les employés, quant à eux, doivent changer leur façon de penser et d'envisager la nature du travail, alors que le travail devient de moins en moins lié à un lieu spécifique, de plus en plus axé sur les réseaux et en tout cas, de plus en plus utilisateur de technologie. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de poursuivre ces remarques en abordant une question essentielle pour l'avenir des entreprises dans mon pays, sans intention d'ouvrir un débat politique. L'économie iranienne ressent les effets de la campagne de pression totale exercée par l'administration Trump ; les sanctions imposées ont ralenti la production et la croissance industrielle dans le pays et limitent, de façon radicale, les investissements nationaux et les entreprises en raison de l'incertitude politique. Il est inacceptable de faire subir les effets de cette pression totale sur ceux qui sont les moins responsables de la crise. Il est clair que si un gouvernement adopte, pour toute raison dépassant la logique, une politique de sanction contre un autre gouvernement, cette diplomatie ne devrait empiéter sur le domaine politique et ne devrait pas porter préjudice aux citoyens. L'avenir des travailleurs et des employeurs dans les pays subissant des sanctions, dont l'Iran, la Russie, la Chine et leurs partenaires commerciaux dans le monde entier a été sous-estimé par les politiques. Et dans cette situation, parler d'un meilleur avenir est un peu vain. En tant qu'agence professionnelle technique, l'OIT doit mettre en place de mécanismes efficaces permettant que ces mécanismes soient accessibles, efficaces, indépendants et surtout, qu'ils ne subissent pas les influences politiques. Au titre de Délégué des employeurs iraniens, il m'a semblé nécessaire de porter cette réflexion à la 108^e session de la CIT. Nous sommes confrontés à des sanctions importantes et j'en appelle, ici, fermement au BIT afin qu'il dépolitise les questions et qu'il envisage une issue permettant d'alléger les effets de la crise sur les employeurs et les travailleurs d'Iran et sur les partenaires commerciaux. Je vous remercie.

M. Colin E Jordan

Madame La Présidente, délégués, la Barbade salue l'opportunité qui lui est donnée de s'adresser à la conférence internationale du travail ce matin, en ce centenaire, en cette année centenaire de la conférence de l'organisation internationale du travail. Cette conférence se tient un peu après la onzième réunion du BIT dans les Caraïbes qui s'est tenue le mois dernier, une réunion extrêmement productive qui a rassemblé les homologues des Caraïbes représentant la communauté des Caraïbes. Le CARICOM, le Secrétariat, l'organisation des États de la Caraïbe orientale, le congrès caribéen du travail, la confédération des employeurs des Caraïbes et le Directeur Général lui-même pour aborder une réflexion sur l'avenir du travail dans les Caraïbes. Nos débats se sont conclus par l'adoption de conclusions qui abordent les questions suivantes : la création d'emplois et d'opportunités de travail décent dans les Caraïbes, à l'heure du digital et dans les économies dont du digital des soins, économie verte et des services. Adapter les institutions de travail aux contenus de ces nouvelles formes émergentes d'emploi et de l'importance croissante des économies numériques des soins, vertes et de services. Élaborer et renouveler le contrat social et soutenir la collaboration et la coopération en matière de travail dans la région. Il est vrai que si nous voulons réellement être compétitifs à l'échelle internationale, il va falloir aborder certaines questions essentielles telles que le changement climatique, le changement démographique et la géopolitique et les technologies nouvelles et en développement et la mondialisation. Ajoutons à cela, le défi du chômage élevé, en particulier des jeunes et l'instabilité économique, la criminalité et les catastrophes naturelles. Je l'ai dit lors de cette réunion et je le redis ici, la Barbade est extrêmement favorable au rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail qui place l'humain au centre de son agenda. La Commission identifie de nombreuses opportunités pour améliorer la qualité des travailleurs, la qualité de vie des travailleurs, en insistant sur l'investissement dans les capacités des travailleurs, dans les institutions de travail, et dans le travail décent et durable. Madame La Présidente, délégués, ce n'est pas un hasard que le plan de transformation de la Barbade est, en son cœur, la préoccupation de l'épanouissement des travailleurs, donc reconnaissons que le développement du travail est essentiel pour parvenir à trois résultats importants, essentiels dans le contexte de mon gouvernement. À savoir, l'inclusion sociale accrue, l'augmentation de la productivité, la préparation de l'économie à l'avenir. En particulier, par le biais de la stimulation et de la formation d'écosystème permettant d'améliorer les qualifications, reposant sur l'apprentissage tout au long de la vie, permettant ainsi d'encourager la compréhension et la productivité. Alors que la Barbade a entrepris son dialogue sur l'avenir du travail en 2016, de nombreuses considérations concernant la société, la culture et les formes souples de travail, le chômage, l'éducation, la santé, la productivité et la compétitivité ont été abordées. Il a été également reconnu que de nombreuses questions, de nombreux défis qui ont un effet sur la Barbade, empêchent le pays de répondre à certaines demandes du monde du travail. Trois ans se sont écoulés depuis, aujourd'hui nous fêtons le centenaire du BIT et nous voyons que le rythme de changement est plus accéléré que jamais. Les défis existent toujours, perdurent, et il y a également quelques opportunités que nous pouvons saisir, c'est pourquoi nous sommes favorables au développement et à la mise en œuvre de stratégies appropriées, comprenant une approche inclusive auxquelles participeraient les gouvernements, les représentants des travailleurs et des employeurs. Je ne peux pas suffisamment souligner l'importance de notre partenariat social, mené par notre Premier ministre, qui a été très profitable à la Barbade. Grâce à ce dialogue social nous avons pu surmonter de nombreux défis économiques. La Barbade traverse toujours ce processus. Nous souhaitons élargir la participation au dialogue social national et c'est pourquoi nous avons créé un comité de la justice sociale pour compléter ce mécanisme tripartite. Et j'encourage tous ceux qui souhaitent s'équiper à saisir les opportunités qui s'annoncent dans le monde du travail en mutation. Soyons à l'avant-garde du développement économique, montrons que le travail décent et la croissance économique peuvent aller de pair. Je vous remercie.

M. Ancheta Tan

Employeur (Philippines)

Monsieur Le Président, chers délégués, mesdames et messieurs, il y a cent ans, nos ancêtres représentant les États membres de la Ligue des Nations se rassemblaient pour créer l'Organisation internationale du travail. Une entité destinée à assurer une paix durable reposant sur la justice sociale. Aujourd'hui nous sommes une fois plus rassemblés sans aucun doute pour renouveler cette mission, mais dans des circonstances bien différentes que celles qui prévalaient il y a cent ans. Alors que nous nous exprimons aujourd'hui, les progrès technologiques et la nature du travail changeant, s'accélère, le BIT a mis en place une Commission mondiale pour évaluer l'impact de ces défis sur le monde du travail et pour recommander les mesures qui sont nécessaires pour parvenir à un meilleur futur. La Commission a produit un document remarquable, un rapport qui dresse la liste des recommandations de ce qui doit être fait. Ce rapport nous exhorte à prendre les premières mesures, ici et maintenant, et pour le deuxième centenaire du BIT. S'il démontre combien il est courageux de rêver et d'asseoir les ressources abondantes de la volonté politique et de la coopération sur les partenaires tripartites, le rapport soulève une question majeure qui mérite une réponse : qui financera ce grand plan collectif de prospérité collective et partagée, et comment ? Et cela devrait faire partie de ce scénario abordé par le rapport. Il faudra déterminer et identifier les mesures nécessaires pour créer des entreprises productives et durables, car en dernière instance les semences des droits et des garanties exigés par les travailleurs ne peuvent pas croître en terre aride, elles exigent d'éclore sur des terres fertiles, celles des entreprises durables et productives. Le rapport relève le niveau en abordant la question de la justice sociale pour toutes les parties prenantes et en particulier, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Les recommandations généreuses telles que le salaire vital à vie, la protection sociale, les garanties universelles de travail, le travail décent, l'égalité des genres et bien d'autres encore composent une représentation merveilleuse d'un monde parfait, une pure utopie de travailleurs au sens premier du terme. Car le défi crucial est celui-ci : comment les États membres, qui connaissent différents niveaux de développement économique, comment les partenaires sociaux feront face à ces questions ? Et nous commencerons par quoi ? C'est pourquoi le BIT, plus que toute autre organisation, doit mettre en place un mécanisme qui nous permettra de naviguer sur cette voie fatidique. C'est le tripartisme qui nous permettra de parvenir à des solutions raisonnables, accessibles et acceptées par tous, ce sont les prescriptions du rapport de la Commission Mondiale. Il est donc essentiel, qu'avant tout, nous accordions plus de chair et de sang au tripartisme, et que nous renforçons ses fondations. C'est important également au niveau de la hiérarchie de l'organisation elle-même et nous pouvons commencer par avoir un vice-directeur général pour les travailleurs et un vice-directeur général pour les employeurs. C'est-à-dire une révision de la structure et de la substance de cette organisation qui doit nous conduire dans le nouveau centenaire., Une organisation qui soit réellement l'organe tripartite qui était destiné à l'être à l'origine. Il faut que cette organisation soit une ville brillante de tous feux au sommet de la colline. Chers délégués, nous pouvons y parvenir et si nous y parvenons, nous aurons beaucoup accompli. Ce sera le début d'un véritable changement et non pas les affaires quotidiennes. Si nous y parvenons à court terme, et bien nous sommes optimistes, beaucoup d'améliorations suivront dans le travail de l'OIT. Grâce à ces efforts, nous pouvons espérer que les générations de demain diront comme José Rizal, le héros national des Philippines : « Nous n'avons pas dormi sur les lauriers de nos ancêtres » Je vous remercie.

Mme Majbrit Berlau

Travailleur (Danemark)

Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Délégués ; au nom du mouvement syndical du Danemark, je vous félicite pour les réalisations de ces premiers cent ans de l'OIT. L'on ne saurait sous-estimer l'importance de l'OIT dans la lutte contre la pauvreté et pour le travail décent. L'on a une organisation qui promeut les droits des femmes aussi, et l'égalité entre les sexes, toutefois, la lutte pour la justice sociale reste plus que jamais nécessaire. Nous sommes loin d'avoir l'objectif. L'injustice, les inégalités perdurent de par le monde et depuis plusieurs décennies. Nous voyons même les inégalités augmenter et voilà qui devrait nous inquiéter tous. Comme le dit la déclaration de Philadelphie, « la pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous ». D'aucun trouve que la négociation collective, le dialogue social, sont en théorie de bonnes idées mais en réalité, ces mêmes personnes ne les promeuvent pas et ne les pratiquent pas. Or, le dialogue social et la négociation collective se sont révélés être des outils puissants pour la prospérité et la justice sociale. Il faut donc s'engager en faveur du dialogue social et prouver que le travail n'est pas une marchandise. Plus tard dans l'année, mon pays, le Danemark va célébrer les 120 ans de cette reconnaissance mutuelle entre syndicats et employeurs, nous reconnaissons la négociation collective. La mise en place d'un système de prévoyance lié aux responsabilités de chacun montre que l'on peut s'en remettre aux partenaires sociaux et dans une large mesure, le marché travail au Danemark est règlementé par des conventions collectives. Nous devons bien comprendre qu'il y a un véritable défi à relever si l'on veut faire avancer la justice sociale. Il faut partager le pouvoir, il faut reconnaître qu'en faisant participer les travailleurs, les syndicats, l'on aura de meilleurs résultats. Personne ne devrait être surpris si les personnes laissées de côté viennent à exprimer leurs frustrations. Une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail, c'est absolument indispensable si nous voulons une transition juste, un avenir durable pour les générations à venir. Ce n'est que de cette manière que l'avenir sera plus radieux pour tous. Il y a cent ans, la première convention relative au temps de travail fixait un maximum de 48 heures par semaines – 8 heures par jours, 6 jours par semaines. Aujourd'hui, vous trouvez pourtant des dirigeants d'entreprises qui prétendent qu'une semaine de travail de 72 heures, « c'est très bien » – 12 heures par jours, 6 jours par semaine. Par conséquent, la lutte pour la justice sociale est loin d'être terminée. C'est pourquoi nous saluons le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail ; c'est un rapport qui est visionnaire et qui traite des défis à relever. Tous les mandants de l'OIT devraient reconnaître la contribution de ce rapport. Dans un monde qui ne cesse de changer, nous devons trouver de nouvelles réponses, nous devons surmonter le changement climatique, nous devons relever d'autres défis et ce rapport de la Commission mondiale nous donne de bonnes idées. Nous sommes en une période historique et nous devons placer l'intérêt de la personne au premier plan. Il faut garantir la santé et la sécurité au travail et je me félicite de la nouvelle convention et recommandation sur la violence et le harcèlement ; j'espère que ce sera adopté à cette conférence. Je terminerais en attirant votre attention sur une préoccupation que nous avons ; je viens d'un pays maritime et je dois constater, malheureusement, qu'en dépit de la demande de l'OIT, le Danemark n'a pas pris d'initiatives pour revoir la section 10 du Registre international des navires du Danemark. Le rapport ne fait pas de commentaires là-dessus, ce que nous déplorons. Je vous remercie.

M. Jesus Faria Maiato

Gouvernement (Angola)

Excellence, Madame la Présidente, Monsieur le Président de la 108^e session de la Conférence internationale du travail, Excellence, Monsieur le Directeur général du Bureau international du travail, Mesdames et Messieurs les Délégués ; je suis très honoré, au nom du gouvernement d'Angola – dirigé par son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço – et de la délégation qui m'accompagne de prendre la parole devant cette auguste assemblée, réunie pour la 108^e Conférence internationale du travail. Nous y célébrons le centenaire de l'OIT sous la présidence de son Excellence Jean-Jacques Elmiger à qui j'adresse mes félicitations pour son élection à la présidence de cette session ainsi que les trois vice-présidents, en soulignant la confiance accordée à l'Angola qui assume la vice-présidence de cette séance en représentation des gouvernements. Monsieur le Président, notre présence ici est le témoin d'un parcours historique long, un parcours de coopération dont ont profité mutuellement notre état et l'OIT en ce qui concerne les questions liées au monde du travail reposant sur les valeurs d'humanité, de dignité, d'égalité, d'équité et de justice sociale. La République d'Angola a fêté le 4 juin dernier ses 43 ans en tant que membre de plan-droit de l'OIT. 43 ans, c'est-à-dire, quasiment le même nombre d'années depuis l'indépendance du pays. Tout au long de ces années, l'Angola a ratifié et adopté d'innombrables instruments normatifs (des conventions, des recommandations et des protocoles), parmi lesquels nous soulignons 8 conventions fondamentales. L'Assemblée nationale de la République d'Angola a également récemment ratifié la convention n° 144 sur les consultations tripartites. Ces instruments ont influencé de façon positive le régime juridique de notre pays en consacrant les droits et garanties fondamentales des travailleurs, en assurant les conditions essentielles pour valoriser et reconnaître la dignité du travail. L'Angola met en œuvre, à l'heure actuelle, un ensemble de mesures politiques pour répondre au besoin de création d'emplois en mettant, notamment, l'accent sur les jeunes. Ainsi, de nombreux programmes ont été adoptés, je pense au plan d'action pour la promotion de l'emploi qui a pour objectif la création de près de 250 000 postes de travail dans différents domaines de l'activité économique et ce, pour les trois prochaines années. Nous sommes également heureux de vous informer que le plan d'action national de l'éradication du travail des enfants est en cours d'appréciation finale, tout comme la révision du programme de pays pour le travail décent et ce, en étroite consultation avec les partenaires sociaux et avec l'aide directe du Bureau régional de l'OIT qui siège à Kinshasa et que je remercie. Le gouvernement d'Angola a soumis récemment à la discussion publique les propositions de révision des lois sur la grève, sur les syndicats et la négociation collective ; des lois qui sont en vigueur depuis 28 ans et qui exigent aujourd'hui d'être revues pour répondre aux principes consacrés par la Constitution de la République approuvée en 2010. Cent ans sont passés et les principes d'égalité, d'équité et de justice sociale sur lesquels reposent les idéaux de notre organisation restent toujours actuels. Notre action devra donc continuer d'assurer la participation de tous les États Membres dans un processus de démocratisation et de gouvernance de l'OIT. En ce sens, la constitution de 1986 doit être adoptée parce qu'elle propose une démocratisation équitative de l'organisation. La problématique de la violence et du harcèlement dans le monde du travail est actuelle et nous sommes appelés à prendre des mesures pour résoudre la situation. Une convention serait la bienvenue. C'est dans cet esprit que l'Angola a participé et soutenu les discussions en cours. Il est clair qu'aujourd'hui, nous assistons à des transformations dans le monde du travail ; des transformations sans précédents, avec l'émergence de nouvelles technologies qui nous obligent à repenser les solutions, à créer de nouvelles alternatives pour répondre aux nouveaux défis du travail de demain. À cet effet, l'Angola s'engage à respecter les directives proposées dans le rapport de l'OIT afin de minimiser l'impact de ces changements dans le monde du travail. Monsieur le Président, permettez-nous de terminer en nous félicitant des efforts déployés par l'OIT pour que la langue portugaise soit une langue de travail dans les réunions régionales de l'OIT. Je vous remercie de votre attention.

M. Elias Ndevanjema Shikongo

Employeur (Namibie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues ; ce que je vais dire est évident mais c'est un honneur que d'être ici, devant vous, pour intervenir à l'occasion du centenaire de cette grande organisation. L'organisation a survécu à ces cent premières années, ce qui veut dire qu'elle a toujours une raison d'être. Il nous revient maintenant de faire en sorte de survivre aux cent prochaines années et même au-delà. Il y a pas mal de question à régler mais deux, principalement, méritent d'être évoquées. Je le dis et c'est le point de vue d'un pays en développement ; nous sommes indépendants depuis 29 ans mais nous connaissons une sécheresse dévastatrice, le chômage est à un taux de 34 %, alors s'il est vrai que l'OIT se doit de représenter tout le monde, il ne faut pas perdre de vue les capacités et les besoins des pays en développement. Ces besoins ne sont pas les mêmes que ceux du monde développé. Monsieur le Président, le monde du travail change, il change ces dernières années, il y a de nouveaux emplois qui n'existaient pas il y a peu – on ne sait même pas à quoi les prochains emplois vont ressembler – et le changement va se poursuivre, il va même aller encore plus vite. Il faut y faire face, nous sommes des partenaires, nous sommes une organisation tripartite donc il faut intervenir aujourd'hui et non pas demain. Je me félicite du rapport de la Commission mondiale, mais comme l'on dit de nombreux préopinants, il reste théorique ce rapport et nous n'avons que peu de solutions pratiques à offrir. Le rapport dit ce que devraient faire les gouvernements, les employeurs mais on ne parle pas beaucoup de ce que pourraient faire les travailleurs. Sans aucune réserve, nous approuvons ce qui est dit sur la nécessité la protection sociale et ce, dans tous les pays. Cela dit, il faut rester prudent, il ne faut pas que certains partenaires sociaux l'emportent sur d'autres. Il faut que tout le monde soit sur un pied d'égalité. Que l'on ait une nouvelle couverture chômage ou un autre régime, il faut veiller à ce que les prestations puissent être garanties ; il ne faut pas passer du rien au tout en très peu de temps – donc pas forcément de couverture universelle. Moi je représente la confédération namibienne des employeurs et nous avons le protocole SADC [? 3:58] sur la portabilité des prestations sociales dans notre région parce que les travailleurs migrants pâtissent depuis trop longtemps de l'absence de prestations pour le travail accompli dans d'autres pays et je veux parler des pays de la région. Pour tous les pays de la SADC, nous travaillons et nous devons continuer de travailler car il y a urgence. Chers collègues, Monsieur le Président, il y a aussi la question des chiffres en baisse que ce soit côté travailleurs ou côté employeurs. Nous avons de nombreux collègues qui se heurtent à des difficultés ; c'est dit dans le rapport, notre organisation sœur connaît le même déclin. C'est un phénomène qui se produit dans d'autres pays aussi, donc il faut maintenant faire quelque chose, il y a urgence. Il faut l'appui des partenaires sociaux ; les partenaires sociaux sont pertinents et ils sont extrêmement importants si nous voulons un avenir meilleur pour cette organisation. Monsieur le Président, nous avons ainsi, de moins en moins de membres parce que nous avons la précarisation du travail, des transformations numériques, les travailleurs deviendront plus des membres et côté employeurs, c'est la même chose. C'est peut-être dû à cette nouvelle nature du travail ; mais je dois conclure, alors je tiens à remercier les partenaires et notamment, l'OIT de son soutien indéfectible car sans ce soutien, la situation serait pire encore. Je vous remercie Monsieur le Président.

Mme Jennifer Baptiste-Primus

Gouvernement (Trinité et Tobago)

Je vous remercie Madame la Présidente. Monsieur le Président, c'est un honneur pour que de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom du gouvernement de la

République de Trinité et Tobago. Nous sommes ensemble en cette occasion historique du centenaire de l'OIT pour faire valoir les principes fondamentaux de justice sociale, de liberté d'expression et de liberté syndicale ; des principes qui restent pertinents. Nous nous tournons vers les cent prochaines années pour cette institution honorable et je réaffirme que Trinité et Tobago souhaite promouvoir le travail décent pour tous. J'en profite pour féliciter très sincèrement notre directeur général, M. Guy Ryder de son rapport qui nous incite à la réflexion et qui tombe à point nommé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Ce document est un excellent document qui traite de questions fondamentales telles que la préparation d'un avenir équitable, prospère, avec une croissance inclusive, une plus grande justice sociale, un emploi productif et le travail décent pour tous. Nous avons là une approche centrée sur l'être humain car nous voulons un monde du travail qui place les personnes au centre du système et qui tienne compte de ce que les personnes font au plan économique et social. Les petits états insulaires en développement de la Caraïbes connaissent bien les recommandations du rapport. Nous sommes engagés vis-à-vis du travail décent, de la justice sociale et du dialogue tripartite. Les ministres du travail l'ont dit lors de la 11^e réunion sous-régionale de l'OIT qui s'est tenue au mois de mai. Il est sorti de cette réunion un appel à l'unité régionale pour atteindre les ODD d'ici à 2030 et pour déployer cette approche pour une croissance économique axée sur l'humain. C'est un engagement qui est aussi consacré par le cadre de politiques nationales, qui est assorti d'une stratégie nationale de développement, ce que nous appelons Vision 2030 ; nous avons un premier thème qui est de placer les personnes au premier plan car nous voulons nous occuper de nos plus grands atouts. C'est un thème qui reconnaît que les citoyens sont au centre du système et que les citoyens sont l'atout de la nation. Cela reflète notre engagement de créer une société où les besoins élémentaires sont comblés, où tout un chacun puisse réaliser ses aspirations et contribuer positivement au développement de la nation. Nous voulons cette approche pour le monde du travail, nous voulons une société où personne ne soit laissé de côté, où tous les citoyens aient les mêmes chances pour accéder au services sociaux, travail décent, nous voulons que tout le monde, même les plus vulnérables les enfants, les jeunes soient traités avec dignité et respect. Nous avons aussi une politique sur le VIH Sida, une politique sur le lieu de travail, nous avons déployé des programmes de sensibilisation du public pour traiter de la question du travail des enfants et pour promouvoir le droit des travailleurs domestiques. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous savons que nous voulons une société démocratique, une société où tous les besoins soient comblés et où, comme je l'ai dit, tout le monde puisse réaliser son potentiel. Alors que nous nous tournons vers cet avenir, moi je reste optimiste ; nos nations vont continuer de se renforcer, nous resterons unis et nous aller montrer la voie pour les cent années à venir, en restant inspirés par la déclaration de Philadelphie, « car il ne saurait y avoir de paix durable sans justice sociale ». Voilà qui va nous guider pour nos efforts à venir. Je vous remercie.

M. Bolanle Olubunmi Ojo

Gouvernement (Nigéria)

Monsieur le Président de la conférence, Mesdames, Messieurs les Délégués ici présents, j'estime que c'est un grand honneur et un privilège que de prendre la parole à l'occasion de la cent-huitième session de la CIT, pour le centenaire. Au nom du Président et du Commandant en chef des forces armées de la République Fédérale du Nigéria, au nom du Peuple du Nigéria, je félicite l'OIT qui s'est acquitté de son rôle normatif lors du siècle dernier. Je rends hommage aux Pères Fondateurs de l'organisation qui voulaient élaborer, mettre en œuvre des normes du travail pour façonner les relations professionnelles. Le dispositif normatif et le mécanisme de contrôle ont permis de promouvoir la paix industrielle, l'harmonie, ainsi que la croissance dans les États membres. Il est rassurant de constater que l'OIT, avec son initiative pour l'avenir du travail, prend le taureau par les

cornes en anticipant les difficultés de demain et en embrassant une approche holistique pour régler les problèmes à venir. Nous avons notamment la réunion qui a eu lieu chez nous, nous avons convoqué un dialogue national sur l'avenir du travail et nous déployons les initiatives dont je viens de parler ainsi que les recommandations de ce dialogue national. Nous sommes d'accord avec l'OIT pour dire que la main d'œuvre est un facteur essentiel de la production. La main d'œuvre doit être au centre des politiques économiques et sociales si nous voulons une société juste, équitable, égalitaire et c'est pourquoi mon gouvernement a lancé la stratégie 2017-2020 assortie de son plan de mise en œuvre pour améliorer les capacités du secteur public et pour faire avancer l'économie. Nous déployons des efforts concertés pour créer une main d'œuvre qui soit efficace, productive qui ne soit pas corrompible. Le tout repose sur quatre piliers : professionnalisme, système de gestion des contenus, culture de l'entrepreneuriat et État-providence. Autre domaine d'intérêt recensé par l'OIT pour l'avenir du travail : la nécessité d'avoir une garantie universelle et d'avoir un salaire adéquat pour que les pauvres qui travaillent ne soient plus à l'ordre du jour. Mon gouvernement, avec à la tête son Excellence Président Muhammadu Buhari a inscrit ces nobles idéaux dans la loi, puisque nous avons une loi sur le salaire minimum. En outre un certain nombre de travailleurs sont couverts par ce texte de loi, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Mais ce n'est pas tout, nous avons une autre initiative qui nous tient à cœur et qui vise à garantir la protection sociale par le biais d'un régime d'assurance sociale aux travailleurs et aux plus vulnérables. Il faut noter que pour la première fois dans notre histoire, le programme est un programme de grande envergure qui prévoit les investissements dans le domaine social. Nous avons un programme de restauration scolaire pour plus de neuf millions d'élèves, un programme de transfert en espèces et un programme pour l'autonomisation et pour les entreprises. Dans la même veine, Monsieur le Président, nous pensons que l'avenir de l'OIT dépend de la manière dont on va défendre les principes et les valeurs démocratiques de l'Organisation. Il ne faut plus de discrimination, il faut promouvoir l'inclusion, l'équité dans toutes les régions. C'est très important, et c'est pourquoi nous nous préparons à adopter une nouvelle déclaration du centenaire qui repose sur la justice sociale et l'inclusion. Le Nigéria le rédit : L'OIT devrait revoir l'arrangement qui prévoit que l'on réserve des sièges permanents aux pays de grande importance industrielle. Enfin Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, nous en profitons pour renouveler notre demande. Il faudrait revoir le statut du bureau des pays de l'OIT d'Abuja qui couvre le Ghana, la Sierra Leone, le Liberia, et la Gambie pour le faire au statut de bureau sous-régional pour servir les pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest. Le bureau du Sénégal ne peut pas répondre aux besoins d'assistance technique de la sous-région, c'est pour cela que nous renouvelons notre demande pour que l'on recrute des Nigériens pour pallier la sous-représentation du Nigéria dans ce type de structure et compte-tenu de notre contribution à l'Organisation. Merci.

Mme Socorro Flores Liera

Gouvernement (Mexique)

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, c'est un honneur pour moi de pouvoir participer au nom du gouvernement du Mexique à cette plénière de l'OIT où nous célébrons le centenaire de notre Organisation et où nous vous renouvelons notre engagement en faveur du multilatéralisme. Au fil des décennies, l'OIT est devenue la référence de la justice sociale. Sa composition tripartite en fait un espace unique pour se mettre d'accord sur les conditions de travail qui permettent un travail décent et une meilleure qualité de vie aux personnes. Néanmoins nous avons obtenu des réussites mais il reste encore beaucoup de défis à relever pour réaliser nos objectifs, raison pour laquelle nous nous félicitons du fait que le Directeur général nous invite à réfléchir aux défis dans le monde du travail. Nous vivons dans un monde complexe qui change rapidement, où de nombreux défis arrivent dû

notamment à une évolution technologique, aux tendances démographiques, ceux à quoi s'ajoutent des défis tels que la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique notamment. Il faut que l'OIT promeuve le dialogue social, le tripartisme solidaire et responsable. L'OIT doit internaliser la vision du programme à l'horizon 2030 et promouvoir des politiques et des normes inclusives, fondées sur les personnes pour faire en sorte que personne, absolument personne ne soit laissé de côté. Nous devons garantir un avenir dans l'égalité des chances, que le travail digne soit un fait et pas un privilège, un avenir où les syndicats soient vraiment démocratiques et interdépendants et où les femmes puissent travailler sans discrimination, où elles reçoivent le même salaire pour le même travail, où les jeunes réalisent leur potentiel, où tous les travailleurs ont un salaire suffisant, une pleine protection sociale et la sécurité et la santé au travail. Nous avons l'occasion d'avancer dans cette direction en nous mettant d'accord pendant cette conférence historique sur une convention pour mettre un terme à la violence et le harcèlement dans le monde du travail en adoptant une déclaration du centenaire pour annoncer les actions que mènera l'OIT dans le monde. Mais cela ne se fera pas sans vrai tripartisme. Pour qu'il y ait davantage d'emplois, il faut également une croissance économique et donc il faut donner la garantie aux travailleurs que c'est l'état de droit qui va prévaloir et que la justice du travail sera impartiale et que l'augmentation des salaires suivra l'augmentation de la productivité, de la compétitivité des entreprises. Pour rendre le travail digne, ceux qui créent les emplois sont indispensables. Compte tenu de l'avenir auquel nous aspirons, le nouveau gouvernement du Mexique emmené par le Président Andrés Manuel López Obrador adopte des mesures décisives. En janvier dernier, par exemple, a été lancé le programme d'apprentissage le plus grand du monde pour ce qui est de son budget et de sa cible : « La jeunesse construisant l'avenir ». Les différents partenaires sociaux ont été sollicités, et il s'agit de permettre à 2,3 millions de jeunes de trouver leur place sur le marché du travail. Ensuite la ratification de la convention 98 de l'OIT, la promotion de la réforme du travail la plus importante dans le pays ont créé un cadre juridique dans lequel la démocratie syndicale, la liberté d'association et la négociation collective authentique sont des axes importants de la gouvernance. Ensuite pour favoriser la formalisation notamment des femmes, des efforts ont été faits pour améliorer les conditions dans un des secteurs où il y a le plus de discrimination, c'est à dire le travail à domicile. La réforme du droit du travail, le programme pilote pour l'intégration à la sécurité sociale vise à donner une couverture à plus de 2,4 millions de travailleurs et pour cela nous avons ouvert le chemin pour la ratification de la convention 198 de l'OIT relative au travail domestique. Ensuite le travail minimum a été augmenté dans la zone frontalière du nord, il a été augmenté de 10% dans le reste du pays sans inflation. Cette mesure a été soutenue par les différents secteurs productifs grâce au dialogue social. L'objectif, c'est de permettre la mise en place d'un salaire minimum digne. Pour renforcer les alliances, pour faire face aux transformations dans le monde du travail, les employeurs, les travailleurs et le gouvernement ont souscrit en présence du Directeur Guy Ryder un mémorandum d'accord pour le programme de promotion du travail décent pour le Mexique 2019-2024 dont l'objectif est de faire en sorte que l'automatisation, l'intelligence artificielle, la robotisation apportent des avantages aux travailleurs et à leur famille et ne soient pas une menace pour la stabilité de l'emploi. Madame la Présidente, nous vivons un moment historique où la politique du travail est une priorité pour tous. Avec l'appui de l'OIT, nous devons construire un avenir du travail inclusif fondé sur la dignité et la justice sociale, donc faisons-le ensemble et faisons-le maintenant. Merci.

M. Michael Democrito Mendoza

Travailleur (Philippines)

Bonjour à tous. La délégation des travailleurs philippins salue le travail qui a été fait la Commission Mondiale sur l'avenir du travail. Nous devons combler les déficits en matière

de travail décent et nous devons lutter contre les attaques massives contre les syndicats dans le monde entier. Mais l'avenir n'est peut-être pas brillant pour les philippins où le nombre de travailleurs syndiqués a baissé malgré nos campagnes. Les employeurs utilisent la technologie pour détruire les droits du travail. Le travail devient plus précaire, des usines intelligentes, le travail est ponctuel, l'économie des petits boulots se répand. Les travailleurs qui ont des contrats à durée limitée ne voient pas leur droit constitutionnel respecté. La contractualisation crée la crainte de perdre son emploi et la cupidité des entreprises et l'aggravation des tactiques antisyndicales déciment le nombre de membres des syndicats et constituent un piège à pauvreté. Il y a 9 millions de travailleurs contractuels et notamment dans le secteur public, donc comment voulez-vous que le gouvernement lutte contre ce phénomène dont il est partie prenante. Le congrès a d'ailleurs court-circuité un rêve de 21 ans concernant l'interdiction des contrats à durée déterminée en rejetant cette initiative. Le mois dernier, il y a eu des élections où il y a eu achat de votes massif et donc il était très difficile de contrer la politique de l'argent pratiquée par des élites pour acheter des votes, mais nous allons continuer notre lutte. Si on modifie la constitution de 1987, il y aura très peu de marge pour les travailleurs et certains droits notamment la liberté d'association et le droit de grève seront mis en danger. Mais nous demandons le respect de nos droits fondamentaux. La victoire n'est pas sûre, mais nous sommes encouragés par le fait que certains souffrent et meurent dans la lutte. Néanmoins il y a de la solidarité et donc il faut faire très attention à ce qui se passe dans le pays. Nous appuyons l'adoption par l'OIT d'une déclaration du centenaire et d'une convention et d'une recommandation relative à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. Je vous remercie.

Mme Anna Ritzberger-Moser

Gouvernement (Autriche)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'Autriche félicite l'OIT de son centenaire. Nous sommes très contents que l'OIT ait consacré l'année du centenaire à l'avenir du travail. Nous vivons à une époque où il y a des changements spectaculaires. La mondialisation avec ses chaînes logistiques de plus en plus complexes, avec des progrès numériques et technologiques très rapides avec des nouvelles formes de communication est accompagnée également par des défis démographiques et climatiques. Il est important de déterminer les réponses à ces défis, et le travail qui a été fait par l'OIT à ce jour contient notamment des réponses aux défis du XIX, du XX siècle qui concernent l'industrialisation et qui concernent donc les questions sociales qui y sont liées. Pour ce qui concerne les évolutions actuelles et futures, il faudrait aussi trouver de nouvelles réponses politiques appropriées ensemble. L'Autriche félicite la Commission Mondiale sur l'avenir du travail, pour son rapport et pour ses efforts pour formuler des solutions novatrices. Nous saluons l'approche qui consiste à mettre l'Homme au centre des préoccupations. Les dix catégories de mesures représentent un point de départ positif pour une conception globale pour l'avenir du travail. Beaucoup de recommandations concernant des garanties universelles sont peut-être un peu ambitieuses et donc ne peuvent pas être traitées dans leur globalité. Néanmoins elles orientent la discussion sur la manière de traiter le débat sur un avenir digne du travail dans un monde du travail en mutation. Dans cette discussion, il faut bien sûr tenir compte du fait que les Etats membres de l'OIT sont très différents et en pensant par exemple simplement aux différents systèmes fiscaux, budgétaires, financiers, etc. Dans le domaine de la protection, de la santé et de la sécurité dans le lieu de travail, là aussi il y a des différences entre les États. Depuis longtemps nous disons que c'est justement cet aspect de la dignité du travail, c'est à dire la santé, la sécurité au travail devrait faire partie des principes, des droits fondamentaux au travail. Nous sommes très heureux que la Commission Mondiale ait aussi repris cette idée et nous espérons également qu'elle trouvera une réponse

pendant cette conférence internationale du travail. Pour l'Autriche, un des thèmes importants est également le développement rapide de la numérisation. Les nouvelles possibilités numériques signifient qu'il y aura un changement dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle nous en avons fait un thème lors de notre présidence de l'Union Européenne l'an dernier. Les modalités, les formes de travail changent et je pense notamment au travail sur plateforme et sur le plan international le défi est également de donner un cadre juridique à ces nouvelles formes de travail ainsi que de protéger, pas simplement les droits sociaux, mais également les droits professionnels des travailleurs. Le débat, pour savoir dans quelle mesure la protection juridique des salariés doit s'étendre aux indépendants est un débat difficile. Pour ce qui est des indépendants, des entreprises à une seule personne par exemple, et bien il faut se demander comment on peut leur garantir une rémunération suffisante. Les nouvelles technologies et la numérisation exigent des travailleurs et des travailleuses de nouvelles compétences. Ils doivent constamment s'adapter aux besoins. L'apprentissage tout au long de la vie devient de plus en plus important et ça devrait être une évidence pour nous tous. Nous avons de bonnes chances de réaliser nos objectifs si les gouvernements et les partenaires sociaux y contribuent ensemble. Mais la numérisation permet également d'ouvrir de nouvelles possibilités de participer à la vie sociale, notamment pour les personnes handicapées et les personnes qui travaillent dans le domaine des soins [vgr INAUDIBLE 4:31] les nouvelles possibilités qui s'ouvrent. Donc la garantie de soins dignes et de qualité c'est un défi pour nous tous [vgr INAUDIBLE 4:42] le fait que la conférence travaille sur une déclaration du centenaire pour l'action future de l'OIT. Il s'agit de concevoir activement les changements du monde et du travail. Donc il s'agit en fait de trouver des solutions pour tous les travailleurs dans un monde du travail plus complexe. Depuis cent ans l'OIT a toujours réussi relever les nouveaux défis, donc ensemble faisons en sorte que ça soit le cas à l'avenir. Merci beaucoup.

M. Gustavo Adolfo De Hoyos Walther

Employeur (Mexique)

Madame la Présidente. Délégué représentant de la conférence internationale du travail, au nom des employeurs du Mexique, je félicite l'Organisation Internationale du travail qui fête son premier centenaire. Cet anniversaire doit être une raison de célébrer l'existence de l'OIT, son rôle, mais surtout pour discuter les défis qui s'annoncent à l'Organisation à l'avenir. Aujourd'hui, nous devons reconnaître sans ambiguïté que le véritable défi en matière de travail est la création et le maintien des emplois. De façon générale, nous oublions que dans le monde, on ne crée pas suffisamment de postes de travail pour que quiconque puisse trouver une opportunité d'emploi. Aussi, le principal objectif de l'organisation devrait être au cours des prochaines années de promouvoir les conditions nécessaires pour qu'à l'échelle de la planète, dans chaque État membre de l'Organisation, au niveau sous-national, on organise et on stimule l'investissement productif, c'est ce qui précède la création d'emploi. Il semble parfois que le rhétorique, l'effort institutionnel, agisse surtout sur des aspects qui sont moins pertinents. On parle par exemple de la violence ou du harcèlement. La discussion sur l'avenir du travail n'aura de sens que si dans le présent, on agit de façon institutionnelle pour stimuler plus d'emplois, de meilleurs emplois et si l'on cherche à créer des conditions favorisant la création d'entreprises. Il faut mettre en place également des mesures permettant aux entreprises de croître et de prospérer. C'est ce qui devrait faire l'objet de ces discussions sur l'avenir du travail alors qu'aujourd'hui on parle de la robotisation, de la numérisation qui sembleraient remettre en question l'emploi d'aujourd'hui. La création d'emploi doit être au cœur des préoccupations institutionnelles et j'aimerais partager avec vous certaines réflexions, certaines inquiétudes de la confédération patronale du Mexique et parler des défis que nous allons devoir relever. Alors au sein de l'OIT, l'une des réflexions que nous devons avoir concerne le type de normes, le type de

financement dont ont besoin les petits entrepreneurs ou les grandes entreprises, que ce soit donc des microentreprises, des PME ou des multinationales. Deuxième réflexion nécessaire : l'équilibre entre les droits liés au travail décent et la nécessité de la durabilité économique de chaque poste de travail et il faut trouver ici un équilibre viable. Troisième dimension : la création de capacité, l'amélioration des qualifications pour lutter contre la pauvreté extrême. Créer un emploi qui apporte une valeur ajoutée est essentielle, or nous voyons à l'heure actuelle qu'une grande partie de la population n'a pas accès à ces emplois et à des salaires permettant de les maintenir au-dessus de l'extrême pauvreté. Il faut également tenir compte des différences de rémunération d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays, les choses sont envisagées à court-terme, or il est nécessaire de les envisager à long-terme et de permettre la participation des organisations. Enfin, il est indispensable de reconnaître et de valoriser le rôle fondamental joué par les entreprises dans la création du développement durable. Quel que soit l'orientation idéologique des gouvernements, ici et là les leaders politiques, les gouvernements parlent du développement et du bien-être. Personne ne peut s'opposer à cette aspiration, mais ce que nous voyons c'est que le développement et du bien-être ne sont possibles que par le biais de la création de richesse, or celle-ci dépend de la création d'entreprises. En son second centenaire, l'OIT devra réfléchir davantage à son action pour permettre la création d'entreprises durables et socialement responsables. Les entreprises ne peuvent pas agir seules. C'est le travail qui permet le développement et l'épanouissement des travailleurs, c'est ce que nous défendons. Tout cela est possible par le dialogue social, où le gouvernement et les partenaires créent des conditions de prospérités. Je vous remercie.

M. Carlos Enrique Mancilla García

Travailleur (Guatemala)

Madame la Présidente, alors que nous ne fêtons pas moins que cent ans de l'existence de l'OIT, c'est un honneur considérable que de me permettre de m'adresser à la conférence et d'être représentant des travailleurs du Guatemala. J'aimerais saluer l'élaboration du document « Travailler pour un avenir meilleur » préparé par la Commission Mondiale sur l'avenir du travail. C'est un rapport qui essaie de poser et réflexions et des pistes importantes pour tous ceux qui sont liés au monde du travail. Le document est particulièrement important parce qu'alors que nous vivons un moment historique de mutation technologique, la revendication des droits fondamentaux du travail, la négociation collective et le dialogue social sont des éléments indispensables pour faire face aux nouveaux défis. C'est donc une perspective importante, et elle n'est pas toujours présente dans nos débats et dans notre région et en particulier au Guatemala. Dans ce contexte nous souscrivons entièrement l'idée selon laquelle il faut redonner vie au contrat social qui assure aux travailleurs une participation juste dans le progrès économique, qui assure le respect des droits du travail, les droits syndicaux et la protection des risques auxquels ils sont exposés en raison de leur contribution à l'économie. Il est également nécessaire de souligner l'idée de la mise en place d'une garantie universelle pour tous les travailleurs. Nous devons rappeler cependant que beaucoup de travailleurs dans le monde sont confrontés à des problèmes au licenciement, à l'agression physique, aux assassinats qui sont des pratiques fréquentes dans certains pays pour réprimer les travailleurs comme c'est le cas au Guatemala. En 2019, nous avons fêté les 30 ans de l'adoption de la convention relative aux peuples indigènes tribaux. Au Guatemala, la moitié de la population est indigène et c'est une convention qui a été ratifiée en 1996. Au début de cette année, la commission d'experts sur l'application des normes, des conventions et des recommandations a exprimé sa préoccupation à l'égard du grand nombre d'assassinats perpétrés contre les leaders indigènes et des leaders paysans. Il est également préoccupant de voir que de façon générale, les droits reconnus par la Convention 169 sont très loin d'être appliqués, bien au contraire, au Guatemala, les peuples indigènes continuent d'être les groupes sociaux les plus discriminés, exclus, privés de l'exercice de leurs droits

individuels et collectifs de base. Bien que le Guatemala ne figure plus sur la liste des cas de la commission des normes, les travailleurs du Guatemala continuent d'accorder leur confiance à l'Organisation et nous continuerons à lutter pour la justice sociale et la paix sociale dans le pays. Une autre question importante : le 12 juin dernier, nous avons commémoré la journée mondiale contre le travail des enfants, une action à laquelle s'est joint le mouvement syndical du Guatemala de toutes ses forces. Il est en effet impardonnable qu'en raison de manque d'opportunité, en raison de situation de pauvreté extrême, les enfants se voient obligés de contribuer à la survie de leur famille et ne jouissent pas de leur droit d'enfant. Nous en profitons pour lancer un appel aux mandants de cette institution afin qu'ils promulguent ensemble la Convention 190 qui protègent les travailleurs du monde entier contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Madame la Présidente, la construction d'un avenir juste et équitable, ne pourra pas se faire s'il reste des personnes exclues ou des peuples exclus, bien au contraire, un monde meilleur doit se construire en tenant compte de la diversité, des différences culturelles, de la variété culturelle du monde dans lequel nous vivons avec le respect des droits de l'homme, des droits du travail et syndicaux de tous et de toutes. Nous demandons au gouvernement, aux entreprises, aux travailleurs de commémorer les cent ans de l'OIT, les trente ans de la Convention 169 en promouvant des actions concrètes pour le droit des travailleurs. Oui à la vie, oui à la liberté syndicale et à la négociation collective. Merci.

M. Bruce Mac Master

Employeur (Colombie)

Merci Madame la Présidente de m'accorder la parole. Au nom de [vgr INAUDIBLE 0:05] des employeurs de Colombie j'estime qu'il est de la plus haute importance que de pouvoir s'adresser à cette plénière alors qu'il y a une guerre commerciale en cours et que les employeurs et les travailleurs doivent construire de nouvelles conditions, de [vgr INAUDIBLE 0:21] formel. Dans le rapport du directeur il est important de rappeler que les employeurs assumeront leur rôle pour créer des entreprises en tenant compte des progrès technologiques et en respectant les institutions d'enseignement afin de répondre aux besoins du monde du travail. Dans cette nouvelle réalité, il faut bien comprendre que la meilleure façon d'agir et de disposer d'un cadre juridique. Nous voyons les textes sur l'apprentissage permanent pour promouvoir l'égalité des genres, pour assurer la durabilité économique des emplois. Nous recevons de façon favorable également la création d'encouragement pour créer des conditions permettant d'aider les entreprises à envisager des investissements à long terme dans l'économie réelle. Mais nous ne sommes pas favorables à la notion de garantie universelle qui figure dans ce rapport. Telle que conçue, elle entraînera des difficultés. Son interprétation aussi engendrera des difficultés. C'est pourquoi l'orientation de l'OIT, si elle veut avoir une meilleure productivité du travail, doit envisager des dispositions de développement productif et économique. Madame la Présidente les entreprises pourront assurer plus de croissance et de bien-être social si elles ont les conditions pour le faire. La productivité et la compétitivité vont de pair pour parvenir à une économie, à un marché du travail stable. En Colombie, l'an dernier, nous sommes parvenus à des accords tripartites importants parmi lesquels, je souligne la déclaration sur le travail décent, sur l'augmentation du salaire minimum supérieur à l'inflation, c'est à dire une augmentation exemplaire. Nous avons ainsi créé des accords avec l'EGT et la CTC et nous avons un guide pour de bonnes pratiques dans la négociation collective. Nous pensons maintenant envisager un troisième programme sur la productivité et la formalisation du travail. Les chefs d'entreprises de Colombie mettent en place également des programmes de formation numérique. Nous travaillons pour une plus grande adaptation aux questions environnementales. Enfin, la croissance productive doit tenir compte de l'éducation qui est un facteur accélérateur et là c'est un défi. La plus grande difficulté que rencontrent les entreprises est d'avoir accès à des

qualifications, c'est pourquoi il faut l'apprentissage continu, il faut revoir les méthodes d'enseignement et il faut mettre l'accent sur le bilinguisme. A cette fin depuis plus d'un an, nous avons mis en œuvre le réseau GAN d'apprentissage. J'aimerais également remercier le BIT, département des employeurs, d'avoir soutenu la mise en place du centre d'études sociales. Nous avons travaillé sur le domaine des services en autre. Cela nous permet d'avoir une vision plus ample des réalités nationales parce que nous voulons procéder à des améliorations de la législation colombienne. Nous remercions également l'assistance apportée pour organiser des ateliers sur les droits de l'homme, sur la croissance durable. Madame la Présidente, les chefs d'entreprises veulent la construction d'une société harmonieuse où l'entreprise et les travailleurs constituent l'axe de développement, avec plus de tolérance et d'inclusion sociale. C'est ensemble que nous pourrons le construire à [vgr INAUDIBLE 4:32] nous continuons à œuvrer en ce sens et nous voulons que le plan national de développement approuvé par le congrès soit mis en œuvre. Tout cela se traduira par plus de croissance et plus de bien être pour tous les colombiens. Je vous remercie.

M. James Hoth Mai

Gouvernement (Soudan du Sud)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Ministres, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation de la République du Soudan du Sud et en mon nom propre, je vous félicite Monsieur le Président ainsi que votre Vice-Président d'avoir été élus à la Présidence et à la Vice-Présidence de cette cent-huitième session de la CIT. Je félicite l'OIT et tous les États membres à l'occasion de ce centenaire. L'OIT est arrivée jusqu'ici grâce aux efforts et au dévouement des partenaires. Je félicite également notre Directeur général, Monsieur Guy Ryder et son équipe de l'excellente manière dont cet événement exceptionnel a été organisé. Merci aussi de l'accueil chaleureux réservé à ma délégation. Nous nous félicitons du rapport édifiant et complet de la Commission Mondiale sur l'avenir du travail. Le rapport évoque un certain nombre de questions essentielles pour le monde du travail. Les recommandations qui sont faites placent la personne au centre du système et placent le travail accompli au centre de toutes politiques économiques ou sociales, voilà qui est essentiel. Nous sommes une jeune nation avec des institutions et systèmes en devenir. Nous sommes donc bien placés pour adopter des stratégies qui vont tirer parti de ces recommandations et qui vont nous aider à façonner un meilleur avenir du travail. Le Soudan du Sud s'engage à travailler avec l'OIT pour que les politiques nationales soient alignées sur les principes de l'OIT en matière de relations professionnelles. Nous tenons des consultations tripartites sur toutes les questions qui touchent les partenaires sociaux. Nous avons passé en revue le programme de travail décent dans notre pays avec l'appui de l'OIT. Je félicite d'ailleurs et remercie l'OIT de sa présence chez nous. Le Bureau va coordonner le travail entre le ministère du travail et l'OIT à l'appui de la mise en œuvre du programme et pour le renforcement des capacités car c'est une priorité. L'OIT a contribué à l'impression de la loi sur le travail de 2017, loi qui doit être diffusée. Mais la stabilité politique est toujours indispensable et c'est pourquoi un accord de paix a été signé le 12 septembre 2018 qui nous donne un environnement prometteur pour la création d'emplois pour les plus vulnérables, les jeunes, les femmes, les personnes qui ont des besoins particuliers. Mon pays a connu une chute importante du nombre de décès liés aux conflits, du nombre de déplacements, de viols, de mariages forcés ou autres violences fondées sur le genre. Dans sa quête d'un processus de recrutement qui soit juste et inclusif, le ministère du travail, en collaboration avec les institutions pertinentes et le forum des ONG a élaboré des directives pour le recrutement dans le secteur des ONG, même chose pour le secteur pétrolier. Là, le travail est en cours mais nous voulons préserver la justice sociale pour tous, l'égalité entre les sexes, le travail décent pour avoir un développement sur le long terme et une égalité d'accès à l'emploi. La République du Soudan du Sud appuie l'appel à

la démocratisation du conseil d'administration de l'OIT pour que cet organe soit plus représentatif. Nous travaillons à la ratification de l'instrument de 86. En conclusion, je dirais que ce que nous voulons c'est la justice sociale et le travail décent. Je vous remercie.

M. Julian Braithwaite

Gouvernement (Royaume Uni)

Merci Madame le Président. Je félicite l'OIT qui compte cent ans. Nous sommes très attachés à un système international qui repose sur des règles. L'OIT est là pour améliorer les normes du travail et sa présence est essentielle. Avoir un travail décent, cela vous apporte dignité, capacité de gagner de l'argent et cela détermine aussi votre avenir. Comme le rapport de la Commission Mondiale sur l'avenir du travail le montre clairement, nous traversons une époque de grands changements. Il en va donc de notre responsabilité que de mettre un terme aux inégalités, à l'injustice dans le monde du travail. Les gouvernements, les employeurs, les travailleurs doivent travailler ensemble pour induire des changements positifs. Le Royaume Uni souhaite que l'on aboutisse à une déclaration du centenaire qui fixe le rôle crucial de l'OIT dans les années avenir dans ce contexte d'un monde du travail qui ne cesse de changer et nous sommes décidés à travailler à vos côtés pour y parvenir. Je voudrais maintenant insister sur les inégalités qui persistent sur le marché du travail ; inégalités mises en exergue par le projet de déclaration ; le moment est venu d'arriver à l'égalité pour les femmes une fois pour toute. Nous savons que si les femmes avaient le même rôle sur marché du travail que les hommes, vingt-huit mille milliards seraient ajoutés au PIB en 2025, c'est vingt-six pour cent de plus et nous savons aussi que davantage de femmes sont exploitées via le travail forcé que d'hommes. Le Royaume Uni connaît la chanson. Nous avons un taux d'emploi pour les femmes qui est très élevé : 71,8 pour cent. Nous y sommes parvenus car nous avons milité pour l'égalité entre les sexes sur le marché du travail et nous avons tout fait pour qu'on puisse concilier vie de famille et vie professionnelle. Mais on peut toujours faire davantage, on peut aussi assurer des changements de culture, de mentalité pour que les femmes arrivent à des postes à responsabilités et qui rémunèrent bien. Je suis ravie de vous dire que nous avons l'intention de rejoindre la coalition internationale pour l'égalité de salaire et nous saluons le positionnement de l'OIT en la matière mais le moment est venu de faire davantage et d'avoir une convention juridiquement contraignante au plan international pour éradiquer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous sommes ravis que le Royaume Uni ait joué un rôle majeur en la matière. Je souhaite aussi que l'on ratifie le protocole de l'OIT de 2014 sur le travail forcé et j'espère que cette conférence va adopter la convention sur la violence et le harcèlement au travail qui couvre tous les aspects du travail et tous ceux qui ont besoin de protection. J'ai commencé en disant que nous connaissons de grands changements dans le monde du travail. Pour de nombreuses personnes, partout dans le monde, un emploi ce n'est pas simplement l'espoir. Nous, nous voulons continuer à travailler avec l'OIT pour que chacune ait sa chance et puisse façonner le monde du travail comme il l'entend. Je vous remercie.

M. M.K.L Weerasinghe

Employeur (Sri Lanka)

Je vous remercie Madame. Au nom de la Fédération des employeurs au Sri Lanka et je remercie, je félicite le président et je félicite l'OIT qui célèbre ses cent ans d'existence et de service auprès de ses mandants. Nous remercions les uns et les autres des messages de

condoléances et de solidarité que nous avons reçus notamment de la part du Directeur général et de son équipe mais aussi de tous les collègues dans le sillage de l'attaque terroriste qui a eu lieu à Pâques. Le Sri Lanka est de nouveau sur pied et nous souhaitons vous accueillir chez nous. Nous en profitons pour féliciter le Directeur général qui a produit son rapport, le rapport de la commission sur l'avenir du travail. Nous nous félicitons de ses conclusions, mais nous espérons que des plans d'actions seront déployés pour que l'innovation soit au rendez-vous. Il faut des stratégies d'intégration, il faut que les objectifs soient alignés sur les ODD. Nous célébrons 90 ans d'existence et de service rendus aux employeurs dans mon pays. Nous représentons des employeurs dynamiques, responsables de divers secteurs, nous avons du personnel professionnel hautement qualifiés et nous avons un secrétariat qui est un atout pour nos membres, nous avons une équipe qui est hautement professionnelle, je l'ai dit et surtout motivée. Nous continuerons de travailler avec le Bureau de l'OIT à Colombo ainsi qu'avec ACTEMP pour atteindre les ODD notamment. Nous avons étoffé notre centre de ressources sur le handicap car nous voulons servir d'autres bénéficiaires. Le centre offre un dispositif d'apprentissage à distance pour les personnes qui n'habitent pas à Colombo et qui ne peuvent pas faire l'aller-retour. Nous avons un programme aussi pour les jeunes avec les universités d'état. Nous nous occupons de ceux qui décrochent à l'école. Nous avons distribué des bourses récemment pour une formation en technologie de l'information à Colombo et nous continuons de promouvoir la reconnaissance universelle, la certification des compétences. Nous espérons qu'avec ce type de projets pilotes, nous allons avoir de bons résultats dans le secteur des plantations, dans le secteur du textile notamment. Les compétences, c'est la nouvelle monnaie. Il va falloir veiller à ce que chacun acquiert des compétences. Il faut faire le lien entre salaire et compétence et il faut promouvoir la dignité de la main d'œuvre. Il faut aussi mettre un terme au flux de migrants qui eux ont des emplois faiblement rémunérés et notamment les femmes. Il faut obtenir davantage et il faut mieux coopérer. Une meilleure coopération entre les entreprises et les institutions TVET. L'EFC continue de promouvoir un passeport des compétences qui sera compatible avec ce cadre de qualification pour que les pays qui reçoivent ces travailleurs puissent le faire au mieux. Nous espérons que cela aura un effet positif notamment dans le secteur du bâtiment et ce dans un avenir proche. Mais ce n'est pas tout, nous continuons de travailler sur la problématique des migrations. Nous travaillons avec l'OIE et l'OIM et ce partenariat porte ses fruits puisque nous avons entamé le dialogue d'Abu Dhabi. Nous avons aussi le respect de nos collègues syndicalistes et de leurs affiliés. Nous travaillons avec la fédération internationale des travailleurs du Japon avec tous leurs affiliés dans un grand nombre de projets. L'EFC a assumé la vice-présidence du forum des employeurs d'Asie du Sud. Nous avons organisé une réunion conjointe SAFE-SARTUC à New Delhi en février et cela ouvre la voie à la coopération entre les employeurs de la région et entre les syndicats de la région. L'EFC souhaite se féliciter de ses partenariats avec l'OIE, avec l'OIT-ACTEMP avec l'ITC-OIT le campus de Turin et les autres. Nous remercions le directeur et le personnel du Bureau de l'OIT à Colombo de leur soutien mais nous souhaitons de continuer de travailler. Nous avons aussi le rôle important qui a été joué par le commissaire et son équipe. Mais pour conclure, nous remercions le Directeur général et son équipe qui nous a préparé une fantastique session de la CIT pour célébrer ce centenaire. Je vous remercie.

M. Van Cuong Bui

Travailleur (Viet Nam)

Mesdames et Messieurs, les Délégués de cette conférence internationale du travail. Je voudrais tout d'abord vous faire parvenir à tous les salutations chaleureuses des plus de dix millions et demi de membres des syndicats du Viet Nam. Comme l'indique son nom, la session du centenaire, sept-cent-huitième session de la conférence internationale du travail

marque le centième anniversaire de l'OIT, qui était la première et seule agence tripartite des Nations Unies. Je voudrais féliciter l'OIT de ses grandes réalisations au cours du siècle dernier car ça a contribué de manière significative à la paix dans le monde et au progrès dans le monde. Cette année les syndicats du Viet Nam célèbrent leur quatre-vingt-dixième anniversaire avec quatre-vingt-dix années d'évolution, de développement depuis sa conception et la représentation, la protection des droits légaux et légitimes des travailleurs ainsi que leurs intérêts ont toujours été considérés comme le cœur de notre mandat. Nous sommes donc l'organisation représentative des travailleurs et avec le gouvernement et les agences compétentes ainsi que les organisations d'employeurs au Viet Nam, notre syndicat a fait tous les efforts nécessaires et pris les mesures nécessaires pour renforcer notre pouvoir de négociation, promouvoir le dialogue social, promouvoir également les conventions collectives et la conclusion de ces accords. Ce qui nous a permis d'avoir des relations du travail stables, harmonieuses, constructives. De plus depuis cinq ans notre syndicat joue un rôle actif dans le conseil salarial national pour négocier et fixer un salaire minimum pour les travailleurs avec une augmentation de 55%. De plus la commission des relations du travail national est une institution tripartite efficace dans notre pays pour promouvoir la consultation entre le gouvernement dans la conception des différentes politiques du travail. Au mois de janvier et mars 2019, le Viet Nam a ratifié les Conventions 88 et 159 de l'OIT et la septième session de la quatorzième assemblée nationale du Viet Nam qui a eu lieu récemment à Hanoï a également adopté une résolution sur la ratification de la convention 98. Nous avons beaucoup travaillé, notamment sur la réduction du temps de travail, la rémunération des heures supplémentaires pour arriver à une croissance durable dans toutes ces conditions sociales et économiques de manière à créer des conditions de travail décentes, sûres et un bon niveau de vie pour tous. Les syndicats vietnamiens aujourd'hui accélèrent le processus de réformes pour mieux jouer notre rôle dans la représentation et la défense des droits des travailleurs. Nous sommes donc une force motrice dans la cause de l'industrialisation, la modernisation, l'intégration du Viet Nam sur la scène internationale. Nous sommes tout à fait d'accord avec le rapport du Directeur général et nous nous joignons à l'appel pour ce nouveau contrat social pour la justice sociale selon le principe que le travail n'est pas une matière première. L'emploi a un rôle clé à jouer pour les travailleurs, leur famille, toute l'économie nationale. Il est influencé par un très grand nombre de facteurs. La quatrième révolution industrielle est en cours et a un impact radical surtout dans les aspects de la vie des travailleurs au Viet Nam. Un grand nombre de travailleurs surtout dans les secteurs intensifs de main-d'œuvre tel que le textile, la confection, la chaussure, l'électronique sont face à des défis énormes avec l'expansion de la technologie, de l'automatisation qui peut arriver à terme à remplacer les êtres humains par des robots. Donc la protection des emplois et les efforts en faveur d'un emploi décent sont au cœur des préoccupations du gouvernement, de nos syndicats et des employeurs au Viet Nam. Nous pensons qu'avec cet objectif, l'OIT pourra nous accompagner et accompagner tous les pays y compris donc le Viet Nam en apportant son soutien technique pour arriver à cet objectif commun. Merci de nous avoir aidés, merci l'OIT depuis des années et j'espère que nous pourrons continuer à avoir votre soutien à l'avenir. Nous espérons que nos efforts conjoints, notre détermination permettra d'apporter notre empreinte dans le développement de l'humanité dans le siècle à venir. Merci.

M. Pradeep Dursun

Employeur (Maurice)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de prendre la parole ici au nom des employeurs de l'Île Maurice. Cette année marque le centenaire de l'organisation tripartite qui a subi l'épreuve du temps avec succès et nous devons rendre hommage à tous nos prédécesseurs qui par leur vision faire sorte que les conditions de travail

continuent à être à l'ordre du jour des idéaux de cette institution. Nous voulons aussi remercier tous les membres du secrétariat, les responsables qui continuent à travailler pour que l'OIT continue à avoir un impact significatif sur les différents acteurs du monde de travail. Le travail a beaucoup changé depuis 1919 lorsque les Pères Fondateurs ont créé l'OIT. Dans les cent dernières années, la plupart des pays ont connu de grandes transformations et dans le cas de l'Île Maurice, à l'époque où nous étions encore une colonie, aujourd'hui nous sommes confrontés à de nouveaux défis d'incertitude en tant que petit État insulaire. En même temps, nous devons réfléchir à l'avenir que nous voulons construire collectivement pour nous et pour les générations à venir. Cette année le rapport de la Commission Mondiale présenté par le Directeur général, avec un certain nombre de caractéristiques positives met le doigt sur certain nombre de réalités divergentes dans le monde du travail dans le monde et reconnaît qu'il existe différentes formes de travail mais il ne reconnaît pas entièrement la valeur du secteur privé. Il n'y a pas de recommandations concrètes pour améliorer l'environnement de travail d'entreprises et la promotion des investissements. Nous avons des réserves fortes quant à la notion de garantie du travail universel et de concept de souveraineté dans le temps. Ce thème de garantie nous semble inapproprié à une époque où il n'y a pas de visibilité à long terme dans les entreprises où celles-ci doivent se restructurer de manière continue pour faire face aux besoins de leurs clients. Nous lançons un appel pour que l'OIT s'engage davantage auprès de la communauté des entreprises et l'initiative d'entreprise devrait être mise en œuvre correctement, cela permettra d'avoir une compréhension partagée de la réalité des entreprises dans les différents segments de cette maison. Depuis la déclaration du centenaire devra nous servir pour les années à venir pour renforcer le rôle de l'OIT dans la communauté internationale et confirmer son impact, l'impact de ses actions sur le terrain. L'OIT doit garantir qu'elle soit à la hauteur de sa tâche même après cent ans d'existence. Elle doit se concentrer sur un certain nombre de domaines à savoir être à la pointe en matière de conseil aux décideurs politiques, soutenir les pays qui connaissent une croissance de la productivité et contribuent à la croissance économique au plein emploi, soutenir les Etats qui ont des déficits de travail décent dans le secteur informel, les aider pour voir quels sont les écarts sur le plan institutionnel et politique qui sont souvent la cause du secteur informel. L'avenir du travail ne doit pas être présenté comme une prophétie terrible mais doit se traduire par des initiatives concrètes en tenant compte des communautés qui veulent pouvoir travailler, considérer le travail comme un élément de la construction de la société à l'avenir. L'OIT est un organisme tripartite et nous avons confiance dans sa capacité à avoir un impact positif sur la vie de millions de personnes dans le monde. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. Akmadi Sarbassov

Gouvernement (Kazakhstan)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de saluer tous les participants à la conférence internationale et de vous féliciter à l'occasion du centenaire de l'OIT. Le Kazakhstan appuie les principales recommandations figurant dans le rapport de la Commission Mondiale sur l'avenir du travail. A l'occasion du douzaine forum d'Astana sur l'économie, le 16 mai dernier, dans la ville d'Astana s'est tenue une conférence internationale lors de laquelle nous avons examiné les principales conclusions figurant dans le rapport sur l'avenir du travail. La célébration de l'anniversaire de l'OIT nous donne l'occasion de prévoir la ratification de la convention 175 de l'OIT sur le travail à mi-temps. A l'heure actuelle, nous faisons tout pour renforcer la qualité du travail. Les indicateurs actuels montrent une dynamique positive. Le nombre de salariés est passé à 6,6 millions de personnes, augmentant de 1203 personnes alors que le nombre de travailleurs indépendants a diminué de 2,7 millions et représentent 2,1 millions de personnes. Nous relevons un certain

nombre de défis, notamment face à la numérisation et la technologisation de l'économie. Nous travaillons en matière d'intelligence artificielle et de robotique. Nous devons faire face aux nouvelles exigences et besoins en qualifications des nouveaux employés, ce qui suppose de renforcer les qualifications. Nous avons pour cela défini un plan de développement du Kazakhstan d'ici à 2025. Il a été élaboré en fonction des nouveaux défis et des nouvelles possibilités et envisage de mener cette principale réforme. La réalisation de ce plan stratégique est destinée à assurer une croissance de 4-5% de l'économie et à permettre au Kazakhstan de faire partie du groupe des trente Etats les plus développés au monde. Nous prévoyons de renforcer la productivité du travail de 50% et de renforcer nos exportations de produits qui ne sont pas les produits de base pour qu'ils atteignent jusqu'à 41 milliards de dollars. Pour cela, nous devons améliorer la formation professionnelle et aussi renforcer la motivation de travailleurs. Nous avons ainsi modifié les structures de la main d'œuvre. Dans le monde entier, il a de plus de personnes âgées de 60 ans qui travaillent. Nous devons donc faire face aux nouvelles habitudes de travail, nous devons renforcer les compétences. Nous avons de plus en plus de femmes qui travaillent et aussi des personnes âgées et des personnes aux possibilités physiques limitées. Troisièmement la modélisation et le renforcement des technologies exigent des méthodes de travail plus flexibles. Nous renforçons aussi ce qu'on appelle l'économie du court-terme et il y a de plus en plus de free-lance. En effet nous voulons tenir compte des défis mondiaux et suivre les grandes tendances. Nous prévoyons que notre population atteindra 19,8 millions de personnes d'ici à 2025. Compte tenu de la modernisation technologique de l'économie, nous avons l'intention de renforcer le nombre de cadres de 570 000 personnes. Nous allons aussi réduire le nombre d'emplois non qualifiés de 530 000 personnes dans le contexte de la croissance de la productivité, nous avons prévu une bifurcation vers des domaines plus productifs, par exemple l'éducation, les transports, la construction, le commerce et autres. Nous agissons dans divers domaines en matière d'avenir du travail. Nous menons un programme de renforcement de la productivité du travail d'ici 2021. Nous avons pour cela consacré 816 millions de dollars. En deux ans 1,2 million personnes ont bénéficié de ce programme et nous avons pu créer 680 000 postes de travail. Nous modernisons aussi les postes de travail. Tous les centres de l'emploi travaillent maintenant de nouvelle façon. Ils ont une approche personnalisée maintenant en fonction de diagnostic de compétences qui sont effectués. Les employeurs recourent à ces services. Le recrutement se fait grâce aux services de RH. Nous avons aussi un effort de renforcement des qualifications et nous voulons maintenant assurer une convergence entre les besoins du marché et les compétences des travailleurs. Depuis l'année dernière nous avons un nouveau système de classement des postes d'emplois et nous avons pu ainsi suivre de nouvelles normes ayant publiées 460 nouvelles dans tous les domaines principaux de l'économie. Quatrièmement, le travail décent doit être garanti dans le cadre de législation souple sur l'emploi, c'est la une des nouvelles orientations de notre gouvernement. Le salaire moyen depuis le 1^{er} janvier de cette année a augmenté, passant de 73 à 110 dollars. Je voudrais une fois encore souligner que notre gouvernement poursuivra son effort d'amélioration de sa politique de l'emploi conformément aux normes publiées par l'OIT. Merci de votre attention.

M. Guangping Jiang

Travailleur (Chine)

Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter de votre élection, je suis convaincu que sous votre présidence la conférence sera un plein succès. Cette année marque le centième anniversaire de l'OIT. Au nom de la fédération des syndicats chinois, je tiens à vous en féliciter. Pendant les cent dernières années l'OIT, avec son système unique de tripartisme a apporté de remarquables contributions à la promotion du travail décent, de la justice sociale, à la paix et aux développements mondiaux. Aujourd'hui à l'issue de cent

années, la mondialisation économique, la révolution technologique, les changements démographiques, les changements climatiques entraînent des impacts croissants sur la production et sur la vie de l'humanité. Face aux nouveaux défis que rencontre le monde du travail, il faudra que la communauté internationale, les gouvernements, les syndicats et les entreprises resserrent leur rang et assument leurs responsabilités. Je suis tout à fait d'accord sur ce qui est dit dans le rapport de la Commission Mondiale sur l'avenir du travail publié par le Directeur général. Le rapport mettant l'accent sur l'avenir, propose un programme centré sur l'humain, plaçant l'être humain et le travail décent au cœur du développement social et économique. C'est un plan tourné vers l'avenir et stratégique. Le 11 avril dernier, la fédération chinoise a organisé une réunion tripartite avec le gouvernement et les employeurs et a entretenu un dialogue sur le sujet suivant : efforts conjoints pour un avenir partagé du travail. Nous soulignons que les travailleurs doivent pouvoir bénéficier de leur part de la croissance économique. Nous devons respecter le tripartisme, améliorer les mécanismes de consultation et de coordination avec la participation du gouvernement, des syndicats, des entreprises et élaborer de bonnes relations de travail. Nous devons défendre le multilatéralisme et le dialogue grâce à la coopération, l'inclusivité et des résultats gagnant pour tous. Nous devons diriger un avenir partagé par toute l'humanité et préconiser de meilleures relations internationales marquées par le respect mutuel, l'équité, la justice et de bonnes relations. Nous souscrivons à la déclaration du centenaire. Cette année marque aussi le soixante-dixième anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine. Ces soixante-dix dernières années, sous la direction du parti communiste, les syndicats ont joué un rôle important au service du socialisme à caractéristique chinoise. En octobre dernier, le dix-septième congrès national des syndicats chinois s'est tenu. Le Président Xi Jinping a apporté aux syndicats et à la classe ouvrière des orientations fondamentales pour les années qui viennent. Sous l'égide de Xi Jinping, nous avons un socialisme à caractéristique chinoise en vue d'une aire nouvelle et nos syndicats adhèrent à ce rêve chinois. Nous voulons réaliser les droits fondamentaux des travailleurs, défendre les droits et intérêts des travailleurs. Les syndicats font tout pour travailler dans l'esprit de ces projets. Nous renforçons les organisations de la base et nous faisons face aux défis représentés par l'économie numérisée, les changements climatiques et nous voulons un apprentissage tout au long de la vie de façon à renforcer les gains pour les travailleurs et aussi assurer leur bonheur et leur sécurité. Notre fédération compte maintenant 300 millions de membres et 2809 organisations de base, 24000 accords de négociations collectives ont été signés concernant 285 millions de travailleurs. Entre 2013 et 2018 les syndicats ont organisé des concours de compétences auxquels ont participé 141 millions de travailleurs 5,8 millions travailleurs ont ainsi amélioré leur niveau de compétences. Les syndicats ont également organisé 382 000 programmes de recyclage dont ont bénéficié 34 638 travailleurs. En outre nous avons pu rassembler 20 milliards de Yuan qui ont permis de tirer d'une situation difficile plus de 2 millions de foyers. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pour ce qui est de l'avenir, les syndicats chinois restent engagés en faveur des principes de paix, développement, coopération et de droits de travailleurs et ils appliqueront le mandat de l'OIT. Comme toujours, nous assumerons nos responsabilités dans le cadre du mouvement international du travail. Nous nous opposons à l'embargo frappant Cuba. Nous établirons des liens actifs avec les organisations syndicales au niveau national, régional et international et approfondirons l'amitié unissant les travailleurs de tous les pays. Nous protégerons ensemble les droits des travailleurs et leurs intérêts de façon à ce que l'OIT dispose de meilleures bases pour faire encore mieux pendant son deuxième siècle d'existence. Merci.

Mme Rima Kadri

Gouvernement (République Arabe Syrienne)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation, Mesdames et Messieurs, la conférence se tient à nouveau pour sa cent-huitième session qui coïncide avec le centième anniversaire de l'OIT. Nous renouvelons ensemble notre aspiration à atteindre le travail décent pour tous et nous souhaitons que la gouvernance de cette organisation vise à la justice sociale et au développement durable. C'est d'ailleurs ce que la Syrie cherche à faire. La délégation Syrienne est représentée ici de façon tripartite. Ce qui réaffirme notre statut en tant que membre fondateur de l'OIT. Nous souhaitons atteindre les ODD et en particulier celui qui concerne le travail décent. Nous sommes prêts à coopérer avec d'autres pays pour atteindre la paix et le développement pour tous les peuples. En unité avec l'armée, notre leader Bashar al-Assad, nous sommes unis alors que nous avons été attaqués dans une guerre par les terroristes. Nous essayons de tout faire pour contrecarrer les effets négatifs de cette guerre sur nos infrastructures, sur les ressources humaines, sur le marché du travail. Nous continuons à renforcer notre économie et nos acquis sociaux. Nous continuons à offrir un travail décent à tous les syriens, y compris les personnes déplacées sur le territoire syrien, ainsi que les réfugiés. Nous essayons de créer un environnement favorable sur le lieu du travail et nous essayons ensemble de reconstruire la Syrie. Nous continuons pour cela à avoir un certain nombre de programmes au niveau local afin de stimuler le cycle productif et de faire respecter les normes de travail dans le cadre de sanctions coercitives unilatérales imposées sur la Syrie alors que c'est un pays qui a des ressources financières et humaines limitées. La force de travail de la Syrie en effet est affectée par ces autres pays étrangers qui financent le terrorisme en Syrie et par ces sanctions imposées à la Syrie qui sont une violation du droit international et qui empêchent la reconstruction de notre pays. Ce qui est plus difficile pour nous, ce sont ces attaques terroristes systématiques auxquelles nous sommes confrontées et que ce soit sur le GOLAN ou dans d'autres régions du fait des pratiques arbitraires et violentes d'Israël et je pense en particulier aux palestiniens qui sont privés de leur terre, de leurs ressources en eau et qui se retrouvent dans une situation économique dramatique, or cela fait partie de leur droits fondamentaux. Dans le rapport du Directeur général, il n'y avait qu'un tout petit paragraphe sur le droit du peuple sur le Golan syrien et dans les territoires arabes occupés. Quelques violations contre les syriens, contre les droits des syriens dans le Golan occupé ont été mentionnées, mais il y a eu bien d'autres violations qu'il aurait fallu souligner et je vous renvoie pour cela au fait que dans le rapport, nous considérons qu'il n'est pas normal de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien avec la reconnaissance des États-Unis d'Amérique en mars 2019, c'est une violation de la résolution de Conseil de Sécurité 497 de 1980. Pour nous le Golan syrien sera toujours syrien et nous pourra jamais être affecté par les décisions d'un État, quel que soit cet État. Le peuple syrien est déterminé à libérer sa terre et à retrouver sa souveraineté sur le Golan quel que soit l'arrogance et la position hégémonique des belligérants. En 2018, nous avons repris un programme de coopération avec le BIT et nous espérons que cette coopération avec le BIT se poursuivra et permettra d'obtenir une protection pour les projets politiques et économiques de notre pays, car ces programmes ne porteront pas leurs fruits s'il n'y a pas de coopération entre cette organisation, la Syrie et les États voisins. Nous espérons que cette conférence sera couronnée de succès et nous vous souhaitons le plus grand succès.

M. Omar Faruk Osman Nur

Travailleur (Somalie)

Merci Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Excellence, Mesdames et Monsieur les Représentants de partenaires sociaux, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un immense plaisir de m'adresser à vous et de m'exprimer au nom de la Fédération des syndicats somaliens à cette cent-huitième session de la conférence

internationale du travail. Nous félicitons de cet anniversaire, ce centième anniversaire de la plus vieille organisation de la famille des Nations Unies. Nous félicitons le Directeur général pour son rapport qui souligne les nécessités d'avancer dans le cadre de l'initiative pour le monde du travail de demain. Nous vous remercions d'avoir rendu à la République Fédérale de Somalie son droit de vote, nous nous en félicitons. Merci infiniment. Nous aimerions féliciter à nouveau Directeur général pour son rapport. Il a en effet mis l'accent sur les progrès qui doivent être faits dans le cadre de l'initiative sur le monde du travail, en particulier la question de l'égalité des genres. Nous regardons au microscope deux questions qui affectent particulièrement les femmes au travail. Il s'agit du harcèlement et de la violence. Le rapport souligne que l'objectif d'égalité de justice et de progrès est encore loin et incertain et que le progrès sont lents c'est pourquoi nous pensons qu'il faut multiplier les efforts lors de cette conférence pour négocier et adopter une norme internationale pour nous guider dans la lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Ce sera une contribution majeure pour avancer sur la voie de l'égalité. Le point qui est inscrit à l'ordre du jour : violence et harcèlement dans le monde du travail est très important pour nous tant en tant qu'organisation syndicale qu'au niveau de notre pays qui a connu des violences sanguinaires pendant des années. Chaque année des centaines de travailleurs somaliens et en particulier des femmes perdent la vie du fait de la violence policière. Par conséquent, nous voulons dire que ceci, non seulement est coûteux mais que c'est inacceptable. Aujourd'hui le monde est confronté à des problèmes graves tels que les inégalités, le chômage, sous-emploi, l'injustice sociale, le changement climatique, la violence croissante et l'impunité qui s'étend. L'intégration économique rapide du dernier siècle à amener à un développement des chaînes de valeur et des modèles qui amènent à l'informalité, aux inégalités. La majorité des travailleurs travaillent pour un salaire de misère tout en augmentant leur productivité. La croissance économique ne bénéficie qu'à un petit nombre qui emporte la part du lion alors que les travailleurs s'enfoncent dans la pauvreté, l'anxiété, la peur et ceci résultent de décisions qui sont des solutions inhumaines, il faut donc restaurer l'agenda centré sur l'humain. Il est donc impératif de développer une nouvelle façon de penser. Il faut changer de modèle en nous basant sur la liberté, sur la justice sociale et sur le travail décent pour tous. Nous sommes heureux de faire rapport sur le fait que depuis la dernière conférence internationale du travail, la Somalie a pris des mesures pour renforcer l'inclusion sociale, le dialogue social, le tripartisme. Un nouveau code du travail a été adopté par les partenaires tripartites. Ils protègent effectivement les droits des travailleurs en Somalie. Une nouvelle politique pour l'emploi au niveau national a été mise en œuvre et une nouvelle législation de protection sociale a été adoptée. Nous pensons qu'il faut promouvoir une culture du respect, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la justice sociale en Somalie. Nous considérons que le chômage est un obstacle majeur pour atteindre la paix durable, la stabilité, le développement en Somalie. Nous demandons instamment au BIT de multiplier ses programmes pour aider la Somalie. Nous pensons que le programme pour le travail décent doit être appliqué dans notre pays. La liberté d'association est essentielle pour soutenir les progrès dans notre pays et que la pauvreté partout est un danger pour la prospérité où que ce soit. Enfin, puisque nous ouvrons la voie pour ces cent prochaines années ces principes consacrés par la déclaration de Philadelphie et son message sont essentiels. Il ne peut avoir de paix durable sans justice sociale, fin de citation. C'est un slogan qui doit nous guider encore pour cent ans. Je vous remercie.

M. Iain Lees-Galloway

Gouvernement (Nouvelle Zélande)

Madame la Vice-Présidente, chers collègues, je vous présente les salutations du Premier Ministre de mon pays, Jacinda Arden à l'occasion du premier centenaire de l'OIT. L'OIT se trouve au cœur de l'effort mondial de promotion du bien être des travailleurs du monde

entier. En 1919, une grande transformation est intervenue avec l'appui de la nouvelle Zélande, membre fondateur, cela de façon à assurer la paix universelle et sociale et durable grâce à la justice sociale. Il y a quelques semaines à peine, le gouvernement de mon pays a eu le plaisir d'annoncer son premier budget de bien-être C'est un premier pas de transformation alors que nous voulons de nouvelle manière aborder la question du progrès et de l'aide à notre peuple. Plutôt que d'insister sur le PNB et la croissance des exportations, notre budget de bien-être porte sur le bien-être de la population de la Nouvelle Zélande. Au cœur de ce premier budget de bien-être se trouve notre engagement en faveur de la santé mentale. C'est notre investissement le plus important. Nous avons tous besoin d'aide tout au long de la vie de la part de nos collègues, et de nos familles, de nos amis. Nous devons faire preuve d'humanité en tout ce que nous faisons. Pour notre économie, nos lieux de travail, et pour que notre société aussi soit productive, il faut que la croissance soit inclusive et qu'elle apporte un appui. Nous devons nous aider les uns, les autres. Nos lieux de travail ne doivent pas différer de ça. Le lieu de travail doit être marqué par le bien être. Comme l'OIT, nous nous heurtons au problème qui l'aide à assurer un emploi intéressant et un travail décent face aux changements technologiques, démographiques et économiques. L'avenir du travail va beaucoup changer dans les décennies qui viennent. Le rythme futur et l'échelle de changement sur le lieu de travail seront considérables, et plus important que dans le passé. Les inégalités risquent d'en être exacerbées. Mon gouvernement compte aider sa population face aux transitions que nous allons traverser. Nous voulons améliorer le bien-être et les niveaux de notre population grâce à une croissance productive durable et inclusive. Nous voulons une économie de bonne qualité, novatrice, qui offre de bons emplois, des conditions de travail décent et des salaires équitables, tout en renforçant la croissance et la productivité. Nous voulons veiller à ce que les changements sur le lieu de travail bénéficieront d'abord aux plus vulnérables. Nous voulons relever le niveau minimum, contribuer à aider à la santé mentale sur le lieu de travail, aider les travailleurs vulnérables, les protéger tous les travailleurs de l'exploitation. J'ai rencontré un groupe de gardes de sécurité la semaine dernière qui m'ont relaté leur situation. Ils doivent travailler de longues heures pour survivre et leur santé et leur sécurité se trouvent menacées au travail. Ils ont du mal à payer leur loyer. Dans notre société moderne, cela ne devrait pas être un problème, mais en Nouvelle Zélande, nous avons vu augmenter les inégalité cette dernière décennie, lorsque les revenus ont augmenté, ça n'a pas été le cas pour ceux qui se trouvaient à la base. Nous avons des conditions de santé, de bien-être qui s'aggravent. Nous sommes déterminés à lutter contre cela. Nous avons beaucoup à faire, comme on l'a dit. En tant que Ministre chargé des relations de travail et de la sécurité, je suis à la tête de la mise en œuvre de mesures qui doivent réaliser cette vision. Nous relevons le niveau minimum de salaire, nous incluons les efforts de santé mentale dans nos plans de travail et de sécurité, nous assistons sur la prévention du harcèlement, de l'intimidation, nous renforçons le congé parental rémunéré, nous aidons les victimes de violence familiale, nous renforçons l'équité en matière de salaire, nous rétablissons les droits de convention collective qui avaient été perdus lors du gouvernement précédent. Pour tout cela nous devons assurer qu'il y ait de bons employeurs qui ne soient pas défavorisés s'ils versent des salaires raisonnables et s'ils établissent des conditions décentes de travail. Pour cela nous voulons passer des accords de salaires équitables avec l'ensemble des secteurs d'emplois. En tant que ministre de l'immigration, je suis préoccupé, car je pense que les migrants qui parviennent sur nos côtes ne doivent pas être soumis à l'exploitation. Nous prévoyons déjà de lourdes sanctions pour les employeurs qui exploitent les travailleurs migrants en réduisant l'accès aux aides et nous les frappons de peines de prison et de lourdes amendes. A l'heure actuelle, nous examinons la situation des migrants de façon à mieux comprendre les facteurs actuels en vigueur et nous voulons changer la situation. Nous voulons éliminer le fléau de l'exploitation du marché du travail. Dans un même esprit, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons l'intention de ratifier le protocole sur le travail forcé de 2014 un peu plus tard cette année. Nous sommes fiers à cette occasion de nous tenir aux côtés de l'OIT et de la communauté internationale alors que nous cherchons à éliminer le fléau du travail forcé, de l'esclavage moderne et que nous voulons promouvoir un travail décent pour l'avenir du travail dans le monde entier.

M. Kishore Kumar Rungta

Employeur (Inde)

Madame la Vice-Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, au nom des employeurs indiens, je vous salue tous. A l'occasion de la cent-huitième session de la conférence internationale du travail et je félicite l'OIT à l'occasion des célébrations qui montrent les grands résultats de l'OIT, son acceptabilité, sa contribution à la paix et à la justice sociale. C'est aussi l'occasion pour nous de réaffirmer les valeurs de l'OIT qui nous ont aidé à réaliser les objectifs de paix économique et de justice sociale tout en renforçant le tripartisme. Ce cheminement a été marqué par des jalons très marquants, j'en rappellerai certains : la Déclaration de Philadelphie de 1944, le slogan de l'époque, « La pauvreté où qu'elle soit est une menace pour la prospérité partout », ensuite le Prix Nobel de la paix pour l'OIT en 69, la déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail de 1998, le travail décent, 1999, la déclaration de l'OIT sur la justice sociale en vue d'une mondialisation équitable, 2002, cela ayant inscrit le développement social dans la croissance économique. L'OIT mérite nos félicitations et pourtant nous sommes confrontés à de graves défis et les acquis jusqu'ici ne peuvent pas tout résoudre. A l'heure actuelle, il manque 280 millions d'emplois à l'échelle mondiale, et il faudra créer 280 millions d'emplois dans les cinq années qui viennent. Quatre milliards de personnes sont privées de protection sociale, 707 millions, soit 10% de la population, vivent avec moins d'1,90 dollars par jour et 328 millions d'enfants vivent dans la plus extrême. 36,7 millions de personnes souffrent du VIH Sida à l'échelle mondiale. Ajoutons à cela que nous avons défini des objectifs à réaliser dans le cadre du développement durable et de l'avenir du travail. Pour réaliser ce programme nous avons besoin d'une approche visionnaire, d'un partenariat stratégique et d'une nouvelle synergie institutionnelle. La croissance et l'emploi sont des facteurs essentiels face à cette situation. Malheureusement les deux sont en recul. Le PNB mondial doit baisser de 3,75 % en 2017 à 3,5 % en 2019. Le protectionnisme réduit les avantages acquis grâce à la mondialisation. Le libre-échange commercial et de technologie et d'investissement est essentiel pour accélérer la croissance. La création d'emplois dépend de nombreux facteurs, tel qu'un environnement stable, une main d'œuvre compétente disponible et un cadre réglementaire souple. Le phénomène de croissance du chômage que nous avons connu dans notre pays ces dernières années risque de s'aggraver en raison de l'automatisation et de l'adoption de nouvelles technologies à l'avenir. Dans mon pays un million de personnes entrent sur le marché de l'emploi chaque mois. Mais où sont les possibilités d'emplois qui pourraient absorber ces nouveaux millions de futurs travailleurs ? Il faudra apporter des solutions. L'OIT a fait porter son attention sur l'avenir du travail grâce au rapport du Directeur général et nous avons vu que ce domaine est marqué par divers facteurs tels que l'environnement, la technologie, l'automatisation risquent d'entraîner moins de possibilités d'emplois à l'avenir. Étant donnés les profils actuels de la main d'œuvre, et les processus de production classiques, les pertes d'emplois sont éminentes, surtout dans les pays en développement ou sous-développés. Par conséquent, la création d'emplois doit faire l'objet de programmes et politiques de l'OIT. Comment traiter le problème de la perte d'emploi dans le cadre du débat sur l'avenir du travail ? Une éducation tournée vers l'avenir, le développement des compétences, une formation tout au long de la vie, voilà des solutions en vue d'une sécurité sociale. L'OIT, avec l'aide d'organismes tels que la Banque Mondiale et le FMI devraient lancer des projets ambitieux de développement des capacités pour l'Asie et l'Afrique. Ces compétences doivent être modernes et tenir compte des besoins du marché. La promotion de l'emploi indépendant grâce à l'entrepreneuriat est une autre stratégie pour lutter contre le chômage. Le secteur informel emploi plus de 90 % de nos travailleurs. Ce qu'il faut maintenant c'est améliorer la qualité des emplois et leur productivité au moyen de la formation et de la mobilisation de ressources. Je félicite l'OIT d'avoir identifié une initiative entreprise parmi les initiatives du centenaire. L'accent mis sur les entreprises

durables est essentiel. Des possibilités de travail décent ne seront possibles que grâce à des entreprises durables et un cadre institutionnel souple, une culture de l'entreprise et l'accent mis sur la productivité doivent être défendus. La mobilité du travail joue un rôle important pour accélérer la croissance économique, la compétitivité, le développement. Les entreprises doivent s'attirer de nouveaux talents. Au niveau mondial, en même temps les pays d'origine peuvent bénéficier des ressources apportées par leur diaspora et renforcer leurs compétences aussi. A l'occasion des célébrations du centenaire, je prie l'OIT de renforcer son engagement en faveur d'une migration équitable. Nous devons défendre de meilleures synergies, réduire la bureaucratie et adopter une approche orientée sur l'action. Je voudrais à nouveau féliciter l'OIT.

Mme Cinzia Del Rio

Travailleur (Italie)

Madame la Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, je vous apporte à contribution au nom des trois confédérations syndicales italiennes CGIL, CJSI et UIL. Nous sommes ici non seulement pour célébrer le centenaire de l'OIT, pour essayer aussi de construire le nouvel ordre du jour de l'organisation pour les années à venir de manière à faire face aux transformations mondiales du monde du travail et de leur impact. Nous voulons renouveler le contrat social qui a été à la base de l'OIT il y a cent ans. Nous apprécions les analyses, les propositions émanant du rapport de la Commission Mondiale présenté par le Directeur général ici. Ce rapport fixe les lignes de ce nouveau contrat social sur lequel nous devons travailler, que nous devons mettre en œuvre et indique quels sont les domaines où les investissements doivent être canalisés pour maintenir cette approche centrée sur l'humain, les droits du travail, y compris face à l'automatisation et la numérisation. Il préconise des mesures pour moderniser les droits du travail et prévenir l'exclusion, la précarisation du travail surtout en tenant compte de l'impact des innovations rapides et de la technologie ainsi que de la transition verte dans un monde mondialisé. Il s'agit d'un ordre du jour pour le travail à l'avenir. La justice sociale est toujours un élément clé d'une paix durable et de la garantie de la démocratie dans nos sociétés. La justice sociale, les inégalités croissantes encouragent le populisme comme on l'a vu lors des résultats des dernières élections européennes dans certains pays. C'est pour cette raison que le rôle de l'OIT est central dans la mise en œuvre et l'application des conventions. Ce rôle doit être renforcé avec un mécanisme de supervision plus fort, une approche fondée sur des sanctions lorsqu'il y a violation des éléments fondamentaux de ces conventions y compris le droit de vote. L'environnement du marché du travail est caractérisé par un degré d'incertitude extrêmement élevé avec la création de disparités dans les possibilités d'emploi, dans la répartition des revenus et l'inclusion sociale. Nous avons besoin de nouveaux outils, de nouvelles politiques avec une responsabilité partagée entre les gouvernements et les partenaires sociaux dans une perspective à long-terme, sans se laisser guider par des intérêts à court-terme. L'OIT a un rôle clé à jouer dans le système multilatéral, un rôle clé de conseil dans la définition des politiques et des nouveaux instruments internationaux, des normes internationales dans les domaines où nous avons besoin d'une approche commune, et que l'impact des nouvelles formes de travail non normalisé ainsi que dans le concept de relation d'emploi le droit à la représentation collective et aux négociations collectives. Comment faire face à la mobilité du travail qui, dans un monde numérisé n'est plus physique mais virtuel par de les pays, ou comment faire face aux conditions de travail, au processus dans les multinationales et dans les chaînes d'approvisionnement ? Un grand nombre de secteurs où le débat est en cours au niveau international sur les mesures nécessaires qui seront adoptées pour garantir une concurrence loyale, des instruments internationaux pour considérer la diligence des entreprises, et l'OIT a un rôle clé à jouer dans ce cadre, mais l'OIT a besoin non seulement de notre confiance, mais aussi d'une volonté politique très

forte de tous les partenaires. Nous sommes favorables à une garantie du travail pour tous les travailleurs quel que soit leur statut d'emploi, de manière à garantir la protection sociale et la reconnaissance des droits du travail. Nous sommes en faveur également de l'inclusion de la santé, de la sécurité dans les conventions fondamentales de l'OIT, car la santé, la sécurité, la protection des travailleurs doivent être reconnues comme un droit humain. La reconnaissance du droit à l'apprentissage tout au long de la vie est fondamentale. Il s'agit d'un travail commun entre l'OIT, l'Union Européenne et l'OCDE qui permettrait de fixer un cadre clair qui garantirait ainsi ce droit à tous travailleurs. Nous sommes ici pour adopter également la convention pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. Il nous faut l'engagement convaincu de tous les partenaires pour adopter des normes fortes. Enfin, une dernière remarque sur le dialogue social. L'OIT est la maison du dialogue social international, un dialogue tripartite avec négociations et compromis, mais nous ne pouvons accepter de veto, personne ne doit menacer de faire veto, nous avons besoin de la confiance, de croire dans des objectifs communs, de confiance mutuelle car nous avons besoin d'aller ensemble, peut-être lentement mais en tout cas ensemble.

M. Soewarto Moestadja

Gouvernement (Suriname)

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Délégués, bon après-midi. Je voudrais vous féliciter en ce moment très favorable, en la commémoration du centenaire de l'OIT. Je voudrais remercier le Directeur général de sa vision dans le rapport spécial. Le centenaire de l'OIT est le moment bienvenu pour nous de revoir et réorganiser nos systèmes en mettant l'accent sur l'avenir du monde du travail. En 2016, nous avons lancé ce processus au Suriname avec la création de la commission dite de réorientation. Au moment où nous commémorons ce centenaire, les petits pays en voie de développement sont confrontés à de nouveaux défis sur le marché international. En effet, les progrès technologiques créeront de nouveaux emplois, mais ceux qui perdront leur emploi dans cette transition, seront peut-être ceux qui seront les moins bien équipés pour se saisir de ces nouvelles possibilités. Nous sommes d'accord pour dire que les nouvelles qualifications d'aujourd'hui ne correspondront pas aux emplois de demain et que les qualifications récemment acquises risquent de devenir obsolètes. Il y a une tendance, d'ailleurs, dans nos petites économies de mettre l'accent sur les nouvelles technologies d'information et la nouvelle génération des travailleurs est très proche de ces nouvelles technologies mais il faut établir un lien plus fort entre la formation, les nouvelles technologies de l'information dans tous les secteurs. Le Suriname a une population jeune, les moins de 24 ans représentent approximativement 42 % de la population. Cependant, nous avons un exode constant de jeunes vers des économies plus fortes qui représente une menace pour les secteurs notamment du soin, des secteurs de la santé et d'autres secteurs. Pour faire face à ce manque de qualifications, le gouvernement a mis en place récemment une nouvelle autorité nationale de formation. Notre région se bat également par rapport à la faiblesse de la productivité et nous avons enfin adopté la nouvelle loi sur la création d'un centre de productivité cette année. Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour dire que tous les travailleurs devraient pouvoir jouir des droits fondamentaux des travailleurs avec des salaires décent, un maximum d'heures de travail, la santé, la sécurité sur le lieu de travail, et nous avons récemment adopté une loi sur la position des travailleurs, des agences de travail temporaires et du travail contractuel. Nous sommes aussi convaincus de la notion de souveraineté dans le temps, mentionnée dans le rapport du Directeur général et nous avons déjà inclus ce concept dans un nouveau projet de loi. Le Suriname applique les normes internationales du travail, dans le cadre bien sûr de notre contexte national, politique et économique. Nous sommes très favorables à une mise en place

de normes internationales sur la violence sur le lieu de travail et nous avons d'ailleurs préparé un projet de loi sur la violence y compris le harcèlement sur le lieu de travail. Après la réalisation d'un programme très complet sur le droit du travail, nous allons nous concentrer à l'avenir sur la qualité et les besoins de la force de travail de la population active, de leur famille, de la jeunesse, de l'entrepreneuriat, les nouvelles modalités de travail, la responsabilité sociale des entreprises, la productivité, le système d'information du marché du travail et une réforme d'inspection du travail. Je vous remercie de votre attention.

M. Pieris Pieri

Travailleur (Chypre)

Madame et Messieurs, les Membres de la tribune, chers amis, permettez-moi, avant de commencer mon intervention à vous féliciter au nom des travailleurs chypriotes à l'occasion du centième anniversaire de l'OIT. Je voudrais commencer par faire remarquer qu'à notre avis que les préoccupations concernant l'avenir du travail ainsi que les modifications et les défis du marché du travail qui découlent des évolutions technologiques sont bien soulignées dans le rapport, mais en même temps, alors que l'on parle des préoccupations quant à l'avenir du travail, il faut aussi réfléchir sur le travail et la réalité que connaissent les travailleurs aujourd'hui. Avec les évolutions technologiques, on pourrait s'attendre à ce que les travailleurs du monde entier puissent s'attendre à un minimum de dignité, or c'est l'inverse qui est vrai. L'injustice sociale est toujours une réalité pour des millions des personnes, alors que les résultats de l'usage des technologie et l'amélioration de la productivité restent entre les mains de quelques-uns. Aujourd'hui deux milliards de personnes travaillent dans le secteur informel sans aucune protection sociale le plus souvent. Plus d'un quart de la population de la planète est privé d'accès à l'éducation, à la santé, à l'électricité et à l'eau potable. Les réalités du monde aujourd'hui rappellent avec intensité les principes fondateurs de l'OIT à savoir que le travail n'est pas une marchandise et que la paix ne peut être atteinte que grâce à la justice sociale. Mais, est-ce que nous pouvons créer un avenir prospère lorsque souvent le droit du travail et les droits des syndicats sont remis en cause lorsque la déréglementation des relations du travail, le démantèlement de l'État et de la sécurité sociale est la politique dominante. Ces politiques libérales et le capitalisme mondialisé n'apportent rien de bon pour l'avenir. Au-delà des déclarations, il faut des politiques de promotion de la solidarité sociale et de répartition juste des richesses. Les mécanismes nécessaires pour défendre et garantir l'application des conventions collectives sont nécessaires. En tant que mouvement syndical dans mon pays, Chypre, nous défendons ces principes. Le mouvement syndical et en particulier les organisations internationales des syndicats doivent jouer un rôle décisif pour atteindre ces objectifs en étant aux cotés des luttes des travailleurs. Mon organisation qui fait partie de la fédération mondiale des syndicats dont elle est d'ailleurs un des membres fondateurs travaille à l'unité et à l'action conjointe au niveau international. Chers amis, à ce stade, j'aimerais dire quelques mots de mon pays, Chypre. Depuis 45 ans, en tant que travailleurs, nous avons souffert des conséquences de l'occupation turque et de la division de notre territoire, c'est pourquoi en plus de nos luttes pour la défense des droits des travailleurs et de leur niveau de vie, notre mouvement syndical a, parmi ses priorités une solution politique pour le problème chypriote. Sans cette solution de la réunification des Chypre, il ne pourra pas y avoir de véritable défense des droits de travailleurs. Enfin, je voudrais féliciter l'OIT, pour ses cent ans d'existence et tous les résultats obtenus. Nous sommes convaincus qu'en ces temps de célébrations, il est temps d'atteindre nos objectifs et nous espérons que les résultats de la conférence de cette année contribueront à avancer pour renforcer la position des travailleurs. Avec ses cent ans d'expériences et ses réussites historiques, l'OIT, une organisation qui est le résultat de la lutte des peuples pour la paix a véritablement un historique de succès. L'OIT reste un cadre important pour la lutte des travailleurs dans le cadre de la justice sociale. Je vous remercie.

M. Samaraweera Ravindra

Gouvernement (Sri Lanka)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellence, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, pendant un siècle, l'OIT, par son mécanisme tripartite a immensément contribué à atteindre le mandat consacré par sa Constitution, à savoir, atteindre une paix universelle durable basée sur la justice sociale. Néanmoins, la réalité d'aujourd'hui montre que nous sommes à nouveau confrontés à de nouveaux défis alors que le monde du travail évolue très rapidement. Les progrès technologiques rapides, tels que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique entre autres, sont en train de bouleverser le monde du travail. Bien sûr, cela va créer de nouvelles opportunités d'emploi, mais il y a le risque d'une perte d'emploi et d'une érosion de la relation traditionnelle employeur-employé, qui exige de nouvelles formes d'affiliation à des organisations et de dialogue entre les partenaires sociaux. Ce sont là des défis pour la protection des droits des travailleurs, y compris la liberté d'association, les conditions d'emploi, la sécurité sociale tels qu'ils peuvent être compris de façon conventionnelle. C'est pourquoi, dans nos efforts pour créer un meilleur avenir pour tous, il faut, non seulement répondre aux exigences de nouvelles compétences pour les travailleurs, mais aussi relever les défis qui se posent aux nouvelles formes de relation entre employeurs et employés. Madame la Présidente, je me félicite du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. J'observe d'ailleurs qu'elle a identifié trois axes d'action, particulièrement pertinents et qui devraient nous permettre de formuler les bonnes politiques. Je suis d'accord avec la recommandation que l'on trouve dans le rapport sur l'importance qu'il y a à investir dans les personnes, parallèlement aux avancées technologiques. Ceci est d'autant plus important que beaucoup de pays en développement sont confrontés au phénomène de populations qui vieillissent rapidement, alors que dans d'autres pays, la jeunesse est de plus en plus présente. Il est essentiel donc, dans ce contexte, face aux changements technologiques rapides de travailler à la justice sociale dans le monde de travail pour atteindre les ODD ; l'économie des services à la personne, l'économie verte sont des domaines potentiels dans lesquels il faut investir en plus de nouvelles technologies pour créer de nouveaux emplois et pendant ce temps, nous devons reconnaître que nous avons à peine 10 ans pour atteindre les ODD, mais que l'avenir du travail va bien au-delà de cette date. Nous avons pu observer au cours des trente dernières années une inégalité croissante sur le plan économique et social. Ceci nous préoccupe car cela exacerbe les inégalités déjà existantes et c'est un revers pour l'OIT qui est basé sur la justice sociale. C'est pourquoi je demande instamment à l'OIT et à ses partenaires de réorienter ses politiques et ses programmes pour pouvoir combler le fossé qui existe entre les différents pays. Madame la Présidente, dans mon pays, nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour relever les défis de l'avenir du travail. Nous avons préparé un rapport sur l'avenir du travail dans le contexte du Sri Lanka dans le droit-fil du rapport de la Commission mondiale. Nous sommes conscients de ce qui nous attend à l'avenir et nous nous préparons à cela. Des mesures ont été prises et nous avons amendé le droit du travail pour faire face aux changements du monde du travail. L'assistance technique du BIT dans ce domaine est excellente et nous nous en félicitons et nous demandons à ce que ce soutien se poursuive pour que nous puissions mettre en œuvre les recommandations du rapport national. J'ai le plaisir de dire que cette année, nous avons ratifié le protocole 29 de l'OIT de la Convention sur le travail forcé et le Sri Lanka est le second en Asie et le premier en Asie du Sud à ratifier ce traité. Ceci montre notre engagement à garantir un travail décent dans tous les lieux de travail. Avant de conclure, je voudrais remercier M. Guy Ryder et le BIT pour leurs orientations et leur aide auprès de tous les États Membres et nous espérons qu'ensemble nous serons capables et relever les défis pour le monde du travail à l'avenir. Je vous remercie.

M. Hongren Zhu**Employeur (Chine)**

Madame la Présidente, cette année marque le centième anniversaire de l'OIT. Pendant ces dernières cent années, les principes défendus par l'OIT ont traversé avec succès l'épreuve du temps et joué un rôle essentiel pour promouvoir la justice sociale grâce à la coopération entre l'OIT et les gouvernements, les Organisations d'employeurs et de travailleurs et les États Membres. Permettez-moi, au nom de Monsieur Wang Zhongyu, Président de l'Association des employeurs de Chine, de tous mes collègues, de présenter toutes nos salutations à l'OIT à l'occasion de son centenaire. Nous lui souhaitons d'entamer un nouveau voyage, vers de nouveaux succès pour préparer un meilleur avenir. Le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail offre une orientation pour les États Membres de l'Organisation pour qu'ils puissent relever les futurs défis en matière de travail. À notre avis, pour mieux comprendre ce rapport, nous ne devons pas oublier qu'il a deux caractéristiques principales ; d'abord il est tourné vers l'avenir, on y évoque les difficultés et les défis en matière de transformation du monde du travail. Nous devons rester au programme qui met l'être humain au cœur des programmes et le développement technologique doit être au service de l'Homme et de son mode de survie. Deuxièmement, ce rapport est pragmatique. Les États Membres doivent redoubler d'investissements dans les capacités humaines, dans les institutions faites pour le travail et le travail doit être décent. La société entière doit s'intéresser davantage à l'emploi des jeunes, des femmes, des groupes peu qualifiés et des travailleurs migrants et tous doivent assumer leurs responsabilités et œuvrer pour que la justice sociale fasse l'objet d'une promotion. Nous apprécions hautement ce rapport, nous espérons que l'OIT renforcera le rôle des entreprises et permettra aux organisations d'employeurs d'organiser un travail décent pour tous. Pour créer un meilleur avenir avec un programme centré sur l'humain, nous devons promouvoir des investissements de long terme dans l'économie réelle et créer un environnement porteur, favorable à des entreprises durables. Cette année, la Chine a passé des accords et notre gouvernement fait tout pour améliorer le climat pour les affaires. Nous renforçons l'action menée en faveur de PME, nous voulons accélérer la réforme orientée sur le marché et créer un environnement favorable au commerce. Nous favorisons la restructuration et l'optimisation, nous favorisons les activités des entreprises. En tant que représentant des employeurs, nous coopérons avec l'OIT et les organisations d'employeurs de divers pays. Une étude portant sur l'impact de la mondialisation, le vieillissement de la population, les changements climatiques et l'introduction d'internet sur l'avenir des entreprises et du marché du travail. Nous participons aussi à l'examen des textes de loi, de façon à répondre aux besoins des entreprises, nous faisons une promotion de la transformation des entreprises en fonction du monde du travail. Mesdames et messieurs, la Chine aujourd'hui œuvre pour créer une société moderne et prospère à tous égards. Nous voulons un meilleur avenir pour l'humanité. Dans ce contexte nous renforcerons notre coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs de divers pays de façon à améliorer le dialogue social ainsi que les mécanismes tripartites. Face aux incertitudes pesant sur le monde du travail, nous sommes prêts à coopérer avec les autres organisations pour lutter contre le protectionnisme commercial, renforcer les échanges commerciaux entre les entreprises chinoises et les entreprises d'autres pays, en profitant pleinement des possibilités que représentent l'initiative de la nouvelle route de la soie. Nous voulons contribuer à la réalisation de l'objectif de travail décent et de développement durable pour tous. Merci.

M. Kemal Purisic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur et le privilège, en qualité de chef de la Délégation du Monténégro, de participer à la 108^e Conférence internationale du travail qui marque le centième anniversaire de la création de cette organisation très importante du système des Nations Unies. Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation internationale du travail et tous ses membres ont la lourde responsabilité d'assurer le respect des principes fondamentaux de l'Organisation, à savoir, une paix universelle et durable qui ne sera possible que sur la base de la justice sociale, de la sécurité et de la dignité humaine. Dans ce contexte, tous les états démocratiques ont le devoir de déployer des efforts pour assurer le plus rapidement possible la stabilité et la sécurité de l'emploi, des relations de travail productives et d'assurer l'objectif final, qui est un travail décent pour tous. Le Monténégro est un état qui s'est proclamé « pays de justice social », fondé sur l'état de droit. Comme les autres États Membres de l'Organisation internationale du travail, nous nous sommes engagés à respecter la Constitution de l'OIT, à faire la promotion et la mise en œuvre des principes relatifs aux droits fondamentaux au travail, notamment, la liberté syndicale et la reconnaissance du droit aux conventions collectives, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, la prévention du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi. L'absence de discrimination et la garantie de valeurs, telles que la liberté, la dignité humaine, la justice sociale, la sécurité, sont essentielles pour assurer une économie durable et un développement social alors que les relations de travail doivent garantir la protection juridique des travailleurs. Cette obligation, pour le Monténégro, constitue aussi pour lui l'occasion de rendre son système juridique entièrement conforme au système en vigueur dans les pays européens développés et aux normes définies par l'OIT. Le Monténégro est devenu membre de l'OIT en 2006, et nous avons déjà adoptées 68 conventions, notamment, les huit conventions fondamentales. Nous œuvrons également inlassablement à l'augmentation du nombre de conventions ratifiées, de façon à appliquer dans notre système juridique les normes internationales de travail. J'insiste sur le fait que toutes les règles s'appliquant dans ce domaine nous permettent de bénéficier de la coopération des experts de l'OIT, cela pour que nous respectons toutes les exigences fixées par les normes internationales de travail et cela est vrai surtout maintenant, alors que nous sommes en négociations pour devenir membre de l'UE et alors que nous harmonisons notre système juridique à celui de l'UE et à ses normes et pratiques. Dans ce contexte, un aspect essentiel est le dialogue social tripartite renforcé grâce auquel sont examinées toutes les priorités et nous suivons toutes les politiques et les stratégies pertinentes de façon à assurer le progrès pour assurer une société de pleine tolérance, de non-discrimination et de protection des droits de l'Homme. En outre, le Monténégro, en mars 2019 a signé un programme de partenariat social en faveur du travail décent, pour la période 2019-2021. C'est le deuxième programme de cet ordre que nous avons lancé en rapport avec l'OIT ; c'est un système de planification à moyen terme qui fait la promotion du travail décent en tant qu'élément essentiel des politiques de développement et en même temps, comme objectif de la politique de notre gouvernement et de nos partenaires sociaux. Le programme de travail décent pour la période 2019-2021 définit trois priorités, à savoir, renforcement des mécanismes de dialogue social et de conventions collectives, création d'un climat favorable à l'emploi et à l'entrepreneuriat durable et formalisation de l'économie informelle. Pour atteindre ces objectifs, nous bénéficions de tout l'appui et de l'aide de l'OIT. Nous prévoyons que la pleine mise en œuvre de ce programme permettra de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de partenaires sociaux, que cela renforcera aussi le rôle du Conseil social et de l'Agence de règlement pacifique des différends, alors que le droit du travail sera harmonisé avec celui de l'UE. Nous renforçons aussi les capacités des mandants de façon à assurer des mesures d'emploi pour les jeunes et en même temps, nous créons des capacités d'inspection du travail, tout en cherchant à améliorer le climat pour les affaires et à permettre le passage à l'économie formelle. Nous sommes tout à fait conscients que l'avenir du travail exige un système de protection sociale vigoureux et responsable, fondé sur les principes de solidarité et de partage des risques, qui permettent de répondre aux

besoins de la population dans son cycle de vie. Cet objectif sera réalisé au moyen d'investissements dans les ressources humaines, dans les capacités humaines, dans les institutions relatives au travail et dans ce que nous faisons pour le travail décent et durable, alors que nous voulons assurer un avenir du travail tel que nous les souhaitons tous. Merci de votre attention.

M. Murilo Portugal Filho

Employeur (Brésil)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, la Confédération nationale brésilienne pour le secteur financier, au nom de la Délégation des employeurs du Brésil, souhaite féliciter l'OIT à l'occasion de son centième anniversaire. Étant donné que nous manquons de temps pour nos discours, je vais me concentrer sur un seul sujet ; je regrette que le Brésil ait été réinscrit sur la liste de pays qui devaient fournir des informations supplémentaires, dans notre cas, sur la conformité de notre réforme du travail de 2017 avec les conventions de l'OIT. Un sujet sur lequel le gouvernement brésilien a déjà apporté des preuves et des précisions. Les modifications apportées à la loi, en 2017, sont pleinement compatibles à la fois, avec la Constitution du Brésil et la Convention de 98 de l'OIT. Cette législation renforce les négociations collectives en donnant la primauté de ces négociations collectives sur la législation sur un certain nombre de sujets qui ne couvrent pas les droits fondamentaux des travailleurs. Au moins trois fois, le Tribunal suprême de notre pays a dit que cette primauté était possible, sauf pour des droits fondamentaux tels que le droit à la santé et à la sécurité au travail, etc. La Fondation des recherches économiques de l'Université de São Paulo a étudié en détail la réforme du droit du travail brésilienne et a conclu que cela a été positif pour la négociation collective au Brésil. Du fait de la sécurité juridique accrue apportée par cette réforme, le nombre de conventions collectives enregistrées en 2019 représente plus de 41 000 conventions collectives. En outre, on retrouve un certain nombre de sujets récurrents tels que l'augmentation des salaires, un seuil salarial, la syndicalisation ; ce qui montre bien que cela renforce les droits des travailleurs et cela a permis de réduire de 35 % le nombre des cas de conflits du travail portés devant les tribunaux. La nouvelle législation du travail brésilienne, comme cela a été le cas dans d'autres pays, a permis des négociations individuelles entre travailleurs et employeurs, mais il s'agit de travailleurs extrêmement bien formés, qui ont fait des études supérieures, qui gagnent quatre fois plus que le salaire médiant ; il s'agit d'un groupe de cas de forte capacité de négociations et qui ne représente que 2,9 % des travailleurs brésiliens. Les sujets qui ont été discutés dans cette nouvelle législation ont fait l'objet d'auditions publiques, tant devant la Chambre basse que devant le Sénat, il y a eu un débat public avant que le Parlement n'utilise ses pouvoirs constitutionnels pour adopter cette nouvelle législation. Donc, j'espère qu'au regard de toutes les preuves apportées par le gouvernement brésilien, la Commission des normes n'exigera pas de nouvelle enquête sur cette modification de la législation du travail dans notre pays. Madame la Présidente, le document de l'OIT, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » suggère que l'on mette l'accent sur la formation des travailleurs, le renforcement des institutions du travail, y compris la négociation collective et en investissant pour créer un travail décent et à long terme. C'est exactement ce qu'a fait le Brésil. Le Brésil a la taille d'un continent, nous avons un patrimoine multiculturel et l'amélioration permanente des relations du travail est l'un des moteurs pour créer une société plus juste, aujourd'hui et pour l'avenir. Je vous remercie.

Mme Emiko Takagai

Gouvernement (Japon)

Je vous remercie Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir m'exprimer au nom du gouvernement du Japon à cette Conférence internationale du travail. Je voudrais, tout d'abord, féliciter l'OIT à l'occasion de son centième anniversaire et remercier le Secrétariat, les États Membres, les travailleurs et les employeurs pour leurs activités déployées au sein de l'OIT. Je voudrais remercier le Directeur général et la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour leur rapport. Aujourd'hui, le monde est confronté à des mutations structurelles dues à l'évolution démographique, à l'innovation technologique et à la mondialisation. Face à ces changements, nous devons voir comment créer des emplois décents et durables afin d'avoir un avenir meilleur. Le rapport introduit un ordre du jour centré sur l'humain ; ce qui signifie que ce sont les humains qui doivent choisir leur avenir. Cet ordre du jour, d'ailleurs, présente les valeurs clés sur lesquelles les partenaires tripartites doivent s'appuyer et nous les partageons. Le rapport propose un certain nombre de mesures de politiques publiques qui sont tout à fait cohérentes avec les politiques du travail du Japon, y compris la mise en œuvre d'un agenda pour l'égalité des genres, la création d'une société active tout au long de la vie et la création d'un système d'apprentissage tout au long de la vie. Le Japon est confronté à d'immenses modifications structurelles, telles qu'une population vieillissante et une population active dans une tranche d'âge de plus en plus réduite. Il est donc important pour notre société que tout un chacun, y compris les femmes et les personnes âgées, puissent participer activement à la société en fonction des situations individuelles de chacun. En ce qui concerne la participation active des femmes au marché du travail, le Parlement japonais a adopté une loi qui encourage les employeurs à prendre des mesures pour permettre aux femmes leur participation et un avancement dans la vie du travail. Cette nouvelle loi comprend des articles qui permettent la mise en œuvre de plans d'action pour la promotion des femmes. Cette nouvelle loi renforce la lutte contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et introduit une nouvelle obligation pour les employeurs à prendre des mesures pour la prévention du harcèlement moral. Nous voulons des lieux de travail libres de tout harcèlement ; en outre, nous voulons éradiquer les obstacles qui empêchent les femmes, qui ne leur permettent pas d'épanouir au maximum leurs caractéristiques et capacités individuelles. Nous avons donc une réforme du style de travail, afin d'être plus juste envers tous. Le Japon se félicite de la discussion sur un nouvel instrument international en ce qui concerne la violence et le harcèlement au travail et nous espérons que ceci aidera les États Membres à prendre des mesures de prévention dans ce domaine. En ce qui concerne la participation active des personnes plus âgées dans le marché du travail, le Japon prépare un plan de société intitulé « Cent ans de vie ». Ce sont des politiques qui permettent de travailler jusqu'à 70 ans et la promotion et la protection des droits humains sont des priorités urgentes pour l'ensemble de la Communauté internationale ; c'est pourquoi nous sommes en train d'élaborer un plan d'action national pour mettre en œuvre les principes fondamentaux des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains. Cette année, le Japon préside le G-20 et la réunion ministérielle des Ministres de l'emploi et du travail se tiendra en septembre ; nous y parlerons de modifications de la pyramide des âges, de l'égalité des genres et des nouvelles formes de travail. Nous pensons que le travail pour l'avenir doit être centré sur l'humain, comme le dit l'OIT et nous sommes prêts à coopérer encore davantage avec l'OIT et à faire tous les efforts pour élaborer, ensemble, cet avenir du travail centré sur l'humain. Je vous remercie.

M. Paul Nowak

Madame la Présidente, l’an dernier, les syndicats britanniques ont célébré leur 150^e anniversaire et ce faisant, nous avons réfléchi à nos réussites, mais aussi, fixé nos ambitions pour l’avenir et cela nous fait plaisir de voir que l’OIT, qui est un peu une jeunette avec ses cent ans d’existence, faire la même chose et essayer de renforcer ce rôle pour un meilleur monde du travail. Je vais commencer par dire à quel point nous apprécions le rapport de la Commission mondiale sur l’avenir du travail, avec les commissaires représentant à la fois, les employeurs, les gouvernements, les ONG ; il s’agit d’un rapport complet et visionnaire et un rapport qui, entre autres choses, souligne l’importance d’une garantie du travail universel et la reconnaissance de la représentation collective. Je voudrais remercier Philip Jennings, Reema Nanavaty et Luc Cortebecq du travail qui a été fait pour faire en sorte que la voix des travailleurs soit entendue clairement au sein de la Commission. Ce rapport mondial lance un appel pour un ordre du jour où l’humain soit au centre de l’avenir du travail, ainsi que de l’économie, des politiques sociales et de la pratique dans les entreprises. Les gens travaillent pour vivre et non pas l’inverse et nous avons une responsabilité collective pour que ce travail soit gratifiant dans tous les sens du mot, qu’il soit durable, en mettant nos efforts pour améliorer la qualité de la vie au travail. Cette responsabilité est encore plus forte dans un moment de numérisation et d’automatisation qui va complètement transformer l’emploi, les économies et les sociétés. Je pense que les syndicats et tous les partenaires sociaux ont une responsabilité, non seulement à régir face à ce monde en plein changements, mais doivent également le façonner. Je voudrais souligner trois principes clés qui se retrouvent, d’ailleurs, dans le rapport de la Commission mondiale et qui sont essentiels pour l’avenir et la place de l’humain à l’avenir dans le monde du travail. Tout d’abord, il faut rendre concret le principe d’une juste transition ; nous savons que nous devons décarboniser l’économie. Cela va avoir un impact énorme sur le travail, la façon dont nous vivons, les communautés, ainsi qu’avec la numérisation et l’automatisation, nous savons que millions d’emplois vont être perdus, d’autres créés, transformés et nous devons mettre en place donc, des institutions du marché du travail pour garantir la sécurité d’emploi pour aider les personnes à acquérir de nouvelles qualifications et nous assurer également qu’aucune communauté, qu’aucun groupe de travailleurs ne soit exclus. Cette transition équitable ne se fera pas par hasard, comme le dit le rapport de la Commission mondiale, il nous faut à la fois, des contrats du travail, des collaborations [? 3 :16] collectives, des systèmes de l’Inspection du travail, toutes les institutions du monde du travail qui sont des piliers de sociétés équitables. Ce changement ne va pas se faire uniquement pour les travailleurs, mais avec les travailleurs. Il nous faut donc un nouveau contrat social, il faut être sûr que les syndicats soient impliqués dans toutes les grandes décisions stratégiques qui ont un impact sur la vie du travail. Cela signifie, faire entendre la voix des travailleurs sur le lieu de travail, au conseil d’administration au niveau sectoriel et au sein du dialogue social national. Enfin, troisième grand principe, nous devons être sûrs que les travailleurs touchent leur part des dividendes du numérique. Nous savons que l’utilisation de l’intelligence artificielle va signifier une augmentation de 232 milliards de l’économie britannique, à l’horizon 2030. Comment faire en sorte que cette croissance de l’économie ne renforce pas les inégalités existantes ? Il faut donc un rôle fort des syndicats indépendants et des négociations collectives, cela sera bon pour les bon pour les travailleurs, mais aussi pour les organismes qui les emploient et pour les économies de manière générale. Cela doit aller de pair avec une politique fiscale progressive, qui garantisse que ce dividende du numérique soit investi dans les services publics, dans les infrastructures, dans les communautés plutôt que d’aller enrichir une poignée de géants technologiques au niveau mondial. J’aimerais finir sur un dernier point ; je suis optimiste quant à l’avenir du travail. Comme le dit le rapport de la Commission mondiale, il va falloir prendre des actions décisives pour éviter qu’il y ait encore davantage d’inégalités et d’incertitudes ; c’est donc avec plaisir que j’accueille ce rapport, ces recommandations pour que des stratégies nationales soient développées, à la fois par les employeurs, les syndicats et les gouvernements. J’espère que le gouvernement

britannique suivra cette approche. Travaillons ensemble à construire un avenir meilleur pour le monde du travail, dans le monde et en Grande-Bretagne.

Mme Monnujan Sufian Begum

Gouvernement (Bangladesh)

Bon après-midi. Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellence, Mesdames et Messieurs, je voudrais, tout d'abord, féliciter Madame la Présidente de cette élection en tant que Vice-présidente de la Conférence. Je voudrais également remercier le Secrétariat, le Directeur général et la Commission mondiale de ce rapport « Le travail pour un avenir meilleur ». Ce rapport sera une fondation solide de nos débats. Cette année, nous fêtons le centenaire de l'OIT. Je vous transmets les félicitations de notre Premier ministre, le Sheikh Hasina et du peuple du Bangladesh en cette occasion historique. Il s'est agi d'un voyage tripartite pour mettre fin à l'inégalité et à l'injustice en travaillant ensemble, pour construire un monde meilleur, plus juste. Mais il faut encore faire beaucoup ; c'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes réunis ici aujourd'hui. Nous sommes ici pour envisager l'avenir du travail et garantir que le travail, à l'avenir, fonctionne pour l'ensemble d'entre nous. Le Bangladesh est devenu membre de l'OIT en 1972, sous la houlette du Père de la Nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman. Depuis, dans la mesure de nos capacités et des défis auxquels nous sommes confrontés, nous avons beaucoup fait pour garantir la promotion des droits du travail, la sécurité sur le lieu de travail au Bangladesh. J'aimerais partager avec vous quelques-unes des évolutions récentes ; la loi du travail bangladaise a été adoptée en 2006 et mise à jour à deux reprises, en 2013 et 2018. Nous avons récemment amendé la loi sur le travail EPZ pour que ces deux lois soient plus favorables au monde du travail. Et je tiens, à ce propos, à remercier l'OIT et les partenaires sociaux de leur soutien et de leurs conseils précieux. Garantir la sécurité sur le lieu de travail est une priorité pour nous. Une cellule de coordination a été lancée en 2017 pour superviser la refonte des usines du textile notamment, et nous avons l'intention de créer une unité de la sécurité du monde du travail bientôt. Nous avons adopté également une stratégie de protection sociale au niveau national et le salaire minimum des travailleurs des textiles est aujourd'hui de 51 % plus élevé qu'en 2013. Nous sommes en train de mettre en œuvre un troisième programme national sur le travail décent après avoir réalisé avec succès deux programmes précédents. Madame la Présidente, le monde du travail est en plein changement, les nouvelles technologies, les bouleversements démographiques, l'immigration et le changement climatique sont des moteurs clés de ce changement. Cela dit, tout changement signifie aussi de nouvelles possibilités, de nouveaux défis. En faisant face à ces changements, nous devons garder l'humain au centre de tous nos efforts. Absolument tous nos efforts. Un grand nombre d'emplois seront perdus, du fait des nouvelles technologies, mais un grand nombre d'emplois seront créés. Le développement des qualifications ainsi qu'une réelle éducation et des politiques de développement humain seront essentielles. Le changement climatique fait croître la demande pour de nouveaux emplois verts, ces nouveaux emplois verts vont amener une économie verte ; il nous faut donc des mesures efficaces sur le climat. Les micros, petites et moyennes entreprises doivent être encouragées et reliées à la chaîne de valeur mondiale. Il nous faut donc, réguler les migrations internationales, il nous faut des investissements ciblés dans les nouvelles qualifications du côté de la demande et du côté de l'offre, il faut réduire le coût de la migration. Il nous faut également des emplois décents pour la jeunesse, il faut investir davantage dans le développement des qualifications des jeunes en mettant l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie. Pour conclure, j'aimerais vous souhaiter un bon document qui résultera de cette conférence et je vous remercie infiniment. Vive l'OIT.

M. Julião Da Silva**Gouvernement (Timor-Leste)**

Madame la Vice-présidente, Excellence, Monsieur le Directeur général de l'Organisation internationale du travail, Mesdames et Messieurs les chefs d'États et de gouvernements des États Membres de l'OIT, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi, un immense honneur que d'être ici, devant vous, en tant que représentant du peuple et du gouvernement de Timor-Leste à cette session de la Conférence internationale du travail. Je voudrais d'abord joindre ma voix à celles de tous ceux qui ont souhaité un bon anniversaire à l'OIT, à l'occasion de son centenaire. Depuis que notre pays, en 2013, est devenu le 177^e État Membre de l'OIT, le gouvernement de Timor-Leste a travaillé en étroite collaboration avec l'OIT, en faisant des progrès importants dans le domaine du travail. Notre pays a d'ailleurs ratifié six des huit conventions fondamentales de l'OIT. L'économie de Timor-Leste est basée essentiellement sur l'agriculture et le taux de pauvreté demeure très élevé, en particulier dans les zones rurales, où vivent environ 75 % des habitants de notre pays. Notre pays est donc confronté à d'immenses défis pour améliorer ses infrastructures, créer des emplois pour sa population extrêmement jeune, diversifier l'économie et renforcer les compétences des travailleurs. Nous reconnaissons qu'il est urgent de garantir des opportunités d'emploi et de renforcer la formation professionnelle de nos citoyens. Il faut garantir des moyens de subsistance à notre peuple et donc, le gouvernement de Timor-Leste a mis en place quatre priorités pour son développement ; le capital social, les infrastructures, les fondements de l'économie et le renforcement de l'efficacité des institutions de l'état. Nous voulons créer 60 000 emplois par ans par cette politique et nous savons qu'avec le soutien de l'OIT et des tous les partenaires du développement, notre pays pourra créer davantage d'emplois décents, ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants de notre pays. Madame la Présidente, mon pays est le résultat d'une nation qui a su se reconstruire après un conflit et c'est pourquoi nous jouons un rôle clé dans le domaine de la coopération internationale. Timor-Leste a créé une plateforme mondiale de pays qui sont affectés par des conflits. C'est vingt pays, qui sont aujourd'hui en situation de transition ou de récupération à long terme ; le secrétariat de cette plateforme se trouve à Dili et ce groupe, appelé le G7 plus, a réussi à inclure l'ODD numéro 16 dans ses priorités. En tant que communauté des pays lusophones, Timor-Leste participe activement au forum de la communauté des pays lusophones qui les orientent dans le domaine du développement et crée des liens à long terme entre ses membres. Par ailleurs, nous avons de forts partenaires sur le plan international et nous souhaitons remercier l'Australie qui continue à offrir des postes de travail aux jeunes habitants de notre pays, dans des programmes de travail saisonniers, dans le cadre du régime du Pacifique, ainsi que le gouvernement de Corée du Sud. Par ailleurs, la couverture des personnes âgées est un problème important dans notre pays. Nous avons réussi à mettre en place une couverture à 100 % pour les personnes qui ont plus de 60 ans, ce qui est quasiment le double des pays asiatiques et du Pacifique qui est à environ 55 %. Les personnes qui ont un handicap lourd reçoivent aussi, à Timor-Leste, une protection sociale garantie. Près de 70 % de notre population en âge de travailler ne trouve pas facilement du travail. 40 % de ces personnes sont dans leur famille pour s'occuper des personnes âgées. Dans le cadre du programme de développement 2016-2020, nous avons renforcé ces trois priorités dont je parlais tout à l'heure. Pour conclure, je souhaite le plus grand succès à notre conférence et j'espère que nous adopterons la déclaration sur le travail pour un avenir meilleur. Je vous remercie.

M. Salvador Medina Torres

Travailleur (Mexique)

Je vous remercie Madame la Présidente, merci beaucoup de m'avoir donné la parole. Les travailleurs du Mexique sont conscients du fait que le tripartisme, aujourd'hui, tout comme en 1919, constitue un grand défi et est une responsabilité historique inéluctable ; garantir un avenir décent pour les prochaines générations et pour la société dans son ensemble. Aujourd'hui, alors que notre organisation fête ses cent ans, nous pouvons apprécier les immenses contributions de notre institution. Grâce à son appui, les nations ont progressé en appliquant les normes internationales du travail et ont trouvé dans sa coopération technique une source d'opportunités pour améliorer la vie des travailleurs et des entreprises. Il s'agit de trouver l'équilibre entre le capital et le travail et il s'agit aussi de continuer à lutter contre la pauvreté et la marginalisation. Avec l'OIT, nous pouvons nous projeter dans l'avenir avec espoir ; même si nous n'avons pas une vision encourageante du monde, car le travail décent est un bien qui manque pour une grande partie de la population et continue à n'être qu'une utopie pour un grand nombre de personnes qui survivent à peine dans la pauvreté. La précarité est un dénominateur commun pour de nombreuses sociétés, or le travail décent doit être la base du contrat social sur le plan national et international en ce centrant sur l'humain ; et grâce à l'OIT, nous avons pu faire face à un certain nombre de problèmes socio-économiques. Or, aujourd'hui, avec l'automatisation et les troubles provoqués par la transformation technologique et l'économie numérique, nous allons avoir besoin de politiques de développement productif capables de concilier la rentabilité économique et la rentabilité sociale. C'est là, la condition des équilibres dont dépendent la cohésion et l'inclusion des citoyens. Il faut la liberté syndicale et la négociation collective, qui sont la base essentielle de tout modèle démocratique. En somme, nous allons avoir besoin d'une OIT plus forte, basée sur ces principes fondamentaux pour faire face aux réalités vitales d'aujourd'hui. À nos yeux, il est tout à fait clair que l'importance du syndicalisme est de plus en plus grande pour défendre les droits du travail, pour défendre le tripartisme, le dialogue social et le développement humain car l'avenir du travail, c'est aussi l'avenir de la Démocratie et sans syndicat, il ne peut pas exister de démocratie. L'OIT toujours été et sera toujours la maison du tripartisme, de l'équilibre entre le capital et le travail et donc, il n'y a rien de plus important pour l'OIT aujourd'hui, que cet engagement vis-à-vis de la justice sociale, qui est indispensable pour rendre leur dignité à nos institutions et à nos peuples. Car nous sommes pleinement conscients et sommes convaincus que le développement humain et le travail décent sont indissociables l'un de l'autre. C'est sans doute, d'ailleurs, le meilleur enseignement qu'ait pu nous apporter l'OIT depuis qu'elle existe et qu'elle continuera à nous répéter, tant que ce sera nécessaire pour que tous les gouvernements, les politiques, les sociétés puissent vivre en dignité dans l'équité, l'égalité et la justice. Je vous remercie.

M. Mohamed Ben Omar

Gouvernement (Niger)

La Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs distingués Délégués, je voudrais, avant tout propos, exprimer, toutes nos félicitations au Président de la Conférence et aux autres membres du présidium pour leur élection. En prenant la parole, j'apporte, non seulement, le message d'amitié, de paix et de fraternité du peuple nigérien à cette auguste assemblée, mais aussi le soutien du Niger au système multilatéral mis en place pour assurer une gouvernance mondiale éprise de paix, de progrès et de justice entre nations. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'OIT fête aujourd'hui ses cent ans d'existence ; à cette occasion, qu'il me soit permis de souligner que sa création en 1919, est l'aboutissement d'idées et de mouvements liés à la réalité politique et sociale de l'époque et des initiatives prises par des hommes d'exception comme Robert Owen et Daniel Legrand, mais aussi de certains gouvernements et des organisations professionnelles. Depuis sa

création, l'OIT a su progresser de façon dynamique et créative dans ses principales tâches de promotion des droits au travail, d'encouragement à la création d'emplois décents, de développement de la protection sociale et de renforcement du tripartisme et du dialogue social. Elle s'est ainsi fait distinguer dans le système multilatéral par sa capacité à se renouveler, à évoluer et à s'adapter au temps en mettant progressivement en place des normes du travail progressiste et un programme de coopération technique, bâti sur de nobles idéaux. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en cent ans, l'OIT a enregistré des résultats remarquables. Cependant, des questions comme le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, les inégalités sociales et la précarité demeurent encore des préoccupations, partout à travers le monde. Pour cela, elle est plus que jamais interpellée, face aux défis multiples et multiformes qui se posent aujourd'hui au monde du travail. Fort heureusement, un rapport prospectif et de bonne facture, intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » est soumis à notre appréciation et je voudrais, à cet effet, féliciter le Directeur général pour les efforts déployés pour la mise en place de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, avec l'espoir que nos échanges sur ce rapport s'inscriront dans la dynamique du renforcement des actions de l'OIT. Aussi, le Niger adhère-t-il, à la fois au diagnostic et aux recommandations contenus dans ledit rapport et malgré les défis auxquels il fait face actuellement, notamment ceux relatifs au changement climatique, à la croissance démographique, mais aussi et surtout, à la sécurité mon pays essaie, vaille que vaille, de maintenir le cap guidé par les idéaux de l'OIT. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le bilan des réalisations dans le cadre de la coopération technique entre le Niger et l'OIT parle de lui-même. Ainsi, je noterais que le Niger a ratifié 40 conventions, dont les 8 conventions fondamentales et 3 conventions de gouvernance. C'est aussi le lieu, ici, de dire toute sa fierté d'avoir été le premier pays au monde à ratifier le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé. Au titre des appuis, mon pays a bénéficié de plusieurs programmes et de projets déjà exécutés et en cours d'exécution, couvrant tous les objectifs stratégiques de l'agenda du travail décent. Comme vous le constatez, mon pays s'efforce donc de répondre aux préoccupations du monde du travail à travers la mise en œuvre du programme de renaissance de son Excellence, M. Sem Issoufou Mahamadou, Président de la République. Ainsi, d'importantes réformes sont mises en chantier, notamment dans le domaine de l'extension de la protection sociale à travers un dialogue national inclusif. Dans le domaine de l'emploi, le Niger s'attèle à reformuler sa politique nationale, traduisant ainsi la volonté du gouvernement, de placer la création d'emplois au centre des objectifs de la politique économique et sociale. Dans le domaine du travail, le Niger s'est attelé, également doté d'une politique nationale de sécurité et santé au travail, qui vise à assurer un milieu de travail sain, sûr et salubre, a procédé à la révision de la liste des maladies professionnelles et a lancé la campagne Vision, zéro accident du travail, zéro maladie professionnelle dans les huit régions du pays. Il faut aussi noter que les perspectives de création d'emplois sont très prometteuses pour l'avenir, avec notamment l'adoption d'un plan d'action national d'investissements dans les emplois du secteur social et sanitaire et la croissance économique. Madame la Présidente, c'est ici le lieu de demander l'appui du BIT pour la mise en œuvre de cet important outil d'investissement dans le secteur pour la mise en œuvre d'un plan d'investissement dans le secteur sanitaire et social qui aura un impact assez significatif tant dans la création d'emplois que l'amélioration de la qualité de services et soins de santé. Pour finir, je voudrais exprimer ici toute la disponibilité de mon pays à prendre la place qui est la sienne dans la mise en œuvre des grands chantiers de l'OIT. Vive la coopération internationale. Je vous remercie.

M. Hiroshi Tokumaru

Employeur (Japon)

Merci madame. C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole ici en tant que représentant des employeurs du Japon. Tout d'abord, je voudrais dire que nous fêtons le centenaire de l'OIT cette année et je voudrais rendre hommage à cette activité qui

continue depuis la création de l'OIT en 1919 malgré toutes sortes de difficultés. J'aimerais maintenant vous parler d'une tentative du Keidanren, l'organisation des employeurs japonais en faveur de l'innovation. Vous savez qu'il y a une natalité faible et une population vieillissante au Japon, beaucoup plus que dans d'autres pays développés et de plus, nous connaissons une pénurie de main d'œuvre dans un grand nombre de secteurs. Les sociétés, les entreprises prennent des mesures pour relever ces défis. Dans de telles conditions, pour mettre en place une croissance durable, le Japon doit accélérer en matière d'innovations, y compris le développement de nouveaux marchés, rénovations des processus d'entreprise, améliorations de conditions de travail en tirant parti de tout notre potentiel. Keidanren, qui est donc la principale organisation des employeurs au Japon, s'est attaqué à la question de l'innovation dans un grand nombre de domaines pour résoudre les problèmes sociaux et créer de nouvelles valeurs en combinant la technologie numérique et la créativité des personnes venant de différents horizons. C'est l'initiative que nous appelons Société 5.0 pour les objectifs du Millénaire et cette idée est diffusée auprès de tous nos membres pour qu'elle devienne réalité. J'aimerais maintenant dire un mot sur le lien entre cette initiative du Keidanren et le programme à venir du travail de l'OIT. Le Japon met en place une réforme de la pratique au travail activement. Nous voulons également réaliser ce que l'on appelle le travail décent, en réduisant le nombre d'heures de travail et en améliorant la productivité. De ce fait, nous utilisons les dernières technologies telles que l'internet des objets, l'intelligence artificielle, la robotisation dans nos systèmes de travail. Pour la réforme de la pratique au travail, nous devons reconnaître que c'est l'être humain qui devra décider des choix des technologies et de comment sera conçue la pratique du travail, comme le dit d'ailleurs le document pour un avenir meilleur de l'OIT. D'autre part, si les emplois actuels sont déplacés par les technologies, les travailleurs devront s'adapter à de nouveaux emplois qui créeront davantage de valeur ajoutée. Il faut donc améliorer les connaissances numériques des travailleurs et c'est plus important que jamais aujourd'hui. Il est significatif, dans ce sens, que le rapport sur l'avenir du travail de l'OIT fasse référence à l'apprentissage tout au long de la vie et la mise en place d'un système d'apprentissage efficace. D'autre part, le Japon est un peu à la traîne par rapport à l'inclusion des femmes sur le monde du travail, avec une population vieillissante qui est une caractéristique de la société japonaise. J'espère d'ailleurs que ces sujets feront l'objet d'un débat au Sommet, au niveau du G-20 et au G-20 des Ministres de l'emploi et du travail qui auront lieu au Japon, cette année. Enfin, j'aimerais revenir sur l'item de cette conférence internationale du travail. Le projet de convention et de recommandations sur la violence et le harcèlement au travail est en plein débat et il s'agit d'un grave problème au niveau mondial, c'est certain, mais il faut en même temps tenir compte de la façon dont cela touche à la culture et aux habitudes de chaque pays. J'espère que cette convention et recommandations pourront être donc ratifiées et mises en œuvre si elles sont adoptées. D'autre part, nous discutons aussi de la déclaration du centenaire de l'OIT et cette déclaration, non-seulement, fera un résumé des cents années d'activité de l'OIT, mais montrera également une vision d'avenir pour les siècles à venir. Il s'agit d'innovations nécessaires pour les entreprises, créer de nouveaux emplois et cela doit se refléter également dans le document du centenaire basé sur les idéaux de l'OIT. En complément avec le gouvernement et aux partenaires, les employeurs japonais feront tous les efforts pour promouvoir l'innovation et créer des emplois décents, à la fois au Japon et dans le monde. Merci.

M. Marius-Constantin Budai

Gouvernement (Roumanie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs et des employeurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, je voudrais d'abord vous transmettre nos salutations pour fêter ce centenaire très important. Nous sommes ensemble pour célébrer le centième anniversaire de cette grande organisation et ce faisant, célébrer également tout ce

qu'elle représente ; les règles fondamentales du monde du travail, la possibilité pour les travailleurs, exprimer et créer les conditions du dialogue social, de la justice sociale. Ce sont des valeurs que nous partageons tous. Au moment où l'OIT fête son centième anniversaire, le moment est bien choisi de réfléchir à ce qui a été réalisé, mais également, à ce à quoi ressemblera l'avenir du travail et la façon dont il sera lié à l'avenir de la justice sociale qui est l'un des objectifs clés de notre organisation. Avec les États Membres et ensemble nous devons jouer un rôle clé pour défendre et promouvoir les normes internationales du travail. La Roumanie considère que ce débat arrive à point nommé. Il s'agit d'une des organisations les plus prestigieuses de la famille des Nations Unies, elle a un rôle clé à jouer pour les années à venir et pour façonner le monde moderne. Nous sommes tout prêt d'un moment historique, un moment critique mais bienvenu pour l'organisation quant à la direction au futur qu'elle prendra. Le gouvernement de Roumanie espère que nous pourrons tous, continuer à construire sur la base de notre expérience en apprenant des uns des autres pour créer une croissance durable et des emplois dans le monde de demain. Pour la Roumanie, il s'agit d'une occasion extraordinaire de confirmer notre soutien pour les valeurs européennes, notre soutien à la réalisation du projet européen, au processus de consolidation de ce processus. Nous voulons préserver l'unité du projet européen, l'intégrité des politiques européennes au bénéfice de tous les citoyens européens et nous allons d'ailleurs, bientôt assumer la première présidence roumaine du Conseil Européen. La mobilité du travail, la croissance, la compétitivité sont des facteurs clés sur le marché intérieur, la prévention des risques, la promotion de conditions de travail plus sûres et plus saines sont des priorités clés pour notre présidence. Autre priorité, qui est essentielle au bon fonctionnement du marché du travail, c'est l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Nous applaudissons aux efforts faits par l'OIT pour traiter de la question de la violence et du harcèlement contre les femmes dans le monde du travail et nous soutenons pleinement l'adoption d'une convention et de recommandations satisfaisantes et globales sur cette question. Mon gouvernement est prêt non seulement à continuer sur la voie de la coopération internationale, tout en respectant les normes du travail de l'OIT, mais nous voulons aussi partager nos bonnes pratiques, nos bonnes politiques qui doivent être une réponse efficace aux défis actuels, créés par cette dynamique sans équivalent de changement profond du monde du travail. Je vous remercie.

M. Vsevolod Vukolov

Gouvernement (Fédération de Russie)

Mesdames et messieurs, bonjour. Avant tout, je voudrais féliciter l'OIT de son centième anniversaire et je vous remercie de tout le travail effectué au niveau du comité plénier et du secrétariat pour préparer le rapport intitulé « Pour un meilleur avenir grâce au travail ». Nous accordons un sens important à la coopération avec l'OIT, nous partageons entièrement ses missions, ses tâches et aussi, ce que fait l'OIT pour assurer la justice sociale qui peut être garantie seulement aux moyens de normes de travail élevées. Partout dans le monde, l'OIT et ses données sont utilisées pour améliorer le niveau de vie, pour introduire le principe de travail décent et pour garantir un niveau élevé de protection des droits des travailleurs en respectant l'équilibre entre les partenaires sociaux. Nous utilisons activement les conventions qui sont un outil de rationalisation des normes nationales de travail, ce qui mène à renforcer la productivité du travail, à garantir des conditions décentes de travail et à améliorer la qualité de vie de la population. Nous apprécions hautement le programme de coopération entre l'OIT et la Fédération de Russie, qui a pour but, principalement, de contribuer à l'amélioration des relations de travail, à assurer

l'emploi, à protéger le travail et assurer le dialogue social. Dans le rapport établi par la commission mondiale, il y a de nombreuses recommandations. Beaucoup, par exemple la première, parlent de l'apprentissage tout au long de la vie. Par conséquent, nos citoyens doivent avoir la possibilité de se former et de se recycler tout au long de leur carrière et cette formation, dans les faits, est un investissement dans notre avenir et cela sera très rentable et donc très intéressant de suivre les recommandations sur l'établissement de garanties pour le travail, offertes à tous les travailleurs quel que soit leur statut au regard de l'emploi. Autre garantie essentielle pour la protection des droits des travailleurs, même si c'est une tâche très ambitieuse bien sûr. À cet égard, nous apprécions hautement l'idée donnée dans le rapport d'offrir à tous des garanties, de protéger le travail en assurant un niveau de revenus minimum et une certaine sécurité de l'emploi. La Fédération de Russie, comme d'autres pays, se heurte aux nouveaux défis en matière d'emploi, notamment sous l'effet de l'évolution de la numérisation de l'économie. À l'heure actuelle, le travail est souvent temporaire et on fixe des tâches de court terme, la geek-économie dont on parle tant. Il faudrait aussi assurer la stabilité des relations de travail, protéger les conditions de travail face à ces conditions d'emploi non-classiques et dans les secteurs informels de l'économie en matière de durée de travail souple, de travail à domicile et autres et de nouvelles formes de contrat de travail en respectant les relations de travail. Ce sont des formes de travail de plus en plus fréquentes à l'heure actuelle. Nous accordons une forte attention aux travaux menés pour rendre plus élevés les niveaux de qualification des travailleurs, nous faisons beaucoup pour moderniser la formation professionnelle, nous appliquons le principe d'apprentissage tout au long de la vie et créons de nouveaux programmes de formation. Nous avons particulièrement accordé une grande attention à l'auto-emploi, mais nous voulons aussi souligner l'introduction de contrats sociaux. Le contrat social, pour nous, cela suppose une nouvelle conception qui est apparue dans nos lois au mois d'avril. Maintenant, nous voyons la possibilité de créer des emplois en fonction de nouvelles expériences et nous travaillons en ce sens. Bien sûr, il est important de s'intéresser aussi à la protection des groupes les plus vulnérables. Nous avons des programmes nationaux qui accordent une attention particulière au travail pour les groupes vulnérables, les parents de jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées etc. Nous créons pour eux des programmes complémentaires de formation professionnelle et nous prenons des mesures législatives en leur faveur. Notez que, en Fédération de Russie, nous appuyons de manière générale le travail mené à l'heure actuelle par l'OIT et nous souscrivons au rapport dont j'ai parlé au début de cette intervention. En conclusion, je voudrais dire que la Fédération de Russie continuera de mener un travail actif dans le cadre de l'OIT et nous espérons assister au renforcement de cette coopération pour assurer à l'avenir, une nouvelle justice sociale. Merci de votre attention.

M. Mana Kumkrathok

Travailleur (Thaïlande)

Bonjour à tous. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je m'appelle Mana Kumkrathok, je représente le Congrès National des Travailleurs de Thaïlande. Cette année est une année toute particulière puisque l'OIT célèbre son centenaire. Au nom des travailleurs de Thaïlande et en qualité de représentant de ce groupe, qui

a été membre fondateur de l'OIT, je voudrais m'associer aux autres membres qui ont félicité l'OIT du travail remarquable mené, au cours de ce dernier siècle. D'après le rapport du Directeur général, où il évoque l'avenir du travail, je vois que de nombreux modes de travail recourent encore à des formes non-qualifiées de travail, mais bientôt seront remplacés par des robots et l'intelligence artificielle. Les employés devront s'adapter de façon à s'améliorer pour répondre aux nouveaux défis du monde du travail. Ils devront acquérir de nouvelles compétences et savoir utiliser de nouvelles technologies dans leur travail. Par exemple les Big Data, l'internet des choses, l'intelligence artificielle ou le travail en 3D. Les entreprises auront besoin de moins en moins de travailleurs, puisque les machines deviendront plus fiables, mais cela veut dire qu'il y aura plus d'entrepreneurs qu'à l'heure actuelle. Mais il y aura encore de nombreuses catégories de travail que l'on ne pourra remplacer par des technologies, par exemple, l'artisanat, le travail fait à la main, qui continueront d'être demandés par certains consommateurs qui admirent la créativité dans le travail plutôt que la production de masse. Par conséquent, et à mon avis, en qualité de travailleur, je voudrais que le gouvernement mène une politique et prennent des mesures permettant de faire face aux nombreux aspects que nous verrons se présenter à l'avenir, pour permettre la création d'emplois et lutter contre le chômage. Ces mesures doivent être durables et garanties à tous les travailleurs. Monsieur le Président, un autre sujet très important et débattu cette année à la CIT : une nouvelle convention et une recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La situation, pour ce qui est de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail, constitue l'un des problèmes que rencontrent toutes les parties prenantes. Du point de vue des travailleurs, nous attendons de bons résultats à l'issue de cette discussion et nous pensons qu'elle devrait assurer la protection de tous ceux qui participent au monde du travail. En Thaïlande, les mandants tripartites ont déployé beaucoup d'efforts pour œuvrer de concert, de manière à prévenir la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. J'espère que l'OIT continuera d'appuyer et de renforcer le tripartisme au sein des États Membres pour qu'ils puissent mieux faire face aux problèmes et situations nouveaux et qu'ils assureront ainsi une vie meilleure et un meilleur travail dans le cadre du monde du travail. Merci à tous.

M. Andrew Napuat

Gouvernement (Vanuatu)

Monsieur le Président, Excellence, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Je vous salue chaleureusement de la part du peuple de la République du Vanuatu. Monsieur le Président, à cette occasion de la célébration du centenaire de l'OIT et de la 108e Conférence internationale du travail, je présente toutes nos félicitations à l'organisation. La longévité de cette organisation construite sur les ruines de la Première guerre mondiale montre que l'OIT a été établie sur des normes saines, justes et avec une vision de l'avenir claire. Nous adhérons à ces principes, Vanuatu, avec la communauté internationale, appuie le travail en cours de l'organisation. Nous reconnaissons que l'environnement change en permanence, que l'être humain et ses comportements se modifient, mais que ceci n'a absolument pas entamé les grands principes sur lesquels l'OIT a été créée et qui ont résistés au temps. Vanuatu est donc fier d'y être associé. Cette conférence est dédiée à l'avenir du travail et nous nous félicitons du rapport sur l'avenir du travail qui nous montre les défis auxquels nous sommes confrontés et qui vont déterminer le travail, les opportunités et les choix de tout un chacun, individus, familles et communautés à l'avenir et les possibilités d'avoir un certain niveau de vie et de

santé. Les choix et les décisions que nous prendrons détermineront notre avenir. Pendant cette conférence, certains ont dit que l'émergence de l'intelligence artificielle et de la robotique aura un impact significatif sur notre avenir et notre travail. Fort bien, mais quelle est l'utilité de ces évolutions si nous ne sommes pas capables de nous nourrir ou de nourrir les autres, si nous ne pouvons pas fournir aux hommes, aux femmes et aux enfants de l'eau, un abri et des vêtements ? En fait, des pays comme le Vanuatu sont confrontés au défi du changement climatique ; nous sommes les grands états océaniques où le changement climatique est la principale menace qui pèse sur nos sociétés humaines et sur notre développement durable. Dans le cas du Vanuatu, nous sommes l'un des pays les plus vulnérables sur la planète face aux inondations, aux sécheresses, aux cyclones tropicaux, aux tremblements de terre, aux tsunamis et aux éruptions volcaniques. Les effets négatifs anthropogènes du changement climatique risquent de détruire l'emploi et nos communautés. L'influence, le pouvoir, l'énergie, l'autorité de l'humanité ont créé des industries, des comportements de consommation qui dégradent notre environnement et comme je le disais, les emplois du futur sont menacés également. Les états des grands océans tels que Vanuatu et d'autres dans le vaste Océan Pacifique ont de nombreux choix à faire pour répondre à cette menace du changement climatique à laquelle nous devons faire face tous ensemble. Je demande à la Communauté internationale d'assumer ses responsabilités en matière de climat. Monsieur le Président, le travail est vu comme une marchandise et les droits des travailleurs ne sont pas suffisamment respectés. Il est vrai qu'il faut défendre les droits des travailleurs sans ignorer les besoins de faire des bénéfices de la part des entreprises, mais la croissance économique ne doit pas se faire au dépend des travailleurs, de nos entreprises et de l'environnement. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent travailler ensemble au succès. Monsieur le Président, des pays comme le Vanuatu manquent de ressources, ont des revenus limités, ont des contraintes en matière de capacité. Des programmes de développement sont absolument nécessaires pour renforcer les institutions tripartites. En ce qui concerne la ratification des conventions et des instruments de l'OIT, le Vanuatu a pris des mesures et a entamé le processus de ratification. Ce processus pourra prendre un certain temps, mais nous nous engageons à respecter nos obligations. Enfin, le Président du Vanuatu, en tant que PMA souhaite sortir de ce statut d'ici à décembre 2020, mais pour cela, nous dépendons de l'aide de nos amis et partenaires. Nous demandons à la famille de l'OIT d'accroître les efforts pour les petits états insulaires en développement, pour les économies vulnérables et des petits états et pour les états des grands océans dont Vanuatu fait partie. Nous attendons une déclaration claire et franche sur l'avenir du travail adoptée par la présente conférence. Je vous remercie.

M. Milton Gomez Mamani

Gouvernement (Bolivie, État plurinational)

Je vous remercie camarades présidents, je salue tous ceux qui sont présents dans cette salle. Cela fait cent ans que l'OIT a été créée et au bout de cent ans, nous sommes encore confrontés à de très nombreux dans les différents États Membres de l'OIT. La pauvreté continue à exister, ainsi que les inégalités, les discriminations qui sont les conséquences de l'exploitation et de l'accumulation du capital ; un système qui fait du travail une marchandise. Mais l'état plurinational de Bolivie réitère son engagement à défendre et à promouvoir la justice sociale. Et nous le disons ici, parce qu'en Bolivie, l'état plurinational de Bolivie, a à sa tête un président qui est un camarade paysan, Evo Morales, qui au cours des 14 ans de son mandat, depuis qu'il est à la tête de l'état, a transformé profondément notre pays. Aujourd'hui ce gouvernement continue à prendre des mesures au bénéfice de tout le peuple bolivien. Néanmoins, en Bolivie, on pourrait dire qu'il existe à la fois, une stabilité politique et une croissance économique. Mais le chemin qui reste à parcourir est long. Il nous faut encore prendre de nouvelles mesures pour atteindre la justice sociale et atteindre

ainsi une paix durable et universelle. Nous devons donc mobiliser à nouveau les efforts sur la scène internationale pour promouvoir le bien-être commun et trouver des solutions qui répondent aux défis de l'avenir du monde du travail, afin que tout un chacun puisse bien vivre dans le monde d'aujourd'hui. Néanmoins en Bolivie, jusqu'en 2005, l'investissement public n'était que de 520 millions de dollars. Aujourd'hui c'est 3 milliards, 450 millions de dollars. L'investissement public en Bolivie représente 12,5 % du PIB alors qu'en Équateur, ce n'est que de 7%. En Bolivie, le PIB représentait avant 2005 9 milliards de dollars, aujourd'hui c'est 40 milliards de dollars. Les entreprises privées ont connu une croissance de leurs investissements de 4,4% de plus qu'en 2005. Ceci est d'ailleurs la conséquence de la croissance économique en Bolivie, ce qui a permis une augmentation des salaires. En 2005 le salaire moyen était d'environ 50 dollars, aujourd'hui en 2019, il est de 300 dollars. Par conséquent, il y a eu une répartition juste et équitable des fruits de la production et c'est ça, la puissance du changement qu'a connu la Bolivie. Cela dit, et il faut le dire très clairement, il y a eu une adhésion souveraine de notre pays à la justice sociale. Nous sommes dotés d'une sécurité sociale unique dont bénéficie tout le peuple bolivien. Note pays connaît à la fois une croissance économique et une protection sociale. Les syndicats sont également renforcés dans notre pays. Je vous remercie de votre attention.

Mme Khine Khine Nwe

Employeur (Myanmar)

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier le directeur général du rapport qu'il a présenté intitulé « Travail pour un monde meilleur », qui place l'humain au cœur de ce qui est fait et qui offre d'utiles orientations et des principes novateurs pour les décideurs politiques. Au Myanmar, nous estimons que la plupart des recommandations constituent des aspirations en vue de l'avenir et nous aimerions que cela soit pris en compte dans notre pays. Nous savons aussi qu'il faudra beaucoup faire avant de pouvoir attaquer les sujets décrits dans le rapport. Le Myanmar traverse une période de transition complexe, nous renforçons la démocratie, nous nous ouvrons aux marchés mondiaux et nous mettons en place des réformes nécessaires, de façon à créer un état moderne et efficace. L'union des Chambres de Commerce du Myanmar, comme l'OIT, célèbre cette année son centenaire et accompagne cette transition. Nous jouons un rôle actif auprès de comités gouvernementaux, nous prodiguons des conseils en matière économique et sociale nous participons activement à la mise en place du dialogue tripartite, nous subissons une transformation, nous voulons un secteur privé libre, indépendant, capable de parler librement et qui représente pleinement la voix des entreprises. En tant qu'organisation d'employeurs de facto, plusieurs mesures ont été prises ces douze derniers mois, mise en place d'un comité des relations de travail en août 2018, nouveau mandat qui traite des questions de travail, réforme du Département des Employeurs pour qu'il offre des services de qualité à ses membres et entre enfin à l'Organisation internationale des employeurs. Dans le rapport, il est recommandé de redonner vie à la représentation collective et on demande des politiques qui fassent la promotion du dialogue social. Au Myanmar, nous n'avons pas redonné vie, mais plutôt renforcé la culture du dialogue social. Notre Chambre de Commerce s'est pleinement engagée à jouer son rôle. À cet égard, nous remercions particulièrement le directeur d'ACTEMP, le bureau de liaison de l'OIT au Myanmar, de l'appui technique très précieux qu'il offre grâce au projet OIT ACTEMP. Cela nous a été très précieux et nous oriente dans cette période de transition. Nous pouvons ainsi renforcer et rendre tangible les changements au sein du secteur de la confection. Nous apprécions les efforts du Ministère du travail. La nouvelle loi sur la santé et sécurité au travail a été promulguée et d'autres nouvelles lois vont être promulguées prochainement. Nous pensons qu'en démocratie, il n'est pas facile de travailler sur une base tripartite, mais nous avons besoin de voir nos législateurs prendre pleinement en compte les résultats de discussions constructives résultant du processus

triparti. Pour ce qui est du droit du travail, les employeurs ont envoyé des propositions détaillées au ministère pour que les employeurs puissent entrer dans les organisations de leur choix, ce qui est pleinement conforme aux recommandations de la mission de contact de l'OIT qui s'est rendue au Myanmar en octobre 2018 sur la liberté syndicale. En outre, il est prévu d'ajouter une clause à la nouvelle loi portant sur l'institutionnalisation du forum de dialogue tripartite, ce qui serait une façon officielle de reconnaître le tripartisme tant qu'atout essentiel dans notre transition démocratique. Pour ce qui est des emplois et compétences pour un meilleur avenir, notre Chambre du Commerce travaille en étroit rapport avec le Ministère de l'Éducation, nous remettons à jour les programmes et nous évaluons les compétences. Notre pays a été très surveillé par la communauté internationale ; l'UE surveille le respect de quinze conventions fondamentales de l'OIT pour permettre au Myanmar de continuer ensuite de profiter de l'accès hors-taxe et sans quota aux marchés de l'UE grâce au régime Tout sauf les armes. Nous avons fait la démonstration de notre engagement au respect des normes sociales dans le secteur de la confection, nous ferons tout pour éviter le retrait de ce régime EB1 [? 4:51] et nous voulons renforcer le secteur de la confection et dans une moindre mesure les secteurs des légumineuses et des fèves. Plus de 500 000 personnes, surtout des femmes des zones défavorisées travaillent dans le secteur de la confection sans discrimination. Malheureusement, cela a été noté négativement en 2018. Mais nous n'avons plus de travail des enfants, des progrès sont très tangibles surtout dans le secteur officiel. Nous sommes convaincus que le secteur est désormais libre de travail des enfants et j'espère que l'OIT mesurera nos progrès. Nous avons récemment organisé un forum très important sur les droits de l'Homme et les entreprises responsables qui montrent clairement notre rôle et notre position en matière de Droits de l'Homme, de paix et de durabilité et nous pensons pouvoir orienter nos membres et bien préconiser ces valeurs. Dans le rapport, on parle aussi d'investissements dans les domaines clés de nature à favoriser le travail décent et durable. Notre Chambre du Commerce est prête à œuvrer en ce sens. En conclusion, je remercie l'OIT de son appui ces dernières années, je souhaite à tous les mandants de l'OIT au Bureau et à la fédération un joyeux anniversaire. Merci beaucoup.

M. Irakli Petriashvili

Travailleur (Géorgie)

Monsieur le Président, chers partenaires sociaux, frères et sœurs des syndicats avant tout, je tiens à saluer tous les participants à la Conférence internationale du travail. Je félicite sincèrement le Président de la conférence de son élection. Je lui souhaite plein succès dans sa haute mission. La 108^e session de la CIT est une activité particulièrement importante pour l'ensemble de la communauté internationale puisqu'elle est consacrée au centième anniversaire de l'OIT. Je suis profondément convaincu que ce fait ne peut manquer d'exercer une influence sur l'ordre des choses en matière de travail au XXI^e siècle compte tenu de la mondialisation, des progrès technologiques, de la numérisation qui imposent déjà des exigences et nous obligent à repenser les formes de travail, la façon d'assurer les garanties sociales et de l'emploi en rapport avec ce processus. Compte tenu des réalités actuelles et des défis de notre époque, et de façon à assurer un avenir meilleur et garantir la stabilité économique, il est important que disposent d'égalité et de chances les sociétés et les états que nous représentons. Cela est vrai surtout en matière de syndicats et d'organisations du travail. Voilà ce que nous devons proposer à nos partenaires sociaux et à la Communauté internationale. Nous devons leur offrir de nouvelles orientations, de nouvelles approches et de nouvelles règles du jeu. L'une des initiatives de cet ordre peut être celle du nouveau contrat social proposé par la Conférence internationale du travail. C'est là une façon de rassembler les défis d'actualité pour le mouvement syndical et le but est d'apporter des solutions en intensifiant le mécanisme international de dialogue en recourant, notamment, à l'OIT. À ces fins, nous disposons déjà d'un instrument très important et efficace, à savoir la

précieuse initiative du Directeur général de l'Organisation internationale du travail, M. Guy Ryder, sur l'avenir du travail. Et nous disposons aussi du rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail qui donne les principales orientations en vue de la poursuite de la coopération. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, le nouveau centenaire nous présente de nouveaux défis, cela avec une nouvelle acuité et une nouvelle urgence. Et l'un des problèmes essentiels de l'heure est l'écologie et la protection de l'environnement. Les experts nous donnent seulement onze ans après lesquels interviendront des changements du climat que nous ne pourrons plus changer. Les divers établissements du système des Nations Unies sonnent l'alarme, mais cela ne suffit pas. Il est indispensable que cette préoccupation se reflète aussi au niveau national. Et là, l'Organisation internationale du travail dispose d'un énorme potentiel, elle peut contribuer à rendre prioritaires les problèmes de l'écologie au sein de tous ses États Membres et auprès de tous ses partenaires sociaux. En conclusion, je voudrais une fois encore souligner que les défis de notre époque ont déjà acquis un caractère mondial et que nous les rencontrons à l'occasion de phénomènes tels que les flux migratoires en raison du travail, ou nous voyons aussi des pertes de vies humaines dans le cadre de conflits, nous voyons aussi des atteintes aux droits de l'Homme sous l'action de régimes autoritaires. Nous assistons à la crise des valeurs démocratiques, à d'énormes inégalités sociales alors que d'après le rapport sur l'inégalité dans le monde en 2018, nous voyons qu'1% des personnes les plus riches de notre monde maîtrisent 45% de l'ensemble des richesses de notre planète et ainsi de suite. Il y a beaucoup de problèmes, mais il y a une issue, c'est la coopération et l'adoption d'un dialogue social reposant sur la réalité et la mise en œuvre des normes internationales du travail. C'est seulement une prise de conscience collective des problèmes et une étroite coopération qui nous permettront de poursuivre cette voie centenaire et de bénéficier de l'héritage de l'OIT, cela pour le bien de nos sociétés et pour les futures générations. Merci de votre attention.

M. Basim Abdulzman Majeed Al-Rubaye

Gouvernement (Iraq)

Excellence, Mesdames et Messieurs, que Dieu vous bénisse. Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser mes félicitations et d'adresser les félicitations à tous les peuples du monde pour ce centenaire de l'OIT qui coïncide avec la Conférence internationale du travail. L'OIT n'a eu de cesse de poursuivre les objectifs auxquels elle s'était engagée. Nous espérons que nous serons tous à la hauteur des défis que nous nous sommes fixés pour créer un monde de stabilité, de bien-être et de justice. L'OIT inlassablement jette les bases de l'avenir du travail. À la lumière des défis que rencontre l'économie mondiale, afin de limiter les conséquences de ces défis, à savoir, les crises économiques, l'OIT s'est engagée à concrétiser les ODD et elle a fait du travail décent sa priorité pour répondre aux besoins des travailleurs en termes de d'emploi de qualité, de sorte à répondre aux aspirations des jeunes, des femmes, tout en tenant compte des principes et droits fondamentaux au travail. Nous remercions le Directeur général et les membres de l'organisation d'avoir étudié attentivement des questions qui ont une pertinence directe pour la vie des êtres-humains, comme cela est écrit dans le rapport annuel ; les relations au travail, les exigences de développement durable sont au cœur de nos efforts de progrès. Le rapport souligne également d'autres domaines d'action qui doivent être abordés par les mandants de l'OIT. Dans mon pays, les membres de Daesh ont commis des crimes contre l'humanité, contre la religion, contre la civilisation, contre le développement. Ces groupes, de façon brutale, ont détruit les compétences de nos sociétés qui ont dues s'égailler dans le monde entier. La victoire en Iraq sur ces forces maléfiques était une victoire de l'humanité toute entière. Nous avons affronté sans peur pour mettre un terme à leur aspiration de contrôler tous les pays de la région. Grâce à ces victoires, la volonté de faire progresser le monde du travail n'a pas cessé, à savoir, améliorer la sécurité et la stabilité. Nous avons mis en œuvre des politiques

indispensables qui nous ont permis, notamment, de renforcer les capacités de nos forces armées pour lutter contre les groupes criminels de Daesh. Nous avons agi, aussi, pour lutter contre la pauvreté, le chômage, la violence de façon plus générale dans le cadre de notre plan de développement 2018-2022. L'Iraq a également engagé des réformes de gouvernance de façon prioritaire. Malgré tout, l'Iraq a un besoin urgent de proposer un travail décent à tous et de restaurer les zones affectées par la guerre. Nous devons aider les jeunes à trouver un emploi, aider les femmes à participer de façon plus large au monde du travail et régler le problème du travail des enfants. Nous avons aussi lancé un programme d'investissements publics, adapté aux besoins du moment présent afin d'éviter que ne renaissent les foyers de terrorisme. Le ministère du travail et des affaires sociales a mis en œuvre un certain nombre de projets destinés à ces régions. Il est essentiel d'améliorer la coopération technique entre le BIT et l'Iraq et nous vous remercions de tout le soutien que vous nous apportez et de votre attention.

M. Winston Antonio Santos Ureña

Gouvernement (République Dominicaine)

Monsieur le Président de la plénière, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les participants, je voudrais pour commencer, féliciter l'OIT d'être parvenu à fêter son centenaire comme guide pour les nations et de nous avoir appris que les meilleures décisions sont issues du dialogue et du consensus entre les principaux piliers de la société. Nous analysons, aujourd'hui, les défis qui sont face à nous, ce qu'on appelle la 4e Révolution Industrielle ; nous savons que le travail comme nous le connaissons n'existera plus, que vont apparaître de nouveaux emplois et que donc, les étudiants d'aujourd'hui occuperont des emplois que nous ne connaissons pas encore. Les changements produisent de la certitude, pourtant toute révolution industrielle amène de nouvelles et abondantes opportunités. J'en veux pour preuve la 1e Révolution Industrielle où le travail a beaucoup évolué, où la mécanisation a facilité l'industrialisation et a permis de créer des centaines de milliers d'emplois. Par exemple, l'apparition du chemin de fer a écarté, ou éliminé le transport avec des animaux de trait, mais cela a créé de nouveaux emplois. Il a fallu des forgerons, des ingénieurs, des bâtisseurs, des chauffeurs de train, des vendeurs de billets et différents prestataires. Les révolutions industrielles multiplient les possibilités de travail et les pays qui s'y préparent le mieux sont ceux qui en profitent le mieux. À l'heure actuelle l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies et l'internet des objets, non seulement vont nous faciliter la vie, mais vont nous amener de nouvelles opportunités d'emploi. Que faisons-nous en République Dominicaine pour mettre à profit les opportunités que nous apporte cette 4e Révolution Industrielle ? Tout d'abord, nous insistons beaucoup sur le système éducatif car l'avenir appartiendra à ceux qui seront le mieux préparés. Nous avons quasiment doublé le budget de l'Éducation en une année. Ces 7 dernières années, l'investissement par élèves dans l'enseignement public est passé de 406 dollars à 1400 dollars. Cette augmentation a permis d'ouvrir 18 000 classes supplémentaires au cours des 7 dernières années, donc deux fois plus qu'auparavant et de cette façon, les enfants n'ont plus qu'une demi-journée de travail, mais une journée entière. Nous avons également formé 5 000 enseignants supplémentaires dans le cadre d'un programme pour la formation d'enseignants d'excellence. Nous créons aussi dans l'enseignement virtuel des classes virtuelles avec des écrans tactiles, on utilise plus le tableau et la craie. Voilà ce que nous faisons en République Dominicaine pour lutter contre l'exclusion économique et sociale qui se produit parfois lorsqu'il y a des changements tels que ceux qui nous attendent. Nous voulons aussi que l'inclusion soit généralisée, notamment pour aider les plus vulnérables. C'est pour cela que nous avons œuvré, afin de faire baisser les taux d'analphabétisme qui sont passés de 12,8 à 6,8 % en 2020. Et en 2020, nous n'aurons plus du tout d'analphabétisme. Nous donnons à ces nouveaux alphabétisés la possibilité de poursuivre leur formation, un enseignement technique ou ouvrir une entreprise, mais nous savons que le capital humain ne se limite pas à l'Éducation, il y a également la Santé. La

population bénéficiant d'une assurance maladie est passée de 48 à 78 % et 100 % de la population nécessiteuse bénéficie d'une assurance maladie subventionnée par l'état. Pour autant, nous avons encore un grand défi ; celui du chômage des jeunes qui est le triple du taux de chômage de la population générale. On n'engage pas les jeunes parce qu'ils n'ont pas d'expérience, mais ils ne peuvent pas d'expérience parce qu'on ne leur offre même pas un premier emploi. C'est pour cela que nous avons lancé un programme pour le premier emploi visant à insérer 6 200 jeunes de 18 à 29 ans sur le marché du travail. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paye les trois premiers de salaire pendant que l'employeur forme le jeune et ensuite, il doit assumer 80 % du salaire pendant les neuf mois qui suivent. Dans notre pays, nous disons constamment aux enfants que c'est le travail qui fait grandir, qu'ils doivent aller à l'école mais qu'ils ne doivent pas travailler tant qu'ils sont enfants. Nous faisons beaucoup pour sensibiliser à la nécessité d'envoyer les enfants à l'école et nous luttons sans faille contre ce phénomène de travail des enfants. Nous appuyons l'initiative contre le harcèlement au travail. Nous avons de nombreux défis, mais grâce au dialogue de tous et au soutien d'organisations comme l'OIT, nous sommes certains que nous pourrions surmonter ces défis. Nous sommes plus déterminés que jamais. Je vous remercie.

M. Bruno Silva Dalcolmo

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Représentants des Gouvernements Employeurs et Travailleurs, Mesdames et Messieurs. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays BRICS : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Nous tenons à adresser nos remerciements au Directeur General et à la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail, dirigée avec une grande compétence par le Président Ramaphosa de l'Afrique du Sud et le Premier Ministre Löfven de la Suède. Nous les remercions pour leur apport très complet et travaillé pour bâtir un avenir meilleur. Nous sommes convaincus que ce travail d'équipe et leur expertise en matière d'[vgr INAUDIBLE 1 :18] du travail expliquent la qualité du résultat. Nous savons que l'OIT rassemble différentes parties prenantes pour parler des difficultés du monde du travail. Cela a permis de sensibiliser d'autres enseignes internationales et est la source de nouvelles opportunités. La pertinence de l'avenir du travail a bien été exprimée par les Ministres du Travail et de l'Emploi des BRICS, par le biais de différentes initiatives, notamment notre position commune sur la gouvernance dans l'avenir du travail de 2017. Cela a été fixé comme priorité dans nos études, de discussions et notre coopération. Nous progressons également dans d'autres tâches difficiles qui nécessitaient une intervention stratégique, par exemple la formalisation de l'économie informelle, des emplois de qualité inclusifs pour tous, des emplois décents, la réduction des inégalités, les compétences et l'accès pour tous à une sécurité sociale universelle et durable. En tant que BRICS, nous nous sommes efforcés d'organiser nos réunions de sorte à optimiser notre implication et à obtenir des résultats concrets. Nous avons validé la création du réseau BRICS, des Instituts de Recherche sur le Travail et nous avons ensuite noué un partenariat avec le Centre d'[vgr INAUDIBLE 2 :46] et de Formation de l'OIT. Ce groupe d'experts a préparé des études pour épauler les ministres des BRICS dans des secteurs cruciaux tels que les nouveaux types d'emplois, l'emploi des jeunes, l'offre et la demande de compétences de demain. Quant aux défis que rencontrent les systèmes de sécurité sociale et d'emploi en raison de l'évolution démographique, des discussions à ce propos devraient englober les initiatives de réformes, d'augmentations des recettes ou des revenus dans le secteur formel, sans perdre de vue l'aspect humain et la nécessité d'avoir un système équilibré durable, tant pour les générations présentes que futures. Le mécanisme de coopération des BRICS met l'accent sur l'intensification de la protection sociale pour les populations vulnérables et au chômage. Il appelle notamment l'intégration d'emplois nouveaux dans les systèmes sécurité sociale, tout en élargissant les protections de base.

Depuis qu'existe le cadre de coopération en matière de sécurité sociale des BRICS, nous explorons la possibilité de signer des accords bilatéraux de sécurité sociale entre les pays de notre groupe. Nous échangeons également nos bonnes pratiques pour créer des systèmes de sécurité sociale plus durables et universels. Dans ce contexte et grâce au soutien technique de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'ISSA, et de l'OIT, nous avons créé le Bureau Virtuel de Liaison pour la Coopération en matière de Sécurité Sociale. Le programme, centré sur l'être humain, que propose le Directeur Général dans son rapport, est extrêmement convaincant et nous validons le principe qui veut que l'on mette les personnes et leur travail au cœur des politiques économiques, sociales et des pratiques commerciales. Nous devons sans cesse continuer à adapter les normes internationales du travail, les politiques, les législations, le dialogue social conformément à l'évolution du monde du travail et en tenant compte de la situation propre de chaque État membre. Une OIT solide, efficace, légitime qui soit adaptée aux défis du monde du travail d'aujourd'hui, au multilatéralisme, est l'intérêt de tous : gouvernements, travailleurs et employeurs. Ceci doit être fait par la coopération, le dialogue de façon transparente et en partenariat. La pression, la contribution de l'OIT à la coopération internationale et nous pensons que les pays du BRICS ont beaucoup à recevoir d'une organisation qui est aussi ouverte et disposée à s'appliquer à elle-même les normes les plus exigeantes en matière d'expertise technique et d'évaluation. Nous ne cessons de nous confronter aux défis du marché du travail et à essayer de saisir les opportunités. Cette année, les Ministres des BRICS vont parler de l'intelligence artificielle dans le cadre de la gouvernance et des données sur le marché du travail comme moyen pour mieux comprendre les spécificités du marché du travail dans chaque pays. Il s'agit d'améliorer les procédures, de réduire la bureaucratie, d'améliorer la transparence et d'avoir des administrations plus efficaces. En tant que pays du groupe des BRICS, nous pensons que nous avons progressé dans la façon dont nous abordons les défis, les opportunités du monde de demain. Toutefois, dans un monde en évolution constante, il reste des questions à aborder et de nombreuses opportunités à saisir. Je vous remercie.

M. Gylfi Kristinsson

Gouvernement (Islande)

Monsieur le Président, merci beaucoup de ce propos bien aimable. Monsieur le Président, je tiens ce discours au nom de Monsieur Asmundur Einar Dadason, qui est Ministre des Affaires Sociales et de l'Enfance en Islande. Monsieur le Président, les gouvernements nordiques ont répondu à la lettre du Directeur Général, Monsieur Guy Ryder, à l'approche du centenaire de l'OIT, en février 2016, en annonçant de leur côté, un projet sur l'avenir du travail, en coordination avec le Bureau du Conseil Nordique des Ministres, l'OIT et les organisations des partenaires sociaux. Ce projet comporte des conférences annuelles, tenues dans les pays nordiques, sur les différents sujets mentionnés par la lettre du Directeur Général. La dernière conférence, qui était la quatrième, s'est tenue en avril dernier, à Reykjavik, en Islande, en présence de près de 400 participants qui étaient des ministres du travail de pays nordiques, des chercheurs, des présentateurs, des représentants officiels et des représentants des partenaires sociaux. À son issue, la conférence a pu bénéficier d'une allocation du Directeur Général de l'OIT qui a commencé sa présentation par les mots suivants : « L'avenir n'est pas décidé à l'avance, il n'est pas écrit dans les étoiles. L'avenir, c'est ce que les peuples décident d'en faire. Voilà la leçon à retenir du modèle nordique. » Le Directeur Général a informé les délégués à la conférence des grandes conclusions de la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail, présidée par le Premier Ministre de Suède, Monsieur Stefan Löfven, et par le Président d'Afrique du Sud, Monsieur Cyril Ramaphosa. À Reykjavik, la Conférence a également entendu un discours de Madame Paula Lehtomäki, nouvellement nommée Secrétaire Générale du Conseil Nordique des Ministres. Dans son allocution, elle a fait une brève description des conclusions

préliminaires du projet sur l'Avenir du Travail des pays nordiques qui faisait état de trois conditions pour paver la voie de l'avenir du travail. En effet, vus les changements technologiques à venir et le verdissement de l'économie, nous allons sans doute faire face à une reconstruction intensive de l'économie et de la vie des travailleurs. Cela fait ressortir la nécessité d'agir et les défis que cela implique en matière d'apprentissage tout au long de la vie et de compétences. Des efforts considérables seront nécessaires dans le domaine de la formation professionnelle et de l'acquisition de nouvelles compétences afin d'empêcher des écarts grandissants avec les besoins, ce qui mène à l'exclusion dans le marché du travail. D'autre part, le développement de l'économie des plateformes est une gageure pour le modèle d'État-providence des États nordiques et on constate maintenant des signes de fragmentation de l'emploi. Cela a des conséquences sur les rôles des employeurs et des travailleurs et nous voyons de plus en plus de personnes qui travaillent depuis une plateforme plutôt que dans des emplois traditionnels. Comme l'a dit Paula Lehtomäki, cela va représenter un défi pour plusieurs des aspects du modèle nordique. Madame Lehtomäki a exprimé sa confiance dans le fait que les pays nordiques, tous ensemble, et conjointement avec l'OIT, pourront trouver une voie durable vers l'avenir. Elle a ajouté que le Conseil des Ministres des Pays Nordiques se prépare à une coopération étroite et poursuivie avec l'OIT pour les cent ans à venir. Monsieur le Président, mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail est la norme que la conférence de cette année s'efforce d'établir. Nous espérons que, cette année, un compromis, acceptable par tous ou par une grande majorité, pourra être trouvé et que cette conférence réussira à adopter une convention, doublée d'une recommandation sur un sujet que le gouvernement estime très important. Voilà quelle serait une réponse correcte à donner au mouvement « Me Too ». Monsieur le Président, si vous le permettez, je terminerai mon intervention sur une note plus personnelle. En effet, cette année marque le centenaire de l'OIT mais c'est également la 35^e année que j'assiste à la Conférence Internationale du Travail. Cela sera également ma dernière conférence. Pour moi, cela a été une expérience unique que d'avoir la possibilité de participer aux travaux de cette organisation fabuleuse, de rencontrer ses travailleurs et les autres délégués de la Conférence et de pouvoir entendre les personnalités les plus remarquables dans le monde du travail, que ce soient des dirigeants nationaux, des idéalistes qui se battent pour un monde plus juste et plus équitable pour tous. Je ne veux mentionner qu'une personne, à ce titre. Il s'agit de Nelson Mandela et des derniers mots de son discours à la 70^e session de la CIT, en 1990. Il a dit et je le cite : « Finissons le chemin ensemble, donnons tous ensemble réalité à l'éclatante vision d'une Afrique du Sud libre de racisme, libre de querelles raciales entre ses peuples, qui ne soient plus une menace pour la paix. » Maintenant, nous pouvons remplacer les mots « Afrique du Sud » par le mot « un monde ». En effet, finissons le chemin ensemble vers un monde meilleur. Je vous remercie de votre attention.

M. Bogdan Iuliu Hossu

Travailleur (Roumanie)

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs. Au nom des travailleurs de la Roumanie, permettez-moi de vous transmettre nos félicitations pour votre élection comme Président et Vice-Présidents de cette conférence. Je commence par souligner, à mon tour, l'importance de ce moment historique. Forte de son passé et de ses réalisations remarquables au cours de ce siècle, l'Organisation Internationale du Travail est particulièrement bien équipée pour assumer le rôle du leader dans la promotion du progrès social et économique en faveur de la justice sociale et du travail décent. Grâce à son système tripartite, l'OIT est la mieux placée pour nous guider sur les grands défis du monde du travail, en plaçant les citoyens et leurs aspirations légitimes à la vie et à un travail décent au centre de la politique mondiale, redynamiser le contrat social. Nous, les syndicats

de Roumanie, nous soutenons la création d'un nouveau contrat social. Mesdames et Messieurs les Délégués, la législation du dialogue social et la négociation collective en Roumanie, adoptée il y a huit ans, dans le cadre de mesures d'austérité, a eu des conséquences très graves pour les travailleurs et les travailleuses du pays. La limitation du droit syndical et la création d'obstacles excessifs à la négociation collective ont fait que presque la moitié des tous les travailleurs soit payés au salaire minimum, cinq fois plus qu'en 2011. Les travailleurs roumains disposent de très peu d'outils pour défendre collectivement leurs droits. Les données sont assez illustratives : aucune convention collective sectorielle négociée depuis l'adoption de cette législation et la couverture par les contrats collectifs de travail a diminué de plus de 60 %. Parmi les conventions collectives négociées au niveau de l'entreprise, un très petit nombre est négocié par les organisations syndicales, la plupart d'entre elles étant en fait des simulations de négociations avec les représentants des travailleurs qui reprennent des articles de la loi ou des règlements intérieurs sans négocier réellement des bénéfices pour les employés. Ainsi, les bas salaires qui maintiennent les personnes à des niveaux de subsistance ont amené des millions de travailleurs, qualifiés et non qualifiés, à quitter le pays. Une conséquence directe de cette situation est la crise inquiétante et prolongée sur le marché du travail, une situation qui pourrait conduire à des nouveaux abus, y compris aux citoyens d'autres pays qui sont ainsi placés sur le marché du travail européen sans bénéficier d'une protection sociale adéquate. Mesdames et Messieurs, Un autre aspect que je voudrais aborder est la récente réforme fiscale en Roumanie, par laquelle les cotisations sociales et de santé de l'employeur ont été transférées aux employés. Cette mesure a été adoptée en l'absence du dialogue avec les partenaires sociaux, malgré les protestations des syndicats et les réserves exprimées par les employeurs. Le transfert de cotisations met presque totalement des coûts de la protection sociale sur les employés, en violation de la convention n° 102 de l'OIT et du financement collectif de la protection sociale. La charge fiscale qui pèse sur les travailleurs est très, très lourde, ce qui accentuera l'exposition à la pauvreté et à l'exclusion sociale des employés, tout en renforçant les obstacles à l'accès des travailleurs indépendants aux systèmes de protection sociale. Le financement du système de sécurité sociale exclusivement par les travailleurs est le seul cas en Europe, enfreignant tous les principes de responsabilité et d'équité qui sont fondamentaux pour la justice sociale et l'économie durable. De telles actions ne peuvent constituer des éléments d'un nouveau contrat social. Nous regrettons le manque d'intérêt du gouvernement pour un dialogue social réel et efficace. Mesdames et Messieurs les Délégués, Nous apprécions également le large soutien à l'adoption d'une Convention et une Recommandation sur la Violence et le Harcèlement dans le Monde du Travail. Aucun travailleur, aucune travailleuse ne devrait se trouver sans protection. La violence et le harcèlement des travailleurs, et en particulier des femmes, représentent un coût énorme pour la société. Nous avons besoin de cet outil pour prévenir les abus, les inégalités et la course accélérée vers les normes les plus basses, vers la précarité. Mesdames et Messieurs, Je voudrais terminer en disant que les organisations syndicales en Roumanie ont inclus, dans leurs programmes d'action, des actions prioritaires visant à remédier les lacunes résultant des modifications législatives, tant dans les relations du travail, le dialogue social, que dans le domaine de la fiscalité. Ce que nous voulons, cependant, est de disposer d'un cadre législatif qui nous fournit des outils, et pas des obstacles, dans notre lutte pour la réalisation du desideratum du travail décent pour tous. Une action urgente et déterminée n'est possible qu'avec un engagement réel du gouvernement et des employeurs, à travailler avec les représentants des travailleurs à un niveau de confiance, d'objectif commun et de cohérence, nettement supérieure à ce qui est actuellement le cas. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

M. Vaine Makiroa Mokoroa

Gouvernement (Îles Cook)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Membres du Bureau de la Conférence, Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs, Kia Orana Tatou Katoatoa ! Les Îles Cook vous adressent leurs salutations chaleureuses et leurs bons vœux ! Toutes nos félicitations à l'Organisation Internationale du Travail et à son Directeur Général, Monsieur Guy Ryder, à l'heure où nous célébrons un siècle à œuvrer pour la justice sociale et à promouvoir le travail décent dans le monde. Je suis honoré de me tenir ici et de m'adresser devant cette plénière, en représentant fièrement notre état insulaire autonome du Pacifique Sud, les Îles Cook. Aujourd'hui, nous nous rassemblons pour fêter cent ans de travail et d'engagement de la part de l'OIT. Et maintenant, cela vaut la peine de s'attarder sur la façon dont nous pouvons faire émerger un avenir qui offrira à tous et à nos peuples des possibilités de travail décent et durable. Nous sommes, ce que l'on appelle, un grand état océanique qui rassemble une petite superficie terrestre de seulement 240 kilomètres carrés mais près de 2 millions d'océan riche et abondant. Notre peuple est lié si intimement à l'océan qu'en 2017, les Îles Cook ont fait de notre entière zone économique, la zone marine protégée la plus large du monde, qu'on appelle également la « marae moana ». Tant notre territoire océanique que terrestre est vital pour notre croissance économique et notre développement durable, des efforts pour adapter les compétences de nos travailleurs pour passer de la région vivrière et de la pêche artisanale aux activités de tourisme et à la numérisation, la pêche industrielle et d'autres industries liées à la mer, ainsi que la possibilité d'exploiter des minéraux présents dans les fonds marins sont essentiels. Notre statut de libre-association avec la Nouvelle Zélande nous permet, permet à nos ressortissants mais également aux citoyens de ce pays, ce qui offre une relation bilatérale qui permet l'accès à l'éducation, la santé et l'emploi en Nouvelle Zélande et en Australie de manière aisée. Mais d'un autre côté, les migrations du travail, avec une grande croissance économique, présentent le défi de la dépopulation et d'un manque de main d'œuvre sur le marché du travail, ce qui fait que nous dépendons du travail migrant, peu rémunéré et de peu d'émulation dans le travail à hautes qualifications. Nous n'avons que 600 000 travailleurs dont la moitié sont dans des secteurs publics et ces fluctuations augmentent la volatilité et exigent des politiques d'intervention avec le caractère unique qu'ont les gens du Pacifique. C'est l'occasion ou jamais de saluer, de féliciter l'OIT et de son soutien aux Îles Cook, par l'organisation de ressources et de partenariats techniques pour faciliter nos efforts face à ces défis. Nous sommes heureux d'être près de signer notre premier programme par pays pour le travail décent adopté par nos mandants tripartites. Nous voulons encore faire avancer le programme de bonne gouvernance pour améliorer le travail décent dans les Îles Cook. Avec l'émergence des nouvelles technologies et de la mondialisation, le Pacifique se voit sortir de ces sociétés qui étaient mono-culturelles et dépendantes pour se transformer en économie régionale productive multiculturelle et avec une croissance rapide. Cela appelle à la mobilisation des grands États océaniques pour faire en sorte que l'OIT se penche sur leurs besoins spécifiques et crée le dialogue pour y répondre. Dans les dernières semaines, à maintes reprises, la Conférence a souligné l'importance de protéger les droits des plus vulnérables et maintenant nous sommes 14 pays à faire face à la gageure de se protéger, de protéger notre survie, où nous sommes près de couler, de disparaître du fait du changement climatique. Nous serons à 100 % d'énergie renouvelable en 2020 ; qui veut nous suivre ? Le reste du monde se concentre sur d'autres défis importants mais notre région demande des interventions ciblées afin de permettre une [vgr INAUDIBLE 4:27] juste et des moyens de subsistance durables, tirant la meilleure partie des vastes ressources de l'océan. Nous voulons croire que nous existerons toujours dans les cent prochaines années. Nous exhortons les mandants tripartites à s'unir en solidarité, plaider pour nos proches qui englobent tout le monde et trouver les bonnes politiques dans nos pays. Tous ensemble, une région unie, avec le soutien de l'OIT, nous voulons accueillir ce nouveau siècle dans l'espoir renouvelé d'un avenir plus radieux et peut-être d'une place à la table des pays du monde. Merci !

M. Jorge Valero

Gouvernement (République Bolivarienne du Venezuela)

Monsieur le Président de la Conférence, Excellence, Les ministres du Mouvement des Pays Non-Alignés réitèrent leur appui plein et entier à la consolidation et au renforcement de l'OIT afin d'en préserver l'héritage et la pertinence historique, d'en garantir la solidité de la cohésion sur la base de l'unité dans la diversité et la solidarité entre ses États membres. Nous considérons que la déclaration du centenaire de l'OIT devrait aborder le sujet de la structure de sa gouvernance, avec l'objectif qu'elle reflète sa démocratisation et l'inclusion au Conseil d'Administration des États membres de toutes les régions. Nous sommes très préoccupés de constater que la population au chômage va atteindre 174 millions de personnes en 2020 et que le contexte économique et social va affecter le droit à la liberté syndicale, la liberté d'associations et de négociations collectives, va affecter la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail infantile, l'élimination de la discrimination au travail et le fossé entre femmes et hommes dans la participation au monde du travail. Nous attendons les résultats de la Commission sur la Violence et le Harcèlement dans le Monde du Travail. Nous exhortons le Directeur Général à continuer à s'efforcer de promouvoir la ratification de l'Amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT et nous appelons les États membres qui ne l'ont pas ratifié à le faire. La composition actuelle du Conseil d'Administration ne constitue pas une égalité entre États ni une représentation adéquate de toutes les régions et notamment des pays en développement. Nous soulignons que l'équilibre dans la liste des cas individuels entre les quatre régions doit être le principe de base dans le choix des cas qui sont traités par la Commission de l'Application des Normes. Nous soulignons l'importance d'examiner les différentes procédures de contrôle et de présentation des plaintes en matière de liberté syndicale ; les procédures doivent être claires, objectives et transparentes. Nous reconnaissons l'importance du Programme 2030 de développement durable et notamment l'objectif 8 pour ce qui concerne la promotion de la croissance économique durable, inclusive, le plein-emploi productif, le travail décent pour tous, la protection des droits du travail, la promotion d'un cadre de travail sûr, y compris pour les travailleurs migrants. Nous reconnaissons que le droit au développement est un droit humain qui seul permet de concrétiser les objectifs de développement durable du Programme 2030. Nous remercions la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail de son rapport dans laquelle elle propose de créer de la croissance, de l'égalité et de la durabilité pour les générations présentes et futures. Nous soulignons l'importance de la protection sociale dans le programme mondial de développement afin de lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Nous rappelons que les mesures coercitives unilatérales mettent en grave danger tous les droits humains y compris le droit au développement et le droit du travail. Nous condamnons ces mesures et nous redemandons aux États qui les appliquent de les révoquer de façon totale et immédiate. Nous considérons que la Déclaration du Centenaire de l'OIT doit exprimer la nécessité de renforcer le multilatéralisme et lancer un appel aux États afin qu'ils s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales coercitives. Nous condamnons l'occupation par Israël des territoires palestiniens et du Golan syrien. Nous appuyons les efforts pour créer un État palestinien indépendant avec comme capitale Jérusalem Est. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Directeur Général de l'OIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et nous exprimons notre profonde préoccupation face aux violations des droits humains perpétrés par la puissance d'occupation, face au chômage, dans les territoires arabes occupés qui a atteint le niveau le plus élevé au monde. Notre mouvement se réjouit de participer aux discussions qui sont à l'ordre du jour de cette 108^e Conférence Internationale du Travail. Je vous remercie.

M. Etienne Moussavou

Travailleur (Gabon)

Monsieur le Président, Distingués Invités, Mesdames, Messieurs, 1919 – 2019 : cela fait cent ans depuis la création de l'OIT. Beaucoup de choses ont été faites durant ce parcours. En fêtant son centième anniversaire, nous rendons hommage aux pionniers et aux précurseurs qui ont façonné l'OIT. Reprenant les principes fondamentaux de l'OIT sur lesquels elle fut fondée, je cite : « Le travail n'est pas une marchandise ; la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ; la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous, etc. ». L'OIT a fait des travailleurs et du travail décent une marchandise, parce que modifiant son fonctionnement sans réels pouvoirs, au profit du capitalisme et de la grande bourgeoisie, en fonction de son appartenance à un groupe d'intérêts ou de famille que sont le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, les États Unis d'Amérique et l'Union Européenne. Les violations quotidiennes des normes internationales du travail, la remise en cause des droits acquis de hautes luttes par les travailleurs, les réformes des textes législatifs et de code du travail, les licenciements, le chômage, les difficultés de santé et d'éducation, etc. ; autant de maux dans mon pays, le Gabon, qui font perpétuer les violences et les injustices du système capitaliste en lieu et place de la paix et cohésion sociale, sans oublier l'exploitation sans cesse grandissante par les détenteurs financiers internationaux de nos ressources naturelles et matières premières. Les inégalités de revenus restent importantes : plus de 90 % du revenu total est détenu par environ 5 % de la population. L'oligarchie gabonaise produit des politiques qui se caractérisent par les grèves et les violences, est la source fondamentale des souffrances des travailleurs gabonais : un chômage endémique qui anesthésie le mécontentement des jeunes, une pathologie de la précarité de la pauvreté, des insuffisances d'infrastructures scolaires, sanitaires, routières, etc. Monsieur le Président, l'objectif du PPTD ne pourra être atteint que si les choix stratégiques et opérationnels de mise en œuvre de la programmation dans les intérêts véritables des mandants sont respectés et exécutés. En effet, comment parler de travail décent lorsque la crise économique et politique concerne toujours les travailleurs qui payent le lourd tribut des politiques néocoloniales et néolibérales ? La performance macro-économique et un PIB très élevé à 16 400 dollars US ne permettent pas à un Gabonais moyen de se vêtir, se loger, se soigner, voire se nourrir correctement. L'incidence de la pauvreté est relativement élevée, soit 33 % au niveau national, 30 % en milieu urbain et 45 % en milieu rural. Monsieur le Président, mon pays vit au rythme cardiaque des tendances et des tensions internationales, amplifiées par les indicateurs sélectifs : inflation, tensions sur les salaires, dégradation des conditions de travail et développement des exclusions. Tous les points ne sont pas atteints. Dans ces conditions, nous demandons que l'OIT renforce les capacités des partenaires sociaux et revienne à ses fondamentaux, en réexhumant, par exemple, la Commission des Résolutions, longtemps disparue des arcanes de la CIT. Monsieur le Président, plein succès à la Conférence. Je vous remercie.

M. Clemence Kanau

Travailleur (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Guy Rider, Mesdames et Messieurs les Délégués, les Invités, Mesdames et Messieurs, Qu'il me soit permis de transmettre les chaleureuses salutations des travailleurs, des employeurs, du peuple et du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Comme ceux qui l'ont fait avant moi, je félicite l'OIT d'avoir franchi le cap des cent ans. Nous nous joignons au cœur des

compliments qui ont été exprimés. Il est bien évident que ceci est une étape digne d'être célébrée, d'être fêtée et de reconnaître les nombreuses réussites de l'OIT dans le monde du travail et de la justice sociale. Au fur-et-à-mesure de ce chemin, beaucoup se sont sacrifiés et beaucoup ont payé le prix de leur vie pour que d'autres puissent jouir de la prospérité économique dans un environnement paisible et juste. Nous pensons aussi aux multiples technocrates passés et présents dont l'expertise sans comparaison nous a guidés. Nous les saluons, eux aussi. Leur sacrifice n'aura pas été en vain. Bien entendu, l'OIT n'est pas juste cette structure monolithique dans laquelle nous nous rassemblons, année après année. Non, l'OIT, c'est nous ; c'est les équipes tripartites qui représentent ces pays si différents des quatre coins du monde. Nous nous rassemblons en tant que mandants de l'OIT et nous rentrons chez nous en tant que mandants chargés de chartes et de convictions mises en instruments à déployer dans l'ensemble de la planète. À l'heure où nous nous retournons pour voir quel est le voyage qu'a effectué l'OIT depuis sa naissance, il est tout-à-fait convenable de rendre hommage aux membres fondateurs de l'OIT. La conceptualisation de sa structure tripartite unique est la preuve de leur génie. Elle est née de la reconnaissance que le concept de capitalisme comprend trois grands moteurs : le capital, le travail et le gouvernement, l'État. Et si les prérogatives de ces trois grands groupes ne sont pas améliorées, eh bien, le conflit est de plus en plus susceptible d'intervenir et cela a des risques de créer des répercussions désastreuses. L'histoire nous a enseignés des leçons bien douloureuses de ce qu'apporte le fait de frôler le risque sur le front économique. Les plus grands conflits sont nés d'un manque économique. Cela est vrai pour le passé mais c'est vrai aussi pour l'avenir ; j'en veux pour témoin la Grande Guerre dont les ravages ont donné naissance à l'OIT. Bien entendu, les conflits sociaux, eux aussi, peuvent coûter bien cher au tissu économique et social de chaque nation. Arriver à atténuer les excès du marché doit également être possible en se basant sur les nuances de l'équité et de l'équilibre. Monsieur le Président, à l'heure où nous sommes en train d'embarquer pour le prochain centenaire, nous avons le droit de poser la question, de savoir si le monde du travail est mieux qu'il y a 100 ans et je pense que nous pouvons tous tomber d'accord pour dire que, de fait, le monde du travail, à l'heure actuelle, est un bien meilleur lieu de travail que celui de 1919. Mais, nous pouvons également souligner certains événements, certains de bon augure, certains tumultueux, qui ont eu lieu au cours des cent dernières années. Entre les décombres des États ravagés par la guerre, la crise de 1929, le New Deal de Franklin Delano Roosevelt, les indicibles des atrocités de la Deuxième Guerre Mondiale, la Déclaration de Philadelphie sur les Droits des Êtres Humains, les philosophies concurrentes de l'économie de Keynes et Von Hayek, les premiers pas sur la lune, le Vietnam, les effondrements du Rideau de Fer et du Mur de Berlin, l'abolition de l'Apartheid, l'ère de l'Internet, la bulle immobilière et la récession de 2008 ne sont que quelques événements notables de cette période. Ces quelques exemples, Monsieur le Président, soulignent bien les méandres du terrain marqué par les intérêts conflictuels dont certains donnent lieu à des progrès, mais d'autres à des conséquences catastrophiques. À tout conflit majeur, lors de toute entreprise humaine, l'OIT est restée inflexible dans sa poursuite de la quête de la justice sociale. Donc, la question à poser n'est pas de savoir à quoi vont ressembler les cent prochaines années mais comment elles vont se dérouler. Nous n'avons pas de boule de cristal pour nous dire à quoi ressemblera le monde dans cent ans. Mais, Monsieur le Président, le rapport de la Commission de l'OIT sur l'Avenir du Travail à faire ressortir des zones de lacunes où on manque d'intérêt et de mesures pour faire face au changement climatique, à la transformation industrielle, la numérisation, commercer l'investissement. Récemment, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a organisé la Conférence de l'APEC. Nous avons parlé de technologies numériques et, bien entendu, l'impact de la transformation technologique au travail s'est immiscé dans la discussion. Monsieur le Président, la CSI a expliqué le besoin d'un nouveau contrat social et les travailleurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont d'accord avec les mesures prescrites par l'OIT et la CSI. L'apprentissage au long de la vie doit rester au cœur des négociations. Dans une économie de marché, je vous rappelle que le monde du travail reçoit les diktats des flux monétaires. Mais on ne peut pas parler de politique sociale sans aborder les considérations financières. Nous devons parler avec les institutions financières internationales et les gouvernements de

manipulations monétaires, de dettes, de taux d'intérêts et de commerce équitable. Nous devons rester fermes et continuer à insister pour un monde juste et équitable. Nous ne pouvons pas flancher, ni maintenant, ni jamais. Nous vous remercions, Monsieur Président, et souhaitons à chacun une joyeuse fête du Centenaire de l'OIT. Merci beaucoup.

M. Martin Chungong

Union Interparlementaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Au nom de l'Union Interparlementaire, l'Organisation Mondiale des Parlementaires, je me félicite de cette opportunité que de m'exprimer devant la 108^e Conférence Internationale du Travail qui se déroule alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT et je profite de cette occasion pour féliciter l'OIT en cette occasion favorable, cette année. L'IUP a constamment profité d'un soutien, de la part de l'OIT, pour mobiliser les parlementaires autour des questions relatives au travail. Nous avons travaillé à des campagnes, au renforcement des capacités pour les parlements sur les questions telles que le travail des enfants, la traite des enfants, la violence contre les enfants. Nous avons développé, élaboré des manuels pour sensibiliser et guider les parlementaires concernant les aspects juridiques relatifs à ces questions et par ces outils concrets mais également, par des déclarations politiques, nous avons encouragé les parlements à adopter des cadres effectifs d'un travail décent, mis en place des programmes pertinents, suivis des progrès visant l'élimination des pratiques abusives et attribué les ressources financières et humaines nécessaires pour appuyer le bien-être des travailleurs. À bâtir un avenir meilleur pour un travail décent, principal thème de la conférence de l'OIT, me frappe parce que c'est vraiment opportun, compte tenu de tant de changements qui interviennent dans le monde du travail et dans l'économie de ces nombreuses décennies d'une mondialisation mal réglementée. Nous nous félicitons de ce travail essentiel portant sur l'ordre du jour de la Conférence, concernant l'adoption de normes internationales visant à mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. Nous appuyons l'adoption de cette Convention qui se fait attendre depuis longtemps ainsi que les recommandations portant sur cette question et, étant qu'Organisation Mondiale des Parlements, l'Union Interparlementaire, à l'heure actuelle, travaille avec ses membres afin que le Parlement soit un lieu de travail respectueux, sensible aux genres, inclusif et libre du harcèlement et de la violence qui frappent notamment les femmes. Globalement, je dirais que partout les travailleurs connaissent une baisse de régime prolongé. La majorité des travailleurs continue de travailler dans le secteur informel où les droits du travail, les conditions de travail sont plus difficiles. Un nombre croissant de travailleurs, notamment dans les pays industrialisés, dépendent de contrats à court terme, précaires, avec peu de prestations ou pas du tout et une faible rémunération. Les femmes sont particulièrement touchées puisqu'elles continuent d'être payées moins que les hommes pour un même travail et continuent de supporter le gros du travail domestique qui n'est pas rémunéré et guère reconnu. Les nouvelles technologies ne peuvent être blâmées qu'en partie de ce meilleur des mondes dans lequel nous nous retrouvons. Le véritable problème réside dans le fait que le pouvoir des travailleurs à améliorer leurs propres conditions a reculé à la suite de politiques qui, après réflexion, sont venues affaiblir la négociation collective avec, dans son sillage, tout un éventail de droits du travail qui, en fait, se sont écartées d'un modèle d'économie extractive. Il faut songer aux travailleurs déplacés, notamment ; dans ce processus, il faut s'attaquer à ces nouvelles réalités de flux croissants de travailleurs migrants et la pérennité des systèmes de sécurité sociale. L'Union Interparlementaire demande également un cadre réglementaire mis à jour, approprié, ainsi qu'un train de mesures spéciales et dans les jeunes, les femmes, les travailleurs plus âgés, les personnes handicapées à pénétrer le marché de l'emploi, en tant qu'entrepreneurs ou travailleurs, et à bénéficier d'un traitement fondé sur la compétence. Il faut s'assurer que les politiques nouvelles et novatrices visent bien à organiser le travail de

façon plus efficace afin de promouvoir la production susceptible de répondre aux véritables besoins de nos populations. C'est pourquoi, je suis d'accord pour considérer qu'il faut une gouvernance effective du travail, dans le cadre des entretiens du Centenaire. Je voudrais aussi féliciter l'OIT de sa vision en tant qu'unique organisation internationale tripartite, un modèle économique qui doit être repris dans d'autres secteurs. Alors que nous connaissons le contexte économique aujourd'hui, nous devons penser au-delà de la croissance comme une fin en soi et comme la seule façon d'épauler l'emploi. Nous avons suivi, avec un vif intérêt, le travail de la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail, ses conclusions, ainsi que ses recommandations, qui doivent s'intégrer dans le processus de réformes. Monsieur le Président, pour conclure, je voudrais renforcer cette conviction que les parlementaires jouent un rôle plus important de mobilisation ; ils ont une grande responsabilité, ils pèsent sur le débat, les décisions et surtout sur la mise en œuvre. Ils adoptent des textes de loi, ils supervisent les politiques publiques, attribuent des ressources financières, sensibilisent les communautés. Nous devons les mobiliser dans le cadre de cette communauté des parties prenantes et en tant que représentants, en ce sens, nous pouvons nous assurer que personne n'est laissé de côté. Unissons nos forces pour engager tous les parlementaires appuyer un travail décent, pour tous, dans le monde. Je vous remercie.

Dr Yahya K Msigwa

Travailleur (République Unie de Tanzanie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, C'est un grand honneur qui m'est dévolu, au nom des Travailleurs de Tanzanie, de Tanzanie de façon générale, de saisir cette occasion rêvée pour remercier l'OIT qui célèbre son Centenaire. Il est bien évident qu'on a beaucoup obtenu, toutes ces années, dans la bataille pour la justice sociale ; pour les travailleurs, un meilleur avenir de travail, pour renforcer l'éducation des travailleurs, pour soumettre des recommandations et adopter des conventions, pour aider et renforcer la négociation collective et les accords sur le lieu de travail à différents niveaux, guidés par l'OIT et par ses mandants. En ayant une inspection du travail, la sécurité et la santé sur le lieu de travail, en luttant contre la séropositivité et le SIDA, en appuyant les victimes de ces maladies à mieux vivre sur le lieu de travail, tout ceci a été appuyé par l'OIT et par nous autres, dans les pays. Nous remercions donc l'OIT, ainsi que tous les membres qui nous appuient dans cette démarche. Mais malgré tous ces succès, en ce qui concerne le travail futur, il y a beaucoup de défis à relever. Permettez-moi de citer quelques-uns des défis que nous autres, travailleurs en Tanzanie, nous connaissons et qui sont vraiment des défis pour le monde entier. D'abord, c'est l'ampleur croissante du chômage par rapport à nos jeunes générations. Monsieur le Président, il faut agir davantage pour générer plus d'emplois et notamment pour les pays du Tiers-Monde, où il y a un secteur qui est très important en termes d'emploi ; c'est l'agriculture. Il faut donc qu'il y ait vraiment des industries à forte intensité d'agriculture pour pouvoir justement employer nos jeunes générations. Monsieur le Président, encore une fois, nous avons aussi de plus en plus d'informalité dans nos pays. L'informalité, c'est justement là un des défis considérables qu'il faut relever en termes de travail, c'est-à-dire qu'il faut vraiment tout faire pour rendre cette informalité formelle et améliorer, ce faisant, la vie de ceux qui vivent dans ce secteur. Monsieur le Président, il y a aussi un des défis, c'est la migration des travailleurs. La plupart pense, au sein de la société, que c'est quelque chose de mauvais. Mais, en fait, la migration, c'est un des phénomènes qui concerne l'être humain. D'ailleurs, même le travailleur migrant mérite, de toute façon, de bénéficier des droits du travail et l'OIT appuie vraiment ces travailleurs migrants de façon à leur permettre de bénéficier des droits de l'homme, où qu'ils se trouvent. L'autre défi est celui de l'accès à la sécurité sociale et à la protection sociale. La sécurité sociale, la prévoyance, c'est le droit de tout travailleur à en bénéficier mais vous constatez que le pourcentage de personnes qui bénéficient de la sécurité sociale reste extrêmement faible, dans la plupart des

pays. Il faut donc déployer des efforts, de façon que chaque citoyen puisse véritablement accéder à la sécurité sociale et à la protection sociale, sur le lieu de travail. Monsieur le Président, le type de travail sous contrat et occasionnel représente justement un des défis les plus importants concernant les travailleurs. Il faut agir bien davantage pour s'assurer que les syndicats veillent à ce qu'il n'y ait plus ce type de conditions de travail à court terme et occasionnel. L'automatisation, la robotique, les ordinateurs, c'est la modernité qui améliore les conditions de travail mais, pour nous autres, travailleurs, il faut bien considérer que, d'une manière ou d'une autre, cette modernisation prive les gens de postes, donc parfois il faut peser la situation entre de nouvelles technologies et de nouvelles conditions de travail. Enfin et surtout, parlons des conditions climatiques. Sous le soleil, de temps à autre, eh bien, on constate qu'il y a une dégradation. Il faut faire beaucoup parce que, à l'avenir, beaucoup d'activités ne pourront pas se faire. C'est pourquoi, l'OIT et tous les travailleurs doivent s'unir pour lutter véritablement contre le changement climatique. Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier notre Président MAGUFULI. La Tanzanie appuie le 5^e mandat avec une tolérance zéro en ce qui concerne la corruption. C'est ce qui permet de faire en sorte que les fonds publics aillent vraiment aux travailleurs et puissent améliorer les services publics. Je vous remercie. Je souhaite les meilleurs vœux de succès à l'OIT, à l'occasion de son Centenaire. Merci beaucoup !

Mme Christy Hoffman

UNI Global Union

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonsoir, Tout d'abord, je voudrais féliciter l'OIT de son Centenaire au service du genre humain. Je m'exprime au nom d'UNI Global Union et de nos membres dans le monde. Nos membres travaillent dans des centres d'appels, dans des banques, dans des modes éphémères et épiceries ; ils nettoient les bâtiments, ils sécurisent les aéroports ; ce sont des ingénieurs des logiciels, un personnel soignant et ils font des émissions et des films. Évidemment, trop souvent, les travailleurs ne bénéficient que des reliquats sur la table qui produit la richesse et c'est vrai que ceux qui se trouvent dans l'entrepôt d'Amazon doivent se soulager dans une bouteille pour garder le rythme, alors que le propriétaire est devenu l'homme le plus riche au monde, par une puissance de monopole non réglementée. Les opérateurs dans les centres d'appels Teleperformance maintiennent une pression systématique avec aucun droit de négocier pour une rémunération équitable, vu leurs compétences considérables. Et, entre-temps, les multinationales qui font de la sous-traitance de fonctions critiques, se lavent les mains, en ce qui concernent leurs responsabilités. Les travailleurs, représentés par les syndicats UNI, sont les chanceux, avec un emploi formel, des accords collectifs. Mais c'est une île qui rétrécit dans un univers en expansion. Leur monde inclut les faux travailleurs indépendants, le personnel des agences mal rémunéré, par exemple, qui représentent la moitié des effectifs de Google, et la plupart des millions de travailleurs qui se voient spoliés du droit de négocier ne peuvent pratiquement pas le faire. Tout ce travail dans le secteur des services est de plus en plus fragmenté et écarté des centres de profit pour lesquels ces travailleurs restent des moteurs. Nous voulons une transaction nouvelle, équitable qui donne du pouvoir aux travailleurs et qui vise l'équilibre dans un modèle mu par la cupidité. Le droit à s'organiser sans crainte, le droit de négocier avec des partenaires sociaux, en ce qui concerne la rémunération et la technologie, afin de façonner un futur dans la dignité. Une garantie du travail universel et un contrat social redynamisé, ce ne sont pas là des exigences impossibles. Nous ne sommes pas loin des réalités ; c'est la seule façon de progresser vers un monde de justice sociale, un monde inclusif. Nous félicitons le Gouvernement Mexicain de la réforme du droit du travail qui vise à mettre un terme à ses contrats de protection, rétablir la liberté syndicale dans ce pays. Un plus grand nombre de gouvernements devraient aligner leur droit du travail et

l'amener au XXI^e siècle. Nous encourageons les gouvernements à promulguer des lois obligatoires sur la diligence dure relative aux droits de l'homme, afin d'attribuer la responsabilité aux entreprises mondiales, étant donné leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement qui va très loin. Nous invitons aussi les employeurs à signer des accords mondiaux qui garantissent les droits fondamentaux que des pratiques scandaleuses ont dépouillés et qui ignorent les conventions de l'OIT. Nous ne pouvons pas tout faire ici, il y a une responsabilité partagée. Monsieur le Président, célébrons la Convention sur la Violence Fondée sur le Genre qui s'achèvera cette semaine. Nous n'allons pas tourner nos dos à des millions de femmes qui ont immensément souffert de cette condition de travail trop souvent horrible. Nous pouvons, à présent, transmettre un message haut et fort, à savoir que les faveurs sexuelles ou les abus ne figurent plus dans le descriptif de poste. Et enfin, unissons-nous en faveur d'une OIT plus forte, fondement du progrès social et de la paix sur les cent prochaines années. Je vous remercie.

M. Stephen Cotton

Fédération Internationale des Ouvriers du Transport

Bonne après-midi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie de cette opportunité. Je m'appelle Steve Cotton, Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Travailleurs du Transport, et je représente ici 18,5 millions de travailleurs. L'ITF est là parce qu'elle est convaincue qu'à l'occasion de ce Centenaire, un engagement vers le multilatéralisme et le tripartisme ont toujours cette pertinence à l'OIT. Cette année, plus que jamais, il est essentiel que le travail se poursuive au Comité Technique, au Comité des Experts, de la liberté d'association car ces derniers font un travail fantastique et nous voudrions consigner nos remerciements. Nous félicitons aussi l'OIT en ce qui concerne le déploiement des politiques sectorielles et du soutien qu'ils nous accordent à l'ITF. Toutefois, nous considérons que l'OIT est à un moment charnière de son histoire. Il est essentiel de continuer à développer la pertinence au sein des Nations Unies, mais comment ? En garantissant une convention robuste et des recommandations portant sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, en garantissant un suivi par des mécanismes, en renouvelant le mandat normatif de l'OIT qui l'amène au siècle suivant et en ne laissant pas les violations ne pas être sanctionnées, en acceptant une Déclaration forte pour protéger les plus vulnérables et garantir l'avenir du travail pour les jeunes et pour la génération suivante. La Convention sur la Violence : la violence et le harcèlement dans le monde du travail est un problème mondial qui appelle à des solutions mondiales. Aucun secteur ne saurait priver les femmes de l'égalité. Selon l'information en matière de politique [? 2:15] de 2013, c'est une des raisons critiques pour lesquelles elles n'occupent pas la place qui leur revient dans le secteur du transport. Les employeurs et tous doivent veiller à ce que leur position sur la violence et le harcèlement soit bien précisée. Personne ne devrait craindre de se rendre à son lieu de travail. C'est une priorité pour les membres de l'ITF. L'ITF et ses syndicats agiront pour s'assurer que la Convention soit mise en œuvre mondialement et bénéficie des activités qui permettent de garantir sa mise en œuvre. Pour ce qui est de la Déclaration, la Déclaration doit permettre d'engager à protéger les travailleurs les plus vulnérables de la Société, le droit de se syndiquer, de négocier de façon collective, c'est un droit fondamental. Pour ce qui est de la Déclaration de Philadelphie, il y a les droits et les principes fondamentaux, la Déclaration sur les Principes Fondamentaux et les Droits au Travail et nous rappelons la Déclaration sur la Justice Sociale pour une mondialisation équitable. La ratification universelle de toutes ces Conventions doit être obtenue. Et puis, il y a des plans d'action qui permettent de garantir les résultats par une mise en œuvre et des mesures qui permettent de faire la différence pour ceux qui travaillent. Les travailleurs doivent croire dans l'OIT et la confiance, la compréhension de l'esprit tripartite, c'est le fondement du contrat social. Alors que nous appuyons la Déclaration, nous devons créer cet espace, en ce qui concerne les

conventions, sur les plateformes du travail numérique. Il faut que cela ancre l'égalité des genres en tant que préalable au progrès. De plus, il faut reconnaître le défi que reconnaissent les jeunes travailleurs dans l'évolution de l'emploi et les inclure absolument dans les débats futurs. Il faut améliorer la sécurité et la santé professionnelles, en tant que principes et droits fondamentaux au travail. L'exploitation dans la chaîne d'approvisionnement mondial persiste, le travail des enfants, la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et nous serons jugés dans notre monde tripartite sur ces questions. Ne commettez pas d'erreurs ; l'avenir du travail doit être garanti dans le cadre d'un changement profond, environnemental, démographique et technologique. Mais nous sommes fermement convaincus que l'OIT peut appuyer les travailleurs, aider à façonner l'avenir du travail, défi que l'IFT et tous ses membres sont prêts à appuyer. Eh bien, frères et sœurs, Mesdames et Messieurs, soyons confiants, à l'issue de ces cent ans, saluons l'OIT, garantissant qu'à partir de cette semaine, la pertinence de l'Organisation Internationale du Travail et ses membres tripartites sont essentiels. Nous saurons faire la différence pour l'avenir du monde. Je vous remercie.

M. Federico Recagno

Unión Latinoamericana de Trabajadores de Organismos de Control

Monsieur le Président, chers camarades, Comme le soulignent les rapports de l'OIT sur le monde du travail de demain, des conditions de grandes inégalités, des reculs au niveau du respect du droit du travail et du droit syndical, le travail informel, l'absence de protection sociale, l'esclavage moderne et plus de 300 millions de travailleurs qui vivent dans une pauvreté extrême exigent un débat profond sur le nouveau contrat social universel, centré sur les personnes. Face à l'accélération de l'évolution technologique, il est indispensable de reconnaître le travail comme outil d'intégration, de progression sociale et de dignité. Les arguments du remplacement des emplois par les technologies souvent cachent des stratégies de concentration économique, de concurrence à la baisse et de non-respect des droits. La technologie doit être orientée et gérée de sorte à garantir un travail décent et durable à tous points de vue. Il est prioritaire de débloquer des ressources pour la formation afin que la main d'œuvre d'aujourd'hui et les compétences, en tenant compte des technologies de demain. Nos affiliés sont des travailleurs du secteur public et privé qui garantissent, par le biais du contrôle de gestion, l'équité fiscale, la justice, un modèle de développement durable, juste, égalitaire et inclusif en protégeant la qualité institutionnelle des politiques et la gouvernance. Les travailleurs informateurs sonnent l'alerte précocement ; ils peuvent optimiser la gestion publique et éviter des dégâts et des préjudices à l'État et pourtant, ils font face au harcèlement, aux représailles alors qu'ils ne font qu'accomplir leur devoir. C'est d'ailleurs la même situation que rencontrent d'autres travailleurs, par exemple, à l'OIT. Notre organisme, allié avec l'ISP, demande que les travailleurs lanceurs d'alertes, qui sont les garants de la bonne gestion du bien public, soit protégés. La norme que nous demandons doit être le résultat d'un dialogue social tripartite et doit tenir compte ou englober la protection et l'indépendance, ainsi que l'impartialité des fonctionnaires et salariés chargés du contrôle, leur protection contre le harcèlement et la violence dans l'accomplissement de leurs fonctions, en leur garantissant aussi une stabilité contractuelle et une formation permanente. Nous devons établir, par des conventions collectives et le dialogue, des mécanismes qui contiennent des garde-fous protégeant toutes les parties concernées. Cette catégorie de travailleurs est la cible d'un harcèlement au travail particulier que nous considérons comme de la violence objectivement et que nous dénonçons. Ce sont ces travailleurs qui sont les premiers à pâtir de cette violence mais c'est aussi la Société tout entière qui pâtit de mauvais services publics, de services de mauvaise qualité et cela ne fait qu'affaiblir la gouvernance et la démocratie. C'est depuis 2009 que nous demandons cette norme et nous avons réussi à donner une certaine visibilité à ce problème, à tel point que le

Département des Politiques Sectorielles de l'OIT a lancé une étude internationale dont nous nous réjouissons. Il existe des cadres juridiques nationaux pour protéger les travailleurs informateurs mais c'est insuffisant. Pour aborder des questions qui ont une dimension internationale, c'est le cas de la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, il faut des normes de nature internationale et provenant d'une organisation internationale. Lorsque les attaques directes ou indirectes sont ignorées ou tolérées par ceux qui sont à des postes de pouvoir, cela ne fait que conforter une culture du silence, du secret, de la peur, ce qui décourage et réduit au silence les dénonciateurs de demain. Les organisations syndicales contribuent à rendre visible cette thématique mais il faut faire plus afin de garantir l'inclusion des syndicats et des représentants des employeurs dans les procédures de résolution de litiges. L'OIT peut et doit jouer un rôle clé pour lancer le dialogue social tripartite afin de mettre en branle une initiative visant à aboutir à une norme pour protéger les droits des travailleurs informateurs. À l'occasion de son Centenaire, l'OIT a une occasion unique d'imprimer une nouvelle orientation et de fixer des normes qui permettra à ses travailleurs de contribuer à l'intérêt général. Nous pensons que c'est ainsi que nous préparerons l'avenir. Je vous remercie.

M. Agustin Rodríguez Fuentes

Confédération Syndicale des Travailleurs et Travailleuses des
Universités des Amériques

Mesdames et Messieurs, bonjour, Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail, chers camarades, Je m'adresse à vous en ma qualité de Secrétaire Général du Syndicat des Travailleurs de l'Université Nationale Autonome de Mexico et en tant que Président du Syndicat National des Travailleurs et de la Confédération des Travailleuses et des Travailleurs des Universités des Amériques. Nous fêtons avec vous le Centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, en confirmant l'esprit et la nature de ses principes fondamentaux car ce sont les conditions propices et nécessaires à l'établissement de la justice sociale, du travail décent, le relèvement du pouvoir d'achat des salariés. Nous réaffirmons ainsi que la violence et le harcèlement vis-à-vis des travailleurs, et particulièrement en raison de leur sexe, sont contraires au travail décent, de sorte que nous nous réjouissons que nous ayons enfin reconnu le droit d'avoir un monde du travail sans harcèlement, sans violence, en reconnaissant la nécessité d'adopter unanimement une Convention, complétée d'une Recommandation. Ceci étant, le Gouvernement mexicain vient d'adopter une réforme des tribunaux du travail qui a été le fruit d'un simulacre de dialogue social et d'une apparence de procédures parlementaires transparentes qui, en fait, répond aux intérêts imposés par les traités de libre-échange, en ignorant les principes historiques de justice sociale. Raison pour laquelle cette réforme est limitée et ne résout pas les véritables problèmes des travailleurs ; par exemple, le problème des contrats collectifs de protection patronale. C'est pour cela que nous engageons le Gouvernement mexicain à accepter l'assistance technique de l'OIT pour mettre en œuvre une réforme du travail. Les droits collectifs des travailleurs du secteur public restent limités et conditionnés, malgré les amendements apportés à certaines dispositions de la Loi Fédérale de la Fonction Publique car, dans la réalité, il est impossible aux fonctionnaires d'exercer le droit de grève. Cette restriction est contraire à de nombreuses conventions internationales car la justice ou les tribunaux du travail ne peuvent pas exclure, d'autant plus lorsque le gouvernement, en tant qu'employeur, est le premier coupable d'infractions au droit du travail. C'est pour cela que nous exigeons que soient immédiatement ratifiées les Conventions 151 et 154 de l'OIT. Nous condamnons les coupes budgétaires faites par les États membres dans les budgets de l'enseignement public supérieur. Nous protestons avec vigueur contre les coupes budgétaires dans les secteurs de la science et de la technologie, dans toute la Région des Amériques et plus particulièrement au Mexique. Les services publics et, notamment l'enseignement public

gratuit et d'excellence, doivent rester la priorité dans les programmes de développement nationaux et mondiaux. On doit savoir en apprécier la véritable valeur. C'est pour cela que les nouveaux gouvernements ne peuvent pas avaliser l'appauvrissement des systèmes éducatifs car l'éducation tout au long de la vie est un outil essentiel pour l'épanouissement des personnes et des peuples. L'Amérique latine est constamment en bute à des attaques ; par exemple, les politiques imposées par le Fonds Monétaire International à l'Argentine qui ont engendré un surendettement sans précédent, de la spéculation financière, de l'inflation et une précarisation du marché du travail, ce qui sape le respect des droits sociaux. Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage aux travailleurs brésiliens dans leur combat pour rétablir la démocratie, l'enseignement public, défendre les retraites et les droits du travail. Nous dénonçons l'augmentation du nombre d'assassinats de dirigeants syndicaux en Colombie et nous exigeons le rétablissement du dialogue pour la paix ainsi que le respect des engagements internationaux en matière de travail. Nous exprimons notre totale solidarité avec les travailleurs du Costa Rica, de l'Uruguay, du Nicaragua, du Venezuela, de la Bolivie dans leur vigoureuse lutte pour défendre leurs droits collectifs, pour défendre la démocratie, la souveraineté et le droit des peuples à l'autodétermination. Pour terminer, nous exhortons les mandants de l'OIT à adopter une Déclaration du Centenaire qui soit en accord avec les objectifs de développement durable, en accord avec son mandat pour une justice sociale pour tous, sur la base d'un nouveau contrat social et dans le cadre d'un dialogue social et d'une gouvernance démocratique. Je vous remercie de votre attention.

M. Alfredo Sigliano

Organisation d'entités mutualistes des Amériques

Mesdames et Messieurs, Comme nous l'avons fait dès la 99^e Conférence jusqu'à la 107^e, sans faille, l'ODEMA, représentant le mutualisme américain, a l'opportunité de s'exprimer devant cette Conférence pour évoquer d'abord cet événement majeur, à l'occasion de la 108^e session, puisque l'ordre du jour des délibérations a pour premier thème la célébration du Centenaire de la création de l'OIT. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est impératif de livrer une brève réflexion sur cette instance historique qui a vu le jour en avril 1919, donnant ainsi le coup d'envoi au processus qui consiste à organiser le monde du travail, avec une organisation tripartite de gouvernements, syndicats et employeurs ; ce qui représente, à partir de cette intégration avisée, des progrès inégalés en matière de travail digne. Le mutualisme, dans le système, inspire le syndicalisme, salue avec enthousiasme de la volonté de considérer l'année 2019 comme l'année centenaire de l'OIT. Et c'est pourquoi, tout au long de cette année, nous livrerons systématiquement toutes les propositions et programmes visant à faire en sorte que cette vision louable des hommes et des femmes à l'origine de cette idée géniale, visant à cadrer cette question au plan institutionnel, et en ce qui concerne le fonctionnement de la reconnaissance des intérêts légitimes des travailleurs, soient entendus comme il se doit, par chacun des mandants. Par ailleurs, il convient de dire que la philosophie qui alimente le mutualisme, protège et garantit le respect des droits des travailleurs dans toute leur intégralité. Ce qui permet pour l'OIT de s'assurer chaque fois que nécessaire avec son expérience plus que centenaire que toutes les dispositions qui règlementent le travail soit dûment appliquées. Dans cette perspective, nous souhaitons être invités à des discussions prévues pour travailler sur les initiatives du Centenaire, visant à optimiser le monde du travail, notamment en ce millénaire prédisposé à aborder les transformations transcendantales et opérationnelles de plus en plus fréquentes de nouvelles technologies et qui doivent être alignées sur les normes du droit du travail en vigueur. À l'occasion de notre participation à la 107^e conférence, le 31 mai 2018 et le 5 juin de cette même année, dans la Salle VIII de ce palais magnifique, nous avons parlé de l'Assemblée Constituante de l'Union Mondiale de Mutualité qui a été créée et qui prévoit des normes statutaires avec l'intégration du mutualisme des cinq continents, ce qui regroupe les parties

originaires d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. Il faut souligner que l'apparition de cette nouvelle entité est l'œuvre de l'alliance formalisée entre l'Union Africaine de la Mutualité et ODEMA, Entité Mutualisée des Amériques, et des entités portugaises qui, à partir des accords concertés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, favorisée par l'ONU, ont eu le privilège de lancer son lancement mondial dans cette enceinte. Ce qui est tout aussi important, sous les auspices de l'ONU, ce fut le lancement du fondement de l'UMM, avec le corolaire d'un événement en parallèle qui a eu lieu au siège de New York, le 11 juillet 2018. Et c'est ainsi que l'on a pu considérer que c'était une façon d'épauler de façon très forte ces nouvelles associations mutualistes. Enfin, nous réitérons que le mutualisme mondial continuera son objectif ferme qui est celui d'accompagner l'OIT dans tous les programmes d'amélioration constante des conditions du travail dans le monde. Je vous remercie.

M. Luc Van den Brande

Centre Européen Pour les Travailleurs

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Vice-Présidents, Messieurs et Mesdames les Délégués, Le Centre Européen pour les Travailleurs, EZA, a le grand honneur de participer à cette Conférence importante, cette Conférence exceptionnelle, la 108^e de l'OIT et d'avoir la grande occasion de s'exprimer, en plénière, de cette Conférence, tournée vers l'avenir. Ce n'est rien de moins que l'avenir-même du travail qui est au centre de cette journée où nous nous penchons sur cent ans passés d'histoire et sur le travail de l'OIT et de manière encore plus importante, plus cruciale, sur l'avenir. L'EZA, avec ses 73 organisations de travailleurs, issus de 30 pays européens, tient à féliciter l'OIT et tous ses responsables, à l'occasion de cet anniversaire. Nous sommes pleinement d'accord avec les Conclusions et les Recommandations du Rapport de la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail et nous espérons que la Déclaration finale sera à leur hauteur. C'est la mission d'EZA que de préparer les représentants des travailleurs à jouer un rôle efficace, à une pleine participation dans le dialogue social pour la protection des travailleurs et de leurs intérêts dans toute l'Europe. L'interconnexion grandissante et la complexité croissante au sein des sociétés et entre elles, en sont devenues des caractéristiques intrinsèques. Et du fait de la rapidité, de la force et de l'impact des processus de mondialisation, force est de constater qu'est la complexité de la transformation radicale de nos sociétés, que ce soit en Europe ou dans l'ensemble du monde. Mais la mondialisation n'a pas été accompagnée d'une redistribution des richesses et de la prospérité qui soient à sa mesure. Face à un monde en transition, nous voyons bien que le monde du travail évolue rapidement et de multiples façons. Notamment, la diversité des relations entre travailleurs et employeurs est de plus en plus grande, avec la numérisation, la robotique et l'intelligence artificielle. Mais toutes ces dernières doivent devenir d'une menace une chance, tout comme le verdissement de l'économie. Bien que les contrats de travail traditionnels soient encore monnaie courante dans le marché du travail, de nouvelles formes d'emplois, engendrés par l'économie numérique, viennent redéfinir de plus en plus les définitions habituelles de l'emploi. Et ces changements représentent de multiples défis pour les organisations des travailleurs. Les salaires équitables, des conditions de travail décent, une sécurité sociale large pour tous et la protection de la santé doivent être disponibles pour tous les travailleurs qui sont employés dans l'économie des plateformes numériques. Les emplois changent radicalement et il faut que l'on donne aux travailleurs la possibilité de s'adapter à ces changements, avec des qualifications professionnelles et des compétences adaptées. Les organisations des travailleurs doivent jouer leur rôle et contribuer à mettre en place ces formations. Le développement numérique en cours lui aussi mènera à des pertes d'emplois, des destructions d'emplois et nous devons trouver des solutions pour tous ceux qui seront concernés afin de leur permettre de vivre dignement. Et pour finir, les organisations des travailleurs, elles aussi,

doivent changer. Elles doivent trouver de nouvelles manières de recruter des travailleurs et de représenter efficacement leurs intérêts dans des structures d'entreprises de plus en plus hétérogènes et tout en prenant en compte la nouvelle diversité des relations industrielles. Alors pour faire face à tous ces défis, nous avons besoin d'un dialogue social qui fonctionne, dans un climat où l'on reconnaît notamment le rôle des organisations de travailleurs comme un acteur véritable de la création de valeur ajoutée dans le monde du travail. Comme le dit la Commission Mondiale, assurer la représentation collective des travailleurs et des employeurs, dans le cadre du dialogue social en tant que bien public, activement promu par les politiques publiques. C'est un espace commun, centré sur la personne humaine, de cohésion sociale, économique, climatique et durable qui doit être à la base d'une nouvelle perspective de convergence. Un cadre juridique fiable et respecté est nécessaire afin de permettre à tous les travailleurs et nous saluons l'idée d'un système international pour obliger les plateformes de travail numériques et leurs clients à respecter les droits des travailleurs. Pour nous, le travail de l'OIT est d'une importance sans comparaison ; c'est surtout grâce à l'OIT qui permet de créer des législations et de surveiller son application. Puisse ce Centenaire nous donner à tous courage, énergie et espoir de travailler pour un avenir radieux. Merci.

Mme Adwoa Sakyi

Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac et des branches connexes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs et camarades du mouvement syndical, je suis heureuse de m'exprimer devant la conférence du centenaire de l'OIT au nom de ma fédération au syndicat mondial l'UITA. L'UITA rassemble des millions de travailleurs de tous les secteurs de la chaîne alimentaire, l'agriculture, les plats préparés, le tabac, les hôtels, les restaurants et les traiteurs. Ces travailleurs voient déjà les changements très rapides issus des nouvelles technologies ; la numérisation et l'intelligence artificielle sont déjà une réalité. L'économie des plateformes est partie pour rester et les robots occupent d'ores et déjà une place fixe dans les entreprises. Alors, nous notons bien le rapport du Directeur général qui veut anticiper les impacts de la prochaine révolution industrielle mais nous notons également qu'il existe aussi de vieux problèmes à résoudre à l'heure où l'OIT entre dans son nouveau centenaire. De nombreux secteurs, des secteurs de l'UITA sont souvent encore refusé d'accès au droit fondamental – dans l'agriculture, l'ostréiculture, les pêches, les hôtels, les restaurants et le travail domestique. Les inégalités entre les genres, le harcèlement sexuel, restent répandus. Nous assistons à quelques progrès – quelques entreprises se sont engagées à travailler ensemble avec l'UITA pour éliminer le harcèlement sexuel. Mais d'autres, y compris, des entreprises importantes dans le monde refusent d'agir même si on sait de manière prouvée que près de 80 % des femmes dans le secteur de l'hospitalité sont victimes d'une forme de harcèlement sexuel. Donc, on doit effectivement s'attaquer aux nouveaux problèmes, à l'heure du nouveau centenaire de l'OIT mais on doit également garantir que la lutte pour la liberté syndicale, les négociations collectives, la fin du travail des enfants, la fin du travail forcé et l'égalité restent au centre du mandat de l'OIT car elles sont aussi importantes qu'à l'heure où on a établi l'OIT en 1919. Le rapport du directeur général contient de nombreuses recommandations et l'UITA salue notamment le travail à une protection sociale universelle et à l'inclusion du droit à des lieux de travail sûrs et sains. Leur inclusion au nombre des principes et droits fondamentaux au travail. Vendredi dernier, des dizaines de milliers de femmes ont marché dans les villes de toute la Suisse pour exiger l'égalité et la fin de la violence et du harcèlement sexiste. Les femmes de tout le monde entier ont les mêmes

exigences. L'UITA soutient fermement l'adoption d'une convention, une recommandation pour s'attaquer à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. À l'aube de ces prochaines cent années, il est opportun de se rappeler la déclaration de Philadelphie qui disait que « le travail n'est pas une marchandise », que « la liberté d'expression et la liberté syndicale sont essentielles à la poursuite du progrès » et que « la pauvreté partout est un danger pour la prospérité partout », que « tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur religion, leur sexe ont le droit d'aspirer au bien être matériel et au développement spirituel dans des conditions de liberté de dignité, de sécurité économique et l'égalité des chances ». Monsieur le Président, ces principes sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1944 et ils doivent au cœur du mandat et de l'action de l'OIT. Merci, Monsieur le Président.

Mr Wayne Prins

Organisation mondiale des Travailleurs

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs ; nous vivons des temps de mutation économique et sociale radicales, des temps de changement technologique rapides, des temps de fracture du discours politique. Dans de nombreux pays du monde, les politiques nous divisent de plus en plus au lieu de nous unir. En tant que président de l'Organisation mondiale des Travailleurs, je voudrais vous dire que ces temps sont aussi une chance sans précédent de mettre de côté nos différences, de travailler ensemble, de faire advenir les changements qui sont nécessaires si l'on veut bâtir un avenir de travail décent pour tous. Pour les travailleurs, les conflits récents dans le monde du commerce, les troubles dans le marché de l'investissement et les marchés financiers et les hostilités entre les nations et en leur sein ont créé de l'instabilité sur les marchés du travail. La croissance des salaires et les emplois ont connus un coup d'arrêt du fait de la peur et de l'insécurité croissante. En tant que représentants du mouvement syndical, nous devons clairement faire front uni pour la cause de l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être de tous, tout en protégeant notre environnement fragile. Mais il serait faux de partir du principe que l'on ne peut faire avancer cette cause uniquement par une vision unique du travail et une voix unique. L'Organisation mondiale des Travailleurs croit fermement qu'une multitude de perspectives n'est pas seulement souhaitable mais essentielle. Nous parlons en faveur d'une cause, mais de multiples voix. L'Organisation mondiale des Travailleurs essaie de garantir à tous ses syndicats affiliés la liberté de s'exprimer d'une manière qui reflète leur propre histoire, leurs propres valeurs et leur vision. Nous croyons fermement que la diversité de nos opinions peut faire émerger la créativité et les idées qui sont nécessaires absolument pour s'adresser aux grands problèmes qui touchent nos membres et nos travailleurs dans le monde entier. Des problèmes comme les problèmes d'égalité économique, d'égalité des chances, de formation, de sécurité, d'égalité salariale, de violence et de harcèlement sur le lieu du travail. Une société ne fonctionne pas quand elle essaye de restreindre, d'étouffer, d'uniformiser. Nous réussissons, au contraire, lorsque nous offrons à chacun la liberté et la possibilité de rechercher des solutions créatives et diverses dans un esprit de coopération. Pour parvenir à construire un avenir de travail décent, cela dépendra de la capacité des travailleurs, des employeurs et des gouvernements à entrer en dialogue et en négociations pour résoudre leurs différends ; cela dépendra de notre capacité à résoudre des conflits grâce à des compromis créatifs et qui fonctionnent pour tous. Nous saurons que nous aurons réussi lorsque les économies seront au bénéfice de tous et pas d'une poignée de gens ; lorsque les travailleurs et le capital se seront liés et travailleront ensemble pour bâtir une société de solidarité, de justice sociale et de paix ; lorsque les merveilles de prouesses technologiques seront au profit de tous et quand nous aurons amélioré les effets de déplacement en offrant aux travailleurs

un filet de sécurité fiable, de l'éducation, des formations et de nouvelles possibilités d'emploi. Il y a des menaces pour la prospérité économique mais notre monde fait également face à des défis de plus en plus grands pour l'environnement qui menace le bien être de tous les habitants de la planète. Mais nous pensons que les solutions doivent dépendre des efforts collectifs de chacun pour développer une économie durable, au profit de tous et aussi un environnement durable pour le bien de nos enfants et des générations futures. Construire un avenir de travail décent ne sera pas possible si nous ne protégeons pas et si nous n'entretiens pas notre environnement. On ne peut pas consumer la planète à la recherche de la croissance et des profits économiques à court terme, mais on ne peut pas non plus sacrifier la vie des gens dans le monde entier qui essaient d'améliorer leur propre vie. Le modèle coopératif et pluraliste de l'Organisation mondiale des Travailleurs pave la voie. En écoutant toutes les voix, en comprenant toutes les perspectives, en se saisissant des idées et de la créativité de chacun, nous pouvons surmonter les défis d'aujourd'hui et de demain de manière à servir tout le monde, sans chercher à privilégier quelques-uns ou à exclure la majorité, sans laisser des millions de gens sans ressources pour eux-mêmes et pour leur famille. Bâtir un avenir de travail décent pour tous, c'est à notre portée, mais cela demandera nos efforts collectifs et un respect pour toutes les voix qui se feront entendre. Je vous remercie.

Mardi 18 juin 2019

Mme Ksenija Klampfer

Gouvernement (La Slovénie)

Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je dirais que cela est un grand plaisir pour moi d'avoir la possibilité de m'adresser à la Conférence à l'occasion de ce centenaire de l'OIT. L'Organisation qui sans aucun doute est un des piliers du système multilatéral, est un exemple éloquent de longévité et d'activité couronné de succès dans la communauté internationale. Sur la base de la conviction fondamentale que la paix ne peut être réalisée qu'en faisant progresser la justice sociale, l'OIT et ses mandats, depuis 100 ans déjà, contribuent à améliorer la situation juridique, sociale et économique des personnes qui travaillent dans le monde entier. La Slovénie est honorée de participer activement aux travaux de l'OIT et ceci depuis le début. Au nom de notre gouvernement, et en mon nom propre, j'aimerais féliciter sincèrement l'OIT à l'occasion de cette anniversaire. Mesdames, Messieurs, comme il y a 100 ans, aujourd'hui, ensemble, nous constatons des évolutions spectaculaires dans les sociétés et dans le monde entier. Le progrès technologique rapide continue de modifier considérablement les caractéristiques du marché du travail, de nouvelles formes de travail, de nouveaux types de travail, et de nouvelles organisations du travail sont apparus, et se développent. La numérisation, les robots, l'intelligence artificielle et l'automatisation offrent des chances pour le monde du travail, mais aussi certains risques qui doivent être traités. C'est pourquoi je suis très heureuse qu'en cette année particulière nous ayons la possibilité d'examiner l'initiative du centenaire de l'OIT, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » le rapport préparé par la Commission mondiale sur l'avenir du travail. C'est une excellente base et une contribution importante à nos débats. Ce rapport fait de nombreuses propositions précieuses sur la façon de relever les défis que posent la transition numérique. En outre, il demande des actions décidées, des mesures décidées qui placent les personnes au centre de toutes les politiques. La Slovénie appuie la méthode globale fondée sur l'homme comme proposée par la Commission mondiale. De plus, nous sommes convaincus que des mesures résolues et des efforts tripartites communs sont nécessaires sur une base nationale et régionale et ainsi qu'internationale. Sur la base du dialogue tripartite et par un débat public élargi, des mesures doivent être prises pour permettre aux personnes de s'adapter à de nouvelles réalités, et

d'éviter des risques dans le monde changeant du travail à cette époque du numérique. Il faut porter une attention particulière aux plus vulnérables. L'investissement dans les capacités des personnes est essentiel et c'est la responsabilité commune du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. De plus, ensemble nous devons faire tous les efforts nécessaires pour améliorer les institutions existantes du marché du travail, et les systèmes de sécurité sociale, et pour les adapter aux nouvelles situations, pour inclure les personnes qui travaillent de façon non classique. De façon atypique. Le gouvernement slovène a pris de nombreuses mesures pour relever ces défis du monde du travail. Toutes les réformes et mesures ont été élaborées sur la base de consultations approfondies avec les partenaires sociaux qui sont considérés comme les cocréateurs de toutes les réformes nécessaires. Nos politiques nationales incluent le principe de considérer que chaque type de travail compte, ce qui signifie que les contributions de sécurité sociale doivent être payées quel que soit la forme de travail. En outre, différents documents ont été élaborés, ainsi que des analyses sur l'avenir du travail. Il y en a un qui porte sur l'incidence, la transition numérique, sur le travail, qui inclut des propositions pour une mise en œuvre efficace des changements numériques. La Slovénie appuie activement la mission essentielle de l'OIT, à savoir défendre la justice sociale dans le monde entier. L'OIT et ses principes fondamentaux restent essentiels pour nous. L'OIT avec sa structure tripartite unique doit rester à l'avenir à la pointe pour formuler des solutions pour répondre aux problèmes mondiaux qui découlent des changements rapides du monde du travail. L'avenir du travail doit encore être écrit, en prenant une décision commune de saisir les occasions apportées par les progrès techniques pour le bien de tous. L'avenir du travail sera ce que nous cherchons tous : la prospérité générale, le progrès social et le travail décent pour tous. Merci.

Mme Daovading Phirasayphithak

Employeur (République démocratique populaire lao)

Excellences, Monsieur le Président, délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur pour moi de représenter la Chambre Nationale Lao du Commerce et de l'Industrie, et les représentants employeurs lao pour participer à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail. Tout d'abord, j'aimerais remercier Monsieur Guy Ryder, le Directeur général de l'OIT de ses rapports complets, en particulier le rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Mesdames, Messieurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie nationale lao joue un rôle important dans le développement du secteur privé. Nous participons activement à toutes les activités qui contribuent à améliorer l'environnement des affaires, à protéger les avantages de nos membres, à faciliter les échanges et attirer davantage d'investissements étrangers et nationaux. La LNCCI participe activement à la coopération tripartite pour améliorer les relations professionnelles entre employeurs et salariés, à savoir par exemple par le programme sur la sécurité et la santé au travail, la mise en valeur des ressources humaines et les compétences professionnelles. Actuellement, il existe une coopération tripartite qui se penche sur le programme pour le travail décent du pays pour 2017 – 2021 pour renforcer le travail pour bâtir un avenir meilleur. En tant que représentant des employeurs, la LNCCI soutient le travail décent pour un avenir meilleur, par la coopération tripartite pour améliorer les connaissances et les compétences des travailleurs. Nous motivons le secteur privé pour que les travailleurs améliorent leurs compétences et pour que les entreprises puissent se développer. En outre, nous aidons à protéger les prestations dont jouissent nos membres au titre de la législation actuelle. Pour améliorer l'environnement des affaires, la LNCCI joue un rôle important en tant que secrétariat du forum des entreprises. Le forum des entreprises a lieu une fois par an et est présidé par le Premier ministre. Les objectifs du forum visent à faciliter le dialogue entre les secteurs privés et publics, à assurer une mise en œuvre cohérente et transparente de la législation, à lever les obstacles bureaucratiques. Nous pensons que tous les partenaires peuvent collaborer pour

mieux développer le marché du travail. Ceci pour assurer le travail décent pour bâtir un avenir meilleur. La LNCCI souhaite remercier l'OIT du financement qu'elle apporte et de son appui technique ainsi que pour toutes les autres activités en faveur des employeurs lao et de la République démocratique Lao. Nous recevons un appui en tant qu'employeurs pour créer un meilleur environnement de travail, pour créer des emplois verts et pour assurer l'égalité dans l'emploi et le travail décent. Je souhaite à tous les délégués plein succès pour ces travaux, et je vous souhaite beaucoup de bonheur à vous et à vos familles. Je souhaite que cette 108^{ème} Conférence Internationale soit couronnée de succès. Merci beaucoup.

M. Robert Verteneuil

Travailleur (Belgique)

Monsieur le Président, merci, c'est toujours impressionnant de prendre la parole devant une salle aussi fournie, aussi remplie. Mesdames et Messieurs les délégués, le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce. Ces mots étaient déjà repris dans la résolution proposée par la délégation belge à la Conférence de Paix de Paris en 1919, conférence qui donnera naissance au Traité de Versailles et donc à l'OIT. Ils illustrent le rôle de premier plan que la Belgique a souvent joué à l'OIT, et si la Belgique a toujours été aux avant-postes, c'est aussi parce que le mouvement ouvrier et syndical s'y est très vite organisé et a réussi à trouver, à travers le dialogue social, des interlocuteurs qui partageaient l'idée de Victor Hugo, qui en matière de lutte contre la pauvreté disait que « tant que le possible n'a pas été fait, le devoir n'est pas rempli ». Ensemble, ils étaient convaincus que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous et qu'une répartition équitable des richesses demeure la meilleure forme pour résoudre des conflits et pour assurer la paix. Comme rappelé tout au long de cette conférence, l'Organisation Internationale du Travail est la seule agence internationale des Nations Unies dont le but affirmé est la justice sociale et la protection des travailleurs et des travailleuses dans le monde entier. Elle doit le rester ! Chers délégués, ce n'est faire injure à personne que de rappeler que le mouvement syndical a représenté la force motrice qui conduit l'OIT à disposer aujourd'hui d'un véritable droit du travail international. Et cette force motrice continuera à jouer son rôle dans cette institution sociale, ensemble avec les autres partenaires qui sont prêts à s'investir dans la lutte pour la justice sociale et la paix dans le monde. Mesdames et Messieurs les délégués, si nous pouvons légitimement être fiers de ce que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons accompli, nous devons aussi reconnaître que les défis posés à l'OIT restent énormes. Et je dirais même que sa tâche se complique. Les travailleurs et les travailleuses constatent en effet que leurs droits et leurs conditions de travail se dégradent dans de nombreux pays. La pauvreté absolue diminue, certes, mais les inégalités et la précarité explosent partout dans le monde. L'idéal de justice sociale est encore bien trop souvent une inaccessible étoile pour une grande partie de monde du travail. Mais une chose est sûre, nous ne progresserons pas dans la promotion, le maintien et l'expansion du travail décent sans dialogue et sans respect de la liberté syndicale. Ainsi, même dans des pays qui se veulent pourtant exemplaires, certains développements doivent nous inquiéter. Dans mon propre pays, la Belgique, nous ne sommes pas à l'abri non plus d'une menace contre les droits fondamentaux des travailleurs, comme en témoigne le cas d'un dirigeant syndical qui est aujourd'hui poursuivi pénalement pour avoir exercé son droit de grève. Nous attendons la décision le 26 juin prochain, de la Cour d'appel de la ville d'Anvers que nous avons saisie à propos de cette affaire, en vertu notamment de la convention 87 de l'OIT. Chers délégués, à l'aube de son second centenaire l'OIT se doit à la fois, de renforcer ses principes fondamentaux et de répondre aux nouveaux défis. L'avenir de l'OIT est intimement lié à sa capacité à gérer les défis sociaux, environnementaux et technologiques posés à la fois par la mondialisation et l'impact toujours croissant des multinationales et des chaînes d'approvisionnement, par la digitalisation de l'économie et la précarisation du

travail et enfin, par la crise climatique. Pour cela, l'OIT se doit de rester fidèle à son mandat qui relève de la protection des droits des travailleurs. À travers la promotion et l'application des normes par les États membres ainsi que par les multinationales et les différents acteurs des chaînes d'approvisionnement, à travers l'adoption de nouvelles normes et conventions internationales qui reflètent et répondent aux nouveaux défis du monde du travail. Comme va le montrer, je l'espère, cette Conférence, en adoptant une convention forte sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Veillons aussi à préserver nos mécanismes de contrôle dont l'autorité grandissante assure l'efficacité de l'OIT. Enfin, l'OIT doit aussi retrouver un rôle de leader dans le système international, et en particulier par rapport au FMI, à la Banque Mondiale et l'OMC pour favoriser, et non entraver, l'accomplissement l'objectif fondamental de justice sociale. Ce principe et cet objectif se trouvaient de la déclaration de Philadelphie de 44 et ils restent tout aussi pertinents aujourd'hui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, souhaitons une longue vie à l'OIT, gageons qu'elle aura la force de poursuivre sa tâche, la sagesse et de le faire dans l'intérêt général, et son œuvre ne sera que beauté. Souhaitons encore une fois longue vie à l'OIT, je vous remercie pour votre attention.

Mme Chantal Maheu

Gouvernement (Canada)

Permettez-moi de remercier le Président de la l'Organisation Internationale du Travail, les ministres, les ambassadeurs, le Directeur général et les délégués. J'ai le plaisir de m'adresser à vous au nom du gouvernement du Canada, à l'occasion du 100ème anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT. Le Canada est fier d'être un membre fondateur de l'OIT. Notre gouvernement croit fermement en l'importance de participer à ce forum. Il ne fait aucun doute que notre engagement avec l'OIT a résisté à l'épreuve du temps. En fait, pendant la Seconde guerre mondiale, le Canada accueille l'OIT à l'université McGill à Montréal afin de garantir que l'Organisation puisse poursuivre ses travaux sur la paix mondiale par l'entremise de la justice sociale. Si l'on regarde tout le travail accompli avec nos partenaires sur la scène internationale, de toute évidence l'OIT a toujours placé l'égalité, l'inclusion, et le droit des travailleurs à la tête de ses priorités. Depuis 100 ans maintenant, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs se réunissent pour ce forum unique, afin de trouver des solutions communes qui ont amélioré les vies de millions de travailleurs partout dans le monde. Et à travers les années, l'OIT a du constamment réévaluer le monde du travail, revoir son approche et se réinventer afin de demeurer pertinente. Nous avons tous profité de cette résilience. La structure tripartite de l'Organisation Internationale du Travail est au cœur de notre réussite collective. Grâce à cette structure, nous comprenons tous mieux les grands enjeux considérés sous différents points de vue et nous avons trouvé des solutions qui permettent de façonner des sociétés plus justes et plus sûres. Dans le cadre du centenaire de l'OIT, les États Membres ont été invités à ratifier au moins une convention ou un protocole supplémentaire. Le Canada a répondu à cet appel en ratifiant le protocole 29 de l'OIT sur le travail forcé, qui appuie la campagne pour mettre fin à l'esclavage moderne ainsi que la convention 80 sur l'inspection du travail. Le Canada est un grand défenseur de l'OIT et de son programme « Un travail décent » qui contribue à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail pour les travailleurs partout dans le monde. Pour les interprètes, je continuerais mon discours en anglais. En tant que responsable de la Commission contre la violence et le harcèlement dans le monde, le Canada est engagé dans la protection des travailleurs. Nous avons adopté une législation avant-gardiste pour traiter cette question du harcèlement et de la violence sur le lieu du travail, et le Canada défend de longue date les instruments reconnaissant le droit de tous les travailleurs et en appelle les législations nationales à interdire toutes formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail, de mettre en place des mesures de préventions systématiques en matière de SST

et de mettre en place et d'assurer les mécanismes de suivi. Cette année, la séance de la CIT se réunit pour la deuxième fois pour la négociation de cette norme, et nous soutenons fortement l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Le Canada voit l'adoption de ces instruments internationaux comme un résultat essentiel de cette Conférence, et une contribution en vue de la célébration du centenaire. Le Canada est également un membre actif du comité directeur du BIT sur la coalition internationale de l'égalité de paiement depuis son lancement. Nous sommes activement impliqués dans l'amélioration de l'équité et d'égalité d'opportunités pour nos travailleurs. En 2018 nous avons voté une législation pour assurer l'égalité de paiement des hommes et des femmes. Par ailleurs, la technologie, la mondialisation, les mutations démographiques modifient le monde du travail. Alors que nous fêtons le centenaire de l'OIT, l'OIT est encouragée et encourage ses États Membres à tenir des dialogues sur le futur du travail, avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Le Canada a répondu à ces mutations du monde du travail en modernisant les normes du travail au niveau fédéral pour refléter les réalités du monde du travail et répondre aux besoins des canadiens. Nous avons mis en place un panel d'experts, pour assurer, par exemple, une étude sur la protection des normes pour les travailleurs irréguliers. Ensemble, nous avons parcouru de longs chemins, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent continuer à œuvrer ensemble, en vue d'un dialogue coopératif. Ensemble, nous pouvons et nous devons continuer à lutter pour l'égalité, l'inclusion et l'équité. Chez nous, à l'étranger, sur les lieux de travail, et partout. Je vous remercie.

M. Juan Mailhos

Employeur (Uruguay)

Bonjour, Monsieur le Président. En tant que délégué des employeurs de l'Uruguay, c'est un honneur de pouvoir m'adresser à cette assemblée, à l'occasion des célébrations du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Nos remarques reposent sur le rapport du Directeur général, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur », rapport soumis à cette 108^{ème} session de la CIT. Nous allons réfléchir aux projections et aux conséquences proposées dans ce rapport pour répondre à une réalité qui représente un défi de plus en plus grand pour le monde du travail. Nous estimons en premier lieu que la réussite des actions entreprises à partir de l'OIT pour l'avenir du travail dépendront de la capacité des partenaires sociaux de faire face à la réalité et d'avoir une vision partagée. Quand je parle de vision partagée, je parle d'une acceptation de la complexité des sociétés d'aujourd'hui. Les angles, les perspectives sont extrêmement différentes à l'égard de cette réalité. Et dans la pratique, il est impossible d'appliquer des mesures égales ou semblables alors que les situations diffèrent. Une vision partagée de la réalité implique d'accepter qu'il n'y ait pas de solution unique. Dans un monde de plus en plus innovant, où les changements technologiques et démographiques défient les structures institutionnelles dans tous nos pays, où les entreprises ont de nombreuses opportunités mais également de nombreuses difficultés pour être durables d'un point de vue économique, social et également environnemental. Il ne fait aucun doute que le cadre d'action est constitué par les conventions, les principes et droits fondamentaux au travail, qui ont une nature universelle. C'est ainsi que les initiatives et les politiques de l'OIT doivent jouir d'un degré de liberté, d'une marge pour pouvoir s'adapter à des réalités et à des cultures très différentes. Deuxième aspect que j'aimerais aborder et qui est lié à cette notion de travailler pour bâtir un avenir meilleur. Il s'agit du respect des règles de droit, qui sont émises par cette maison, par l'OIT elle-même. Effectivement, il s'agit d'un élément essentiel des défis qui se posent à nous. Nous voyons que ces normes sont mises à mal, de façon très différentes. Parfois sur la forme, parfois sur le fond, et par conséquent, pour faire face à l'avenir il s'avère nécessaire dans cette institution de revoir le système de supervision des normes. Pourquoi ? Pour être plus efficaces, pour être plus crédibles. Pour honorer le

mandat spécifique attribué à chacun des organes qui composent cette Organisation. Les employeurs par exemple, ne sont pas d'accord qu'un groupe de juristes prestigieux comme la commission d'experts devienne les seuls interprètes des normes du travail, et influencent les législations et la jurisprudence de nos pays. Cela génère en réalité des incertitudes juridiques, donc nous ne sommes pas d'accord avec cet aspect. Nous estimons que les gouvernements et les travailleurs devraient se joindre à nous dans ce désaccord. Les employeurs voient également avec inquiétude la défense présentée par certains pays lorsqu'il y a de grandes violations. Les arguments présentés sont en général liés à la réussite économique. Selon nous, tout progrès économique et social pour un avenir meilleur implique exactement le contraire. C'est-à-dire implique que nos pays parviennent à ces progrès dans des sociétés libres, aisées, démocratiques, sans remettre en question les droits. Et c'est pourquoi nous devons exiger davantage. Nous devons être en mesure d'avancer, d'améliorer, de parvenir à améliorer nos législations. Pourquoi ces pays auraient une bonne croissance s'ils violent les principes et droits fondamentaux ? J'aimerais faire mention du cas de l'Uruguay. Les organes de contrôle ont observé le non-respect de la loi de négociation collective, c'est-à-dire la convention 89, et nous avons dû attendre 10 ans pour que cette Conférence par le biais de la commission d'application des normes adopte finalement une décision avec un délai d'application. Donc Mesdames et Messieurs, nous espérons que par le biais du dialogue social constructif et efficace, dans notre pays, nous parvenions à surmonter ces difficultés et nous puissions ainsi améliorer notre législation et la négociation collective dans la pratique. Je vous remercie.

M. José Antonio Viera Da Silva

Gouvernement (Le Portugal)

Bonjour Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les délégués, qui représentent les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, Mesdames et Messieurs. Je commence par saluer tous ceux qui participent à cette 108ème session de la Conférence Internationale du Travail, largement reconnue comme étant l'assemblée mondiale du travail. Une organisation qui célèbre cette année son centenaire. L'Organisation Internationale du Travail est l'une des organisations internationales les plus anciennes et l'agence spécialisée des Nations Unies la plus ancienne. Dans le contexte mondial, l'efficacité et la longévité de l'OIT sont clairement liées à son système de fonctionnement tripartite qui regroupe les gouvernements, les syndicats, et les employeurs. C'est ce dialogue, cette concertation, cette échange d'idées qui permet à l'OIT d'être l'une des organisations internationales les plus représentatives de notre planète d'un point de vue social. C'est donc le bon moment pour se retourner sur le passé et réfléchir au rôle de l'OIT au cours de ces 100 dernières années. C'est le moment pour nous interroger : que serait le monde sans l'OIT ? Il est certain que sans l'intervention de l'OIT, nous vivrions dans un monde moins égal, plus vulnérable, plus fragile, plus injuste, et moins inclusif. Sans l'OIT, l'agenda du travail décent ne serait pas une réalité et le travail n'aurait jamais atteint le statut dont il jouit aujourd'hui dans le monde. Sans l'OIT, la santé et la sécurité des travailleurs ne serait pas protégée par les normes et les règlements à l'œuvre dans bien des endroits du monde, sans l'OIT, des millions d'enfants qui aujourd'hui même, à cette heure même, se trouvent sur les bancs de l'école, seraient donc menottés au travail et privés d'enfance. L'OIT a été une réalité essentielle dans la lutte contre le travail des enfants et contre le travail forcé. Sans l'OIT, le droit à la syndicalisation ne serait pas aussi largement reconnu comme étant un droit fondamental, pas plus d'ailleurs que la négociation collective, ne constituerait un outil aussi important qu'il l'est dans la réglementation du travail au niveau industriel, régional ou national. Sans l'OIT, le dialogue social en tant qu'instrument de gouvernance efficace du marché du travail, facilitant l'adaptation aux changements de façon juste et équitable n'aurait pas l'importance qu'il a aujourd'hui. Alors, je pourrais continuer

avec de nombreux exemples, mais il est temps de se tourner vers l'avenir. Il est temps de discuter de l'avenir, c'est-à-dire du travail que nous avons et du travail que nous voulons. Il est temps de trouver des solutions pour les défis qui sont si bien identifiés dans le rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail, et une fois de plus, pour ce faire, le monde compte sur l'OIT. Le monde compte sur l'OIT pour empêcher l'augmentation du travail sans droit. Le monde compte sur l'OIT pour garantir que tous les hommes et toutes les femmes aient accès à la protection sociale universelle, de la naissance à la vieillesse. Le monde compte sur l'OIT pour garantir que l'on puisse réduire les relations de travail ne jouissant pas de protection sociale et que l'on élimine définitivement le travail des enfants et le travail forcé. Le travail compte sur l'OIT pour concrétiser le droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie, et pour que l'on puisse réduire tous types de discriminations dans l'accès au travail, et à des salaires juste. Le monde compte sur l'OIT pour assurer que les économies soient génératrices de richesses et d'emplois mais qu'elles soient également compatibles avec la durabilité de notre planète. Le monde compte sur l'OIT pour réaffirmer l'importance du multilatéralisme dans la construction de sociétés plus justes, plus inclusives, plus cohérentes, et plus durables. Le monde compte sur l'OIT et l'OIT peut compter sur les gouvernements, les employeurs et les syndicats pour parvenir à cette ambition. J'affirme ici l'engagement de mon pays, le Portugal. Nous voulons participer à ce renforcement à l'ambition du droit du travail pour tous, mais assorti de droits, et nous adhérons aujourd'hui plus que jamais aux objectifs de l'OIT. Nous ferons tout pour continuer à honorer cet engagement. Merci.

M. Dante Sica

Gouvernement (Argentine)

Bonjour à tous, Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de la Production et du Travail de mon pays, Mesdames, Messieurs, les travailleurs d'Argentine, les employeurs et tous ceux qui nous accompagnent, sommes ravis d'être ici pour pouvoir intervenir et vous présenter la position de l'Argentine, eu égard à ce qui se passe de nos jours. Il y a 100 ans, naissait l'OIT. L'Argentine a participé à ce moment historique. Notre pays conjointement à d'autres pays a dirigé ce processus de transformation. Des droits ont été reconnus, puisque nous avons des institutions qui les reconnaissent : la liberté syndicale, le temps maximal de travail, l'interdiction du travail des enfants, et les premières normes relatives aux accidents du travail. Lors de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle les syndicats, les entreprises, l'État, tout le monde a avancé vers le dialogue tripartite comme moyen de générer le consensus et de régler les différends, et c'est ainsi que sont advenus l'industrie, le commerce, les services. Ce dialogue doit se renouveler à partir d'une volonté tripartite, qui permette d'aboutir à des accords. Des accords qui sont nécessaires. Il faut faire face aux changements technologiques qui ne cessent de s'accélérer, il faut relever les défis qui se présentent, même si l'on se trouve dans un contexte de crise. Aujourd'hui l'Argentine est résolue à faire face à cette nécessité de se transformer et il faut aborder la problématique de l'avenir du travail, qui est le thème qui nous occupe, et il faut faire face à la question sociale, qui est très importante pour nous tous. Le défi qui nous vient du passé, c'est une dette que nous avons. Nous devons incorporer les plus de 4 millions de travailleurs qui se trouvent dans le secteur informel. Cela représente un tiers de la population active, et le défi est grand. Nous devons le relever via le dialogue social et de nouveaux projets, pour trouver de nouvelles règles. Il va falloir faire un effort. Tous les acteurs sociaux devront faire cet effort. Très souvent la conjoncture politique nous a empêché d'avancer sur ce front. Or, c'est une question qui doit être la priorité. Le changement technologique, la nécessité de produire de manière compétitive, de générer de la valeur ajoutée, les nouvelles méthodes de production exigent un effort d'adaptation où toutes les parties s'engagent pour le bien commun. Dans notre pays il existe de nombreuses entreprises qui sont en concurrence à l'échelon mondial, qui s'en sortent bien. Nous venons

de promulguer une loi d'économie des connaissances pour exploiter la croissance de ce secteur. C'est un secteur qui génère des transformations et qui accroît la compétitivité des autres secteurs, et qui touche donc tous les aspects de la vie individuelle et sociale. Cela représente une chance à saisir pour tous. Il ne faut pas avoir peur du changement technologique. Dans le monde développé qui adopte ces nouvelles technologies, l'emploi croît. Et, il faut donc une population active qui soit dument formée. Dans notre pays, 6 entreprises sur 10 rencontrent des difficultés lorsqu'il faut trouver les personnes compétentes. Et c'est pourquoi il faut impulser une transition qui soit juste, il faut des programmes de formation pour que la main d'œuvre puisse s'adapter à ces nouveaux changements. L'Argentine, qui fait partie de l'Amérique latine, doit intégrer des millions de jeunes au monde du travail. Il faut que ces jeunes aient des places d'apprentissage, puissent se former pour ensuite participer à la production économique et que l'on aboutisse à la cohésion sociale. Nous pensons que le 21^{ème} siècle doit aussi reconnaître l'égalité des sexes, les droits de la femme dans le monde du travail. Le 21^{ème} siècle sera le siècle des droits de la femme. A cet égard, et conformément à l'engagement pris par notre gouvernement, nous adaptons la législation du travail à cette nouvelle thématique et nous pensons aussi aux petites entreprises, aux petits entrepreneurs. Nous souhaitons que cette Organisation et toutes les autres nous accompagnent dans ces changements. Il faut arriver à une universalisation véritable du système de mise en œuvre et de contrôle des normes, pour que le commerce soit juste et pour que la justice sociale prévalent dans toutes les régions. Notre pays s'est doté d'un ministère des Travailleurs et des Entreprises. Nous sommes tous à la même table. [INTERRUPTION 06:44] Et nous suivons les recommandations de l'OIT, de la commission de dialogue social pour l'avenir du travail. Nous souhaitons ensemble trouver les solutions. Nous pensons que l'expérience de l'OIT nous permettra d'améliorer les conditions de travail, et de générer des sources de croissance et l'égalité pour tous. Nous allons, je l'espère, choisir la démocratie pour ne pas revenir au passé et aux décisions arbitraires. Je suis persuadé que tous les argentins vont confirmer ce changement de cap pour que nous puissions trouver le cadre adéquat pour le monde du travail. Je vous remercie.

M. Felipe Mémolo Portela

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, délégués des gouvernements, employeurs et travailleurs, collègues de la délégation tripartite du Brésil, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président. En cette année où l'OIT fête ses 100 ans, le nouveau gouvernement du Brésil, sous la direction du Président Jair Bolsonaro a lancé un programme ambitieux de réformes pour la reprise économique après la pire récession de notre histoire. Pour faire face à nos grands défis et tirer pleinement parti de notre potentiel, nous sommes engagés dans une rationalisation des dépenses publiques. La dette publique brésilienne a fait un bond, passant de 60% à 78% du PIB en 5 ans à peine. L'État dépense beaucoup et de façon inefficace. C'est pourquoi le Brésil a lancé une réforme de son système de prévoyance qui est injuste et qui ne peut pas continuer. Le système actuel absorbe plus de 65% du budget de l'État fédéral, ce qui laisse peu de marge pour les investissements en santé, éducation, sécurité et infrastructure. 3% des plus riches se voient attribués 20% des fonds de prévoyance, tandis que 60% des plus pauvres ne reçoivent que 25%. Le Brésil dépense les mêmes montants en pensions que des pays qui ont deux ou trois fois plus de personnes âgées. Notre nouvelle prévoyance doit respecter les droits prévus dans la constitution, où tous contribuent, mais ceux qui gagnent plus doivent contribuer plus, ce qui gagnent moins doivent contribuer moins. Nous devons également lancer une réforme fiscale pour assurer l'adaptabilité et l'efficacité de l'État et répondre aux demandes de la société. Une fois que les comptes publics seront stabilisés il sera possible d'envisager la croissance durable et solide de l'emploi. C'est notre priorité, la croissance des emplois. La

modernisation de la législation du travail est l'élément central de cette politique. Le Brésil a débureaucratisé les relations de travail, a mis en valeur la négociation entre les employeurs et les travailleurs et a viabilisé des formes de contrat de travail plus adaptés aux réalités du 21^{ème} siècle. En dépit des conditions économiques encore difficiles et du grand nombre de chômeurs, le Brésil a réussi à créer 850 000 emplois ces deux dernières années. Nous devons continuer sur la voie de la débureaucratization dans le monde du travail, mais nous devons assurer également un contrôle de l'État. Le secrétariat spécial de la prévoyance et du travail avec l'aide de Fundacentro, l'organe responsable de la recherche dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs a entrepris la révision des normes ne respectant pas les niveaux minimums en vue de les simplifier. Monsieur le Président, la participation des organismes internationaux est très importante dans le renforcement de la construction du Brésil. Nous voulons améliorer nos pratiques, nos partenariats avec des institutions comme la Banque Mondiale, l'OCDE ou la Banque Interaméricaine de développement pour améliorer les comptes publics. Nous avons besoin de l'OIT. Nous encourageons l'OIT à se tourner vers l'avenir comme le fait le Brésil. C'est le meilleur hommage que nous pouvons tous apporter à cette Organisation centenaire : ne nous reposons pas sur nos lauriers. Le monde du travail est en mutation rapide, nous voyons un changement palpable dans les relations entre les employeurs et les travailleurs, et cela nous conduit à nous interroger sur le système multilatéral créé au 20^{ème} siècle. Est-il encore capable de répondre aux besoins, et de répondre aux exigences du 21^{ème} siècle ? Tout cela exige un renouvellement et une régénérescence de l'OIT. Nous savons que la Conférence a un sens spécial alors qu'elle fête ses 100 ans mais nous ne pouvons pas faire fi de la nécessité urgente d'imposer à l'OIT une révision de son système normatif. La manque de transparence, d'objectivité et d'impartialité est une menace réelle à la légitimité et à l'efficacité des actions de l'OIT, et remet en question sa capacité d'encourager le dialogue social et la coopération. Monsieur le Président, cette évaluation sincère et transparente d'un des pays fondateurs de cette Organisation, qui a ratifié près de 100 conventions et recommandations est valable. C'est un pays qui a toujours agi de bonne foi et qui recherche le dialogue. Nous espérons que l'OIT continue à contribuer aux relations de travail, des droits sociaux et à l'exercice plein des libertés individuelles. En ces temps de changement rapide, cette Organisation revêt une responsabilité particulière pour aider les pays à chercher la croissance économique, à créer des emplois dignes et un futur meilleur, et par conséquent il faut absolument que cette mission soit menée par le biais d'un travail technique rigoureux, sans manipulation politique possible. Merci.

M. Alexander Shokhin

Employeur (Fédération Russe)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de féliciter l'OIT à l'occasion de son centenaire. Nous sommes surs qu'avec son expérience séculaire, avec sa structure tripartite, unique en son genre, avec le mécanisme de contrôle des conventions et des recommandations, l'OIT continuera d'œuvrer pour le bien, pour la paix et la concorde sociale. Depuis 2013, l'Union des entrepreneurs russes participe à l'initiative de l'OIT pour l'avenir du monde du travail. Nous saluons les résultats obtenus et nous saluons le rapport préparé par la Commission de haut niveau, « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Nous nous félicitons aussi du document final du centenaire. Nous partageons l'avis de l'OIT pour dire qu'il faut placer l'être humain au centre du système. Ce doit être l'objectif premier. Si nous voulons des économies stables, durables, il faut moderniser les relations professionnelles, surtout lorsque l'on voit le rythme d'introduction de nouvelles technologies, et lorsqu'on voit la numérisation de l'économie. Les transformations de l'économie concernent la structure de l'emploi, le travail à distance, le travail de plateforme, le temps de travail souple. Nous avons entendu dans cette même salle la proposition faite par le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, Monsieur Medvedev, qui

proposait que l'on introduise une semaine de travail de quatre jours et ce pour deux raisons : la productivité du travail augmente et la législation du travail s'affine. Il faut œuvrer à la débureaucratization des relations professionnelles sur la base de nouvelles délibérations collectives, sur la base du dialogue social. Il faudra d'ailleurs moderniser ce dialogue social. En Fédération de Russie comme ailleurs, les employeurs souhaitent une politique fiscale qui soit juste et qui permette un climat des affaires qui soit favorable. Il faut investir pour des emplois dignes, stables. Il faut que la Russie sorte de la catégorie des pays à revenus intermédiaires. Nous avons d'ailleurs multiplié par deux ces chiffres. Il faut stabiliser les indicateurs de l'inflation, ce que nous avons fait puisque nous avons un taux de 4%, et il faut éliminer les limites d'infrastructure qui empêchent les régions de réaliser leurs potentiels. Il faut que la productivité du travail continue d'augmenter. Les entreprises ne pourront travailler que si l'on se conforme au programme à l'horizon 2030 pour le développement durable. Il faut des indicateurs clés pour les entreprises, il faut le développement durable et il faut que l'on vise le développement économique, social, écologique, que l'on s'occupe du paiement des salaires, de la santé et de la sécurité au travail, que l'on lutte contre la discrimination et que l'on se débarrasse enfin de cette inégalité entre les sexes et que l'on se débarrasse de la violence sur le lieu de travail. Nous sommes pour le développement durable. Nous voulons des indicateurs et des classements, ce que nous, nous faisons au sein de notre Fédération. Nous voulons un vecteur du développement durable. Mais si nous voulons respecter les dispositions du rapport et les dispositions du document final du centenaire, il faut travailler ensemble, avec les partenaires sociaux. Nous voyons que le nationalisme prend son essor. Nous voyons qu'il y a des pressions qui sont exercées par certains pays. Alors il faut la coopération au niveau international, il faut le dialogue social, il faut reformer les institutions internationales de gestion, de tout cela, et il faut revenir au principe du multilatéralisme. Il faut un instrument optimal pour régler les affaires d'un monde multipolaire et pour que la politique se règle au mieux, notamment sur le lieu de travail. Je vous remercie.

M. Glenbert Croes

Gouvernement (Pays-Bas)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur, un grand plaisir que de m'exprimer devant vous au nom du Royaume des Pays Bas. Cette année la Commission mondiale sur l'avenir du travail a publié un rapport important « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » et ce rapport contient un message important qui nous montre qu'il y a urgence. Nous devons saisir le moment. J'adhère entièrement à ce message, même si moi, j'ajouterais qu'il faut ajouter « et maintenant ». Nous devons saisir le moment, et nous devons le faire maintenant, parce que c'est ici et maintenant que ce moment doit être saisi. Durant cette Conférence de l'OIT, vous, moi, nous avons la possibilité d'avoir une vision claire de l'avenir du travail et de l'OIT de manière générale avec la déclaration du centenaire. Ce faisant, nous reconfirmons nos atouts et nous voyons ce que nous avons déjà accompli, nous en nous tournant vers l'avenir. C'est le fil rouge du rapport : une approche centrée sur l'être humain, et voilà qui fait mouche. Ce n'est pas tant que ce nous voulons accomplir que la manière dont nous voulons l'accomplir. Nous devons régler les défis du marché du travail et du monde du travail. Nous avons des changements démographiques, une population vieillissante, ou alors des populations extrêmement jeunes. Il faut assurer la transition vers la vie numérique, la mondialisation, les flux de migrations. Ce sont de grandes transitions qui se préparent si nous voulons aller vers l'économie de demain. Il faudra l'entreprenariat, le travail décent, la justice sociale, c'est encore une phase cruciale dans l'histoire de l'OIT. Une approche centrée sur l'humain, cela veut dire que nous devons écouter les autres, comprendre leurs préoccupations, leurs besoins, leurs préférences. Nous devons investir dans les personnes pour que celles-ci puissent développer leurs propres compétences comme

travailleurs ou comme entrepreneurs, avec l'apprentissage tout au long de la vie. Et, nous devons trouver le point d'équilibre entre de nouvelles formes de travail et une protection sociale qui convienne. Il y a urgence, il faut régler ces questions au niveau mondial parce que le marché est mondial. S'agissant des conventions de l'OIT, j'insiste sur les conventions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Il y a urgence, il faut en parler pour que tous les travailleurs puissent travailler dans des conditions sûres. Nous devons investir dans nous-mêmes. Les gouvernements doivent moderniser les politiques, les institutions, pour que celles-ci restent efficaces. Ce sont là les aspects importants de la déclaration du centenaire, qui fixent le cap pour l'avenir. Avec cette déclaration nous avons la bonne vision des choses et nous pouvons discuter comme d'habitude de manière tripartite. Mais si nous voulons saisir le moment, nous devons faire de ces priorités un programme de travail. Où, pour le dire autrement, nous devons avoir une liste de choses à faire. L'apprentissage tout au long de la vie, la santé et la sécurité au travail, et les nouvelles formes de travail. Première des priorités pour la CIT 2020, un plan d'action pour l'apprentissage tout au long de la vie, et ce sont des moments qu'il va falloir saisir ici, à Genève. L'adoption d'une convention visant à mettre un terme à la violence et au harcèlement au travail. Par exemple, il est important que la violence et le harcèlement soient traités au niveau mondial, et j'espère qu'en adoptant cette convention nous aurons un texte qui sera ratifié rapidement par les gouvernements, pour ces agissements cessent. Nous devons saisir le moment, pour de nombreuses raisons. Les pessimistes diront que nous devons continuer parce que la route qui nous attend est encore longue. Mais les optimistes diront qu'il faut continuer, parce que la route qui nous attend, elle est truffée de chances à saisir. Moi, je suis un optimiste, mais je suis aussi réaliste, et je dis que quand on veut, on peut. Cette année, l'entité spécialisée, l'institution spécialisée la plus ancienne des Nations Unies célèbre son 100^{ème} anniversaire. Elle s'est dotée d'une structure tripartite unique en son genre, et nous avons 100 ans de dialogue social qui nous contemple ; ce n'est pas rien. 100 ans, ça pourrait peut-être sembler très long, mais ce n'est rien quand on compare aux nombreux siècles qui ont été vécus sans même l'OIT, sans la protection qu'elle confère aux peuples du monde entier. A cet égard, l'OIT est extrêmement jeune, quelle meilleure manière de célébrer tout cela et que d'appeler à agir. Carpe diem.

M. Daniel Funes de Rioja

Employeur (Argentine)

Merci, Monsieur le Président. Au nom des employeurs argentins, et du Président de l'Union industrielle d'Argentine, Miguel Acevedo, nous venons célébrer le centenaire de l'OIT, et je me félicite de l'existence de ce forum de dialogue et de débats sous votre Présidence, ceci pour avancer dans l'avenir du travail. L'Argentine participe en tant que membre de l'OIT depuis sa création. L'un des premiers Présidents de cette Conférence, Carlos Saavedra Lamas, prix Nobel de la Paix, était argentin. En particulier l'Union industrielle d'Argentine est membre de l'OIT depuis son origine en 1920. Donc au-delà des avatars politiques, économiques et sociaux du siècle passé, il y a eu une prédisposition au respect tripartite et à la reconnaissance des droits fondamentaux au travail. Ceci a été accompagné par des efforts, même s'ils ne sont pas suffisants à notre avis, de dialogue social, soit sur des questions ponctuelles, convention 144 dans le cadre du Conseil national du salaire minimum ces dernières décennies, depuis le retour de la démocratie en Argentine. C'est pourquoi nous avons vu avec satisfaction que le gouvernement argentin, en avril de cette année a institutionnalisé le dialogue social pour l'avenir du travail, conformément à la recommandation de la Commission mondiale, qui se réunit sur demande de l'OIT. Nous considérons que c'est un espace propice pour répondre aux transformations qu'impose l'industrie 4.0, l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle. Il ne fait aucun doute que ces nouvelles technologies reconfigurent la production et le monde du travail. Les pays qui continuent à construire un développement économiquement et socialement

inclusifs, doivent rapidement trouver un modèle où la compétitivité économique et le bien être social vont main dans la main avec l'augmentation de la productivité, l'adoption et la création de nouvelles technologies, et l'emploi de qualité. L'avenir c'est un défi pour nous tous, et plus que jamais, il faut agir ensemble, tous les partenaires sociaux pour établir un objectif commun. Les entrepreneurs argentins sont prêts à accomplir cet objectif et ont commencé à travailler en ce sens avec des mesures concrètes dans le cadre du G20 en 2018. Nous avons eu l'honneur de diriger le chapitre de négociations, le B20, tout comme notre collègue Gerardo Martinez Como en tant que chef du L20. Nous avons travaillé ensemble à l'élaboration d'une déclaration commune qui avait pour titre un message commun sur les capacités, la protection sociale pour une croissance inclusive. Ceci a été le résultat d'un travail avec des recommandations qui devraient, nous le demandons, être mises en œuvre au niveau national. Et, il y a eu des événements extrêmement importants, à savoir que les politiques publiques, par le dialogue social, doivent garantir l'adaptation des travailleurs aux nouvelles réalités technologiques. Pour ce qui est de l'adaptation, les stratégies nationales d'éducation continue sont essentielles. Il faut l'apprentissage, l'auto-apprentissage, acquérir des compétences numériques, et il faut assurer l'inclusivité. Nous pensons qu'il est essentiel d'adapter les cadres réglementaires du travail aux nouvelles formes du travail pour éviter ce qui a lieu dans notre région, à savoir beaucoup de travail informel et un manque de protection sociale. Les dirigeants du G20 se sont engagés à soutenir la formation continue, la formation professionnelle et le renforcement des capacités. Il faut soutenir le passage au travail formel, et il faut construire des systèmes de protection sociale durables et transférables. Par ailleurs, il faut soutenir les politiques de l'emploi et d'éducation de qualité. Le dialogue social est un modèle de coopération tripartite pour toutes les questions qui permettent au développement économique et social d'être une réalité. En définitive, c'est le pouvoir du dialogue social pour parvenir à des accords pérennes. C'est un facteur crucial du progrès qui est un objectif commun. Voici ce que je voulais vous dire, tel est notre pensée, notre aspiration, notre engagement dans cette OIT du centenaire. Merci.

M. Mohammad Shariatmadari

Gouvernement (République islamique d'Iran)

Mesdames, Messieurs, je voudrais d'emblée vous féliciter à l'occasion du centenaire de l'OIT et à l'occasion de cette 108^{ème} session de la CIT. Notre rencontre a lieu à un moment critique alors que la communauté internationale fait face à de nombreux défis. A ce stade l'OIT a une responsabilité considérable à assumer. Après un siècle d'existence, et maintenant avec le rapport de la Commission mondiale le moment est venu pour les gouvernements et leurs partenaires sociaux de se pencher sur l'avenir du travail. Le monde du travail continue de connaître des changements et des évolutions profondes. Donc nous devons comprendre l'incidence de ces changements pour travailler ensemble pour un avenir meilleur pour le monde du travail, en soutenant la paix, la justice sociale et le travail décent pour tous dans le monde. En raison des changements profonds connus par le monde du travail, il est inévitable de renforcer les systèmes de formation et d'éducation pour leur permettre de répondre aux besoins de compétences de façon efficace. A cet égard, c'est une nécessité que de lancer un mouvement de renforcement des capacités dans le monde du travail. Les transformations du monde du travail posent des difficultés considérables mais offrent aussi des chances. Il faut des politiques novatrices pour un programme axé sur l'être humain pour l'avenir du travail. Nous devons préparer le terrain pour que tous bénéficient des possibilités qu'apportent l'avenir du travail. Aujourd'hui, il y a des difficultés comme le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les inégalités, la migration, l'unilatéralisme, le terrorisme et l'extrémisme. Mesdames, Messieurs, ces difficultés ne peuvent être traitées que collectivement et par le multilatéralisme. C'est pourquoi je propose de soutenir le multilatéralisme et de se fonder sur des méthodes collectives pour réaliser un

avenir du travail meilleur. Ceci doit figurer à l'ordre de jour de l'OIT. Il est aussi essentiel de veiller à un accès égal à un système économique international équilibré et fondé sur des règles, et ceci pour tous les membres sans discrimination. Mesdames et Messieurs, nous sommes ici pour examiner cet avenir meilleur pour le monde du travail, mais malheureusement des sanctions scandaleuses sont imposées à l'économie de mon pays sans aucune justification. Ces sanctions ciblent et nuisent à des personnes ordinaires, en particulier des travailleurs qui n'ont plus les moyens d'existence. Ceci nuit également à l'activité économique des employeurs en tant que représentants de la République Islamique d'Iran. J'ai l'honneur d'annoncer que ces sanctions n'affaibliront jamais la détermination du peuple iranien et de son gouvernement à renforcer le bien être social, à soutenir le travail décent, et le développement durable. Le peuple et le gouvernement vont redoubler d'efforts pour surmonter ces actes néfastes. Les sanctions unilatérales et illicites s'opposent aux excellents objectifs de l'OIT qui soutient la promotion de la justice sociale et du travail décent pour tous. Il faut donc une méthode cohérente, donc j'appelle l'OIT à exhorter tous les États Membres à s'abstenir d'imposer des mesures unilatérales et illicites qui empêchent le développement durable des pays et ont des incidences négatives sur le monde du travail, sur l'égalité et la justice. J'ai l'honneur d'affirmer que le gouvernement de la République Islamique d'Iran, outre qu'elle participe à la campagne de ratification du centenaire de l'OIT et qu'elle prend les mesures nécessaires pour ratifier de nombreuses conventions, y compris les 144, 176, 80 et 102, à également examiné l'initiative sur l'avenir du travail. Nous soutenons les entreprises, notamment les jeunes entreprises et les entreprises du savoir. Ceci est très important. Le gouvernement a adopté le plan national sur le travail décent et les politiques d'emploi correspondantes. J'espère que par la collaboration de tous les pays, le monde entier sera libéré de tous types de violences et de harcèlement. Nous voulons un monde avec un meilleur avenir et davantage de travail décent pour tous. Merci.

Mme Ylva Johansson

Gouvernement (Suède)

Merci Mesdames, Messieurs, en tant que ministre de l'Emploi en Suède, c'est un honneur pour moi de faire cette déclaration au nom de la Suède à l'occasion du centenaire de l'OIT. La Suède est membre de l'OIT depuis 1920 et le modèle suédois avec le dialogue social accompagné d'un système de sécurité sociale extrêmement solide suit le mandat de l'OIT. Nous avons tous de nouvelles difficultés au fil du temps. Néanmoins, certains changements sont fondamentaux et exigent une collaboration internationale, par exemple le changement climatique exige une transition juste vers des économies et des sociétés durables du point de vue de l'environnement. Les tendances démographiques ont une influence sur les flux de migration, le chômage des jeunes sont une contrainte supplémentaire pour les systèmes de sécurité sociale et de soins. La déclaration du centenaire devrait donner des réponses appropriées à ces difficultés. D'abord, il faut un programme axé sur l'être humain. A une époque où les marchés du travail évoluent rapidement, nous ne sommes pas là pour protéger les emplois mais les personnes, et il faut assurer l'accès au marché du travail. Mais il est essentiel d'avoir un système qui protège les personnes et les aide dans la transition à trouver de meilleurs emplois lorsque ces nouveaux emplois apparaîtront. L'accès à la formation tout au long de la vie, aux services sociaux est important. Ensuite, le dialogue social pour soutenir la paix sociale à une époque de transition et pour créer des situations où tous sont gagnants. Le « global deal » qui a été lancé par le Premier ministre suédois peut contribuer à cet objectif. La Suède est convaincue que la déclaration du centenaire devrait donner une mission courageuse à l'OIT pour contribuer au travail décent, au développement durable et à la justice sociale pour tous. Le point de départ c'est le mandat essentiel de l'OIT, la fonction normative, la création d'un socle mondial pour le travail décent et les droits de l'homme. Mais, il y a aussi la structure tripartite, et l'OIT, en tant que centre de savoirs sur

l'emploi. Aujourd'hui, il y a trop de personnes qui sont payées en deçà du seuil de pauvreté, ou bien qui sont sous employés ou chômeurs. Il y a des personnes qui subissent du harcèlement, de la violence, ou des conditions de travail peu sûres, notamment des femmes. Nous pensons qu'il faut une garantie universelle pour les travailleurs, et il faut également des conditions de travail décentes. Ce doit être un droit humain et une convention fondamentale. Toutefois, cela ne suffit pas, et l'OIT doit avoir un mécanisme de contrôle solide. Ce n'est pas simplement dans l'intérêt des personnes pour qu'ils puissent exercer leurs droits. De plus en plus d'entreprises internationales expriment également le besoin d'un système indépendant de contrôle et de plaintes, car cela facilite les investissements et la marche des affaires. Nous sommes fiers d'être un des pays en tête dans le monde concernant l'égalité homme – femme. Cette égalité est au cœur de tout ce que nous faisons. Il faut donner aux jeunes filles et aux femmes un accès égal à l'éducation, aux soins de santé, au travail décent, et au décisions. Ceci contribue à des économies durables et bénéficie aux sociétés dans leur ensemble. Toutefois, la réalité est bien différente. Les femmes gagnent moins que les hommes, ont des difficultés pour avoir accès au travail décent et risquent de se retrouver sur le coté alors que les économies se développent. Une déclaration sur l'avenir du travail serait comme un requin sans dents si l'on ne reconnaissait pas les différentes difficultés que les personnes rencontrent aujourd'hui, et si l'on ne soutenait les chances qu'offre l'avenir. Les droits de l'homme ce sont aussi les droits des femmes et des jeunes filles. Nous devons tous contribuer au travail décent et productif pour les hommes et les femmes. Notre vision commune doit pas se concentrer uniquement sur l'autonomisation mais aussi dans l'investissement dans les chances pour les personnes. De nouvelles structures doivent être créés pour permettre à tous de mieux maîtriser leurs vies. Nous devons aller plus vite. 100 ans, c'est déjà un long voyage, mais nous devons avancer ensemble. Personne ne doit être laissé sur le côté du chemin.

M. Mikhail Shmakov

Travailleur (Fédération Russe)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, camarades. Chaque époque à son propre ADN. L'impératif du deuxième centenaire de l'OIT ce devrait être un seul mot : la justice. Car c'est la justice qui fait défaut à des milliards de personnes. C'est une notion morale qui nous permettra de démêler l'écheveau des problèmes économiques, sociaux, environnementaux. Qui nous permettra de nous débarrasser de la misère. Qui dissout le tissu social alors que les progrès technologiques sont sans précédent. La justice c'est à la base du travail décent. Nous appuyons le rapport du Directeur général « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». C'est la base même de tout contrat social. Il faut tenir compte des intérêts des travailleurs et de l'avenir de nos pays. Tous ensemble, nous devons transformer les droits et attentes de personnes, en objectif de développement qui vise la personne et c'est bien ce que dit dans le rapport. Nous saluons ce qui est dit dans le rapport sur la mise en place d'une garantie universelle qui garantisse un bon niveau de santé et de sécurité au travail, qui garantisse les droits fondamentaux des travailleurs, un salaire minimum, et des emplois surs.

La justice sociale, ce doit être la caractéristique du monde du travail, quel que soit les formes que revêtent les technologies et les moyens d'organisation de la production. Cette notion de justice doit être une constante, une approche intégrée des ODD doit nous amener vers des progrès réels. L'OIT doit être le point de cristallisation du nouveau système multilatéral, qui englobe l'OMC, le FMI, la Banque Mondiale et d'autres. Notre Organisation, qui se doit d'accomplir ses taches, doit aussi donner l'exemple à l'ONU et les autres. Nous pensons qu'à cette Conférence, nous avons un nombre élevé de chefs d'États et de gouvernements. Nous avons notamment eu la visite du Premier ministre de la Fédération de Russie, Monsieur Medvedev. Les syndicats estiment que les conventions de

l'OIT doivent être adoptées au plan national, au plan international. L'ensemble des normes de l'OIT, ce doit être une force d'attraction. Ce n'est pas parce que quelqu'un ne respecte pas telle ou telle norme que cette norme perd sa raison d'être. Les gouvernements, les partenaires sociaux, tous ensemble, nous devons travailler pour créer de la valeur ajoutée et pour exécuter, donner effet aux normes de l'OIT. A cet égard, nous souhaitons que figure sur la liste des conventions fondamentales les conventions 155 et 187, car il faut assurer la santé et la sécurité au travail. C'est très important, et c'est dit par la déclaration de l'OIT de 98. Nous avons de nouvelles technologies informatiques, nous avons l'intelligence artificielle, il faut tout mettre au service de l'intelligence collective sur la base du tripartisme et du partenariat social au niveau mondial, national et au niveau des branches. Le moment est venu de régler le problème de la numérisation de l'économie. Les emplois du futur doivent répondre à ce paradigme de la justice. Les syndicats sont prêts à aller dans cette direction. Nous ne sommes pas les luddites du monde contemporain. Nous voulons transformer les technoparcs en espaces pour la personne. Nous voulons réunir les travailleurs car ce sont eux, l'avenir de demain. Le centenaire de l'OIT, il est célébré de manière solennelle, mais pas qu'ici. Dans de nombreux pays, à Genève, nous avons des manifestations, ce pour lesquelles nous créons les normes du travail. Derrière chaque paragraphe d'une norme de l'OIT se cache le sort de millions de personnes. Ils ne veulent pas être des observateurs passifs. Ils sont en droit d'exiger de nous la responsabilité des décisions qui ont été prises et nous devons partager cette responsabilité avec eux. Ce sont les personnes et non pas l'or ou le pétrole qui représentent la valeur d'aujourd'hui. Nous ne devons pas gâcher ce potentiel créatif. Le monde est riche, nous ne voulons pas de lutte des classes. Nous devons payer pour la paix si nous voulons la paix. La déclaration que nous allons adopter, ce n'est pas une déclaration pour des guerres de palais, c'est un sermon pour la justice et des idéaux du monde. Je vous remercie.

M. Muhammad Hanif Dhakiri

Gouvernement (Indonésie)

Monsieur le Président, Excellences, chers délégués, Mesdames et Messieurs. J'aimerais féliciter au nom de ma délégation le BIT pour son centenaire. Je crois que ce qui est important est d'assurer la justice universelle et que nos développements sont respectés. L'Indonésie continuera à œuvrer en ce sens. Nous devons saisir cette Conférence pour réaffirmer notre engagement et prendre des actions décisives pour parvenir à la justice sociale, à la paix et à la stabilité. L'Indonésie accueille le rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » de la Commission mondiale sur l'avenir du travail et souhaite travailler avec les partenaires sociaux. Nous souhaiterions partager nos vues sur les trois piliers. D'abord, l'investissements sur les qualifications des travailleurs. Nous estimons que l'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour assurer une bonne transition dans le monde du travail, et j'aimerais souligner que c'est une responsabilité commune des gouvernements et des employeurs ainsi que des travailleurs, par le biais de leurs syndicats. Donc cela doit faire partie des programmes d'investissement dans les pays en développement. Nous souhaiterions dire à cet égard que la collaboration tripartite en Thaïlande a permis l'accès des travailleurs au programme de qualification et de requalification afin de faire face aux défis dans l'avenir du travail. Nous sommes également heureux de vous dire que nous allons créer 100 nouveaux centres de formation pour combler les lacunes de formation de la jeunesse. Deuxièmement, améliorer l'investissements dans les institutions de travail. L'Indonésie est un des pays qui développe certaines questions. Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de recette valable pour tous. Il faut améliorer le dialogue social, et ce doit dialoguer doit se tenir au niveaux national. Je dois dire à la Conférence que nous continuerons à renforcer le dialogue social par le biais de notre agence de coopération tripartite au niveau local. De plus, dans le cadre de nos efforts d'amélioration des

investissements dans les institutions de travail, nous avons mis en place le Conseil national sur la sécurité et santé au travail, et le Conseil sur la productivité nationale. Troisièmement, améliorer les investissements dans le travail durable et juste. Nous estimons que l'investissement dans des domaines importants comme le travail décent est fondamental. Ainsi nous accueillons la recommandation faite dans le rapport pour établir des priorités et tenir compte de l'économie rurale. L'économie rurale continue à être la colonne vertébrale de nombreuses économies. Nous voulons renforcer cette économie, en améliorer l'accès aux fonds. Avec ces initiatives nous avons également développer ce que nous avons appelé des filets de protection, pour améliorer la survie de familles et de travailleurs. Mesdames et Messieurs, la promotion d'un agenda du travail décent à l'échelle internationale exige un multilatéralisme solide qui fait un lien entre le commerce, la finance, le travail. Nous voyons la détérioration du multilatéralisme avec inquiétude. Nous devons nous attaquer à cette menace. Le multilatéralisme est nécessaire. Nous devons renforcer la capacité institutionnelle des agences, nous devons encourager les organisations à faire partie de ce système et nous sommes d'accord avec les recommandations de la Commission mondiale. Le multilatéralisme profite à tous. L'Indonésie est prête à travailler avec toutes les parties prenantes pour élaborer des politiques nationales et internationales et pour assurer l'avenir du travail avec la justice sociale pour tous.

M. Khalifa Alkaabi Mattar

Employeur (Emirats Arabes Unis)

Mesdames et Messieurs, chers invités, que la paix de Dieu soit avec vous. Nous célébrons aujourd'hui le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, et nous voici ici pour adhérer au préambule de la constitution de l'OIT, un préambule qui dit que la paix universelle et durable ne pourra être obtenue que par le biais de la justice sociale, et ce n'est pas par hasard que nos célébrations aujourd'hui vont de pair avec les célébrations de Cheikh Zayed ben Sultan dans notre région, dans les Emirats Arabes Unis. Sa Majesté a toujours voulu que l'être humain soit au cœur de toutes les préoccupations. Remettre l'humain au cœur des sociétés est la seule façon de les faire prospérer. Voilà la recommandation que nous retrouvons également dans le rapport du Directeur général. Mesdames et Messieurs, cette séance se tient alors que le monde du travail connaît de nombreux changements, notamment avec l'avènement de l'automatisation, de l'intelligence artificielle, et face toutes ces tendances nous voyons la transformation des activités commerciales et cela nous pose de nombreuses difficultés et nous impose des défis qui exigent de revoir la situation pour assurer un avenir meilleur pour nos populations. Il faut donc mettre en place une stratégie permettant de faire face à ces changements, et ce que font les Emirats Arabes Unis. Nous sommes absolument décidés à lancer un certain nombre d'initiatives et de stratégies, en vue de garantir un meilleur avenir par le biais des technologies. Nous avons agi dans différentes zones comme par exemple le développement durable et les investissements durables. En ce qui concerne les initiatives sur l'avenir du travail, nous avons investi dans les technologies de l'espace et nous essayons de renforcer les contributions de nos États à l'économie mondiale sur la base du savoir. Nous avons également assuré l'intégration de notre stratégie nationale pour promouvoir l'innovation dans différents secteurs. Nous avons investi 14 milliards de dollars pour développer l'économie. C'est une partie importante du PNB, et tous ces investissements sont faits dans le domaine de l'économie verte. Donc, nous avons l'intention d'ici 2030 d'augmenter le nombre d'emplois verts. Notre pays a également adopté une autre initiative pour promouvoir les investissements et pour avoir de bonnes infrastructures, une économie solide capable de croître. Tout cela va de pair avec d'autres initiatives qui visent à augmenter la concurrence financière et économique, à renforcer la production locale, à développer finalement notre compétitivité. Nous avons assisté dans le monde à une diminution de l'investissement direct étranger et les Emirats Arabes Unis

bénéficiaient d'une partie importante de ces investissements. 25 multinationales et entreprises internationales ont choisi les Emirats pour installer leurs sièges dans cette partie du monde. Nous voulons également remercier le Directeur général pour le rapport et nous souhaitons mentionner que nous soutenons la cause de la Palestine et la cause des travailleurs palestiniens. Nous espérons que leurs droits seront respectés et qu'ils pourront jouir un jour d'un État à proprement parler. Merci.

M. Arménio Carlos

Travailleur (Le Portugal)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la CGT-IN et les travailleurs portugais saluent la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, et exhortent tous ceux qui participent à associer la parole aux actes pour en finir avec le harcèlement et la violence dans le monde du travail, et garantir la liberté syndicale au sein des entreprises. C'est un élément indissociable de la concrétisation du dialogue sociale et de la négociation collective. Nous le disons parce que l'Organisation Internationale du Travail est associée au progrès de la condition humaine, à des principes et des valeurs qui sont aujourd'hui mis à mal, parce qu'on parle du concept de modernité, on recourt de plus en plus à ce que l'on appelle les plateformes numériques, on promeut la de-régularisation de la législation du travail, en imposant des conditions de travail proches de l'esclavage pour obtenir le maximum de gains au moindre cout. Nous lançons un appel pour qu'alors que nous fêtons le centenaire de l'OIT et en ayant à l'esprit les engagements et la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi, approuvé ici en 2009. Ne soyons pas les acteurs de situations de recul social, en raison de la crise financière. Nous savons très bien de quoi nous parlons au Portugal puisque la politique de la troïka dans notre pays a fait de très nombreuses victimes, en raison de sa cruauté sociale. Elle a maintenu les banquiers et les spéculateurs au-dessus de leurs besoins en les faisant vivre au-dessus de leurs moyens, mais a plongé la population au-dessous de ses besoins. Une situation qui a soulevé l'indignation générale, qui a conduit à la mobilisation nationale par le biais d'une lutte, et nous avons réussi à obtenir quelque chose qui semblait être impossible, à savoir l'alliance politique au parlement. Nous avons ainsi montré qu'il était possible de trouver des alternatives aux impositions de la troïka et de l'Union européenne. C'est une politique qui a insufflé la confiance, transmis l'espoir, et qui a créé des attentes légitimes qui commencent à être frustrées, malheureusement, face à l'obsession du gouvernement de pratiquer une politique de déficit zéro, où nous tardons à renégocier la dette publique. Et cela engendre des problèmes dans les services publics et des revendications chez les travailleurs. Le Portugal, pour avancer, doit rompre avec des modèles de bas salaires et de travail précaire. Le pays ne parvient pas à se développer et avoir une cohérence sociale. Nous voyons qu'il y a la précarité, une déréglementation des horaires de travail, la négation du droit fondamental à la négociation collective, et l'histoire montre et le temps l'a confirmé qu'il n'est possible de s'attaquer aux inégalités que si on accorde aux hommes et aux femmes travailleurs, aux jeunes et aux immigrants, la stabilité, la sécurité de l'emploi, la reconnaissance des professions, la garantie de leurs droits, de meilleurs salaires, et l'accès à une portion de la richesse. Parce que nous voyons que les plus grandes inégalités de notre société se font entre le travail et le capital. Cette Conférence sera une référence si la déclaration du centenaire reconnaît qu'il y a de nouveaux défis. En 1919 quand a été fondé l'OIT, le monde était détruit, même chose en 1944 avec l'adoption de la déclaration de Philadelphie. Mais les générations qui nous ont précédées n'ont pas cessé d'avoir des ambitions en affirmant que la justice sociale est un fondement de la paix, que le travail n'est pas une marchandise, que le plein emploi est un objectif à atteindre. Et que la pauvreté représente un danger pour la prospérité de tous. C'est la voie tracée par la convention numéro 1 de l'OIT qui avait pour objectif la réduction du temps de travail. Voici des faits qui confirment que les principes, les causes et les valeurs de l'humanité ne meurent

pas en temps de pénurie. Il faut donc aller au-delà de la dignité du travail et de la reconnaissance des travailleurs. Il faut un futur du travail qui soit durable d'un point de vue environnemental et il faut lutter contre le commerce des émissions comme une forme de mercantilisation de la nature. En ce sens, la déclaration ne doit pas placer sur un plan d'égalité ce qui ne l'est pas. Il y a des rapports de force entre les entreprises et les travailleurs, où les travailleurs sont l'élément faible. La déclaration ne doit pas ouvrir les portes au recul au nom de la protection de formes de travail neuves et émergentes, ne doit pas comparer le travail subordonné au travail indépendant. Le temps actuel exige de faire des choix transparents et objectifs. Il faut faire des choix et assumer ses responsabilités sociales. L'avenir du travail est indissociable de la justice sociale et de la mise en valeur des travailleurs. C'est le progrès et la justice sociale qui nous anime, nous luttons pour les droits des travailleurs. Merci.

Mme Lesley Trotman-Edwards

Travailleur (Barbade)

Madame le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Je suis honorée de prendre la parole devant vous, alors que c'est ma première CIT, et d'autant plus que c'est l'année du centenaire. Cette expérience a changé ma vie : j'ai vu comment les forces en présence se meuvent et c'est un spectacle très enrichissant. J'ai eu le privilège de suivre les travaux de la Commission sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. J'espère non seulement que cette convention va être adoptée mais surtout qu'elle sera ratifiée. Je suis jeune, et j'espère que d'autres jeunes au début de leur carrière syndicale auront la même expérience que moi. Ces deux semaines de travail intensifs, rapides, montrent non seulement ce que peuvent faire la détermination et le souhait de travailler mais montre aussi que l'on peut acquérir ainsi une expérience extraordinaire. La plus extraordinaire que j'ai jamais acquise. Je demande donc à cette Conférence de bien vouloir s'engager à continuer de la sorte pour les 100 prochaines années. Il faut continuer de débattre des questions qui intéressent la jeunesse. La délégation des travailleurs de la Barbade félicitent le Directeur général pour son rapport sur l'avenir du travail. Les travailleurs de la Barbade et des Caraïbes en général souhaitent que le monde du travail soit traité comme il se doit, notamment pour ce qui est de l'égalité entre les sexes. Nous pensons que l'égalité des sexes, ça va au-delà de l'égalité de salaires. Tout le monde doit pouvoir concilier vie de famille et vie professionnelle. A cet égard nous allons avoir besoin d'assistance technique de la part de l'OIT, pour mettre en œuvre la convention 156 sur les travailleurs qui ont des responsabilités familiales, et pour exécuter aussi les autres instruments qui veillent à ce que les personnes aient le même accès aux opportunités d'emploi. La Barbade, comme d'autres dans les Caraïbes, souhaitent faire avancer le programme à l'horizon 2030 pour le développement durable. Notre pays a introduit cette année l'interdiction des sacs plastiques à usage unique. Nous allons aussi réduire le recours au carburant fossile. Nous allons introduire les énergies renouvelables, c'est pourquoi il est important que l'on essaie de transformer l'économie. Ce sont là des changements nécessaires, mais il faut aussi créer des emplois pour compenser les pertes d'emplois qui seront inévitables. Notre délégation souhaite rappeler au Bureau qu'il nous aide beaucoup dans la région. Nous avons besoin de cette assistance technique, et nous espérons pouvoir compter sur cette assistance à l'avenir, car nous devons assurer une transition juste. Ce besoin d'assistance, nous le voyons avec la menace qui plane sur nous, avec cette algue de mer Sargassum. Elle détruit les activités de pêche côtière, elle pollue de nombreuses plages sur nos îles, et il faut savoir comment traiter cette menace qui pèse sur les moyens de subsistance de la population active. Nous avons besoin d'assistance au plan international. Puisque vous m'écoutez, j'en profite pour rappeler à mon gouvernement, et aux autres qui n'auraient pas ratifié la convention 189 qu'il faut garantir les droits des travailleurs domestiques. Nous espérons que l'on fera tout pour tout

le monde puisse travailler dans un monde libéré de la violence et du harcèlement. Il faut préserver les travailleurs domestiques. Ils ont besoin de dispositions qui prévoient ce respect, qui promeuvent les principes et droits fondamentaux au travail. Entre autres, ils devraient automatiquement bénéficier de la Sécurité Sociale, de congés annuels rémunérés, de périodes de repose quotidiennes et hebdomadaires, de prestations de maternité et nous l'espérons, de paternité. D'heures normales de travail et de la protection dont jouissent d'autres travailleurs, notamment lorsqu'il y a cessation d'emploi. Encore une fois, j'appelle tous les pays qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la convention 189. Que cette Conférence du centenaire nous inspire tous pour nous engager pour un avenir plus radieux, non seulement pour les travailleurs domestiques, mais pour tous les travailleurs. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Mme Michaelia Cash

Gouvernement (Australie)

Je vous remercie, Madame le Vice-président, Excellences, Mesdames et Messieurs. Au nom du gouvernement australien, je suis honorée de prendre la parole devant la 108^{ème} session de la CIT, la Conférence du centenaire, car c'est un moment historique. L'Australie est fière d'être membre fondateur de l'OIT. Nous félicitons l'OIT à l'occasion de ses 100 ans d'engagement en faveur du travail décent pour tous. Les gouvernements, les travailleurs, les employeurs du monde entier sont enrichis par cette possibilité qu'ils ont de se réunir pour partager les leçons, les connaissances, les meilleures pratiques sur le travail et l'emploi. L'un des principaux sujets de cette Conférence, c'est l'avenir du travail. En ma qualité de ministre de l'Emploi, des Compétences, des Petites entreprises et des Entreprises familiales, je vous confirme que c'est une priorité pour moi-même et pour mon gouvernement. Nous voulons que tous les australiens bénéficient des occasions, des chances que présentent ce changement de l'environnement de travail. Mais nous ne réussissons que si nous aidons la main d'œuvre à s'adapter à ces changements dans l'économie mondiale. Les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les formateurs, les personnes ont tous un rôle à jouer. L'OIT fait preuve d'une grande clairvoyance. Elle a préparé l'année du centenaire en demandant à plus de 20 experts mondiaux de formuler des recommandations sous la forme du rapport de la Commission mondiale « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». L'OIT a donc profité de cette occasion pour marquer le pas et pour faire le bilan des 100 dernières années. Mais elle consulte aussi les mandants sur les étapes à venir. L'Australie est d'accord pour dire qu'il faut façonner le monde du travail, son avenir. Il ne faut pas simplement se contenter de regarder ce qu'il se passe. Nous avons beaucoup à offrir. En 2019 – 2020, nous avons annoncé un train de mesures pour les compétences d'aujourd'hui et de demain. Ce train de mesures permet aux australiens de pouvoir acquérir les compétences requises pour réussir sur le lieu de travail, et au même moment, nous aidons les entreprises à prospérer. Maintenant, j'aimerais aborder la question de l'esclavage moderne. Je fait écho à ce que disait Madame le Premier ministre Theresa May la semaine dernière. Il en va de notre responsabilité d'éradiquer l'esclavage contemporain, et c'est pourquoi, l'année dernière nous avons prescrit dans la loi une obligation de signalement pour les entreprises. C'est un texte législatif qui est important et qui démontre que nous sommes engagés à jouer un rôle important au plan international sur cette question. Les entreprises australiennes qui se rendent coupables de ces agissements doivent rendre des comptes. Aucun pays ne doit faire cavalier seul ; les chaînes d'approvisionnement sont mondiales, donc il faut collaborer au plan international. A l'heure où je vous parle, la Commission normative rédige une nouvelle convention de l'OIT pour faire cesser la violence et le harcèlement au travail. Éliminer la violence sexiste, c'est la priorité de mon gouvernement. Nous voulons la sécurité économique et la prospérité pour tous. Cette convention est la première norme internationale de cette nature, et elle ne pourrait pas mieux tomber. La violence, le harcèlement, n'ont pas

leur place sur le lieu de travail, et c'est pourquoi je suis ravie d'annoncer aujourd'hui que l'Australie s'engage vis-à-vis du programme phare de l'OIT pour un travail meilleur, un programme qui améliore les normes du travail et qui réduit la discrimination axée sur le genre ainsi que le harcèlement dans les industries du textile, comme on l'a vu au Cambodge. Nous nous engageons jusqu'en 2022. Mesdames et Messieurs, le gouvernement australien pense que la déclaration du centenaire revêt une grande importance, car cela nous permet de faire le point de ce qui a été accompli, mais cela nous permet aussi d'orienter le travail à venir. Nous restons engagés vis-à-vis de l'OIT avec laquelle nous avons un partenariat sur le long terme. Je vous remercie.

M. Vanhna Douangphachanh

Travailleur (République démocratique populaire lao)

Je vous remercie, Monsieur le Président de la 108^{ème} CIT, Excellences, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs. J'ai le grand honneur de prononcer cette déclaration au nom des membres travailleurs du LFTU à cette 108^{ème} CIT, Conférence importante s'il en est, puisque l'OIT célèbre son 100^{ème} anniversaire. Je félicite le Directeur général, Monsieur Guy Ryder de son rapport sur l'avenir du travail. Mesdames et Messieurs les délégués, depuis que notre fédération syndicale a été créée le 1^{er} février 1956, elle représente les travailleurs du pays, c'est l'une des organisations tripartites dans le pays. Notre fédération travaille en étroite collaboration avec le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, qui représente donc le gouvernement. Nous travaillons aussi avec la Chambre nationale du Commerce et d'Industrie du pays qui représente les employeurs. Et ce, pour mettre en œuvre les conventions de l'OIT qui ont été ratifiées par notre pays. Notre fédération syndicale a révisé le droit syndical et la réglementation syndicale pour les aligner sur les conventions ratifiées de l'OIT. C'est là notre contribution à la protection sociale et à la promotion du travail décent dans le pays. Notre fédération syndicale prête une grande attention à son mandat. Nous avons diffusé les textes de loi, les réglementations, liées à toutes ces questions du travail, et à la protection de la main d'œuvre. Nous avons sensibilisé les travailleurs et les employeurs à la santé et à la sécurité au travail. Nous les avons encouragés à aboutir à des accords par le biais de la négociation collective. Nous avons travaillé à la syndicalisation dans les entreprises privées, nous avons protégé les travailleurs informels, les travailleurs migrants, et les avons incités à participer à ce développement de compétences. Nous avons aussi œuvré à la promotion de l'emploi. Nous avons aussi organisé des cours de formation pour promouvoir le renforcement des capacités des syndicalistes, à tous les niveaux. Nous avons orienté les travailleurs pour qu'ils comprennent la loi, pour qu'ils se disciplinent au travail. Nous avons aussi suivi la gestion des diverses unités et nous veillons à ce que chacun reçoivent le même salaire pour la même tâche, et à ce que chacun ait de bonnes conditions de vie. Nous promovons aussi le travail décent et un avenir plus radieux pour tous. Mesdames et Messieurs, enfin et surtout, et au nom de la Fédération syndicale de mon pays, je remercie l'OIT de l'appui qu'elle offre constamment à notre Fédération, sur le plan financier comme technique, et ce depuis que nous sommes membres, et donc depuis 1964, et nous vous remercions de l'assistance qui nous a été fournie au titre du programme de pays de travail décent 2017 – 2021 pour assurer la protection des intérêts de tous et la justice pour tous. Je souhaite plein succès à cette 108^{ème} session de la CIT, je vous remercie.

M. Aloysius Budi Santoso**Employeur (Indonésie)**

Monsieur le Président, ministres, délégués, bonjour. Il a été indiqué clairement lors du Forum Economique Mondial de 2016 que l'ère de l'industrielle 4.0 apporterait des conséquences considérables sur tous les aspects de la vie humaine, liée à l'économie, au entreprises, au communautés et aux individus dans le contexte de cette évolution, les changements dans la structure démographique modifieront la façon dont les gens travaillent. Il est donc essentiel pour l'OIT de placer l'avenir du travail et la fin de la violence et du harcèlement dans le monde du travail comme un thème principal de toutes les activités de l'OIT, tout en célébrant son 100^{ème} anniversaire. L'Indonésie, cinquième pays le plus peuplé du monde devra aussi saisir les occasions et relever les défis dans ce domaine. J'aimerais vous présenter les vues de l'APINDO dans ce domaine. L'APINDO soutient le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, mais ceci doit rester lié aux changements dans la structure industrielle et dans la mise en valeur des ressources humaines. Tout ceci doit continuer de conduire le niveau de productivité croissant et la continuité des entreprises durables. La croissance des PME qui peut être liée directement au marché et aux consommateurs, l'apparition de travailleurs freelance qui travaillent pour plus d'un employeur, et l'apparition ou la perte de certains types d'emplois sont inévitables et les systèmes d'emploi actuels et futurs doivent en tenir compte. Face à des conditions industrielles et commerciales extrêmement dynamiques, il faut un système d'emplois souple, sans abandonner les principes du travail décent pour les travailleurs et sans oublier un environnement propice au travail décent. L'on pense que le gouvernement peut créer un système d'ensemble lié au système de Sécurité Social universel qui permet de soutenir les travailleurs qui connaissent des conditions de concurrence. L'APINDO soutient l'apprentissage tout au long de la vie des travailleurs. L'alignement du monde de l'éducation et de celui des entreprises doit être amélioré pour créer des diplômés qui sont aptes à s'insérer dans le marché du travail. Il faut des bourses, et des apprentissages. En définitive, le gouvernement doit créer des politiques et des encouragements à la mise sur pied d'entreprises futures. Pendant les 100 ans d'existence de l'OIT, à l'occasion de ce 100^{ème} anniversaire nous sommes invités à reprendre la déclaration de Philadelphie qui souligne que tous les êtres humains, quel que soit leur race, leur conviction ou leur sexe ont le droit de rechercher leur développement spirituel et leur bien être matériel dans un cadre de certitude économique et d'égalité des chances dans un environnement libre et digne. Nous souhaitons accroître la productivité dans le domaine de l'emploi. Pour ce qui est des nouvelles normes, l'APINDO souhaite rappeler que la violence et le harcèlement qui ne sont pas conformes à l'esprit de la norme, constituent l'accumulation du processus d'éducation qui a pour résultat la formation de valeurs sociales dans la communauté. L'élargissement du terme de «travailleur» et la pertinence de la violence domestique sont une des préoccupations de l'APINDO dans cette nouvelle norme. Il y a des formes atypiques d'emploi auxquelles la norme sera appliquée. Il faut une bonne éducation pour créer un monde de travail libre de violences et d'abus. Nous souhaitons que la Conférence aboutisse à de nouvelles normes qui tiendront compte des valeurs et des cultures différentes. L'APINDO participera activement avec d'autres partenaires sociaux aux débats pour trouver les meilleurs solutions pour une meilleure économie indonésienne à l'avenir. Merci Mesdames et Messieurs.

M. Silvestre H. Bello III**Gouvernement (Philippines)**

Mesdames, Messieurs, nous sommes très heureux de pouvoir prendre la parole ici, au nom de la République des Philippines nous vous félicitons de cette excellente conduite de nos débats à l'occasion de ce centenaire. Le rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » de la Commission mondiale sur l'avenir du travail est excellent. Il est rassurant de voir qu'il donne la priorité aux personnes et au travail que les personnes accomplissent au cœur de l'agenda de l'emploi. Notre présence ici signifie notre engagement ferme de défendre les principes du travail décent dans un monde qui change rapidement. Monsieur le Président, les efforts collectifs des pays pour encadrer les relations professionnelles et assurer la dignité des travailleurs dans le cadre des progrès technologiques n'a jamais été plus urgent qu'aujourd'hui. La cyber technologie a radicalement transformé et continue de transformer le tissu même de nos communautés, y compris la qualité de nos vies professionnelles. La principale tâche actuellement consiste à créer des réponses politiques spécifiques qui affirment le caractère incomparable de l'humain et qui soulignent l'importance du tripartisme et du dialogue social. Il faut concrètement assurer le renforcement des capacités, le recyclage, c'est une priorité. Notre congrès a adopté un nombre de lois pour protéger les droits et soutenir le bien être des travailleurs et de leurs familles, et ceci grâce à notre Président, Rodrigo Roa Duterte. Voici les lois dont je veux parler : d'abord, la charte révisée du système de Sécurité Sociale qui prévoit maintenant une assurance chômage. Deuxièmement, le congé maternité qui a été prolongé avec 105 jours de congé payés et 15 jours supplémentaires pour les femmes célibataires. La loi sur la sécurité et la santé au travail, qui demande la désignation d'un responsable SST en chaque établissement et qui impose des pénalités plus fortes en cas de violation. Ensuite la loi sur la couverture universelle santé, pour inclure les travailleurs marginalisés, et la loi sur la sécurité de l'emploi, qui garantit la sécurité de l'emploi et élimine les pratiques de contrat à durée déterminée. J'aimerais souligner ici qu'un environnement propice à des emplois surs, c'est un monde du travail sans violence et sans harcèlement. Nous avons des espoirs de coopération internationale étroite et nous soutenons l'adoption de cette convention, assortie d'une recommandation. C'est la seule bonne chose à faire pour protéger la vie et la dignité des travailleurs des Philippines, en partie lorsqu'ils travaillent à l'étranger. En un mot, l'automatisation dans le monde du travail offre d'excellentes possibilités mais si elle n'est pas bien gérée, elle peut aussi causer des inégalités sociales et la pauvreté. Nous appuyons pleinement les objectifs de développement durables auxquels nous nous sommes engagés, et par ces priorités, nous répétons que nous voulons veiller que personne ne sera laissé sur le côté, et que personne ne sera déplacé de son emploi, ou exclu de son emploi en raison de l'automatisation. Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

M. Suradej Waleeittikul**Gouvernement (Thaïlande)**

Madame la Présidente, j'aimerais d'abord féliciter l'OIT à l'occasion de son centenaire et féliciter le Directeur général de ses initiatives du centenaire et de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Je félicite la Commission de son rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Cette méthode, axée sur l'être humain est prioritaire en Thaïlande depuis 20 ans et la mise en valeur des ressources humaines reste l'élément crucial pour diriger le pays et préparer notre peuple vers une nouvelle économie solide que nous appelons la Thaïlande 4.0. Nous estimons que cette agenda, centré sur l'homme, devrait être fondé sur trois piliers, y compris investir dans les capacités des personnes, les institutions du travail et

du travail décent et durable. Soutenir les partenariats durables, au niveau national et international, c'est aussi l'objet de tous nos efforts pour réaliser un avenir du travail juste et équitable. Le gouvernement de mon pays a soutenu les travailleurs pour qu'ils puissent se recycler, acquérir de nouvelles compétences. Ceci par le TVET et par l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'assure que chacun peut acquérir de nouvelles compétences. Depuis quelques années, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer les institutions du travail en améliorant les droits au travail, et en soutenant la productivité et les possibilités d'emploi inclusives. En janvier de cette année, la Thaïlande a ratifié la convention numéro 188 de l'OIT sur le travail dans la pêche et a été le premier pays d'Asie à le faire. De plus, nous avons fait des efforts inlassables pour aligner notre législation nationale sur les normes de l'OIT. Les réalisations concrètes récentes sont les suivantes : l'adoption de la loi sur la protection des pêcheurs pour protéger tous les travailleurs, quel que soit leur nationalité, dans ce secteur. Nous avons également modifié la loi sur la rémunération des travailleurs pour couvrir les travailleurs dans l'économie informelle, y compris dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'élevage. La Thaïlande s'engage à mettre en œuvre le programme 2030 pour le développement durable, fondé sur le principe qu'il ne faut laisser personne à côté du chemin. Pour réaliser l'objectif 8, nous avons lancé une cérémonie de signature d'un protocole d'accord pour lancer notre programme par pays pour le travail décent. Ceci a été diffusé en direct le 11 avril dans le cadre de notre tournée mondiale de 24 heures pour célébrer le centenaire de l'OIT. Le dialogue tripartite national a eu lieu juste après pour soutenir le rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » et pour glaner des commentaires et des recommandations de politiques. De plus, la Thaïlande attache une grande importance aux entreprises et aux droits de l'homme. Elle tient compte des trois piliers, des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. A savoir, protéger, respecter et remédier. En soutenant ces trois piliers la Thaïlande a rédigé un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme pour guider les institutions concernées vers la mise en œuvre de ces principes directeurs. Pour conclure, je réaffirme l'engagement de notre gouvernement pour renforcer le contrat social. Nous garantissons notre pleine coopération avec l'OIT et toutes les parties prenantes pour travailler vers un avenir meilleur pour tous. Merci, Madame la Présidente.

Mme Paula Ilveskivi

Travailleur (Finlande)

Madame la Présidente, délégués, un grand merci pour l'opportunité que vous me donnez d'exprimer la position des syndicats finlandais sur le rapport du Directeur général, Guy Ryder. Un rapport soumis au débat de la session de la Conférence Internationale du Travail. Comme l'indique le rapport, le monde connaît de profondes transformations. Nous convenons tous avec les conclusions qu'il présente pour dire qu'une action est nécessaire pour à la fois arrêter et éviter les inégalités et le degré d'incertitude qui ne cesse d'augmenter parmi les travailleurs du monde entier. Les mutations du monde du travail sont la conséquence de la mondialisation, des nouvelles technologies, y compris la numérisation et la robotisation. Le changement climatique présente un autre défi, tout aussi sérieux, peut-être même existentiel. Les changements dans la logique des entreprises a modifié la façon dont on utilise la force de travail. A la place des contrats traditionnels, les travailleurs sont contraints à accepter des contrats à temps partiels, des contrats zéro heures, et toute autres formes de travail incertain, et bien souvent, il ne s'agit de rien d'autre que de faux auto-emplois. Bon nombre de ces nouvelles formes de travail sont exclues de la portée des conventions collectives et du droit du travail. Ils ne sont pas non plus couverts par la législation sur la sécurité et l'inspection du travail, ou encore par la sécurité sociale. Nous ne pouvons pas garantir à l'heure actuelle que tous ceux qui entrent sur le marché du travail pourront avoir accès à un travail décent et un salaire vital. Les économies de plateforme,

l'économie informelle qui ne cesse de croître dans certains pays porte atteinte à la prospérité des pays qui ont construit de véritables marchés du travail. Dans le pire des cas, nous assistons à une nouvelle économie très sophistiquée avec des plateformes qui flottent dans un environnement informel et sur une base de travail incertaine. Nous devons reconnaître les besoins des travailleurs, qui n'avancent pas aussi vite que les changements qui se jouent autour de nous, et cela crée une déconnexion, une frustration et une incertitude en raison des conséquences économiques, sociales et politiques. Le rapport de la Commission mondiale propose des mesures pour faire face à ces difficultés et ces défis. Les syndicats finlandais sont d'accord avec la pertinence que représentent les garanties universelles de travail. Cela permet d'assurer une mesure fondamentale pour faire face à l'insécurité et à l'inégalité dans le monde du travail. Plutôt que d'être exploité, chaque travailleur doit bénéficier de la garantie de l'emploi, de conditions de travail décentes, du respect et des droits dont la protection de sa santé et de sa sécurité. Cette année nous fêtons le centenaire de l'OIT. A cette Conférence nous avons deux commissions qui sont de la plus haute importance : le Comité plénier et la Commission normative. La déclaration qui en cours de négociation devra inclure de nouvelles initiatives pour renforcer les droits des travailleurs dans le monde du travail et réaffirmer le mandat de l'OIT en tant qu'organisation internationale tripartite pour toutes les questions liées au travail. Nous avons de grandes attentes à l'égard des résultats de la Commission normative. Une nouvelle convention assortie d'une recommandation sont nécessaires pour protéger tous les travailleurs contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le Directeur général a mis l'accent sur la violence et le harcèlement des femmes dans son rapport, le rapport qu'il avait soumis à la Conférence l'an dernier. Cette question prioritaire doit être réitérée. La violence et le harcèlement peut prendre diverses formes et quiconque peut être victime de violences et de harcèlement. J'aimerais souligner, conclure que les syndicats finlandais insistent sur l'importance de la coopération tripartite. Plutôt que de lutter nous devons être ambitieux dans l'élaboration d'un cadre de confiance, de coopération tripartite au niveau national et mondial, en vue du travail décent. De plus nous soulignons que les droits humains universels, les droits et principes fondamentaux au travail sont soulignés par les conventions et les recommandations de l'OIT qui doivent être respectées et appliquées intégralement sans dérogations. C'est la seule façon de promouvoir l'agenda du travail décent du BIT dans une société mondialisée. Merci.

M. Andrii Reva

Gouvernement (Ukraine)

Madame le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de la délégation tripartite de l'Ukraine, je félicite les États Membres à l'occasion de ce 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Comme il y a 100 ans, aujourd'hui, l'avenir du monde du travail requiert des instruments efficaces. Surtout lorsqu'on sait quelle est la numérisation et les conséquences socio-économiques de la robotisation. En cet égard, nous remercions la Commission mondiale de son rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Mesdames et Messieurs, il y a un mois le gouvernement ukrainien et les partenaires sociaux ont conclu un accord global. L'objectif était de faire en sorte que le salaire moyen de l'Ukraine se soit au moins 50% du salaire moyen de quatre pays d'Europe de l'est qui reçoivent des migrants du travail d'Ukraine. Nous essayons aussi de garantir une juste répartition des résultats en faisant en sorte que la part du salaire minimum soit 50% du salaire moyen. Le gouvernement a préparé des amendements à la législation visant à garantir la mise en œuvre des conventions 98, 131 et 173 de l'OIT. Madame le Président, Mesdames et Messieurs, les normes sont des outils d'investissement très importantes. Il faut investir dans les capacités des personnes. Nous adoptons la classification nationale des métiers aux normes internationales pertinentes, et dans le cadre de l'assistance technique qui nous est assurée par l'OIT, nous élaborons un

cadre juridique pour une meilleure gouvernance du marché du travail, et nous essayons de faire en sorte que les chances soient les mêmes pour tous. Mesdames et Messieurs, 54% de la population du pays est composée de femmes. Ces dernières années nous avons voulu mettre en place un cadre juridique solide pour éviter toute forme de discrimination liée au sexe sur le lieu de travail. Le gouvernement a aussi élaboré des recommandations d'ordre méthodologique sur la prévention du harcèlement au travail pour que les partenaires sociaux en tiennent compte pendant la négociation collective et le gouvernement a adopté le plan national d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la CEDAW. Mesdames et Messieurs, nous avons de nouvelles formes d'organisation qui sont font jour. C'est une tendance que l'on observe sur le marché du travail en Ukraine. Nous avons l'emploi sur les plateformes numériques, surtout chez les jeunes, qui devient répandue, surtout chez les jeunes, mais nous avons la réglementation des relations professionnelles qui doit suivre la recommandation en matière de relations d'emploi de l'OIT. Autre priorité pour le gouvernement ukrainien, réduire la part du travail non déclaré et sortir les salaires de l'économie de l'ombre pour que les bienfaits du travail décent existent pour tous. En 2018 et en raison des mesures prises par le gouvernement plus d'un demi-million de travailleurs ont rejoint l'économie formelle. Malheureusement, les efforts de reformes sont sapés par l'agression russe qui se poursuit, par l'occupation illégale par la Russie de territoires ukrainiens, ce qui prive nos citoyens des bienfaits de la modernisation. Madame le Président, le gouvernement ukrainien se félicite de la coopération mise en place avec l'OIT. Jusqu'à présent, l'Ukraine a ratifié 71 conventions de l'OIT. Le programme de pays pour le travail décent prévoit que l'on ratifie 10 autres conventions de l'OIT. Avec les partenaires sociaux nous allons faire de notre mieux pour créer les conditions d'une protection sociale et d'une garantie universelle. Je vous remercie.

Mme Janine Tatiana Santos Lelis

Gouvernement (Cap Vert)

Excellences, Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs, aux représentants des États, Mesdames et Messieurs représentant les employeurs et les travailleurs, Mesdames et Messieurs représentant les organisations internationales, Mesdames et Messieurs. Au nom du gouvernement de Cap Vert et de la communauté des pays de langues officielles portugaises, CPLP, nous félicitons l'OIT pour ses 100 ans d'existence et d'histoire, pour les apports et les changements dont elle a été le moteur, et pour ce qu'elle a permis d'améliorer dans les relations de travail, dans le dialogue tripartite et dans la lutte pour la dignité humaine à l'échelle mondiale. Le centenaire que nous célébrons aujourd'hui est assorti de responsabilités pour les États Membres, liés notamment à la redéfinition notamment des politiques publiques et des stratégies intégrées, afin de répondre efficacement aux défis de l'avenir du travail, et aux besoins du renouveau du contrat social. La CPLP salue les 15 ans d'excellent coopération entretenue avec l'OIT, qui s'est traduite dans divers domaines par des actions concrètes et nous soulignons en particulier le programme de lutte contre le travail des enfants, et le programme d'application des normes internationales du travail. Par le biais de la déclaration des ministres du Travail et des questions sociales, signée hier à l'occasion du centenaire de l'OIT, la communauté des pays de langue officiel portugaise, CPLP, réitère son engagement à l'égard des objectifs de l'Organisation Internationale du Travail. D'après lesquelles, la paix universelle et durable ne peut être obtenue que si elle repose sur la justice sociale et la dignité du travail. Aussi, est-il nécessaire de renforcer la coopération internationale et d'assurer la concrétisation des principes et droits fondamentaux au travail. Nous nous sommes également engagés en conformité avec la Commission mondiale sur l'avenir du travail à augmenter l'investissement dans les capacités des travailleurs, dans les institutions du travail, et du travail digne et durable, afin d'envisager la concrétisation de l'agenda à l'horizon 2030. Le

Cap Vert mise sur la formation et la reconversion professionnelle pour améliorer l'employabilité. Nous avons créé un système d'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises, afin d'encourager l'esprit d'entreprise, l'économie sociale et solidaire. Nous avons lancé un programme de soins pour assurer une protection sociale aux plus vulnérables, un programme de revenus d'inversion. Nous avons également augmenté les prestations pour les médicaments et les pensions sociales, nous avons éliminé les frais scolaires, jusqu'à la huitième année de scolarité, ainsi que pour les personnes handicapées. Nous avons augmenté le salaire minimum national et nous avons mis en œuvre une allocation chômage. Nous avons également adopté des tarifs sociaux pour l'eau et l'énergie destinée aux personnes percevant de bas salaires. Donc de nombreux défis se posent encore à nous, mais nous sommes motivés et nous souhaitons les relever de façon efficace et effective. Il est notamment nécessaire de s'unir pour éliminer les barrières entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. C'est pourquoi nous saluons l'initiative de l'OIT qui a décidé d'en finir avec la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le Cap Vert discutera prochainement d'une initiative législative du réseau de femmes parlementaires, appelée la loi de la parité. L'objectif est de promouvoir la participation de la femme dans la vie publique, avec la définition de critères pour l'égalité d'accès à la vie publique. Parfois, des mesures provisoires s'imposent en raison de la réalité. Mesdames et Messieurs, le dialogue social est une pratique depuis toujours pour nous. De cette pratique est née l'accord de concertation stratégique, signée par le gouvernement et les partenaires sociaux et dont l'évaluation est faite tous ans avec des résultats très positifs. Nous avons également l'intention de ratifier les conventions 102 et 144 relatives aux normes minimales de sécurité sociale et sur les consultations tripartites. Nous réitérons ainsi notre adhésion à la défense et à la protection des droits des travailleurs et des principes de l'organisation internationale du travail. Nous concluons notre intervention en vous remerciant de votre attention et en réitérant ici devant tous notre engagement à l'égard de la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Nous avons toujours connu des restrictions budgétaires pour réaliser ce que tous les cap-verdiens méritent, mais nous œuvrons en cherchant des partenariats pour promouvoir les réformes sociales et économiques. Nous réaffirmons notre volonté et notre détermination de faire du Cap Vert un petit grand pays. Merci.

M. Suvit Sripiean

Employeur (Thaïlande)

Monsieur le Directeur général de l'OIT, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT, je me présente à vous en tant que représentant des employeurs de Thaïlande, et je souhaite en cette qualité féliciter et remercier l'Organisation Internationale du Travail qui fête un centenaire de travail remarquable pour promouvoir les droits au travail dans le monde. Depuis 1919, l'Organisation promeut le travail décent, soutient le dialogue au niveau national et mondial. J'ai donc l'honneur de prononcer un discours à cette occasion spéciale qui est la 108^{ème} session de la CIT. Cette année a été marquée par une prise de conscience mondiale sur différentes questions liées aux objectifs de développement durable, dont les préoccupations de l'économie mondiale et de l'environnement. Dans la région Asie Pacifique la croissance économique rapide a contribué de façon significative à réduire la pauvreté extrême des travailleurs de notre région, et la Thaïlande souhaite poursuivre sur cette direction avec des objectifs communs. Le gouvernement thaïlandais a pris de nombreuses mesures pour améliorer divers mécanismes, dont les mécanismes de résolution de conflits, la promotion des compétences en informatique pour améliorer la capacité de production du pays. Nous voulons également assurer de meilleurs conditions de travail inclusives pour tous les types de travailleurs, grâce à une nouvelle loi sur les avantages de Sécurité Sociale pour les travailleurs indépendants. Nous encourageons également l'application du droit de façon

efficace et inclusive pour répondre aux besoins de l'avenir du travail, et pour nous aligner sur les normes internationales. La Thaïlande a pu ainsi améliorer les conditions de travail de ces travailleurs depuis de nombreuses années. En tant qu'employeur nous avons également soutenu les développements visant à rendre l'environnement plus productif. Compte tenu de la réalité qu'est la violence et le harcèlement dans le monde du travail, la Thaïlande s'est dotée de nombreux outils. Nous avons amélioré notre mécanisme de résolution de conflits, qui a contribué à répondre aux besoins de deux parties. La Thaïlande s'est montrée également sensible à la question de la lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail en reconnaissant les différences de comportement. Nous avons pu ainsi améliorer le taux d'emploi des travailleuses de Thaïlande et leur assurer l'accès à des postes plus élevés dans la hiérarchie, ce qui montre l'engagement de la Thaïlande à l'égard de la promotion des droits du travail indépendamment du genre. Nous respectons le tripartisme, toujours promu par l'OIT. Nous croyons fermement que la Commission tripartite peut modifier les choses. Les mécanismes de marché dans un marché libérale, avec peu d'interférence de la part du gouvernement permet également la prospérité économique et la durabilité sur le long cours. Le monde du travail est confronté à différentes difficultés. Il est important de favoriser le climat dans lequel œuvre les entreprises. La Thaïlande souhaite améliorer ces infrastructures et nous avons prononcé notre engagement à l'égard de la promotion des droits humains et nous allons continuer à aider les investisseurs à améliorer le développement économique du pays pour atteindre notre objectif qui est d'assurer une vie décente pour tous, merci beaucoup de votre attention. Salam aleykoun.

M. Joost Korte

Union européenne)

Madame le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un honneur pour moi que de prononcer ce discours devant vous au nom de l'Union européenne. D'emblée, je félicite l'OIT à l'occasion de son centenaire. Le mandat fondateur reste pertinent. Aujourd'hui, plus que jamais, la paix, la justice, ne sont jamais acquises. Elles sont faciles à détruire, difficiles à reconstruire. Nous avons besoin de la contribution de chacun et de règles communes pour aller de l'avant. Et c'est cela, le multilatéralisme. C'est pourquoi l'Union européenne a été et reste un fervent partisan de l'OIT, et de Nations Unies renouvelées. Le rôle normatif et de contrôle de l'OIT est fondamental à notre sens. Je suis ravi de pouvoir dire que tous les États Membres de l'Union européenne ont ratifié toutes les normes fondamentales de l'OIT ainsi que de nombreuses autres. C'est le premier pas vers la justice sociale. L'Union européenne et ses États Membres travaillent d'arrache-pied pour aider l'OIT pour contribuer à l'adoption, la ratification et la mise en œuvre de normes du travail partout dans le monde. Nous fournissons aussi un appui financier considérable pour aider l'OIT à s'acquitter de son mandat. La déclaration de Philadelphie, rédigée il y a plus de 75 ans nous inspire aujourd'hui comme elle nous a inspiré hier. Les déclarations de 1998 et de 2008 restent des références. Je suis sûr que cette Conférence va adopter une déclaration qui permettra à l'OIT de mieux servir le monde de demain. Un monde dans lequel règneront la justice et la paix. Nous sommes d'avis que le monde du travail connaît de grandes transformations, et façonner le monde de l'avenir du travail, c'est essentiel pour l'avenir des sociétés. Nous n'y parviendrons pas seuls. Il faut travailler au plan local, au plan national, mais pas seulement. En Europe nous voyons la dynamique qui est due aux piliers européens des droits sociaux, proclamés en 2017. Voilà qui est prometteur, car quiconque peut bénéficier de ces changements. Nous avons des marchés du travail qui fonctionnent, qui sont justes. Nous avons des systèmes de protection sociale, nous faisons la promotion de l'égalité des chances et de conditions de travail qui soient justes et inclusives. Avec son rapport, la Commission mondiale sur l'avenir du travail a apporté une contribution essentielle à l'élaboration de stratégies pour façonner ce monde du travail et cet avenir, en Europe comme

ailleurs. Je félicite les co-présidents et les membres de cette Commission. Nous les remercions de leurs recommandations très éclairantes. Sur la base de ce rapport, le monde doit maintenant s'équiper d'une déclaration du centenaire, qui soit ambitieuse et qui montre la voie à suivre. Cette déclaration est importante, car il faut appeler à l'action. Et là nous aurons des orientations concrètes pour la promotion de la justice sociale, pour atteindre les ODD pour 2030 et pour renforcer la gouvernance multilatérale. De notre point de vue, et eu égard notre expérience, qu'est ce qui est le plus important ? Nous avons recensé les priorités suivantes : il faut investir dans les compétences, il faut des conditions de travail qui soient sûres, car la vie et la santé sont des droits fondamentaux. Il faut protéger la main d'œuvre, il faut que les conditions de travail soient justes, même lorsque la relation d'emploi change. Il faut pouvoir accéder à la protection sociale et aide tout le monde au moment des transitions, et faut renouveler le dialogue social. L'Union européenne et ses États Membres font de nombreux efforts pour que l'on arrive à une déclaration du centenaire qui soit ambitieuse, lors de cette Conférence. Une dimension sur laquelle je m'arrêteraï : l'égalité des sexes et l'égalité des chances. L'égalité des sexes, c'est un élément essentiel de la déclaration, certes, mais il faut lui insuffler un nouvel élan. Madame le Président, nous espérons que cette Conférence adoptera une convention et une recommandation qui permettront de faire cesser la violence et le harcèlement au travail. L'Union européenne et ses États Membres travaillent de manière constructive pour que nous puissions adopter un instrument dont nous soyons fiers. Je suis sûre qu'à la fin de cette semaine, avec tous nos efforts conjoints, l'OIT sera mieux adaptée pour servir un monde qui ne cesse de changer. Et je veux parler du monde du travail bien évidemment. Je vous remercie de votre attention.

M. Peter Kodwo Appiah Turkson

Gouvernement (Le Saint Siège)

C'est un honneur pour moi que de me prononcer devant cette auguste assemblée, à l'occasion de ce centenaire. De la part du Pape, c'est un honneur, une grande joie pour le Saint Siège que de participer à cette 108^{ème} session de la CIT. Nous remercions le Directeur général, Monsieur Guy Ryder qui nous a invité à délivrer ce message. Nous sommes très reconnaissants envers votre institution qui est âgée mais qui est vénérable. Le travail est très important pour l'humanité comme pour la planète. En dépit de tous nos efforts pour la paix, la justice sociale, pour des normes du travail, nous sommes toujours face au problème du chômage, de l'exploitation, de la traite et de l'esclavage, sans parler de la santé et de la sécurité au travail, qui ne sont pas toujours garantis. Sans parler des problèmes de salaires. Le travail c'est avant toute chose une part importante de toute vie humaine sur la Terre. Il y a aussi une dimension subjective que nous essayons d'explorer. Le travail est essentiel à la réalisation de la personne, mais c'est important aussi pour développement social. Mon prédécesseur, Jean Paul, avait dit très éloquemment « Quand on travaille, on travaille toujours avec quelqu'un d'autre, et on travaille toujours pour quelqu'un d'autre ». Mais cette relation au travail est intrinsèquement liée à la relation que nous entretenons avec l'environnement et avec la nature. Nous sommes les gardiens du monde. Nous devons cultiver la Terre pour répondre à nos besoins, mais nous devons aussi protéger notre environnement, le monde. Donc le travail, ce n'est pas une marchandise. Ce n'est pas simplement un outil dans la chaîne de production des biens et services, mais cela jette les bases du développement humain, et cela prime sur le capital, sur la production des biens, et sur l'argent qui y est consacré. L'impératif moral est là : il faut défendre les emplois et il faut créer de nouveaux emplois en tentant de la viabilité économique, mais aussi de la dignité du travail. Madame le Président, nous devons regarder la réalité en face : parfois, le travail entrave le développement humain, et il ne renforce pas la dignité de l'être humain. Alors la question est la suivante : quel travail allons-nous défendre ? Quel travail allons-nous promouvoir et quel travail allons-nous créer ? C'est une question complexe dans le monde

interconnecté d'aujourd'hui. Il faut répondre à cette complexité et il nous faut donc une analyse rigoureuse et interdisciplinaire. C'est pourquoi je me félicite de l'approche prise par l'OIT en la matière. L'OIT tente de redéfinir son travail à la lumière de la réalité politique et socio-économique qui est nouvelle, et à la lumière de la réalité qui touche les pauvres. Lorsque l'on a le développement économique et social, le développement de la personne, on a le bienfait de l'emploi, mais il ne faut pas que cela porte préjudice aux autres, ou à la Terre, à la planète. Donc le moment est venu de redéfinir la nature du travail. Comme l'équipe qui luttait contre le travail des enfants le disait : les enfants ne doivent pas travailler, mais ils doivent rêver. Et il ne faut pas que le monde du travail nous empêche de rêver ou d'espérer. Les enfants doivent toujours pouvoir contribuer au développement de la société. Il y a le problème du chômage des jeunes, et c'est souvent lié à l'exploitation de la main d'œuvre et à l'exploitation de la planète. Alors, Madame la Présidente, je concluais en disant que notre monde est complexe, mais il est aussi interconnecté alors il faut mettre en exergue l'importance du travail décent. Cela fait partie de notre identité d'être humain. C'est nécessaire au développement de l'être humain, et c'est vital pour l'avenir de la planète. Par conséquent, si je félicite l'OIT du travail accompli, j'encourage tous ceux qui le souhaitent à traiter de cette question du travail, mais dans toute sa complexité, et je vous souhaite plein succès. Dieu vous bénisse.

M. Nkole Chishimba

Travailleur (Zambie)

Madame le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation des travailleurs de Zambie, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole en plénière. Cette 108^{ème} session de la CIT nous permet d'aborder un certain nombre de thèmes liés à la dynamique du monde du travail. L'occasion est particulière puisque cette année nous célébrons les 100 ans d'existence de l'Organisation. Nous avons donc un nouvel élan et nous pouvons insuffler cet élan aux principes fondateurs de l'OIT, puisqu'il s'agit de se positionner face aux défis qui se présentent, puisque le travail est en train de changer de nature. Le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail est le point de départ. Nous voulons un avenir meilleur mais nous connaissons des changements dans précédent, des difficultés exceptionnelles alors nous sommes ravis que le rapport insiste sur la nécessité de placer l'être humain au centre du système. Nous sommes ravis que l'on insiste sur l'apprentissage tout au long de la vie, sur une plus grande inclusion, sur l'égalité des sexes, et sur le rôle de la protection sociale universelle pour avoir un avenir du travail qui soit stable et juste. Il est vrai que tout cela ne se produira pas du jour au lendemain, il faut donc des partenariats au niveau mondial, une cohérence des institutions, et une collaboration renforcée au niveau national pour arriver à cette inclusion et à cette égalité. Si nous voulons la protection sociale universelle nous devons insister sur les pays en développement. En Afrique, en Zambie, la majorité des travailleurs se trouvent dans l'économie informelle. C'est pourquoi je précise que nous mettons en place une réforme de la protection sociale. Toutefois, nous sommes face à des difficultés car nous voulons aussi un régime d'assurance santé car nous voulons offrir une couverture sanitaire universelle mais encore une fois, on se heurte à des difficultés au moment de la conception de ces régimes. Le ministère de la Santé a exclu les travailleurs et employeurs les plus représentatifs. Ils n'ont pas pu participer à l'élaboration de ces régimes. Ainsi, nous avons des travailleurs et notamment de l'économie informelle qui ne sont pas couverts. Le ministère du Travail a convenu avec les partenaires sociaux d'intégrer le régime d'assurance santé au régime de protection sociale, pour réduire les couts administratifs. Mais, le ministère de la Santé a sapé le consensus tripartite et n'a pas tenu compte de la participation des partenaires sociaux ou d'autres parties prenantes. D'où les leçons qu'il faut tirer de notre expérience : sans collaboration au niveau national, on n'a pas de politique cohérente, et encore une fois, le

tripartisme est sapé. Par conséquent, nous souhaitons une collaboration plus importante entre les agences de développement au niveau mondial, pour que l'on garantisse cette cohérence des politiques et que tout le monde participe au niveau national. Nous voulons le renforcement des capacités pour le programme 2030 pour le développement durable et nous voulons que ce soit cohérent avec les aspirations de l'OIT car nous voulons des socles de protection sociale universelle au niveau national. Alors que nous célébrons les 100 ans d'existence de l'OIT, nous voulons une OIT qui soit inclusive et démocratique dans les faits, dans la réalité. C'est pourquoi nous appuyons les appels qui ont été lancés pour que l'on réforme le Conseil d'administration de l'OIT pour qu'il soit plus inclusif, plus démocratique. La déclaration du centenaire devrait tenir compte de la nécessité de veiller à ce que les 100 prochaines années l'on vise l'égalité et que l'on assure la participation sur un pied d'égalité de tous les États Membres à la prise de décisions. Il faut que les hommes et les femmes soient également représentés dans toutes les structures de l'OIT. Pour ce qui est des travaux de la Commission sur la violence et le harcèlement au travail, nous sommes ravis que les mandants tripartites aient décidé d'élaborer une convention qui reflète les besoins de chacun, mais qui tienne compte aussi de la diversité culturelle et régionale. Pour conclure, il faut renforcer les capacités des organisations de travailleurs et de tous les mandants pour que l'on s'aligne sur les objectifs stratégiques de l'OIT. Nous réaffirmons notre engagement vis-à-vis des principes fondateurs de l'OIT, alors que nous allons adopter la déclaration du centenaire. Je vous remercie.

M. Fazlul Haque Montu

Travailleur (Bangladesh)

Mesdames, Messieurs, au nom du mouvement « Travailleurs du Bangladesh » j'aimerais exprimer notre solidarité avec tous les représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de différents qui assistent à cette 108^{ème} Conférence de l'OIT. Je suis ravi et honoré d'être parmi vous. Nous sommes tous heureux que cette année l'OIT atteignent ses 100 ans, et le mouvement syndical du Bangladesh est, était et sera aux cotés de l'OIT dans toutes les luttes et dans toutes les actions. J'aimerais rappeler aujourd'hui notre grand dirigeant, le père de la nation, Bangabondhu Sheikh Mujibur Rahman, sous la direction duquel nous avons obtenu notre statut de membre de l'OIT en 1972 juste après notre libération en 1971. Nous avons ratifié 29 conventions, en un jour. L'OTI a été la première organisation des Nations Unies à reconnaître le Bangladesh comme pays indépendant. Nous savons grée à l'OIT de sa contribution à l'amélioration à la sécurité au lieu de travail. L'OIT nous a beaucoup soutenu pour renforcer les capacités de notre département de l'inspection et des organisations syndicales après l'effondrement du bâtiment Rana Plaza en avril 2013. L'OIT a également joué un rôle très important pour distribuer les indemnités aux victimes du Rana Plaza. L'OIT a également joué un rôle essentiel dans la modification de notre droit du travail et dans notre droit sur les zones franches d'exportation en faisant certains remarques relatives aux conventions 87 et 98, et suite à cela, notre gouvernement a tenu compte de ces remarques lors de l'amendement de cette législation. Nous attendons, nous voulons croire que l'OIT maintiendra son soutien dans la pleine mise en œuvre des conventions numéro 87 et 98 dans notre pays. Comme c'est le cas dans le monde, le monde du travail au Bangladesh évolue rapidement. Nous sommes très inquiets concernant les possibilités d'emploi, les inégalités de salaires, les lacunes dans le domaine du travail décent et le travail informel qui se généralise. Nous sommes convaincus que cette déclaration du centenaire et les déclarations ultérieures de l'OIT permettront un changement et des progrès pour tous les travailleurs de mon pays, qu'ils travaillent au Bangladesh ou à l'étranger. Nous demandons à l'OIT de continuer à collaborer avec nous pour protéger les travailleurs grâce au droit du travail. Nous voulons aussi de l'aide pour renforcer nos capacités de négociation collective. Notre Premier ministre, Sheikh

Hasina, est favorable au travailleurs et ainsi les syndicats joueront leur rôle pour assurer le travail décent pour tous. Nous appuyons l'adoption de la convention sur la violence et le harcèlement. Nous espérons que l'OIT continuera de s'assurer que le rôle des syndicats sera sensible pour la mise en œuvre des ODD. Puisque nous sommes sur le point de devenir un pays à revenus intermédiaires, nous avons besoin d'une croissance inclusive, égalité des chances et la protection des travailleurs. Nous espérons que cette Conférence permettra un changement positif de la vie des travailleurs. Au nom du mouvement syndical du Bangladesh, je remercie encore une fois l'OIT de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous. Merci à tous.

M. Angel Mesie Mibuy

Gouvernement (Guinée Équatoriale)

Merci Madame la Présidente. Nous sommes très heureux de participer à cette Conférence du centenaire. Nous saluons à cet égard également le 50^{ème} anniversaire, récent, de notre indépendance. L'OIT pour nous est un allié qui a une grande expérience, une grande stabilité, et une grande fiabilité. Nous avons donc reçu la collaboration et l'assistance technique de l'OIT. Notre pays a lancé un processus de régulation des relations professionnelles pour la reconnaissance des droits des travailleurs et des employeurs lors de l'adhésion à l'OIT le 30 janvier 1980. Cette relation a permis de progresser dans l'élaboration de lois sur la protection des travailleurs. Le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile en générale ont pour objectif la justice sociale. On a créé un système de protection des travailleurs qui assure des prestations d'assistance. Nous avons compté avec l'appui inestimable de l'OIT, de l'Organisation ibéro-américaine de Sécurité Sociale. Dans d'autres cas nous avons eu également des forums avec la conférence interafricaine de prévoyance sociale. Tous ces efforts ont permis d'améliorer nos indicateurs sociaux. Nous avons pu mettre en place des politiques d'autonomisation des femmes, de protection de l'enfance, et de la jeunesse. Nous avons trois objectifs : formation des ressources humaines, aide à l'emploi indépendant, et réduction de l'exode rural. Nous avons conscience des faiblesses de notre pays. Le gouvernement mettra en place des mécanismes pour stimuler la croissance économique et le développement social. Le dialogue entre travailleurs et employeurs est un outil pour résoudre les conflits du travail. Nous soutenons le tripartisme avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, et ces partenaires sociaux participent à la conception de notre nouveau marché du travail. Ainsi, le gouvernement a mis à l'étude un ensemble de lois, notamment la loi sur les syndicats et les relations professionnelles, et l'objectif est de réformer également la loi actuelle du travail. Récemment nous avons conclu les travaux permettant de mettre en œuvre le programme par pays pour le travail décent, en collaboration avec le bureau sous-régional de l'OIT à Yaoundé. Nous soutenons en particulier la promotion de l'emploi par un programme de travail décent qui présente les priorités suivantes : davantage de possibilités de travail décent pour les jeunes et les femmes, une modernisation de la protection sociale, amélioration de la législation du travail, soutien à la croissance économique. Ce document qui sera signé prochainement par tous les partenaires sociaux, sera la feuille de route de la coopération entre l'OIT, notre gouvernement, jusqu'en 2020. Nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir, et en tant qu'État Membre nous reconnaissons que nous avons le devoir de faire des efforts pour atteindre les objectifs qui sont régulièrement fixés par les organes de contrôle de l'Organisation. Mais nous savons grée à l'OIT de l'appui qu'elle nous apporte. Nous voulons aussi féliciter le Président de la 108^{ème} Conférence de son élection. Nous félicitons également le Directeur général. Merci.

Gouvernement (Israël)

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, ainsi que les organisations elles même. J'aimerais aussi féliciter l'OIT de ses 100 ans d'existence pendant lesquelles elle a réussi à obtenir des résultats remarquables dans le domaine du travail, ce qui n'est pas si évident. Au cours des dernières années nous avons toujours fait tous les efforts possibles pour atteindre les normes fixées par l'Organisation, et depuis que Israël existe, nous avons beaucoup travaillé pour qu'il y ait une garantie des droits des travailleurs à vivre dans la dignité. Nous avons ratifié 50 conventions, y compris les huit conventions fondamentales. Le sujet du monde du travail de l'avenir, l'initiative de Monsieur Ryder est certainement un des domaines les plus stimulants de réflexion de notre époque et constitue également une des grandes forces du changement dans le marché du travail. Le Comité 2030 a créé en Israël. C'est un comité public qui prépare l'économie à l'avenir du marché du travail et nous espérons ainsi faire face non seulement à la perte d'emplois mais aux nouvelles possibilités d'emploi créés par le processus d'automatisation. Cela dit, nous ne pouvons pas simplement attendre des forces du marché qu'elles travaillent d'elles même. L'un des défis auxquels nous sommes confrontés, celui de la formation professionnelle, de la promotion professionnelle, de l'élévation des qualifications et de l'apprentissage tout au long de la vie. Israël continue de plus à faire face aux échecs actuels du marché du travail, notamment le phénomène d'employés peu stimulés qui n'ont plus le sens des responsabilités, de leur engagement. Nous voulons donc travailler pour arriver à une société solidaire et égalitaire. C'est avec plaisir que j'ai lu dans le projet de déclaration du centenaire que le sujet de l'intégration des personnes handicapées dans la société et dans le marché du travail n'a pas été omis. C'est un sujet auxquels le gouvernement d'Israël accorde beaucoup d'attention. Nous plaçons beaucoup l'accent sur le fait que ce groupe n'est pas homogène et qu'il faut considérer justement sa complexité et les hétérogénéité de ses besoins avec des solutions adaptées. Le sujet de la mise en œuvre des lois du travail attire également toute l'attention du gouvernement et en tant que responsable de la commission parlementaire « Travail et santé » au parlement israélien, j'ai participé aux efforts tripartites de mise en œuvre de la loi pour une meilleure application du droit du travail. Cette loi a renforcé la possibilité du système d'inspection pour mettre effectivement en application les lois du travail et protéger mieux les travailleurs, et améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs dans notre économie, et tout particulièrement, des travailleurs peu payés. De plus, en tant que ministre du Travail, des Affaires Sociales et des Services Sociaux, j'ai fait une campagne active pour changer les normes en matière de santé et de sécurité dans l'industrie du bâtiment pour vraiment changer de cap et éliminer l'ampleur des accidents du travail, y compris des décès dans le bâtiment, en augmentant le nombre d'inspecteurs du travail et en améliorant les conditions de travail des inspecteurs de travail, et en mettant une réglementation avec des sanctions financières sur ceux qui ne respectent pas les dispositifs de santé. Les initiatives législatives supplémentaires pour l'amélioration de la situation sont en cours d'examen en ce moment dans notre pays. Autre domaine d'activité auquel le gouvernement en Israël tient beaucoup, ainsi que d'autres pays au sein de cette Organisation est le phénomène des travailleurs étrangers. Le gouvernement d'Israël fait des efforts pour promouvoir les accords bilatéraux de manière à ce qu'il y ait un recrutement contrôlé de travailleurs étrangers en éliminant les phénomènes illicites tels que les abus et les commissions illégales demandées à ces travailleurs. De plus, le gouvernement préfère employer des travailleurs palestiniens à des travailleurs étrangers. Il y a eu, ces dernières années, une augmentation du nombre de travailleurs palestiniens employés en Israël. Il est clair qu'un État socio-économique stable est essentiel à l'amélioration de la situation des palestiniens et l'établissement d'une paix durable entre eux et nous. A ce stade, nous ne pouvons pas ignorer l'utilisation cynique fait par les palestiniens de cette Conférence. Le Président de l'Autorité palestinienne, dans son discours il y a quelques jours, a accusé Israël sans prendre ses responsabilités pour la façon dont l'Autorité palestinienne traite ses propres

travailleurs, ce qui est inacceptable. Le bien être des travailleurs palestiniens est important, et Israël, nous faisons de notre mieux, malgré les limites objectives qui est le résultat du manque de détermination des palestiniens à entrer dans des négociations directes pour mettre fin au conflit. En résumé, pour faire face à tous les défis, la coopération étroite entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs est essentielle. En 1985 Israël a connu une période extrêmement sombre du point de vue économique avec une inflation d'environ 500% par an. C'est uniquement grâce à la coopération de tous les facteurs de l'économie, chaque partie apportant sa contribution, qu'Israël a réussi à surmonter cette inflation et à éliminer ce phénomène. J'espère que nous serons capables de poursuivre dans cette voie pour qu'ensemble nous puissions relever les défis importants qui se présentent pour les 100 années à venir de notre Organisation. Merci.

M. Ulises Guilarte de Nacimiento

Travailleur (Cuba)

Monsieur le Président, en cette occasion, c'est-à-dire la célébration de la Conférence Internationale du Travail, celle-ci acquiert une importance toute particulière vu qu'il s'agit du centenaire de cette Organisation, et nous sommes membres fondateurs de cette Organisation. Convaincus de la possibilité d'aboutir aux idéaux de paix et de justice sociale, de réduction des inégalités par l'action tripartite et normative. Face aux déséquilibres imposés par l'ordre économique internationale, nous commémorons ce centenaire au moment où le monde est en plein changement du fait de l'innovation technologique, de l'évolution démographique, le changement climatique et la mondialisation. Nous nous posons de ce fait des questions sur les solutions que nous devons trouver, fruit du dialogue, du consensus, pour trouver des politiques efficaces face aux défis profonds qui sont ceux du monde du travail en respectant la place et la dignité des personnes dans ce nouveaux concept. Nous reconnaissons la valeur des recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Devant le panorama extrêmement effrayant, face aux droits des travailleurs, de grandes masses travailleuses, avec plus 200 millions de personnes qui sont sans travail, 21 millions d'entre elles sont victimes de travail forcé, dont 11 millions sont des femmes et des enfants. 168 millions d'enfants, c'est à dire plus de 10% de la population infantile du monde aujourd'hui encore sont obligés de travailler. Chaque année, 2,3 millions de travailleurs perdent leurs vies sur leurs lieux de travail, dans des lieux précaires et peu sûrs. Il faudrait y ajouter les faits de violence contre les leaders syndicaux, les obstacles, l'exercice des libertés syndicales, et le droit à la négociation collective. L'absence de volonté réelle pour promouvoir l'émancipation des femmes et l'égalité de genres. Pas de prestations fournies aux travailleurs migrants, qui se trouvent la plupart du temps dans des environnements de travail peu sûrs et la course aux armements qui représentent 1,7 milliards de dollars chaque année montrent qu'il est faux d'affirmer qu'il n'y a pas de ressources pour éliminer la pauvreté, trouver de nouveaux emplois de manière à dépasser le sous-développement, éliminer la pauvreté. Les syndicats cubains continueront de travailler de façon constructive au sein de l'OIT, en collaborant pour atteindre ces objectifs louables dans une amélioration continue. Cela dit, il faudra aussi tout faire pour démocratiser ces mécanismes de fonctionnement, pour qu'elles soient véritablement représentatives de tous les courants. Cuba continue à avancer dans le perfectionnement de son modèle économique en tant que nation souveraine, indépendante et socialiste, touchée par le blocus criminel, unilatéral imposé par le gouvernement nord-américain, qui aujourd'hui incite à une nouvelle escalade dans les sanctions qui violent le droit international, visant à fixer le pays sur le plan économique. De cette tribune, les travailleurs cubains expriment leur condamnation et dénoncent cette politique hostile. Rien ne nous arrêtera dans notre objectif de consolider nos droits. Nous avons obtenu des résultats qui se situent au meilleur niveau mondial pour la santé, l'éducation, la participation démocratique des travailleurs aux décisions du pays, au

développement de la solidarité et de la coopération internationale. Dans le même temps, de nouvelles formes d'emploi nationalisés ont été créés, des emplois individuels ou coopératifs qui impliquent de nouvelles affiliations aux syndicats, avec une jouissance de plein droit de leurs droits selon le droit du travail cubain. Mesdames et Messieurs, la déclaration du centenaire de l'OIT donne une feuille de route pour cette maison se renforce, soit un espace de rencontres, qui permette d'harmoniser les intérêts de ses mandants. Le syndicat des travailleurs cubains exprime toute sa solidarité aux justes causes des travailleurs de par le monde. Nous serons à coté du peuple palestinien dans la défense de sa souveraineté, du peuple de Syrie, d'Iran, de Corée du nord, ainsi qu'aux cotés des batailles de nos frères d'Amérique latine : du Venezuela, du Brésil, de l'Argentine avec la conviction la plus profonde qu'un monde meilleur est possible. Je vous remercie.

M. Kula Segaran Murugeson

Gouvernement (Malaisie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'initiative sur l'avenir du travail se trouve au cœur des célébrations de centenaire de l'OIT. En janvier 2019 la Commission mondiale sur l'avenir du travail a publié le rapport intitulé « Le travail pour un monde meilleur ». La Malaisie souscrit entièrement à ce rapport. Nous sommes convaincus qu'un programme ciblant l'avenir du travail permettra une meilleure croissance pour nos économies et aussi de meilleurs emplois et un meilleur environnement de vie pour nos populations. Le programme centré sur l'humain est composé de trois piliers en vue de mesures, à savoir investir dans les capacités des personnes, deux, renforcer les investissements dans les institutions encadrant le travail, et trois, renforcer les investissements dans le travail décent et durable. Pour ce qui est de l'écologisation de l'économie, la Malaisie a déjà entamé un tourant vers la durabilité de l'environnement, et nous visons à des emplois verts plus nombreux. Mais pour cela il faudra de nouveaux types d'emplois, de compétences et de technologies. Ce qui fera partie intégrante de l'avenir du travail. Nous insistons sur la promotion de secteurs écologiques de l'économie et nous voulons créer 250 000 emplois écologiques dans notre pays. A cet égard, aux cotés des autres membres de l'ANASE, nous avons décidé de publier une déclaration conjointe sur l'initiative verte. Cette déclaration conjointe sera diffusée ici même. La création d'emplois pour les jeunes est un autre défi urgent pour la Malaisie. A l'heure actuelle, nous avons un chômage des jeunes de 10,5%. Nous devons renforcer l'emploi des jeunes, en forgeant des politiques, programmes et projets permettant aux jeunes de s'adapter de manière souple à monde du travail en changement constant. A cet égard, les avantages apportés par l'intelligence artificielle et l'automatisation pour les jeunes qui les rendront plus employables permettront de les inclure dans la croissance économique et la productivité. Dans un dialogue sur la formation professionnelle, le TVET, dans ma ville de naissance, j'ai demandé aux stagiaires quelles étaient leurs plus grandes préoccupations. A ma grande surprise, ils ont exprimé leur inquiétude à l'égard des machines qui risquaient de prendre leurs postes. Il va sans dire qu'il faut une information à cet égard et qu'il faut recycler les compétences. Nous avons lancé une nouvelle initiative qui est de faire face à cet évolution. Nous devons créer de nouveaux programmes de formation qui se fondent sur les besoins de l'industrie. Nous devons procéder à des enquêtes auprès des entreprises, leur demandant quels sont leurs besoins en matière de compétences. Elles doivent aussi être encouragées à se mettre en ligne, de façon à faciliter l'apprentissage tout au long de la vie, et deviendront ainsi des sources de référence précieuses pour les établissements de formation professionnelle. Je pense que nous pourrions ainsi contribuer à créer un avenir meilleur. Cette Conférence permettra aux parties prenantes du monde entier de relever ensemble les défis pour en faire des occasions, des mesures, et pour ériger ensemble un meilleur avenir. La Malaisie s'oppose vigoureusement à toute pratique de travail forcé. Nous appliquons très

strictement les lois de travail qui sont en cours d'amendement. Nous commencerons aussi à agir de manière plus inclusive à l'égard de notre capital humain pour inclure les personnes handicapées, et celles qui prennent leur retraite pour qu'elles soient réinsérées dans la main d'œuvre. Nous avons l'intention aussi de renforcer la participation des femmes à la main d'œuvre grâce à de nouvelles initiatives. Dans le contexte mondial des nouvelles technologies, les différences entre employeurs et employés s'effacent. Nous insistons sur la nécessité d'initiatives de collaboration entre employeurs et employés. Tout le monde peut y gagner, et cela se basera sur les principes de l'OIT. En 2018, nous avons créé un nouveau système de Sécurité Sociale pour les travailleurs qui avaient perdu leurs emplois. C'est un système d'assurance de l'emploi qui permet une aide à la recherche d'emploi et des services de conseil. Ainsi, cela empêchera les travailleurs de tomber dans le piège de la pauvreté. Dans le cadre de ce système, les travailleurs du secteur privé perdant leurs emplois ont droit à des versements d'aide de court terme et en matière de Sécurité Sociale nous avons annoncé en principe notre désir de couvrir 1,4 millions de femmes aux foyer dans le pays, et ensuite tous les citoyens du pays. Au nom de la Malaisie, je félicite l'OIT à l'occasion de ses 100 ans, et je vous présente tous mes vœux de succès. Merci beaucoup.

M. Han Busker

Travailleur (Pays-Bas)

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, en qualité de représentant de la délégation des travailleurs des Pays Bas, je tiens à féliciter l'OIT des ces 100 années d'efforts actifs de lutte pour un travail décent partout dans le monde. A l'issue de 100 ans, l'OIT continue d'être l'autorité en matière de droit du travail, dialogue social, et justice sociale dans le monde, et elle apporte à ce titre une importante contribution à la paix mondiale. Alors que nous assistons à la montée des inégalités, du populisme et de la xénophobie, et aussi de nombreuses régions déchirées par les conflits, un espace démocratique en réduction, nous devons veiller à ce que l'OIT reste forte et ambitieuse a l'orée de son deuxième siècle d'existence, et qu'elle le soit autant qu'il y a 100 ans. Nous espérons qu'avec le début de ce deuxième siècle nous pourrons veiller à ce que les règles régissant le droit du travail ne soient pas limitées par les frontières nationales, ce qui suppose d'imputer une responsabilité aux acteurs transnationaux, tels que les entreprises multinationales pour qu'elles le rendent possible. Des règles de conduite responsable des entreprises se fondant sur les normes de l'OIT sont indispensables. Nous saluons les recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Nous pensons qu'elles comportent tous les éléments nécessaires, en vue de la déclaration de l'OIT sur l'avenir du travail, discutée ici même à cette Conférence. La mondialisation, les changements technologiques créent de nouvelles voies vers la prospérité mais elles perturbent également les arrangements de travail existants et mènent à plus d'inégalités en matière de richesses au niveau mondial. Nous avons ici une occasion unique de définir les règles de l'économie mondiale pour qu'elle fonctionne dans l'intérêt de tous, et nous devons ainsi forger la déclaration de l'OIT, l'assortissant d'un contrat social étayé par une garantie universelle de droit pour tous les travailleurs. Nous appelons un nouveau contrat social, sous-tendu par des garanties, se fondant sur le respect universel des droits fondamentaux au travail, y compris la santé et la sécurité au travail, un salaire de subsistance minimum, une limitation dans les heures de travail pour tous les travailleurs, y compris ceux du secteur informel. Un nouveau contrat social se fondant sur ces principes garantira des progrès en matière d'ODD. La meilleure façon de montrer que l'OIT est bien vivante est de montrer au monde qu'elle reste pertinente. Pertinente parce qu'elle traite des projets actuels et brûlants importants pour les travailleurs d'aujourd'hui. La violence et le harcèlement au travail malheureusement restent une réalité pour de nombreux travailleurs, femmes comme hommes. Monteront donc au monde que nous voulons mettre un terme à cela en nous mettons d'accord sur une nouvelle convention. Pourquoi devrions-nous tous

accepter cette convention ? Le débat « MeToo » fait apparaître que la violence et le harcèlement sexuel restaient très courants. Nous ne pouvons toujours pas considérer que le lieu de travail soit dépourvu de violence. Une femme sur trois au Pays Bas a subi un harcèlement sexuel au travail. Pourtant il n'existe pas d'instrument de l'OIT permettant de faire face à ce problème. La violence, qui peut entraîner des effets de long terme, et même tout au long de la vie, pour les victimes. Nous espérons que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs se montreront à la hauteur de la circonstance, et adopteront cette importante convention à la fin de cette semaine. Et enfin, nous remercions le Directeur général pour son rapport annuel sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous voyons avec grande préoccupation comment, au cours des quelques dernières années cette occupation s'est étendue et que les accords d'Oslo ont été remis en question. Des installations toujours plus nombreuses et moins de mobilité des palestiniens n'assureront pas la paix. D'une manière générale, les sources de revenus pour les palestiniens sont en déclin, et le marché de l'emploi reste, ou devient de plus en plus anémique. Les secteurs de production ont été vidés de leur sens. A Gaza le chômage parmi les jeunes et les femmes approche les 100%. Un tiers des revenus des foyers de la rive occidentale sont gagnés en Israël, ce qui suppose des voyages prenant beaucoup de temps tous les jours ainsi que des conditions de travail précaires. Nous félicitons donc vigoureusement l'OIT de la poursuite de son engagement en faveur de la promotion d'un travail décent pour les travailleurs palestiniens. Merci beaucoup.

M. João Viera Lopes

Employeur (Le Portugal)

Bonjour à tous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord dire que cette Conférence, qui a lieu alors que nous célébrons le 100^{ème} anniversaire de l'OIT est un bon instrument pour reconnaître le rôle essentiel qu'a joué notre Organisation Internationale pour la promotion du travail décent. Il y a eu beaucoup de défis à relever au cours de ces 100 dernières années dans le monde du travail. La promotion des droits fondamentaux, de conditions de travail qui respectent les exigences de santé et de sécurité, des rétributions justes, un système de protection sociale universel, l'accès accru des femmes au marché du travail. Dans toutes ces dimensions, l'OIT a fait entendre sa voix et a contribué à créer un monde du travail qui aujourd'hui est indiscutablement le résultat d'une conquête tripartite. Mais en même temps, que ce sont créés les droits des travailleurs, l'OIT s'est préoccupée aussi de la reconnaissance du rôle que jouent aussi les entreprises dans le monde du travail. Car le travail décent n'est possible que si l'existence des entreprises et la reconnaissance de leur rôle prépondérant dans la création d'emplois est reconnu. Le travail qui a été fait par l'OIT dans le cadre du tripartisme a donné de bons résultats, tant au niveau mondial que national et pour les entreprises. Nous pensons qu'étant donné la période de transition que nous connaissons aujourd'hui, il faudra s'adapter pour faire face aux défis, et ne nous faisons d'illusions : il faudra que les États, les employeurs et les travailleurs travaillent ensemble pour que les défis deviennent des opportunités et que le travail de l'avenir soit une réalité meilleure pour tous. Nous sommes d'accord avec les trois piliers d'action du Directeur général dans son rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » mais nous pensons que cela doit faire l'objet d'une réflexion, car nous sommes aujourd'hui en train de voir l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail, et nous pensons donc qu'il est essentiel d'investir davantage dans la compétence des personnes, dans les institutions liées au travail décent et durable. Il faut aussi revoir la promotion des incitations dans un certain nombre de domaines clés pour les entreprises. Je pense en particulier à la numérisation de l'économie et je pense qu'il faut aussi changer les structures d'incitations aux entreprises pour qu'elles puissent faire des investissements à long terme. Pour que le futur du travail soit un futur de prospérité

pour tous, il faut que tous nous travaillions ensemble à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, y compris au niveau national. Au Portugal, les partenaires sociaux ont beaucoup investi dans le dialogue social, en particulier, pour les négociations collectives. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de faire en sorte que ces politiques et ces mesures apportent une valeur ajoutée aux entreprises et aux travailleurs. A ce stade, je voudrais souligner non seulement la contribution importante de cette concertation au Portugal pour surmonter la crise économique et financière, mais je voudrais dire aussi qu'il y a un an nous avons signé un accord pour combattre la précarité et réduire la segmentation du travail, et promouvoir la négociation collective, et aujourd'hui cet accord n'est pas encore en vigueur, mais il est probable qu'il va se concrétiser à court terme. Donc, cet accord couvre un ensemble de matières importantes : l'amélioration de la qualité des emplois en particulier, et le renforcement de la compétitivité de l'économie. Au Portugal nous avons dû faire face à un grand nombre de défis sur le marché du travail. Malgré l'évolution positive des indicateurs du chômage et de l'emploi je voudrais dire que le manque de main d'œuvre disponible risque de s'aggraver au cours des prochaines années. Il faut au Portugal changer nos politiques. Nous avons certes une politique migratoire qui est exemplaire mais nous savons que la population est en plein vieillissement et il faudra donc trouver au cours des prochaines décennies de nouvelles politiques. Pour faire face à tous ces défis le rôle des entreprises est important. Pour terminer, je voudrais dire que nous avons toute confiance en l'OIT et en son travail. Nous devons ensemble dans le tripartisme, pouvoir relever avec confiance et détermination les défis que l'avenir nous réserve. Je vous remercie.

Mme Mirjanka Aleksevka

Gouvernement (Macédoine du Nord)

Cette Conférence est particulièrement importante puisqu'elle a lieu lors du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Cette célébration nous rappelle combien nous avons avancé grâce aux membres de cette Organisation qui est unique en son genre puisqu'elle est tripartite. Néanmoins, ce 100^{ème} anniversaire doit être aussi un motif pour essayer de résoudre les problèmes que posent les nouvelles technologies. Je pense qu'il faut d'abord s'attaquer à la question du chômage des jeunes, qui est un problème mondial et qui est également présent dans mon pays. Le chômage est l'un des problèmes à long terme les plus graves que connaisse la République de Macédoine du Nord. Il touche toutes les tranches d'âge mais en particulier, les catégories vulnérables telles que les familles monoparentales, les jeunes entre 15 et 29 ans, les roms, les bénéficiaires des minima sociaux, etc. Les jeunes ont réellement des problèmes pour entrer sur le marché du travail, et en particulier il y a un décalage entre les compétences acquises dans le système éducatif formel et les exigences du marché du travail. Après une période de transition de deux ans et demi après la fin de la scolarisation et le premier emploi, il n'y a pas suffisamment d'emplois pour ces jeunes. Et c'est pourquoi nous avons lancé un grand programme de formation et d'éducation des jeunes. Etant donné que le taux de chômage des jeunes atteint 36% à la fin de 2018, et étant donné que notre gouvernement a décidé de faire face à ce problème nous l'avons pris à bras le corps et nous avons une approche systémique pour résoudre le problème du chômage des jeunes. Nous avons donc introduit une garantie jeunes, suite à la révision du plan d'action pour l'emploi des jeunes. Cette garantie jeunesse fait partie des principales initiatives de l'Europe, ce qui fournit aux jeunes, qui ont une certaine compétence des offres d'emploi de qualité tout en leur permettant de continuer leur formation. Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que je voudrais dire que l'introduction de cette garantie jeunesse a été possible grâce à l'assistance technique de l'OIT, et que nous sommes le premier pays de la région à mettre en œuvre un tel programme. Au départ, un plan d'introduction de cette garantie jeunesse a été préparé avec trois grandes politiques publiques. D'abord une intervention précoce auprès des jeunes pour leur offrir une formation et une éducation formelle, deuxièmement des

activités pour atteindre les jeunes et les attirer vers ce programme afin qu'ils deviennent actifs. Troisièmement, des services pour inciter les entreprises sur le marché du travail à offrir des emplois à ces jeunes. Nous nous sommes fixé un objectif. Nous avons considéré que pendant la phase pilote, nous considérons que cette garantie jeunes serait réussie si au moins 30% des jeunes couverts par ce programme en sortaient en ayant un emploi. Et j'aimerais vous dire que cet objectif a été dépassé puisque la proportion de jeunes qui a trouvé un emploi représente 41,7%. Et c'est pourquoi cette année, suite à la première phase pilote qui avait été introduite dans deux municipalités, nous avons étendu le programme à l'ensemble du pays. Nous avons par ailleurs adopté une loi spécifique sur les stagiaires, ce qui permet aux jeunes au chômage de faire des stages dans des entreprises pour augmenter leur employabilité. L'introduction de cette politique est d'une grande importance et permet également une réforme du système de la protection sociale. Mesdames et Messieurs, alors que nous célébrons le 100^{ème} anniversaire de l'OIT, je vous garantis que le gouvernement de la République de Macédoine du Nord continuera à travailler pour réduire le fossé entre les genres et en faveur de l'égalité du travail, à travers le dialogue social pour améliorer le travail décent, la liberté et l'égalité. Merci.

M. Linas Kukuraitis

Gouvernement (Lituanie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole ici, au moment où l'Organisation Internationale du Travail commémore son centenaire. Il est important de regarder non seulement ce qui a été réalisé au cours de ces 100 années mais également de parler de l'avenir que nous souhaitons pour nous-mêmes. Et donc le sujet choisi pour le centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail est très important pour nous. Dans ce contexte, la Lituanie a organisé une conférence internationale intitulée « Vers un monde numérisé du travail – est-ce que l'avenir fonctionnera pour tous ? » avec la participation de l'OIT, l'OCDE, la Commission européenne et d'autres organismes internationaux et régionaux de plusieurs États Membres, des partenaires sociaux et autres parties prenantes, nous pensons que le résultat de ces débats a apporté une contribution utile, et continue à le faire aux débats qui ont lieu ici au sein de cette Conférence et je pense que nous aurons une déclaration du centenaire forte qui pourra nous guider pour les 100 ans à venir vers un avenir brillant du travail, en surmontant les défis et en ouvrant de nouvelles possibilités. Nos efforts collectifs sont essentiels pour combattre la pauvreté et les déficits en matière de travail décent. Promouvoir un marché du travail inclusif, équitable, une bonne protection sociale, un bon dialogue social, pour promouvoir la justice sociale. Mais nous sommes face à un grand nombre de défis en même temps, qui nous permettent aussi d'arriver à de nouvelles possibilités de transformation des emplois habituels, des modèles de travail pour en faire des modalités de travail plus souples, indépendants, en améliorant les qualifications et la productivité. Il faut donc tirer partie pleinement des progrès technologiques qui permettront à tous d'atteindre un bien être et un développement de la société. Nous sommes là donc pour faire en sorte que ces défis deviennent des nouvelles possibilités et que personne ne soit exclu. Nous devons aussi nous rendre compte que ces changements vont toucher différents groupes de la société de manière inégale et l'un des défis les plus importants de l'avenir sera de réduire les inégalités en termes de revenus et de prendre des mesures de politiques immédiates et appropriées pour faire en sorte que les groupes les plus vulnérables de la société soient inclus au sein de cette société et notamment avec une distribution plus équitable et plus juste des ressources. L'égalité de genres est un autre aspect fondamental dont nous devons tenir compte dans le développement de nos politiques. Nous devons faire en sorte que ce moment de changement des marchés du travail devienne une possibilité de garantir l'égalité de genres dans l'avenir. Le moment actuel est le meilleur moment pour nous lancer dans cette tentative. Nous devons faire en

sorte que toutes les femmes, toutes les jeunes filles connaissent l'émancipation et créer des politiques qui encourageant l'égalité de genres en fournissant aux femmes les bonnes qualifications, en éliminant l'écart de salaires, en soutenant les transitions de l'emploi et en garantissant une sécurité de revenus. Je pense que les nouvelles normes internationales sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail vont apporter une contribution pour la réalisation de ces objectifs. Lorsqu'on parle de l'avenir du travail, il ne faut pas oublier que nos sociétés sont vieillissantes et que les travailleurs âgés devraient être mieux inclus dans le marché du travail dans ce contexte de changements technologiques. L'espérance de vie augmente, l'âge de la retraite s'éloigne, nous devons donc créer un marché du travail durable avec des politiques de retraite qui ont un effet positif sur notre bien être dans le grand âge. Il est de notre responsabilité commune de travailler ensemble pour que l'avenir fonctionne. Nous ne pouvons pas le faire tout seuls. Nous devons renforcer notre coopération, non seulement au niveau national avec les partenaires sociaux, les institutions et la société civile, mais aussi coopérer avec nos partenaires au niveau régional qui connaissent les mêmes défis et renforcer les organisations internationales en s'engageant à mettre en œuvre de manière réelle des normes internationales. Chers collègues, si nous voulons que ces défis, comme je le disais, deviennent de nouvelles possibilités, chacun devra faire des efforts au niveau national, régional et international pour la promotion d'un travail décent et un environnement durable en l'ère numérique. Si nous nous engageons dans cette coopération active, l'avenir sera notre. Merci.

M. Miguel Eduardo Torres

Travailleur (Brésil)

Je salue et je félicite notre camarade Guy Ryder pour le travail réalisé à la tête de l'OIT. Je salue tous les représentants des travailleurs, ainsi que tous ceux qui sont présents à cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Je salue les délégués tripartites du Brésil et en particulier, les travailleurs. Toutes les forces syndicales, Força Sindical, CUT, UGT etc. dans un moment aussi difficile que celui que connaissent les travailleurs et notre société, ainsi que la démocratie et tous les syndicats dans notre pays. Nous reconnaissons l'importance de l'OIT au cours des 100 dernières années. L'OIT a su faire face à la grande crise et à la dépression économique de 1929, a survécu à la Deuxième guerre mondiale et à toutes les autres crises cycliques du système capitaliste. L'OIT a résisté, et a fait des propositions, a mis en place des normes pour préserver et garantir les droits et pour un rapport capital travail plus équilibré et harmonieux. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cette 108^{ème} Conférence Internationale du Travail, qui coïncide avec le 100^{ème} anniversaire de l'OIT se produit dans un moment où il y a beaucoup d'incertitudes et même de menaces qui pèsent sur les travailleurs et les sociétés quant à l'avenir du monde du travail. L'ouverture des économies et les nouvelles technologies ont créé un monde interconnecté qui vise à une interdépendance croissante des relations économiques, au-delà des interactions sociales et politiques entre individus dans le monde entier. Dans ce contexte, les organisations syndicales, les droits sociaux et les conquêtes des travailleurs sont soumis à une attaque systématique partout dans le monde sous prétexte de surmonter la crise du modèle néo-libérale qui connaît la pire crise structurelle de son histoire, car elle ne réussit pas à répondre aux besoins et aux défis de la société d'aujourd'hui. Les travailleurs du Brésil considèrent que les conclusions du rapport du Directeur général sont extrêmement importantes. Elles se basent en particulier sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui fait un certain nombre de recommandations en matière de développement durable, d'investissement dans l'éducation, la formation et la qualification des personnes, qui met l'accent sur les investissements dans le travail décent, qui investit dans les structures qui réglementent et renforcent la relation tripartite et le dialogue social. Au Brésil, après une longue période de dictature militaire, de 1964 à 1985,

extrêmement difficile pour les travailleurs, nous pouvons affirmer que notre pays a connu une période de 1994 à 2014 d'importantes avancées, conquêtes pour les travailleurs. Il y a eu une industrialisation de notre économie, une stabilité économique, des investissements dans des programmes sociaux, et sous le gouvernement Lula il y a eu une période de 10 ans de quasiment plein emploi. 90% des négociations collectives ont abouti à une augmentation de salaire. 40 millions de personnes sont sorties de la pauvreté. Il y a eu un renforcement du dialogue social et de notre démocratie. Malheureusement, le Brésil aujourd'hui va à l'encontre des recommandations du rapport du Directeur général et des conclusions de la Commission sur l'avenir du travail, ainsi que des normes internationales du travail de l'OIT. La réforme du droit du travail récente a retiré les droits et les conquêtes des travailleurs, a rendu le travail plus précaire et aujourd'hui nous avons 13 millions de chômeurs. Cela augmente l'informalité du travail et la pauvreté dans notre pays. Ensuite, la loi provisoire 873 est une tentative de la part du gouvernement brésilien d'affaiblir les syndicats dans les négociations collectives. Il y a une véritable persécution idéologique à l'encontre des organisations syndicales. Il s'agit tout simplement d'en finir avec nous. Troisièmement, il y a une proposition de réforme de la prévoyance et de la couverture sociale qui est en cours de développement au congrès, et qui vise à pénaliser la majorité de la population la plus pauvre, et qui en fait bénéficie au secteur financier international et aux grandes entreprises multinationales. Aujourd'hui il n'y a plus de dialogue social ou de tripartisme au Brésil. Le gouvernement démonte toute participation des travailleurs aux entités représentatives. Il n'y a plus de contrôle des politiques publiques au Brésil. Par exemple, on a éliminé le Conseil national du Travail, le ministère du Travail, le Conseil contre le travail forcé. Bref, il y a dans notre pays un véritable recul de tous les droits sociaux. Il y a eu une grève générale le 14 juin dernier, avec 45 millions de personnes qui ont manifesté contre ces politiques. Nous dénonçons devant cette Conférence le fait qu'il y a une violation de la part du gouvernement brésilien et des entreprises brésiliennes des conventions 98, 154 et 95 de l'OIT. Mais certains entrepreneurs nous ont appuyés parce qu'ils se rendent compte que c'est une vision à court terme. Monsieur le Président, nous, travailleurs au Brésil, nous considérons que les avancées de la science et de la technologie. [INTERRUPTION 07:03].

M. Khampheng Saysompheng

Gouvernement (République démocratique populaire lao)

Monsieur le Président, je voudrais dire à quel point nous sommes heureux de pouvoir nous exprimer dans cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail puisqu'il s'agit du 100^{ème} anniversaire de la fondation de l'OIT. L'OIT a obtenu de grands résultats sur ces 100 dernières années pour protéger à la fois les droits des employeurs et des employés, renforcer la collaboration entre les partenaires, améliorer les administrations pertinentes, par le biais de conventions, recommandations et autres déclarations. J'aimerais dire en cette occasion que je soutiens le rapport du Directeur général, très complet sur cette question du travail pour un avenir meilleur. C'est très important pour les États Membres de l'OIT et leur développement économique et sociale. Il s'agit de la promotion de la coopération tripartite, du développement des qualifications, la promotion de l'emploi, l'accès au marché du travail, la protection sociale et les investissements en matière de ressources humaines. Je tiens à féliciter également Monsieur le Président de son élection à cette présidence de la 108^{ème} session de la CIT et je suis sûr que sous votre présidence, cette Conférence sera couronnée de succès. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous faire part des progrès et des expériences faites par la République démocratique du Laos dans la mise en œuvre du quatrième plan du travail quinquennal, de 2015 à 2020, dans le droit fil du huitième plan quinquennal national de développement économique et social. Il s'agit de plans qui sont liés étroitement aux ODD, notamment l'objectif numéro 1 qui appelle à la fin de la pauvreté sous toutes ses formes, ainsi qu'avec

l'objectif numéro 8, la promotion d'un travail décent pour tous, y compris un emploi effectif et une croissance inclusive. Après l'adoption de la loi du travail et de la Sécurité Sociale, le ministre du Travail a développé toute une série de mesures, notamment le décret ministériel sur la résolution des litiges du travail, le décret ministériel sur la santé et la sécurité au travail. De plus, le gouvernement du Laos a collaboré de manière active avec des institutions tripartites et des partenaires de développement internationaux, notamment les programmes de travail décent 2017 à 2021, y compris la promotion du développement des qualifications en renforçant le système de protection sociale et la coopération avec tous nos partenaires. De plus, la République démocratique du Laos a développé une stratégie pour l'emploi rural et un plan stratégique pour la protection sociale. Ces deux plans correspondent aux objectifs de développement des ressources humaines et de réduction de la pauvreté par un emploi décent pour les employés vulnérables et les employés ruraux. De plus, l'inspection du travail a été améliorée, et les inspecteurs du travail sont formés pour mieux jouer leur rôle dans la protection des travailleurs et des employeurs. La République démocratique populaire du Laos travaille également avec des partenaires pour mettre en œuvre le plan national d'action d'élimination du travail des enfants et travaille avec tous ses partenaires et avec tous les secteurs concernés pour améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Autre effort important, grâce au soutien constant de l'OIT la République démocratique populaire du Laos travaille avec ses partenaires au niveau tripartite, notamment avec la réunion de haut niveau qui a eu lieu sur le thème de l'avenir du travail en se concentrant sur le thème du travail pour un avenir meilleur. Il s'agit de la promotion des investissements dans le développement des qualifications, la formation professionnelle, notamment pour l'emploi numérique, les emplois verts et d'autres emplois locaux pour les jeunes travailleurs ruraux, et surtout les femmes aient accès au marché du travail. L'an dernier, le Laos a ratifié la législation en amélioration de la constitution de l'OIT de 1986 à coopérer avec l'OIT pour mener à bien son enquête sur la population active dans tout le pays. Les résultats seront utilisés à court et à moyen terme pour le prochain plan quinquennal. En conclusion, Mesdames et Messieurs, au nom de la République démocratique et populaire du Laos, en tant que ministre du Travail et du Bien être social, je voudrais remercier très sincèrement l'OIT et nos partenaires ainsi que nos amis pour leur soutien continu. Ce soutien est vraiment une contribution indispensable à notre développement économique et social et surtout dans le secteur du travail nous espérons pouvoir renforcer notre coopération. Je vous remercie de votre attention.

M. Ayuba Wabba

Travailleur (Nigéria)

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je présente à cette Conférence historique toutes les salutations des travailleurs du monde entier, en particulier de ceux qui font partie de la Confédération Internationale des Travailleurs. Je vous présente également les salutations du Congrès des travailleurs du Nigéria. J'ai l'honneur de prendre la parole devant cette Conférence qui représente les démocraties et le dialogue tripartite. Le caractère unique de ce moment devient encore plus marquant étant donné les célébrations du centenaire de l'OIT. Joyeux anniversaire à l'issue de 100 ans de l'OIT et à sa famille, je félicite tout. Je voudrais saluer la Commission mondiale de l'OIT pour l'avenir du travail, « Travaillons pour un meilleur avenir ». Grâce à un excellent rapport, les célébrations du centenaire maintenant sont particulièrement dans l'humeur de l'époque. Nous avons ainsi vu comment on pouvait relever le défi de l'avenir du travail. La Commission a travaillé sur le sort des travailleurs du monde entier. Je vois trois piliers dans le rapport sur l'avenir du travail. Ces piliers sont le renforcement de l'investissement dans les capacités des personnes, notamment, et ces trois piliers sont très importants et très stratégiques. Le deuxième consiste à renforcer les investissements dans le travail et dans le travail décent et le travail durable.

Tout cela, en ciblant l'être humain. Je rappelle aussi l'optimisme prudent annoncé lors de l'ouverture de cette Conférence par le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, qui réfléchissait au thème de la Conférence, et nous a laissé matière à réflexion sur les acquis et les défis de ce centenaire de l'OIT. Mais, Monsieur Guy Ryder a été très clair en déclarant que le travail dans le monde se heurte aux plus graves changements constatés en 100 ans, une époque marquée d'après lui par des possibilités mais des insécurités aussi. Il nous a surtout mis au défi, nous tous, travailleurs, employeurs, gouvernements, d'assumer nos responsabilités pour relever ce défi considérable. Guy Ryder nous a aussi rappelés les trois pierres angulaires qui reflètent les acquis de l'OIT à l'issue de 100 ans : le mandat de l'OIT en matière de justice sociale, la structure tripartite de l'OIT et la capacité constante de l'OIT de faire face aux changements les plus difficiles. Et je vois là aussi beaucoup d'espoir pour l'avenir du travail, mais pour arriver à cet avenir que nous souhaitons nous devons continuer à renforcer le mandat de la justice sociale. Nous devons aussi renforcer nos capacités de relations tripartites. Nous devons continuer d'aspirer à un progrès social accéléré, cela pour qu'en fin de compte, il permette une paix durable, ce qui est cœur des aspirations et aussi du travail mené par l'OIT. Alors que nous abordons la quatrième révolution industrielle, il nous faut un modèle économique qui soit durable au plan social et environnemental. La transformation numérique ne doit laisser personne de côté. La révolution numérique ne doit pas menacer le travail décent, et pour la suite nous avons besoin d'un nouveau contrat social en mesure d'assurer un travail décent et de renforcer les droits fondamentaux au travail, la liberté syndicale, la liberté face à la discrimination, face au travail des enfants, et face à toute forme de violence en fonction du sexe, le droit à un salaire décent et le droit de travailler. Il est important que nous saisissons l'occasion que nous offre cette Conférence pour nous interroger sur l'idée même selon laquelle la protection sociale ne serait pas possible à côté des progrès technologiques. Nous devons faire face à la crainte selon laquelle de meilleurs salaires ou de meilleures conditions de travail ne seraient pas conformes au progrès social. Non. Nous devons lutter contre le mythe selon lequel jamais il n'y aura assez pour chacun quel que soit sa classe et son statut. De fait, il y a assez pour chacun mais pas pour satisfaire notre avidité. Nous devons donc consentir les sacrifices nécessaires pour permettre l'évolution de l'économie pour permettre le progrès social. Pour ce qui est du Nigéria, nous pouvons vous annoncer que nous avons accompli de modestes progrès dans notre lutte pour la justice sociale. Récemment, un nouveau salaire minimum a été adopté par le parlement. Notre président a également lancé un nouveau salaire minimum, et nous en sommes maintenant à assurer l'application de cette mesure par tous les secteurs du gouvernement et tous les employeurs du secteur public comme privé. Alors que je conclus cette intervention, je voudrais que nous fassions tout pour la justice sociale et pour gagner cette lutte, nous devons rassembler les travailleurs, renforcer les syndicats. N'oublions pas que notre lutte pour des syndicats plus forts renforcera nos démocraties. Et pour cela, les syndicats et la fédération ont donné la priorité à la paix et à la démocratie. Nous demandons une redistribution de la richesse pour tous. D'abord, ce sont les travailleurs qui doivent en profiter. Nous devons refuser les inégalités actuelles qui sont considérables, et en conclusion toujours, je rappelle que nous avons des exigences et nous espérons aussi qu'à l'issue de cette Conférence, nous aurons une convention qui permettra de lutter contre le phénomène de la violence au travail et que nous aurons ainsi une déclaration historique très importante qui célébrera ce premier siècle pour poursuivre dans le sens de la justice sociale et du partage de la prospérité. Merci.

M. Sahil Babayev

Gouvernement (Azerbaïdjan)

Merci, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord je tiens à saisir cette occasion pour remercier et féliciter sincèrement les participants à la

Conférence à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'OIT, l'organisation la plus ancienne et la plus influente du monde en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Au fil du siècle qui s'est écoulé depuis sa fondation toutes les initiatives de l'OIT sont devenues une plateforme commune permettant d'identifier des mesures communes à mener pour assurer la justice sociale et le dialogue social dans le monde. Grâce au recours aux techniques numériques et à l'apparition de l'intelligence artificielle, à la veille de la quatrième révolution industrielle, le monde a connu une croissance économique sans précédent. Cela a pour effet d'accélérer le développement des relations de travail et des relations sociales. Nous voyons de nouvelles professions apparaître sur le marché de l'emploi, et les anciennes compétences se trouvent dépassées rapidement. Comme on le note dans le rapport de la Commission mondiale, des possibilités accrues d'apprentissage tout au long de la vie, des nouveaux mécanismes de soutien, des progrès en matière de normes de travail, la parité homme – femme, le renforcement du dialogue social, voilà les sujets clés inscrits au programme concernant l'avenir du travail. Le gouvernement de l'Azerbaïdjan, en se fondant sur le principe fondamental de l'OIT qui est le tripartisme, a répondu à l'appel de l'OIT et appui cette initiative en lançant d'importants débats. Le renforcement de l'innovation dans l'économie, le renforcement de la productivité, du bien être social de la population, voilà quels sont les objectifs stratégiques d'une politique d'État fructueuse menée par le dirigeant national et poursuivi par le Président de la République d'Azerbaïdjan. Au cours des 15 dernières années, le PNB a été multiplié par plus de 3, la production industrielle multipliée par 2,6, le salaire moyen multiplié par 7, le salaire minimum multiplié par 15, le chômage et la pauvreté se sont réduits à un niveau de 5%. Cette année, le bien-être social de 3 millions d'habitants a été renforcé grâce à une augmentation de 40% des salaires minimum et des pensions minimum. Grâce à une augmentation de 100% des prestations sociales grâce à d'autres interventions sociales importantes aussi. La stratégie de l'emploi de l'Azerbaïdjan pour la période 2019 – 2030 et aussi d'autres instruments que nous avons adoptés nous garantissent plus d'efficacité pour nos programmes concernant le marché du travail. Nous avons créé d'importants mécanismes financiers souples et nous avons créer de nouveaux modèles de services et d'emplois dans les services. Le lancement de centres à guichets uniques permettant d'apporter 126 services sociaux, l'introduction de systèmes de pensions nouveaux, le lancement d'un registre électronique social, du sous-système emploi et du système d'information électronique centralisé nous permettront d'améliorer la qualité des services sociaux. La signature du programme national de travail décent a été identifié comme prioritaire dans le cadre de la coopération entre l'OIT et l'Azerbaïdjan pour la période 2016 – 2020. L'Azerbaïdjan, au Conseil d'administration de l'OIT a dans ce cadre accueilli le forum sur la Sécurité Sociale européenne à Bakou en mai dernier et a reçu quatre prix pour bonne pratiques prouvant ainsi la reconnaissance internationale dont nous bénéficions pour les mesures socio-économiques que nous avons prises. Aujourd'hui, les conflits armés non résolus et le terrorisme menacent les possibilités de développement social dans divers pays, certes, mais aussi à l'échelle régionale et mondiale. A la suite de l'agression arménienne, 20% de notre territoire reste occupé. Nous accueillons plus d'un million de réfugiés, des personnes déplacées aussi, ont besoin de notre protection. Autrement, nos résultats socio-économiques auraient été bien meilleurs. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un surcroit d'effort de la part de la communauté internationale pour permettre l'installation des réfugiés du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au Nagorno-Karabakh qui entrave l'application de divers objectifs stratégiques fixés en accord avec l'OIT. Merci beaucoup de votre attention.

M. Philippe Martinez

Travailleur (France)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués. Il y a tout juste 100 ans, la création de l'Organisation Internationale du Travail apportait au monde une promesse de paix, de justice et de progrès social, après la saignée des peuples qu'a représenté le premier conflit mondial. En un siècle d'action l'OIT est parvenue à établir un format multilatéral et tripartite tout à fait exceptionnel, un véritable code international du travail réunissant 189 conventions et près de 200 recommandations sur de multiples sujets : libertés syndicales, lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et les discriminations, santé et conditions de travail, protection du contrat de travail et des salaires, protection sociale, temps de travail. D'ici vendredi, je l'espère, une 190ème convention devrait permettre de sanctionner les faits de violences et de harcèlement dans le monde du travail, et notamment ceux dont sont victimes les femmes. L'apport de l'OIT au bien-être de l'humanité est une évidence. Pourtant la photographie sociale du monde est particulièrement sombre, vous le savez. C'est dire, le rôle, les missions et les moyens de l'OIT doivent être renforcés. Pourtant, nous assistons avec inquiétude à un mouvement inverse qui sape l'autorité, la capacité d'intervention et d'action de l'OIT. Dans un tel contexte mondial d'urgence sociale et d'urgence climatique, la multiplication des attaques, les travailleurs doivent exiger et obtenir une déclaration du centenaire à la hauteur des enjeux. Cette déclaration doit aider à la réduction effective des inégalités et faire écho à l'esprit et aux ambitions des précédents textes de l'organisation : réaffirmer que le travail, même s'il évolue, n'est pas une marchandise, qu'il faut faire primer l'humain sur les considérations économiques. Pour aborder son second siècle de manière renforcée, l'OIT doit se voir confier de nouvelles missions afin, par exemple, de contrôler le respect par les multinationales des normes dont elle est garante. De la même manière, l'OIT doit pouvoir vérifier la conformité des actes et décisions des institutions financières internationales comme le FMI ou la Banque mondiale et des ensembles régionaux comme l'Union européenne devant les normes internationales du travail. Elle doit aussi trouver le moyen de soumettre le commerce international à l'observation et au respect de ses normes. Devant la situation sociale très dégradée pour une grande partie de la population mondiale et face aux risques du changement climatique, bouleversements technologiques, qui viennent l'aggraver encore, une prise de conscience est indispensable. Elle semble s'opérer parfois de parfois surprenante : le Président de la République française, dans cette assemblée, s'est lui-même qualifié de crypto-marxiste, il y a une semaine jour pour jour. Il a déclaré vouloir mettre fin à ce capitalisme fou qui engendre inégalités, pauvreté et risque de chaos globalisé. Nous voudrions croire en sa sincérité, alors que notre pays a été visé par quatre plaintes devant l'OIT depuis 2012 pour violations de nombreuses conventions. Deux sont d'ailleurs encore en cours d'examen concernant la négociation d'entreprise dérogatoire ou l'institution du barème prud'homal. Nous voudrions le croire, alors que le lendemain de son intervention, le gouvernement français annonçait la remise en cause de notre système d'assurance chômage et de notre système de retraites. Oui, nous vivons plus longtemps parce que nous travaillons moins longtemps. Le progrès social, ce n'est pas rapprocher l'âge de la retraite de l'âge de la mort. Par ailleurs, depuis le début de cette année, l'ONU et le conseil de l'Europe ont à plusieurs reprises pointé du doigt l'usage excessif de la force et les restrictions aux libertés intervenus dans le cadre des mouvements sociaux dans notre pays. On a vu le dédain ou le déni avec lesquels le gouvernement a réagi face à ces interpellations. Malgré tout, prenons au mot les chefs d'État et de gouvernement venus à Genève exprimer leurs convictions sociales. Chiche ! Assumez vos déclarations ! Prouvez-nous qu'il ne s'agisse pas de promesses sans lendemain. Prenons la responsabilité de confier à l'OIT la mission, les moyens et l'autorité d'accomplir son mandat en faveur de la justice et du progrès social. L'histoire jugera bien avant le 200^{ème} anniversaire de l'organisation si nos engagements étaient à la hauteur des enjeux. Merci.

M. Ngoc Dung Dao

Gouvernement (Viet Nam)

Excellences, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs. Au nom de la délégation gouvernemental de la République socialiste du Viet Nam, je voudrais féliciter le Président, ainsi que tous les ministres et les délégués. J'aimerais féliciter le Directeur général et nous tous à l'occasion de ce 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Au cours des 100 dernières années, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs du monde entier se sont réunis ici car ils étaient convaincus que la paix universelle et durable dépend de la justice sociale. Pour le Viet Nam, nous fêtons aussi 100 ans de la création de notre politique en faveur des idéaux de l'OIT que partageait le Président Ho Chi Minh. Nous entrons dans le 21^{ème} siècle et nous voyons d'immenses transformations conduites par les innovations technologiques, le changement démographique, le changement climatique et la mondialisation. Comme le Directeur général l'a dit dans son rapport, ceci remet en cause la nature et l'avenir du travail, sa place et la dignité des personnes qui travaillent. Les TIC, la révolution numérique, l'intelligence artificielle et les biotechnologies offrent d'immenses opportunités, non seulement pour les entreprises pour tous les citoyens puisqu'elles sont utilisées dans tous les domaines de la vie moderne. Mais en même temps, la rapidité de ces transformations troublent constamment la façon dont nous travaillons, nous produisons, dans l'industrie et les services également. Certes, tout ceci peut apporter d'immenses bénéfices, mais il y a aussi des préoccupations quant à ce qu'apporteront ces progrès technologiques de la révolution 4.0. Le renforcement des capacités des compétences des travailleurs et des entrepreneurs est une nécessité. Nous sommes également confrontés au défi du changement climatique qui va affecter le mode de vie non seulement de la génération présente mais aussi la vie des générations futures, au Viet Nam comme ailleurs. Il faut donc des solutions mondiales face à ces défis mondiaux en garantissant la protection sociale universelle et en créant des emplois verts, grâce à la croissance verte. Dans ce contexte, le Viet Nam se félicite de l'initiative de l'OIT, intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » avec ces approches innovantes pour améliorer la qualité de vie des travailleurs, pour mettre sur pied un avenir de sécurité économique, d'égalité des chances et de justice sociale. L'expérience du Viet Nam nous amène à penser que ces grandes tendances peuvent à la fois offrir des opportunités mais aussi constituer des menaces, et c'est dans ce contexte que nous appuyons l'adoption de la déclaration du centenaire de notre Conférence pour qu'ils demandent la mise en œuvre effective d'un apprentissage tout au long de la vie et d'une éducation de qualité pour tous, de la protection sociale durable, globale et universelle, du respect des droits fondamentaux des travailleurs. Mesdames et Messieurs je suis heureux de vous dire aujourd'hui que le 14 juin 2019 l'assemblée nationale du Viet Nam a voté à une immense majorité la convention 98 de l'OIT et que notre Code du travail est en cours de réforme pour tenir compte de la déclaration de l'OIT sur ses principes fondamentaux et les droits fondamentaux au travail, et que nous avons renforcé le système du dialogue social dans notre pays. Je voudrais remercier l'OIT pour le soutien qu'ils nous ont apporté, et je vous souhaite à tous le plus grand succès dans cette Conférence.

M. Manuel Augusto Viage

Travailleur (Angola)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. La République de l'Angola est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'article 12 de sa constitution de 2010 dit que

l'Angola respecte et applique les principes des chartes de l'ONU et de l'Union africaine. Ainsi, l'intégration dans les agences de l'ONU et en particulier, de l'Organisation Internationale du Travail, institution qui vise à produire des normes et des conventions internationales sur les questions liées à l'emploi et qui a pour objectif d'avoir un impact réel sur les conditions et les règles du travail dans le monde entier et dont nous fêtons le 100^{ème} anniversaire. Notre syndicat, l'UNTA, qui fête ses 59 ans, a toujours considéré l'OIT comme une institution internationale qui a une grande vision d'avenir et c'est pourquoi nous avons toujours profité de cette tribune pour faire part des préoccupations des travailleurs du monde entier. Face à l'époque avant l'indépendance, c'est-à-dire avant novembre 1975, notre syndicat a dénoncé partout, dans toutes les conférences de l'OIT, les travaux forcés en Angola, imposés par le colonialisme, et nous avons aussi exprimé notre sympathie vis-à-vis des travailleurs du monde entier qui cherchaient ici un soutien politique, moral, diplomatique et matériel. Et face à cette situation, il aurait été logique que on appuie dans notre pays l'harmonie, la solidarité, la tolérance et l'égalité. Malheureusement, ce n'est toujours pas le cas. Certains chercheurs des sciences sociales remarquent que les droits humains ne se sont pas concrétisés tous seuls mais qu'ils ont été le résultat d'une conquête de nos sociétés découlant d'une dynamique de conflit entre les groupes qui luttent pour les changements, l'égalité et les transformations, et ceux qui veulent maintenir la domination de l'ordre existant. Notre syndicat, l'UNTA, constate qu'il y a en Angola des contraintes et des obstacles graves au travail décent. Même s'il n'y a pas de statistiques officielles pour comprendre l'ampleur de ce phénomène il est clair qu'il y a des faits qui montrent qu'il y a des violations des droits humains, des droits du travail, des droits syndicaux, et qu'il existe des violences et des harcèlements au travail. J'en fait la liste. Il y a des accidents de travail mortels, des accidents de travail qui provoquent une incapacité physique ou professionnelle, des maladies professionnelles, le gel des carrières professionnelles, des salaires très bas et qui sont payés avec retard. Une absence de paiement des contributions sociales, une absence de protection sociale, des licenciements sans cause juste, en particulier pour les syndicalistes. Des compensations et des indemnités dérisoires. Un manque d'information sur les activités des entreprises. Une obstruction à l'acceptation de représentation syndicale. Des licenciements de responsables syndicaux, une arrogance des patrons face aux revendications des syndicats. Une absence de dialogue et de paix sociale. La violence et le harcèlement sur le lieu du travail affectent la qualité, en particulier des services publics dans notre pays, et peuvent constituer un obstacle à l'entrée des personnes sur le marché du travail, ou peuvent les empêcher, soit de rester dans la carrière, soit d'avancer dans cette carrière professionnelle, et c'est pourquoi le gouvernement, les entrepreneurs, et les travailleurs, ainsi que leurs syndicats ont des rôles et des responsabilités, certes différentes mais complémentaires pour prévenir la violence et le harcèlement au travail. Nous, les travailleurs de l'Angola, nous sommes pour une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la violence et du harcèlement au travail. Le programme par pays pour l'Angola sur le travail décent 2019 – 2022 pourrait être un bon point de départ pour travailler ensemble à la mise en œuvre pratique de cette politique. Je vous remercie.

M. Robert Kahendaguza

Gouvernement (République-Unie de Tanzanie)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Je vous suis très reconnaissant de me donner la possibilité de prendre la parole dans cette Conférence historique au nom de la République de Tanzanie. Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, et Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, féliciter de l'honneur et de la confiance qui a été placée en vous pour présider aux travaux de cette Conférence du centenaire. J'aimerais également vous transmettre les salutations chaleureuses et fraternelles de notre Président, Monsieur John

Pombe Magufuli. Sous sa présidence, la Tanzanie connaît une grande transformation socio-économique, avec des réalisations sans précédent qui bénéficient à l'ensemble du pays et surtout à la population active. Ma délégation souhaite féliciter le Directeur général et l'OIT dans son ensemble, son secrétariat, pour le travail que vous continuez à faire et nous apprécions le rapport du Directeur général qui appelle à prendre des mesures décisives et qui permet de détecter de grandes possibilités d'amélioration du travail. Nous fêtons les 100 ans de l'OIT, il est important de noter les progrès qui ont été faits, notamment réaliser l'objectif numéro 8 des ODD. La Tanzanie incite toutes les parties prenantes à garder le cap, à continuer à faire des progrès pour continuer à améliorer leur environnement de travail et construire un avenir équitable et juste. Nous soulignons l'importance d'un agenda centré sur l'humain pour l'avenir du travail. Nous devons investir dans le développement des qualifications, renforcer les institutions du travail, et se saisir des nouvelles possibilités de travail durable et décent. A cette fin la Tanzanie a pris différentes mesures, notamment le programme de développement des qualifications, programme national qui vise à fournir à la population active les qualifications nécessaires dans le marché du travail aujourd'hui. Le gouvernement soutient également la jeunesse avec des programmes d'apprentissage, de stagiaires, reconnaissance également de la formation précédente, et 11 000 jeunes ont été formés dans l'année financière 2017 – 2018. Le gouvernement met également en place des programmes de création d'emplois, notamment des grands projets en cours qui ont déjà absorbés des milliers de jeunes qui étaient jusque là au chômage. Par exemple, la construction du chemin de fer, voie standard, ou alors la construction du pipeline de l'Ouganda jusqu'au port de Tanga. Le grand projet d'hydroélectricité à la gorge de Stigler et un grand nombre de projets d'infrastructure et de manufacture dans tout le pays. La proposition de convention sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail est à l'étude, et la République de Tanzanie a déjà mis en œuvre la loi numéro 6 de 2004 sur les relations du travail, et la numéro 5 de Zanzibar. Ces deux lois visent à lutter contre le harcèlement et les actes inhumains sur les lieux de travail, et sont en ligne avec les conventions internationales. De plus, pour faire face à la violence contre les femmes et les enfants, le gouvernement de Tanzanie a approuvé le plan national d'action pour mettre fin à la violence faites aux femmes et aux enfants, 2017 – 2018 ainsi que 2021 – 2022 qui répond à l'appel lancé par le Comité national pour mettre fin à la violence fondé sur le genre. Le plan national d'action inclut entre autres le renforcement de capacités, de capacités budgétaires, l'amélioration de la gestion des données, la charge de la preuve, en fournissant un cadre juridique complet de protection des droits des femmes et des enfants. Monsieur le Président, malgré ces grands efforts, nous savons bien que nous n'avons pas terminé cette tâche, et nous savons qu'il faut encore faire beaucoup pour améliorer les conditions de travail, et garantir qu'un travail décent soit une réalité pour tous dans le pays. Dans ce contexte, le gouvernement de la République Unie de Tanzanie, et le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar, continue de travailler avec l'OIT et d'autres partenaires en développement pour faire face à ce déficit en matière de travail décent. En conclusion, je voudrais réaffirmer l'engagement du gouvernement de la République Unie de Tanzanie et de nos partenaires tripartites, dans notre adhésion aux principes de normes du travail pour garantir un travail décent et être surs que personne ne soit exclu dans cette voie. Je vous remercie de votre attention.

M. Kris De Meester

Employeur (Belgique)

Chers amis, j'ai décidé de présenter mon plan de 10 recommandations pour l'avenir. Les voici. Tout d'abord, le travail à l'avenir, nous devons créer des entreprises durables pour garantir la prospérité et un travail décent à tous. Les choses ne sont pas devenues plus difficiles aujourd'hui, nous avons fait des progrès sur tous les indicateurs, et grâce à la

technologie nous améliorer encore ce progrès. De véritables partenariats. Nous savons que dans cette maison, il faut être trois pour danser, mais le fait d'être un organisme tripartite ne signifie pas qu'il s'agisse d'un véritable partenariat automatiquement. Le rapport demande à ce que chacun prenne ses responsabilités, c'est possible par un véritable partenariat qui n'est pas simplement un contrat social. Il faut un véritable dialogue fondé sur la confiance et le respect. Troisièmement, l'agilité est un point clé. Il faut adopter une stratégie qui vous permette d'être agile, de vous adapter à toutes les circonstances. Si l'on dépense pour faire face à d'éventuelles menaces, on risque d'avoir que 20% de résultats. Il faut mieux qu'on fasse concentrer ses ressources sur les possibilités. Secteur informel, c'est la priorité numéro 1. Le secteur informel représente toujours la menace principale pour les droits des travailleurs, la protection sociale, les conditions de travail décentes, les développement des entreprises durables, le revenu public, etc. Donc il faut que le gouvernement se concentre sur les capacités de gouvernance de ses pays, éliminer la corruption, avec des seuils de protection social et améliorer l'environnement des entreprises pour promouvoir l'investissement et toutes mesures permettant de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, et les organisations d'employeurs ont un rôle important à jouer. Ensuite : qualifications. Le défi le plus important, ce n'est pas de transformer les qualifications des travailleurs pour s'adapter aux nouveaux emplois, au niveau mondial le défi le plus important est d'être sûr que tous les jeunes et y restent suffisamment pour acquérir les qualifications de base. Ensuite, développement personnel tout au long de la vie. Les qualifications d'aujourd'hui risquent d'être facilement obsolètes, et donc nous devons nous concentrer d'abord sur les qualifications qui ne vont pas devenir obsolètes, c'est-à-dire l'alphabétisme, la capacité à lire, écrire, et la pensée critique, avec en plus une éthique du travail. Les emplois, par nature, changent, et le développement personnel tout au long de la vie doit faire partie de notre stratégie. Il s'agit d'une responsabilité partagée. Les travailleurs se sentir responsables de leur propre développement et de leur carrière. Septièmement, se saisir des technologies numériques et ne pas en avoir peur. Ces progrès technologiques vont créer de meilleurs emplois, des meilleures conditions de vie. Toutes les prévisions pessimistes d'il y a quelques années ont été démenties depuis. Les technologies numériques est plus facilement accessible, plus exclusive, moins discriminatoire. L'économie des plateformes ne va récréer des pratiques du 19^{ème} siècle. Il est important plutôt de s'attaquer à l'économie informelle. Ensuite, des marchés du travail augmentés. Ces nouveaux outils numériques vont offrir des possibilités aux personnes de développer leurs talents et de prendre en main leur carrières professionnelles. Ils vont découvrir des emplois auxquels ils n'avaient jamais pensé ni rêvé. Ensuite, garantie ou résultat pratique ? Est-ce qu'une garantie universelle du travail devrait être une réponse ? Est-ce que ça devrait être une de nos recommandations ? Avec garantie qui est un nouveau concept vous attirez une attention sur vous-mêmes et je n'en suis pas convaincu. Je sais que le succès n'est pas garanti, mais l'inaction, elle, garantit l'échec. La ratification des conventions est lente et une garantie risque de créer davantage d'illusions. Ce n'est pas un concept crédible pour une grande partie des travailleurs et des employeurs. Nous n'avons pas besoin de grandes déclarations, nous avons suffisamment de mots, il nous faut maintenant des mesures concrètes. Enfin, un lieu de travail formidable ! C'est le message que je lance à nos membres, c'est-à-dire un lieu où les personnes sont capables et veulent faire de leur mieux avec des conditions créées à la fois pas les employeurs, et des travailleurs engagés, un lieu de travail sur et sans violence ni harcèlement. Merci.

M. Pehin Haji Abu Bakar Haji Apong

Gouvernement (Brunei Darussalam)

Bonjour à tous. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant tout, je tiens à saisir cette occasion pour présenter mes félicitations à vous, Monsieur le Président, à

l'occasion de votre élection à la présidence de la 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je suis certain que sous votre direction, la session du centenaire de la Conférence Internationale du Travail partira du succès des précédentes sessions et permettra de créer de nouvelles possibilités dans le contexte de l'avenir du travail. Par conséquent, Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre aux autres mandants qui félicitent l'OIT à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire. C'est en cette occasion heureuse que nous saisissons aussi l'occasion de réfléchir à la nature, à la complexité, et à l'inspiration que nous pouvons trouver dans la nature changeante du travail, et dans les conséquences économiques qui en découlent ainsi que l'impact sur la société. Je tiens à saisir cette occasion aussi pour souligner le travail mené par la Commission mondiale sur l'avenir du travail et souligner l'importance du rapport historique intitulé « Travailler pour bâtir un monde meilleur ». La Commission mondiale dans son rapport appelle à des actions décisives en prévision d'un avenir où les progrès technologiques et l'écologisation des chaînes de valeur risquent d'entraîner des manques de correspondances entre les compétences d'aujourd'hui et les besoins d'emplois de demain. Pour cela, nous les mandants, devons rapidement réaffirmer notre volonté d'investir dans des approches qui ouvrent de nouvelles possibilités pour le développement humain. Je pense à des nouvelles possibilités d'apprentissage, des programmes d'enseignement qui permettent de participer activement au marché de l'emploi et à des politiques renforçant la protection sociale et l'égalité homme – femme. Nous devons continuer de lutter contre les inégalités et favoriser la productivité dans le cadre d'un travail formalisé et assurer la protection de salaires justes, assurer la sécurité et la santé au travail, des horaires de travail acceptables et favoriser le dialogue. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que l'apprentissage tout au long de la vie, la revalorisation et le recyclage des talents de nos citoyens sont au cœur de ces efforts, et c'est aussi au cœur de la politique du pays que je représente d'ici à 2035. Le 1^{er} janvier dernier, Sa Majesté le Sultan et Yang Di-Pertuan du Brunei Darussalam ont appelé au renforcement des compétences et à l'amélioration de la gouvernance de ces compétences de façon à relever les défis de la quatrième révolution industrielle. Aujourd'hui, nos institutions d'enseignement et de formation participent activement aux côtés à la définition de programmes de nature à répondre aux futurs besoins de l'industrie. Nous créons des programmes destinés à notre centre de renforcement des capacités pour que nos demandeurs soient bien employables. Nous créons des rapprochements entre les demandeurs d'emploi et le marché de l'emploi grâce au centre de l'emploi de Brunei. Nous avons aussi un programme d'apprentissage électronique, et nous forgeons des mesures de continuité de l'emploi pour qu'il soit équitable et durable. Cela en dialoguant avec les parties prenantes du secteur privé de façon à définir des stratégies qui soient déterminées et à multiples facettes. Monsieur le Président, je suis heureux de noter que la Conférence de cette année va aboutir à une déclaration du centenaire qui rassemblera les principes établis de longue date par l'OIT et réfléchir sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, tout en renforçant le rôle important que joue l'OIT dans le cadre du système multilatéral des Nations Unies, et pour ce qui est de forger un avenir pour le travail. En cette session du centenaire de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Président, nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Organisation de sa résilience, de sa résistance alors qu'elle a toujours su lancer de nouveaux programmes allant dans le sens de la lutte contre les inégalités en matière d'emploi. Au nom de ma délégation, je félicite l'OIT pour son engagement inlassable à la poursuite de relations de travail équitables, harmonieuses, pour le travail décent et cela dans les années qui viennent. Encore, merci.

Gouvernement (États-Unis)

C'est un grand plaisir que d'être ici à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Au nom du Secrétaire d'État au Travail, Alexander Costa je voudrais remercier le Directeur général Monsieur Ryder de sa direction de l'OIT et aussi de sa direction de la Conférence. Je remercie aussi la ville de Genève de sa remarquable hospitalité. C'est une belle ville, en particulier en été et je suis certain que je le dirais même si ce n'était pas la marque de la prospérité et des avantages qui découlent du choix de la liberté personnelle et de la liberté économique. C'est un bon endroit je pense pour entamer mes remarques, car sans économie florissante, il n'y a pas de travail, sans travail, il n'y a pas de travailleurs. Il n'est pas fortuit que les pays ayant la plus liberté économique et le plus d'occasions présentent également les meilleures conditions de travail, les travailleurs en meilleure santé et les salaires les plus élevés. Depuis 100 ans qu'elle a été créée l'OIT a aidé de nombreux pays à définir des lois de travail saines et cohérentes et des normes qui sont maintenant à la base de nombreux accords commerciaux partout dans le monde, et c'est plus important encore, l'OIT a été à l'origine d'un travail multilatéral essentiel mené dans le monde, à savoir la lutte contre la traite d'êtres humains, la lutte contre le travail forcé et contre l'exploitation du travail des enfants. En la matière, l'OIT a toujours bénéficié et continuera de bénéficier de l'appui actif des États Unis mais rien de tout cela n'aurait été possible sans les marchés libres et la prospérité qui l'ont permis. En effet, sans liberté il n'y a pas de mouvement du travail, l'une des meilleures choses à faire pour aider les travailleurs du monde entier est de continuer de préconiser plus de liberté économique car la meilleure chose pour les travailleurs, c'est une économie vigoureuse qui permette d'avoir un travail qui nourrisse les familles. A présent, permettez-moi de renoncer quelques instants à ma modestie mais je pense que c'est là un argument important. Aux États Unis, sous la direction du Président Trump, nous avons assisté à une forte croissance économique qui a su réduire le chômage des niveaux sans précédents. Nous avons plus d'un million d'emplois en attente de travailleurs, que de demandeurs d'emplois. Nous sommes à la veille du plein emploi. Les salaires sont en augmentation ; jamais il n'a été meilleur de travailler aux États Unis. Le travail aux États Unis n'a jamais été plus sûr, les accidents au travail, les décès au travail n'ont jamais été aussi peu nombreux. Tout cela dans le contexte d'une économie mondiale en ralentissement. Ces acquis du travail ont été réalisés grâce à la publication du programme de liberté économique du Président Trump qui ont réduit les règles et taxes très lourdes ont reconnu que chacun, les entreprises comme les travailleurs ont tout à gagner lorsque les droits à la propriété sont respectés, que la liberté individuelle est respectée et que le gouvernement joue un rôle modeste et limité pour l'économie. Cependant il est important de ne pas oublier que des marchés libres et équitables, après tout, ont besoin de règles, qui dans l'idéal doivent rester simples. Les États Unis se sont tout à fait engagés à garantir le respect des règles. En matière de commerce international cela est tout à fait essentiel, et le travail que mène l'OIT à cet égard est crucial car les violations du droit du travail, non seulement portent préjudice aux travailleurs mais menacent aussi les nations, les entreprises, et les travailleurs qui eux, respectent les règles. C'est donc inacceptable. Notre objectif est d'assurer une égalité partout entre tous les pays. Comme le Président Trump l'a affirmé clairement : les États Unis et nos partenaires commerciaux ont beaucoup à gagner d'un commerce libre, équitable, équilibré et réciproque. Ce gouvernement a travaillé avec force pour faire de cet objectif une réalité. Le 30 novembre 2018, les États Unis, le Mexique et le Canada ont signé l'accord États Unis – Mexique – Canada connu sous le sigle « USMCA » destiné à moderniser l'accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, vieux de 24 ans. Cet accord crée un nouveau chapitre qui entraîne des obligations en matière de travail, obligations se fondant sur les principes de l'OIT. Elles se trouvent au cœur de l'accord et les rendent obligatoires. Ce sont les dispositions de travail les plus vigoureuses de tout accord commercial et c'est un important progrès pour créer une égalité de condition pour tous. Les dispositions de travail, les obligations sur le droit du travail émanent directement des principes et normes de l'OIT. Le

texte de l'accord est sans ambiguïté : il appelle les parties et je cite à affirmer leurs obligations en tant que membres de l'OIT » fin de citation et stipule que toutes les parties en règle dans le droit et dans la pratique défendent les quatre éléments essentiels de la déclaration. Les États Unis sont fiers que le Directeur général Ryder ait déclaré que cet accord commercial comporte le chapitre le plus complet en matière de droit du travail jamais vu dans un accord commercial. Une fois que cet accord aura été ratifié le Président Trump, à l'échelle mondiale, sera chargé du traité le plus favorable au travail connu en ce siècle. Pour que les accords commerciaux soient justes et libres ils doivent être appliqués, et c'est seulement grâce à une surveillance et à une application stricte du droit du travail que nous saurons que nos engagements envers les travailleurs seront défendus et il est vrai que si nous discutons des accords régionaux tels que cela, il faudra le poursuivre au niveau bilatéral. Nous continuerons de nous tourner vers l'OIT pour apporter ses orientations. Merci beaucoup.

M. Mohammed Zahoor Awan

Travailleur (Pakistan)

Frère Président, frères et sœurs, Mesdames et Messieurs les délégués, à mon tour, comme les orateurs précédents je souhaite un bon 100^{ème} anniversaire à cette grande Organisation Internationale du Travail, qui a commencé a son travail à l'époque, la première convention qui a été adoptée a renforcé les droits des travailleurs. C'est ainsi que les conventions essentielles fondamentales, de l'OIT sont aujourd'hui au nombre de 189. L'essentiel c'est l'interdiction forcée, du travail des enfants, la création de meilleures conditions de travail, mettre un terme aux discriminations et l'accent mis sur le dialogue social. Pour les syndicats aussi, ces conventions sur le droit à la négociation collective et à la liberté d'association permet au syndicats de d'éduquer les travailleurs à leurs droits sur le lieu du travail. Frères et sœurs, aujourd'hui nous entrons dans le deuxième centenaire de l'OIT et nous avons le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Mon collègue du Nigéria l'a dit tout à l'heure : il a mis l'accent sur le rôle que doivent jouer les travailleurs, et je suis d'accord avec lui. Les travailleurs travaillent, souhaitent renforcer ces droits qui permettent le progrès économique et social. Les institutions du travail, je pense en particulier à l'inspection du travail, les seuils de protection sociale et le droit à la négociation collective et aux conventions collectives sont essentielles. L'essentiel de ces garanties d'un fort dialogue social est soutenu par la plupart des représentants des travailleurs et des employeurs. La gestion de la technologie doit se faire toujours dans le cadre de l'agenda pour le travail décent. Des fortes discussions collectives sont nécessaires avec l'OIT, dans le cadre de l'OIT mais aussi avec d'autres organisations internationales, et je pense en particulier aux grandes organisations financières telles que la Banque Mondiale et le FMI. Là aussi le dialogue social doit être prioritaire. Frères et sœurs, le rêve de la déclaration de Philadelphie est toujours vivant. Déclaration où on a dit que le travail n'était pas une marchandise et que la pauvreté menace la prospérité partout, et nous avons le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail qui insiste sur le fait qu'il existe encore du travail forcé, des salaires trop bas. Parce que celui qui paie moins son travailleur non seulement commet un péché qui prive son travailleur d'une vie décente, mais aussi sape les bases même de la prospérité. Parce que cela signifie qu'il y a moins de consommateurs et donc il est nécessaire de comprendre dans quelle mesure les travailleurs dans les pays en développement se voient privés de leurs droits humains et de leurs droits à la négociation collective à cause du jeu économique internationale. Il y a des investissements étrangers dans nos pays sans tenir compte des droits des travailleurs de nos pays. Frères et sœurs, cette grande institution qu'est l'OIT doit, au bout de 100 ans, continuer à penser au fait qu'un cinquième de la population du monde se couche tous les soirs avec le ventre creux et alors que la moitié de la richesse de la population

est entre les mains de quelques-uns. Comme il y a 100 ans, il faut que les travailleurs défendent leurs droits alors qu'ils sont sacrifiés aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

M. Van Thinh Nguyen

Employeur (Viet Nam)

Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est pour un immense honneur que de m'exprimer devant la 108^{ème} Conférence Internationale du Travail en tant que représentant des employeurs du Viet Nam. Je vous souhaite à tous une bonne santé et grand succès pour cette Conférence. Je suis pleinement d'accord avec le rapport du Directeur général de l'OIT ainsi que les rapports du Conseil d'administration et des commissions de l'OIT. Le thème que nous abordons cette année se concentre sur l'avenir du travail, et alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT nous pouvons constater l'immense contribution de l'OIT pour le travail décent. L'alliance des coopératives du Viet Nam est l'un des mandants tripartites du Viet Nam. C'est l'organisation des employeurs et nous participons avec les gouvernements, ses différents ministères à l'élaboration d'une convention et à la mise en place du programme du travail décent pour la période 2016 – 2020 au Viet Nam. Nous insistons sur le rôle de l'OIT pour fournir un travail décent aux travailleurs du Viet Nam. Jusqu'en juin 2019 il y avait 23 000 coopératives dont 60% étaient agricoles. 13 799 des coopératives agricoles, donc 2 676 dans les petites industries, l'artisanat, 1 929 des coopératives de consommateurs et de services, 1 419 des coopératives de transport, 874 des coopératives de la construction etc. Chaque année le nombre de coopératives augmente de 3 000 par an et elles représentent aujourd'hui 8% du PIB, 5% des exportations et 10% du budget de l'État. Il y a 6,5 millions de membres de coopératives qui couvrent 2,5 millions de travailleurs, dont 55% sont des travailleurs ruraux. Le revenu par habitant est de 200 dollars américains par personne et par mois, l'objectif pour 2020. Il y a déjà aujourd'hui 250 000 pré-coopératives dont 5% seront enregistrées en tant que coopératives, donc 38 000 à 45 000 coopératives existent. 100% des communes aujourd'hui ont leur propre coopérative. Le taux de cadres c'est-à-dire des personnes qui ont déjà leur bac, représente 40% dans ces coopératives alors que le niveau intermédiaire est de 50 – 55%. Le revenu moyen par travailleur dans les coopératives augmente régulièrement tous les ans. Nous avons développé un fonds du Viet Nam pour le développement des coopératives, dont le capital est de 20 milliards de VND. Il y a 300 modèles de coopératives qui produisent avec des chaînes de production à valeur ajoutée, à grande échelle. Dans le cadre de notre alliance nous avons investi dans le potentiel humain, nous continuons à organiser des formations pour mettre à jour les compétences des travailleurs. Les coopératives elles-mêmes fournissent une formation à 20 000 personnes par an. Nous avons mis en place des politiques et des stratégies pour le travail décent, avec un salaire minimum, un encadrement du marché du travail. Nous avons renforcé l'égalité des genres, nous avons protégé les droits fondamentaux des travailleurs, avec l'assurance sociale, l'assurance santé, la couverture chômage pour tous. Il y a un grand nombre de travailleurs qui sont couverts par ces assurances. Deuxièmement, nous investissons dans les institutions pour le travail. Nous augmentons le salaire minimum et le salaire dans les coopératives est de 15 à 20% supérieur à celui fixé par le gouvernement. En réduisant l'horaire de travail, en améliorant les conditions de travail, nous permettons aux travailleurs d'avoir des conditions minimum de vie décente. L'alliance des coopératives du Viet Nam confirment donc sa position en tant qu'organisation d'employeurs qui vise à avoir un dialogue social dans notre pays. Troisièmement, nous avons augmenté notre investissement dans le travail durable et décent. Nous avons mis en place 77 modèles de coopérative, conformes aux chaînes de valeur en particulier dans l'agriculture. Merci de votre attention.

M. Saúl Méndez

Travailleur (Panama)

Monsieur le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, Monsieur le Président de cette Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués. Pour les travailleurs du Panama, c'est un véritable privilège que de nous trouver dans cette 108^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail alors que nous fêtons le centenaire de l'OIT. Le Panama est un des membres fondateurs de l'OIT et c'est donc pour nous à double titre une cause de fierté que d'être présent ici. Il est particulièrement important d'aborder cette question de l'avenir du travail, qui pour nous doit toujours viser à remplir cet objectif de justice sociale. Justice sociale qui est aussi une garantie pour obtenir un travail décent et durable pour tous. Si le travail à l'avenir n'est pas centré sur la dignité de la personne, nous nous tromperions de voie. La liberté syndicale, le droit à la négociation collective seront les fondements sur lesquels doit s'appuyer le travail décent. Toutes voies qui souhaitent atteindre les ODD ne pourra le faire qu'avec des politiques publiques qui garantissent tous les droits à la dignité des êtres humains et en finisse avec les inégalités économiques et sociales dont souffrent nos peuples. Si les nouvelles technologies ne garantissent pas le maintien de l'emploi et la création d'emplois, il faut pour répondre à ces progrès, une réponse au niveau mondial de manière à minimiser les troubles ou les bouleversements que ces phénomènes peuvent créer. Tout changement à l'avenir ne peut compromettre accomplis par la communauté mondiale pour garantir que l'économie soit plus juste et équitable. Le Panama a subi pendant 40 ans l'imposition de politiques néo-libérales. Les résultats ont été une grande croissance économique au bénéfice d'un tout petit secteur de la société et l'exclusion de la majorité. D'après les chiffres, nous sommes au sixième poste, ce qui est un véritable déshonneur, au sixième poste donc au niveau mondial pour ce qui est de la répartition, la pire répartition de la richesse. Cette réalité se répercute sur les indicateurs sociaux. Un tiers de la population souffre de pauvreté dans les zones de populations indigènes. Ce pourcentage atteint 80% de pauvreté, pauvreté extrême. Le chômage représente 7,5% du PIB avec 45% des travailleurs qui travaillent dans le secteur informel. Ceci, plus l'inégalité et les discriminations salariales dont sont victimes les femmes ne permet pas de se rendre compte en fait de l'impact des mesures néo-libérales dans les secteurs les plus vulnérables de la société. Pour ce qui est du monde du travail, le Panama connaît des violations graves de ses droits fondamentaux, que nous avons souvent dénoncés en cette même maison. Nous devons reconnaître que malgré l'existence d'organismes tripartites et de dialogue social, les accords les plus importants ne sont pas devenus réalité, comme c'est le cas avec cette loi qui n'a pas été approuvée par l'assemblée nationale, loi de reconnaissance des droits collectifs des travailleurs du secteur public. Cela dit, grâce à des actions syndicales et judiciaires prises au niveau national et international, en la base d'ailleurs de la doctrine de la liberté syndicale de l'OIT, nous avons réussi à faire reconnaître neuf syndicats de travailleurs du secteur public en tant que personnalité juridique, ce qui leur permettra de s'organiser. Dans le canal de Panama, les travailleurs n'ont pas le droit de grève, ce que nous avons dénoncé ici sans que l'État du Panama mette en œuvre les recommandations pour prendre les mesures compensatoires, ce qui donne lieu à de graves abus de la part des employeurs vis-à-vis de la liberté collective et de la liberté syndicale. Dans les ports et les aéroports la main d'œuvre est externalisée pour empêcher la liberté syndicale et la négociation collective. Les travailleurs ont dénoncé ont dénoncé notamment l'exploitation de mines à ciel ouvert par l'entreprise transnationale First Quantum. Il s'agit d'activités nuisibles pour l'environnement avec un régime du travail antisyndical qui viole les droits les plus fondamentaux. A partir du 1^{er} janvier 2019, il y aura un changement du gouvernement au Panama et dans cette nouvelle étape on annonce de nouvelles mesures néo-libérales qui continueront à affecter la classe travailleuse avec davantage d'inégalités sociales. Je vous remercie.

Mme Ellen Nygren

Travailleur (Suède)

Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand honneur de prendre la parole au nom des travailleurs suédois, lors de ce 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Pendant ces 100 dernières années, le monde du travail a beaucoup changé et le rapport « Le travail pour un avenir meilleur » qui a été soumis à discussion par le Directeur général est une contribution bienvenue. La pauvreté, où qu'elle se trouve est une menace pour la prospérité partout dans le monde, comme le dit la déclaration de Philadelphie de 1944. Néanmoins, la pauvreté existe toujours dans tous les pays. D'après le rapport, le fossé entre les riches et tous les autres ne cesse de s'accroître. Un grand nombre de personnes sont forcées d'accepter des conditions de travail en dessous de normes décentes pour gagner quelque chose et là nous devons relever ces défis ensemble pour que le concept de travail décent devienne une réalité pour tous. La première convention de l'OIT porte sur la limite du temps de travail à huit heures par jour. D'après les statistiques que nous trouvons dans le rapport 36% de la population active de part le monde travaille davantage que les 48 heures par semaine, et cela peut s'expliquer en grande partie par des salaires trop bas qui impliquent la nécessité de travailler longtemps pour s'en sortir. C'est un exemple frappant qui montre à quel point le sujet de la première convention est toujours pertinent aujourd'hui, 100 ans plus tard dans tous les pays du monde. D'après les chiffres de l'OIT, cités dans le rapport, 300 millions de travailleurs vivent dans la pauvreté extrême et 2 milliards de personnes travaillent dans le secteur informel. Ces statistiques montrent clairement que le marché du travail n'est pas égalitaire. Un grand nombre de personnes sont forcées d'accepter du travail dans les zones les plus sombres du marché du travail et qui souvent ne sont pas perceptibles par les radars de l'inspection du travail. A ce moment même, des personnes connaissent un travail forcé et même l'esclavage moderne. Les pauvres sont exploités de façon indigne. Tous les travailleurs devraient pouvoir de leurs droits du travail, le droit à un salaire adéquat, un accès à la protection sociale et une limite quant au nombre d'heures de travail par semaine et la protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Tous les partenaires doivent prendre leurs responsabilités pour construire un avenir du travail plus juste. Nous avons les possibilités de réfléchir à ce développement et nous sommes responsables de nos actions. Nous devons donc nous lever en faveur du respect de la dignité humaine pour un travail décent pour tous. Nous en tant que travailleurs, nous sommes fiers que notre pays, la Suède fait partie des 20 pays qui contribuent le plus au financement de la coopération et du développement de l'OIT. La Suède soutient les efforts de l'OIT pour fournir un travail décent et de meilleures conditions de vie pour les hommes et les femmes dans les pays en voie de développement. C'est un bon exemple d'action en faveur de la dignité humaine et du travail décent dans la pratique. Pour ce qui est de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, dans le rapport de cette année, le Directeur général souligne qu'une longue liste de souffrance, des échecs existent et la plupart ont leur racines d'une manière ou d'une autre dans l'absence de paix et l'absence de processus de paix. Le conflit permanent, les tensions continues ne peuvent se mettre au service des besoins à long terme de l'une ou l'autre des parties. Le déclin économique, le chômage élevé devraient pouvoir trouver des solutions grâce à la volonté politique. Il est encourageant de voir que l'OIT est prête à soutenir le dialogue, la coordination, la coopération pour améliorer le bien être et la protection des travailleurs palestiniens dans un objectif de paix et de stabilité pour tous. Si nous regardons en arrière au cours de ces 100 dernières années, nous nous rendons compte que ceux qui se sont lancés dans la mise au point de normes internationales du travail croyaient qu'il était possible de trouver des solutions acceptables pour tous et aboutir ainsi à une meilleure situation pour les travailleurs et les sociétés dans leur ensemble. Nous devons faire de notre mieux pour assurer la promotion d'un monde meilleur fondé sur la justice sociale et le travail décent. Je vous remercie.

M. Joseph Bugeja

Travailleur (Malte)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de prendre la parole devant la 108^{ème} Conférence Internationale du travail en qualité de représentant des travailleurs de Malte. Imaginez un monde où la journée de travail ne finit jamais, sans weekend, sans droit du travail, ni liberté syndicale. Voilà le travail tel que vous l'auriez connu si l'OIT n'avait pas existé. Par son rôle de créateur de normes l'OIT a continué d'assurer un fort mandat comme le prévoit sa constitution qui énonce, je cite « la paix universelle et durable n'est possible que si elle se fonde sur la justice sociale », fin de citation. En tant que seule organisation tripartite du système multilatéral des Nations Unies, l'OIT a joué un rôle central dans la promotion du dialogue sur la base du tripartisme et du dialogue social. La Conférence de cette année marque la 100^{ème} année de sa création. C'est non seulement l'occasion de célébrer ses résultats et son histoire mais aussi de nous tourner vers le siècle qui vient. Ensemble nous avons ici l'occasion unique de réaffirmer la pertinence du contrat social de l'OIT et d'adopter la déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. C'est une époque pleine de défis pour les travailleurs et les syndicats. Malgré d'énormes progrès les inégalités de revenus continuent de s'aggraver et des millions de personnes sont obligées de faire partie de l'esclavage moderne ou de travailler dans des conditions de travail désastreuses sans aucune protection de leurs droits. La quatrième révolution industrielle modifie radicalement l'organisation du travail et de la production, et cela sur une échelle sans précédents. La numérisation a créé des emplois de plateforme de grande échelle, ce qui fait qu'il est très difficile pour les syndicats d'organiser les travailleurs ou de savoir même avec quel employeur il faut négocier. Ces évolutions menacent le modèle traditionnel des relations de travail et constitueront un défi pour les syndicats. L'érosion générale des relations de travail formel constitue un problème entraînant beaucoup d'interrogations quant à la gouvernance du travail. Comment faire appliquer le droit du travail, comment assurer un niveau fondamental de sécurité et de protection sociale pour les employeurs quel que soit leur statut au regard de l'emploi ? Les partenaires sociaux ont l'obligation de veiller à ce que tous les droits de la dignité humaine et le travail décent reste au cœur de la quatrième révolution industrielle. N'oublions pas que la promotion du travail décent au moyen d'une croissance économique durable et inclusive et un plein emploi productif sont au cœur du programme de développement social. Ces difficultés et d'autres sont traitées dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Ce rapport procède à un examen approfondi de l'avenir du travail, et nous offre une base analytique de façon à permettre la justice sociale, le travail décent et des droits de l'homme fondamentaux pour le 21^{ème} siècle. A Malte, notre croissance économique impressionnante a permis le plein emploi. A part cette croissance économique que nous devons poursuivre, nous avons maintenant 55 000 travailleurs étrangers dument enregistrés. J'impute cette croissance économique à un fort dialogue social, à des négociations collectives vigoureuses, à la mise en œuvre de politiques nationales qui rendent le travail rémunérateur. Les pensions de retraite n'ont cessé d'augmenter d'année en année, et maintenant aucun travailleur ne reste au salaire minimum pendant plus d'un an. Nous avons été les premiers en Union européenne en matière de liberté civile. Nous avons également beaucoup progressé dans l'éradication de la pauvreté. Bien sûr, nous sommes avoir de plaider pour un salaire minimum européen qui assurera une meilleure distribution des richesses et une Europe plus sociale. Mais bien sûr, cela va entraîner aussi de nouvelles difficultés, prenant la forme de divers trafics et de prix du logement élevés. Ce succès de nos politiques se fondent sur nos principes inébranlables en faveur de la justice sociale, de l'inclusion sociale et de la mobilité sociale. Alors que nous aspirons à de meilleures conditions de travail, nos syndicats, qui sont nos partenaires, participent constamment à des négociations collectives. En matière d'emploi précaire, nous reconnaissons que beaucoup a été fait mais nous n'avons pas encore atteint notre objectif,

qui est d'étendre le principe de salaire égal pour un emploi égal, car il y a encore des travailleurs qui sont payés différemment, car l'un est employé directement et l'autre est employé en sous-traitance. Alors que nous luttons contre le travail précaire, les abus et les situations d'exploitation d'employeurs, nous voulons introduire une appartenance obligatoire aux syndicats. Cela répondrait aux besoins des catégories les plus vulnérables de travailleurs surtout ceux qui ont les revenus les plus faibles, ou qui travaillent au sein de petites entreprises. Beaucoup de ces travailleurs ne sont pas syndiqués, non pas parce qu'ils ne le veulent pas, mais parce qu'ils craignent de perdre de leur emploi. Enfin, il est temps maintenant de nous rassembler. Nous avons le devoir et l'obligation de créer un monde où chacun aura accès à l'éducation, aux droits de l'homme et à des emplois décents et rémunérateurs. Nous avons besoin d'un programme centré sur l'humain et de garantie universelle en matière de travail. Cela ne sera possible que grâce à une forte coopération tripartite et grâce au dialogue social. Merci.

Mme Magdalena Valerio Cordero

Gouvernement (Espagne)

Bonjour à tous, et à toutes. C'est un honneur que de participer à la Conférence Internationale du Travail au nom de l'Espagne à l'occasion de la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'OIT. Je félicite son Directeur général, ainsi que les fonctionnaires qui appartiennent à cette remarquable Organisation tripartite, puisqu'ils œuvrent pour la plus noble des causes, à savoir la justice sociale. Le mandat fondateur de la Conférence de Washington de 1919 stipule « si tu veux la paix, cultive la justice ». Ce précepte a inspiré les efforts des travailleurs, des employeurs et des gouvernements au cours de ces 100 années pour que le progrès ne laisse personne au bord de la route. L'histoire du travail en Espagne est liée au 100 années de l'Organisation, à ces principes, réaffirmés à Philadelphie en 44, qui ont inspiré la déclaration universelle des droits de l'homme, c'est pourquoi l'Espagne est l'un des États fondateurs qui a ratifié le plus grand nombre de conventions internationales du travail, 133 sur les 189 conventions existantes. Ces principes doivent maintenant nous inspirer pour relever les défis de l'avenir et permettre de progresser de manière résolue pour la véritable révolution, celle du travail décent. Fort de ses convictions, le gouvernement de l'Espagne a lancé son programme progressiste, mais nous sommes conscients du fait que dans notre monde interconnecté, permettre un avenir pour le travail suppose un engagement collectif, un effort de cohérence dans les politiques au niveau national comme international. Nous nous heurtons à de nouveaux défis puissants dus au caractère perturbateur de la révolution technologique actuelle, et aussi aux profonds changements apportés par la mondialisation et les défis de l'environnement avec des marchés de l'emploi mouvants qui aggravent les inégalités et la polarisation entraînent une fragmentation sociale et nourrissent le populisme. Mais ces défis ne sont pas plus graves que ceux qu'a connus l'OIT lors de sa fondation. Après la Première guerre mondiale, et avec des conditions de travail déplorables et qui n'étaient pas durables à l'époque, l'engagement des États Membres en faveur du dialogue tripartite a inspiré l'Organisation pendant 100 ans, la dotant de 189 conventions internationales et de plus de 200 recommandations. Ainsi elle a pu relever les normes du travail dans le monde du travail, inspiré par la volonté de renforcer la justice sociale. L'histoire de l'Organisation montre que l'action collective a la capacité de saisir les changements et de faire des difficultés des occasions. C'est pourquoi le dialogue tripartite est l'outil le plus important et c'est pourquoi nous voulons que la déclaration du centenaire soit vigoureuse et durable. Elle doit réaffirmer le caractère pertinent du mandat de l'Organisation dans le cadre du multilatéralisme, et elle doit placer l'agenda 2030 dans le contexte du travail décent, et cela au cœur de ses activités. Nous devons saisir les progrès technologiques pour que tous ceux qui travaillent puissent s'épanouir pleinement dans l'idée que le travail n'est pas une marchandise, sinon un droit essentiel fondé sur les valeurs

d'égalité, de liberté et de justice sociale qui marquent l'état de bien être et ce sont des conditions intrinsèques à la dignité de l'être humain. Cette logique doit aider les personnes à passer à l'avenir du travail en fonction des principes de solidarité en bénéficiant de plus de protection sociale face aux nouvelles formes d'emploi. Il convient aussi d'assurer la formation tout au long de la vie, cela grâce à un effort collectif. Il faut investir dans les capacités des personnes et les aider à traverser les transitions tout au long de la vie, surtout pour passer à une économie à faible intensité carbone. Ce sera essentiel pour promouvoir des entreprises durables et plus d'emplois et meilleurs. Je souligne également que sans égalité de genre il n'y aura pas d'avenir du travail juste et inclusif, et tout simplement il n'y aura pas d'avenir. Nous avons fait de l'égalité de genres l'un des signes de notre identité au gouvernement. C'est pourquoi nous suivons de près les débats sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et nous espérons que la convention et les recommandations qui émaneront de la Conférence seront des instruments décisifs, permettant d'éliminer ce fléau social. Mesdames et Messieurs, l'avenir du travail n'est pas écrit, il dépendra des politiques que nous mènerons dans un système multilatéral plus juste. Miguel de Cervantes disait « n'aime pas ce que tu es, sinon ce que tu pourrais devenir ». Pour l'Espagne, l'esprit de la déclaration du centenaire, c'est le renforcement de la voie engagée il y a 100 ans, dans le but de la justice sociale, et sur cette voie, avec l'appui inébranlable de l'Espagne l'OIT entreprendra son deuxième siècle et cela de manière plus forte et renouvelée. Merci de votre attention.

M. Carlos Larrazábal Gonzalez

Employeur (Venezuela)

Au nom de la FEDECAMARAS nous voudrions féliciter l'OIT et le Directeur général à l'occasion du centenaire de l'Organisation. Nous remercions la Commission mondiale sur l'avenir du travail de nous avoir présenté le rapport « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » en parlant des changements nécessaires pour le futur du travail. Nous aurions aimé qu'il mette davantage l'accent sur l'importance du secteur privé pour le développement économique. Il faudrait des recommandations visant à stimuler la durabilité des entreprises, qui est un facteur clé pour l'avenir du travail, et ceci est d'autant plus vrai dans des pays comme le Venezuela où il n'y a même pas les conditions minimum aujourd'hui pour relever de tels défis. Il est évident que le Venezuela vit aujourd'hui une réalité dramatique, avec un tissu industriel complètement détruit, plus de travail décent ni de qualité de vie. Le Venezuela aujourd'hui subit un effondrement économique le plus grave de l'époque contemporaine sans être passé par une guerre. Il y a quelques jours plusieurs indicateurs montrent une contraction de l'économie de 2013 à 2018 de 55%. Dans le secteur de la construction qui était le principal employeur, la chute a été de 95%. Dans les produits manufacturés, 75% de diminution, dans le commerce, 81%, le PIB a chuté de 48%, la production pétrolière, selon l'OPEP, est passé de 2,5 millions de barils par jour en 2013 à 700 000 barils en avril de cette année. Le chiffre de production le plus bas depuis 70 ans. Le FMI considère que pour 2019 il y aura une chute supplémentaire du PIB de 25%. Une inflation de 10 000 000% et un taux de chômage de 44%. L'enquête sur la conjoncture du secteur industriel de l'une de nos organisations dit que depuis 1999, 10 000 entreprises ont fermé. On est passés de 12 700 entreprises à 2 500 dans notre pays. Au premier trimestre 2019 l'industrie tournait à une moyenne de 18% de sa capacité installée et seul 13% des entreprises déclarent pouvoir continuer à subsister. L'emploi a diminué de 84% dans ces entreprises, avec une perte de travailleurs qualifiés de 27%. D'après la Chambre de l'Industrie des Aliments, la consommation alimentaire a chuté la dernière année de 65%. Ceci a commencé bien avant que les sanctions soient imposées au gouvernement actuel. Le salaire minimum actuel est de 6,5 dollars par mois. L'hyperinflation a entraîné une perte du pouvoir d'achat de 80% au cours des deux dernières années et donc il n'est pas étonnant

qu'il y ait un tel taux d'émigration des vénézuéliens. Le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dit il y a quelques jours qu'il y a 4 millions de vénézuéliens qui ont fui leur pays. Cela pourrait atteindre 5 millions à la fin de 2019. C'est le plus grand exode dans toute l'Amérique latine depuis 50 ans. Les indicateurs sociaux expliquent cela. En 2018, l'enquête sur les conditions de vie montrent qu'il y a un taux de pauvreté de 51% de la population. Il y a pour 80% des foyers, un risque d'insécurité alimentaire. Seul la moitié des enfants vont régulièrement à l'école. Entre 2017 et 2019 il y a eu 20 000 morts infantiles dues à la crise, avec une espérance de vie à la naissance qui a diminué de 3 ans et demi. Le secteur des entreprises doit jouer un rôle fondamental pour la reprise économique du Venezuela, pour créer des emplois pour l'avenir. Mais pour cela, il faut un vrai dialogue social responsable, pour mettre sur pied des politiques qui permettent un environnement propice à l'investissement et à la durabilité des entreprises. La Commission d'enquête de l'OIT est pour nous une véritable espérance pour canaliser le dialogue social au Venezuela. C'est essentiel et urgent pour résoudre la grave crise politique, économique, sociale et humanitaire dont souffre la population vénézuélienne et pouvoir remettre le pays sur la voie du progrès et du bien-être grâce à un nouveau modèle économique qui permette d'offrir des conditions de travail décent et une vie digne à tous les vénézuéliens. Je vous remercie.

M. E. Gulay Woldeyesus

Gouvernement (Erythrée)

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. 2019 est l'année qui marque le 100^{ème} anniversaire de l'OIT, je souhaite donc féliciter l'OIT ainsi que ses mandants. Je souhaite vous exprimer toute ma gratitude de pouvoir faire ce discours au nom de mon gouvernement. Ma délégation se félicite du rapport du Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, du rapport du Conseil d'administration, ainsi que du rapport présenté par la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Le gouvernement de l'État d'Erythrée, en se basant sur les opportunités qu'offrait l'accord de paix entre l'Erythrée et l'Éthiopie a entamé un programme de reconstruction et de réhabilitation de notre pays. Nous avons décidé de mettre sur pied un programme de travail basé sur la connaissance pour donner un travail décent et durable à tous. Cette action, menée par notre gouvernement, conformément aux principes de l'avenir du travail, permet une véritable transformation des lieux de travail, et donc les recommandations de la Commission mondiale sont pour nous, un véritable instrument de travail pour l'avenir du travail. Mesdames et Messieurs, dans cette nouvelle ère de paix, le gouvernement de l'État de l'Erythrée accorde la plus haute importance au respect des principes fondamentaux de la construction d'une nation, qui consiste à augmenter la richesse nationale par le biais d'un travail basé sur la connaissance, par le biais d'un travail productif bien organisé et qui garantisse une répartition équitable des ressources et des opportunités. Même si tout cela n'est pas nouveaux, les détails de notre programme seront revus pour pouvoir s'adapter à cette nouvelle ère de la paix. La mise en œuvre de cette nouvelle politique devrait multiplier les emplois et les opportunités pour notre population, mais bien sûr, tout dépendra de la pleine participation de nos peuples, de leur résilience également. Mesdames et Messieurs, dans le cadre de cette nouvelle ère de la paix, l'Erythrée a mis en place des réunions tripartites sur le plan national et un consensus a été obtenu qui a permis d'identifier les défis et les opportunités. Et donc l'Erythrée a ratifié la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants et nous avons célébré alors la ratification universelle de ladite convention. En conclusion je voudrais remercier le Directeur général de ces efforts pour la création d'un avenir du travail. Nous vous assurons de notre pleine coopération pour atteindre ces objectifs. L'Erythrée s'engage à coopérer avec tous les mécanismes et procédures spéciales dans l'intérêt de la création d'emplois et visant à éradiquer la pauvreté. Notre gouvernement

appuie la déclaration du centenaire car nous pensons qu'elle pourra contribuer à renforcer la paix durable sur la base d'une justice sociale pour tous. Je vous remercie de votre attention.

M. Rodolfo Antonio Parra Rojas

Employeur (Cuba)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Nous fêtons avec grand plaisir les 100 ans de l'OIT qui est née après la Première guerre mondiale et reflétait les désirs de paix et de justice sociale de l'humanité à l'époque. Nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit d'un moment idéal pour regarder ce qu'il s'est passé dans le passé, voir ce qu'il se passe aujourd'hui et se projeter dans l'avenir, l'avenir de cette Organisation, et nous sommes heureux de l'initiative de créer la Commission mondiale sur l'avenir du travail dont le rapport a été présenté pour débat à cette Conférence. Malheureusement, les problèmes qui ont été à l'origine de la création de l'OIT n'ont pas été éliminés. Malgré de grandes avancées, des situations inacceptables continuent d'exister, comme le dit le rapport : « le chômage est incroyablement élevé, des millions de travailleurs ont un travail dans le domaine informel et on a ce chiffre qui fait froid dans le dos de 300 millions de travailleurs qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes de l'esclavage moderne, un nombre excessivement élevé travaille encore beaucoup trop d'heures et des millions de personnes continuent à mourir à cause d'accidents du travail tous les ans. De plus, le stress sur le lieu du travail exacerbe les risques pour la santé mentale. Le fossé entre les riches et l'autres ne cesse de s'agrandir et aujourd'hui encore, les femmes reçoivent 20% de salaire de moins que les hommes». Fin de citation. Et, on voit surgir des situations qui ont un impact croissant comme l'agression vis-à-vis de l'environnement, le changement climatique, la pénurie d'eau potable, et l'apparition de nouveaux conflits armés à l'intérieur, entre les pays, sans parler du phénomène du terrorisme. Devant ce panorama il faut envisager l'avenir du travail à la fois en partant des défis posés par le développement technologique mais aussi les risques qui découlent de ces problèmes non résolus. Nous pensons que l'informatisation des processus de production, des services, l'automatisation, l'exploitation de nouvelles formes d'énergies renouvelables, d'emplois verts, sont compatibles avec la réduction du chômage, l'expansion du travail décent, l'amélioration des niveaux de vie et le progrès social. De manière générale, nous sommes d'accord avec le rapport qui a été présenté et le programme centré sur l'être humain et ses trois axes d'action. Et nous souhaitons conclure cette Conférence en approuvant une déclaration qui soit le fruit d'un débat ouvert, respectueux, dans un esprit de coopération, qui doit être la caractéristique du tripartisme comme l'on voulu les fondateurs en 1919. Ce document doit être une aide inestimable pour guider l'OIT et le monde du travail dans l'avenir, et tous les mandants, tout le Secrétariat, doivent apporter leurs contributions dans un grand sens des responsabilités. D'après nous, un des axes centraux des réflexions est de comprendre que le progrès, la justice sociale et la croissance économique doivent aller de pair dans un monde de plus en plus connecté et mondialisé. Si cet équilibre délicat est mis en danger, cela conduit inexorablement à mettre en danger la paix et la stabilité. Le dialogue social tripartite est toujours d'actualité. C'est la voie royale pour avancer et les 100 années d'existence de l'OIT l'ont prouvé et cela nous permet justement d'affirmer que ce sera toujours le cas dans l'avenir. Nous insistons sur la nécessité de créer un environnement favorable aux entreprises, reconnaître l'augmentation de la productivité qui est indispensable aux progrès. Il faut donc un apprentissage permanent des travailleurs, le développement de nouvelles compétences qui leur permet de s'adapter à de nouvelles scènes économiques et productives. Notre pays est très fier de pouvoir dire que nous sommes un des membres fondateurs et d'avoir une histoire exemplaire en matière de respect des normes internationales du travail. Un des défis que nous avons détectés est celui du vieillissement de la population qui augmente du fait de la combinaison d'une part de la baisse de l'indice de natalité, et d'autre part de

l'augmentation de l'espérance de vie. Il nous faut donc un programme qui tente de diminuer ces effets en tirant partie des nouvelles technologies. Pour les employeurs de Cuba, le principal obstacle au développement est toujours le blocus imposé par le gouvernement des États Unis avec les nouvelles mesures qui sont une agression de notre économie, au développement des entreprises privées, au secteur mixte et les employeurs privés. Nous voulons donc mettre en œuvre un modèle économique avec une forte participation des employeurs, des travailleurs et de la société dans son ensemble. Notre expérience de ce fait a été positive pour connaître de grandes avancées et atténuer les effets du blocage extérieur. Le résultat du dialogue social permanent montre que c'est un instrument irremplaçable pour trouver des solutions à tous les niveaux, grâce à la participation tripartite. Merci.

M. Antoine Robinson

Travailleur (Seychelles)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les ministres et chefs de délégations, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter, nous féliciter des réalisations de l'OIT lors de ce premier centenaire. Au nom de la Fédération des Seychelles des Syndicats de Travailleurs et en mon nom propre je voudrais féliciter le Directeur général de ce rapport spécial. Spécial, car il arrive à point nommé, à un moment où le monde entier a besoin de réconcilier une approche sur le travail décent et la justice sociale. Il est donc indispensable de prendre cette initiative pour le travail dans un avenir meilleur. Mais, même si l'OIT a déjà connu de grands accomplissements il faut encore beaucoup faire pour combattre la pauvreté et l'égalité des droits des femmes car l'injustice et l'inégalité est toujours visible partout dans le monde et on a même vu l'inégalité s'accroître au cours des dernières décennies. Comme le disait la déclaration de Philadelphie « la pauvreté, où qu'elle se trouve, est un danger pour la prospérité partout dans le monde ». Cela dit, nous devons nous préoccuper de ce que la lutte pour la justice sociale soit toujours nécessaire. Nous sommes loin d'avoir terminé notre travail. Le travail fait par la Conférence Internationale du Travail n'aurait pas été possible sans les piliers stratégiques du tripartisme et du dialogue social. Il n'y aurait pas eu de débat qui aurait abouti à quoi que soit, s'il n'y avait pas eu, justement, l'application effective du principe de dialogue social et de tripartisme. Le dialogue social, les conventions collectives, ont montré qu'ils étaient l'outil le plus important pour garantir la prospérité et la justice sociale, et cet engagement pour le dialogue social prouve que le travail n'est pas une marchandise. Cela doit rester une réalité puisque c'est l'ADN de l'OIT. Nous sommes également favorables au débat qui a eu lieu sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et avec toute une série de débats et d'événements reliés aux différentes initiatives sur l'avenir du monde du travail. Il ne faut pas oublier, Mesdames et Messieurs, que les Nations Unies ont considéré qu'il est nécessaire que le travail décent fasse partie des ODD et c'est la vraiment la preuve s'il en était besoin que le travail décent est la solution au dilemme que connaît le monde aujourd'hui. Le gouvernement des Seychelles a rejoint l'OIT car il est convaincu de ses idéaux de justice sociale, la protection des travailleurs fait partie de notre constitution et nous sommes convaincus de ce principe, c'est pourquoi notre slogan s'intitule « La défense des droits et des responsabilités des travailleurs ». Les Seychelles ont ratifié les 8 conventions clés de l'OIT qui visent à la création du travail, la paix, la justice sociale dans le monde du travail. Le droit du travail des Seychelles a des dispositions pour la protection des droits des travailleurs, y compris les femmes et les migrants, et cette année, lors de la commémoration de la journée du travail, le gouvernement des Seychelles a augmenté le congé maternité de 16 à 18 semaines et le congé paternité de 5 à 10 jours, plus des augmentations des rémunérations des travailleurs, y compris une augmentation du salaire minimum et l'introduction d'une allocation de longue durée pour les travailleurs du secteur public. Pour

conclure, la Fédération des Seychelles des Syndicats des Travailleurs joint sa voix et montre toute sa solidarité face à la situation extrêmement difficile de nos frères et sœurs des territoires arabes occupés. Je ne pourrais terminer mon allocution, Monsieur le Président, sans féliciter l'OIT du travail extrêmement bon qu'ils font pour aider les États Membres et les partenaires sociaux à appliquer le principe du dialogue social et du tripartisme. Aux Seychelles, la Fédération des Syndicats des Travailleurs, le ministre du Travail, les partenaires sociaux, travaillent dans un esprit de coopération fructueuse. Je vous remercie de votre attention.

M. Jesús Gallego Garcia

Travailleur (Espagne)

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, camarades. Les 100 années d'existence de l'OIT sont 100 années du développement du dialogue social, de promotion des droits au travail, de l'égalité et de la justice sociale. Mais ce sont également et avant tout, 100 années de progrès de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix dans presque tous les pays du monde. Cependant, ces énormes acquis ne doivent pas nous faire croire que les syndicats et autres mandants de l'OIT oublient les insuffisances et les ombres qui sapent notre capacité de progrès à l'OIT. La transformation sociale, celle du travail et de l'économie qui se produisent comme conséquence de l'évolution technologique et numérique nous obligent à rappeler les objectifs inscrits par l'OIT dans la déclaration de Philadelphie, à savoir le bien-être commun, le développement des personnes dans des conditions de liberté et de dignité, le plein emploi, la juste répartition du fruit du progrès et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, entre autres. Et, les propositions syndicales accompagnant cela, qui sans aucun doute, doivent contribuer à réaliser ces objectifs. Les syndicats, se fondant sur l'expérience des dernières années et les lignes politiques actuelles observent avec inquiétude comment les transformations qui se produisent dans le monde du travail aggravent les conditions de travail de millions de personnes, et comment s'aggrave l'insécurité économique et le risque de tomber dans l'inégalité et la pauvreté sociale et du travail. A cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés de voir que l'on considère que l'automatisation du travail supposera la perte de millions de postes de travail à court terme. Nous sommes préoccupés aussi de voir que le travail perd son caractère central dans les relations de travail, et que l'emploi précaire et le travail atypique devient la norme en matière de recrutement. Nous sommes préoccupés aussi de voir que l'on consacre la dévaluation des droits collectifs de la classe qui travaille. Les syndicats représentés à la Conférence de Washington ont défendu le fait que l'OIT devait être l'institution qui apporte des solutions face à ces préoccupations. Les défis et les difficultés que nous rencontrons en Espagne sont dues à une situation particulièrement affaiblie, conséquence de la réforme du travail de 2012 qui a détruit la capacité de négociation collective, d'évaluer les salaires des travailleurs, oublier que la formation était un élément clé de la compétitivité, ce qui a facilité les licenciements et détérioré la qualité de l'emploi. Mesdames et Messieurs, en Espagne nous ne pourrions relever les défis de l'avenir et espérer une amélioration à partir d'un marché de l'emploi caractérisé par un taux de chômage très élevé, beaucoup de temps partiel, de précarité et d'inégalité, tragédie pour lesquelles nous espérons que le futur gouvernement socialiste qui dresse l'étendard de la justice sociale, saura traiter. L'OIT a ici une magnifique occasion pour assurer un meilleur avenir, plus juste, pour les personnes, et les propositions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail peut constituer un bon point de départ, mais cela ne suffira pas. Nous avons besoin d'une OIT plus moderne, plus forte, plus engagée, plus pertinente. Nous avons besoin d'une OIT qui présente des normes, conventions et recommandations plus vigoureuses, adaptées à la réalité et il nous faut un système de contrôle et de surveillance de leur application plus rapide et efficace. Il nous faut une OIT renforcée, qui lutte pour le progrès social et

économique, qui doit être juste, inclusive et durable, et respectueux de l'environnement. Nous voulons une OIT qui réaffirme la lutte pour le plein emploi et le travail décent. Elle doit travailler de façon positive pour améliorer la qualité de vie de millions de personnes. Dans la déclaration du centenaire, elle doit reconnaître la nécessité d'aboutir à un nouveau contrat social garantissant un traitement juste pour tous les travailleurs du monde, un avenir dans lequel la numérisation contribuera à permettre une meilleure répartition des richesses, du travail et de la justice sociale. Nous voulons une OIT plus courageuse, qui lutte pour l'égalité et contre toute forme de discrimination, en particulier contre la discrimination qui frappe les personnes les plus vulnérables, comme les migrants, les personnes présentant une diversité fonctionnelle, l'ensemble des personnes LGBT et qui mettent un terme à l'écart entre les hommes et les femmes qui frappe les femmes sur le marché du travail. Cela pour assurer l'égalité homme – femme dans le monde du travail et ailleurs. Nous voulons une OIT qui soit fidèle à ses principes de base et qui mette le travail et la justice sociale au cœur, ce qui permettra d'assurer la paix et la prospérité dans le monde. Merci beaucoup.

M. Claudio Cominardi

Gouvernement (Italie)

Merci infiniment tous, c'est un grand plaisir pour moi que d'apporter ici les hommages de l'Italie au sein de ce débat qui est très important, et dont le thème essentiel est le futur du travail, qui évidemment ne peut contourner la question de la protection de la dignité du travail et au travail. Une grande question de l'actualité dans ce vent de révolution numérique, révolution du travail. Car on observe déjà une explosion exponentielle de la productivité. Augmenter encore et toujours la productivité, ça va vouloir dire croit-on augmenter la richesse totale, ce qui en soit serait positif. Mais d'une certaine manière, dans la mesure où cette richesse est redistribuée. Ors, aujourd'hui, on est dans une ère de la pléthore et l'abondance, mais mal réparties. Le rapport Oxfam qui nous parle des inégalités dans le monde nous fait voir chaque année que sur la planète on observe de plus en plus d'inégalités. Nous sommes toujours soumis à des déséquilibres insupportables. Ce que nous voudrions voir disparaître à l'avenir, nous ne voudrions plus voir à l'avenir des rapports Oxfam qui nous disent que les huit personnes les plus riches du monde possèdent plus de la moitié de la richesse mondiale. Ainsi, le gouvernement de l'Italie soutient pleinement la déclaration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail qui se propose de réaffirmer l'importance du tripartisme, valeur fondatrice de la maison. Les mesures prises par mon gouvernement, qui vont dans ce sens se font l'écho des recommandations de l'OIT sur le futur du travail. Nous luttons contre le travail précaire et c'est pourquoi nous faisons tout pour encourager la stabilité, ce qui donne des résultats excellents. Nous essayons de protéger au maximum les travailleurs de la « gig economy », du travail précaire, traités par-dessus la jambe, et nous défendons toutes les questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail notamment. Nous sommes parmi les rares pays de l'Europe qui ne disposent pas encore de cette protection sociale. Nous n'avons pas non plus suffisamment de mesures pour le revenu minimum. Pour l'instant cela concernera 5 millions de personnes en Italie, qui se débattent dans la pauvreté absolue. Donc devant de telles conditions, où on a quand même la capacité d'engendrer du bien-être, l'heure est venue de penser à un système général et pour tous, ce que plusieurs pays sont en train de mettre en place. Notre pays, l'Italie, qui a tout un potentiel pour mettre cela sur pied doit absolument le faire. D'autres le font, notamment grâce à l'assistance de l'OIT qui peut nous donner le coup de pouce indispensable pour démarrer cet exercice, sur le plan politique en particulier. Nous penserons aux politiques actives qui permettront de mettre l'humain au centre de tout, avec davantage de formations, la formation tout au long de la vie, parce que le travail évolue à la vitesse de la lumière donc il faut savoir surfer sur cette vague de transformations technologiques. En outre, nous essayons d'introduire le salaire horaire minimum, et dans le cadre des négociations collectives avec

des syndicats qui touchent tous les secteurs de travail. Le salaire minimum horaire est fondamental si l'on veut essayer de lutter contre les laboratoires des pauvres, les « working poor » car nous avons entre 5 et 3 millions de travailleurs qui reçoivent moins de 9 euros à l'heure de travail. Se pose aussi le problème de l'exploitation des travailleurs et de l'exploitation du travail irrégulier. Il est très important d'arriver à se coordonner mieux encore pour lutter contre ce phénomène. Ainsi, la société et le gouvernement italien vont continuer sur cette ligne de protection. Pensant en particulier à la protection des familles, aux femmes, à qui il faut donner davantage de possibilités de s'insérer dans le monde du travail, et nous avons fait un effort aussi au plan de la cohésion sociale grâce à l'accord sur l'élimination de la violence dans le contexte du travail. Depuis 2015, nous travaillons à la préparation du rapport qui devrait être approuvé vendredi. Enfin, nous espérons que l'OIT, à la lumière de son mandat, se fasse de plus en plus partenaire et leader dans le sein d'un système multilatéral renforçant sa coopération, renforçant tout le travail institutionnel au plan national, afin d'arriver à des politiques commerciales, sociales, économiques et sociales cohérentes, centrées sur la dimension humaine. Je vous remercie.

Mme Maria Joaquina Veiga de Almeida

Travailleur (Cap Vert)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs les représentants gouvernementaux, des organisations syndicales et patronales, Mesdames et Messieurs. Je dois commencer par vous présenter nos hommages, et je voudrais aussi commencer par des félicitations à l'OIT pour son siècle d'existence qui est la grande raison qui nous fait nous réunir aujourd'hui en occasion tellement spéciale. Nous sommes absolument convaincus que nous partageons ce sentiment. Nous nous sentons tous honorés à être partie à une mission commune. La mission du travail, que nous soyons détenteurs de capital ou tout simplement membres de la force de travail, le tripartisme est la valeur suprême ici dans cette salle. Beaucoup des acteurs qui sont ici et qui sont passés en cette salle depuis 100 ans ont communié à la même religion, le monde du travail, un monde du travail qui soit mu par la conjonction de la force du capital et de la force physique et intellectuelle de la personne humaine. Nous avons atteint un système technologique extrêmement sophistiqué et extrêmement fort, néanmoins l'homme reste au cœur de tout. La robotique avance à grands pas, c'est certain. Mais, jamais, jamais elle ne pourra remplacer le facteur humain. Alors, ce progrès technologique doit être un complément, quelque chose qui nous aide, qui nous aide à répondre au plus vite, de façon quasi simultanée aux demandes du marché du travail. Le Cap Vert est petit pays, certes, mais il suit de très près les évolutions des techniques et des technologies, et met en œuvre ce qu'il y a de meilleur dans ce domaine nouveau. Mais, il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Nous devons vraiment souligner l'importance du travailleur au Cap Vert, qui est la clé de voute du développement. Notre population est jeune, 43% des cap verdiens ont entre 15 et 34 ans, et les politiques actives de l'emploi pour l'instant ne sont pas adaptés. On assiste à un exode rural massif et douloureux, avec le phénomène des périphéries misérables autour des grandes villes. Le gouvernement a par conséquent cette responsabilité de fournir des solutions pratiques et efficaces par le biais de programmes solides pour arriver à retenir les jeunes, pour arriver à les former au nom du développement local. Nous tenons à féliciter notre gouvernement pour le programme des stages professionnels pour les jeunes. C'est un programme de cette année 2019. Nous avons assisté à une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. C'était une baisse constante depuis 2011. Il est temps que le gouvernement redresse la barre. C'est ce que l'on a essayé de faire cette année. Le gouvernement attribue cette augmentation de 2,2% de l'augmentation du PIB à une toute petite frange de travailleurs, des fonctionnaires publics. Cela est synonyme de discrimination à l'égard des autres secteurs. On assiste à une multiplication des violations du droit du travail, et en

particulier dans le secteur touristique, dans le commerce et dans l'industrie. Nous nous heurtons aussi au mauvais traitements qui sont perpétrés, spécialement par les multinationales. Mesdames et Messieurs, je ne pourrais terminer sans tirer la sonnette d'alarme auprès des autorités internationales. Nous voyons en effet des ONG internationales qui a priori fonctionnent sans fins lucratives, mais qui au nom de la charité et de la bienveillance, viennent chez nous pour établir des partenariats commerciaux. Ces organisations perpétuent la fâcheuse tradition de l'ingérence à des fins commerciales, et ceci n'est pas juste dans la mesure où elle se déguise sous un maquillage d'aide et de bienveillance tout à fait désintéressé. Enfin, je voudrais souligner l'importance de cette CIT et dire que nous déposons toute notre espérance dans les 100 années qui viennent, au nom du tripartisme en matière de questions de travail. Tous mes vœux les meilleurs vous accompagnent dans nos négociations.

Mme Anastasia Oceretnii

Gouvernement (République de Moldova)

Monsieur le Président, éminents délégués. L'Organisation Internationale du Travail, pendant plus de 100 a été au centre de la diplomatie multilatérale et a joué un rôle de chef de file dans la gestion des processus mondiaux pour la mise en œuvre des normes du travail décent. Au nom du gouvernement de la République de Moldova, j'exprime à cette occasion du centenaire de l'OIT nos sincères félicitations. Membre de la grande famille de l'OIT depuis 1995, la République de Moldova travaille à la mise en œuvre des normes de l'OIT en harmonisant ses politiques nationales. Les normes du travail et les valeurs promues par l'OIT sont indispensables pour garantir un avenir meilleur pour tous les travailleurs dans un monde du travail en changement permanent. La République de Moldova a récemment intégré les objectifs de développement durables dans sa stratégie de développement national, intitulé « Moldova 2030 » grâce à laquelle nous nous engageons à garantir des conditions de vie et de travail décentes pour tous, ainsi que des revenus venant de sources durables. Ces engagements sont alignés sur les objectifs du programme par pays de promotion du travail décent pour Moldova, qui vise à améliorer l'emploi, à créer un meilleur environnement pour le développement durable des entreprises, améliorer la protection sociale des institutions d'État responsable et le dialogue social efficace, ce qui n'est pas chose aisée dans un monde du travail qui est touché par la mondialisation, les nouvelles technologies, les processus démographiques et migratoires et des formes atypiques d'emploi. Nous avons besoin d'accorder plus d'attention aux réformes et aux politiques d'emploi, au développement du capital humain, grâce aux compétences, y compris la contribution à l'environnement des entreprises, examiner l'inspection du travail, des systèmes de santé et de sécurité au travail, ainsi que les systèmes d'emplois publics, la promotion de l'inclusion sur le marché du travail. Nous comprenons bien que le rôle social du marché du travail est important pour le bien être des personnes et leur qualité de vie. Il faut examiner cela. Notre pays prend des mesures concrètes pour créer un marché du travail pour tous : les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, en adoptant et en mettant en œuvre une stratégie d'emploi national et une nouvelle loi sur l'emploi. En outre, nous sommes en train de mettre en œuvre le principe de vieillissement actif, en motivant les personnes âgées à travailler, grâce à un droit à la pension, en développant un système de formation continue, et en garantissant les compétences. Eminents délégués, les processus de transformation numériques, et les processus de modernisation de l'équipement du travail, ainsi que le besoin de tirer profit de l'avenir du travail sont des aspects très importants dans un monde du travail en plein changement. Il faut faciliter le développement des systèmes d'éducation national afin de développer les compétences technologiques, surtout dans le cycle primaire. Il faut mettre l'accent sur l'augmentation des salaires des employés. Le gouvernement l'a fait en mettant sur pied un système transparent, équitable et attirant, capable de rémunérer les performances

des employés dans chaque domaine d'activité. Il est possible de transformer les défis auxquels nous nous heurtons en opportunités, si tous les partenaires agissent ensemble pour promouvoir le travail décent. Comme l'a mentionné le Directeur général Guy Ryder, l'avenir du travail sera le résultat de nos propres décisions, de nos choix, de notre capacité de les maintenir et de notre volonté de travailler ensemble pour avoir l'avenir du travail que nous voulons. Je vous assure que la République de Moldova est pleinement engagée, déterminée de continuer de promouvoir les normes internationales du travail, grâce à des politiques et à maintenir un dialogue permanent avec les partenaires sociaux afin de garantir le travail décent, de meilleures conditions de travail, et d'atteindre les objectifs du programme proposé. Nous avons besoin du soutien de l'OIT. Merci beaucoup pour votre attention.

M. Vance Amory

Gouvernement (Saint-Christophe-et-Niévès)

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour féliciter, au nom du gouvernement et du peuple de Saint Christophe-et-Niévès, l'OIT, à l'occasion de son centenaire. Le travail de l'OIT au cours des 100 années écoulées mérite en effet d'être célébré. Nous félicitons l'OIT pour toutes ses réalisations et formons une prière pour un succès continu alors que nous allons définir la voie à suivre dans les 100 ans à venir. A Saint Christophe-et-Niévès nous sommes conscients que la nature du travail souffre d'une transformation considérable en raison des développements démographiques, technologiques, du changement climatique et du développement de l'intelligence artificielle et de la robotique. A Saint Christophe et Niévès, nous avons entamé un processus visant à préparer notre peuple au changement inévitable dans la structure du travail, en développant un programme de formation et en leur donnant de nouvelles compétences utiles dans l'avenir du travail. En outre, le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation, conjointement avec la Commission tripartite nationale ont mis sur pied une nouvelle structure, pour former tous les travailleurs et les préparer à répondre aux défis de l'avenir du travail. L'avenir du travail concerne les personnes, il concerne les familles. Cette transformation a pour but de modifier l'attitude, la culture de ces personnes. Il faut qu'elles acceptent le changement et se préparent à un nouvel environnement du monde du travail. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie de tous, même dans les conditions difficiles dus à l'environnement socio-économique et politique changeant. Les discussions que nous avons tenues au niveau national ont inclus toutes les parties prenantes : les représentants des travailleurs, les représentants des employeurs et la société civile en général pour garantir que le consensus large du tripartisme tire pleinement profit du monde du travail pour les travailleurs. Dans ce processus, Monsieur le Président, Saint Christophe et Niévès reconnaît l'importance de mettre l'accent dans les institutions d'apprentissage sur l'apprentissage tout au long de la vie pour renforcer la main d'œuvre et la préparer aux nouvelles perspectives qui se dégageront dans l'avenir du travail. Dans ce contexte, il est impératif que le secteur privé devienne un partenaire de premier choix pour créer de nouveaux emplois à l'avenir. Il est également nécessaire que tous les travailleurs reçoivent la dignité, la protection sociale nécessaire pour qu'ils aient une vie de qualité, qu'ils gagnent un salaire qui leur permettent de vivre, qu'ils puissent offrir une bonne condition de vie à leurs familles, et également épargner pour l'avenir. C'est un défi pour l'avenir du travail. Les travailleurs doivent avoir le sentiment que leur participation à l'activité économique de leur pays et du monde est appréciée, et il faut qu'ils tirent une part équitable des bénéfices économiques créés, générés par leurs compétences et leur travail. Monsieur le Président, l'avenir du travail doit également être centré sur nos jeunes. Nous devons découvrir leurs talents, leurs capacités en matière d'entrepreneuriat pour qu'ils puissent travailler de façon indépendante et utiliser technologies. Les gouvernements doivent fournir le soutien et les ressources pour leur permettre de développer de nouveaux emplois à l'avenir. Pour traiter de l'avenir du travail, Saint

Christophe et Niévès examine les conventions de l'OIT afin ratifier celles qui ne l'ont pas encore été. Pour conclure, Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour dire à quel point nous sommes reconnaissants à l'OIT pour l'assistance inestimable qui a été fournie à notre pays afin d'établir un nouveau Code du travail, pour protéger les droits des travailleurs sur les marchés du travail émergents. Nous adoptons de nouvelles réglementations et de nouvelles politiques pour garantir le travail décent et la prospérité pour tous. Une fois encore, nous félicitons l'OIT à l'occasion de 100^{ème} anniversaire. Merci, Monsieur le Président.

M. Francis Atwoli

Travailleur (Kenya)

Monsieur le Président de la 108^{ème} session, Messieurs les Vice-présidents, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs chefs de délégation et ministres présents, chers invités, Mesdames, Messieurs. Au nom de la COTU, organisation centrale des syndicats et en mon nom propre, et au nom des travailleurs africains, nous saluons la présentation du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, intitulée « Travailler pour bâtir un avenir meilleur ». Le débat sur cette Commission coïncide avec les commémorations du centenaire de l'OIT et le moment est particulièrement bien choisi. Il nous donne la possibilité de peser les réalisations de l'Organisation et d'évaluer les défis qui nous attendent dans le siècle à venir ainsi que les moyens qui nous permettront de faire la transition vers le siècle suivant. Nous sommes aussi invités à examiner les éléments de la vision que nous voulons proposer pour l'avenir du travail dans le respect du mandat constitutionnel de l'Organisation, qui est d'œuvrer à la paix universelle et à la justice sociale. Au cours des 100 années de son existence, l'idéal de l'OIT est resté toujours aussi pertinent qu'il l'était en 1919. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste encore à faire, et il est clair que les défis qui menacent la stabilité universelle vont s'aggraver si des actions urgentes et décisives ne sont pas menées. Les transformations du monde du travail, dues aux progrès technologiques, aux initiatives de l'économie verte, et au changement démographique ont permis la croissance économique et la prospérité mais beaucoup continuent à vivre dans des situations de pauvreté, d'inégalité de revenus et de discrimination liée au sexe. Dans notre organisation syndicale et les travailleurs plus généralement, sont heureux de noter que le rapport confirme la position que nous avons adopté de longue date, à savoir que le bien être des personnes doit être l'objectif central de toute politique de développement à tous les niveaux. En d'autres termes, notre agenda est centré sur l'être humain. Nous pensons que le succès de ce programme dépend de l'engagement des mandants de l'OIT envers l'idéal du tripartisme et du dialogue social. Pour cela, il faut insuffler une vigueur nouvelle au contrat social qui donne aux travailleurs une part équitable du progrès économique et assure le respect de leurs droits et la protection contre les risques qui viennent en quelque sorte contrebalancer leur contribution permanente à l'économie. L'avenir meilleur envisagé par le rapport de la Commission resterait un mirage si nous n'avons pas des institutions robustes et un investissement dans des politiques décentes et durables, ainsi qu'une autonomisation des partenaires. Ce sont les trois piliers inséparables de ce programme pour garantir la croissance, l'équité et la durabilité pour les générations actuelles et futures. L'expérience nous a montré qu'un consensus sur ce noble idéal est facile à obtenir mais le traduire en actes réels et concrets au niveau national et international a toujours été très difficile. Je parle à partir de notre expérience nationale. Il y a effectivement des préoccupations concernant l'engagement authentique du gouvernement envers des institutions libres et indépendantes du marché du travail et envers le dialogue social grâce à des arrangements tripartites. Toute tentative unilatérale de modifier la législation du travail, l'introduction d'un nouveau programme dans la profession enseignante sans notre consultation préalable comme requis par la constitution et la convention 144 de l'OIT n'augure guère de succès futur de cette agenda centré sur l'être humain. Nous voudrions aussi qu'un processus cohérent et

coordonné soit institué entre les ministères du Travail, du Commerce et des Finances au niveau national, de façon que la promotion des investissements et du commerce ne s'effectuent pas en passant outre aux intérêts économiques et sociaux des travailleurs. A cet égard, nous pensons qu'il faut davantage mettre l'accent sur les pratiques de travail décent. Dans la même veine, et tout en appuyant le renforcement des investissements dans les institutions du monde du travail, nous pensons que les ministères du Travail et de l'Emploi doivent être davantage financés dans la mesure où ce sont les institutions centrales pour le dialogue social dans beaucoup de pays. En outre, en raison de sa nature tripartite, de son mandat basé sur les droits l'OIT est toujours la meilleure spécialisée des Nations Unies pour servir de boussole à la mise en œuvre de cet agenda d'avenir meilleur. Merci.

M. Guy Parmelin

Gouvernement (Suisse)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs. Notre discussion en plénière de la Conférence se base sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. La Suisse salue ce rapport qui contient de nombreux principes et de nombreuses recommandations, dont deux, à mon avis, méritent une attention particulière. Le premier principe consiste en un engagement renouvelé des États, des acteurs de l'économie et de l'Organisation Internationale du Travail autour d'un programme d'action centré sur l'humain. Ce programme place l'avenir du travail effectué par les hommes et par les femmes au centre de la politique économique et sociale, et des pratiques des entreprises. Cet aggiornamento du mandat et de la mission de l'OIT s'articule autour de l'investissement dans le potentiel humain, dans les institutions du travail ainsi que dans le travail décent et durable. En 1919, les fondateurs de l'OIT ont voulu promouvoir la paix dans le monde par la justice sociale en créant l'unique institution tripartite multilatérale au monde. Ils ont ainsi associé les États et les partenaires sociaux afin qu'ils s'engagent à créer et à promouvoir des emplois décents, source de prospérité. Il est donc central de rappeler et de réaffirmer cet engagement du respect des femmes et des hommes au travail, qui scelle la solidarité autour des normes du travail et de la coopération au développement. Cet engagement reste d'actualité lorsque l'on aborde l'avenir du monde du travail. Mesdames et Messieurs, le second principe c'est l'investissement dans la formation, pour gérer les chances et les risques découlant de l'introduction des nouvelles technologies et des nouvelles formes de travail. La Suisse estime que l'accent doit être mis sur des actions destinées à promouvoir des entreprises durables, créatrices d'emplois décents et sur la mise en place de politiques actives du marché du travail et de formation. Ces actions doivent viser à assurer des places de travail aux jeunes générations et à maintenir les places de travail existantes. L'apprentissage tout au long de la vie afin d'acquérir des compétences, de les actualiser, de se perfectionner ou de changer de métier est devenu une évidence pour préparer l'avenir. Il s'agit tout d'abord d'une responsabilité individuelle qui devrait être favorisée par les employeurs. Il incombe également aux gouvernements de mettre en place les conditions-cadres pour assurer un niveau élevé de formation et de perfectionnement professionnels. J'aimerais aussi relever la contribution que peuvent livrer les conventions collectives de travail pour trouver des solutions innovantes et inclusives, et répondre ainsi aux ajustements structurels découlant de la numérisation de notre économie. Nous avons, en Suisse, un certain nombre d'exemples de nouveaux accords collectifs qui prévoient des mesures concernant la formation continue. Ce type d'accord est à saluer car les partenaires sociaux peuvent définir ensemble les futurs besoins en formation. Enfin, permettez-moi encore de rappeler que l'invitation du Directeur général pour célébrer le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail et pour préparer l'avenir du travail n'est pas restée lettre morte en Suisse. Le 18 octobre 2018, nous avons signé, avec les associations faitières des partenaires sociaux suisses une déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère

de la numérisation de l'économie, en présence du Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder. Cette déclaration nationale a anticipé les principaux éléments figurant dans le rapport de la Commission mondiale. Ainsi, en signant la déclaration, les acteurs tripartites du monde du travail ont renouvelé leur confiance dans le partenariat social pour relever les défis de demain. Ils ont voulu assurer la compétitivité et le succès de la place économique suisse, tout en adaptant les conditions sociales et de travail pour maintenir et créer des emplois décents et hautement qualifiés. Les parties à la déclaration s'engagent à poursuivre un dialogue tripartite ouvert et pragmatique. Par cette déclaration nationale, la Suisse confirme son engagement en faveur des normes internationales du travail et des objectifs fondamentaux de l'OIT, à savoir la justice sociale, le dialogue social et la promotion d'emplois décents. Dans cet esprit, je confirme le plein engagement de la Suisse pour accompagner l'OIT dans ses tâches de demain, soit notamment: gérer les risques et exploiter les chances qu'offrent la numérisation, aborder avec confiance les adaptations découlant de la numérisation de l'économie et des développements technologiques dans le monde du travail et au plan sociétal et enfin nouer des partenariats avec les acteurs multilatéraux et les nouveaux acteurs économiques. Je vous remercie de votre attention.

M. Sandagran Solomon Joseph Pitchay

Travailleur (Malaisie)

Honoré Président, Mesdames, Messieurs. A l'heure où nous commémorons le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail ici à Genève, nous avons beaucoup de raisons de nous féliciter les succès de l'Organisation Internationale du Travail. Il est donc parfaitement justifié de réfléchir à nos succès. C'est aussi un moment où nous devons procéder à une évaluation honnête de ce que nous avons fait. Nous demandons si nous avons fait suffisamment pour atteindre les objectifs de l'OIT. Ce qui est évident c'est que nous vivons dans un monde où une petite minorité est extrêmement riche et contrôle non seulement les moyens de production mais aussi les systèmes politiques et économiques. Il y a quelque temps, ce phénomène était limité aux frontières nationales, alors que maintenant, il s'étend dans le monde entier. Le problème est devenu encore plus aigu. L'inégalité de revenu et de richesses s'est accrue, en bouleversant la structure des peuples, en suscitant la croissance de l'économie informelle. La raison de ce malaise, c'est que nous avons un système qui permet aux riches et aux puissants d'écrire les règles qui leur permet de s'enrichir encore davantage, et cela aux dépens des 99% qui restent. En dépit de tous les progrès que nous avons fait au plan mondial, il y a encore beaucoup de faim, de chômage, de sous-emploi et d'exploitation de la classe ouvrière dans le monde entier. Il n'est pas possible de continuer à l'admettre et les changements politiques que nous voyons actuellement dans le monde entier, nous montrent que l'homme ordinaire est malheureux et ne souhaite plus s'en tenir au statut quo. Il nous faut des normes du travail mondiales qui viennent compléter et même qui pourraient rivaliser avec les règles commerciales. De la sorte, les avantages de l'accroissement des échanges commerciaux pourraient être reversés à tous et pas simplement à une petite minorité. Le droit des travailleurs à être représentés par des syndicats libres et indépendants est continuellement remis en question par la machine capitaliste, ce qui a suscité une fracture de plus en plus large à l'intérieur de la société et cet état de chose ne peut être corrigé si un effort réel n'est fait par toutes les parties, y compris les gouvernements et les employeurs, pour faire en sorte que les travailleurs puissent être effectivement représentés par les syndicats. Des platitudes sont fréquemment échangées pendant des conférences telles que celle-ci, mais la réalité du terrain est réellement très différente. Le moment est venu où nous devons maintenant progresser vers une vie décente. Il ne s'agit pas seulement d'un salaire décent, il s'agit d'une véritable aspiration, un droit de l'homme qui doit être accordé à tous les êtres humains. En Malaisie, les partenaires sociaux vont signer un programme de pays sur le travail décent demain, et il s'agit d'un événement

historique et nous nous en félicitons. Malheureusement, l'organisation qui prône le dialogue social n'a pas respecté ce même principe au moment de la finalisation du document. Le programme devait mettre en une place prioritaire les besoins de tous les mandants et de tous les travailleurs. L'accent devait être mis sur tous les travailleurs et sur l'intégration des travailleurs migrants et des travailleurs de Malaisie, sans qu'il y ait de séparation, de discrimination. Mais, la discrimination telle que celle-ci, cinq qui concernait les migrants ont obtenu 50 millions de dollars alors que le seul projet qui concernait ensemble les travailleurs migrants et les travailleurs locaux n'ont bénéficié que de 1,5 millions de dollars. L'OIT doit intégrer les travailleurs migrants et les travailleurs locaux en Malaisie et ne pas faire l'inverse. Et, le Bureau ne doit pas accepter de compromis par rapport à ces principes lorsque les donateurs s'efforcent d'imposer leur point de vue en niant l'intérêt des travailleurs de Malaisie et l'intérêt de la croissance de la nation. Notre Organisation félicite le gouvernement de Malaisie qui s'est embarqué dans la réforme de la législation du travail. Malheureusement, la convention 87 n'est toujours pas ratifiée, même si nous espérons que le gouvernement de Malaisie pourrait profiter de ce centenaire pour ratifier cette convention. Nous, nous allons continuer à œuvrer en faveur de la ratification et nous sommes confiants et certains que le gouvernement la ratifiera dans un proche avenir. Enfin, en conclusion, je dirais que nous devons prendre des mesures tangibles pour faire la différence et pour atteindre les objectifs de l'OIT de façon que la richesse du monde qui nous est donnée gratuitement par Dieu soit partagée de façon équitable entre tous les êtres humains. Merci.

Mme Gabriella Rigg Herzog

Employeur (États Unis)

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général. Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues. Au nom des conseils des affaires internationales des États Unis j'ai le grand honneur de prendre la parole ici à l'occasion du centenaire. Nous sommes fiers d'être membres d'une organisation internationale des employeurs, l'OIE, nous collaborons avec nos pairs employeurs du monde entier pour essayer de nous impliquer, de faire quelque chose de véritablement tangible ici à l'OIT. OIT qui a vu le jour en 1919 dans le cadre du traité de Versailles. Dans l'idée d'une institution unique instaurant les trois piliers fondamentaux du monde du travail : les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, dont la collaboration devait être essentielle à la reconstruction du monde et au développement après la guerre. Puisque l'on souhaitait rétablir la paix, créer la croissance, donc a bien vu qu'ici ce qui serait incontournable ce serait la justice sociale. On a vu qu'il serait important de créer une organisation permanente, tripartite, où tous les partenaires du monde puissent se rencontrer, discuter, se mettre d'accord et promouvoir des normes internationales du travail. Que de bonnes histoires que d'événements inoubliables au cours de ces années, au cours de ce siècle, qui ont permis aux pays de se rencontrer, à la croissance d'advenir. Néanmoins, dans la déclaration de Philadelphie en 1944, on déclarait déjà que la pauvreté où qu'elle se trouve était un danger pour la prospérité sur l'ensemble de la planète. Il n'est pas surprenant de voir que l'on retrouve ces grands thèmes, en particulier en ce qui concerne les thèmes fondamentaux : la journée de travail, le travail des enfants, les systèmes de protection, travail durable, décent, qui demeurent des priorités absolues aujourd'hui, on ne peut plus pertinentes, dans la mesure où nous nous tournons maintenant vers le deuxième siècle d'existence de la maison. Le Directeur général nous parle du travail décent, du travail durable, de savoir surfer sur la vague du changement numérique notamment. La métamorphose de l'économie et du monde du travail. Il faut être courageux et prendre des décisions radicales. Poursuivre sur la ligne du dialogue politique au sein de nos frontières. Il faut prêter une attention toute particulière aux questions de rétablissement d'amélioration du niveau du travail et du niveau de l'emploi, avec un accès ouvert à tous. Nous n'y arriverons

jamais si on ne fait pas les efforts très soutenus pour ouvrir la porte du monde du travail à tous. Je pense notamment et particulièrement aux femmes, je pense particulièrement aux membres des communautés LGBTI. L'éducation, la formation seront efficaces s'ils vont dans le droit fil des attentes des employeurs. Il faut penser aux opportunités de travail et la question de l'emploi tout au long de la vie, en sachant s'adapter, mutatis mutandis, puisqu'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve. Il est important d'aborder la question du travail informel, du secteur informel qui représentent même plus de 60% de la population du monde. Ce sont des travailleurs qui sont plus vulnérables, qui sont plus exposés à l'exploitation et à des choses inacceptables : travail forcé, et les pires formes du travail des enfants. Il est important d'amener les travailleurs au sein de l'économie officielle avec des conditions de travail mieux établies, la protection sociale, des salaires décents et des conditions de travail décentes également. Monsieur le Président, la réforme du système de la protection sociale constitue quelque chose de fondamental pour le futur, et ceci doit se faire aussi sur la ligne de l'entreprise nouvelle, des technologies nouvelles, et enfin, c'est très important, nous devons continuer de respecter, d'apprécier à leur juste valeur le dialogue social et les autres éléments des systèmes des relations professionnelles et du travail. Les fondateurs l'ont compris il y a 100 ans : un dialogue ouvert et honnête, fondé sur la bonne volonté politique et la transparence est un outil incontournable pour le développement, l'amélioration du sort de la personne et en particulier, dans l'optique d'un futur meilleur.

M. George Mavrikos

La Fédération Syndicale Mondiale)

Monsieur le Président, chers amis, collègues, Mesdames et Messieurs. Un centenaire depuis la fondation de l'OIT s'est achevé cet année. C'est une occasion de faire une évaluation objective du point de vue de la classe ouvrière mondiale. Tirer les justes conclusions du côté du mouvement syndical militant. D'évaluer les résultats. Nous croyons que l'histoire de l'OIT est divisée en deux périodes principales. Depuis sa fondation jusqu'en 1990 et depuis 1990 jusqu'à nos jours. Au cours de la première période l'OIT a généralement joué un rôle positif et a souvent servi de mécanisme de protection des droits des travailleurs. Les corrélations internationales bénéficiaient et soutenaient le rôle de l'OIT, avec le rôle déterminant de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine, de nombreux autres pays socialistes et du mouvement des pays non alignés. Ces corrélations favorables avaient un allié important à leurs côtés : le mouvement syndical militant dont la force motrice était à l'époque la Fédération Syndicale Mondiale. Ils ont eu à leurs côtés les grandes luttes de classe de tous les travailleurs. La mise en place réussie des acquis remarquables tels que les conventions collectives, la Sécurité Sociale, les dépenses sociales, l'amélioration des salaires et des conditions de travail pour les femmes travailleuses, l'horaire de travail, l'augmentation des salaires, les progrès des libertés démocratiques et syndicales étaient le résultat de ces circonstances. Des syndicats ont été établis aux quatre coins de la planète. Peu importe combien d'encre ait coulé par les calomnieux modernes, la vérité brillera toujours. Après les renversements des années 1989 – 1991 et les changements survenus la situation et le rôle de l'OIT ainsi que de toutes les organisations internationales ont également changé. Ces jours-ci, lors de la conférence annuelle, des ministres et des Premiers ministres sont arrivés, ils ont utilisé de belles paroles, des promesses vides et ont essayé de présenter une image de réalité fictive. Avant 1990, les employeurs ne voulaient pas entendre parler de l'OIT. Maintenant ils le considèrent comme leur allié et ami, pourquoi ? Mais quelque soit les paroles de certains, la vérité se trouve dans les lieux de travail, où les travailleurs souffrent des violences de l'État et de l'autoritarisme, du chômage, des licenciements, du travail au noir, des privatisations, de la pauvreté et de la barbarie capitaliste. La vérité se trouve dans la mer Méditerranée, par exemple, où des mères et des enfants se noient dans leurs efforts pour échapper à l'agression impérialiste. Cette situation est également le résultat du rôle joué

par l'OIT et de la situation actuelle au sein des directions du mouvement syndical. En 1960, le blocus imposé à Cuba a eu lieu et qu'a fait la communauté internationale ? Au Bangladesh, 1 132 filles et femmes ont été assassinées le 24 avril 2013. Qu'a fait l'OIT ? En Colombie, au cours des trois dernières années, 600 militants syndicaux ont été assassinés. Qui a été puni pour ces crimes ? Au Chili, un autre exemple, le gouvernement utilisant des méthodes antidémocratiques sape le fonctionnement indépendant de la CAT. Qu'à le Bureau responsable de l'OIT ? Qu'on fait les organisations internationales pour protéger les travailleurs de la Palestine, de la Syrie, et de l'Iraq et du Yémen, entre autres pays ? Aujourd'hui les chefs d'États sont venus et ont déformé les faits. Je vais conclure, j'ai un autre exemple très important. Monsieur Macron était présent lui aussi, et s'est adressé depuis le pupitre où je me trouve. Il a attaqué les manifestants, il a licencié 1 000 travailleurs de la centrale à charbon de Gardanne, et l'un de ses ministres, député Monsieur Mohamed Laqhila a menacé de mettre un terme au fonctionnement de la bourse du travail de la CGT 13. Seuls les travailleurs d'aujourd'hui peuvent et doivent changer cette image, en renforçant les syndicats à la base, en renforçant la démocratie syndicales. L'espoir réside dans nos propres luttes. Merci beaucoup.